RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique
Centre de Suivi Écologique

ANNUAIRE

SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES DU SÉNÉGAL

5e édition, 2023

CSE
Centre de Suivi Ecologique

ANNUAIRE

SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES DU SÉNÉGAL

5e édition, 2023

© Copyright : 2024 CSE, Centre de Suivi Écologique

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales
est permise sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur,
à condition que la source soit clairement indiquée.
Cette autorisation ne s'applique pas aux publications destinées à la vente.

ISBN : 978 - 2 - 9534155 - 2 - 0
EAN : 9782953415520

Institutions partenaires

INSTITUTIONS	MISSIONS
ANACIM Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie BP 8184 Dakar Yoff Sénégal. ALSS. Téléphone : 33 869 53 35 Email : anacim@anacim.sn	L'agence est chargée des missions suivantes : - suivi des engagements de l'État en matière d'aviation civile et de la météorologie ; - élaboration d'une réglementation technique de l'aviation civile conformément aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ; - coordination de la supervision et du contrôle de l'ensemble des activités aéronautiques et météorologiques du Sénégal, ainsi que du suivi de l'activité des organisations internationales et régionales intervenant dans le domaine de l'aviation civile et de la météorologie ; - contrôle de l'application de la réglementation nationale en vigueur et des conventions internationales signées et ratifiées par le Sénégal ; - renforcement de la sûreté de l'aviation par le développement et la coordination de la mise en œuvre d'un Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile ; - promotion du développement sûr et ordonné du transport aérien par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de transport aérien ; - coordination de la supervision et du contrôle de l'ensemble des activités météorologiques du Sénégal, conformément aux normes de l'Organisation Météorologique Mondiale.
ANAT Agence nationale de l'Aménagement du Territoire Route du Service géographique, Hann BP 740 RP Dakar SÉNÉGAL Téléphone : 338321506 Email : contact@anat.sn	L'Agence a pour missions de : - promouvoir et mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, de travaux géographiques et cartographiques et d'amélioration du cadre de vie des populations. De manière spécifique, en matière d'aménagement du territoire, l'agence est chargée, entre autres, d'(e) : - élaborer le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) ; - veiller au développement harmonieux du territoire et à la répartition équilibrée des activités économiques et des populations sur l'ensemble du territoire ; - veiller à la mise en cohérence des réseaux d'infrastructures et d'équipements publics avec les besoins des populations, en conformité avec les options stratégiques du Gouvernement ; - conduire les études économiques pour une cartographie des ressources et potentialités des territoires ; - contribuer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques contractuelles de l'État notamment, les contrats plans État-Régions (CPER) ; - veiller à la cohérence des différents outils et instruments de planification au niveau national, départemental et communal du Plan national d'Aménagement et de développement territorial ; - assister les collectivités territoriales dans la définition de programmes et projets de développement ; - donner un avis sur les projets ayant une incidence sur le territoire national. En matière de travaux géographiques et cartographiques, elle a pour missions de : - assurer la collecte, la maîtrise de l'information territoriale ainsi que la conservation de la documentation territoriale ; - créer et gérer une base de données sur les indicateurs socio-économiques devant déterminer la localisation des équipements et infrastructures ; - exécuter et contrôler techniquement les travaux cartographiques, topographiques et des marchés y afférents ; - coordonner et archiver toutes prises de vue aériennes sur le territoire national ; - réaliser la cartographie thématique du Sénégal, la cartographie numérisée des territoires et élaborer un Atlas du Sénégal ; - assurer le Secrétariat du Groupe interinstitutionnel de Concertation et de Coordination chargé de piloter le Plan national géomatique du Sénégal (PNG) ; - améliorer la cohérence territoriale notamment la précision des limites des collectivités territoriales et la démarcation et le bornage des frontières sénégalaises ; - étudier et matérialiser les limites des frontières du pays avec la Commission nationale de Gestion des Frontières (C.N.G.F).
ANSD Agence nationale de la Statistique et de la Démographie Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Dakar BP 116 Dakar RP, Dakar Téléphone : (221) 33 869 21 39 Fax : (221) 33 824 36 15 Email : statsenegal@ansd.sn / statsenegal@yahoo.fr Site : www.ansd.sn	L'ANSD est chargée de : - veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes pluriannuels et annuels d'activités statistiques ; - assurer la mise en application des méthodes, concepts, définitions, normes, classifications et nomenclatures approuvés par le Comité technique des programmes statistiques ; - préparer les dossiers à soumettre aux réunions du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques ; - assurer le secrétariat et l'organisation des réunions du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques ainsi que de ses sous-comités sectoriels ; - réaliser des enquêtes d'inventaire à couverture nationale notamment les recensements généraux de la population et les recensements d'entreprises ; - produire les comptes de la nation ; - suivre la conjoncture et la prévision économiques en rapport avec le service en charge de la prévision et de la conjoncture économique ; - élaborer et gérer les fichiers des entreprises et des localités ; - élaborer les indicateurs économiques, sociaux et démographiques ; - centraliser et de diffuser les synthèses des données statistiques produites par l'ensemble du système statistique national ; - favoriser le développement des sciences statistiques et la recherche économique appliquée relevant de sa compétence ; - promouvoir la formation du personnel spécialisé pour le fonctionnement du système national d'information statistique par l'organisation des cycles de formation appropriés notamment au sein d'une école à vocation régionale ou sous régionale intégrée à l'agence ; - suivre la coopération technique internationale en matière statistique.
CSE Centre de Suivi Écologique Rue Léon Gontran Damas Fann Résidence - Dakar BP : 15532 Téléphone : 221 33825 80 66 221 33825 80 67 Fax : 221 33 825 81 68 E-mail : cse@cse.sn Web : www.cse.sn	La création du CSE en 1986 faisait partie des mesures mises en oeuvre pour maîtriser les problèmes de la sécheresse et de la désertification dont l'une des conséquences majeures est la dégradation continue de l'environnement qui a fini par miner la base de production, rendant particulièrement aléatoire la sécurité alimentaire. Le CSE est la première institution nationale à avoir intégré les outils de la géomatique dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, en particulier par la collecte, la saisie, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et des informations concernant les ressources naturelles sur le territoire. Sa principale mission est de « **contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide à la décision pour notamment l'État, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement** ». Au-delà de ses interventions techniques dans le domaine de l'environnement, le CSE doit placer celles-ci dans la finalité des besoins névralgiques de l'État du Sénégal et des intérêts stratégiques de la nation, soit en contribuant à la mise en œuvre des programmes relatifs au développement durable, soit à la lutte contre la pauvreté. Le CSE offre à ses partenaires et clients un éventail de produits adaptés à leurs besoins. L'apport du CSE est d'autant plus considérable que l'environnement et la géomatique touchent plusieurs secteurs de l'activité économique et sociale. Cette réalité rend encore plus essentielle l'existence d'un organisme catalyseur pouvant regrouper des intérêts très diversifiés pour la cause du développement au Sénégal.

	Les interventions du CSE se sont étendues au-delà des frontières du Sénégal, couvrant de nombreux pays de la région : Bénin, Botswana, Burkina-Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Sierra Léone, République Centre-Africaine, Tchad et Togo. Progressivement, le CSE a renforcé ses capacités en formulation et en gestion de projets, tout en améliorant ses procédures de gestion administrative et financière. Ceci lui a valu d'être accrédité comme entité de mise en oeuvre par le Fonds d'Adaptation depuis 2010 et par le Fonds Vert Climat en 2015. A ce titre, les activités du CSE s'élargissent de nouveau, couvrant désormais l'administration de ressources financières et la supervision de la mise en oeuvre de projets et programmes de grande envergure sur l'adaptation et/ou l'atténuation des effets des changements climatiques. L'éventail des activités du CSE couvre également l'assistance technique à d'autres pays désireux de mettre en place une NIE ou de concevoir et mettre en oeuvre un programme de préparation. Depuis 2016, le CSE est certifié **ISO 9001** version 2008, pour le management de sa qualité et la promotion de son label.
DAPSA **Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles** **Adresse : Sphère Ministérielle du premier arrondissement de Diamniadio, Ousmane Tanor DIENG** **BP : 4005** **Téléphone : 33 859 65 99** **Mail : contact@agriculture.gouv.sn** **Site web : www.dapsa.gouv.sn**	La DAPSA est chargée de : - l'analyse, la préparation, le suivi-évaluation et le contrôle des politiques, programmes, projets et actions de développement ; - la collecte, la centralisation, le traitement et la diffusion des informations et statistiques agricoles. A cet effet, elle a pour missions : - l'élaboration des propositions de politique, de planification et de stratégies de développement agricole ; - le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des résultats des politiques, plans et stratégies de développement agricole - la préparation et la recherche de financement des programmes, projets et actions de développement agricole ; - le suivi de l'exécution et de l'évaluation des programmes, projets et actions de développement agricole ; - la représentation du Ministère de l'Agriculture dans ses relations avec les structures intervenant dans le financement du développement agricole ; - la collecte, la centralisation, l'analyse, le traitement et la diffusion des statistiques agricoles ; - la planification des ressources humaines du Ministère.
DEEC **Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés** **106, Rue Carnot BP 6557 Dakar Etoile** **Téléphone : 33 821 07 25** **Fax : 33 822 62 12** **www.denv.gouv.sn**	La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés est chargée de : - la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances. Les missions de la DEEC sont : - la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances ; - le suivi des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement ; - l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ; - le suivi les conventions relevant de ses missions ; - l'intégration de l'Environnement dans les politiques, programmes et projets de développement pour l'évaluation environnementale ; - la gestion des installations classées pour la protection de l'Environnement ; - la gestion du littoral.
DEFCCS **Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols** **Adresse : Parc zoologique et forestier de Hann** **BP : 1831-Hann, Dakar** **Téléphone : 33 831 01 01** **BP : 1831 Dakar** **E-mail : laforetz@yahoo.fr**	La Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique forestière nationale. Elle exerce les prérogatives de l'État dans les domaines de la conservation des sols, de la gestion de la faune et des écosystèmes forestiers. Les activités de la DEFCCS sont réparties entre les cinq grandes composantes suivantes : - aménagement et productions forestières ; - protection des forêts ; - gestion de la faune ; - suivi, évaluation, formation et sensibilisation ; - reboisement et conservation des sols.
DIREL **Direction de l'Élevage** **Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG - Bâtiment C- 4è étage-1er Arrondissement de Diamniadio** **BP 45677 - Dakar-Sénégal** **Téléphone : 33 859 06 36**	La Direction de l'Élevage est chargée notamment d'(e) : - assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Loi d'orientation agrosylvopastorale dans le domaine de l'élevage et veiller à la prise en compte de l'élevage et du pastoralisme dans l'aménagement de l'espace rural ; - élaborer des stratégies de gestion et d'aménagement de l'espace pastoral ; - élaborer et de mettre en œuvre des programmes et mesures visant à assurer la sécurité alimentaire du cheptel ; - assurer l'amélioration et la protection des pâturages ainsi que l'alimentation en eau du cheptel ; - promouvoir la stabulation et les innovations technologiques pour développer l'élevage et de proposer toute mesure de sécurisation du cheptel ; - assurer le suivi des mouvements internes et transfrontaliers du cheptel ; - élaborer des stratégies et programmes de modernisation des systèmes de productions animales en rapport avec les Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Élevage (CIMEL) ; - favoriser la formation et l'encadrement des éleveurs ; - élaborer et de veiller à l'application de la réglementation relative à l'amélioration génétique ; - encourager la réalisation d'infrastructures pastorales durables ; - veiller à la qualité des aliments destinés aux animaux ainsi qu'au respect des normes d'installation des infrastructures et d'équipements d'élevage ; - participer à l'orientation de la politique de recherche dans le domaine de l'élevage et des productions animales ; - collecter et de traiter les données statistiques relatives aux productions animales et à l'élevage pastoral en relation avec la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (DPES).
DGPRE **Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau** **Adresse : Diamniadio, Sphère ministérielle Habib THIAM, Bâtiment B2, 2è étage**	La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) est chargée d'(e) : - conduire les études générales relatives aux ressources en eau, à l'inventaire, à l'évaluation, à la planification et à la gestion des ressources en eau ; - élaborer et de piloter le schéma directeur et le plan de gestion des ressources en eau ; - mettre en place et de gérer les réseaux de mesure et d'observation sur les différents aquifères et cours d'eau ; - mettre à la disposition des structures du Département et des autres utilisateurs, les banques de données et les informations nécessaires à la mobilisation et à la gestion des ressources en eau ; - assurer la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ; - étudier les demandes d'autorisation de construction et d'utilisation d'ouvrages de captage et de rejet d'eaux ; - assurer la planification des besoins en eau pour tous les usages ainsi que leur mobilisation, en rapport avec les services des ministères concernés ; - assurer le secrétariat du Comité technique de l'Eau ; - préparer les réunions du Conseil supérieur de l'Eau et d'en assurer le suivi de 'application des décisions ; - assurer le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires, notamment les dispositions du Code de l'eau relatives à la police de l'eau ;

	- identifier les nouveaux domaines de réglementation et de proposer la mise à jour régulière des textes législatifs et réglementaires ; - contrôler la mise en œuvre des politiques sectorielles et tarifaires définies par l'État en matière d'hydraulique ; - assurer, pour le compte du Ministère, la tutelle technique de l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), notamment le suivi et l'évaluation des contrats de performance ; - suivre les questions afférentes aux organisations internationales entrant dans ses domaines de compétences.
DGTT **Direction générale des Transports terrestres** **2e Sphère Ministérielle de Diamniadio/ Bâtiment C - 1er Étage/ Dakar/Sénégal** **Téléphone : (+221) 33 826 45 61** **Site web :** http://www.mittd.gouv.sn/	Conformément au *décret n°2022-1942 du 7 novembre 2022 portant organisation du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement,* la **Direction générale des Transports terrestres (DGTT)** est chargée d'étudier, de planifier, de promouvoir, de réglementer, de contrôler et de coordonner les activités pouvant concourir au développement de tous les modes de transports terrestres, tant routier que ferroviaire. Elle est responsable de la planification et de la coordination globale des transports terrestres sur l'ensemble du territoire, avec la définition des programmes d'actions pour l'amélioration de la capacité et de l'efficacité du système de transport. À ce titre, elle est notamment chargée d'(e) : - promouvoir la modernisation des titres de transports routiers ; - émettre, suivre et assurer le contrôle des permis de conduire, des cartes grises et des licences de transport ; - assurer le suivi des activités de contrôle technique des véhicules automobiles ; - veiller sur l'adéquation et la mise en œuvre de la réglementation de la circulation routière. La DGTT suit la mise en œuvre de la politique de sécurité routière et exécute la politique de circulation et d'information routières sur l'ensemble du réseau national. Elle initie toute action de nature à permettre l'optimisation de l'exploitation des modes de transports terrestres, tant au point de vue de la sécurité que du meilleur coût pour la collectivité, notamment dans le domaine de l'élaboration des plans de circulation et de transport. La DGTT est également chargée de l'analyse des évolutions de l'offre et de la demande en matière de transports terrestres, de la prévision et de l'anticipation des effets de ces évolutions ainsi que de la coordination des actions subséquentes à la promotion de la sécurité routière. Elle assiste le Ministre dans l'exercice de la tutelle technique des organes relevant des transports terrestres ainsi que dans le suivi des relations de coopération en la matière. La Direction générale des Transports terrestres est placée sous l'autorité d'un Directeur général nommé par décret. La Direction générale des Transports terrestres comprend : - le Bureau administratif et financier (BAF) ; - la Direction des Transports routiers (DTR); - la Direction des Transports ferroviaires (DTF) ; - la Direction de la Mobilité et de la Circulation routière (DMCR).
DH **Direction des Hydrocarbures** **Building administratif, Pr Mamadou DIA** **Téléphone : 33 826 46 11** **E-mail :** contact@mpe.gouv.sn	La Direction des Hydrocarbures a pour mission de : - veiller à l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, en combustibles domestiques et en biocarburants ainsi qu'à leur disponibilité dans les meilleures conditions de prix, de sécurité et de qualité ; - veiller également à la mise en évidence des ressources pétrolières et gazières ainsi qu'à leur mise en valeur. A ce titre, elle est chargée de : - participer, avec les structures concernées, à la définition de la politique énergétique du pays ainsi qu'à l'élaboration de la législatio et de la réglementation relative notamment aux hydrocarbures, aux combustibles domestiques et aux biocarburants ; - coordonner la planification et le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets d'hydrocarbures, de gaz naturel, de combustibles domestiques et de biocarburants ; - assurer la promotion et le suivi de l'utilisation des combustibles alternatifs de cuisson propres et des foyers améliorés ; - participer à la réalisation du schéma directeur du pétrole et du gaz et d'en assurer le suivi ; - superviser le systèmes tarifaires ; - participer, en relation avec les structures concernée, à l'élaboration, aux négociations et au suivi des accords avec les partenaires techniques et financiers dans le domaine des hydrocarbures, des combustibles domestiques et des biocarburants ; - assurer le suivi des questions afférentes aux organisation internationales, régionales intervenant dans son champ d'action ; contrôler la bonne exécution des activités de prospection, de recherche, d'évaluation, de développement, de production, de transport, de commercialisation des hydrocarbures.
DIAT **Direction des Investissements et des Aménagements touristiques** **Ministère de tutelle : Ministère du Tourisme et des Loisirs** **Adresse : Route des Almadies, Dakar -Senegal - BP : 4049** **Mail :** ministère@tourisme.gouv.sn	Les missions de la DIAT sont de : - contribuer à la définition de la politique d'aménagement touristique ; - contrôler la mise en œuvre des projets d'aménagement touristique en veillant au respect des schémas et plans d'aménagement ; - définir le plan prévisionnel d'investissement touristique, à court, moyen et long terme ; - coordonner la politique de promotion des investissements touristiques en initiant des actions permettant de promouvoir les investissements touristiques ; - soutenir les initiatives visant l'amélioration de la compétitivité de la destination sénégal et l'optimisation des effets directs et indirects du tourisme.
DGM **Direction Générale des Mines** **Ministère des Mines et de la Géologie** **Adresse : Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio, Batiment B**	La Direction Générale des Mines a pour mission de : - contribuer à la formation, à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation de la politique minière. Elle est chargée notamment d'(e) : - promouvoir les projets miniers et les activités relatives à la recherche et à l'exploitation des ressources minérales ; - participer au suivi des impacts sociaux, environnementaux, économiques et juridiques des projets miniers ; - contribuer à l'application et la mise à jour de la politique sectorielle des mines ; - administrer, de contrôler et de suivre les constructions et les exploitations des mines en cours ; - étaborer et de faire appliquer les politiques et les stratégies de développement de l'exploitation minière industrielle ; - conduire les négociation pour les projets de convention minières et de contrats de services ; - faire de la veille sur les marché des matières premières minérales et sur les principaux acteurs ; - réaliser toute études se rapportant à la politique minière et aux miniers ; - réaliser ou de faire réaliser des audits dans le secteur des mines et de la géologie ; - instruire des demandes d'approbation de contrats, de joint-venture, de cession ou de fusion des sociétés minières ; - diffuser la documentation relative à la réglementation des activités minières ; - contribuer à la collecte des droits et taxes relatifs aux substances de mine et de carrières ; - contribuer à l'amélioration de la connaissance minière et géologique du territoire national.

DPN **Direction des Parcs Nationaux** **Téléphone : 33 859 14 39** **Mail :** dfcdpn@gmail.com Directeur-dpn@environnement.gouv.sn www.dpn.gouv.sn	La création des parcs et réserves était motivée par le souci des plus hautes autorités de l'État d'asseoir une protection durable de la faune et de la flore, de promouvoir la recherche scientifique et le développement du tourisme de vision dans les aires protégées. Par conséquent, la mission principale assignée à la Direction des Parcs Nationaux (DPN) est la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de conservation de la diversité biologique dans le réseau des aires protégées sous sa tutelle. Ainsi, elle est chargée spécifiquement de : - consolider et renforcer les acquis de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie ; - réhabiliter les espèces de faune disparues ou en voie d'extinction dans leurs habitats naturels ; - coordonner la mise en œuvre de certaines conventions internationales relatives à la conservation de la biodiversité ; - identifier des sites d'intérêt pour la biodiversité et susciter leur érection en aires protégées ; - encourager la participation des populations locales dans les activités de conservation, de restauration et de valorisation de la diversité biologique ; - contribuer à la promotion et au développement de la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources naturelles, à travers la mise en place d'aires protégées transfrontalières et réserves de biosphère ; - promouvoir les initiatives privées dans les activités relatives à la gestion et à la valorisation des aires protégées et de la biodiversité en général ; - amener le taux de couverture des aires protégées au moins à 30% du territoire national d'ici 2030 conformément aux recommandations de la Convention sur la Diversité Biologique.
DPM **Direction des Pêches Maritimes** **Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime** **Adresse : 1er et 2è étage, au Bâtiment D de la Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio, Dakar** **BP : 289** **Téléphone : 33 849 98 83** **Mail :** dpm@mpem.gouv.sn **Site web :** dpm.gouv.sn	La Direction des Pêches Maritimes (DPM) a pour mission l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine des Pêches maritimes et de la valorisation des ressources. A ce titre, elle est notamment chargée, en relation avec les services et structures compétents, d'(e) : - contribuer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière de recherche et d'exploitation des ressources marines ; - assurer l'aménagement et la gestion des pêcheries exploitées conformément aux plans d'aménagement et plans de gestion ; - contribuer à la mise en place d'un système d'information sur les pêches maritimes ; - veiller à l'application de la réglementation relative à l'exercice des pêches maritimes ; - instruire les dossiers de demande d'autorisation de pêche maritime ; - veiller à l'élaboration et à l'exécution des projets et programmes de développement des pêches maritimes ; - assurer la collecte, le traitement et l'exploitation des statistiques des pêches ; - contrôler la salubrité et la qualité des produits de la pêche maritime destinés au marché local ; - assister les organisations professionnelles des pêches ; - promouvoir la valorisation des produits de la pêche maritime artisanale ; - assurer le suivi de la coopération dans le domaine des pêches, aux niveaux sous-régional, régional et international. La DPM assure ses missions en relation avec les autres structures du Département telles que la Direction Protection et Surveillance des Pêches (DPSP), la Direction des Industries de Transformation des Produits de la Pêche (DITP), la Direction de la Pêche Continentale (DPC), la Direction Gestion et Exploitation des Fonds Marins (DGEFM), l'Agence Nationale de l'aquaculture (ANA), l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) et sur les services déconcentrés dans les régions maritimes du Sénégal. Elle exécute aussi des missions spécifiques à travers différents projets et programmes.
DPRS **Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques** **Ministère de la Santé et de l'Action Sociale** **Adresse : Fann Résidence, Rue Aimé Césaire, 3è étage** **BP : 4024** **Téléphone : (00221) 33 865 98 01** www.sante.gouv.sn	La Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques est chargée de : - coordonner les interventions des partenaires au développement ; - préparer les négociations avec les bailleurs de fonds et les autres intervenants, ainsi que les réunions des commissions mixtes et toutes les autres rencontres similaires ; - coordonner l'élaboration du Plan national de Développement sanitaire et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et de son évaluation ; - coordonner l'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et d'assurer la production du rapport annuel de performances ; - promouvoir et coordonner la recherche dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, sanitaires et sociaux en relation avec les Universités, Instituts et Centres de recherche ; - capitaliser les interventions sanitaires et sociales ainsi que les résultats de la recherche en santé ; - promouvoir l'éthique et la bioéthique dans les politiques et pratiques de santé ; - veiller au respect des principes éthiques dans le champ de la recherche ; - coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la santé pour tendre vers la couverture sanitaire universelle ; - réaliser des études et enquêtes statistiques, collecter des données, analyser les informations sanitaires et sociales et participer à la surveillance épidémiologique ; - veiller au bon fonctionnement du Système d'Information sanitaire et sociale à des fins de gestion ; - de promouvoir la multisectorialité, la contractualisation notamment avec les collectivités territoriales et le secteur privé pour les services de santé et d'action sociale ; - conduire l'élaboration des comptes nationaux de la santé ; - promouvoir l'intégration du genre dans les programmes du département. La Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques comprend : - la Division de la Planification ; - la Division de la Recherche ; - la Division du Système d'Information sanitaire et sociale ; - la Division du partenariat ; - la Cellule d'Economie de la santé - la Cellule Genre. Le Comité national d'Éthique pour la Recherche en Santé (CNERS) est rattaché à la DPRS
DPV **Direction de la Protection des Végétaux** **Adresse : Km 15, Route de Rufisque. Dakar en face forail Diamagueune Sicap Mbao** **BP : 20054 Thiaroye Dakar** **Téléphone : 338340397** www.dpvsenegal.sn	Les missions de la DPV sont d'(e) : - assurer la surveillance des populations de déprédateurs par l'implantation et la mise en œuvre d'un réseau national de stations de surveillance et d'avertissements Agricoles ; - mettre au point des méthodes de lutte intégrée adaptées aux différentes zones écologiques du pays ; - effectuer le contrôle phytosanitaire des plantes et des différents produits végétaux notamment les graines, les boutures, les racines à l'entrée et à la sortie du territoire national ; - préparer et appliquer, en liaison avec les services concernés, les textes législatifs et réglementaires se rapportant aux produits agro-pharmaceutiques et à la lutte contre les ennemis des cultures et des récoltes ; - assurer la liaison entre Sociétés de développement agricole, la Recherche agronomique, ainsi que les projets bilatéraux et multilatéraux en matière de protection des végétaux ; - assurer la formation et l'information phytosanitaire des acteurs du monde rural (encadreurs, organisations paysannes et comités de lutte villageois) ; - assurer la liaison technique avec les organismes nationaux et internationaux intervenant dans le domaine de la protection des végétaux ; - garantir le label des produits agricoles destinés à l'exportation tout en préservant l'environnement, la santé des populations et des consommateurs.

DPVE **Direction de la Planification et de la veille environnementale** **Adresse : Route du front de Terre X Route des Pères Maristes** **Téléphone : 33 859 14 50** **www.ceps.sn**	Avec les changements majeurs sur les plans politique et institutionnel intervenus en 2012, la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) a été créé par décret 2012-437 du 10 avril 2012. La DPVE a pour mission de développer au sein du ministère, un système opérationnel de planification et de suivi qui répond aux orientations stratégiques nationales et aux préoccupations locales. Plus spécifiquement, elle est chargée de l'harmonisation des interventions et des approches pour optimiser l'utilisation des ressources mises à disposition et l'efficacité des activités de gestion des ressources naturelles et de préservation de l'environnement. Elle coordonne la planification et la budgétisation des activités au sein du département et apprécie leur exécution. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'outils de gestion, de suiviévaluation et d'information qui sont des facteurs de bonne gouvernance. La DPVE est notamment chargée d'(e) : - coordonner la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique environnementale - appuyer les ministères sectoriels, les ONG et les collectivités locales pour l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, stratégies et plans de développement ; - veiller à une bonne intégration de la dimension environnementale dans les stratégies et politiques nationales et d'assurer leur suivi-évaluation ; - coordonner, de gérer les mécanismes de veille environnementale, d'alerte et de surveillance des facteurs, des acteurs et des vecteurs qui influent sur les modifications de l'environnement ; - élaborer les documents stratégiques et opérationnels du Ministère tels que la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (LPSEDDTE) ; le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), les Rapports Annuels de Performance (RAP) et les Plans Annuels de Performance (PAP) ; - assurer la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des études et recherches en matière d'environnement ; - développer et d'unifier les concepts et les instruments nécessaires à la synthèse et au suivi des travaux de planification ; - élaborer des instruments de planification et d'aide à la décision ; - assurer la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage de certains projets et programmes ; - concevoir et de planifier des projets et des programmes d'actions et d'investissements prioritaires, de mener les procédures conduisant à leur adoption, les mettre en œuvre avec les directions maîtresses d'œuvre ; - assurer le suivi de l'ensemble des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement et d'assurer l'interface entre les services du Ministère et les autres acteurs (société civile, collectivités locales, partenaires au développement etc…..) ; - participer à l'élaboration du budget, aux commissions d'arbitrage et aux commissions parlementaires pour la préparation et l'étude des lois de finances ; - mener et coordonner les activités de veille et d'alerte en matière d'environnement ; - renforcer les capacités des acteurs en matière de planification et de suivi-évaluation par la mise en place d'un programme annuel de formation ; - travailler en synergie avec les autres structures du Ministère afin de veiller à l'application des lois et règlements qui favorisent une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources de base ; - promouvoir la gestion axée sur les résultats (GAR) et veiller à l'efficacité et l'efficience dans l'atteinte des résultats.
DRI **Direction du Redéploiement industriel** **Adresse : Cité Keur Gorgui, Rue 09** **Téléphone : 33 822 04 20** **Fax : 33 822 55 94** **Site Web : www.obs-industrie.sn**	La Direction du Redéploiement industriel (DRI) a pour missions de : - mettre en œuvre toute stratégie et orientation relative à la décentralisation et à l'émergence de pôles de développement et de compétitivité industrielle. A ce titre, elle est chargée d'(e) : - mettre en œuvre la politique de création et de promotion de pôles de développement industriel régionaux et des zones économiques spéciales ; - veiller à la conformité des activités industrielles avec la législation et la réglementation sous régionales, régionales et internationales ; - instruire et d'assurer le suivi des dossiers de coopération, notamment de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Zone Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ainsi que de toute autre institution poursuivant les objectifs de développement, sous réserve des prérogatives dévolues aux autres structures ; - élaborer et de mettre en œuvre des actions d'accompagnement visant le renforcement de la compétitivité des industries ; - participer aux travaux des comités techniques d'évaluation des études environnementales et sociales et au suivi des plans de gestion - environnementale et sociale portant sur la grande industrie ; - accompagner et de suivre les industries en difficulté ; - contribuer à l'émergence de champions nationaux ; - assurer la mise en œuvre du volet industrie de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ; - veiller à une production industrielle respectueuse du développement durable et au respect des engagements de responsabilité sociétale des entreprises du secteur industriel ; - encourager et de soutenir les efforts de production propre et d'efficacité énergétique ; - étudier toute question contentieuse liée à l'activité industrielle ; - tenir et mettre à jour la banque de données industrielles ; - produire des données sur le secteur de l'industrie.
INP **Institut National de Pédologie** **Adresse : Hann Mariste Route des Pères Maristes, Dakar - BP : 10 709** **Téléphone : 33 832 65 65** **Fax : (221) 33 832 85 17** **Mail : pedologie.inp@agriculture.gouv.sn** **Site internet : www.inp.sn**	L'INP est un établissement public à caractère scientifique et technologique créé par Décret 2004-802 du 28 juin 2004. Il a pour missions d'assurer : - l'identification et la maîtrise des caractéristiques des ressources en sols (cartographie pédologique, évaluation des aptitudes agricoles, forestières, pastorales, aquacoles et urbaines) ; - la sauvegarde du patrimoine foncier (élaboration de paquets techniques de gestion durable des terroirs sur la base des caractéristiques pédoclimatiques) ; - la formation et la sensibilisation des producteurs et autres opérateurs économiques sur le rôle de la science du sol pour une exploitation durable et productive des terres ; - la mise en œuvre de modules de formation d'exploitation et de gestion durable et rentable des activités rurales ; - la coordination, la réglementation et le contrôle des travaux pédologiques exécutés sur le territoire national ; - la mise en œuvre de centres polyvalents de formation des producteurs, vitrines des techniques et méthodes d'exploitation agricole durable et rentable ; - la dynamisation et le développement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière d'agro-pédologie (harmonisation des normes et méthodes, échange d'expertise).

Quatre premières éditions de l'annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles du Sénégal

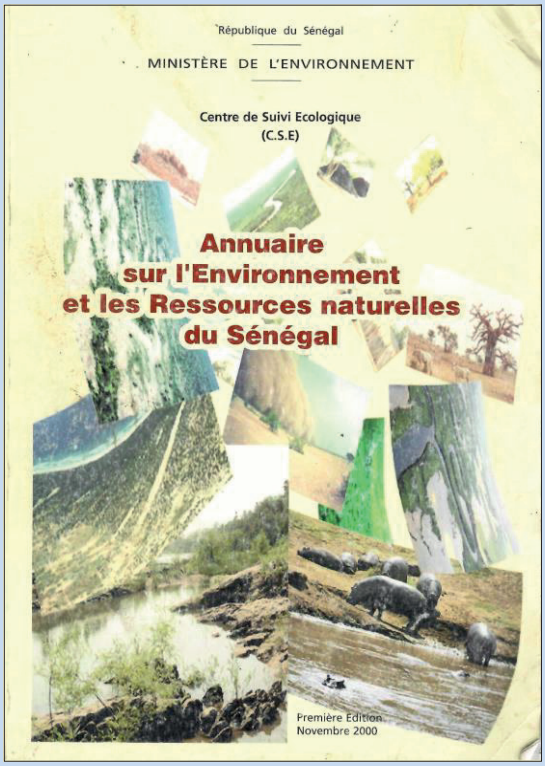

1re édition

2e édition

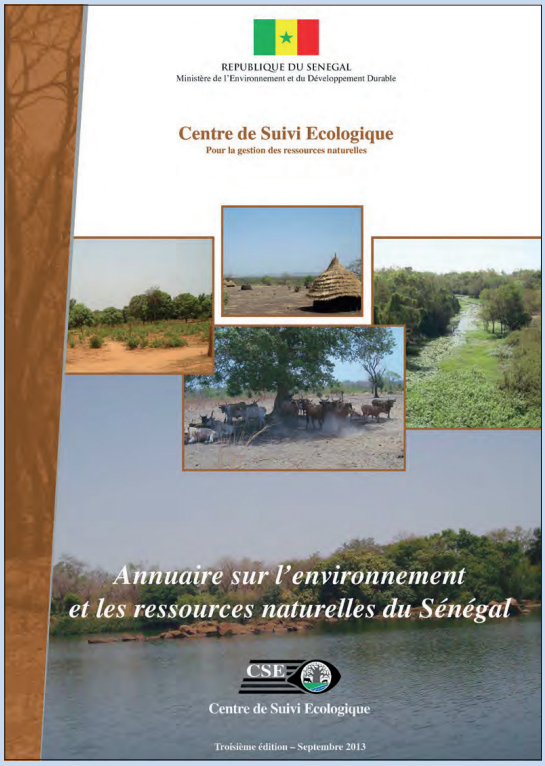

3e édition

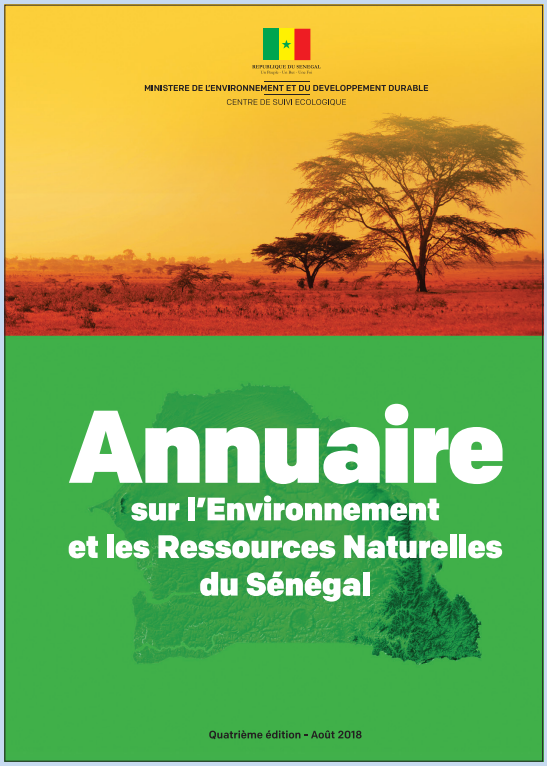

4e édition

Table des matières

Table des matières 11

Liste des figures 16

Tableaux 18

Liste des encadrés 24

Préface 25

Résumé exécutif 26

Remerciements 28

Acronymes et abréviations 30

CHAPITRE 1. LE CADRE BIOPHYSIQUE ET LE CONTEXTE SOCIO ÉCONOMIQUE 40

1.1. Le cadre biophysique 40
1.1.1. Relief et sols 40
1.1.2. Climat 40
1.1.3. Végétation 41
1.1.4 Ressources en eau 42
1.2. Le contexte socioéconomique 42

CHAPITRE 2. LE CADRE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 44

2.1. Cadre de la politique environnementale 44
2.1.1. Vision 44
2.1.2. Valeurs et principes 44
2.1.3. Objectif général 44
2.1.4. Orientations stratégiques 44
2.2. Institutions chargées de la mise en œuvre de la politique environnementale 45
2.2.1. Cabinet et services rattachés 45
2.2.2. Secrétariat général et services rattachés 46
2.2.3. Directions 46
2.2.4. Autres administrations 46
2.3. Textes juridiques sur l'environnement 46
2.3.1. Accords multilatéraux sur l'Environnement 46
2.3.2. Textes juridiques nationaux 48
2.4. Décentralisation et domaines de compétences transférées 50
2.5. Promotion de l'économie verte 51
2.5.1. Transition écologique 52
2.5.2. Transition énergétique 52
2.5.3. Agriculture écologique 52
2.5.4. Industrie verte 52
2.5.5. Économie circulaire 53
2.5.6. Éco transport 53
2.5.7. Éco construction 53
2.5.8. Financements verts 53

CHAPITRE 3. LES RESSOURCES HYDRIQUES 56

3.1. Climat – Atmosphère 56
3.1.1. Suivi des conditions atmosphériques 56
3.1.2. Les autres éléments du climat 58
3.2. Ressources en eau, écosystèmes aquatiques et assainissement 67
3.2.1. Stratégies de gestion et de planification des ressources en eau 67
3.2.2. Les eaux de surface 68
3.2.3. Les eaux souterraines 72
3.2.4. La protection des ressources en eau 80
3.2.5. Qualité de l'eau au Sénégal 81

3.2.6. Écosystèmes aquatiques : qualité des eaux de surface, lacs et mares (qualité physico-chimique de l'eau), limnimétrie ... 82
3.2.7. Gestion du service public en milieu rural ... 83
3.2.8. Usages (industriel, agricole, domestique, énergie, etc.) ... 83
3.2.9. Bassins de rétention (situation / répartition spatiale et date de réalisation) ... 84
3.2.10. Forages ruraux et urbains (suivi et qualité de l'eau) et gestion des ouvrages ... 85
3.2.11. Assainissement ... 86

CHAPITRE 4. LES RESSOURCES EN SOL ... 88

4.1. Typologie et superficie des sols ... 88
4.2. Aptitude des sols à l'agriculture ... 90
4.3. Qualité des sols ... 92
4.4. Occupation des sols par zone éco géographique ... 93
4.5. Dégradation des sols ... 95
4.5.1. L'érosion hydrique ... 96
4.5.2. L'érosion éolienne ... 96
4.5.3. La salinisation des sols ... 97
4.6. Défense et restauration des sols ... 98
4.7. Superficies des terres agricoles sous gestion durable ... 99

CHAPITRE 5. LES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES ... 100

5.1. Types de végétation par zone écogéographique ... 100
5.2. État et niveau de dégradation ... 100
5.3. Parcours naturels ... 101
5.4. Superficie des formations végétales ... 102
5.5. Feux de brousse ... 103
5.5.1. Nombre de cas de feux enregistrés et superficies brûlées ... 103
5.5.2. Nombre de cas de feux enregistrés et superficies brûlées estimées par télédétection ... 103
5.5.3. Longueur de pare-feux ouverts et réhabilités durant les six (6) dernières années ... 104
5.6. Reboisement ... 105
5.7. Chasse et gestion de la faune ... 105
5.8. Statistiques sur les exportations aviaires en 2022 ... 107
5.9. Dynamique des prélèvements de gibiers ... 108
5.10. Forêts aménagées ... 109
5.11. Forêts communautaires ... 113
5.12. Forêts classées ... 115
5.13. Produits forestiers contingentés ... 120
5.14. Produits forestiers non contingentés ... 120
5.15. Biodiversité et conservation ... 121
5.15.1. Les aires protégées du Sénégal sous la tutelle de la DPN et la DAMCP ... 121
5.15.2. Aires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) ... 128
5.15.3. La richesse biologique ... 129
5.16. Biosécurité ... 138
5.17. Statut de conservation par groupe taxonomique ... 138
5.18. Gestion de la faune ... 145
5.19. Réserves naturelles communautaires et privées ... 145

CHAPITRE 6. LA PÊCHE ET LES ÉCOSYSTÈMES MARINS (FLORE, FAUNE ET HABITAT) ... 149

6.1. Analyse de la situation du secteur des pêches et de l'aquaculture ... 149
6.2. Pêches maritimes ... 130
6.2.1. Typologie et état d'exploitation des ressources marines et côtières au Sénégal ... 150
6.2.2. Écosystèmes des zones de pêches maritimes ... 156
6.2.3. Aménagements et infrastructures des pêches maritimes au Sénégal ... 157
6.2.4. Typologie des pêches maritimes ... 159
6.2.5. Système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et gestion de l'information marine pour une gestion durable des ressources marines et côtières ... 166
6.3. Pêche continentale ... 172
6.3.1. Plan stratégique, situation et production ... 172
6.3.2. Parc piroguier, acteurs, engins, équipements et permis de pêche continentale ... 175
6.3.3. Transformation ... 176

6.4. Aquaculture ... 176
6.4.1. Typologie de l'aquaculture ... 177
6.4.2. Cartographie des zones aquacoles ... 177
6.4.3. Production aquacole ... 178
6.4.4. Contraintes et perspectives de l'aquaculture ... 180
6.5. Gestion et exploitation des fonds marins : restauration des habitats et protection de l'environnement fonds marins ... 180
CHAPITRE 7. LES RESSOURCES MINÉRALES ... 182

7.1. Contexte général du secteur minier ... 182
7.2. Les potentialités minières ... 186
7.3. Typologie des activités minières ... 186
7.3.1. Prospection ... 186
7.3.2. Recherche minière ... 186
7.3.3. Exploitation minière ... 186
7.3.4. Activités de promotion ... 186
7.3.5. Activités de réhabilitation des sites miniers ... 186
7.4. Statistiques sur les mines et carrières ... 187
7.4.1. Statistiques sur les titres miniers ... 187
7.4.2. Statistiques de production minière ... 189
7.4.3. Statistiques des revenus du secteur minier ... 191
7.4.4. Statistiques de redevance minière 2014-2021 ... 191
7.5. Activités minières et impacts sur les ressources naturelles et l'environnement ... 192
7.5.1. Responsabilité sociétale des entreprises minières ... 192
7.5.2. Programme social minier (PSM) ... 192
7.5.3. Fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales (FPACL) ... 193
7.6. Grandes orientations du secteur (projets) ... 193
7.7. Mesures et réformes réalisées en 2021 ... 194

CHAPITRE 8. L'ÉNERGIE ... 195

8.1. Sous-secteur de production d'électricité ... 195
8.1.1. Production d'énergie électrique ... 195
8.1.2. Consommation de combustibles ... 199
8.2. Sous-secteur des hydrocarbures ... 200
8.2.1. Segment amont ... 200
8.2.2. Segment aval ... 202
8.3. Combustibles domestiques ... 207
8.3.1. Gaz butane (GPL) ... 207
8.3.2. Biomasse (bois charbon de bois) ... 207
8.3.3. Biogaz ... 208
8.3.4. Foyers améliorés ... 209
8.4. Énergie renouvelable hors réseau ... 210
8.5. Efficacité énergétique ... 211
8.5.1. Données globales de l'Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME) ... 211
8.5.2. Résultats du programme dans les structures de santé ... 211
8.5.3. Réduction de la facture publique d'électricité en 2022 ... 212

CHAPITRE 9. LES RESSOURCES HUMAINES (DONNÉES DEMOGRAPHIQUES) ... 214

9.1. Effectif et répartition de la population par âge et par sexe ... 214
9.2. Répartition spatiale de la population selon la région et le département et le milieu de résidence (urbain et rural) ... 215
9.3. Mouvements naturels de la population : natalité et mortalité ... 218
9.4. Migration ... 219
9.5. Alphabétisation et éducation ... 220
9.6. Répartition des ménages selon quelques caractéristiques (accès à l'électricité, mode d'éclairage, principal combustible utilisé pour la cuisson, approvisionnement en eau, ...) ... 221
9.7. Répartition des types d'habitat selon les régions ... 227
9.8. Niveau de pauvreté ... 230
9.9. Santé et activités sanitaires ... 230

9.9.1. Infrastructures sanitaires 231
9.9.2. Le personnel de santé 234
9.9.3. La situation épidémiologique 235
9.9.4. Environnement et santé 238
9.9.5. Gestion des déchets biomédicaux 243
9.9.6. Situation des équipements d'aide au diagnostic 244
9.9.7. Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle (ANACMU) 245

CHAPITRE 10. LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS ET LE CADRE DE VIE 247

10.1. Données sur les établissements humains 247
10.1.1. Les établissements humains de plus de 5000 habitants par année de recensement général de la population 247
10.1.2. La hiérarchie fonctionnelle des établissements humains 247
10.1.3. Répartition du nombre de communes par département 249
10.1.4. Répartition des Fonds de dotation de la décentralisation au Sénégal 251
10.1.5. Occupation du sol 253
10.2. Outils de planification territoriale et de gestion urbaine 255
10.2.1. Outils de planification territoriale 255
10.2.2. Outils de planification urbaine 256
10.3. Gestion du cadre de vie 258
10.3.1. Gestion des déchets solides 258
10.3.2. Gestion des inondations 264
10.3.3. Qualité de l'air 265
10.3.4. Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 267
10.3.5. Pollutions et nuisances 268
10.3.6. Urgences environnementales 269
10.3.7. Évaluations environnementales 271
10.3.8. Situation des aménagements paysagers dans les zones urbaines du Sénégal 272

CHAPITRE 11. L'AGRICULTURE 276

11.1. L'agriculture 276
11.1.1. Taille des exploitations 276
11.1.2. Superficies par spéculation des grandes cultures 278
11.1.3. Productions par spéculation des grandes cultures 279
11.1.4. Rendements des grandes cultures 280
11.1.5. Productions par spéculation des cultures horticoles 280
11.1.6. Évolution des productions, superficies et rendements par région 281
11.1.7. Intrants agricoles 283
11.1.8. Revenus agricoles 285
11.1.9. Contribution à l'économie nationale 286
11.1.10. Financement de la campagne agricole 286
11.1.11. Situation du matériel agricole 287
11.1.12. Consommation alimentaire des principaux produits agricoles 2011-2022 288
11.1.13. Prévalence de l'insécurité alimentaire 290
11.2. Protection des végétaux 290
11.2.1. Surveillance des populations de déprédateurs 290
11.2.2. Interventions phytosanitaires 292
11.2.3. Contrôle sanitaire et phytosanitaire des végétaux et produits végétaux 293
11.3. Élevage 295
11.3.1. Atouts, potentialités et contraintes du secteur 295
11.3.2. Typologie et effectifs du cheptel 296
11.3.3. Taux annuels de croissance du cheptel 297
11.3.4. Structure du cheptel par espèce, sexe et groupe d'âge 298
11.3.5. Les besoins journaliers en eau et en aliments du cheptel 299
11.3.6. Évolution des productions d'élevage (viande, lait, œuf, cuirs et peaux) 300
11.3.7. Services vétérinaires 303
11.3.8. Infrastructures d'élevage 304
11.3.9. État des systèmes de production 312
11.3.10. Santé animale 312
11.3.11. Sécurisation de l'élevage 313

CHAPITRE 12. INDUSTRIE 318

12.1. État des lieux du secteur : dynamique, répartition et infrastructures industrielles 318
12.1.1. Dynamique et répartition des industries 318
12.1.2. Infrastructures 322
12.2. Grandes orientations du secteur de l'industrie : politiques, programmes et projets structurants 324
12.2.1. Les orientations politiques 324
12.2.2. Les projets du secteur de l'industrie 325
12.3. Problématiques environnementales du secteur de l'industrie 329
12.3.1. Aperçu général 329
12.3.2. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) 329
12.3.3. Évaluation des émissions de Gaz à Effet de serre 330
12.3.4. Mise en œuvre du volet industrie de la CDN 338
12.4. Structures et programmes d'appui au verdissement du secteur de l'industrie et à la valorisation des produits locaux 339

CHAPITRE 13. LES TRANSPORTS 340

13.1. Transports routiers 340
13.1.1. Infrastructures routières 340
13.1.2. Services de transport 350
13.1.3. Parc de véhicules et titres de transports 353
13.2. Transport aérien 358
13.3. Transport ferroviaire 359
13.4. Transport maritime 360
13.4.1. Port Autonome de Dakar (PAD) 361
13.4.2. Port de Kaolack 367
13.4.3. Port de Ziguinchor 368

CHAPITRE 14. LE TOURISME, L'ARTISANAT, LES MONUMENTS ET SITES HISTORIQUES 370

14.1. Tourisme 370
14.1.1. Évolution des paramètres du tourisme 370
14.1.2. Nature des activités des pôles touristiques 371
14.1.3. Infrastructures et équipements touristiques en 2021 372
14.1.4. Impacts des activités touristiques sur les ressources naturelles et l'environnement 376
14.1.5. Impacts de la Covid-19 sur les activités touristiques 376
14.1.6. Crédit hôtelier et touristique (CHT) 377
14.2. Sites et monuments historiques par région (patrimoine matériel et immatériel) 378
14.2.1. Textes et lois sur le patrimoine culturel 378
14.2.2. Atouts culturels du Sénégal 379
14.3. Artisanat 379
14.3.1. Nombre d'artisans encadrés 379
14.3.2. Exportations en valeur de produits artisanaux 380
14.3.3. Nombre de villages artisanaux 381
14.3.4. Impact de la Covid-19 sur l'artisanat 381

Bibliographie 392

Liste des figures

Figure 1 : Stations météorologiques et postes pluviométriques 57
Figure 2 : Normales pluviométriques des décennies 1951-1980, 1961-1990, 1971-2000, 1981-2010 et 1991-2020 60
Figure 3 : Cartes des moyennes pluviométriques (mm) par décennie 66
Figure 4 : Découpage du territoire en UGP et sous-UGP 68
Figure 5 : Les organismes de bassin 68
Figure 6 : Réseau hydrographique du Sénégal 70
Figure 7 : Répartition des stations dans les grands bassins versants 70
Figure 8 : Unités aquifères du Sénégal en 2018 73
Figure 9 : Hotspots du Sénégal 76
Figure 10 : Réseau de suivi piézométrique 77
Figure 11 : Ouvrages échantillonnés 78
Figure 12 : Conductivité électrique de la nappe du Maastrichtien en période de crue (2018) 82
Figure 13 : Les sols du Sénégal, 2008 88
Figure 14 : Espaces agricoles du Sénégal, IRD (2010) 91
Figure 15 : Répartition des aptitudes des sols du Sénégal (INP 2010) 91
Figure 16 : Cartes de fertilité des sols du Sénégal (texture, matière organique, teneur en azote et en phosphore (IFDC, 2021) 93
Figure 17 : Découpage des zones écogéographiques (CSE, 2015) 94
Figure 18 : Occupation des sols du Sénégal (CSE, 2021) 94
Figure 19 : Localisation des sols salés des communes de Diossong, Diouroup, Djilor et Loul Sessene 97
Figure 20 : Production végétale du Sénégal de l'année 2022 102
Figure 21 : Cas de feux observés entre octobre 2021 et mai 2022 104
Figure 22 : Évolution du nombre de zones amodiées de 2017 à 2022 106
Figure 23 : Évolution des prélèvements de gibier de 2017 à 2022 109
Figure 24 : Nombre de massifs annuellement aménagés entre 2015 et 2021 112
Figure 25 : Superficie annuellement aménagée entre 2015 et 2021 (ha) 112
Figure 26 : Réseau des aires protégées gérées par la DPN 126
Figure 27 : Réseau des aires protégées gérées par la DAMCP 126
Figure 28 : Évolution de la richesse spécifique dans les AMP de 2015 à 2022 127
Figure 29 : Composantes de l'évaluation par IMET II 128
Figure 30 : Évolution des effectifs des antilopes réintroduites à la RSFG et à la RFFN 135
Figure 31 : Position des nids de tortues marines 136
Figure 32 : Évolution globale du nombre de nids entre 2011 et 2021 dans les parcs, réserves et AMP 136
Figure 33 : Résultats du suivi des tortues marines dans la zone des herbiers (Zostera, Halodule, Cymodocea) du PNDS 137
Figure 34 : Localisation des RNC autour du Niokolo Koba 148
Figure 35 : Parc National du Delta du Saloum 148
Figure 36 : Vue d'ensemble du littoral sénégalais 156
Figure 37 : Répartition des débarquements de la pêche artisanale 159
Figure 38 : Part des débarquements par région (%) 159
Figure 39 : Situation des régions où se pratique la pêche continentale (RPC) 173
Figure 40 : Carte des pôles aquacoles du Sénégal 177
Figure 41 : Répartition des fermes aquacoles par antenne 178
Figure 42 : Nombre d'engins de pêche perdus en moyenne par an 181
Figure 43 : Principaux gisements miniers du Sénégal 182
Figure 44 : Carte des gîtes minéraux du Sénégal 183
Figure 45 : Évolution du nombre de titres miniers octroyés de 2012 à 2022 187
Figure 46 : Localisation des titres miniers au 10/03/2023 188
Figure 47 : Localisation des couloirs d'orpaillage 189
Figure 48 : Blocs pétroliers du Sénégal 201
Figure 49 : Pyramide des âges en 2023 205
Figure 50 : Accès à l'électricité en 2021-2022 en (%) 223
Figure 51 : Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon la région 2021-2022 (%) 227

Figure 52 : Pyramide sanitaire et sociale 231
Figure 53 : Évolution du taux de couverture des communes en PUD 257
Figure 54 : Composition des déchets solides municipaux au Sénégal en 2016 259
Figure 55 : Composition des déchets solides municipaux dans la région de Dakar en 2016 260
Figure 56 : Production de déchets mis en décharge par pôle-région 2021/2022 262
Figure 57 : Répartition spatiale des points de regroupements normalisés dans la région de Dakar en 2021 263
Figure 58 : Répartition des six stations 265
Figure 59 : Micro-capteurs d'air ambiant 265
Figure 60 : Rose des concentrations de NO2, SO2 et Rose des vents en 2017 265
Figure 61 : Moyennes annuelles PM2,5 à Dakar, de 2012 à 2019 266
Figure 62 : Moyennes annuelles PM10 à Dakar, de 2012 à 2019 266
Figure 63 : Indice de la qualité de l'air de 2012 à 2019 266
Figure 64 : Évolution de la production nationale de viande et d'abats (en tonnes) 300
Figure 65 : Répartition en pourcentage (%) de la production de viande et d'abats par espèce 301
Figure 66 : Évolution des importations et réexportations de moutons 301
Figure 67 : Évolution des importations de produits carnés 302
Figure 68 : Évolution de la production de lait par type d'élevage 302
Figure 69 : Évolution de la production nationale et des importations de lait 302
Figure 70 : Évolution des exportations de cuirs et peaux 303
Figure 71 : Évolution de la production nationale d'œufs de consommation par an (millions d'unités) 303
Figure 72 : Localisation des postes, cabinets et pharmacies vétérinaires 304
Figure 73 : Centres de collecte, tanks et laiteries 308
Figure 74 : Évolution de la part du secteur industriel dans l'emploi au Sénégal (%) 321
Figure 75 : Localisation des sites du Projet Hub minier régional 328
Figure 76 : Évolution du trafic AIBD – Mbour – Thiès 343
Figure 77 : Évolution du trafic Autoroute Thiès – Touba 344
Figure 78 : Évolution du taux global de surcharge au PTAC et aux essieux entre 2018 et 2022 350
Figure 79 : Évolution du nombre de morts dans les accidents de la circulation de 2018 à 2022 350
Figure 80 : Tracé du TER 359
Figure 81 : Évolution annuelle du trafic conteneurisé 2012-2021 (milliers de tonnes) 363
Figure 82 : Trafic conteneurisé par sens 2017-2021 (en tonne) 363
Figure 83 : Évolution annuelle du trafic transit 2017-2021 (Tonnes) 364
Figure 84 : Répartition du transit pour les pays de la sous-région, excepté le Mali, en 2021 364
Figure 85 : Évolution annuelle du trafic en transbordement 2017-2021 (en tonnes) 366
Figure 86 : Trafic de véhicules par sens en 2021 366
Figure 87 : Cartographie des pôles touristiques du Sénégal 372
Figure 88 : Répartition des financements accordés par pôle durant la Covid-19 377
Figure 89 : Répartition des financements accordés par secteur d'activité 377
Figure 90 : Nombre d'emplois enregistrés au répertoire des artisans 380

Tableaux

Tableau 1 : Instruments juridiques sur l'environnement et les ressources naturelles 47
Tableau 2 : Textes juridiques nationaux (ordonner les textes : du plus récent au plus ancien ou le contraire, selon la catégorie) 48
Tableau 3 : Synthèse du nombre de stations et postes pluviométriques au Sénégal dans le cadre du suivi des paramètres atmosphériques 57
Tableau 4 : Moyennes interannuelles de quelques éléments du climat, par station 59
Tableau 5 : Période de fonctionnement des stations de mesure de l'ANACIM 61
Tableau 6 : Estimation des apports des principaux bassins versants en 2022 70
Tableau 7 : Stations de suivi et cotes d'alerte 71
Tableau 8 : Réseau d'observation hydrologique du bassin du Fleuve Sénégal en 2022 71
Tableau 9 : Réseau d'observation hydrologique du bassin du Fleuve Gambie 72
Tableau 10 : Potentiel exploitable 74
Tableau 11 : Liste des ouvrages fonctionnels suivis par la DGPRE en 2021 dans la zone du Bassin arachidier 78
Tableau 12 : Nombre d'ouvrages par aquifère 80
Tableau 13 : Nombre de demandes d'autorisations par région en 2022 80
Tableau 14 : Usages des forages autorisés en 2021 80
Tableau 15 : Liste des ouvrages suivis dans la zone des Niayes (2017) 81
Tableau 16 : Estimations des prélèvements d'eau souterraine par usage (m^3) et par région en 2020 84
Tableau 17 : État comparé des ressources et besoins en eau de surface (2018 - 2019) 84
Tableau 18 : Volumes d'eaux usées recueillies et volumes traités dans les STEP et STBV de l'ONAS (2015 – 2020) 87
Tableau 19 : Typologie, proportion et répartition spatiale des sols 89
Tableau 20 : Aptitude des sols à l'agriculture 92
Tableau 21 : Occupation des sols par zone éco géographique (km^2) 95
Tableau 22 : Ampleur de la dégradation des terres arables par zone éco-géographique (Ha) 95
Tableau 23 : Nature et importance de la dégradation des sols 96
Tableau 24 : Technologies de défense et restauration des sols utilisées 98
Tableau 25 : Superficies sous GDT par les projets/programmes phares du MAERSA 99
Tableau 26 : Principaux types de végétation par zone écogéographique 100
Tableau 27 : Évolution des superficies boisées de 2016 à 2020 101
Tableau 28 : Superficie des formations végétales 102
Tableau 29 : Situation des pare-feux durant les six dernières années 104
Tableau 30 : Évolution des réalisations physiques de 2017 à 2022 105
Tableau 31 : Situation des zones amodiées par région en 2022 106
Tableau 32 : Effectifs des chasseurs enregistrés de 2017 à 2022 106
Tableau 33 : Nombre de permis délivrés par catégorie en 2022 107
Tableau 34 : Exportation des oiseaux en 2022 107
Tableau 35 : Dynamique des prélèvements de gibiers par saison cynégétique de 2017 à 2022 109
Tableau 36 : Situation des forêts avec des plans d'aménagement validés 110
Tableau 37 : Situation des forêts communautaires avec des plans d'aménagement validés 113
Tableau 38 : Liste des massifs constituant les zones classées relevant de la gestion de la DEFCCS 115
Tableau 39 : Évolution des quantités des produits forestiers contingentés de 2017 à 2022 120
Tableau 40 : Évolution des quantités de produits forestiers non contingentés de 2016 à 2022 121
Tableau 41 : Réseau d'aires protégées sous la tutelle de la Direction des Parcs nationaux 122
Tableau 42 : Le réseau d'aires protégées sous la tutelle de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées 123
Tableau 43 : Synthèse des résultats d'évaluation de l'efficacité de gestion des sites avec IMET 2 128
Tableau 44 : Récapitulatif du nombre d'espèces par groupe 129
Tableau 45 : Résultats du dénombrement international des oiseaux d'eau du 15 janvier 2022 130
Tableau 46 : Récapitulatif du nombre d'observations par type de décompte au PNNK 133
Tableau 47 : Résumé des estimations des effectifs de faune à partir des recensements en véhicule au PNNK 134
Tableau 48 : Récapitulatif des estimations issues du recensement aérien de 2018 et comparatif avec celui de 2006 au PNNK 134
Tableau 49 : Résultat de l'estimation des espèces emblématiques basée sur le nombre d'évènements par espèce et le pourcentage de présence au sein de la grille durant la période totale de déploiement 134

Tableau 50 : Nombre de puits de lamantins par site 137
Tableau 51 : Synthèse sur les grands groupes taxonomiques menacés au Sénégal 138
Tableau 52 : Classification de l'UICN sur les espèces menacées 139
Tableau 53 : Statut de conservation des espèces forestières 141
Tableau 54 : Statut de conservation des espèces de faune 142
Tableau 55 : Espèces menacées et suivies par la Direction des Parcs nationaux 144
Tableau 56 : Situation des réserves naturelles communautaires et privées 145
Tableau 57 : Volume mensuel des produits transformés artisanalement (en tonnes) en 2019 151
Tableau 58 : Quantités totales exportées par nature de produit et par destination (en tonnes) en 2019 152
Tableau 59 : Évolution des réexportations de 2018 à 2022 153
Tableau 60 : Réexportations des produits de la pêche selon l'origine 153
Tableau 61 : Synthèse des importations de produits halieutiques en 2019 154
Tableau 62 : Tableau synoptique des pêches maritimes en 2019 154
Tableau 63 : État de quelques espèces des ressources marines et côtières au Sénégal 155
Tableau 64 : Distribution des principales zones de pêche artisanale selon les régions maritimes 157
Tableau 65 : Réalisations en infrastructures des pêches 158
Tableau 66 : Situation des permis de pêche par région maritime, du parc piroguier et des redevances au 31 décembre 2022 160
Tableau 67 : Évolution du nombre de pêcheurs actifs 160
Tableau 68 : Situation des cartes de mareyeurs par région en fonction des catégories au 31 décembre 2022 161
Tableau 69 : Consommation de carburant de la pêche artisanale en milliers de litres et de francs CFA en 2019 162
Tableau 70 : Tableau synoptique de la pêche artisanale (2011 - 2019) 163
Tableau 71 : Évolution annuelle du nombre de licences (2011 - 2022) 164
Tableau 72 : Tableau synoptique de la pêche industrielle 164
Tableau 73 : Évolution de l'armement (artisanal et industriel) sénégalais- nombre d'unités (2006 - 2019) 165
Tableau 74 : Évolution des captures des pêches maritimes (2011 à 2019) 165
Tableau 75 : Évolution des exportations globales de la PI et de la PA (2011 à 2019) 166
Tableau 76 : Nombre de navires inspectés à quai par trimestre en 2022 167
Tableau 77 : Nombre de navires inspectés par nationalité en 2022 167
Tableau 78 : Nombre de navires inspectés par la Marine nationale et par trimestre durant les patrouilles maritimes en 2022 167
Tableau 79 : Synthèse des patrouilles aériennes par l'Armée de l'Air sénégalaise et les Éléments Français au Sénégal (EFS) en 2022 168
Tableau 80 : Récapitulatif des navires nationaux et étrangers suivis par VMS 168
Tableau 81 : Synthèse des patrouilles maritimes de surveillance participative par centre secondaire de surveillance côtière 168
Tableau 82 : Embarquement des observateurs par type de pêche 169
Tableau 83 : Certification des captures destinées à l'exportation en 2022 169
Tableau 84 : Situation des arraisonnements par trimestre 169
Tableau 85 : Situation des réconciliations 170
Tableau 86 : Récapitulatif des opérations conjointes CSRP en 2022 170
Tableau 87 : Récapitulatif des opérations de surveillance 170
Tableau 88 : Nombre de pêcheurs formés dans les brigades 172
Tableau 89 : Bilan des événements maritimes en 2022 172
Tableau 90 : Évolution des débarquements de la pêche continentale au niveau national et leur valeur 2010 - 2022 174
Tableau 91 : Évolution de la production par région de 2010 à 2022 174
Tableau 92 : Tableau synoptique de la pêche continentale 175
Tableau 93 : Répartition du parc piroguier, des acteurs et des permis de pêche par région 176
Tableau 94 : Évolution de la production aquacole de 2000 à 2022 179
Tableau 95 : Répartition de la production aquacole par espèces entre 2020 et 2022 179
Tableau 96 : Principaux gisements miniers au Sénégal 184
Tableau 97 : Statistiques de production minière 2009-2022 190
Tableau 98 : Production annuelle de minéraux lourds en tonnes 190
Tableau 99 : Revenus du secteur (milliards de FCFA) de 2014 à 2021 191
Tableau 100 : Redevances minières de 2014 à 2021 191
Tableau 101 : Paiements sociaux 2021 en F CFA 193
Tableau 102 : Évolution de la production d'électricité de 2013 à 2021 (mwh) 196

Tableau 103 : Répartition de la puissance installée 196
Tableau 104 : Production du parc de la SENELEC de 2013 à 2021 197
Tableau 105 : Évolution de la production d'énergie électrique globale 197
Tableau 106 : Données globales de 2013 à 2021 198
Tableau 107 : Réseau de transport et de distribution en 2021 198
Tableau 108 : Achat d'énergie auprès des producteurs privés 2018 - 2020 199
Tableau 109 : Évolution de la consommation de combustibles de la SENELEC de 2018 à 2021 (tonnes) 200
Tableau 110 : Répartition de la consommation selon le type d'équipement de 2018 à 2021 200
Tableau 111 : Production de gaz au Sénégal de 2002 à 2022 202
Tableau 112 : Capacités de stockage de gaz butane 203
Tableau 113 : Évolution des importations de la SAR (tonne métrique) de 2009 à 2020 203
Tableau 114 : Évolution de la production de la SAR (tonne métrique) 204
Tableau 115 : Évolution de la vente des produits pétroliers entre 2012 et 2020 205
Tableau 116 : Comparaison des cumuls 2016 et 2020 206
Tableau 117 : Consommation de gasoil routier et soute de 2017 à 2020 206
Tableau 118 : Évolution de la consommation de gaz butane de 2018 à 2022 (tonne) 207
Tableau 119 : Évolution de la consommation de bois de feu et de charbon de bois de 2000 à 2020 (tonnes) 209
Tableau 120 : Évolution du nombre de biodigesteurs et du volume de biogaz généré 209
Tableau 121 : Diffusion de foyers améliorés au Sénégal de 2014 à 2021 210
Tableau 122 : État des installations d'énergies renouvelables dans la région de Thiès en 2023 210
Tableau 123 : État des installations d'énergies renouvelables en 2023 211
Tableau 124 : Interventions de l'AEME dans les structures sanitaires 211
Tableau 125 : Nombre d'habitants selon le sexe en 2013, 2018 et 2023 214
Tableau 126 : Répartition de la population selon le groupe d'âge en 2023 215
Tableau 127 : Répartition de la population selon l'âge 215
Tableau 128 : Nombre d'habitants selon la région et le sexe en 2023 216
Tableau 129 : Population résidente des départements du Sénégal en 2023 217
Tableau 130 : Répartition de la population selon la région et le milieu de résidence en 2013, 2018 et 2018 218
Tableau 131 : Natalité et mortalité lors des recensements de 2013 et 2023 219
Tableau 132 : Taux d'alphabétisation (en %) selon le milieu de résidence, et le sexe (2021 - 2022) 221
Tableau 133 : Taux de scolarisation (primaire et secondaire) en % selon le sexe (2021 - 2022) 221
Tableau 134 : Taux d'accès à l'électricité 2018-2019 222
Tableau 135 : Source d'énergie pour l'éclairage selon la région dans l'ensemble du pays (2018 - 2019) 223
Tableau 136 : Source d'énergie pour l'éclairage selon la région dans le milieu urbain (2018 - 2019) 224
Tableau 137 : Source d'énergie pour l'éclairage selon la région dans le milieu rural (2018 - 2019) 224
Tableau 138 : Source d'énergie pour l'éclairage selon le milieu de résidence (2021 - 2022) 224
Tableau 139 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la région dans l'ensemble du pays (2018 - 2019) 225
Tableau 140 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la région dans le milieu urbain (2018 - 2019) 225
Tableau 141 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la région dans le milieu rural (2018 - 2019) 226
Tableau 142 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la zone (2021 - 2022 226
Tableau 143 : Type de logement actuel du ménage selon la région dans l'ensemble du pays (2018 - 2019) 228
Tableau 144 : Type de logement actuel du ménage selon la région dans le milieu urbain (2018 - 2019) 228
Tableau 145 : Type de logement actuel du ménage selon la région dans le milieu rural (2018 - 2019) 229
Tableau 146 : Type de logement actuel du ménage selon la taille du ménage dans l'ensemble du pays (2018 - 2019) 229
Tableau 147 : Type de logement actuel du ménage selon la zone dans l'ensemble du pays (2021 - 2022) 229
Tableau 148 : Taux de pauvreté des individus (2021 - 2022) 230
Tableau 149 : Répartition des structures sanitaires par région et par districts en 2022 232
Tableau 150 : Évolution du nombre d'infrastructures sanitaires (2015 - 2022) 233
Tableau 151 : Répartition des ressources humaines par catégorie socioprofessionnelle et par région 234
Tableau 152 : Situation des maladies à potentiel épidémique en 2021 236
Tableau 153 : Évolution des cas de Covid19 détectés et les décès (2020 - 2022) 237
Tableau 154 : Maladies liées aux problèmes environnementaux en 2021 238
Tableau 155 : Données socio-sanitaires (typologie des maladies en 2021) 239
Tableau 156 : Répartition des équipements d'imagerie médicale (existants) en 2021 244

Tableau 157 : Nombre d'établissements humains par taille de population et par année de recensement général de la population.... 247
Tableau 158 : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains établie par le PNADT, horizon 2045 248
Tableau 159 : Répartition du nombre de communes par région et par département en 2021 249
Tableau 160 : Répartition des montants de FDD par département, collectivité territoriale et par année 252
Tableau 161 : Situation de l'occupation du sol par région du Sénégal en 2010, 2016 et 2020..... 253
Tableau 162 : Caractéristiques des cinq (5) classes thématiques..... 254
Tableau 163 : Situation actuelle des outils de planification territoriale au Sénégal..... 255
Tableau 164 : Évolution du nombre et du taux de couverture de Plan Drecteur d'Urbanisme..... 256
Tableau 165 : Nombre et superficie des parcelles de lotissements autorisés entre 2018 et 2023 257
Tableau 166 : Production de déchets solides municipaux au Sénégal (2019 - 2022) 258
Tableau 167 : Production de déchets solides dans la région de Dakar (tonnes)..... 258
Tableau 168 : Taux de collecte des déchets solides au Sénégal (%)..... 261
Tableau 169 : Nombre de rotations et quantités mises en décharge par département de la région Dakar en 2022 261
Tableau 170 : Production de déchets solides mises en décharge par région du Sénégal en 2022..... 262
Tableau 171 : Indicateurs de gestion des inondations 264
Tableau 172 : Valeurs moyennes IQA de 2017 à 2019..... 267
Tableau 173 : ICPE inspectées de 2017 à 2022..... 267
Tableau 174 : POI validées de 2017 à 2022 268
Tableau 175 : Autorisation de transport de produits chimiques de 2020 à 2022 269
Tableau 176 : Répartition des déclarations en fonction des événements en 2022 270
Tableau 177 : Répartition des déclarations d'urgences environnementales dans les régions en 2022..... 270
Tableau 178 : Taux de satisfaction des déclarants entre 2017 et 2022 271
Tableau 179 : Évaluations environnementales de 2017 à 2021..... 272
Tableau 180 : Superficie des sites d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région et l'année..... 272
Tableau 181 : Superficie des sites en cours d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région en 2023..... 274
Tableau 182 : Nombre de parcelles par ménage et par région de 2017 à 2021..... 276
Tableau 183 : Superficie moyenne (en ha) des exploitations par ménage et par région de 2017 à 2021 277
Tableau 184 : Taille moyenne des ménages par région de 2017 à 2021..... 278
Tableau 185 : Superficies par spéculation en hectare de 2017 à 2022 279
Tableau 186 : Production par spéculation (tonnes) 279
Tableau 187 : Rendements par spéculation en Kg/ha..... 280
Tableau 188 : Production des cultures horticoles (tonnes)..... 280
Tableau 189 : Évolution des productions, superficies et rendements de riz 281
Tableau 190 : Évolution des productions, superficies et rendements de sorgho par région..... 282
Tableau 191 : Évolution des productions, superficies et rendements de niébé par région 282
Tableau 192 : Évolution des productions, superficies et rendements de mil par région 282
Tableau 193 : Évolution des productions, superficies et rendements de maïs par région..... 283
Tableau 194 : Évolution des productions, superficies et rendements d'arachide par région..... 283
Tableau 195 : Quantité moyenne d'engrais utilisée par les ménages selon le type (%), de 2017 à 2021..... 284
Tableau 196 : Quantité moyenne de semence utilisée par les ménages selon la culture (ha)..... 284
Tableau 197 : Proportion des ménages ayant utilisé des produits phytosanitaires de 2017 à 2021 (%) 285
Tableau 198 : Revenu agricole moyen net des producteurs selon le type de producteur..... 285
Tableau 199 : Valeur ajoutée agricole et contribution de l'agriculture dans le PIB..... 286
Tableau 200 : Financement public global du sous-secteur agricole..... 286
Tableau 201 : Matériel attelé mis à la disposition des producteurs en unité 287
Tableau 202 : Matériels motorisés mis à la disposition des producteurs..... 288
Tableau 203 : Disponibilité alimentaire en quantité (kg / personne / an) de 2019 à 2022..... 289
Tableau 204 : Disponibilité énergétique en Kilocalorie (kcal) (g/personne/jour) de 2019 à 2022..... 289
Tableau 205 : Disponibilité de protéines en quantité (g/personne/jour) de 2019 à 2022..... 289
Tableau 206 : Évolution du Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS) de 2019 à 2022..... 290
Tableau 207 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère et modérée (2016-2022)..... 290
Tableau 208 : Principaux ravageurs des cultures au Sénégal 291
Tableau 209 : Statistiques des superficies prospectées, infestées et traitées par an..... 292
Tableau 210 : Quantités de biopesticides et superficies traitées par an..... 293

Tableau 211 : Quantités des pesticides utilisés par an (litres) 293
Tableau 212 : Quantités globales de pesticides importés et exportés 294
Tableau 213 : Volume des exportations de fruits et légumes, tous produits confondus au cours des six (6) dernières années, en tonne (T) 294
Tableau 214 : Volume des exportations de mangues en tonne (T) 294
Tableau 215 : Volume des importations de fruits et légumes confondus en tonne (T) 295
Tableau 216 : Résumé des atouts/ potentialités et contraintes du secteur 295
Tableau 217 : Évolution annuelle des effectifs nationaux du cheptel (en milliers de têtes) (2014 - 2021) 296
Tableau 218 : Répartition des effectifs du cheptel par espèce selon les régions et départements en 2021 (en nombre de têtes x 1000) 296
Tableau 219 : Taux annuels de croissance du cheptel (2014 - 2021) 298
Tableau 220 : Structure du troupeau par sexe et par âge en élevage bovin au Sénégal 298
Tableau 221 : Structure du troupeau par sexe et par âge en élevage ovin au Sénégal 298
Tableau 222 : Structure du troupeau par sexe et par âge en élevage caprin au Sénégal 299
Tableau 223 : Les besoins en eau et en aliments du cheptel 299
Tableau 224 : Liste des infrastructures d'abattage des animaux de boucherie 305
Tableau 225 : Magasins de stockage d'aliment de bétail 309
Tableau 226 : Évolution du taux de couverture vaccinale pour les maladies animales prioritaires de 2014 à 2021 313
Tableau 227 : Évolution du bilan fourrager (2014 - 2021) 314
Tableau 228 : Situation de distribution par le MEPA du « niébé fourrager variété 5874 » 315
Tableau 229 : Situation CNAAS de 2014 à 2021 pour le secteur de l'élevage 317
Tableau 230 : Répartition des entreprises de l'industrie par taille (2009 - 2021) 319
Tableau 231 : Répartition des entreprises industrielles par secteurs d'activités (2009 - 2013) 319
Tableau 232 : Répartition des entreprises industrielles par secteurs d'activité (2014 - 2021) 320
Tableau 233 : Nombre de certificats d'origine délivrés par an (2010 - 2021) 321
Tableau 234 : Répartition des domaines industriels avant l'an 2000 322
Tableau 235 : Répartition des domaines industriels post 2000 322
Tableau 236 : Répartition des hôtels d'industrie 323
Tableau 237 : Description des projets de réhabilitation de domaines industriels régionaux 323
Tableau 238 : Description des projets de nouveaux domaines industriels régionaux 324
Tableau 239 : Programmes prioritaires des axes verticaux pour 2021-2035 325
Tableau 240 : Articulation des axes verticaux avec des projets en cours ou formulés 325
Tableau 241 : Information de base sur les agropoles 326
Tableau 242 : Composantes et sécurisation foncière du Projet Agropole Centre 326
Tableau 243 : Composantes du Projet Agropole Sud 327
Tableau 244 : Agropole Sud – information sur le renforcement des filières ciblées 327
Tableau 245 : Composantes de l'Agropole Ouest 327
Tableau 246 : Composantes du Projet Hub Minier Régional (HMR) 328
Tableau 247 : Cadre indicatif sur les problématiques environnementales industrielles 329
Tableau 248 : Synthèse des émissions des trois communications nationales (Gg CO_2e) 330
Tableau 249 : Productions annuelles de clinker et de ciment 331
Tableau 250 : Émissions annuelles de CO_2 dues à la production de Clinker 332
Tableau 251 : Émissions de CO_2 dues à l'utilisation de soude 333
Tableau 252 : Émissions de SO_2 dues à la production de ciment 334
Tableau 253 : Statistiques de production d'acide sulfurique (2005 - 2022) 335
Tableau 254 : Émissions de SO_2 dues à la production d'acide sulfurique 335
Tableau 255 : Principales sources d'émissions de COVNM et origines de données 336
Tableau 256 : Sources et facteurs d'émission de COVNM 336
Tableau 257 : Quantités annuelles de produits sources d'émissions 336
Tableau 258 : Émissions de COVNM 337
Tableau 259 : Synthèse des émissions dans le secteur procédé industriel (2006 - 2022) 337
Tableau 260 : Synthèse des émissions dans le secteur procédé industriel (2005) 337
Tableau 261 : Synthèse de la CDN industrie 338
Tableau 262 : Présentation des axes de la Stratégie de mise en œuvre et de financement 339

Tableau 263 : Évolution des investissements dans les infrastructures routières de 2016 à 2022 341
Tableau 264 : Dépenses d'entretien routier annuel (FERA) 2016 – 2022 342
Tableau 265 : Indicateurs des infrastructures pour le réseau routier classé, de 2018 à 2022 342
Tableau 266 : Indicateurs des infrastructures pour le réseau non classé en charge des communes de 2019 à 2022 343
Tableau 267 : Évolution linéaire d'autoroutes construites entre 2014 et 2022 343
Tableau 268 : Récapitulation des trafics moyens journaliers (TMJ) et trafics moyens journaliers annuels (TMJA) 344
Tableau 269 : Postes de pesage 349
Tableau 270 : Situation du programme de renouvellement du parc de transport en commun à Dakar et dans les autres régions de 2005 à 2022 351
Tableau 271 : Taxis de proximité renouvelés du début du projet en 2015 jusqu'au 31 décembre 2021 351
Tableau 272 : Chiffres clés du projet BRT 352
Tableau 273 : Répartition des sources de financement du projet BRT 352
Tableau 274 : Évolution des résultats du contrôle technique moderne à Dakar de 2012 à 2021 353
Tableau 275 : Situation du parc automobile par catégorie et région au 31 décembre 2021 354
Tableau 276 : Taux d'accroissement du parc automobile par pôle au 31 décembre 2021 (%) 354
Tableau 277 : Répartition du parc par catégorie et par âge au 31 décembre 2021 (ancienne base / PARADOX) 355
Tableau 278 : Répartition du parc automobile par âge et par catégorie 355
Tableau 279 : Répartition du parc selon la source d'énergie au 31 décembre 2021 (ancienne base / PARADOX) 356
Tableau 280 : Répartition du parc selon la source d'énergie au 31 décembre 2021 (nouvelle base / AVEC) 357
Tableau 281 : Statistiques sur les titres de transports numérisés au 31 décembre 2022 357
Tableau 282 : Évolution du trafic aérien de 2018 à 2021. AIBD (Dakar Sénégal) 358
Tableau 283 : Résumé des caractéristiques du tourisme et des transports aériens en 2021 358
Tableau 284 : Rappel chronologique du chemin de fer sénégalais 360
Tableau 285 : Indicateurs d'analyse du secteur ferroviaire (2019 - 2022) 360
Tableau 286 : Évolution du trafic global par sens (2017 - 2021) 361
Tableau 287 : Évolution du trafic global par type de conditionnement, (2017 - 2021) (en tonnes) 362
Tableau 288 : Trafic conteneurisé par consignataire 2020-2021 (en tonnes) 362
Tableau 289 : Trafic EVP manutentionné par DP World et Dakar Terminal (2017 - 2021) 363
Tableau 290 : Transit malien par type de conditionnement 2017-2021 (en tonnes) 364
Tableau 291 : Trafic de transbordement par consignataire et par type de conditionnement (2019 - 2021) 365
Tableau 292 : Répartition du nombre d'escales par type de navires (2017 - 2021) 367
Tableau 293 : Données sur l'économie maritime au Sénégal (2018 - 2022) 367
Tableau 294 : Exportations de marchandises du port de Kaolack en 2022 367
Tableau 295 : Importations de marchandises du port de Kaolack en 2022 368
Tableau 296 : Comparatif des opérations commerciales dans le port de Kaolack (2021 - 2022) 368
Tableau 297 : Mouvements de marchandises du port de Ziguinchor en 2022 368
Tableau 298 : Exportations du port de Ziguinchor en 2022 368
Tableau 299 : Récapitulatif mouvements passagers du port de Ziguinchor en 2022 369
Tableau 300 : Récapitulatif mouvements navires/Ziguinchor, 2022 369
Tableau 301 : Données statistiques hôtelières entre 2016 et 2018 (arrivées et nuitées) 370
Tableau 302 : Données statistiques des performances (T0 des lits et durée moyenne de séjour) 371
Tableau 303 : Récapitulatif du nombre de réceptifs par zone touristique en 2019 373
Tableau 304 : Répartition des établissements d'hébergement touristiques agréés par pôle en 2021 373
Tableau 305 : Chiffre d'affaires des réceptifs selon le type d'hébergement (en milliards de F CFA) 374
Tableau 306 : Chiffre d'affaires des réceptifs selon le pôle touristique (en milliards de F CFA) 374
Tableau 307 : Chiffre d'affaires selon la catégorie de l'établissement (en milliards de FCFA) 374
Tableau 308 : Répartition des agences de voyage par pôle touristique 374
Tableau 309 : Répartition des guides touristiques par pôle touristique 375
Tableau 310 : Performances du tourisme en 2018 375
Tableau 311 : Nombre d'emplois directs dans le secteur 376
Tableau 312 : Sites et monuments historiques du Sénégal 378

Liste des encadrés

Encadré 1 : Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED)..... 263
Encadré 2 : Zones à risque d'incendie et/ou d'explosion dans les régions de Dakar, Kaolack, Louga et Saint-Louis (CSS)..... 268
Encadré 3 : Sites de stockage de produits chimiques obsolètes et des sites contaminés par des produits chimiques..... 269

Préface

Le Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, à travers le Centre de Suivi Écologique, publie la cinquième édition de l'annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles au Sénégal.

Ce catalogue de données et d'informations sur l'environnement et le développement durable est conçu dans un contexte marqué par une forte incertitude pour l'atteinte des cibles et objectifs de l'agenda 2030, l'accentuation du dégèlement climatique et l'intensification de la perte de biodiversité ainsi que de terres arables.

Le Sénégal, à l'instar de plusieurs autres pays, et pour faire face, a pris l'option de mobiliser toutes les conditions nécessaires à la réussite d'une politique environnementale qui repose largement sur la transition écologique. Il s'agit d'une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands défis environnementaux. La transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable. L'utilisation d'informations et de données écologiques est essentielle dans ce processus transformationnel.

L'annuaire est structuré en quatre parties qui traitent successivement du contexte global du Sénégal, des principales thématiques traitées (ressources hydriques, édaphiques, forestières, fauniques, halieutiques, minérales et énergétiques), de socio-démographie et d'activités socio-économiques.

La qualité et/ou le volume de données et d'informations peut varier d'un domaine ou d'une thématique à une autre. En effet, certaines problématiques environnementales ou enjeux de développement sont plus investis ou étudiés que d'autres. Dans tous les cas, il faut retenir que l'objectif final de cet exercice est d'élaborer un outil d'aide à la décision technique, scientifique et politique. Par conséquent, l'annuaire est destiné à tout acteur dépositaire d'enjeux et soucieux de la gestion du cadre de vie, de développement durable.

Le Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique tient à remercier vivement toutes les institutions qui ont participé à l'élaboration du présent annuaire.

À l'image des éditions précédentes, nous espérons que les informations et données de cet annuaire seront largement partagées au niveau des institutions et des acteurs.

Nous osons croire que cette cinquième édition de l'annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles participera significativement à la mise en œuvre de notre politique environnementale et de développement durable.

Le Ministre de l'Environnement
et de la Transition écologique

Pr. Daouda NGOM

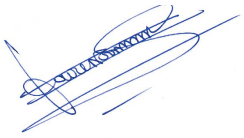

Résumé exécutif

Résolument engagé dans une dynamique d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et programmes dont l'objectif est d'améliorer durablement les conditions et le cadre de vie des populations, le Sénégal a successivement élaboré plusieurs documents de planification stratégique importants tels que le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le Plan d'Action national de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD), les Documents de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP I & II), la Stratégie de croissance accélérée (SCA) et le Plan Sénégal Émergent (PSE), entre autres.

La mise en œuvre de ces plans et programmes requiert cependant l'utilisation de données fiables, pertinentes et actuelles. Cela se traduit par une demande de plus en plus importante en données et informations, notamment sur l'environnement et les ressources naturelles du fait, entre autres, des fortes pressions sur les ressources, dans un contexte de changements climatiques. C'est dans ce cadre que le Ministère en charge de l'Environnement, élabore périodiquement, l'Annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles du Sénégal, dont la coordination est assurée par le Centre de Suivi écologique (CSE). Cette cinquième édition de l'annuaire, comme les précédentes, est une réponse aux besoins de mise à disposition d'informations actualisées sur l'état de l'environnement du pays, à l'intention des utilisateurs.

À cet effet, le CSE a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs directions techniques, institutions de recherche, sociétés nationales, etc. ayant des données et des informations pertinentes sur l'environnement et les ressources naturelles.

Comme pour les versions précédentes, l'approche a été participative, inclusive, dynamique et interactive avec l'implication d'une trentaine de structures techniques représentant plusieurs départements ministériels.

Choix des données et méthodes de collecte

Des termes de référence consensuels ont été définis pour la collecte et le traitement des données par les dix-neuf (19) points focaux désignés.

Dans le souci de traçabilité et de fiabilité, les données disponibles auprès des structures techniques officielles ont été privilégiées dans la collecte.

Au cours du processus, il a été constaté que certaines données sont toujours actuelles ; d'où la reconduction des parties concernées dans cette version. Aussi, en fonction de la quantité de données disponibles, a-t-on noté des déséquilibres entre certaines parties du document.

Présentation des données

Compte tenu de l'hétérogénéité des données, d'une part, et des besoins de cohérence dans la présentation, d'autre part, trois rubriques ont été définies pour chaque donnée, à savoir : « Résumé », « Métadonnées » et « Éléments d'information ».

La rubrique **« Résumé »** est consacrée à la présentation de la donnée, suivie d'un commentaire succinct.

La rubrique **« Métadonnées »** fait une présentation du canevas retenu pour la collecte des données. Les principales informations collectées sont :

- l'organisme responsable de la collecte de la donnée (c'est l'organisme ayant le mandat de la collecte des données) ;
- le document source ;
- les données disponibles ;
- la longueur de la série ; les valeurs moyennes et extrêmes ;
- la méthode de calcul utilisée par l'organisme ;
- les lacunes ;
- le mode de présentation de l'information sous forme de tableau, de figure (carte ou graphique) ou d'encadré ; et
- la répartition spatiale de l'information.

La rubrique **« Éléments d'information »** présente tout ou partie de la donnée disponible. Elle peut ne contenir qu'un seul tableau qui correspond alors directement à la rubrique précédente, de même qu'elle peut contenir des informations très diverses, mais toujours directement issues de la source citée en référence.

Présentation du document

Outre le résumé exécutif, le document est structuré en quatre (4) parties :

- la première partie décrit le contexte global du Sénégal : le cadre biophysique, le contexte socioéconomique et le cadre stratégique de la politique environnementale ;
- la deuxième partie est consacrée aux principales thématiques que sont : les ressources hydriques, les ressources en sols, les ressources forestières et fauniques, les ressources halieutiques, les ressources minérales et énergétiques ;
- la troisième partie porte sur les données sociodémographiques, la santé, les établissements humains et le cadre de vie, ainsi que sur l'assainissement ;
- la quatrième partie est consacrée aux activités socio-économiques que sont l'agriculture, l'industrie, les transports et le tourisme, l'artisanat, les monuments et sites historiques.

Pour les thématiques de chacune des parties, l'organisme ayant le mandat de la collecte des données est cité.

Remerciements

Cette cinquième édition de l'Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal a suivi, comme les précédentes, une approche participative, inclusive, dynamique et interactive avec l'implication de plusieurs directions techniques, institutions de recherche, sociétés nationales, etc. ayant des données et des informations pertinentes sur l'environnement et les ressources naturelles. Sa publication a été réalisée sous la direction de Dr Cheikh MBOW , Directeur Général du Centre de Suivi Écologique.

ÉQUIPE DE COORDINATION (CENTRE DE SUIVI ÉCOLOGIQUE)

Dr Marème DIAGNE NDIAYE (Coordonnatrice). Dr Taibou BA (ancien Directeur technique). Dr Marième DIALLO SECK (Directrice technique). Dr Abdoulaye FAYE (Expert associé). Mme Thioro Niang Diouf (Coordonnatrice de l'Unité Communication et Gestion des Connaissances). M.Moussa DIAW (Directeur administratif et financier).
Mme Adja Aïssatou SY SEYDI (Administrateur de programme).

Le Centre de Suvi Écologique adresse ses chaleureux remerciements à toutes les institutions et personnes ressources qui ont participé à l'élaboration de ce document.

POINTS FOCAUX CHARGÉS DE LA COLLECTE ET DE L'ORGANISATION DES DONNÉES

M. Yakhya Ben Abdallah BADIANE (Direction des hydrocarbures. Énergie). Mme Mariama DIOUF BATHILY (ANACIM. Climat – Atmosphère). Capitaine Babacar DIOP (DPN. Biodiversité et conservation). Mme Laurice Codou FAYE SAMBOU (DEEC. Établissements classés). Mme Yaye Fatou FAYE DIOUF (DPV. Protection des végétaux). M. Ndiaga GAYE, (DGTT. Transports). M. Médare GNING (INP. Ressources en sols). Mme Khady KANE (DIREL. Élevage). Mme Anta SÈYE MARE (DIAT.Tourisme-Artisanat & Monuments et sites historiques). M. Papa Diogop NDAO (DPRS. Santé et activités sanitaires). Mme Adji Rokhaya NDIAYE (DPVE. Cadre stratégique de la politique environnementale). M. Malang SADIO (DPM. Pêche et écosystèmes marins). M. Moctar SALL (DGPRE. Ressources en eau, écosystèmes aquatiques et assainissement). M. Mamadou Lamine SANÉ (DAPSA. Agriculture). Mme Ndèye Kany SARR NDOYE (DEFCCS. Ressources forestières et fauniques). Mme Ndèye Khoudia Laye SÈYE DIOUM (ANSD. Contexte socioéconomique. Ressources humaines / Données démographiques). M. Samuel TABANE (DRI. Industrie). M. Djimé TIGANA (ANAT. Établissements humains et cadre de vie). M. Oumar WANE (Direction des Mines. Ressources minérales).

CONTRIBUTEURS

Pr Ansoumana BODIAN (UGB / CSE). M. Ousmane BOCOUM (Expert Télédétection). M. Moussa CISSÉ (DGPRE). Dr Amadou Lamine DIAGNE (CSE). Dr Amadou Moctar DIEYE (Expert associé /CSE). Commandant Ibrahima DIOP (CSE). M. Mor Diop (ISE/UCAD). Dr Abdoul Aziz DIOUF (CSE). Mme Khalisse DIOUF THIAM (CSE). M. Ameth FALL (CSE). Dr Bakary FATY (DGPRE). M. Alioune Badara KAÉRÉ (CSE). Dr Papa Ibnou NDIAYE (BA. FST, UCAD). M. Ndiogou NDIAYE (DGPRE). Dr Papa Malick NDIAYE (CSE). Mme Fatim SAMBA NDIAYE (CSE). M. Mamadou Lamine NDIAYE (CSE). Pr Jacques-André NDIONE (Expert climatologue). Dr Mamadou Adama SARR (UGB / CSE). Mme Dieynaba SECK NDOYE (CSE). M. Benilde OUDIANE (ANAT). Dr Amadou SALL (CSE). Dr Moussa SALL (CSE). Dr Aissatou SENE (CSE). Dr Ibrahima SY (UCAD/CSE). Dr Diara SYLLA (CSE). Mme Fatou Bintou TRAORÉ (CSE). M. Ibrahima Amamy WADE (Expert géomaticien). Lt-Colonel Mamadou WÉLLÉ (CSE)

PARTICIPANTS

M. Alioune Badara ATHIE (DITP / MPEM). M. Abdoul Ndiogou BA (CSE). M. Moctar BADJI. Chercheur (ISE, UCAD). M. Malick BASSE (Direction des transports aériens). M. Ahmadou Tidiane CAMARA (ANA). M. Limalé DÈME (CRODT ; ISRA). M. Mame Mory DIAGNE (UICN). M. Ibrahima DIEDHIOU (DA / MEA). M. Moussa DIENE (DPC/ MPEM). M. Omar DIOUF (CNAAS). Mme Awa DIÈYE KANE (Direction des hydrocarbures). Dr Ndèye Penda DIONE DIÈNE (Département de géologie. FST. UCAD). Mme Fatou DIOP GUÈYE (CSE). M. Khar DIOP (ASPIT). Mme Ndèye Oulèye DIOP NDIAYE (CSE). M. Alla DIOUCK (DGIRD / MITTD). M. Cheikh Ahmed Tidiane FALL (MMG). Dr Cheikh Modou Noreyni FALL (LPAOSF/ ESP/ UCAD). Mme Ndèye Fatou FALL SY (CSE). Mme Gnilane FAYE (DHort). M. Baba GADJI (CERES Locustox). M. Adama GAYE (OLAC). M. Abou GUINDO (DGUA). M. Seydou Nourou KANE (Direction du Patrimoine culturel). Mme Ndèye Fatim LO (CSE). M. Abdou MBODJ (ANAM / MPEM). Mme Khady NDIAYE KÉBÉ (Projet BRT. CETUD). Mme Mame Ndaté NDIAYE SARR (CSE). M. Mouhamadou Moustapha MBOUP (ANER). M. Ahmadou Moustapha MBOW (DGEFM / MPEM). Mme Ndèye Fatou MBOW DIOUF (SENELEC). M. Babacar NDIAYE (SONES). M. Mohamed Lamine NDIAYE (APIX). M. Moussa NDIAYE (ONUDI). M. Moussa NDIAYE (CNRF / ISRA). M. Moustapha NDIAYE (ANB). M. Moustapha NDIAYE (DGPI). Mme Yandé NDIAYE (OFOR / MEA). M. Saliou NDIAYE (DEEC). Mme Aïssatou NIANG KANE (SP/ CNH). Mme Rockyatou NDIAW (ASN). Mme Ndèye Rokhaya NDOUR (DSDI). Mme Sanou NDOUR (Wetlands International Afrique). M. Al Housseynou NDOYE (DH / MEA). Mme Ndèye Bineta NDOYE(ASER). M. Bocar Abdallah SALL (CPCSC / MEA). M. Ibrahima SALL (AEME). M. Abdoul Aziz SAMB (Bureau de Mise à niveau / BMN). M. Amadou Makhtar SAMB. M. Assane SAMBA (DPV). M. Moussa SAMB (DAMCP). M. Aliou SARR (DEFCCS). M. Mbaye SECK (DPC). Mme Seynabou SECK (INP). Mme Sokhna Bousso SÈNE DIENG (SONAGED). M. Bohoum SOW (APROSI). M. Samba SOW (INP). M. Seydou TALL (ONAS). M. Papa Youssoupha THIAM (DGUA). M. Mame Arona THIAW (ISRA / CNRF). Commandant Djibril THIOYE (ASERGMV). M. Alioune TOURÉ (CSE). M. Amadou TRAORÉ (PETROSEN HOLDING). Mme Ngouye WADE (CSE).

Acronymes et abréviations

ADM	Agence de Développement municipal
AEM	Action de l'État en Mer
AEP	Adduction en Eau potable
AFD	Agence française de Développement
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
AIS	*Automatic Identification System* : Système d'identification automatique
AMP	Aire Marine Protégée
ANA	Agence nationale de l'Aquaculture
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANACMU	Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle
ANASER	Agence nationale de Sécurité routière
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANB	Autorité nationale de Biosécurité
ANER	Agence nationale des Énergies renouvelables
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APAC	Aires du Patrimoine autochtone et communautaire
APD	Aide publique au Développement
APROSI	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industrielles
ARC	African Risk Capacity
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
ASN	Association sénégalaise de Normalisation
BAD	Banque africaine de Développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BF	Réserve de Biosphère du Ferlo
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Banque mondiale
BMN	Bureau de Mise à Niveau des Entreprises
BNSP	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
BTX	Benzène, toluène et xylènes
BRH	Brigade régionale d'Hygiène
BRT	Bus Rapid Transit
CCTVA	Centre de Contrôle Technique des Véhicules Automobiles
CDB	Convention sur la Diversité biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Cellule d'Études et de Planification
CEPIA	Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes
CEPSE	Cellule d'Étude, de Planification et de Suivi-évaluation
CES	Cellule d'Économie de la Santé
CES	Conservation des eaux et des sols

CESE	Conseil économique, social et environnemental
CETUD	Conseil exécutif des Transports durables
CFS	Chemins de Fer du Sénégal
CGCL	Code général des Collectivités locales
CGQA	Centre de Gestion de la Qualité de l'Air
CGUE	Centre de Gestion des Urgences environnementales
CHEDS	Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flores sauvages menacées d'extinction
CLP	Comité local de Pêcheurs
CLPA	Conseil local de la Pêche artisanale
CLV	Comités de Lutte villageois
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CNAAS	Compagnie nationale d'Assurance agricole du Sénégal
CNB	Comité national de Biosécurité
CNGPC	Comité national de Gestion des Produits Chimiques
CNIS/GDT	Cadre national d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres
CNSC	Cadre national des Services Climatologiques
CNSCL	Comité national de Suivi du Contenu Local
CNUCC	Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements climatiques
CO	Monoxyde de carbone
CO_2	Dioxyde de carbone
COMFISH	*Collaborative Management for a Sustainable Fisheries Future in Sénégal* (Gestion collaborative pour un avenir durable de la pêche au Sénégal)
COUS	Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire
COVNM	Composés organiques volatils non méthaniques
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSE	Centre de Suivi Écologique
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye
CSRP	Commission Sous régionale des Pêches
CSS	Compagnie sucrière sénégalaise
CSSC	Centres secondaires de Surveillance côtière
CSSDOS	Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé
CSTB	Comité scientifique et technique de Biosécurité
CTE	Centre de Traitement épidémiologique
DA	Direction de l'Agriculture
DAA	Division des Avertissements agricoles
DAF	Direction de l'Automatisation du Fichier
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DAPSA	Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DBM	Déchets Bio médicaux
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels
DCC	Division Changement Climatique

DCPN	Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DCSOM	Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières
DCT	Direction des Collectivités territoriales
DDC	Défense des Cultures
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements classés
DEEE	Déchets des Équipements électroniques et électriques
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DEIE	Division des Études d'Impact environnemental
DEM	Direction de l'Exploitation de la Météorologie
DGB	Direction générale du Budget
DGEFM	Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins
DGIRD	Direction générale des Infrastructures routières et du Désenclavement
DGM	Direction Générale des Mines
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DGTT	Direction générale des Transports terrestres
DGUA	Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture
DHIS2	District Health Information System version 2
DHORT	Direction de l'Horticulture
DIAT	Direction des Investissements et des Aménagements touristiques
DIC	Division des Installations classées
DID	Domaine industriel de Diamniadio
DIREL	Direction de l'Élevage
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DMER	Direction de la Modernisation de l'Équipement rural
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DMS	Durée moyenne de Séjour
DNCB	Dermatose nodulaire contagieuse bovine
DOMITEXKA	Domaine industriel et textile de Kaolack
DPC	Direction de la Protection civile
DPC	Direction de la Pêche continentale
DPEE	Direction de la Prévision et des Études économiques
DPGI	Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations
DPM	Direction des Pêches maritimes
DPMI	Direction des petites et moyennes industries
DPN	Direction des Parcs nationaux
DPRS	Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DPUEP	Direction des Paysages urbains et des Espaces publics
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DPVE	Direction de la Planification et de la veille environnementale
DRH	Direction des Ressources humaines
DRI	Direction du Redéploiement industriel
DRS	Défense et Restauration des Sols

DSISS	Division du Système d'Information sanitaire et sociale
DSV	Direction des Services vétérinaires
DTM	Dakar-Thiès-Mbour
EDS	Enquête démographique de Santé
EER	État d'exécution et sur les Résultats
EFS	Éléments français au Sénégal
E H	Établissement humain
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages au Sénégal
ENACTS	Enhancing National Climate Services
EnDev	Energising Development
EnR	Énergies renouvelables
ENSA	École nationale supérieure d'Agriculture
EPAPR	Engins de Pêche abandonnés, perdus ou rejetés
FA	Fonds pour l'Adaptation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASEP	Fonds d'Études et d'Aide au Secteur Privé
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDTT	Fonds de Développement des Transports terrestres
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FIDA	Fonds international de Développement agricole
FL	Filariose lymphatique
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPACL	Fonds de Péréquation et d'Appui aux Collectivités locales
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GCO	Grande Côte Opération
GDT	Gestion durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
$GgCO_2eq$	Giga gramme équivalent CO_2 (gaz carbonique)
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
GTS-sa	Grands Trains du Sénégal
HC	Hydrocarbures
ICPE	Installations classées pour la Protection de l'Environnement
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IDE	Investissements directs étrangers
IFDC	Centre international de Développement des Engrais
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement durable
IGF	Forum InterGouvernemental
INP	Institut national de Pédologie
IQA	Indice de la Qualité de l'Air
IRAT	Institut de Recherches agronomiques tropicales
IRD	Institut de Recherche pour le Développement

ISRA	Institut Sénégalais de Recherches agricoles
ISRIC	Centre International de Référence et d'Information des Sols
ITA	Institut de Technologie alimentaire
ITIE	Transparence dans les Industries extractives
KBF	AMP du Kaalolaal Blouf-Fogny
LBA	La Banque Agricole
LOADT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires
LOASP	Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
LPDC	Licence de Pêche démersale côtière
LPDP	Licence de Pêche émersale profonde
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie
LPPC	Licence de Pêche pélagique côtière
LPPH	Licence de Pêche pélagique hauturière
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
LPSDPA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté alimentaire
MCA	Mangrove Capital Africa
MCTADT	Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires
MDIPMI	Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries
MED	Mise en défens
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MEDDTE	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MESA	Programme de Surveillance pour l'Environnement et la Sécurité en Afrique
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MNT	Maladies Non Transmissibles
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie maritime
MS	Matière Sèche
MSAS	Ministère de Santé et de l'Action sociale
MTL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MTN	Maladies tropicales négligées
MTTA	Ministère du Tourisme et des Transports aériens
MTZ	Main Transcurrent Zone
NC	Non Classés
NDVI	*Normalized Difference Vegetation Index* (Indice de végétation par différence normalisée)
NO	Monoxyde d'azote
NO_2	Dioxyde d'azote
O_2	Dioxygène
O_3	Ozone troposphérique
OBS	Opération Sauvegarde du Bétail
OCB	Organisations communautaires de base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques

ODD	Objectif de Développement durable
OFOR	Office des Forages ruraux
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OLAC	Office des Lacs et Cours d'eau
OM	Ordures ménagères
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
OP	Organisation professionnelle
OT	Observatoire de la Terre
OTC	Obstacles techniques au Commerce
P2ID	Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio
P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience pour la Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PA	Pêche artisanale
PADAER	Programme d'Appui au Développement agricole et à l'Entrepreneuriat rural
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement économique des Niayes
PAGE	Partenariat pour l'Action en faveur d'une économie verte
PAGERE	Projet d'Amélioration de la Gestion des Aires protégées dans les deux Réserves de Biosphère du Sénégal
PAMU	Programme d'Amélioration de la Mobilité urbaine
PAP II	Plan d'Actions prioritaire
PAP2A	Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré
PAPIL	Projet d'appui à la Petite Irrigation Locale
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme national d'Investissement dans l'Agriculture au Sénégal
PARETS	Accroître la Résilience des Écosystèmes et des communautés par la restauration des bases productives et des Terres salées
PCP/SEN	Programme de Partenariat Pays
PDEPS	Projet de Développement des Exploitations pastorales au Sahel
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM	Programme Eau potable et Assainissement du. Millénaire
PFNAC	Projet de Promotion d'une Finance novatrice et d'Adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires du Sénégal
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale
PGRN (SENRM)	Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal
PI	Pêche Industrielle
PIC	Principe d'Information et de Consentement préalable
PIB	Produit intérieur brut
PM	Particules en suspension
PM2,5	Particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres
PM10	Particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres
PMI	Petites et Moyennes Industries
PMC	Petowal Mining Company

PNA Pêche	Plan national d'Adaptation Pêche
PNADT	Plan national d'Aménagement et de Développement du Territoire
PNAT	Plan national d'Aménagement du Territoire
PNB	Programme national Biogaz
PNBC	Parc national de Basse Casamance
PNDE	Programme national de Développement de l'Élevage
PNDS	Parc national du Delta du Saloum
PNDSS	Plan national de Développement sanitaire et social
PNIA	Programme national d'Investissement agricole
PNIM	Parc national des Îles de la Madeleine
PNNK	Parc national du Niokolo Koba
PNLB	Parc national de la Langue de Barbarie
PNOD	Parc national des Oiseaux du Djoudj
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POI	Plan d'Opération Interne
POP	Polluants organiques persistants
PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise
PRAPS	Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PROGEP	Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique
PRONALIN	Programme national de Lutte contre les Infections nosocomiales
PROVALE-CV	Projet de Valorisation des Eaux pour le développement des Chaînes de Valeur
PSD	Plan stratégique de Développement
PSDA	Plan stratégique de Développement de l'Aquaculture
PSDPCS	Plan stratégique de Développement de la Pêche continentale au Sénégal
PSE	Plan Sénégal émergent
PSM	Programme social minier
PSMRE	Plan Stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUD	Plan d'Urbanisme de Détail
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PV	Poids vif
Pêche INN	Pêche illicite non déclarée et non réglementée
RAC	Revue annuelle conjointe
RALPSDPA	Revue annuelle de la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
RBTDFS	Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal
RFFN	Réserve de Faune du Ferlo Nord
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage

RHN	Réseau hydrométrique national
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RNC	Réserve naturelle communautaire
RNCTT	Reserve naturelle communautaire de Tocc Tocc
RNDB	Revenu national disponible brut
RNP	Réserve naturelle de Popenguine
RNSA	Réseau national de bases de surveillance et d'Avertissements agricoles
ROK	Réserve ornithologique de Kalissaye
RSE	Responsabilité sociétale d'Entreprises
RSFG	Réserve spéciale de Faune de Gueumbeul
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SCADT	Schéma communal d'Aménagement et de Développement territorial
SCS	Système de suivi, Contrôle et Surveillance
SDADT	Schéma départemental d'Aménagement et de Développement territorial
SENELEC	Société nationale d'Électricité
SENTER	Société nationale de Patrimoine du Train express régional
SETER	Société d'Exploitation du Train express régional
SIM	Salon international des Mines du Sénégal
SLE	Schéma de Libéralisation des Échanges
SNDCL	Stratégie nationale de Développement du Contenu local
SNEV	Stratégie nationale de Promotion des Emplois verts
SO_2	Dioxyde de soufre
SODAGRI	Société de Développement agricole et industriel du Sénégal
SODIDA	Société du Domaine industriel de Dakar
SODIKA	Société du Domaine industriel de KAOLACK
SODIKA/ DOMITEXKA	Domaine industriel de KAHONE
SODISA	Société du Domaine industriel de Saint-Louis
SODIZI	Société du Domaine industriel de Ziguinchor
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONAGED	Société nationale de Gestion intégrée des Déchets
SONEPI	Société nationale d'Études et de Promotion industrielle
SPIA	Site de Produits Industriels et Agricoles
SRAS	Service Régional de l'Action sociale
SSIM	Service Système d'Information météorologique
STBV	Stations de Traitement des Boues de Vidange
STEP	Stations d'Épuration
SWDE	Société Wallonne Des Eaux
SyRIMAO	Système régional innovant de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest
TBM	Taux brut de Mortalité
TBN	Taux brut de Natalité
TDR	Tests de Diagnostic rapide
TO	Taux d'Occupation
TPC	Taxe préférentielle communautaire

UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UCG	Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
UGP	Unités de Gestion et de Planification
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UICN	Union internationale pour la Conservation de la Nature
UPA DI	Union des Producteurs agricoles / Développement international
USAID	*United States Agency for International Development* (Agence des États-Unis pour le développement international)
VCE	Valeur commerciale estimée
VMS	*Vessel Monitoring System* (Système de surveillance des navires)
ZEE	Zone Économique exclusive
ZFI	Zone Franche industrielle
ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux d'eau
ZIRA	Zone d'Immersion des Récifs artificiels
ZPP	Zone de Pêche protégée

Partie 1.

LE CONTEXTE

CHAPITRE 1. Le cadre biophysique et le contexte socio-économique

CHAPITRE 2. Le cadre stratégique de la politique environnementale (cadre politique, institutionnel et juridique)

CHAPITRE 1.
LE CADRE BIOPHYSIQUE ET LE CONTEXTE SOCIO ÉCONOMIQUE

1.1. Le cadre biophysique

Situé à l'extrémité ouest du continent africain, entre 12°20' et 16°40' de latitude nord et 11°20' et 17°30' de longitude ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km^2. Il est limité au nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud-est par la République de Guinée et au sud par la Guinée-Bissau. La République de Gambie, située entre les régions naturelles du Sine Saloum et de la Casamance, forme une enclave de 300 km de long sur 20 km de large sur le cours inférieur du fleuve du même nom.

1.1.1 Relief et sols

L'étude de la répartition des sols illustre parfaitement le principe de la zonalité horizontale. Ainsi, les régions sahéliennes se caractérisent par la présence de sols subarides, les régions soudaniennes par des sols ferrugineux tropicaux, et les régions guinéennes par des sols ferralitiques.

Cette répartition montre l'action prépondérante du climat et de la végétation sur le développement de ces sols. Cependant, on observe des variations dues à d'autres facteurs qui sont principalement :

- la nature du matériau originel ;
- le drainage ;
- les influences anciennes ou récentes diverses telles que les précipitations, le vent et l'action anthropique.

Ainsi, les sols sablonneux et secs sont dominants au nord, les sols ferrugineux tropicaux dans les régions centrales et les sols ferralitiques dans la région naturelle et forestière du sud. Ces types de sols sont sensibles aux érosions éolienne (au nord sahélien) et hydrique (au sud relativement humide et relief favorable) mais aussi à la salinisation, principalement en Casamance et dans le Sine Saloum.

En dehors des aires protégées, de l'habitat et des terres inaptes (mines, rochers...), seuls 9 404 475 ha, représentant 47,81 % de la superficie du territoire national, sont réellement disponibles et aptes pour l'agriculture (Fall et Diagne, 2010). Si les forêts sont exclues, seul environ 19 % des terres du Sénégal sont arables, selon la Banque mondiale en 2021.

Le relief est généralement plat avec une altitude inférieure à 50 m sur près de 75 % du territoire. Le point culminant (581 m) est situé à l'extrémité sud-est, sur les contreforts du Fouta-Djalon.

1.1.2 Climat

La latitude du Sénégal favorise l'alternance de vents d'origine et de caractère différents au cours de l'année. Ainsi, deux saisons principales marquent le régime climatique : une saison sèche (de novembre à avril-mai) marquée par la prédominance des alizés maritimes (à l'ouest) et continentaux (à l'intérieur) et une saison pluvieuse (de mai-juin à octobre), dominée par le flux de mousson issu de l'Anticyclone de Sainte-Hélène.

Les températures suivent le rythme des saisons avec des minima thermiques au mois de janvier et les maxima avant le début de la saison des pluies (avril-mai-juin) et à la fin de l'hivernage.

L'élément majeur du climat est la grande variabilité spatiale des précipitations qui fluctuent en moyenne entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. La répartition spatiale des précipitations permet de diviser le pays en deux grandes régions climatiques de part et d'autre de l'isohyète 500 mm :

- la région sahélienne au nord de cet isohyète comprend deux régimes pluviométriques (i) le régime nord sahélien avec une pluviométrie inférieure à 300 mm et (ii) le régime sud sahélien avec une pluviométrie comprise entre 300 et 500 mm ;
- la région soudanienne au sud de l'isohyète 500 mm comprend (i) les régimes nord soudanien entre 500 et 1000 mm et (ii) sud soudanien, au-delà de 1000 mm (Sagna, 2006).

À cette variabilité spatiale, s'ajoute une grande variabilité interannuelle. Celle-ci s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant qui s'est traduit par un glissement progressif des isohyètes vers le sud sur plus de 120 km entre 1971 et 1990 (cf. carte SIGRES recul de la pluviométrie moyenne annuelle entre 1950 et 1990, Bilan-diagnostic des ressources en eau, projet PNUD/MH/SEN/87/006, septembre 1994).

Les domaines climatiques du Sénégal sont :

- le domaine sahélien ;
- le domaine soudanien nord ;
- le domaine soudanien sud ;
- le domaine soudanien atlantique et ;
- le domaine de l'alizé maritime stable.

1.1.3 Végétation

La distribution de la végétation est essentiellement liée à celle de la pluviométrie et du modelé. On distingue, selon une répartition latitudinale nord-sud, trois domaines phytogéographiques dont les paysages végétaux qu'ils forment sont structurés en deux strates principales, une strate aérienne où prédominent des espèces caducifoliées1 et une strate herbacée où prédominent des graminées annuelles :

- **le domaine sahélien** caractérisé par une végétation composée d'arbres épineux, d'arbustes et d'herbes annuelles (Bassène et al., 2020). La végétation ligneuse est dominée par des essences comme *Acacia tortilis var. raddiana, Acacia senegal, Acacia seyal, Balanites aegyptiaca, Commiphora africana, Boscia senegalensis, Sclerocarya birrea* et des graminées annuelles formant un tapis plus ou moins continu ;

- **le domaine soudanien** caractérisé par une végétation de type savane arborée à boisée à forêt sèche avec des essences telles que *Bombax costatum, Cassia sieberiana, Combretum sp, Cordyla pinnata, Daniellia oliveri, Pterocarpus erinaceus, Sterculia setigera* et un tapis herbacé dominé par des graminées vivaces du genre *Andropogon sp. ;*

- **le domaine guinéen** caractérisé par une forêt semi-sèche à dense à deux étages, composés de *Afzelia africana, Detarium microcarpum, Elaeis guineense, Erythrophleum guineense, Khaya senegalensis, Parinari curatellifolia* et un sous-bois dense formé d'arbrisseaux sarmenteux, de lianes et d'herbes.

Au sein de ces grands domaines phytogéographiques, existent des groupements azonaux :

- **les forêts-galeries :** longent les cours d'eau et dans le domaine guinéen, telles que les forêts de *Acacia nilotica var. tomentosa, Acacia nilotica var. Andansonii,* dans la vallée inondable du fleuve Sénégal, *Calotropis procera* sur la partie voisine (le *dieri*), et sur les sols légèrement salés (cas de la partie deltaïque), l'arbuste dominant est *Tamarix senegalensis*. Dans le domaine guinéen, des formations à *Oxythenantera abyssinica,* des rôneraies à *Borassus aethiopum ;*

- **la mangrove** à *Rhizophora racemosa* ou palétuvier rouge à racines échasses qui pousse sur les parties les plus basses de la slikke, *Laguncularia racemosa* ou palétuvier noir poussant sur la partie moyenne, et Avicennia africana ou palétuvier blanc à pneumatophore des berges des estuaires marins, cas des aires deltaïques du fleuve Sénégal, du fleuve Casamance et du Sine-Saloum. Seules les espèces rouges et blanches sont présentes en Casamance où elles sont fortement menacées par la cueillette des huîtres par ablation des rhizophores et des rameaux

des palétuviers et par leur exploitation en bois de chauffe. La mangrove du delta du Saloum étant plus riche en diversité avec la présence d'espèces supplémentaires : *Rhizophora mangle, Rhizophora harisonnii,* et *Conocarpus erectus*, qui est l'espèce la plus résistante à la salinité ;

- **Les Niayes :** on y rencontre des formations végétales de type sub-guinéen au sein des couloirs et dépressions interdunaires qui s'échelonnent sur le littoral nord du fait de la permanence de l'affleurement de la nappe phréatique et de sols très humifères. On y distingue des peuplements de ligneux à *Elaeis guineensis, Coco nucifera, Detarium senegalense, Landolphia heudelotti, Cassia sieberiana, Entada africana, Celtis integrifolia, Acacia raddiana, Neocarya macrophylla, Dalbergia ecastaphyllum, Alchornea cordifolia, Fagara xanthoxyloides* ;

L'évolution de la végétation est fortement liée aux changements climatiques (péjoration pluviométrique, augmentation des températures, érosion éolienne, salinisation des terres…), aux actions anthropiques sur les écosystèmes naturels telles que les défrichements avec l'avancée du front agricole, l'urbanisation galopante en zones urbaines et périurbaines, les feux de brousse pour la pâture, l'exploitation forestière abusive pour le combustible ligneux, le bois d'œuvre, le bois de service, les produits forestiers ligneux et non ligneux de cueillette, servant notamment en phytopharmacie.

1.1.4 Ressources en eau

Le Sénégal dispose d'importantes quantités de ressources en eau de surface et souterraine qui, en dépit de leur inégale répartition spatiale, permettent de compenser la variabilité interannuelle et spatiale des précipitations.

Les principales ressources en eau de surface sont constituées par les fleuves Sénégal (1790 km de long), Gambie (1180 km de long), Casamance ; la Kayanga (185 km sur le territoire sénégalais, le Sine, le Saloum et le Lac de Guiers. À cela, s'ajoutent les cours d'eau temporaires et les bassins côtiers.

Pour les ressources en eau souterraine, le Sénégal compte quatre grands systèmes aquifères correspondant aux principales formations géologiques : les systèmes aquifères superficiel, intermédiaire et profond qui font partie intégrante du vaste bassin sédimentaire côtier sénégalo-mauritanien qui occupe les 4/5 du territoire national ; et enfin le socle ancien qui renferme un aquifère complexe et discontinu occupant moins de 1/5 du territoire national.

Le potentiel hydrique du pays souffre cependant de fortes variations saisonnières et interannuelles, de la baisse du niveau piézométrique des nappes, de la forte minéralisation de l'eau de certaines nappes souterraines, ainsi que de leur profondeur.

1.2. Le contexte socioéconomique

En 2021, l'économie mondiale a retrouvé son élan suite à une année 2020 impactée par une crise sanitaire (COVID-19) et économique. Le taux de croissance mondial, qui s'est rétabli à 6,0% après un repli de 2,1 % en 2020, résulte d'un dynamisme de l'économie des États-Unis (5,7 %), de la zone Euro (5,2 %) et des économies émergentes et en développement (6,6 %).

En Afrique subsaharienne, les regains d'activité au Nigéria (3,7 %) et en Afrique du Sud (4,9 %) ont engendré une hausse du taux de croissance de 4,7 % en 2021. De même, au niveau de l'UEMOA, le taux de croissance de 5,5 % en 2021, après 1,8 % en 2020, résulte de la mise en œuvre des mesures de relance économique par les États membres, et la politique monétaire accommodante de la BCEAO.

Au Sénégal, la crise sanitaire a aussi impacté les activités économiques, freinant l'évolution d'une croissance annuelle moyenne de 6 % sur la période 2014-2019 et favorisant sa baisse de 1,5 % en 2020. En 2021, l'économie sénégalaise a retrouvé sa trajectoire de croissance avec un taux de 6,5 %. Cette reprise est consécutive à une meilleure maîtrise de la pandémie et à la poursuite des investissements structurants dans le cadre de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A). D'un point de vue sectoriel, cette reprise est

principalement portée par les secteurs secondaire et tertiaire qui ont progressé de 7,8 % et 7,5 %, respectivement, après un repli de 1,5 % pour le secondaire et une hausse de 0,6% pour le tertiaire, en 2020.

Ainsi, en 2021, la croissance est principalement portée par le tertiaire qui y a contribué à hauteur de 3,8 points de pourcentage après 0,3 point en 2020. Sa bonne tenue, impulsée par la levée des restrictions des mesures liées à la pandémie, est principalement la conséquence des performances des activités d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale, de soutien aux entreprises, d'hébergement et de restauration et des activités spécialisées scientifiques et techniques.

Concernant le secteur secondaire qui a contribué positivement à la croissance du PIB en 2021 (1,8 point de pourcentage contre -0,4 point en 2020), sa performance est en liaison avec celles des activités extractives, de la fabrication de matériaux de construction, du raffinage du pétrole et cokéfaction et de la construction, entre autres.

La croissance en 2021 a été limitée par la décélération des activités du secteur primaire qui a progressé de 0,6% en 2021 contre 12,2 % en 2020, contribuant à hauteur de 0,1 point après 1,8 point en 2020. Ce ralentissement est la conséquence de la contre-performance du sous-secteur de la pêche (-6,6 %) et de la timide croissance de l'agriculture (0,6 %). La raréfaction des ressources halieutiques a causé la diminution des débarquements d'où l'état du secteur de la pêche. La baisse de la production des principales cultures (céréales, arachides) a eu pour effet de ralentir la croissance de l'agriculture qui a toutefois été atténuée par la hausse de celle des autres cultures, notamment les légumes et épices. Quant à l'élevage, sa performance (1,6 %) est essentiellement imputable à l'évolution des sous-branches des bovins, ovins, caprins et de la volaille.

En 2021, le Revenu national disponible brut (RNDB) par tête a progressé de 5,1% pour se situer à 958 000 FCFA (soit 1726,7 $US).

En outre, en 2021, le taux d'inflation mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est établi à 2,2 % après 2,5 % en 2020. L'augmentation des prix a été favorisée par la hausse des cours mondiaux des matières premières de base, notamment les produits alimentaires et le resserrement de l'offre de certains produits locaux. Afin de réduire ces tensions inflationnistes, le gouvernement a pris des mesures de régulation des prix de certaines denrées de première nécessité.

En 2022, le taux de croissance du Sénégal estimé à 4,0 %, est porté par les secteurs secondaire (1,5 %) et tertiaire (5,6 %), du fait principalement des performances de la production et de la distribution d'électricité, d'eau, de la construction et de la fabrication des produits du raffinage. Il s'y ajoute la cokéfaction pour le secondaire puis, l'hébergement, la restauration, les services d'information et de communication, la santé et l'action sociale, le transport (+7,0 %) et le commerce pour le tertiaire. Quant au secteur primaire, il a observé un repli de 0,5 % imputable à la baisse de 2,5 % de la valeur ajoutée de la pêche conjointe à celle de 2,3% de l'agriculture.

Les prix à la consommation ont augmenté avec un taux d'inflation de 9,7 %, plus élevé que la moyenne dans la zone UEMOA (7,4 %). Comme en 2021, cela est essentiellement induit par la hausse des prix des produits alimentaires résultant notamment de celle des cours mondiaux des matières premières de base.

CHAPITRE 2.
LE CADRE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le cadre stratégique de la politique sectorielle de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, s'articule autour d'une vision, de principes et valeurs, d'un objectif général, d'orientations stratégiques et de programmes d'actions.

2.1. Cadre de la politique environnementale

2.1.1. Vision

Définie comme suit : « La transition écologique, moyen pour rendre durables les bénéfices issus du Plan Sénégal Émergent, à l'horizon 2026 », cette vision s'inspire d'un ensemble d'idées fortes faisant du secteur un levier de croi ssance inclusive fondée sur des modes de production et de consommation durables.

2.1.2. Valeurs et principes

Les valeurs essentielles qui fondent cette politique environnementale sont :

- l'**équité** pour garantir la participation de tous, mais également l'accès aux bénéfices pour tous sans discrimination, notamment de genre ;
- l'**écocitoyenneté** qui met en avant la responsabilité individuelle dans la préservation des ressources de l'environnement et la possibilité d'une vie collective.

Les principes se rapportent à :

- la **redevabilité** vis-à-vis des succès, des échecs et de la traçabilité de l'utilisation des ressources. Elle met en corrélation les efforts déployés dans la protection, la restauration ou la mitigation et les impacts négatifs qui découlent des pressions et menaces environnementales ;
- l'**inclusion et la subsidiarité** pour que la participation de tous les acteurs soit structurée autour de l'action collective, grâce à une répartition judicieuse des rôles et responsabilités en fonction des compétences de chacun ;
- la **transparence** comme gage de sécurité dans la bonne gouvernance environnementale ;
- la **durabilité** qui reste la finalité même de la politique environnementale en ce qu'elle a vocation à protéger et prolonger la vie des ressources et des produits y issus.

2.1.3. Objectif général

Selon la lettre de politique sectorielle (2022-2026), l'objectif général de la politique environnementale est ***« d'asseoir les bases d'un développement durable qui intègre une résilience écologique et climatique, compatibles avec l'ambition de transformation structurelle de l'économie »***.

2.1.4. Orientations stratégiques

Pour la mise en œuvre de la politique, trois orientations stratégiques sont retenues :

- Orientation stratégique 1 : Gestion du patrimoine naturel
- Orientation stratégique 2 : Transition écologique et amélioration du cadre de vie
- Orientation stratégique 3 : Gouvernance verte

Ces orientations stratégiques sont déclinées dans quatre programmes répondant chacun à un objectif spécifique :

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres

Objectif spécifique n° 1 : Inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées

Objectif spécifique n° 2 : Améliorer la conservation de la biodiversité, la gestion des aires protégées et des zones humides

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques

Objectif spécifique n° 3 : Promouvoir un développement résilient, faiblement émissif, dans un environnement sain

Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative

Objectif spécifique n° 4 : Améliorer la gouvernance du secteur

2.2. Institutions chargées de la mise en œuvre de la politique environnementale

Conformément au décret n°2022-1801 du 26 septembre 2022, sous l'autorité du Premier Ministre, le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique prépare et met en œuvre la politique définie par le chef de l'État en matière de veille environnementale, de lutte contre les pollutions et de protection de la nature, de la faune et de la flore.

Responsable, sous réserve des compétences dévolues aux collectivités territoriales, de la protection de l'environnement, il prend, à ce titre, les mesures pour prévenir et lutter contre les pollutions de toute nature et veille à ce que les activités potentiellement polluantes ne mettent pas en cause le cadre de vie des populations et la qualité de l'environnement.

S'assurant de la sécurité des installations potentiellement polluantes, dans l'exercice de ses compétences relatives aux établissements classés, il instruit les dossiers et signe les actes individuels en rapport avec les ministères concernés.

Il est chargé de la préservation de la faune et de la flore et protège les cours d'eau contre les invasions des plantes aquatiques.

Ayant autorité sur les parcs nationaux et autres aires protégées, il y facilite l'accès, tout en leur assurant un haut degré de protection.

Il est chargé, en relation avec les collectivités territoriales, de la protection de la flore marine et des côtes et estuaires attaqués par l'érosion marine.

Il représente le Sénégal dans les réunions internationales techniques consacrées à la protection de l'environnement, au développement durable, au climat et à la biodiversité et assure la tutelle du Secrétariat permanent de la Commission nationale du Développement durable.

Les différentes directions, agences et centres qui composent l'organigramme du MEDDTE sont:

2.2.1. Cabinet et services rattachés

- Inspection interne.
- Comité national du Comité inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux.

2.2.2. Secrétariat général et services rattachés

- Cellule de Passation des Marchés publics.
- Cellule des Affaires juridiques.
- Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation.
- Cellule de l'Informatique.
- Cellule du Genre et de l'Équité.
- Bureau des Archives et de la Documentation.
- Bureau du Courrier commun.

2.2.3. Directions

- Direction des Parcs nationaux.
- Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols.
- Direction de l'Environnement et des Établissements classés.
- Direction de la Planification et de la Veille environnementale.
- Direction des Financements verts et des Partenariats.
- Direction des Aires marines communautaires protégées.
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

2.2.4. Autres administrations

- Centre de Suivi écologique.
- Centre d'Education et de Formation environnementales.
- Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte.
- Autorité nationale de Biosécurité.

Parmi les autres acteurs responsables de la mise en œuvre de la politique environnementale, on peut citer les autres ministères sectoriels, les institutions telles que l'Assemblée nationale et le Conseil économique, social et environnemental qui ont un rôle d'orientation et de conseil, les structures décentralisées, le secteur privé, les ONG, les Organisations communautaires de Base (OCB), les Partenaires au Développement, etc.

Par ailleurs, l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources forestières est de plus en plus accentuée à travers les concessions et la cogestion. Depuis quelques années, une politique de gestion participative qui veut que les citoyens soient encouragés à s'engager activement dans les programmes mis en œuvre, a été adoptée. Sous ce rapport, la société civile et le secteur privé, dans la diversité de leurs composantes respectives (Individuels, ONG, OCB, Entreprises nationales ou multinationales), interviennent, soit comme acteurs et partenaires directs, soit comme bénéficiaires. Ils ont une influence croissante et déploient des actions et synergies à l'échelle locale, nationale et internationale ; ce qui les positionne comme des interlocuteurs incontournables à tous les niveaux du développement de la politique environnementale.

Aussi, les organisations multilatérales (avec leurs instruments juridiques, techniques et financiers) dont le Sénégal fait partie, et plus généralement, les partenaires au développement avec lesquels il coopère, constituent une catégorie d'intervenants dont l'influence et l'apport sont particulièrement importants dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, projets et programmes.

2.3. Textes juridiques sur l'environnement

2.3.1. Accords multilatéraux sur l'Environnement

Le Sénégal a signé et ratifié plusieurs Accords communautaires et internationaux juridiques dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles qui, en plus des effets d'entraînement, facilitent l'accès du pays à des ressources financières disponibles aux niveaux communautaire et international. L'essentiel de ces accords est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 : Instruments juridiques sur l'environnement et les ressources naturelles

INSTRUMENTS JURIDIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT	
Instruments juridiques non contraignants	**Instruments juridiques contraignants**
. La Déclaration de Stockholm, 1972 . La Stratégie mondiale de la conservation de 1980 (des ressources vivantes au service du développement durable) . La Charte mondiale de la nature (1982) . La Stratégie pour l'avenir de la vie (1991) . Le Traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja, 1991) . La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) . La Déclaration de Rio sur les forêts (1992) . Agenda 21 (1992) sur la coopération en matière de développement durable et de protection de l'environnement. . L'Accord de Cotonou entre les États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne (Cotonou, 2000)	■ **ACCORDS** . Accord de Paris en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté le 12 décembre 2015 ■ **CONVENTIONS** . Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée le 15 septembre 1968 à Alger et ratifiée le 24 mars 1972 ; . Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO, ratifiée le 13 février 1976 ; . Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, adoptée par la Conférence internationale sur les zones humides et la sauvagine le 2 février 1971 à Ramsar, Iran, adhésion du Sénégal par loi n° 77-39 du 10 avril 1977 ; . Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; signée à Washington le 3 mars 1973 et amendée à Bonn, le 22 juin 1979 ; . Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention, Bonn le 23 juin 1979 ; . Convention pour la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre, signée le 23 mars 1981 à Abidjan et ratifiée le 10 mai 1983 ; . Convention des Nations unies sur les Droits de la Mer de Montego Bay en date du 10 décembre 1982, ratifiée le 25 octobre 1984 ; . Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination du 22 mars 1989, ratification le 10 novembre 1992 ; . Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, adoptée le 22 mars 1985 et ratifiée le 19 mars 1993 ; . Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers, signée le 30 janvier 1991 et ratifiée le 29 mars 1994 ; . Convention sur la Diversité biologique, Rio de Janeiro le 13 juin 1992, ratification le 17 octobre 1994 ; . Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, New York le 13 juin 1992, ratification le 17 oct . Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Paris le 14 octobre 1994, ratification le 26 juillet 1995 ; . Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction signée le 13 janvier 1993 et ratifiée le 20 juillet 1998 ; . Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, signée le 11 septembre 1998 et ratifiée le 20 juillet 2001 ; . Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, signée en mai 2001 et ratifiée en octobre 2003 ; . Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, New York, le 13 décembre 2000, ratification le 27 octobre 2003 ; . Convention de Minamata sur le mercure, Kumamoto (Japon), signée le 11 octobre 2013 et le 03 mars 2016.

INSTRUMENTS JURIDIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT	
Instruments juridiques non contraignants	**Instruments juridiques contraignants**
.	■ **PROTOCOLES** . Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique, signé à Abidjan le 23 mai 1981 et ratifié le 10 Mai 1983 ; . Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé le 16 septembre 1987 et ratifié en mai 1993 ; . Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, appelé aussi Protocole Biosécurité relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé le 29 janvier 2000 à Montréal (Canada) et ratifié en octobre 2003 ; . Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique, adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, (Japon), signé le 29 janvier 2012 et ratifié le 3 mars 2016.

Source : MEDDTE, 2023

2.3.2. Textes juridiques nationaux

Après la conférence d'Arusha de septembre 1961, qui constitue une première étape historique dans le développement d'un courant d'opinion en faveur de la conservation de la nature en Afrique, l'État du Sénégal a pris un ensemble de textes juridiques (Constitution, Codes /Lois en matière de GRNE), visant à mettre à jour la réglementation en matière de protection et de gestion durable de l'Environnement et des ressources naturelles.

A ces textes de base, il convient d'ajouter ceux qui restent pertinents pour les secteurs connexes, tels que l'eau, l'assainissement, les déchets, les mines, le pétrole, l'énergie, etc. (Tableau 2).

Tableau 2 : Textes juridiques nationaux (ordonner les textes : du plus récent au plus ancien ou le contraire, selon la catégorie)

LOIS ET RÈGLEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT	
■ **CONSTITUTION**	. Loi n° 2001-03 du 22 janvier 2001 portant Constitution de l'État, modifiée ; . Loi n°2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la constitution ;
■ **CODES / LOIS**	- Loi n° 64-46 du 17 juin 1964, relative au Domaine National et ses textes d'application ; - Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau et ses différents décrets d'application ; - Loi n° 83-71 du 5 juillet 1983 portant Code de l'Hygiène ; - Loi n° 86-04 du 24 Janvier 1986 portant Code de la chasse et de la Protection de la Faune et le décret d'application n° 86-844 du 14 juillet 1986 (Texte en révision) ; -Loi d'orientation agro-sylvo pastorale de 2004-16 et ses décrets d'application ; -Loi° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'urbanisme ; -Loi n°2009-23 du 08 juillet 2009 portant Code de la Construction ; -Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales ou « Acte 3 de la décentralisation » ; -Loi n°2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la pêche maritime ; -Loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier ; - Loi 2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier ; -Loi n°2019-03 du 01 février 2019 portant Code pétrolier ;

LOIS ET RÈGLEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT	
	- Loi n°2020-04 du 08 janvier 2020 portant « prévention et réduction de l'incidence des produits plastiques sur l'environnement », en remplacement de la loi n°2015-09 du 4 mai 2015, relative à l'interdiction de la production, de l'importation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets plastiques de faible micronnage ; -Loi n°2022-06 du 15 avril 2022 portant Code de l'aquaculture ; - Loi n°2022-20 du 14 juin 2022 portant Biosécurité au Sénégal ; - Projet de loi n°13/2023 portant Code de l'environnement, adopté le 07 Juin 2023.
■ **RÈGLEMENTS** - **Ordonnances** - **Décrets** - **Arrêtés**	■ **Aires protégées** - Arrêté ministériel n°5170 PM du 12 mai 1970 portant règlement intérieur du parc national de la Basse Casamance ; - Arrêté n°007163PMDGT du 24 juin 1976 portant règlement intérieur du parc national du Niokolo-Koba ; - Arrêté ministériel n°6536 S.E.E.F.E.F. en date du 6 juillet 1981 régissant la réserve de la Biosphère de Samba Dia ; - Arrêté n°000053 du 3 janvier 1987 portant règlement intérieur de la Réserve naturelle de Popenguine ; - Arrêté n°33 ASD du 22 octobre 2008 portant règlement intérieur de la Réserve Naturelle Communautaire de la Somone. ■ **Faune et environnement** - Arrêté ministériel n° 9469 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité technique ; - Arrêté ministériel n° 9471 MJEHP – DEEC en date du 28 novembre 2001 portant contenu des termes de référence des études d'impact ; - Arrêté ministériel n° 9472 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'Étude d'impact environnemental ; - Arrêté interministériel n°7358 en date du 5 novembre 2003 fixant les conditions d'application de la norme NS 05 – 062 sur la pollution atmosphérique. ■ **Forêt** - Décret n° 99-85 du 4 février 1999 portant création et organisation d'un Fonds national pour la Recherche agricole et agro-industrielle (FNRAA) ; -Arrêté ministériel n° 3309 en date du 15 mars 2000 portant organisation de la Direction de la Protection des Végétaux ; - Décret n° 2006-11 en date du 10 janvier 2006 autorisant le Centre Forestier de Recyclage à Thiès (Centre Forêt) à générer et à utiliser ses ressources propres ; - Arrêté ministériel n°27149 du 31 décembre 2018 fixant les modalités d'organisation de la campagne d'exploitation forestière de 2019-2020.

Source : MEDDTE, 2023

Le Code de l'Environnement : La loi n°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant Code de l'Environnement, principal instrument de gestion de l'environnement au Sénégal, a été remplacée par la Loi n°13/2022 portant Code de l'environnement, adopté le mercredi 07 juin 2023 pour s'adapter aux nouvelles exigences imposées par la découverte du pétrole et du gaz.

Le nouveau cadre juridique de gestion de l'environnement a ainsi pour objectifs :

- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles» ;
- l'adaptation du cadre juridique de l'environnement au nouveau contexte national et international» ;
- la lutte contre les différentes sortes de pollutions et nuisances ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre de leurs relations avec le milieu ambiant ;
- la mise en place d'un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement».

Ce projet apporte aussi des innovations majeures, notamment le renforcement du cadre définitionnel, l'amélioration du dispositif juridique et opérationnel relatif au processus d'évaluation environnementale.

Parmi ces innovations, il y a également la mise en place d'un fonds spécial de protection de l'environnement, dont l'objectif est le financement des activités de protection de ce dernier.

Il vise ainsi le renforcement du cadre de gestion des substances nocives et dangereuses et des déchets, l'encadrement des opérations de transport des matières dangereuses, la conséquence du principe de la responsabilité des personnes morales et le renforcement des dispositifs de gestion des activités minières, pétrolières et gazières.

Il est articulé autour de sept titres portant, entre autres, sur les dispositions générales, les instruments de protection de l'environnement, les évaluations environnementales, la prévention et la lutte contre les pollutions et nuisances.

Le **Code forestier** (loi n°2018-25 du 12 novembre 2018) : le code forestier du 08 Janvier 1998 est révisé et validé en 2018 par l'Assemblée nationale. Il aide à protéger les forêts, au profit «des générations actuelles et futures avec la prise en compte des éléments nouveaux de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée par le Sénégal. En plus des considérations de mise en conformité normative et institutionnelle, s'ajoute, entre autres, dans ce nouveau code une lutte plus ferme contre les agressions organisées portant sur les ressources forestières.

Le **Code de la chasse et de la protection de la faune** (Loi n°86-04 du 24 janvier 1986) : vise à réglementer la chasse et à mieux gérer la faune. Cette Loi comprend quarante (40) articles répartis en deux (2) titres. Le titre I porte principes généraux : définition de la chasse, régime des permis, dispositions relatives aux guides de chasse et aux exploitants cynégétiques, légitime défense. Le titre II porte dispositions relatives à la répression des infractions, et notamment à la procédure, aux agents, à l'usage des armes, aux confiscations et saisies, aux actions et poursuites, aux transactions, aux différentes infractions et pénalités.

2.4. Décentralisation et domaines de compétences transférées

Au Sénégal, la décentralisation a transféré neuf (09) compétences aux collectivités territoriales dans les domaines suivants :

1. Domaines (privé / public de l'État et national).
2. Environnement et Gestion des Ressources Naturelles.
3. Santé, Population et Action Sociale.
4. Jeunesse, Sports et Loisirs.
5. Culture.
6. Éducation nationale.
7. Planification.
8. Aménagement du territoire.
9. Urbanisme et habitat.

- **Environnement et gestion des ressources naturelles (Décret n 96-1134 portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, en matière d'environnement et des ressources naturelle).**

Le rôle et la place des collectivités territoriales restent très déterminants. En effet, elles bénéficient d'un transfert de compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Le Code général des collectivités territoriales de 2013 modifié, a renforcé cette disposition et leur permet d'assurer une gestion de proximité et de relayer, à ce titre, les interventions de l'État.

Ainsi, le département a reçu les compétences suivantes :

- la création et la gestion des forêts, zones protégées et sites naturels d'intérêt départemental ;
- la délivrance d'autorisation d'amodiation de chasse, après avis du conseil municipal ;
- la gestion des eaux continentales à l'exclusion des cours d'eau à statut national ou international ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans départementaux d'actions de l'environnement, d'intervention d'urgence et de prévention des risques ;

- La réalisation de pare-feux et la mise à feu précoce, dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action locale pour l'environnement ;
- la protection des eaux souterraines et de surface ;
- la répartition des quotas d'exploitation forestière entre les communes ;
- la lutte contre les incendies et la protection de la nature ;
- l'autorisation de défricher après avis du conseil municipal concerné ;
- la délivrance de permis de coupe et d'abattage.

2.5. Promotion de l'économie verte

Le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE, 2011) définit l'économie verte comme ***« une économie qui produit le bien-être humain et assure l'équité sociale, tout en réduisant significativement les risques environnementaux et les pénuries écologiques »***.

Dans son rapport intitulé : « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté », publié en 2011, le PNUE traçait déjà une des voies que pouvait emprunter l'économie mondiale, à savoir : l'économie verte.

Le Sénégal, eu égard aux énormes gisements d'opportunités que l'économie verte peut apporter à son développement économique et social, a pris l'option d'inscrire ses objectifs de développement dans une direction compatible avec les principes de ladite économie, dès le lendemain de la Conférence de Rio+20. Il a, pour cela, élaboré, avec l'appui du *Partenership for Action on Green Economy* (PAGE) et d'autres partenaires, plusieurs documents stratégiques. La décision annoncée par le président de la République du Sénégal, lors de son discours d'investiture de mars 2019, de concevoir un « Plan Sénégal Émergent Vert » renforce la dynamique actuelle de transition du pays vers une Économie verte Inclusive.

La mise en œuvre de cette vision sur le plan opérationnel, requiert non seulement un cadre politique capable d'offrir l'environnement favorable à l'émergence d'une telle économie, mais aussi un secteur privé conscient des enjeux et des niches d'opportunités de l'économie verte inclusive pour le Sénégal et outillé pour en tirer profit. Il s'agit, en substance, d'associer de façon efficace, des stratégies basées sur les mécanismes du marché à des cadres réglementaires appropriés et des investissements publics et privés bien ciblés.

Le Sénégal est un des premiers pays à avoir adhéré au PAGE dès 2014. Son admission à ce programme est le résultat d'un engagement fort du pays à promouvoir le développement durable dans une perspective d'éradication de la pauvreté et d'émergence socio-économique.
PAGE vient notamment en appui au Plan Sénégal Émergent (PSE) qu'il accompagne dans la conception et la réalisation des objectifs du PSE Vert, notamment à travers l'atteinte des ODD 7 (énergie), 8 (croissance et emploi), 13 (action climatique), et 17 (partenariat).

Leader en matière de promotion de l'économie verte dans la sous-région, le Sénégal a produit deux Rapports exploratoires sur l'économie verte (en 2012 et 2019), une Stratégie nationale de promotion des emplois verts (SNEV), mis en œuvre plusieurs projets et programmes de création d'emplois verts ainsi qu'une stratégie nationale pour la croissance verte et une quinzaine de rapports sur des thématiques d'enjeux en matière de promotion de l'économie verte. Il a également mis en place une plateforme nationale pour l'économie verte et organisé plusieurs journées dédiées à cette question. Il faut aussi mentionner l'auto-saisine du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui a produit un Avis (n° 2016-04) sur l'économie verte au Sénégal.

Toujours dans la recherche de réponses pratiques à la problématique du développement durable, le Sénégal ambitionne de promouvoir la croissance verte et résiliente aux changements climatiques, à travers une mobilisation du potentiel d'investissements verts dans les secteurs de l'économie à l'horizon 2035. C'est dans ce cadre qu'un vaste programme dénommé « PSE-VERT » a été mis en place pour une meilleure prise en compte des exigences environnementales dans les politiques, stratégies et programmes nationaux. Ce programme, entrant dans le cadre de la deuxième phase du Plan Sénégal Émergent (PSE), principal référentiel des politiques publiques, se veut catalyseur des initiatives publiques et privées

résilientes au changement climatique, écologiquement durable et générateur de croissance inclusive, équitable et à fort potentiel d'investissements verts et de création d'emplois.

Pour cela, trois réformes ont été proposées dans le domaine de l'environnement ;

1- l'intégration des mesures incitant les investissements verts dans les textes législatifs et réglementaires ;
2- la mise en place d'un « pacte vert » pour l'accès à la commande publique pour inciter les acteurs de la commande publique de prendre en compte les aspects de durabilité (verdissement) dans leurs procédures de soumission ;
3- la mise en place de mesures pour faciliter l'accès aux financements verts et au marché carbone, aux acteurs économiques du Sénégal.

En plus de ces réformes, les secteurs prioritaires et les thématiques clés ont été identifiés.

2.5.1. Transition écologique

La transition écologique est une évolution vers un modèle de développement résilient et faiblement émissif, qui modifie nos manières de consommer, de produire, de travailler et de vivre.

Elle intéresse tous les secteurs, mais au Sénégal, les actions prioritaires ont concerné : (i) la transition et l'efficacité énergétiques ; (ii) l'agriculture écologique ; (iii) l'industrie verte, (iv) l'économie circulaire, (v) l'éco transport et (vi) l'éco construction.

2.5.2. Transition énergétique

Le Sénégal s'est engagé dans une transition énergétique visant à atteindre une production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables à hauteur de 30% d'ici à 2025 et à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à 60 %, d'ici à 2030.

La contribution du MEDDTE à ces objectifs s'est traduite par une installation de près de 30 000 KWc de champs solaires dans les éco villages centre, la mise à disposition d'environ 10 000 foyers améliorés, de 20 000 foyers en banco et de 214 bio digesteurs.

Toutes ces actions ont rendu possible un prélèvement évité en bois de chauffe/énergie de 9,2 tonnes par an. Ceci correspond à une superficie déboisée évitée de 3 092 ha /an et à une capacité annuelle de séquestration de carbone estimée à 6 184 teqCO2/an, soit 7 % du total des émissions dans les éco villages. Par ailleurs, l'installation des champs solaires a permis d'éviter près de 3 765 teqCO2/an.

2.5.3. Agriculture écologique

L'agriculture écologique qui, pour notre pays, est un levier de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural, a fait l'objet d'une attention particulière afin de réduire la pression et la dégradation des ressources naturelles. A ce titre, plusieurs centres d'incubation ont été mis en place pour une superficie 200 ha, dont 10 périmètres écologiques dans les éco villages centres et cinq (5) jardins polyvalents dans le tracé de la Grande Muraille verte. Ces actions ont produit près de 30 000 emplois dont les 2/3 occupés par les femmes et surtout permis de réduire la période de soudure de 6 à 2 mois.

2.5.4. Industrie verte

La transition vers l'industrialisation verte est encadrée par différentes stratégies et un dispositif juridique qui s'appuie au niveau international, sur les conventions et accords auxquels le Sénégal a adhéré et au niveau national, sur le Code de l'Environnement et les autres codes sectoriels.

L'objectif visé est de produire mieux et autrement, en privilégiant des procédés industriels moins consommateurs de matières premières non renouvelables et qui protègent l'environnement avec moins de rejets possibles de déchets, de fumées, de poussières, d'effluents, etc.

Dans ce sens, le MEDDTE réalise fréquemment des contrôles, accompagne les industries et les autres acteurs, dans la formulation, l'exécution de projets à l'instar du programme de dépollution de la baie de Hann ou dans la mise en normes et aux standards écologiques.

2.5.5. Économie circulaire

Dans l'optique d'asseoir des modes de consommation durables, des initiatives visant à rompre l'économie linéaire pour passer à l'économie circulaire à travers les principes du 4R (recycler, réutiliser, réduire, refuser), ont été prises. Concrètement, il s'est agi de faire progresser les pratiques de compostage à travers le tri des ordures dans les éco villages centre (mise à disposition de près de 5 000 poubelles et de 10 charrettes pour la collecte), et les industries de recyclage.

2.5.6. Éco transport

En matière de promotion de transport durable, un cadre politique adéquat est mis en place avec la Contribution Déterminée Nationale (CDN) et le MEDDTE a surtout assuré l'accompagnement dans l'obtention de financements innovants.

2.5.7. Éco construction

Dans le domaine de la préservation des biens immobiliers des populations en milieu rural et particulièrement dans la réduction de la forte utilisation énergétique dans les bâtiments, des actions visant à promouvoir des matériaux thermorégulateurs et des constructions écologiques ont été initiées. À ce titre, un projet a été mis en œuvre pour une recherche sur la fabrication des briques en typha et sur la construction de maisons en voûte nubienne. Des résultats probants ont d'ailleurs été enregistrés, mais leur mise à l'échelle reste à réaliser.

2.5.8. Financements verts

Au Sénégal, le financement vert est assuré en dehors du budget de l'État, par plusieurs sources multilatérales, bilatérales et privées.

Au titre des instruments de financement multilatéral associés à la mise en œuvre des conventions de Rio, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Adaptation (FA) et les institutions multilatérales de développement, sont les principaux pourvoyeurs de ressources.

Sur un total de 25 projets nationaux approuvés pour le Sénégal par le FEM depuis son premier cycle (FEM1), 108,5 millions de dollars de subventions ont été octroyés. En vertu du Protocole de Kyoto, le Fonds pour l'Adaptation au changement climatique créé pour aider les pays en développement à supporter les coûts de l'adaptation, a fait bénéficier le Sénégal des premiers financements à travers le Centre de Suivi Ecologique (CSE), Entité Nationale de Mise en Œuvre.

Après le CSE pour le FA et le FVC en 2015 et La Banque Agricole (LBA) au sujet du FVC en 2020, des efforts sont déployés pour l'accréditation d'autres structures nationales, notamment le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) et le Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS), en ce qui concerne l'accès direct.

À partir de 2016, le Sénégal a enregistré au FVC, treize (13) projets dont sept (7) projets d'atténuation, trois (3) projets d'adaptation et trois (3) projets transversaux. Cinq (5) de ces projets sont en cours d'exécution. Plusieurs autres acteurs multilatéraux, dont la Banque Mondiale (BM), la Banque africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds international de Développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), appuient également le financement du secteur.

Quant au financement bilatéral, l'assistance a été essentiellement portée par les Pays-Bas jusqu'à une date récente. Mais à partir de 2016, ils se sont retirés de l'environnement pour couvrir d'autres domaines. Certains pays restent toutefois actifs dans le secteur : France, Japon, États Unis, Allemagne, Canada, Luxembourg, etc.

S'agissant du secteur privé, sa contribution aux efforts de financement de l'environnement reste encore marginale.

Difficile à identifier et à chiffrer, elle s'oriente généralement sur les prêts de banques commerciales (souvent non concessionnels) et les investissements directs au profit d'acteurs institutionnels, y compris les entreprises et promoteurs de projets dont les plus importants portent sur les énergies renouvelables. Les obligations vertes qui pourraient se positionner comme un important véhicule pour la mobilisation du financement privé, reste relativement méconnues, bien que le marché ait décuplé au niveau mondial, avec un volume d'obligations émises estimé par la Climate Bonds Initiative à 200 milliards de dollars US en 2020.

Néanmoins, beaucoup d'initiatives sont développées pour mobiliser les flux financiers et aider à atteindre les objectifs de la CDN, par les approches de l'article 6 de l'Accord de Paris.

Par conséquent, on retiendra que malgré les nombreuses opportunités offertes par les financements verts et les besoins illimités pour la transition écologique, le niveau de mobilisation des ressources reste encore très faible. Les contraintes sont liées pour la plupart à :

- la méconnaissance des sources et des mécanismes de financements verts tant au niveau des acteurs publics que privés ;
- l'insuffisance dans la formulation de projets et programmes bancables dédiés au climat et à l'environnement ;
- l'absence du dispositif institutionnel de coordination pour faciliter la cohérence dans la programmation et l'accès aux différentes sources ;
- la faible mobilisation du financement privé ; l'absence de taxonomie verte et la faiblesse du cadre pour les émissions d'obligations vertes.

Partie 2

LES RESSOURCES NATURELLES

CHAPITRE 3. Les ressources hydriques

CHAPITRE 4. Les ressources en sol

CHAPITRE 5. Les ressources forestières et fauniques

CHAPITRE 6. La pêche et les écosystèmes marins (flore, faune et habitat)

CHAPITRE 7. Les ressources minérales

CHAPITRE 8. L'énergie

CHAPITRE 3.
LES RESSOURCES HYDRIQUES

3.1. Climat - Atmosphère

3.1.1. Suivi des conditions atmosphériques

Le suivi et la prévision des conditions atmosphériques à travers le pays sont assurés par l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM). Pour cela, différents paramètres climatiques sont mesurés au niveau des stations et postes pluviométriques installés sur l'ensemble du territoire : la température, l'humidité relative, la durée d'insolation, le vent (vitesse et direction), la pression atmosphérique et la pluviométrie. Les premiers relevés météorologiques ont débuté dans le pays en 1854, au niveau de la station de Saint-Louis.

3.1.1.1. Le réseau météorologique national

Le réseau de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie est composé de :

- 25 stations météorologiques classiques ;
- 3 stations météo marines (AEMET) ;
- 21 stations agro météorologiques automatiques (WASCAL, PRGTE, P2RS, PROVALE-CV) ;
- 382 postes pluviométriques ;
- 124 pluviomètres automatiques [USAID Naatal Mbay, Planet Guarantee, Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), PROGEP] ;
- 1 Radar météorologique de bande S installé à Linguère ;
- 1 Radar météorologique à bande C à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) ;
- d'autres équipements installés en collaboration avec diverses institutions (LPAO, SODEFITEX, IRD, CSS, CIRAD, etc.)

Les stations météorologiques et postes pluviométriques classiques sont composés de :

- **cinq (5) stations synoptiques principales :** les stations de Dakar-Yoff, de l'AIBD, de Saint-Louis, de Tambacounda et de Ziguinchor où tous les paramètres météorologiques (y compris la pression atmosphérique) sont mesurés, observés ou enregistrés toutes les heures pour des besoins aéronautiques principalement (Tableau 3). Les paramètres mesurés en surface au niveau de ces stations sont : la température, l'humidité, la pression, le vent, les précipitations, l'évaporation, l'insolation et la visibilité. Parmi ces stations, certaines font des mesures en altitude quatre (4) fois par jour sur le profil du vent dans les différentes couches, la température, l'humidité et le vent (vitesse et direction) en altitude. Les stations synoptiques principales fonctionnent 24h/24 et 7jours/7 ;

- **huit (8) stations synoptiques secondaires :** Cap-Skirring, Kaolack, Podor, Matam, Linguère, Kolda, Kédougou et Diourbel. Les mêmes paramètres mesurés au niveau des stations synoptiques principales y sont aussi collectés, excepté les observations en altitude. Ces stations fonctionnent 19h/24 ;

- **douze (12) stations climatologiques :** Bakel, Koungheul, Nioro du Rip, Fatick, Bambey, Goudiry, Vélingara, Simenti, Louga, Ranérou, Thiès et Mbour. Les mêmes paramètres mesurés au niveau des stations synoptiques secondaires y sont mesurés, avec la particularité du vent qui est mesuré à deux (2) mètres. Ces stations ne fonctionnent que 12h/24 (06h45 à 18h15) ;

- **plus de trois cent cinquante (350) postes pluviométriques manuels** installés à travers tout le Sénégal. Ils sont sous la responsabilité de bénévoles qui assurent la collecte des données pluviométriques, tous les jours durant l'hivernage. La plupart disposent d'une série de données, assez longue, permettant de déterminer les différences normales (1961-1990 ; 1971-2000, 1981-2010 et 1991-2020).

Les stations automatiques sont composées de :

- **trois (3) stations automatiques marines** installées à Saint-Louis, au Port de Dakar et à Carabane. Les paramètres mesurés sont la température, l'humidité, le vent, les précipitations et les marées toutes les heures et transmises par GPRS à Dakar et par Satellite en Espagne ;
- **trente-trois (33) pluviomètres automatiques sans GPRS** acquis dans le cadre du programme d'assurance indicielle au Sénégal par la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), sont installés dans les zones centre et sud du Sénégal. Les relevés sont stockés dans un disque sur place et récupérés à des périodes définies au cours de la saison ;
- **quatre-vingt-onze (91) pluviomètres numériques avec GPRS :** acquis dans le même cadre que les pluviomètres automatiques sans GPRS. Les données sont transmises à temps réel au niveau d'un serveur situé à l'ANACIM à Dakar ;
- **six (6) pluviomètres numériques avec GPRS à Dakar** financés par l'Agence de Développement Municipal (ADM) dans le cadre du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP), ont été installés sur les sites suivants : Dakar (Cap Manuel) ; Dalifort (Pikine) ; Keur Massar ; Rufisque ; Guédiawaye et Diamniadio.

Tableau 3 : Synthèse du nombre de stations et postes pluviométriques au Sénégal dans le cadre du suivi des paramètres atmosphériques

NOMBRE DE STATIONS ET POSTES PLUVIOMÉTRIQUES	382
Nombre de postes ayant une normale 1981-2010	79
Nombre de stations principales	5
Nombre de stations synoptiques secondaires	8
Nombre de stations climatiques	12
Nombre de stations automatiques marines	3
Nombre de pluviomètres automatiques sans GPRS	33
Nombre de pluviomètres numériques avec GPRS	91
Nombre de pluviomètres avec GPRS à Dakar	6

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

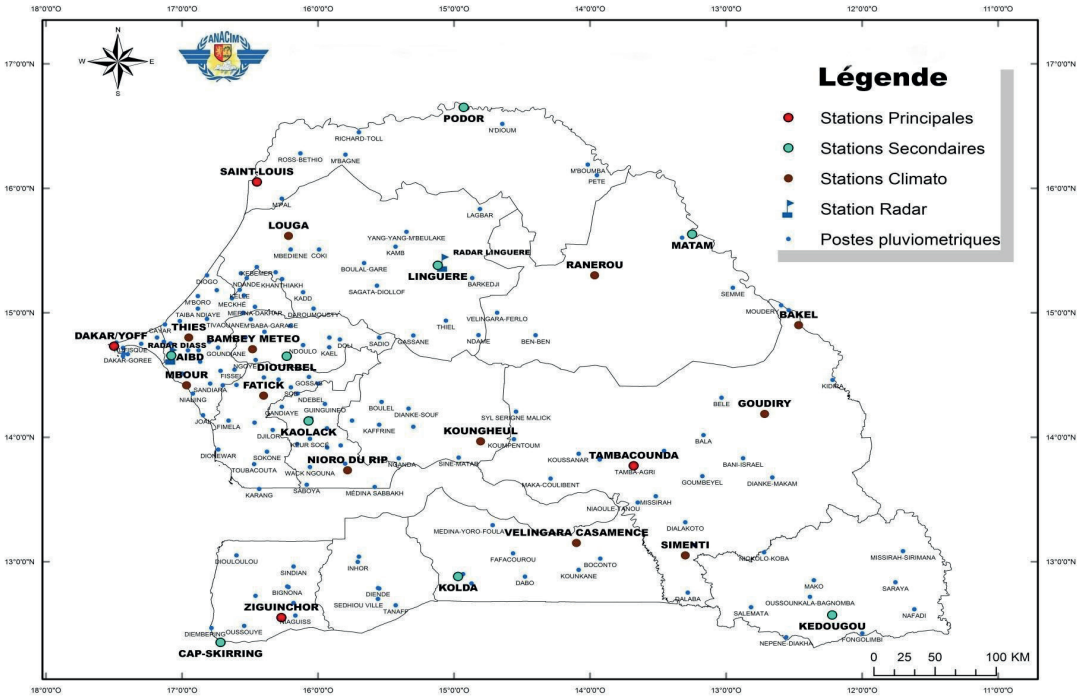

Figure 1 : Stations météorologiques et postes pluviométriques

Source : Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie, 2021

3.1.1.2. Stratégie de suivi

Dans le schéma organisationnel de l'ANACIM, la banque de données météorologiques est gérée par le Service Système d'information Météorologique (SSIM) directement rattaché à la Direction de l'Exploitation de la Météorologie (DEM).

Au-delà des paramètres météorologiques, des mesures agro-météorologiques sont également réalisées. Elles sont produites dans le cadre du suivi de la campagne agricole, à travers le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP), de juin à octobre.

D'autres mesures d'accompagnement existent aussi à l'ANACIM, dont un important système d'acquisition de données satellitaires (ex. Météosat 2nde Génération), un dispositif de surveillance de l'environnement acquis dans le cadre du programme MESA. L'ANACIM dispose également d'une base de données dénommée ENACTS (Enhancing National Climate Services), un projet de service climatologique qui vise à améliorer l'accessibilité, la qualité, la couverture et la compréhension des données climatiques pour une utilisation des connaissances climatiques dans la prise de décision. L'initiative est dirigée par l'Institut international de recherche sur le climat et la société (IRI). Les variables concernées sont : précipitation, température, humidité, rayonnement, vent et évapotranspiration.

Dernièrement grâce à un appui conséquent de l'USAID, l'ANACIM a pu acquérir un supercalculateur qui contribue grandement à l'amélioration de ces produits de prévision du temps jusqu'à trois (3) jours, avec des produits à haute résolution (3 km sur le Sénégal et 15 km sur l'Afrique de l'ouest).

3.1.2. Les autres éléments du climat

Résumé

Ce paragraphe fournit des informations sur quelques variables climatiques suivies par l'ANACIM, telles que la pression atmosphérique, la température maximale moyenne, la température minimale moyenne, l'humidité relative maximale moyenne, l'humidité relative minimale moyenne, la durée d'insolation journalière, la vitesse moyenne du vent et la pluviométrie (Tableau 4).

Métadonnées

Nom de la donnée : Moyennes interannuelles de quelques éléments du climat, par station
Source : ANACIM
Longueur de la série : Variable suivant les stations et les éléments
Répartition spatiale : Nationale
Mode de présentation de l'information : Figures et tableaux

Éléments d'information

Tableau 4 : Moyennes interannuelles de quelques éléments du climat, par station

STATION	PÉRIODE	NORMALE	MOYENNES ANNUELLES[1]
Pression atmosphérique (niveau mer) : en millibars et 1/10è			
Dakar-Yoff	1947-2022	1981-2010	1012.4
Kaolack	1918-2022	1981-2010	1012.5
Diourbel	1941-2022	1981-2010	1011.4
Kédougou	1918-2022	1981-2010	1010.1
Kolda	1922-2022	1981-2010	1011.6
Matam	1918-2022	1981-2010	1010.9
Podor	1904-2022	1981-2010	1012.3
Saint-Louis	1854-2022	1981-2010	1012.5
Tambacounda	1919-2022	1981-2010	1011
Ziguinchor	1918-2022	1981-2010	1011.8
Cap	1977-2022	1981-2010	1011.94
Température maximale moyenne (°C) et 1/10è			
Diourbel	1941-2022	1991-2020	36.8
Kaolack	1941-2022	1991-2020	36.8
Dakar	1947-2022	1991-2020	28.1
Kédougou	1918-2022	1991-2020	35.8
Kolda	1918-2022	1991-2020	36.4
Matam	1918-2022	1991-2020	38.3
Podor	1904-2022	1991-2020	37.3
Saint-Louis	1854-2022	1991 2020	32.3
Tambacounda	1919-2022	1991-2020	36.6
Ziguinchor	1918-2022	1991-2020	35.1
Température minimale moyenne (°C) 1/10è			
Dakar	1947-2022	1991-2020	22
Diourbel	1941-2022	1991-2020	19.8
Kaolack	1947-2022	1991-2020	22.4
Kédougou	1918-2022	1991-2020	21.9
Kolda	1918-2022	1991-2020	20.9
Matam	1918-2022	1991-2020	23
Podor	1904-2022	1991-2020	22
Saint-Louis	1854-2022	1991-2020	20.4
Tambacounda	1919-2022	1991-2020	22.4
Ziguinchor	1918-2022	1991-2020	21.5
Humidité relative maximale moyenne (%)			
Dakar-Yoff	1947-2022	1981-2010	90
Diourbel	1912-2022	1981-2010	77
Kaolack	1918-2022	1981-2010	77
Kédougou	1918-2022	1981-2010	72
Kolda	1922-2022	1981-2010	88
Linguère	1933-2022	1981-2010	67
Matam	1918-2022	1981-2010	57
Podor	1904-2022	1981-2010	62
Saint-Louis	1854-2022	1981-2010	85
Tambacounda	1919-2022	1981-2010	68
Ziguinchor	1918-2022	1981-2010	92
Humidité relative minimale moyenne (%)			
Dakar-Yoff	1947-2022	1981-2010	61
Diourbel	1912-2022	1981-2010	29
Kaolack	1918-2022	1981-2010	35
Kédougou	1918-2022	1981-2010	33
Kolda	1922-2022	1981-2010	35
Linguère	1933-2022	1981-2010	28
Matam	1918-2022	1981-2010	24
Podor	1904-2022	1981-2010	24
Saint-Louis	1854-2022	1981-2010	11
Tambacounda	1919-2022	1981-2010	31
Ziguinchor	1918-2022	1981-2010	22
Durée d'insolation journalière (heures) 1/10è			
Dakar-Yoff	1947-2022	1981-2010	8
Kaolack	1918-2022	1981-2010	8.3
Diourbel	1947-2022	1981-2010	8.2
Kédougou	1918-2022	1981-2010	8
Kolda	1922-2022	1981-2010	NP
Linguère	1933-2022	1981-2010	11.4
Podor	1941-2022	1971-2022	8.2
Matam	1918-2022	1981-2010	8.6
Saint-Louis	1854-2022	1981-2010	7.7
Tambacounda	1919-2022	1981-2010	8.3
Cap Skirring	1977-2022	1971-2022	7.7
Ziguinchor	1918-2022	1981-2010	8
Vitesse moyenne du vent (m/s) 1/10è			
Dakar-Yoff	1947-2022	1981-2010	4.4
Ziguinchor	1918-2022	1981-2010	1.7
Kaolack	1941-2022	1981-2010	2.6
Saint-Louis	1941-2022	1981-2010	4.4
Tambacounda	1941-2022	1981-2010	1.8
Pluviométrie (mm et 1/10è)			
Saint-Louis	1854-2022	1991-2020	272.4
Podor	1904-2022	1991-2020	242.7
Matam	1918-2022	1991-2020	385.6
Linguère	1933-2022	1991-2020	421.8
Louga	1887-2022	1991-2020	323.2
Dakar-Yoff	1947-2022	1991-2020	392.5
Thiès	1887-2022	1991-2020	449.5
Bambey	1921-2022	1991-2020	523.4
Diourbel	1912-2022	1991-2020	526.4
Mbour	1931-2022	1991-2020	560.5
Fatick	1918-2022	1991-2020	604.6
Kaolack	1918-2022	1991-2020	630.6
Nioro du Rip	1931-2022	1991-2020	788.6
Tambacounda	1919-2022	1991-2020	742.2
Bakel	1918-2022	1991-2020	586.6
Goudiry	1940-2022	1991-2020	613.6
Kédougou	1918-2022	1991-2020	1238.2
Vélingara	1944-2022	1991-2020	890.9
Kolda	1922-2022	1991-2020	1057.8
Ziguinchor	1918-2022	1991-2020	1401.2

[1] Moyennes annuelles : Valeurs moyennes interannuelles sur la période indiquée (1981-2010, 1991-2020)

3.1.2.1. L'évolution de la pluviométrie

Résumé

Au Sénégal, la pluviométrie est marquée par une forte variabilité spatio-temporelle, caractérisée par les phénomènes de sécheresse depuis la fin des années 1960 et une reprise progressive des pluies observées à partir des années 2000.

La comparaison des normales 1951-1980, 1971-2000, 1981-2010 met en évidence une baisse généralisée des pluies sur l'ensemble du territoire, matérialisée par une translation des isohyètes suivant un gradient nord-sud. L'isohyète 400 mm qui se trouvait, entre 1951-1980, sur l'axe Keur Momar Sarr - Aéro Lao, a opéré un glissement d'environ 100 km vers le sud, correspondant à une baisse relative de 200 mm. Ceci s'est répercuté sur l'ensemble des zones agro-écologiques ; accompagné aussi par une diminution de la longueur de la saison culturale (Figure 2). Cette baisse a aussi entraîné l'apparition de l'isohyète 200 mm à l'extrême nord du pays. En outre, en comparant les normales 1971-2000 et 1981-2010, une légère remontée des isohyètes vers le nord (statistiquement non significative), accompagnée d'une disparition complète de l'isohyète 200 mm, est constatée.

Métadonnées

Nom de la donnée : Isohyètes des normales pluviométriques
Source : Données brutes fournies par l'ANACIM. Cartes réalisées par l'ANACIM
Longueur de la série : 1940-2022 (83 ans) pour la plupart des postes et stations
Répartition spatiale : Nationale
Mode de présentation de l'information : Figures et tableaux

Éléments d'information

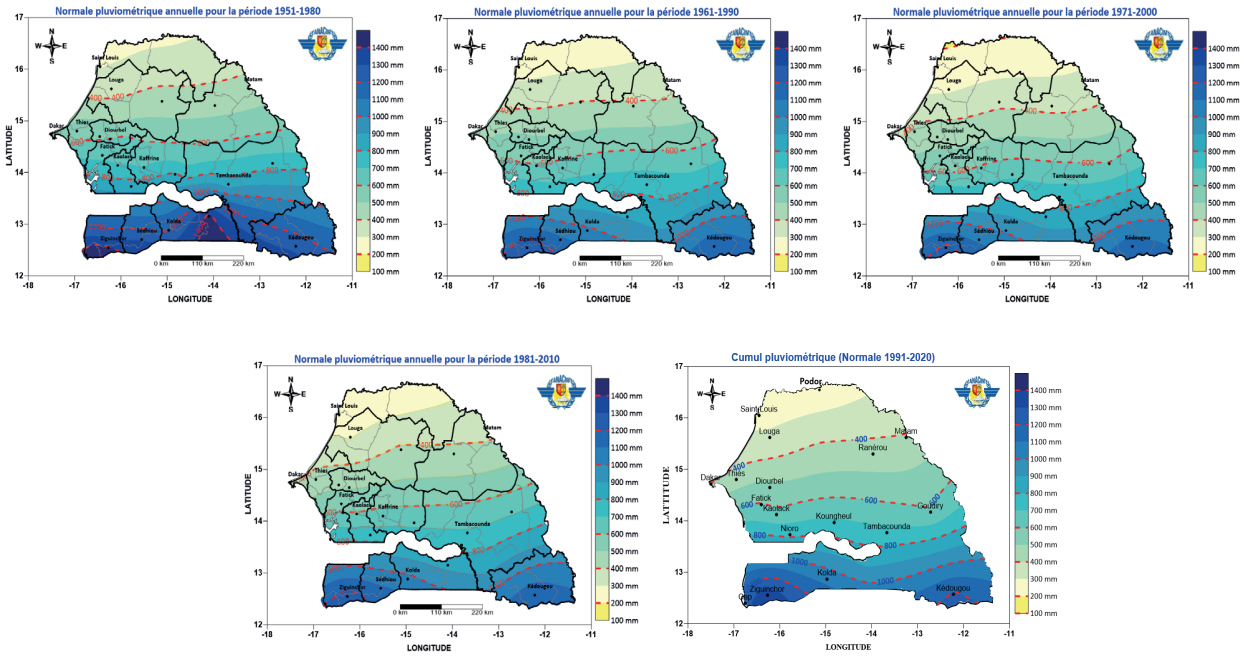

Figure 2 : Normales pluviométriques des décennies 1951-1980, 1961-1990, 1971-2000, 1981-2010 et 1991-2020

Tableau 5 : Période de fonctionnement des stations de mesure de l'ANACIM

NOM	TYPE	LAT.	LONG.	ALT.M	DÉBUT	PÉRIODE ENREGISTRÉE
Dakar-Yoff	S	14°44′	17°30′	27	1947	1947-2022
Cap Skirring	S	12°24′	16°45′	11	1977	1977-2022
Diourbel	S	14°39′	16°14′	7	1912	1919-2022
Kaolack	S	14°08′	16°04′	6	1918	1918-2022
Kédougou	S	12°34′	12°13′	178	1918	1918-2022
Kolda	S	12°53′	14°58′	35	1922	1922-2022
Linguère	S	15°23′	15°07′	20	1933	1933-2022
Matam	S	15°39′	13°15′	15	1918	1918-2022
Podor	S	16°39′	14°58′	6	1904	1918-2022
Saint-Louis Aéro	S	16°03′	16°27′	4	1957	1957-2022
Tambacounda	S	13°46′	13°41′	49	1919	1919-2022
Ziguinchor	S	12°23′	16°16′	26	1918	1918-2022
Bambey Météo	C	14°42′	16°28′	20	1921	1921-2022
Fatick	C	14°20′	16°24′	6	1918	1918-2022
Goudiry	C	14°11′	12°43′	59	1940	1940-2022
Guédé Chantier	A	16°33′	14°45′	8	1963	1963- 1989 (Fermée actuellement)
Louga	C	15°37′	16°13′	38	1887	1887-2022
Nioro du Rip	C	13°33′	15°47′	18	1931	1931-2022
Vélingara Casamance	C	13°09′	14°06′	38	1932	1932-2022
Bakel	C	14°54′	12°28′	25	1918	1918-2022
Dakar-Fann	P	14°43′	17°26′	4	1938	1938-2022
Foundiougne	P	14°07′	16°28′	6	1918	1918-2022
Koungheul	C	13°58′	14°50′	11	1931	1931-2022
Mbour	C	14°25′	16°58′	10	1931	1931-2022
Pandiénou Lehar	P	14°43′	16°54′	52	1967	1967-1980
Ranérou	C	15°18′	13°58′	33	1963	1963-2022
Richard Toll	P	16°27′	15°42′	4	1905	1905-2022
Sédhiou Séfa	P	12°47′	15°33′	10	1950	1950-2022
Simenti	C	13°02′	13°18′	47	1967	1971-2017
Thiès	C	14°48′	16°57′	71	1887	1918-2022
Bala	P	14°01′	13°10′	61	1962	1962-2022
Bambey Isra (Ancien Irat)	P	14°42′	16°28′		1958	1958-2022
Bambilor	P	14°38′	17°11′	33	1967	1967-2022
Barkédji	P	15°17′	14°52′	15	1947	1947-2022
Bignona	P	12°40′	16°16′	18	1953	1953-2022
Birkelane	P	14°08′	15°45′	5	1963	1963-2022
Boki Diavé	P	15°53′	13°29′	16	1961	1961-2022
Boulel Centre	P	14°17′	15°32′	35	1956	1956-2022
Coki	P	15°31′	16°00′	43	1933	1933-2022
Dagana	P	16°31′	15°30′	5	1918	1918-2022
Dahra	P	15°20′	15°29′	39	1933	1933-2017
Dahra Élevage (Crz)	P	15°20′	15°27′		1956	1956-2017
Dakar Bel Air (Ird)	P	14°42′	17°25′		1947	1947-2017
Dakar Cap Manuel	P	14°39′	17°26′	14	1952	1952-2017
Dakar Direction	P				1944	1944-1950
Dakar-Fann	P				1951	1951-1953
Dakar-Gorée	P	14°40′	17°24′	4	1855	1855-2022
Dakar Ouakam	P	14°40′	17°26′	39	1941	1941-1962

NOM	TYPE	LAT.	LONG.	ALT.M	DÉBUT	PÉRIODE ENREGISTRÉE
Dakar Hôpital	P	14°40′	17°26′	37	1897	1896-1945
Dakar Travaux-Publics	P				1919	1919-1927
Darou Mousty	P	15°02′	16°02′	49	1946	1946-2017
Darou	P	13°56′	15°50′	23	1968	1968-1986
Diaglé	P	16°13′	15°42′	18	1962	1962-1986
Dialakoto	P	13°19′	13°18′	50	1918	1918-2022
Diembéring	P	12°28′	16°47′	7	1963	1963-2022
Diohine	P	14°30′	16°28′		1956	1956-1959
Diogo	P	15°18′	16°49′	10	1960	1960-2022
Dionewar	P	13°54′	16°44′	2	1962	1962-1980
Diouloulou	P	13°02′	16°35′	12	1935	1935-2022
Djibélor	P	12°33′	16°19′	10	1969	1969-1987
Djibidione	P	13°04′	16°15′	5	1980	1980-1966
Djilor	P	14°02′	16°20′	5	1966	1966-2022
Doli	P	14°45	15°18	33	1999	1999-2017
Doundodji	P	15.5	15.2	20	1999	1999-2017
Fafacourou	P	14°04′	14°34′	27	1962	1962-2022
Fanaye Diery	P	16°32′	15°13′	10	1961	1961-2022
Fimela	P	14°08	16°41	6	1980	1980-2022
Fissel	P	14°32	16°39	13	1980	1980-2022
Foundiougne	P	14°07	16°28	6	1950	1950-2022
Fongolimbi	P	12°25′	12°01′	396	1963	1963-2022
Galoya	P	16°04	16°04	0	1980	1980-2022
Gandiaye	P	14°15′	16°16′	16	1983	1983-2022
Gassane	P	14°50′	15°18′	33	1956	1956-2017
Gawane	P	14°50′	16°25′	19	1970	1970-2017
Gniby	P	14°26′	15°39′		1948	1948--2022
Gossas	P	14°30′	16°05′	21	1957	1957-2022
Goudomp	P	12.53	15.93	18	2017	2017-2022
Ngoundiane	P	14°42′	16°45′	22	1980	1980-2017
Guénéto	P	13°33′	13°49′	20	1921	1921-1958
Guéoul Gare	P	15°28′	16°22′	40	1996	1996-2022
Guinguinéo	P	14°20′	15°57′	24	1980	1980-2017
Aéro Lao	P	16°24′	14°29′	11	1961	1961-2022
Inhor	P	13°01′	15°42′	15	1944	1944-1985
Joal	P	14°10′	16°51	3	1944	1944-2022
Kabrousse	P	12°21′	16°43′	5	1963	1963-2017
Kadd	P	14°58′	15°46′	33	1980	1980-2022
Kael	P	14°43′	15°55′	15	1989	1989-2022
Kaffrine	P	14°06	15°33′	11	1922	1922-2022
Kanel	P	15°30′	13°10′	20	1963	1963-2022
Kartiack	P	12°52′	16°31′	6	1931	1931-1951
Kébémer	P	15°22′	16°27′	40	1945	1945-2022
Kelle Gare	P	15°11′	166°34	30	1887	1987-2022
Keur Momar Sarr	P	15°56′	15°58′	15	1962	1962-2022
Keur Samba Kane	P	14°50′	16°55′		1957	1957-2022
Khombole	P	14°46′	16°42′	18	1934	1934-2022
Kidira	P	14°28′	12°13′	35	1918	1918-2022
Kossanto	P	13°08′	11°57′	132	1975	1975- 2022
Kounkané	P	12°56′	14°05′	33	1963	1963-2022

NOM	TYPE	LAT.	LONG.	ALT.M	DÉBUT	PÉRIODE ENREGISTRÉE
Koumpentoum	P	13°59′	14°33′	18	1939	1939-2022
Koussanar	P	13°52′	14°05′	17	1962	1962-2022
Linkering	P	12°58′	13°44′	56	1944	1944-2017
Lompoul	P	15°26′	16°43′	13	1960	1960-2017
Louga Irho	P	15°37′	16°13′		1958	1958-1968
Maka-Colibantan	P	13°40′	14°18′	18	1918	1918-2022
Malem Niani	P	14°03′	15°14′		1931	1931-1936
Malem Hoddar	P	14°05′	15°18′	41	1963	1963-2022
Marsassoum	P	12°49′	16°00′	10	1953	1953-2022
M'baba Garage	P	14°57′	16°29′	20	1956	1953-2017
Mbacké	P	14°48′	15°55′	41	1934	1934-2022
Mbao-Thiaroye	P	14°46′	17°29′	4	1919	1919-2022
Mboro	P	15°08′	18°53′	7	1956	1956-2022
Mboss	P	14°25′	15°45′		1948	1948-2022
Missirah	P	13°33′	13°31′	45	1963	1963-2022
Mont Roland	P	14°56′	17°01′	30	1950	1950-2022
M'pal	P	15°55′	16°16′	10	1961	1961-2017
Niamary	P	15°02′	13°34′	42	1940	1940-1964
N'dioum	P	16'31′	14°39′	8	1963	1963-2022
Ndiobène (Diobène)	P	14°18′	15°11′		1947	1947-1960
N'dindy Diongo	P	14°55′	16°60′		1966	1966-1980
N'doffane	P	13°55′	15°56′	21	1963	1963-2017
Ogo	P	15°32′	13°18′	17	1961	1966-2022
Ouro Sogui	P	15°38′	13°18′		1966	1966-2022
Oussounkala-Bagnomba	P	12°43′	12°23′	93	1963	1963-1980
Oussouye	P	12°29′	16°32′	15	1931	1931-2022
Pikine	P	14°44′	17°23′		1973	1973-2017
Rao Gare	P	15°55′	16°25′	12	1892	1987-2022
Rufisque	P	14°44′	17°18′	4	1887	1887-2022
Sadio	P	14°48′	15°33′	22	1949	1949-2022
Sagata Linguère	P	15°13′	15°34′		1933	1933-2022
Sagata Louga	P	15°17′	16°11′	41	1946	1946-2022
Saint-Louis Ville	P	16°01′	16°30′	4	1854	1854-1958
Saint-Louis École	P	16°01′	16°30′	4	1892	1892-2003
Saldé	P	16°10′	13°53′	11	1961	1961-2022
Saraya	P	12°47′	11°47′	186	1948	1948-2022
Sébikotane	P	14°46′	17°08′	40	1983	1963-2017
Sébikotane C Er	P	14°45′	17°07′	40	1967	1967-1987
Sédhiou	P	12°42′	15°33′	15	1905	1905-2022
Semmé	P	15°12′	12°57′	40	1961	1961-2022
Sokone	P	15°53′	16°23′	7	1963	1963-2022
Thiadiaye	P	14°25′	16°42′	8	1948	1948-2022
Thiel	P	14°54′	15°04′	45	1956	1956-2022
Thiénéba	P	14°46′	16°48′	32	1963	1963-2022
Thilmaka	P	15°02′	16°15′		1933	1933-2022
Thilogne	P	15°58′	13°35′	11	1963	1963-2022
Toukara	P	13°07′	15°09′	15	1980	1980-2017
Tivaouane	P	14°57′	16°49′	55	1887	1887-2022
Toubacouta	P	13°47′	16°20′	2	1957	1957-2022
Vélingara Ferlo	P	15°00′	14°41′	25	1944	1944-2022

NOM	TYPE	LAT.	LONG.	ALT.M	DÉBUT	PÉRIODE ENREGISTRÉE
Yang-Yang Mbeuleukhé	P	15°39′	15°21′	28	1918	1918-2022
Baila	P	12°53′	16°21′	5	1980	1980-2022
Badi	P	13°08′	13°14′	36	1973	1973-1984
Baila	P	12°53′	16°21′	5	1980	1980-1986
Badi	P	13°08′	13°14′	36	1973	1973-1984
Bandafassi	P	12°32′	12°18′	161	1975	1975-2022
Bani Israel	P	13°48′	12°55′		1977	1977-2017
Bélé	P	14°22′	12°22′		1975	1975-1980
Ben Ben	P	14°45′	14°25′		1977	1977- 2017
Bonconto	P	13°01′	13°56′	55	1975	1975-2022
Boulal-Gare	P	15°21′	15°40′		1976	1976-2022
Bounkiling	P	13°03′	15°42′	12	1975	1975-2022
Cayar	P	14°51′	17°20′		1975	1975-1980
Colobane	P	14°40′	15°41′		1975	1975-2022
Dabo	P	12°53′	14°29′	31	1975	1975-2022
Dakatéli	P	12°27′	12°39′	126	1975	1975-2022
Dalaba	P	12°40′	13°18′		1972	1972-1980
Dianké-Souf	P	14°15′	15°18′		1975	1975-2022
Dianké Makam	P	13°38′	12°42′		1975	1975-1980
Diattacounda	P	12°34′	15°41′	15	1975	1975-2022
Djindé	P	12°45′	15°33′	20	1975	1975-1986
Dioulacolon	P	12°48′	14°52′	40	1976	1976-2022
Doli	P	14°45′	15°18′		1971	1971-1980
Fimela	P	14°08′	16°41′		1975	1975-2022
Fissel	P	14°32′	16°39′		1975	1975-2022
Gavane	P	14°50′	16°25′		1975	1975-2022
Goumbeyel	P	13°40′	13°13′		1975	1975-2022
Goudiane	P	14°42′	16°45′		1975	1975-1980
Guinguinéo	P	14°20′	15°57′		1975	1975-2017
Kadd	P	14°58′	15°46′		1975	1975-2022
Kamb	P	15°30′	15°30′		1979	1979-2017
Karang	P	13°35′	16°26′		1975	1975-1980
Kelle	P	15°13′	16°35′		1975	197-2022
Keur-Socé	P	13°58′	16°10′		1975	1975-2022
Kossanto	P	13°07′	11°59′	132	1975	1975-2022
Kothiary Naoudé	P	13°53′	13°27′	27	1963	1963-2022
Koubalan	P	12°40′	16°06′	20	1975	1975-1986
Lagbar	P	15°48′	14°48′		1975	1975-2022
Lambaye	P	14°48′	16°32′		1975	1975-2022
Laminia	P	12°07′	12°37′		1975	1975-1980
Latmingué	P	14°03′	15°57′		1975	1975-2022
Loudia-Ouolof	P	12°31′	16°32′	14	1975	1975-2022
Mako	P	12°50′	12°21′		1975	1975-2022
Massara Foulane (Savoigne)	P	12°10′	16°17′	10	1962	1962-1980
M'boumba	P	16°11′	14°02′		1975	1975-1980
Meckhé	P	15°07′	16°36′		1975	1975-2022
Médina Sabakh	P	13°36′	15°35′		1975	1975-2022
Médina Yoro Foulah	P	13°18′	14°43′	23	1973	1973-2022
Mérina Dakhar	P	15°06′	16°29′		1975	1975-2022

NOM	TYPE	LAT.	LONG.	ALT.M	DÉBUT	PÉRIODE ENREGISTRÉE
Missirah Sirimana	P	13°05′	11°42′	45	1983	1983-2022
Moudéry	P	15°02′	12°35′		1975	1975-2022
Nafadi	P	12°37′	11°37′		1975	1975-1980
Ndébel	P	14°21′	16°09′		1975	1975-1980
Ndiaganiao	P	14°32′	16°42′		1975	1975-2022
N'dioum Gainth	P	16°27′	14°39′		1975	1975-2022
Ndiédieng	P	13°56′	16°08′		1975	1975-1980
Nepene Diakha	P	12°34′	12°04′		1975	1975-1980
Nganda	P	13°48′	15°26′		1975	1975-2022
Ngoye	P	14°37′	16°25′		1975	1975-2022
Nguékhokh	P	14°31′	16°58′		1975	1975-2022
Niaguisse	P	14°34′	16°20′	26	1975	1975-2022
Nianing	P	14°20′	18°53′		1975	1975-2017
Niaoulé Tanou	P	13°29′	13°40′	16	1975	1975-1984
Niokolo Koba	P	13°04′	12°41′	82	1972	1972-1984
Notto	P	14°42′	16°51′		1975	1975-2022
Nyassia	P	12°22′	16°22′	10	1975	1975-1986
Oubadji	P	12°40′	13°03′		1975	1975-1980
Pété	P	16°05′	13°56′		1975	1976-2022
Pire-Gourèye	P	15°00′	16°33′		1975	1975-1980
Pout	P	14°45′	17°05′		1975	1975-1980
Saboya	P	13°36′	16°08′		1975	1975-1980
Sagata-Diolof	P	15°12′	15°32′		1973	1973-2022
Salémata	P	12°38′	12°49′	80	1973	1973-2022
Sandiara	P	14°26′	16°37′		1979	1979-1980
Sanghe	P	14°45′	16°52′		1977	1977-1980
Ségou	P	12°28′	12°18′		1975	1975-1980
Sindian	P	12°57′	18°12′	25	1973	1973-2022
Sine-Matar (Ou Mactar)	P	13°50′	14°59′		1975	1975-2017
Sine-Moussa (Abdou)	P	15°11′	18°45′		1979	1979-2017
Syll-Serigne Malick	P	14°12′	14°33′		1975	1975-2017
Taiba N'diaye	P	15°02′	18°53′		1975	1975-1980
Tallène-Gaye	P	15°19′	16°34′		1979	1979-2022
Tanaff	P	12°40′	15°25′	20	1975	1975-2022
Tassette	P	14°35′	16°52′		1975	1975-2022
Tendouck	P	12°43′	16°26′	16	1975	1975-2022
Tenghory	P	12°48′	16°13′	10	1975	1975-2022
Wack N'gouna	P	13°45′	16°04′		1975	1975-2022
S : Synoptique ; P : Pluviométrique ; A : Agronomique ; C : Climatologique						

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)

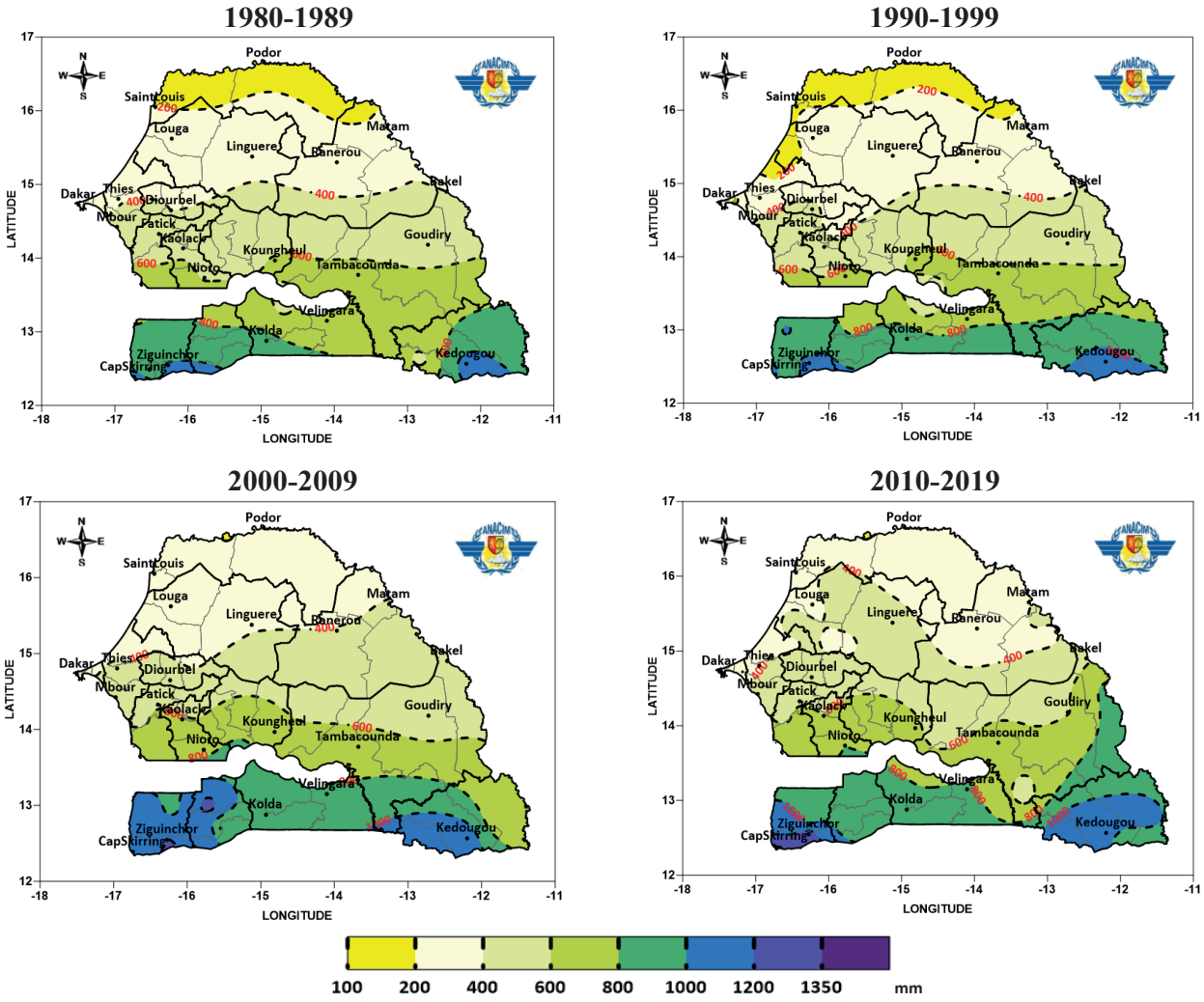

Figure 3 : Cartes des moyennes pluviométriques (mm) par décennie / (Source : ANACIM)

3.1.2.2. Les prévisions saisonnières et le GTP

3.1.2.2.1. Les prévisions saisonnières

La prévision saisonnière donne les grandes tendances futures de certains paramètres climatologiques. Elle consiste aussi à prévoir la moyenne des paramètres météorologiques (température, précipitations) pour une échéance pouvant aller jusqu'à six (6) mois. Habituellement, cette prévision indique si la saison à venir est potentiellement humide, normale ou sèche (cas des précipitations) ou bien froide, normale ou chaude (température). Il est prouvé que les conditions climatiques des mois à venir sont fortement corrélées à l'évolution des phénomènes ou systèmes à évolution lente, en particulier les températures de surface des océans et des mers.

Cette catégorie de prévision est différente de celle du temps qui porte sur la prévision des conditions météorologiques à l'échelle d'une heure à dix jours (courte et moyenne échéance).

L'élaboration de ces prévisions repose sur trois familles de modèles :

- des modèles purement statistiques ;
- des modèles dynamiques (couplage océan-atmosphère) ;
- des modèles statistico-dynamiques.

Depuis 1998, l'ANACIM participe à la prévision sous régionale PRESASS (*Regional climate outlook forum for soudano-sahelian region*) qui couvre le Sahel.

3.1.2.2.2. Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP)

La production agricole dans les régions sahéliennes en général, et au Sénégal en particulier, est très variable, car fortement dépendante du régime pluviométrique. Les sécheresses des années 70 et 80 en donnent une bonne illustration et font apparaître la nécessité de la prise en compte des facteurs climatiques et hydrologiques dans toute stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire concernant ces zones.

C'est ainsi que AGRHYMET, le bras technique du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et avec l'aide de la communauté internationale, a mis en œuvre depuis 1984 le suivi agro-hydro-météorologique dans les pays concernés.

Au Sénégal, ce suivi est effectué par un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) animé par l'ANACIM et composé de représentants des principaux services techniques intervenant dans le domaine de la production agricole (Agriculture, Statistiques Agricoles, Protection des Végétaux, Hydrologie, Centre de Suivi Ecologique, Élevage, Sécurité alimentaire etc.). Avec l'avènement du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC), le GTP est élargi au secteur de la santé et de la presse. Ce suivi consiste à collecter sur l'ensemble du territoire national des informations de base sur les paramètres climatiques et hydrologiques, sur l'état des cultures (phénologies et ennemis), des pâturages et sur la situation alimentaire des populations. Ces données sont analysées tous les dix jours par le GTP qui élabore un bulletin Agro-Hydro-Météorologique décadaire. Ce bulletin qui porte sur l'évolution de la situation agro-hydro-météorologique et ses conséquences sur les cultures et les pâturages permet aux autorités compétentes (politiques, administratives et techniques), de prendre les décisions appropriées en temps opportun.

Au Sénégal, ce groupe de travail est décentralisé, depuis 2011, au niveau des départements avec actuellement 32 GTP locaux mis en place.

3.2. Ressources en eau, écosystèmes aquatiques et assainissement

3.2.1. Stratégies de gestion et de planification des ressources en eau

Résumé

Dans le cadre de l'amélioration de la planification des ressources en eau, un plan stratégique de mobilisation des ressources en eau (PSMRE) a été élaboré en 2010. Le PSMRE est basé sur le découpage du territoire national en cinq (5) Unités de Gestion et de Planification (UGP) des ressources en eau et leur subdivision en vingt-huit (28) sous-UGP. Par définition, une UGP est un espace territorial, hydrologiquement et hydrogéologiquement homogène, qui sert de cadre physique pour la gestion, la planification et la mise en valeur des ressources en eau, à l'échelle régionale ou interrégionale.

Métadonnées

Nom de la donnée : Unité de Gestion et de Planification (UGP)
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction de la Gestion et de la Planification des ressources en Eau (DGPRE)
Documents sources : Rapports d'études et bases de données de la DGPRE
Données disponibles : Guide, planification opérationnelle, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion des eaux, Plan communal GIRE, comité de l'UGP, sous-comité de la sous-UGP, comité communal de l'eau.
Format de la donnée : Shapefile
Mode de présentation de l'information : Tableaux, cartes et documents
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

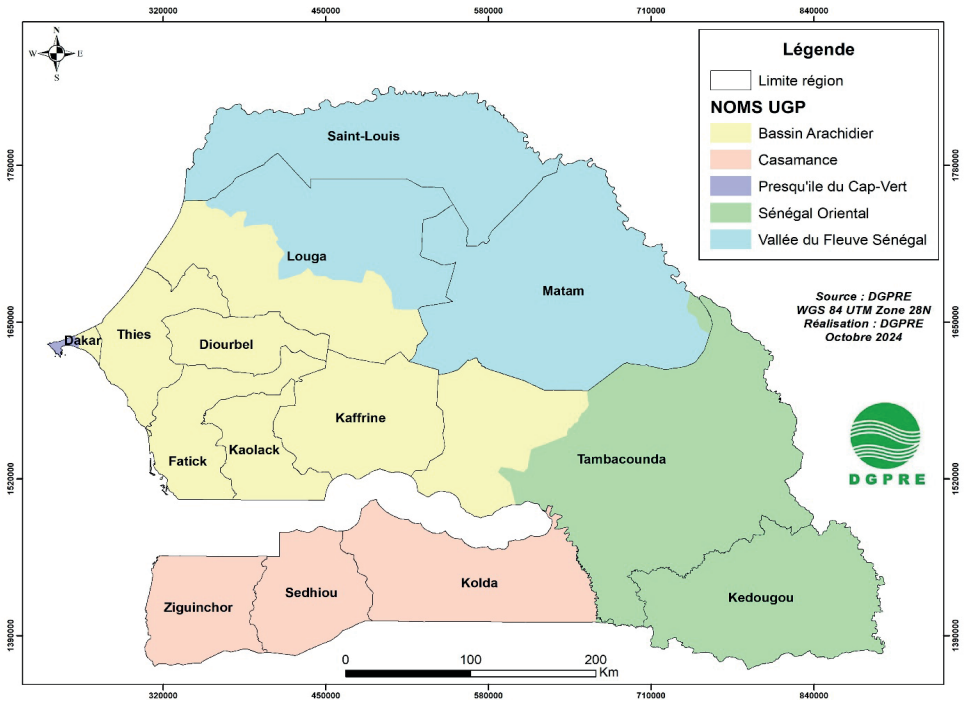

Figure 4 : Découpage du territoire en UGP et sous-UGP

3.2.2. Les eaux de surface

3.2.2.1. Les principaux cours d'eau et les organismes de bassin

Le Sénégal dispose de ressources en eau de surface relativement importantes, assez-bien connues et inégalement réparties dans l'espace : le fleuve Sénégal, le fleuve Gambie, le fleuve Casamance, la Kayanga-Géba, Sine-Saloum et le Lac de Guiers (Figure 5). À cela, s'ajoutent les cours d'eau temporaires et les bassins côtiers.

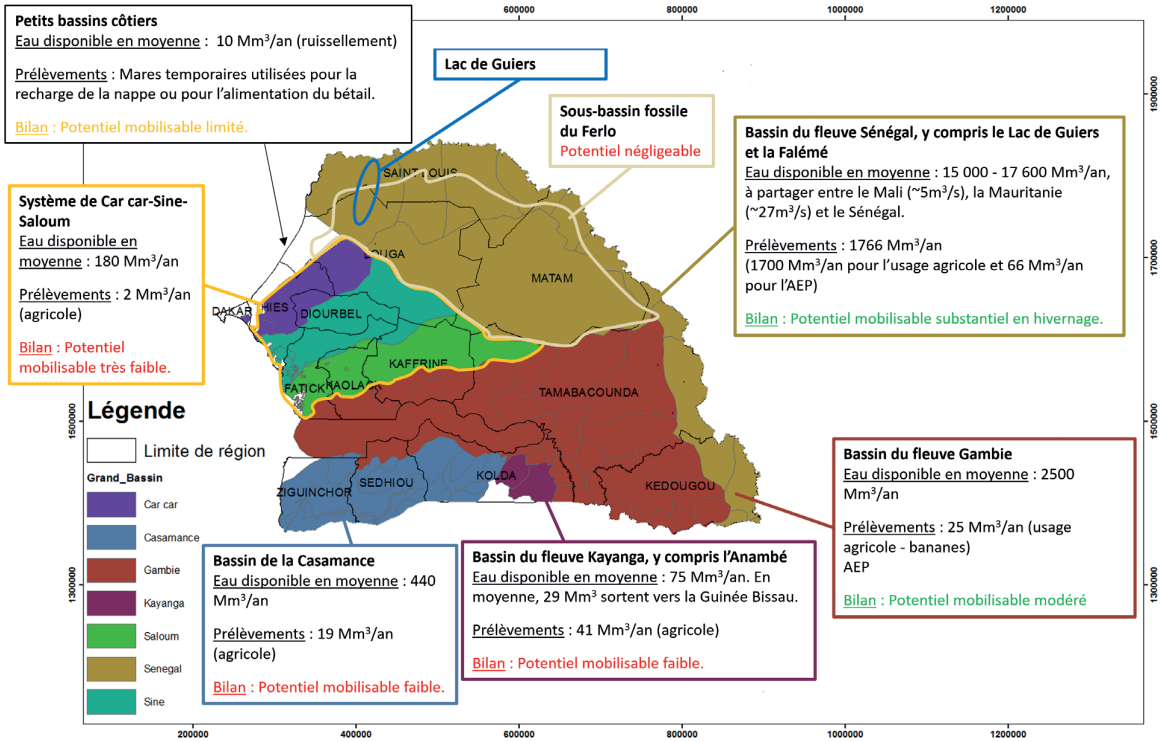

Figure 5 : Les organismes de bassin

NB : Mm³ (Les chiffres sont exprimés en millions de mètre cube (m³)

3.2.2.2. Organismes de suivi des eaux de surface

Résumé

Le suivi des eaux de surface s'effectue à travers le réseau hydrométrique national (RHN) composé de cinquante sept (57) stations hydrologiques opérationnelles. Depuis les années 2000 et à cause de la recrudescence des phénomènes hydro-climatiques (inondations et sécheresse), les efforts du suivi des eaux de surface sont déployés au niveau de l'instrumentation des cours d'eau temporaires et des petits bassins côtiers.

Le suivi des cours d'eau est assuré par six brigades hydrologiques :

- la **brigade des ressources en eau de Dakar** qui contrôle les cours d'eau à écoulement temporaire des régions de Dakar, Thiès, Fatick et Kaolack ;
- la **brigade des ressources en eau de Saint-Louis** qui assure le suivi du bassin du fleuve Sénégal et de la Falémé ;
- la **brigade des ressources en eau de Matam** qui suit principalement la station de Matam, mais également des affluents (Diamel, Diolol, Thiangol d'Ogo) ;
- la **brigade des ressources en eau de Tambacounda** qui gère le réseau d'observation hydrologique du bassin de la Gambie ;
- la **brigade des ressources en eau de Kolda** qui assure le suivi et la gestion des stations hydrologiques du haut bassin de la Casamance, l'Anambé et la Kayanga ;
- la **brigade des ressources en eau de Ziguinchor** qui assure la gestion et le suivi des stations hydrologiques de la moyenne et basse Casamance.

Chaque brigade des ressources en eau gère un réseau de stations hydrologiques autonomes. Les données ainsi collectées permettent d'élaborer des bulletins hydrologiques journaliers, hebdomadaires en période de crue et mensuels en période d'étiage, d'éditer les annuaires hydrologiques et de mener des études sur la modélisation hydrologique.

Métadonnées

Nom de la donnée : Hauteurs d'eau et débits
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE
Documents sources : Base de données hydrologiques, rapports et bulletins hydrologiques
Données disponibles : Coordonnées GPS des stations de mesure, hauteurs d'eau, débits, étalonnage des stations, zéro de l'échelle
Longueur de la série : 1953 à 2020, mais variable en fonction des stations
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Traitement statistique des données
Lacunes : Variables en fonction des stations
Modes de présentation de l'information : Bulletins hydrologiques, annuaires hydrologiques, tableaux, cartes, graphiques, etc.
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Nombre de points de mesure : 57 stations de mesure
Fréquence de la mesure : Suivi infra-journalier (par heure et par 30 mn avec les stations de type PS-Light sur les fleuves Sénégal et Gambie), matin-soir Casamance. Pour les autres cours d'eau, le suivi est fait en hivernage avec des enregistreurs automatiques et par des échelles limnimétriques
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Éléments d'information

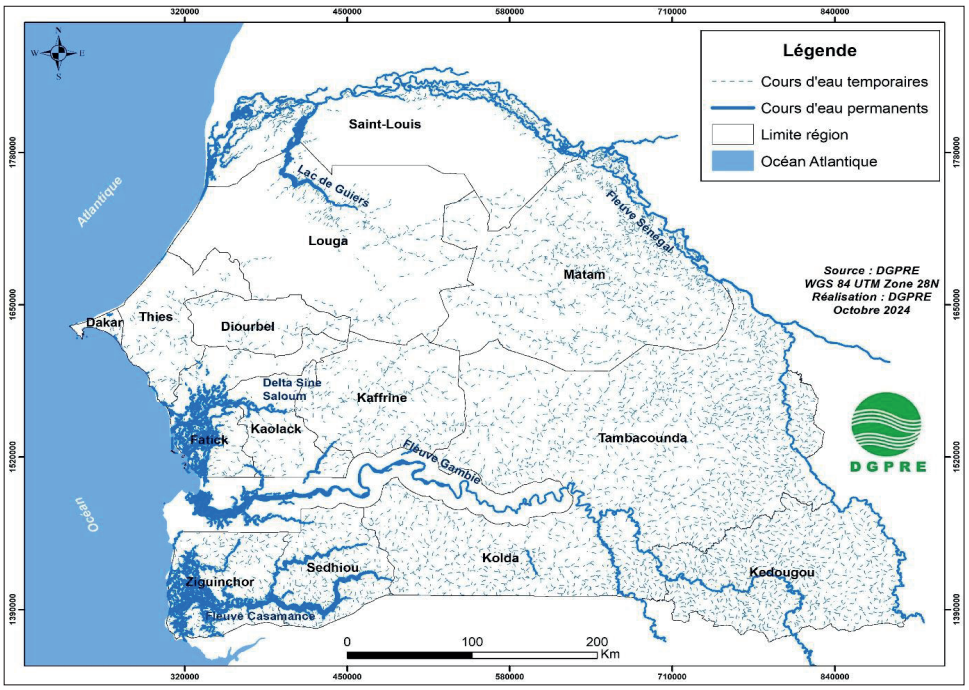

Figure 6 : Réseau hydrographique du Sénégal

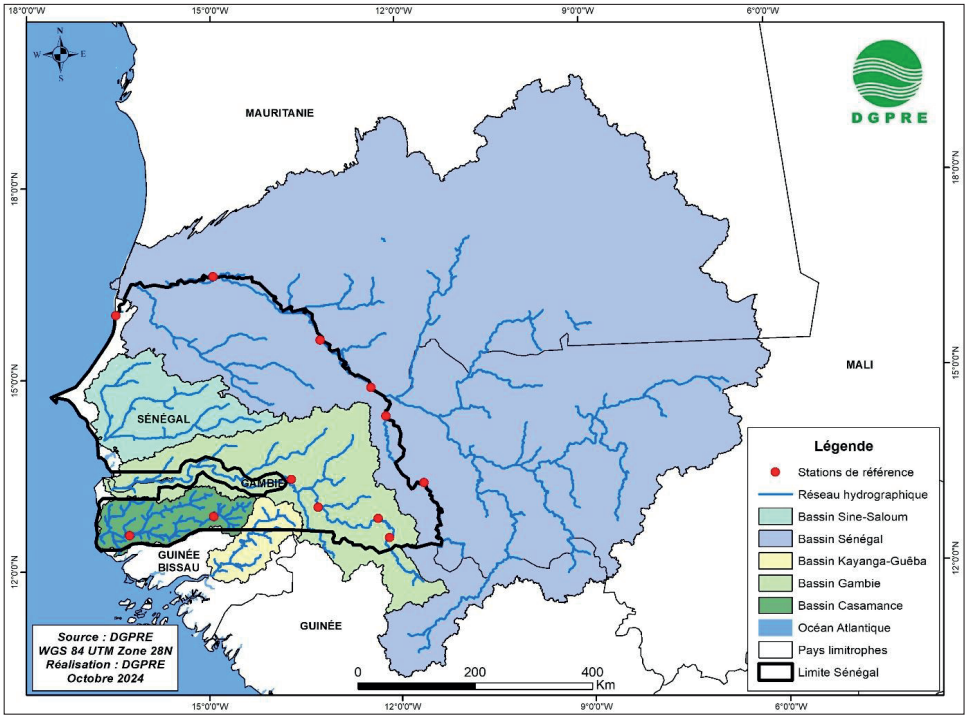

Figure 7 : Répartition des stations dans les grands bassins versants

Tableau 6 : Estimation des apports des principaux bassins versants en 2022

BASSINS VERSANTS	ESTIMATION DES APPORTS	STATIONS DE RÉFÉRENCE	SUPERFICIE EN KM²
Sénégal	13 milliards de m³	Bakel	330 000
Gambie	2,2 milliards de m³	Kédougou	76 779
Casamance	63 millions de m³	Kolda	19 592
Sine-Saloum			32 688
Kayanga	30 millions de m³	Wassadou Pont	12 308

NB : Sine-Saloum ne dispose pas de station de mesure

Tableau 7 : Stations de suivi et cotes d'alerte

BASSINS VERSANTS	STATIONS	COTE D'ALERTE (À L'ÉCHELLE LIMNIMÉTRIQUE)
Sénégal	Bakel	10 m
	Matam	8 m
	Podor	5 m
	Dagana	4 m
	Richard-Toll	3,5 m
	Saint-Louis	1,75 m
Gambie	Kédougou	7 m
	Mako	6 m
	Gouloumbou	12 m
Casamance	Kolda	4 m

Tableau 8 : Réseau d'observation hydrologique du bassin du Fleuve Sénégal en 2022

ID STATION	NOM	CAPTEUR	LONG.	LAT.	ÉQUIPEMENTS	NB VALEURS	% LACUNE
Bakel	Bakel	J1	-12,4	14,9	12 éléments d'Échelles limnimétriques + PS-Light 2	31066	21,09
Bango	Bango	J1	-16,5	16 ,0	Échelle limnimétrique + appareil enregistreur de type OTTX	4153	22,097
Dagana	Dagana	J1	-15,5	16,5	Limnimétrique +Limnigraphe CHLOE à Télétransmission	21954	41,556
Dia-ma-Amont	Diama Amont	J1	-16,4	16,2	Échelles limnimétriques + Limnigrahe RITTEYER à rotation mensuelle	9439	45,496
Diama-Aval	Diama Aval	J1	-16,4	16,2	Échelles limnimétriques	9013	2,657
Diama-Aval	Diama Aval	J2	-16,4	16,2	Thalimède	74	0
Gandiol	Gandiol Maregraphe	J1	-16,5	15,9		2497	13,509
Gnit	Gnit	J1	-15,9	16,2	Échelles limnimétriques	11176	8,393
Gorom-Aval	Gorom Aval	J1	-16,3	16,4	Thalimèdes	1279	0
Guede	Guede-Chantiers	J1	-14,8	16,5	Non disponible	19694	18,495
Kidira	Kidira	J1	-12,2	14,4	Batterie d'Échelles limnimétriques + PS-Light 2	20611	30,617
Madina	Madina	J1	-14,1	16,3	Cotes principales	1041	76,432
Matam	Matam	J1	-13,3	15,6	Neuf éléments d'Échelle limnimétrique + PS-Light 2	31397	20,948
Ngoui	Ngoui	J1	-13,9	16,1		15434	15,574
Ngoui	Ngoui	JR	-13,9	16,1	Cotes reconstituées = f (Saldé)	14963	9,997
Podor	Podor	J1	-14,9	16,6	6 éléments d'Échelles limnimétriques + PS-Light 2	27059	31,87
Rosso	Rosso	J1	-15,8	16 ,5	Échelles limnimétriques + Limnigraphe	11797	37,684
RT_Quai	Richard-Toll au Quai	J1	-15,7	16,5	Échelle limnimétrique	13058	33,689
RT_Quai	Richard-Toll au Quai	J2	-15,7	16,5	Thalimède	394	0
RT_RN_Fleuve	Richard Toll Pont RN Côté Fleuve	J1	-15,7	16,5	Échelle limnimétrique	7138	7,299
RT_RN_Fleuve	Richard Toll Pont RN Côté Fleuve	JE	-15,7	16,5	Thalimède	42	2,326
RT_RN_Guiers	Richard Toll Pont RN Côté Guiers	JE	-16,6	16,3	Thalimède	487	4,883
Salde	Salde	J1	-13,9	16,2	Échelles limnimétriques	18380	51,008
Sanente	Sanente	J1	-15,8	16,2	Échelles limnimétriques + limnigraphe à rotation mensuelle	9148	51,198
Saint-Louis	Saint-Louis	J1	-16,5	16,0	Batterie d'échelles limnimétriques + PS-Light 2	9798	43,104

Tableau 9 : Réseau d'observation hydrologique du bassin du Fleuve Gambie

ID STATION	NOM	CAPTEUR	LONG.	LAT.	ÉQUIPEMENTS	NB VALEURS	% LACUNE
Diaguiri	Diaguiri - Pont Routier	J1	-12,09	12,63	Batterie d'échelles limnimétriques + appareil enregistreur automatique de type PS-Light 2	9419	22,738
Diarha	Diarha Au Pont-Routier	J1	-12,77	12,61	Batterie d'échelles limnimétriques + appareil enregistreur à rotation mensuelle de type OTTX	8836	24,395
Gouloumbou	Gouloumbou	J1	-13,72	13,47	14 éléments d'échelles limnimétriques + Thalimèdes et PS-Light 2	5185	72,388
Goumbeyel	Goumbeyel	J1	-13,18	13,69	Batterie d'échelles limnimétriques	3780	66,388
Kédougou	Kédougou	J1	-12,18	12,55	Batterie d'échelles limnimétriques de 10 éléments +PS-Light 2	14396	4,662
Koulountou	Koulountou Au Gue Du Pnnk	J1	-13,48	12,78	Non fonctionnelle	1540	84,375
Koussanar	Koussanar	J1	-14,08	13,87	Non fonctionnelle	100	0,99
Mako	Mako	J1	-12,36	12,85	Batterie d'échelles limnimétriques + PS-Light 2	14109	6,662
Missira Gounas	Missira Gounas	J1	-13,62	13,20	Batterie d'échelles limnimétriques + Thalimèdes	9048	18,325
Niaoule-Tanou	Niaoule Tanou	J1	-13,68	13,48	Non fonctionnelle	6403	23,892
Niokolo Koba	Niokolo Koba Au Pont Routier	J1	-12,72	13 ,07	Batterie d'échelles limnimétriques	9204	27,293
Sili	Sili Au Pont Routier	J1	-12,27	12,54	Non fonctionnelle	7779	20,338
Simenti	Simenti	J1	-13,30	13,03	Batterie d'échelles limnimétriques + 1 Enregistreur de type Solinst OTT	14313	0,014
Tiokoye	Tiokoye Au Pont Routier	J1	-12,54	12,57	Non fonctionnelle	9449	24,031
Wass Amont	Wassadou-Amont	J1	-13,37	13,35	Non fonctionnelle	11060	10,72
Wass Aval	Wassadou-Aval	J1	-13,38	13,35	14 éléments d'échelles limnimétriques + PS-Light	11483	

3.2.3. Les eaux souterraines

3.2.3.1. Unités aquifères et potentialités

Résumé

Le Sénégal est caractérisé par deux grands ensembles géologiques et structuraux :

- le socle ancien qui renferme un aquifère complexe et discontinu occupant moins de 1/5 du territoire national. Il est localisé dans la partie sud-est du pays. Les potentialités de l'aquifère du socle sont estimées à 3,6 millions de m3/h ;
- le vaste bassin sédimentaire côtier sénégalo-mauritanien occupe les 4/5 du territoire et s'est formé depuis la fin du Secondaire (Maastrichtien) jusqu'au Quaternaire. Il abrite trois (3) grands systèmes aquifères correspondant aux principales formations géologiques ; lesquels sont exploités pour les besoins en eau :
  - le système aquifère superficiel dont les potentialités sont estimées entre 50 et 75 milliards de m^3 ;
  - le système aquifère intermédiaire dont les potentialités varient entre 60 et 110 milliards de m^3 ;
  - le système aquifère profond dont les potentialités sont estimées entre 300 et 400 milliards de m^3. Cette nappe est la plus sollicitée surtout en milieu rural où elle est utilisée à près de 84 % pour l'adduction en eau potable (AEP).

Métadonnées

Nom de la donnée : Systèmes aquifères
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE
Documents sources : Rapports d'étude et base de données
Données disponibles : Niveau des nappes, qualité de l'eau et profondeur des forages
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Inventaires et collectes
Modes de présentation de l'information : Tableaux, cartes et documents
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Éléments d'information

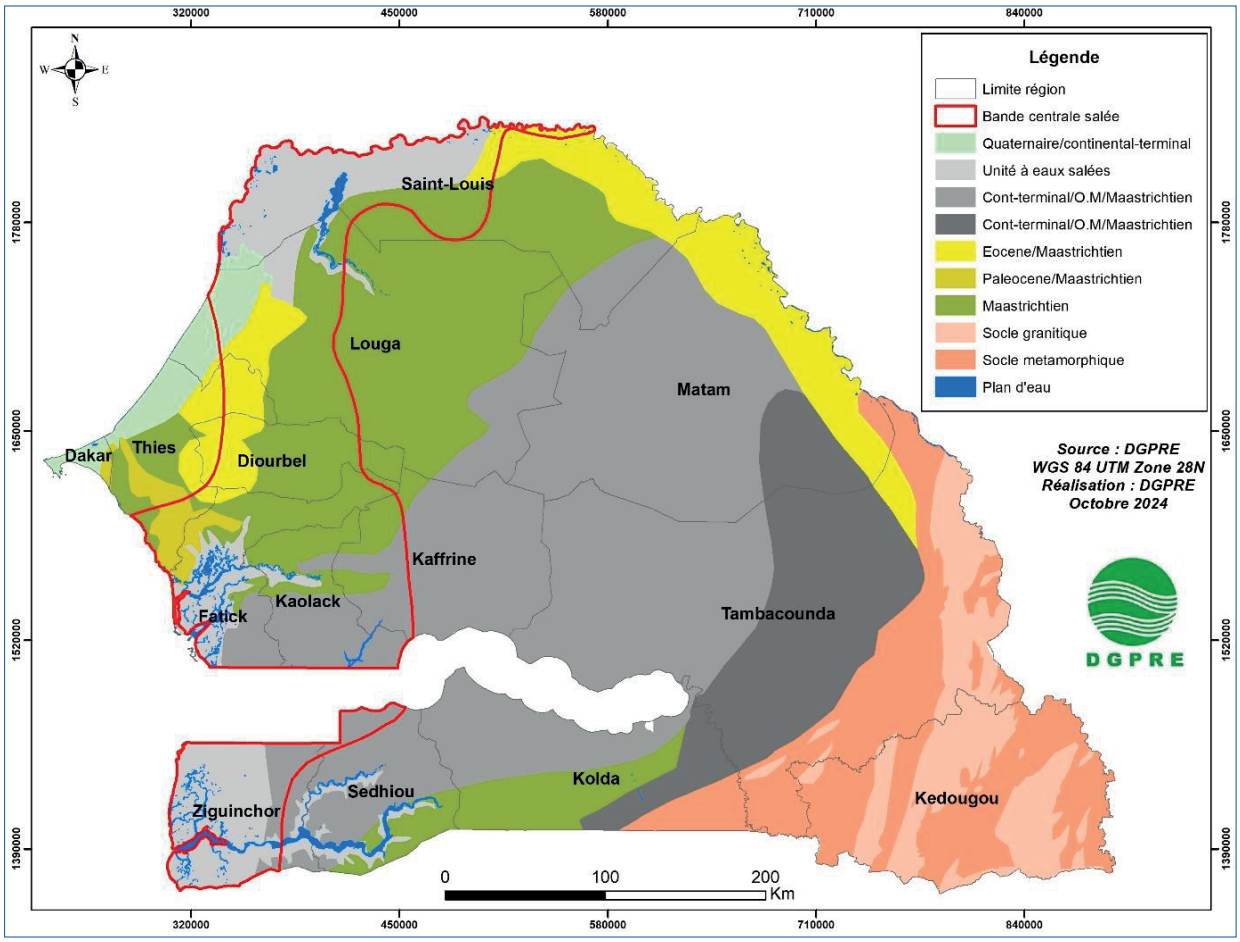

Figure 8 : Unités aquifères du Sénégal en 2018

3.2.3.2. Évaluation des ressources en eau souterraine

Résumé

Pour une meilleure connaissance des ressources en eau et des perspectives de mobilisation en vue d'assurer les besoins des populations, plusieurs études sectorielles ont été réalisées dans les zones de Kédougou, Bakel, Kidira, Oussouye, Cap Skirring, Sine Gambie, Horst de Diass, Bassin arachidier (régions, de Fatick, Kaolack, Diourbel, Kaffrine et une partie de Thiès). Ces études ont permis d'estimer les potentiels mobilisables (Tableau 10).

Métadonnées

Nom de la donnée : Paramètres physico-chimiques suivis au niveau des aquifères
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE

Documents sources : Rapports d'études et de missions, bases de données de la DGPRE, etc.
Données disponibles : Rapports d'études des ressources en eau sur l'étendue du territoire (Presqu'île du Cap-Vert, littoral, Casamance, Bassin arachidier, Sénégal oriental, Vallée du fleuve Sénégal), répertoire des ouvrages, rapports de forages, des ouvrages, caractéristiques des nappes, modèles hydrogéologiques, qualité de l'eau, niveau statique, niveau piézométrique, profondeur des nappes, qualité de l'eau (pH, Conductivité Electrique, Résidu sec, Na, K , Mg, Ca, HCO3, CO32-, Cl, NO3, SO4, Fe, F etc.)
Longueur de la série : 1947 à 2022, mais variable en fonction de l'ouvrage
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Études, inventaires, géophysique, modélisation, etc.
Lacunes : Variable en fonction de l'ouvrage de l'année
Mode de présentation de l'information : Documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Tableau 10 : Potentiel exploitable

ZONE	LOCALISATION	AQUIFÈRES ÉTUDIÉS	POTENTIEL EXPLOITABLE SANS CRÉER UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LA RECHARGE ET LES PRÉLÈVEMENTS	CONTRAINTES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES
Kédougou	Kédougou ville et environs	Socle	Supérieur à 1800m^3/j	Quelques puits montrent des signes de pollution autour de la ville de Kédougou.
Bakel-Kidira	Le long de la Falémé	Sable alluvial et horizon fracturé (schistes et roches basiques)	Supérieur à 1500 m^3/j	Présence d'eau saumâtre au niveau des localités de Yaféra, Guédékou, Sénedebou et environs ; Pollution aux nitrates de certains ouvrages (dépassant parfois 1000 mg/l de nitrate).
Oussouye	Plateau d'Oussouye	Sable du Continental Terminal	Jusqu'à 4500 m^3/j	Teneurs en fer et de sel élevées par endroit.
Cap Skiring	Ville de Cap Skiring et environs	Sable du Continental Terminal	Environ 2000 m3/j au niveau des plateaux loin de la mer et des bolongs	Menacé par l'avancée de l'eau de mer en bordure océanique ; Pollution locale aux nitrates aux alentours des forages du Club Méditerranée, au nord (à Djembéring) et au Sud (à Cap Skirring) avec des valeurs qui atteignent plus de 300 mg/l.
Sine Gambie	Sud de Fatick et Kaolack	Sable du Continental Terminal	Jusqu'à 67562 m^3/j	Quelques points d'eau localisés à la lisière du fleuve Saloum et de l'estuaire sont salés ; Pollution locale aux nitrates liée aux activités domestiques et/ou pastorales autour des puits.
Horst de Diass	Thiès et Dakar	Calcaire du Paléocène et sable du Maastrichtien	Potentiel largement dépassé avec des pompages de l'ordre de 268 000 m^3/j très supérieur à la recharge de 83 000 m^3/j	Système surexploité avec une tendance à la baisse continue du niveau des nappes ; Avancée du biseau salé en zone littorale.
Bassin arachidier	Khombole-Touba Toul-Kaba Diack	Calcaire de l'Eocène	Jusqu'à 28 800 m^3/j	Risque d'intrusion d'eaux saumâtres au nord et au sud de la zone.
	Tasset	Calcaire du Paléocène	20 000 ^{3}/jour	Risques d'eaux saumâtres après plusieurs années d'exploitation (entre 5 et 25 ans).
	Khatali, Sadio et Malem Hoddar	Sable du Maastrichtien	Jusqu'à 100 000 m^3/jour	Faible risque d'intrusion des eaux saumâtres ; Risque d'intrusion des eaux saumâtres plus important au Nord.

3.2.3.3. Les hotspots

Dans le cadre de l'étude sur la sécurité de l'eau, financée par la Banque Mondiale, huit (8) hotspots ont été identifiés et révèlent les différents défis auxquels le Sénégal est confronté en ce qui concerne la gestion de l'eau. Les problèmes comprennent la surexploitation des aquifères, la pollution agricole et industrielle, les conflits d'utilisation des ressources en eau, la mauvaise qualité de l'eau, les inondations et la sédimentation, la pénurie d'eau et les impacts sur l'agriculture, la santé publique, l'écosystème et le développement socio-économique.

1. **La région du Grand Dakar :** concentre une grande partie de la population et de l'activité économique du pays. La demande en eau y dépasse largement la disponibilité locale. L'approvisionnement en eau dépend principalement des transferts depuis d'autres sources, ce qui entraîne des coûts élevés et des pertes d'investissement. Les inondations et la compétition pour l'utilisation des sols affectent également les ressources en eau.

2. **Le Horst de Diass :** cette zone fournit un tiers de l'approvisionnement en eau du Grand Dakar. Les aquifères y sont surexploités, entraînant des niveaux d'eau bas dans les rivières côtières et des problèmes de conflits fonciers liés aux ressources en eau.

3. **Les Niayes et le littoral nord :** cette zone est essentielle pour la production horticole et l'industrie minière du pays. Les activités économiques intenses et l'urbanisation rendent les aquifères vulnérables à la pollution agricole, industrielle et domestique. Les conflits liés à la disponibilité des ressources en eau sont déjà présents et seront exacerbés par le changement climatique.

4. **La bande centrale salée et fluorée :** elle souffre d'une mauvaise qualité de l'eau et dépend de l'agriculture pluviale pour la culture de l'arachide, principale culture d'exportation. Les eaux souterraines sont salées et fluorées, ce qui affecte l'accès à l'eau potable et crée des problèmes épidémiologiques.

5. **Le Lac de Guiers et le delta du fleuve Sénégal :** ces ressources en eau sont stratégiques pour l'AEP, l'agriculture et l'environnement. Cependant, elles sont menacées par la pollution, la sédimentation, les plantes envahissantes mais aussi une forte pression liée aux différents usages. A cela, s'ajoutent, les maladies hydriques qui sévissent chez les populations riveraines.

6. **La Basse vallée de la Casamance :** bien que possédant un fort potentiel de développement socio-économique, cette région est confrontée à des problèmes de qualité de l'eau. Les aquifères salés et la présence de fluor rendent difficile l'accès à l'eau potable et à l'irrigation, ce qui affecte l'agriculture, la pêche et la biodiversité.

7. **La zone d'orpaillage :** elle abrite une importante activité minière d'extraction d'or, de fer et de marbre, qui pollue souvent les ressources en eau. Les activités agricoles, d'élevage, forestières et touristiques contribuent également à la menace sur les ressources en eau.

8. **La zone de culture de décrue :** cette zone, située le long du fleuve Sénégal, est utilisée pour la pêche, l'agriculture et l'élevage. La zone de culture de décrue est également affectée par la mauvaise qualité de l'eau. Les cultures de décrue ont un potentiel agroécologique important, mais la construction du barrage de Manantali a réduit la superficie des terres inondables. L'eau, de qualité médiocre, et l'envasement des ruisseaux et des marais ont un impact négatif sur la productivité des terres inondables. De plus, la production hydroélectrique est priorisée pendant les années sèches, ce qui peut entraîner une diminution voire la disparition des crues artificielles, essentielles pour les cultures de décrue. Enfin, la baisse des précipitations liée aux changements climatiques risque d'aggraver davantage la situation des cultures de décrue.

Métadonnées

Nom de la donnée : Caractéristiques des hotspots
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE
Documents sources : Rapports d'études et de missions de terrain, etc.
Mode de présentation de l'information : Carte et documents

Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Élément d'information

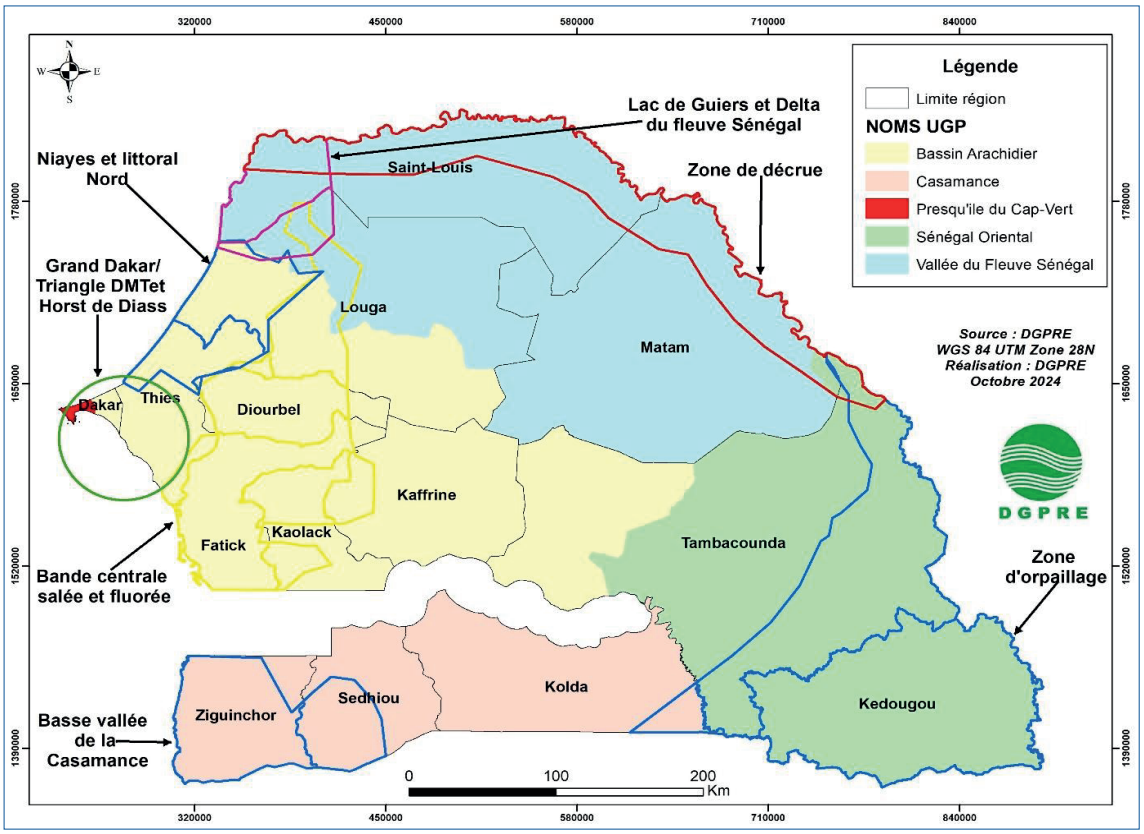

Figure 9 : Hotspots du Sénégal

3.2.3.4. Suivi et caractérisation des eaux souterraines

Résumé

Des campagnes de mesures et d'échantillonnages sont faites périodiquement (périodes d'étiage et de crue) à l'échelle du pays grâce à l'appui de l'État et de ses partenaires. Dans ce sens, un maillage du territoire national a été réalisé, subdivisant le territoire national en huit (8) zones.

Le suivi quantitatif et qualitatif des nappes s'effectue à travers le Réseau Piézométrique National (RPN). Le RPN est composé de de 726 ouvrages (piézomètres, puits et forages) dont 515 sont fonctionnels et répartis en huit zones :

Zone 1 : couvre la région de Dakar et correspond aux nappes infra basaltique et quaternaire allant de Dakar à Kayar ;

Zone 2 : littoral nord allant de Kayar à Saint-Louis couvre une partie des régions de Thiès (département de Tivaouane), de Louga (départements de Kébémer et Louga) et de Saint-Louis (département de Saint-Louis) ;

Zone 3 : correspond au Ferlo et regroupe les régions de Matam, de Saint-Louis (départements de Dagana et Podor) et de Louga (département de Linguère) ;

Zone 4 : couvre les régions de Kaffrine et de Tambacounda ;

Zone 5 : région de Kédougou ;

Zone 6 : régions de Kolda, Ziguinchor et Sédhiou ;

Zone 7 : zone du Bassin arachidier ; coïncide avec les régions de Fatick, Kaolack et Diourbel ;

Zone 8 : correspond au système aquifère du horst de Diass et couvre la région de Thiès (département de Thiès et Mbour et une partie des départements de Tivaouane et Rufisque).

Les missions de suivi piézométrique et d'échantillonnage sont effectuées avec une périodicité de : quatre (4) fois par an dans la zone 2 ; une fois par mois dans la zone 1 et deux (2) fois par an dans les autres zones.

- **Suivi piézométrique**

Métadonnées

Nom de la donnée : Suivi piézométrique
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE/MEA
Documents sources : Rapports de missions de terrain, études, base de données de la DGPRE
Données disponibles : Rapports de forages, Numéro IRH des ouvrages, paramètres physico-chimiques in situ : niveau statique, température, pH, conductivité et coordonnées GPS des ouvrages ; et teneurs en éléments chimiques
Longueur de la série : 1947 à 2022, mais variable en fonction des zones
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Campagnes de mesures, d'échantillonnage et d'analyse
Lacunes : Variables en fonction de la zone suivie
Modes de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Nombre d'ouvrages : 9240 ouvrages (forages, piézomètres, puits, etc.)
Nombre de points de suivi : Plus de 700 ouvrages suivis et 180 points d'échantillonnage (170 points échantillonnés)
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Éléments d'information

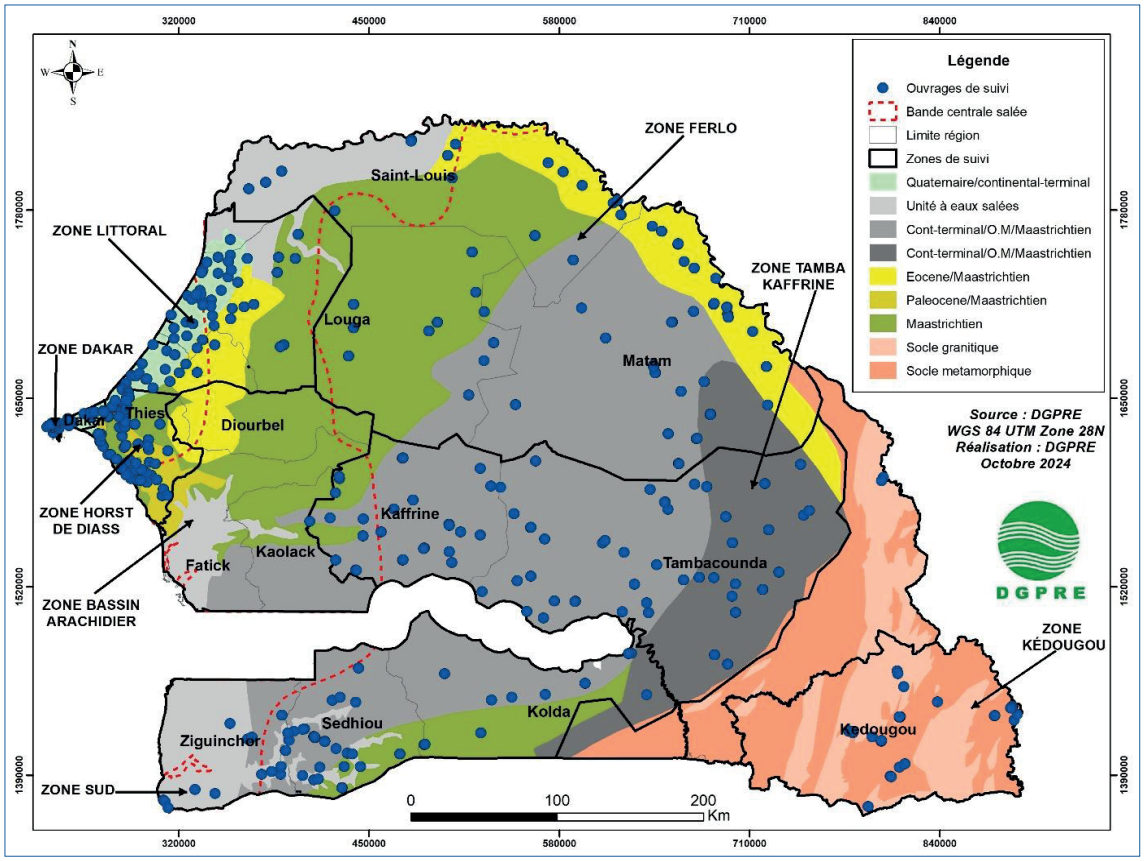

Figure 10 : Réseau de suivi piézométrique

Source : DGPRE, 2023

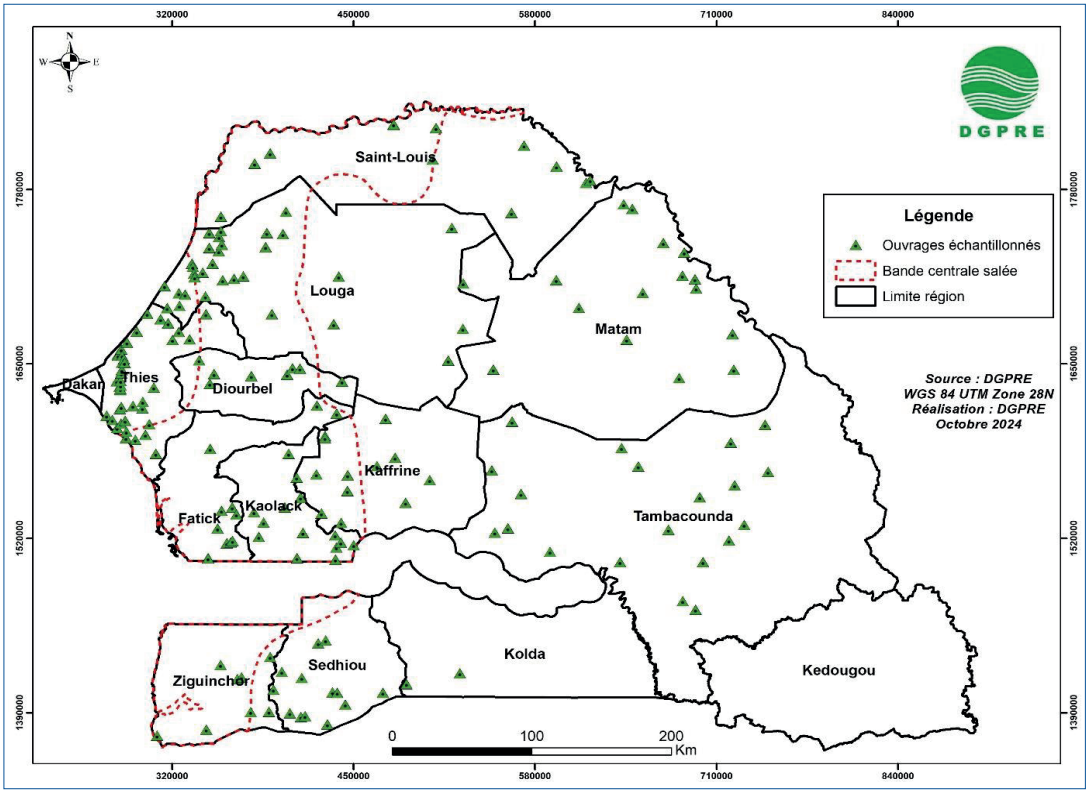

Figure 11 : Ouvrages échantillonnés

Tableau 11 : Liste des ouvrages fonctionnels suivis par la DGPRE en 2021 dans la zone du Bassin arachidier

IRH	ZONE	DÉSIGNATION	AQUIFÈRES	TYPES OUVRAGES	DATE	X_UTM	Y_UTM
11-2X-0046	Bassin arachidier	Baba Garage F2	Eocène	Forage	2021	339517.60	1652657.88
11-2X-0023	Bassin arachidier	Baba Garage Pz	Eocène	Piézomètre	2021	340539.58	1649922.63
16-3X-0010	Bassin arachidier	Bamba Dalla Konteyen	Continental Terminal	Piézomètre	2021	359458.32	1516277.83
	Bassin arachidier	Darou Salam Sine	Maastrichtien	Forage	2021	374391.00	1608801.00
12-5X-0024	Bassin arachidier	Diabel F	Maastrichtien	Forage	2021	437944.00	1612881.00
	Bassin arachidier	Diossong F	Continental Terminal	Forage	2021	355450.07	1540420.57
	Bassin arachidier	Djilass Pt	Continental Terminal	Puits	2021	324159.00	1575517.00
	Bassin arachidier	Fatick Fz	Maastrichtien	Forage	2021	347474.00	1586542.00
	Bassin arachidier	Gawane F	Maastrichtien	Forage	2021	350197.00	1642424.00
	Bassin arachidier	Kane Kane Pt (Thiokheme)	Eocène	Puits	2021	363033.35	1626452.54
	Bassin arachidier	Karang Poste F	Continental Terminal	Forage	2021	346023.46	1505075.80
	Bassin arachidier	Kayemor	Continental Terminal	Forage	2021	436941.73	1521997.80
	Bassin arachidier	Keur Ali Bassine	Continental Terminal	Piézomètre	2021	411877.00	1550397.00
	Bassin arachidier	Keur Ali Bassine	Continental Terminal	Forage	2021	412188.00	1550314.00
	Bassin arachidier	Keur Andallah Vilane Pt	Continental Terminal	Puits	2021	363403.54	1518069.69
	Bassin arachidier	Keur Andallah Vilane Pz	Continental Terminal	Piézomètre	2021	362225.18	1516846.93
	Bassin arachidier	Keur Babou Kani Pt	Continental Terminal	Puits	2021	366267.74	1537628.49
	Bassin arachidier	Keur Bakary F	Continental Terminal	Forage	2021	440983.50	1516796.04
	Bassin Arachidier	Keur Layine Soce Pt	Continental Terminal	Puits	2021	346563.77	1520345.22
	Bassin arachidier	Keur Madiabel F1	Continental Terminal	Forage	2021	383734.31	1530384.56
	Bassin arachidier	Keur Madiabel Pz1	Continental Terminal	Piézomètre	2021	385631.81	1531667.66
	Bassin arachidier	Keur Madiabel Pz2	Continental Terminal	Piézomètre	2021	384846.00	1530367.00

IRH	ZONE	DÉSIGNATION	AQUIFÈRES	TYPES OUVRAGES	DATE	X_UTM	Y_UTM
	Bassin arachidier	Keur Mamour Koumba	Continental Terminal	Piézomètre	2021	382191.04	1521049.84
	Bassin arachidier	Keur Moussa Naye Pt	Continental Terminal	Puits	2021	386185.55	1548161.96
17-1X-0008	Bassin arachidier	Keur Ndiouga Drame	Continental Terminal	Piézomètre	2021	408918.75	1529270.13
	Bassin arachidier	Keur Saer	Eocène	Piézomètre	2021	349884.19	1623456.82
	Bassin arachidier	Keur Yaba Diop Pz	Eocène	Piézomètre	2021	0.00	0.00
16-3X-0043	Bassin arachidier	Lamarana Badiane F	Continental Terminal	Forage	2021	384714.76	1541502.97
	Bassin arachidier	Lamarana Badiane Pt2	Continental Terminal	Puits	2021	384696.73	1542487.59
	Bassin arachidier	Lamarana Badiane Pt4	Continental Terminal	Puits	2021	384320.00	1542501.00
11-2X-0075	Bassin arachidier	Lappe 1 F	Eocène	Forage	2021	356232.71	1659092.16
16-6X-0003	Bassin arachidier	Mandera Touba	Continental Terminal	Piézomètre	2021	385167.33	1508163.59
	Bassin arachidier	MBOTEL Pt1	Eocène	Puits	2021	328787.66	1637206.51
17-4X-0001	Bassin arachidier	Médina Mounawar (Sinthiou El Hadji)	Continental Terminal	Piézomètre	2021	409615.43	1505088.46
	Bassin arachidier	Médina Sabakh F2	Continental Terminal	Forage	2021	437078.01	1504025.31
11-2X-0304	Bassin arachidier	Nacke Pt	Eocène	Puits	2021	347115.41	1635090.84
	Bassin arachidier	Ndankh Sène F	Maastrichtien	Forage	2021	377178.00	1640949.00
12-7X-0045	Bassin arachidier	Ndelle F	Maastrichtien	Forage	2021	409812.63	1578087.97
	Bassin arachidier	Ndengler Ball	Eocène	Puits	2021	319324.00	1630067.00
16-3X-0002	Bassin arachidier	Ndiagne Pz	Continental Terminal	Piézomètre	2021	378852.28	1539317.72
	Bassin arachidier	Ndiago F	Maastrichtien	Forage	2021	403688.91	1582934.51
	Bassin arachidier	Ndiambe Pt	Continental Terminal	Puits	2021	402140.62	1546838.20
	Bassin arachidier	Ndiamsyle Peye	Eocène	Forage	2021	332668.00	1644272.00
11-2X-0615	Bassin arachidier	Ndiaye Dankh Pt	Eocène	Puits	2021	332150.57	1650306.40
	Bassin arachidier	Ndiop Thiarene Pt	Continental Terminal	Puits	2021	352697.04	1526640.47
16-2X-0008	Bassin arachidier	Ndiop Thiarene Pz	Continental Terminal	Piézomètre	2021	352819.83	1527130.94
	Bassin arachidier	Ndofane F4	Continental Terminal	Forage	2021	400018.00	1538573.00
	Bassin arachidier	Ngayene Thiebo Ngouye Mari Pt	Continental Terminal	Puits	2021	355491.00	1517402.00
	Bassin arachidier	Ngayene Thiebo Ngouye Mari Pts	Continental Terminal	Puits	2021	355912.00	1517573.00
	Bassin arachidier	Ngohe Poffine Pt	Paléocène	Puits	2021	324849.00	1586305.00
	Bassin arachidier	Paoskoto	Continental Terminal	Forage	2021	413794.79	1523907.24
	Bassin arachidier	Passi Ngayene Pz	Continental Terminal	Piézomètre	2021	450289.07	1514842.94
	Bassin arachidier	Patar F	Maastrichtien	Forage	2021	375057.00	1626135.00
	Bassin arachidier	Payemo Forage	Maastrichtien	Forage	2021	437756.00	1513134.00
16-5X-0020	Bassin arachidier	Same Karang Pz	Continental Terminal	Piézomètre	2021	345327.00	1507372.00
11-2X-0303	Bassin arachidier	Sarr Pt	Eocène	Puits	2021	346472.16	1634319.35
17-1X-0015	Bassin arachidier	Selick F	Eocène	Forage	2021	400835.19	1543003.09
	Bassin arachidier	Sikatroum Pt	Continental Terminal	Puits	2021	392836.54	1546076.60
	Bassin arachidier	Sokone (Ngayene) F2	Continental Terminal	Forage	2021	358805.54	1534349.63
16-2X-0025	Bassin arachidier	Sokone Pt	Continental Terminal	Puits	2021	352172.00	1534571.14
	Bassin arachidier	Thiamene Bambara Pt	Continental Terminal	Puits	2021	394802.21	1549909.33
16-3X-0005	Bassin arachidier	Thianda Thiamene Pz	Continental Terminal	Piézomètre	2021	363294.09	1542990.90
	Bassin arachidier	Touba Guede F	Maastrichtien	Forage	2021	406479.39	1646710.26
	Bassin arachidier	Touba Kebe F	Maastrichtien	Forage	2021	402498.12	1641947.46
	Bassin arachidier	Touba Kebe Pz	Maastrichtien	Piézomètre	2021	402493.00	1641958.00
	Bassin arachidier	Touba Khelcom (Khelcom 9)	Maastrichtien	Forage	2021	444613.94	1611106.00
	Bassin arachidier	Touba Ndindy Abdou F	Maastrichtien	Forage	2021	411807.00	1646518.00

Tableau 12 : Nombre d'ouvrages par aquifère

	CONTI-NENTAL TERMINAL	EOCÈNE	INFRABA-SALTIQUE	MAASTRI-CHTIEN	OLIGO-MIOCÈNE	PALÉOCÈNE	QUATERNAIRE	TOTAL GÉNÉRAL
Nombre d'ouvrages par aquifère	107	28	128	207	36	99	117	722

Source : DGPRE, 2023

3.2.4. La protection des ressources en eau

Résumé

La protection des ressources en eau contre l'épuisement, la pollution, le gaspillage et sa sécurisation nécessitent un encadrement juridique adapté. Ainsi, pour assurer une bonne gestion et leur répartition entre les différents usages, la loi n°81-13 du 04 mars 1981 portant code de l'eau (en cours de révision) encadre l'utilisation des ressources en eau. Dans le cadre du respect de cette loi, des données sur les autorisations de captage d'eau (forage, puits, bassins, etc.) de 2005 à 2023 sont disponibles à la DGPRE.

Métadonnées

Nom de la donnée : Autorisation de captage d'eau
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE
Documents sources : Rapports annuels.
Données disponibles : Base de données sur les forages autorisés.
Longueur de la série : 2005 - 2023 (19 ans)
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Inventaires et collectes
Lacunes : Néant
Modes de présentation de l'information : Tableaux, graphiques, cartes et documents
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 13 : Nombre de demandes d'autorisations par région en 2022

RÉGION	NOMBRE DE DEMANDES D'AUTORISATIONS
Diourbel	6
Kaolack	1
Kédougou	9
Sédhiou	6
Thiès	56
Ziguinchor	4
Dakar	6
Fatick	2

RÉGION	NOMBRE DE DEMANDES D'AUTORISATIONS
Matam	
Kaffrine	2
Kolda	1
Louga	7
Matam	2
Saint-Louis	1
Tambacounda	2
TOTAL	**100**

Tableau 14 : Usages des forages autorisés en 2021

USAGE	NOMBRE
Agricole	71
Industriel	25
AEP	13
Tourisme	1
TOTAL	**110**

3.2.5. Qualité de l'eau au Sénégal

Résumé

La problématique de la qualité des eaux du Sénégal est une réalité dans les régions centre du pays, les zones deltaïques, les cours d'eau et les zones à forte activité agroindustrielle (vallée fleuve Sénégal et cuvette de l'Anambé). Les principaux problèmes concernant leur qualité sont relatifs aux :

- teneurs en fluor et en chlorures supérieures aux normes OMS, principalement au niveau de la bande centrale salée (Maastrichtien) ;
- autres paramètres suivis tels que le fer, les nitrates, l'hydrogène sulfuré, les pesticides, etc.

Métadonnées

Nom de la donnée : Qualité de l'eau au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE, Programme Eau potable et Assainissement du. Millénaire (PEPAM) et Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC)
Documents sources : Rapports d'études et de missions de terrain, etc.
Données disponibles : Concentrations des éléments chimiques
Longueur de la série : 1971 à 2021, mais variable en fonction des zones
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Campagnes de mesures et d'échantillonnages
Lacunes : Variables en fonction de la zone suivie
Modes de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Nombre de points de suivi : Plus de 700 ouvrages pour le réseau de suivi et 125 points d'échantillonnage (125 points échantillonnés)
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.dgpre.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 15 : Liste des ouvrages suivis dans la zone des Niayes en 2017

DÉSIGNATION	LONGITUDE	LATITUDE	AQUIFÈRE	TYPE_OUV	X_UTM	Y_UTM	ZONE
FASS BOYE	-16.84105	15.25459	SL	Piezo	302279.987235	1687321.09426	Niayes
GUEOUL	-16.33822	15.48396	SL	Piezo	356448.772639	1712302.87277	Niayes
KAB GAYE	-16.626111	15.31	SL	Piezo	325415.020421	1693268.11386	Niayes
KAYAR PS-7	-17.124167	14.903333	SL	Piezo	271488.182632	1648724.02725	Niayes
KHOMAL DIAW	-16.35311	15.81548	SL	Piezo	355084.971566	1748991.40275	Niayes
LOMPOUL THIOUCOU	-16.72737	15.44153	SL	Piezo	314657.105673	1707906.17319	Niayes
NGUER NGUER	-16.558611	15.385833	SL	Piezo	332724.066274	1701605.32002	Niayes
SANTHIOU SINE ICS-62-	-16.751667	15.217222	SL	Piezo	311848.726452	1683107.03122	Niayes
SEMELLE	-16.35252	15.91248	SL	Piezo	355217.433856	1759723.02052	Niayes
SINTHIOU MBENGUEN	-16.408056	15.595556	SL	Piezo	349037.482454	1724697.6415	Niayes
TAWA MBAYE ICS	-16.701389	15.191667	SL	Piezo	317228.592639	1680236.66237	Niayes
TEBENE	-16.544445	15.59385	SL	Piezo	334410.465345	1724610.21473	Niayes
THIABAM	-16.62989	15.3949	SL	Piezo	325079.968554	1702665.05916	Niayes
THIATHIOUR	-16.44781	15.25499	SL	Piezo	344521.244016	1687046.27924	Niayes
WAAR CISSE	-16.263611	15.493056	SL	Forage	364459.181549	1713260.65729	Niayes
GOUYE GUEWEL	-17.204935	14.829526	SL	Piezo	262715.000024	1640640.00051	Niayes
WAR CISSE	-16.261303	15.493407	SL	Piezo	364707.000433	1713297.99969	Niayes
MOURIL	-16.502	15.770826	SL	Piezo	339101.000006	1744159.00041	Niayes
BENDIOUGA	-16.568054	15.569722	SL	Piezo	331858.999918	1721958.99994	Niayes
KEUR KOURA	-16.534998	15.704439	SL	Piezo	335511.999767	1736839.00004	Niayes

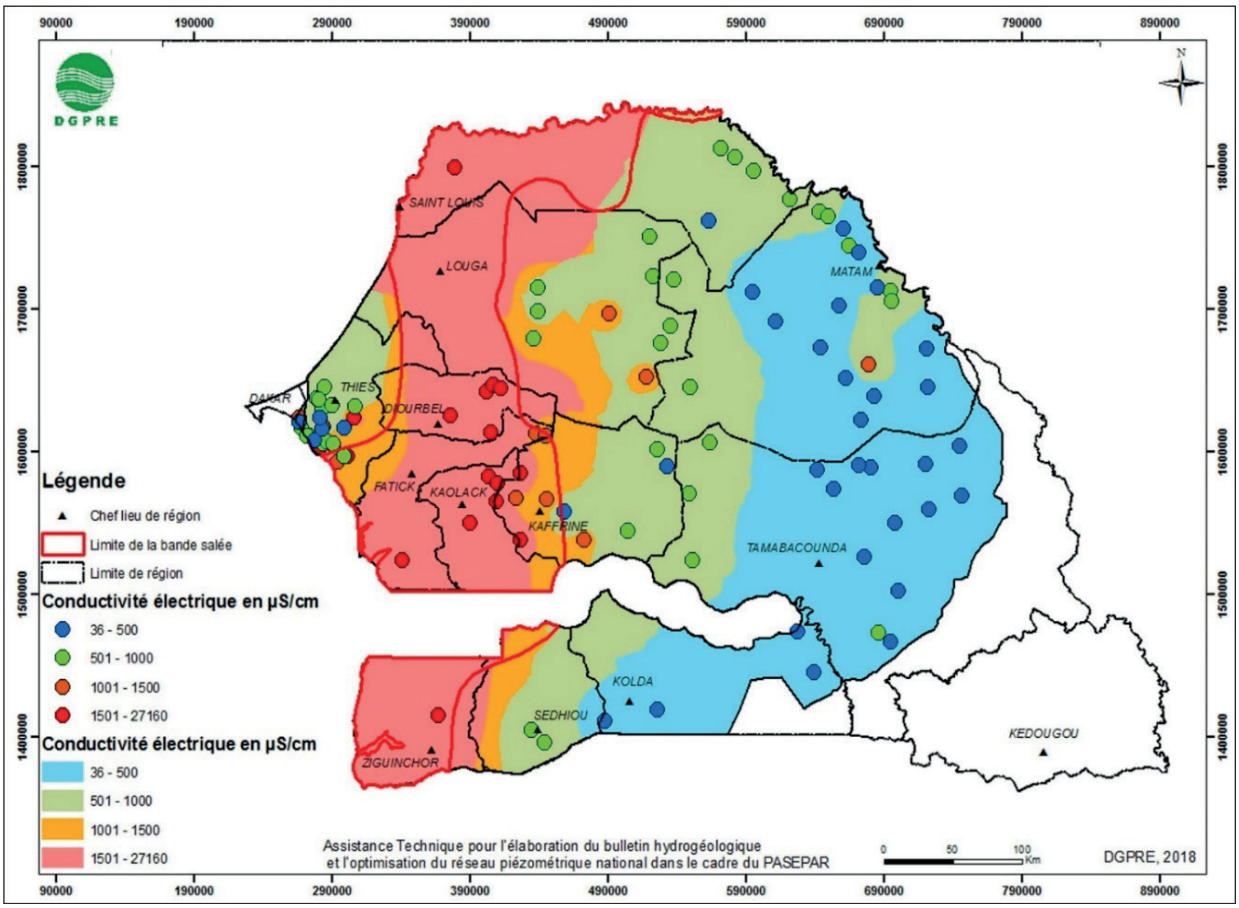

Figure 12 : Conductivité électrique de la nappe du Maastrichtien en période de crue (2018)

3.2.6. Écosystèmes aquatiques : qualité des eaux de surface, lacs et mares (qualité physico-chimique de l'eau), limnimétrie

Résumé

L'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), conformément à ses missions traduites dans son programme opérationnel de suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau du système du Lac de Guiers, effectue chaque année quatre (4) campagnes de suivi de la qualité de l'eau dont deux (2) sur les paramètres physico-chimiques et les métaux lourds, une (1) sur la microbiologie et une ou deux analyses sur les pesticides en relation avec des laboratoires spécialisés [Société wallonne des eaux (SWDE) de la Belgique, Ceres Locustox du Sénégal].

Les campagnes de mesure dans le système du Lac de Guiers concernent les deux axes suivants : Taouey-Lac de Guiers- Yéti Yone-Ndiael-Bas Ferlo ; Goron-Lampsar-Réserve de Bango (Saint-Louis) – Ngalam - Trois marigots.

Métadonnées

Nom de la donnée : Qualité physico-chimique des eaux de surface (lacs et mares), limnimétrie.
Organisme responsable de la collecte de la donnée : OLAC
Source des données : Base de données OLAC ; rapports d'étude.
Données disponibles : Paramètres physico-chimiques, métaux lourds, pesticides et bactériologiques.
Longueur de la série : 2017–2022 (6 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Nombre de points de mesure : 24
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.olac.sn

3.2.7. Gestion du service public en milieu rural

Résumé

Depuis 2014, l'État du Sénégal a mis en place l'Office des Forages Ruraux (OFOR). Pour rendre efficiente son intervention, l'OFOR a mis en place des délégataires du service public (DSP) de l'eau, avec des périmètres d'intervention. Chaque DSP est chargée de l'exploitation des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (SAEP), de la fourniture et de la commercialisation de l'eau aux populations du monde rural.

Métadonnées

Nom de la donnée : Gestion du service public en milieu rural
Organisme responsable de la collecte de la donnée : OFOR
Source des données : Base de données OFOR, rapports des délégataires de service, rapports de contre-expertise
Données disponibles : Paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Capacité de production des forages et des UPT, DSP
Longueur de la série : 2014 - 2022 (9 ans)
Lacunes : Néant
Mode de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Nombre de points de mesure : 60 points de mesure
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.forages-ruraux.sn

3.2.8. Usages (industriel, agricole, domestique, énergie, etc.)

Résumé

Les données liées aux usages de l'eau sont cruciales pour une gestion efficace et durable des ressources en eau. Elles permettent de surveiller la consommation, de planifier les besoins futurs, d'identifier les secteurs à fort impact et de mettre en place des politiques et des pratiques adaptées pour garantir la disponibilité et la durabilité de l'eau dans le pays. Les données sont issues de la base de données des prélèvements de la DGPRE et de la collecte auprès de différentes institutions.

Métadonnées

Nom de la donnée : Usages de l'eau
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGPRE
Documents sources : Base de données des statistiques sur les prélèvements. Atlas de l'eau du Sénégal.
Données disponibles : volume prélevé par usage, par aquifère et par unité administrative
Longueur de la série : 2017–2020 (4 ans)
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Campagnes de collecte et estimations
Modes de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.forages-ruraux.sn

Éléments d'information

Tableau 16 : Estimations des prélèvements d'eau souterraine par usage (m³) et par région en 2020

RÉGION	AEP/RURAL	AEP/URBAINE	IRRIGATION	INDUSTRIE	TOURISME	ENVIRONNEMENT	INDÉTERMINÉ	TOTAL
Dakar	4 028 870	26 470 697	4 193 568	4 863 816	-	-	12 337 000	51 893 951
Diourbel	54 551 262	5 280 519	-	-	-	-	198 925	60 030 706
Fatick	9 876 457	2 171 674	-	-	-	-	1 978 749	14 026 880
Kaffrine	8 680 610	1 491 207	720 000	-	-	-	254 958	11 146 775
Kaolack	5 457 390	7 881 590		-	-	-	-	13 338 980
Kédougou	612 404	417 803	171 439	-	-	-	398 076	1 599 722
Kolda	2 765 040	2 649 616	-	-	-	-	50 400	5 465 056
Louga	14 514 641	30 907 020	844 800	-	-	-	572 497	46 838 958
Matam	1 920 875	738 947	-	-	-	-	-	2 659 822
Saint -Louis	11 375 590	1 322 893	-	-	-	-	-	12 698 483
Sédhiou	3 273 053	325 564	-	-	-	-	-	3 598 617
Tambacounda	12 888 425	2 708 902	-	-	-	-	-	15 597 327
Thiès	61 375 426	57 873 384	34 938 664	15 891 828	582 873	18 250	1 162 005	171 842 430
Ziguinchor	1 572 038	4 954 299	-	-	93 600	-	54 000	6 673 937
TOTAL	**192 892 081**	**145 194 115**	**40 868 471**	**20 755 644**	**676 473**	**18 250**	**17 006 610**	**417 411 644**

Tableau 17 : État comparé des ressources et besoins en eau de surface (2018-2019)

DÉSIGNATION	RES. RENOUV. EN MILLIONS DE M³		PRÉLÈVEMENT OU BESOINS EN EAU EN MILLIONS DE M³/AN		
			AGRICULTURE	AEP	TOTAL
Cours d'eau bassins partagés		**Usages**			
Fleuve Sénégal	15 000	SAED irrigation	1 220		1 220
		CSS irrigation	220		220
		Agro business irrigation	470		470
		Sones et SEOH AEP		66	66
Fleuve Gambie	2 500	Bas-fonds irrigation	512		512
		Bananeraies irrigation	1		1
Kayanga	75	SODAGRI irrigation	12		12
		Riz irrigation	56		56
		Cours d'eau intérieurs			
Fleuve Casamance	440		Les prélèvements sur ces cours d'eau sont relativement faibles		
Carcar et Sine Saloum	181				
Cours d'eau côtiers	10				
TOTAL	**18 206**		**2 491**	**66**	**2 557**

3.2.9. Bassins de rétention (situation / répartition spatiale et date de réalisation)

La Direction des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels (DBRLA) dispose d'une base de données sur les ouvrages de captage d'eau de surface. Les métadonnées donnent des informations sur les différents aspects des projets liés à l'eau, tels que leur emplacement géographique, les types d'ouvrages réalisés, les volumes d'eau mobilisés, les superficies dominées et exploitées, ainsi que les dates de réalisation lorsque disponibles.

Métadonnées

Nom de la donnée : Bassins de rétention
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DBRLA
Document source : Base de données de la DBRLA et rapports
Données disponibles : Nombre de bassins de rétention, capacité de stockage, répartition et date de réalisation
Longueur de la série : 2017–2022 (6 ans)
Méthode utilisée par l'organisme : Campagnes de collecte
Lacunes : Néant
Mode de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.agriculture.gouv.sn

3.2.10. Forages ruraux et urbains (suivi et qualité de l'eau) et gestion des ouvrages

3.2.10.1. Gestion du service public en milieu rural

En milieu rural, le service public d'eau potable est assuré par des opérateurs privés (délégataires). Les données liées aux forages ruraux et urbains englobent plusieurs aspects importants, tels que le suivi des forages, la qualité de l'eau et la gestion des ouvrages. Elles sont essentielles pour assurer un service public efficace en milieu rural.

Le suivi des forages permet de collecter des données sur leur fonctionnement, leur débit d'eau et leur durabilité. Ces informations permettent de planifier la maintenance régulière, de détecter les problèmes éventuels et de prendre des mesures correctives pour assurer un approvisionnement en eau fiable.

Métadonnées

Nom de la donnée : Ouvrages de captage d'eau souterraine : qualité et débit
Organisme responsable de la collecte de la donnée : OFOR
Documents sources : Base de données OFOR, rapports des délégataires de service et rapports de contre-expertise
Données disponibles : Paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Capacité de production des forages et des UPT, DSP
Longueur de la série : 2017–2022 (6 ans)
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Campagnes de collecte
Lacunes : Néant
Modes de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.forages-ruraux.sn

3.2.10.2. Gestion du service public en milieu urbain

Résumé

La SONES est chargée de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine, du contrôle de la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public tandis que la SEN'EAU est responsable de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable en zone urbaine et péri-urbaine du Sénégal. Elle gère le service de l'hydraulique urbaine selon un contrat d'affermage et exploite les installations et équipements de captage, de transfert, de stockage et de distribution en milieu urbain. Elle exécute aussi le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

Métadonnées

Nom de la donnée : Ouvrages de captage d'eau souterraine : qualité et débit
Organismes responsables de la collecte de la donnée : SONES et Sen'Eau
Documents sources : Base de données SONES/Sen'Eau, rapports de contre-expertise

Données disponibles : Paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Capacité de production des forages
Longueur de la série : 2017–2022 (6 ans)
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Campagnes de collecte
Lacunes : Néant
Mode de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Nombre de points de mesure : 220
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.sones.sn / www.seneau.sn

3.2.10.3. Gestion des aménagements hydro-agricoles

Résumé

Plusieurs sociétés sont responsables de la gestion des aménagements hydro-agricoles, tels que la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED), la Société de Développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI), ainsi que le Ministère de l'Agriculture. Ces entités jouent un rôle crucial dans la mise en place et l'exploitation des infrastructures hydrauliques pour soutenir l'agriculture dans le pays.

Métadonnées

Nom de la donnée : Aménagements hydro-agricoles
Organismes responsables de la collecte de la donnée : Direction de l'Agriculture ; DH ; DAPSA et SAED
Documents source : Base de données de MAERSA, DH, DAPSA, SAED, SODAGRI et rapports d'étude
Données disponibles : Nombre d'aménagements hydro-agricoles, capacité de stockage des ouvrages
Longueur de la série : 2017–2022 (6 ans)
Méthodes de calcul utilisées par l'organisme : Campagnes de collecte
Lacunes : Néant
Mode de présentation de l'information : Tableaux, cartes, documents et graphiques
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.agriculture.gouv.sn

3.2.11. Assainissement

Résumé

L'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) collecte et traite les eaux usées dans différentes stations à travers le pays. Les données concernant les volumes d'eaux usées recueillies et traitées dans les stations d'épuration (STEP) et les stations de traitement des boues de vidange (STBV) de l'ONAS, pour les années 2015 et 2020, sont consignées dans le tableau 18.

Métadonnées

Nom de la donnée : Volumes d'eaux usées recueillies et volumes traités dans les STEP et STBV
Organisme responsable : Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)
Longueur de la série : 2015-2020.
Mode de présentation de l'information : Tableaux
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://onas.sn

Éléments d'information

Tableau 18 : Volumes d'eaux usées recueillies et volumes traités dans les STEP et STBV de l'ONAS (2015 – 2020)

	ANNÉE 2015		ANNÉE 2020	
Stations	**Volume reçu (m³)**	**Volume traité (m³)**	**Volume reçu (m³)**	**Volume traité (m³)**
Cambérène	12478987	9176643	13465267	11385309
SHS Guédiawaye	ND	ND	209690	209690
Niayes Pikine	412 521	412 521	528 032	528 032
Tivaouane Peulh	HS	HS	198 994	198 994
Rufisque	1 007 720	1007720	1 679 447	1 679 447
Saly Portudal	602587,27	602587,27	582 600,9	582 600,9
Mbour	HS	HS	277 780,5	277 780,5
Joal	HS	HS	831 285,8	831 285,8
Thiès	464 058	464 058	710 168	710 168
Kaolack	1091105,64	1091105,64	1024414,4	1024414,4
Diourbel	11824*	11824*	197 885	197 885
Louga	530 438	530 438	768 982,7	768 982,7
Saint-Louis	942 376	942 376	971 057	971 057
Richard Toll	115 520	115 520	204 813	204 813
STBV Mbacké	59934,2	59934,2	67 476	67 476
STBV Touba	HS	HS	80 742	80 742
STBV Tivaouane	49739	49739	41 669,6	41 669,6
Dakar ville	1775 950	0	5 834 996	0
TOTAL RECUEILLI	**23716987**	**17766810**	**27675301**	**19760347**

Source : ONAS

* STEP Diourbel pour 8 mois de fonctionnement.

Stations : Noms des stations de traitement des eaux.
Volume reçu (m³) : Le volume total d'eau reçu par chaque station, mesuré en mètres cubes.
Volume traité (m³) : Volume total d'eau traité par chaque station, mesuré en mètres cubes.
ND : Signifie «non disponible» et indique que les données pour ces stations et années spécifiques ne sont pas fournies.
HS : Signifie «hors service» et indique que les stations étaient hors service pendant cette période spécifique.
Total recueilli : Volume total d'eau recueilli pour chaque année, mesuré en mètres cubes.

CHAPITRE 4.
LES RESSOURCES EN SOL

4.1. Typologie et superficie des sols

Résumé

Des études sur les sols du Sénégal ont été entreprises à partir de 1946 et de nombreux travaux de cartographie ont permis de réaliser un inventaire des types de sol, assez exhaustif.

La classification est du type pédogénétique, se basant sur le mode et l'évolution des sols. Bien que les conditions climatiques et géologiques soient relativement homogènes, de nombreuses classes sont représentées au Sénégal. Les principaux types de sols sont : les sols bruns subarides, les sols ferrugineux tropicaux non lessivés, les sols ferrugineux tropicaux lessivés, les sols rouges ferralitiques, les vertisols, les sols bruns subarides, les sols hydromorphes et les sols salés (Figure 13).

Selon leur origine, ils peuvent être regroupés en trois (03) grands ensembles : les sols issus des formations sur terrains quaternaires (iso humiques, ferrugineux tropicaux peu ou pas lessivés, et hydromorphes), les sols provenant des formations sur terrains secondaires et tertiaires (ferrallitiques, ferrugineux lessivés, vertisols et bruns subarides), les sols formés sur socle primaire ou sur roche volcano-sédimentaire (peu évolués, vertiques, halomorphes à alcalins).

Métadonnées

Nom de la donnée : Les sols du Sénégal
Organisme responsable des données : Institut National de Pédologie (INP)
Sources : R. FAUCK, CL. CHARREAU (IRAT, 1992), EROS DATA CENTER (2006), ISRIC et INP (2008),
Méthode de collecte : Revues documentaires, Prospections pédologiques
Échelle de collecte : Nationale, régionale et zonale

Éléments d'information

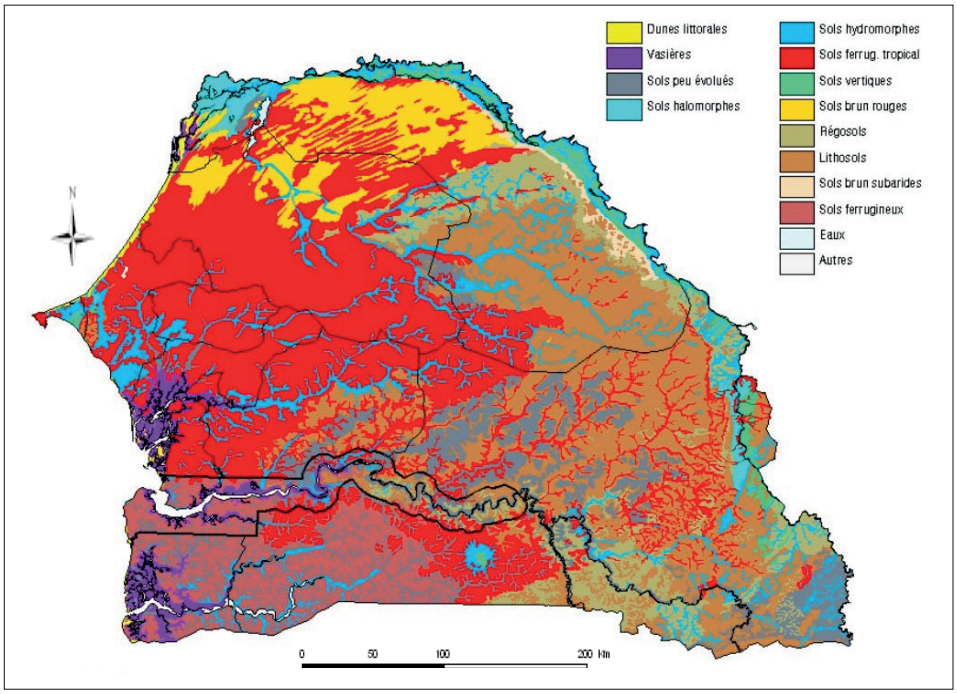

Figure 13 : Les sols du Sénégal, 2008

Tableau 19 : Typologie, proportion et répartition spatiale des sols

TYPE DE SOLS	SUPERFICIE (HA)	PROPORTION (%)	UNITÉS MORPHOLOGIQUES	LOCALISATION
Sols ferrugineux tropicaux	6 666 713,04	33,98	- Terrasses colluvio-alluviales - Vallons fonctionnels - Pénéplaines et comblements sableux des ergs anciens - Dunes de la côte (ergs récents) - Dunes de l'intérieur (ergs récents) - Épanchements basaltiques du Cap-Vert - Plateaux et buttes résiduelles - Zones d'envahissement dunaire - Versants, pentes et glacis d'épandage - Basses plaines et cuvettes - Bordures et plateaux (piedmont de falaises) - Bas-plateaux (élévation >50m) - Vallons de bas de pentes.	- Zone sylvopastorale - Vallée du Fleuve Sénégal - Bassin arachidier - Basse et moyenne Casamance - Sénégal oriental et Haute Casamance.
Lithosols	4 144 336,76	21,12	- Plateaux et buttes résiduelles - Versants, pentes et glacis d'épandage - Bas-glacis (bande de Matam) - Collines - Glacis étagés - Plaines - Cuestas schisteuses - Basses plaines ondulées - Buttes et interfluves - Vallons de bas de pentes.	- Bassin arachidier sud - Sénégal Oriental
Sols hydromorphes	2 117 956,33	10,80	- Cuvettes de décantation Dépôts lagunaires Terrasses colluvio-alluviales Vallons fonctionnels Vallées (mortes, anastomosées, semi-permanentes) Basses terrasses des ergs anciens Inter dunes des ergs récents Vallées inter-dunaires des ergs récents Dépressions de plateaux Basses plaines et cuvettes Bas plateaux Plaines alluviales Glacis étagés et plaines	- Vallée du Fleuve Sénégal - Niayes - Bassin arachidier nord - Basse et moyenne Casamance - Sénégal oriental et Haute Casamance
Régosols	1 582 182,16	8,06	- Vallées des ergs anciens - Plateaux et buttes résiduelles - Versants, pentes et glacis d'épandage - Bordures et plateaux (pentes de raccordement) - Collines et glacis - Glacis étagés et plaines - Basses plaines et vallées - Pentes - Glacis - Basses plaines ondulées - Buttes et interfluves - Vallons de bas de pentes	- Bassin arachidier nord - Sénégal oriental
Sols peu évolués	1 500 130,14	7,65	- Terrasses sableuses - Complexes côtiers - Terrasses colluvio-alluviales - Vallons fonctionnels - Basses terrasses des ergs anciens - Plateaux et buttes résiduelles - Cuestas schisteuses - Cuesta gréseuses - Glacis étagés	- Vallée du Fleuve Sénégal. - Niayes. - Bassin arachidier sud.

TYPE DE SOLS	SUPERFICIE (HA)	PROPORTION (%)	UNITÉS MORPHOLOGIQUES	LOCALISATION
Sols bruns rouges	1 192 782,72	6,08	- Cordons littoraux anciens - Complexes de vasières subactuelles et cordons littoraux actuels - Vasières récentes - Vallées des ergs anciens - Inter dunes des ergs récents - Dunes de la côte (ergs récents) - Dunes de la région du fleuve (ergs récents) - Basses plaines et vallées	- Zone sylvopastorale. - Vallée du Fleuve Sénégal. - Bassin arachidier nord.
Sols ferrallitiques	1 120 504,66	5,71	- Plateaux et buttes résiduelles	- Basse et moyenne Casamance
Sols halomorphes	561 277,96	2,86	- Faisceaux de levées subactuelles - Levées et delta de rupture - Cuvettes de décantation - Dépôts lagunaires	- Bassin arachidier centre-ouest. - Basse et moyenne Casamance. - Vallée du Fleuve Sénégal.
Vertisols	318 927,83	1,63	- Dépressions de plateaux - Bas plateaux (élévation <50m) - Basses plaines et vallées - Vallons - Plaines	- Vallée du Fleuve Sénégal. - Niayes.
Sols bruns subarides	123 223,94	0,63	- Plateaux et buttes résiduelles - Bas glacis (bande de Matam)	- Zone sylvopastorale
Sols minéraux bruts	52 672,07	0,27	- Dunes littorales - Cordons littoraux récents et sub-récents	- Niayes

Source : Ministère de l'Intérieur / PNAT (1985) modifié par ISRIC et INP (2008)

4.2. Aptitude des sols à l'agriculture

Résumé

L'aptitude des sols à l'agriculture est déterminée essentiellement par les caractéristiques pédologiques.

L'évaluation de l'aptitude et des types d'utilisation des terres du Sénégal a fait l'objet de plusieurs études, dont la plus connue est celle que l'Institut National de Pédologie (INP) a menée portant sur les ressources en terres pour l'agriculture au Sénégal (Fall et Diagne, 2010). Et selon la FAO, les terres arables constituent 19% du territoire national, soit 3,8 millions d'ha. Ainsi, le système cultural est fondamentalement tributaire de l'aptitude des sols et de la pluviométrie (Figure 14). Ces terres ont été catégorisées, compte tenu de leurs caractéristiques pédologiques, des paramètres climatiques, en particulier la pluviométrie et, des eaux de surface pérennes ou temporaires. Par ailleurs, cinq (05) classes de sols ont été déterminées (Tableau 20).

Métadonnées

Nom de la donnée : Ressources en terres disponibles pour l'agriculture au Sénégal
Organisme responsable des données : INP
Sources : IRD LE FUR, UPA DI et INP 2010
Échelle de collecte : Nationale

Éléments d'information

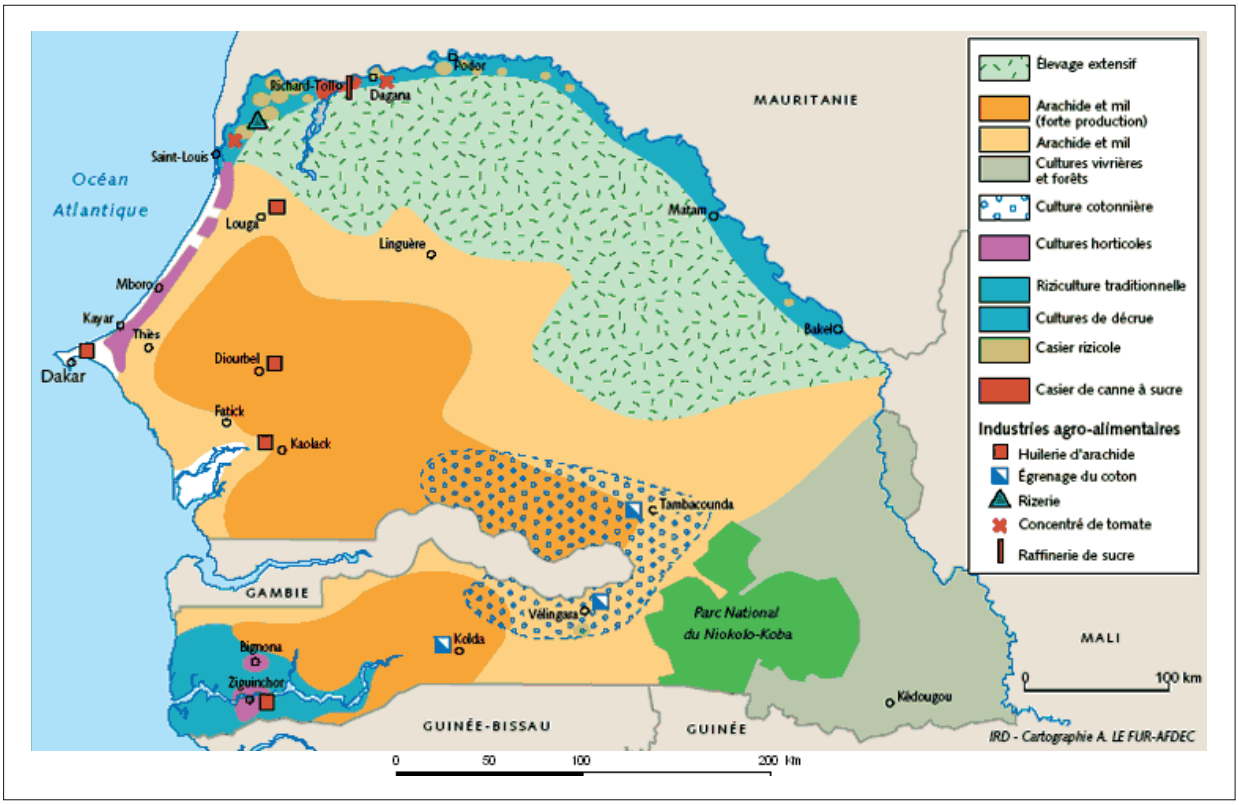

Figure 14 : Espaces agricoles du Sénégal, IRD (2010)

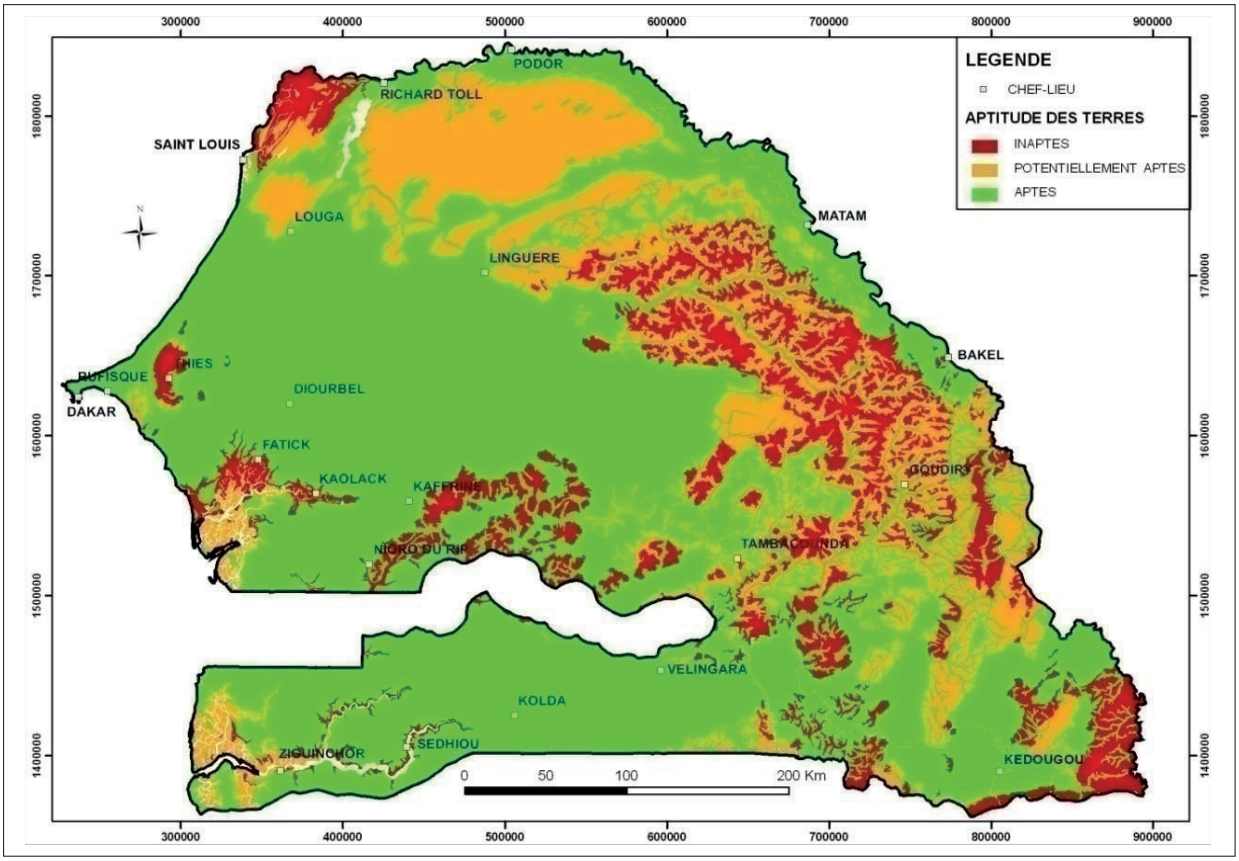

Figure 15 : Répartition des aptitudes des sols du Sénégal (INP 2010)

Tableau 20 : Aptitude des sols à l'agriculture

CLASSES/ CATÉGORIE	CARACTÉRISTIQUES CONCERNÉES	POURCENTAGE (%)	ZONES ÉCO GÉOGRAPHIQUES
A	Sols bons sans facteur pédologique limitant significatif et irrigables	**7**	Vallée du Fleuve Sénégal et le long des fleuves Gambie et Casamance
B	Sols moyens à bons avec des contraintes faibles à moyennes pouvant en réduire l'utilisation sans contraintes pluviométriques	**8**	Casamance ; sud du Bassin arachidier et Sénégal oriental, par endroits
C	Sols pauvres à moyens, connaissant un ou plusieurs facteurs limitants, à possibilité de stress hydrique	**36**	Bassin arachidier nord et Niayes
D	Sols pauvres, marginalement aptes	**31**	Nord du Sénégal oriental et zone sylvo-pastorale
	Sols inaptes aux cultures	**16**	Sud-est du Sénégal oriental

Source : Ministère de l'Intérieur / PNAT, INP, Fall et Diagne (2010)

4.3. Qualité des sols

Résumé

Au Sénégal, les sols sont en général peu fertiles ou pauvres en matière organique et en éléments nutritifs dont les plus essentiels sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). Ces carences sont dues à des phénomènes naturels tels que le ruissellement des eaux, le dévalement de vents forts et aux pratiques agricoles inappropriées comme la monoculture, le manque d'apport de matière organique et la surexploitation des terres.

Des cartes de fertilité des sols ont été élaborées dans le cadre du projet Feed the Future Sénégal Dundël Suuf (2019–2023), une initiative financée par l'Agence Internationale des États-Unis pour le Développement (USAID) et mise en œuvre par le Centre International pour le Développement des Engrais [*International Fertilizer Development Center* (IFDC)], en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER).

En partenariat avec l'ISRA, 2 556 échantillons de sols ont été prélevés sur tout le territoire national et analysés avec l'appui de l'Institut National de Pédologie (INP) et du Centre de Suivi Écologique (CSE). L'analyse de ces échantillons a permis d'élaborer seize (16) cartes de fertilité des sols du Sénégal portant sur les éléments suivants : Texture du sol, Matière Organique (MO), Capacité d'Echange Cationique (CEC), Potentiel hydrogène (pH), Azote (N), Phosphore (P), Potassium (K), Calcium (Ca), Magnésium (Mg), Sodium (Na), Bore (B), Manganèse (Mn), Fer (Fe), Soufre (S), Cuivre (Cu), et Zinc (Zn) [Figure 16].

Métadonnées

Nom de la donnée : Cartes de fertilité des sols du Sénégal
Organisme responsable des données : INP
Source : IFDC Projet dundeel suf, 2021 (INP, ISRA, CSE et IFDC)
Méthode de collecte : Prospections pédologiques
Échelle de collecte : Nationale

Éléments d'information

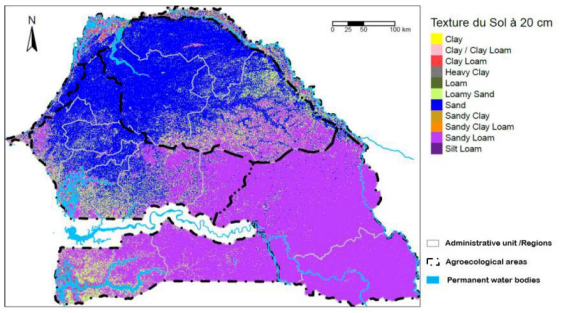

La texture des sols à 20 cm de profondeur

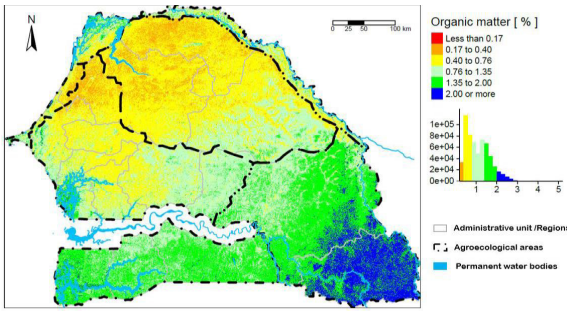

Teneur des sols en matière organique (MO) en %

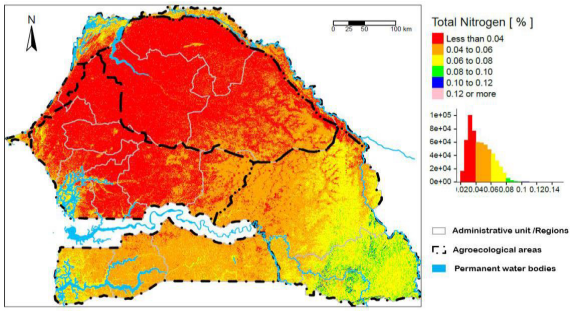

Teneur des sols en azote total (%)

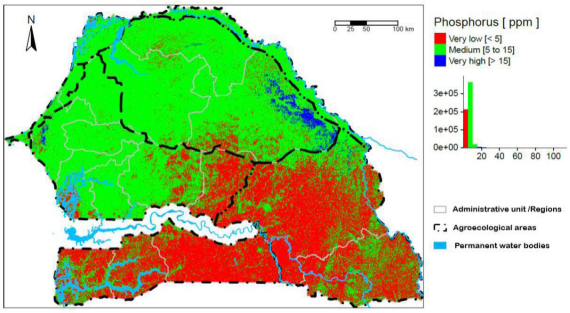

Teneur des sols en phosphore assimilable (ppm)

Figure 16 : Cartes de fertilité des sols du Sénégal (texture, matière organique, teneur en azote et en phosphore (IFDC, 2021)

4.4. Occupation des sols par zone éco géographique

Résumé

L'occupation du sol dans les divers écosystèmes existants au Sénégal est devenue une préoccupation environnementale majeure, dans un contexte de rupture décisive introduite par les changements climatiques. En effet, les modifications dues aux facteurs naturels et/ou anthropiques ont de plus en plus des incidences sur le fonctionnement de ces écosystèmes et des ressources naturelles. Dans les régions plus ou moins humides, à grande vocation agropastorale, les enjeux en matière d'occupation et d'utilisation du sol sont importants à cerner pour une meilleure gestion de l'environnement.

Par ailleurs, l'occupation des sols est caractérisée par une disparité des superficies entre zones éco-géographiques. Le Bassin arachidier (59,6 %) concentre la plus grande proportion de terres arables au niveau national (Tableau 21).

Métadonnées

Nom de la donnée : Occupation des sols par zone éco-géographique
Organisme responsable des données : INP et CSE
Sources : Carte d'occupation des sols (CSE, 2015)
Échelle de collecte : Nationale

Éléments d'information

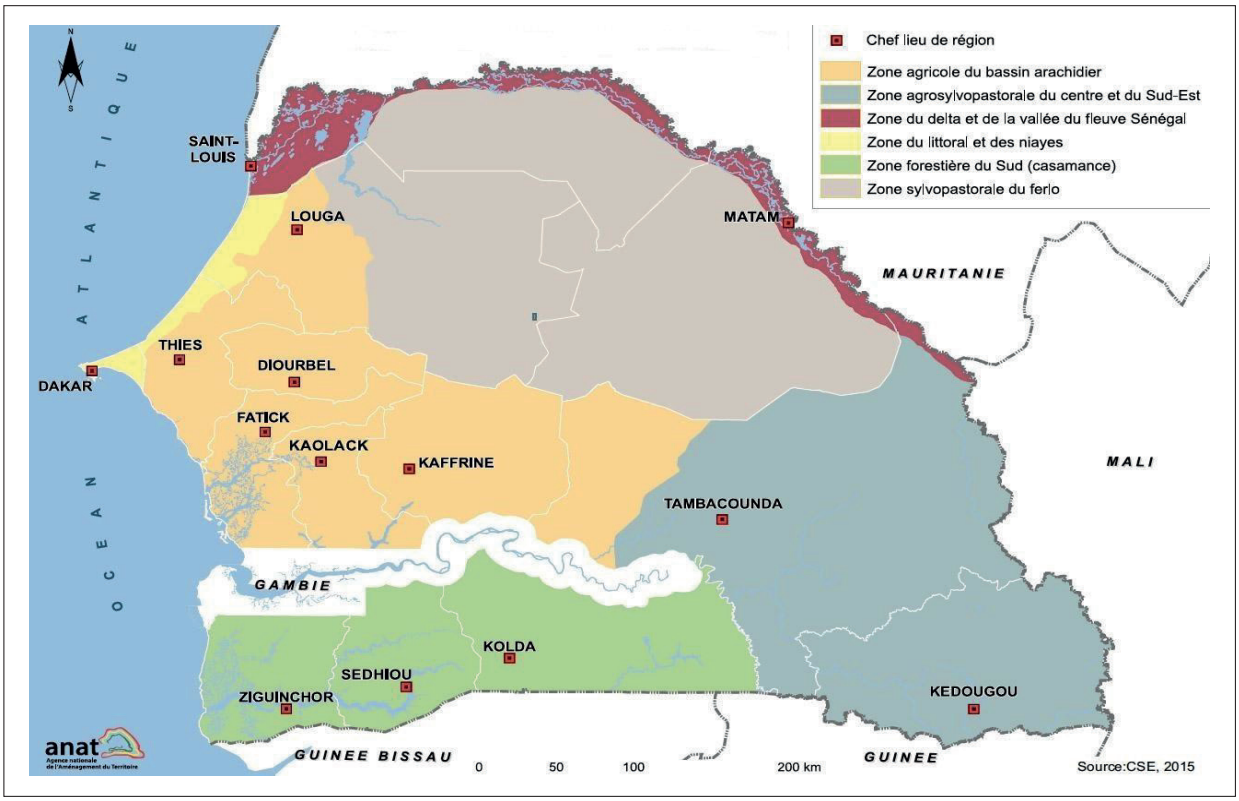

Figure 17 : Découpage des zones écogéographiques (CSE, 2015)

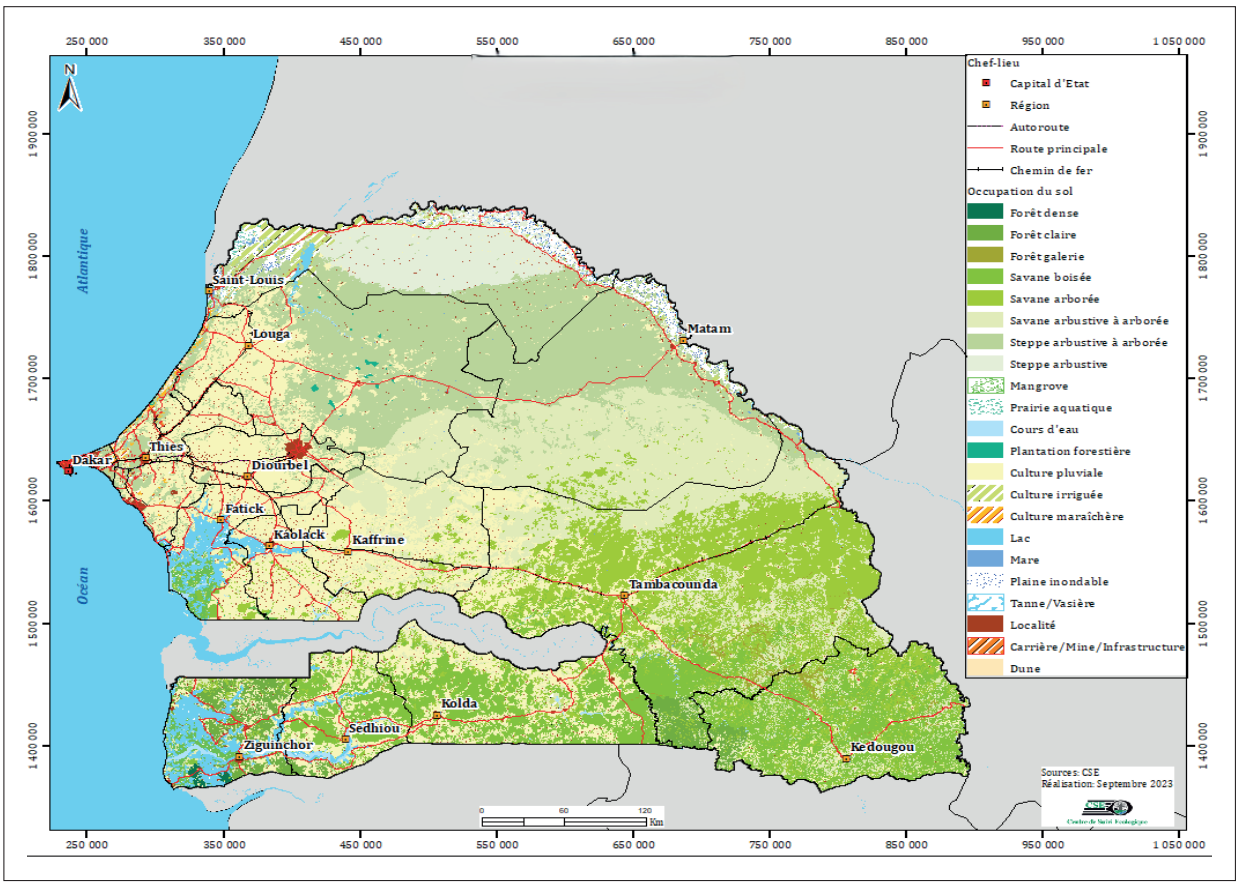

Figure 18 : Occupation des sols du Sénégal (CSE, 2021)

Tableau 21 : Occupation des sols par zone éco géographique (km²)

CLASSE D'OCCUPATION	CASAMANCE	SÉNÉGAL ORIENTAL	BASSIN ARACHIDIER	ZONE SYLVO-PASTORALE	VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL	NIAYES	NATIONAL
Terres arables **(24,4%)**	8492,52	3487,66	28337,75	3498,08	2526,49	1212,87	47555,37
Proportion du total national des terres arables	17,86%	7,33%	59,6%	7,36%	5,31%	2,55%	100,0%
Forêts, savanes et parcours classé **(71,27%)**	17323,04	47663,34	15321,13	53477,69	4095,84	1020,25	138901,3
Zones non classées et terres non cultivables **(4,33%)**	1178,42	381	2666,26	482,23	3296,29	428,73	8432,93
Ensemble (100%)	**26993,98**	**51532**	**46325,14**	**57458**	**9918,62**	**2661,85**	**194889,6**

Source : Données issues de l'exploitation de la carte d'occupation des sols (CSE, 2020) et de la carte des zones éco-géographiques

Terres arables : *culture irriguée, culture maraichère, culture pluviale.*
Forêts, savanes et parcours classés : *forêt claire, forêt dense, forêt galerie, savane arborée, savane arbustive savane boisée, steppe arbustive, steppe arbustive à arborée, plantation forestière, prairie aquatique, mangrove.*
Zones non classées et terres non cultivables : *carrière/infrastructure/mine, cours d'eau, dune, lac, localité, mare, prairie aquatique, sol nu, tanne, vasière, plaine inondable.*

4.5. Dégradation des sols

Résumé

La dégradation des sols intervient lorsque leur capacité à produire est réduite ou détruite par le biais de divers facteurs tels que les précipitations, les vents, l'eau salée et les pratiques agricoles inadaptées. Les résultats du projet LADA (évaluation de la dégradation des terres) de la FAO, mis en œuvre par le CSE, estimaient, en 2010, à 34 % le niveau de la dégradation des terres au Sénégal. Ainsi, la problématique se manifeste sous diverses formes (érosions éolienne et hydrique, salinisation et acidification…), freine le développement de l'agriculture et conduit à une insécurité alimentaire et une vulnérabilité des populations rurales.

Métadonnées

Nom de la donnée : Dégradation des terres au Sénégal
Organisme responsable des données : INP et CSE
Sources : FAO et Papil 2011
Type de données : Tableau
Échelle de collecte : Nationale

Tableau 22 : Ampleur de la dégradation des terres arables par zone éco-géographique (Ha)

TYPES DE DÉGRADATION	CASA-MANCE	SÉNÉGAL ORIENTAL	BASSIN ARACHIDIER	ZONE SYLVO-PASTORALE	VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL	NIAYES	NATIONAL
Salinisation	300 000	100 000	200 000	-	40 000	5 000	645 000
Érosion hydrique	300 000	150 000	900 000	30 000	100 000	30 000	1 510 000
Érosion éolienne	20 000	15 000	50 000	90 000	100 000	12 000	287 000
Total	**620 000**	**265 000**	**1 150 000**	**120 000**	**240 000**	**47000**	**2 442 000**

Source : Données issues de l'exploitation des informations tirées du Cadre de partenariat pour la lutte contre la désertification (2002)

Tableau 23 : Nature et importance de la dégradation des sols

ZONES	ÉROSION HYDRIQUE	ÉROSION ÉOLIENNE	SALINISATION/ ACIDIFICATION	SITUATIONS PARTICULIÈRES
Vallée du Fleuve	F	M	E	- Salinisation, sols mal drainés du delta, alcalinité en haute vallée. - Présence de l'harmattan dans la basse et moyenne vallée. - Ravinement en haute vallée.
Niayes et Grande Côte	F	E	M	- Remobilisation des dunes. - Intrusions salines dans les nappes phréatiques. - Acidification par lessivage insuffisant.
Bassin arachidier nord	F	E	N	- Sols déstructurés, épuisés chimiquement, vulnérables à l'érosion éolienne (déflation).
Bassin arachidier centre et sud	M	M	M	- Acidification marginale, compaction et perte de structure, ravinement. - Destruction des sols lourds du Sine-Saloum et formation de tannes.
Basse Casamance	M	F	E	- Acidification des bas-fonds (sulfure).
Moyenne et Haute Casamance	M	F	F	- Salinisation des terres rizicoles. - Érosion des versants.
Région du socle oriental	E	F	N	- Disparition des couches arables sur sols cultivés à cuirasse subaffleurante.
Domaine sylvo- pastoral	M	E	M	- Dégradation physique autour des forages.

Source : FAO (1998) N= nul, F = faible, M= modéré, E= élevé, TE= très élevé

4.5.1. L'érosion hydrique

Résumé

Lorsque la force de précipitation excède la capacité d'absorption du sol, l'excédent d'eau ruisselle à la surface et descend le long des pentes. Ce phénomène de transport du sol par le ruissellement est appelé érosion hydrique. Il comprend deux (02) processus : le détachement du sol et son transport. Il constitue, avec l'appauvrissement des sols, les types de dégradation les plus répandus au Sénégal, malgré le déficit de pluviométrie constaté et touche principalement les zones du Sénégal oriental, de la Casamance et le sud du Bassin arachidier.

4.5.2. L'érosion éolienne

Résumé

Les sols du Sénégal, notamment les plaines du centre, se caractérisent en général par une grande sensibilité à l'érosion éolienne. Cette vulnérabilité est liée essentiellement à leur texture sableuse, leur structure instable et leur faible teneur en matière organique (cf Figure 16). C'est le cas des sols à texture sableuse de la bordure de la vallée du fleuve Sénégal, du littoral nord (Dakar à Saint-Louis), du Ferlo et du centre nord (nord du Bassin arachidier). De même, les sols dunaires sablonneux sont également sensibles à l'érosion éolienne. Ainsi, le transport de particules de sable accentue les phénomènes d'ensablement des cuvettes maraîchères dus à la déflation et/ou au mouvement de masse des dunes.

L'érosion éolienne, en particulier la dynamique des formations sableuses au niveau des dunes, entraîne également l'ensablement des mares, des axes routiers, ainsi que le déchaussement des racines de certains arbres et des problèmes sanitaires récurrents liés à la pollution atmosphérique.

4.5.3. La salinisation des sols

Résumé

Cette forme de dégradation qualifiée de chimique se manifeste souvent à travers les processus de salinisation et d'acidification, c'est-à-dire une accumulation d'ions de sodium, de chlorure dans le sol, entraînant des stress hydriques et une toxicité pour les plantes.

L'estimation des superficies des terres sous l'emprise du processus de salinisation donne plusieurs résultats, selon les auteurs, et est déterminée par des études ponctuelles. Elle varie de 925 000 ha, dont 625 000 sévèrement affectés (Fall, 2006), à 1 700 000 ha (LADA, 2003). Les zones les plus affectées par les processus de salinisation sont : le Delta du fleuve Sénégal, les cours inférieurs de la Casamance, de la Gambie, du Sine, du Saloum et les Niayes.

Les études menées par l'INP dans le cadre des projets « appui à la petite irrigation locale » (PAPIL) en 2011 et « Accroître la résilience des Écosystèmes et des communautés par la Restauration des bases productives et des Terres salées» (PARETS) en 2022 dans les régions de Fatick et Kaolack donnent des superficies affectées par le sel, estimées à environ 201 237 ha (Figure 19).

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficies affectées par la salinité
Organisme responsable des données : INP et CSE
Sources : PAPIL (2011), FP003, INP et CSE
Méthode de collecte : Prospections pédologiques
Échelles de collecte : Nationale et locale

Éléments d'information

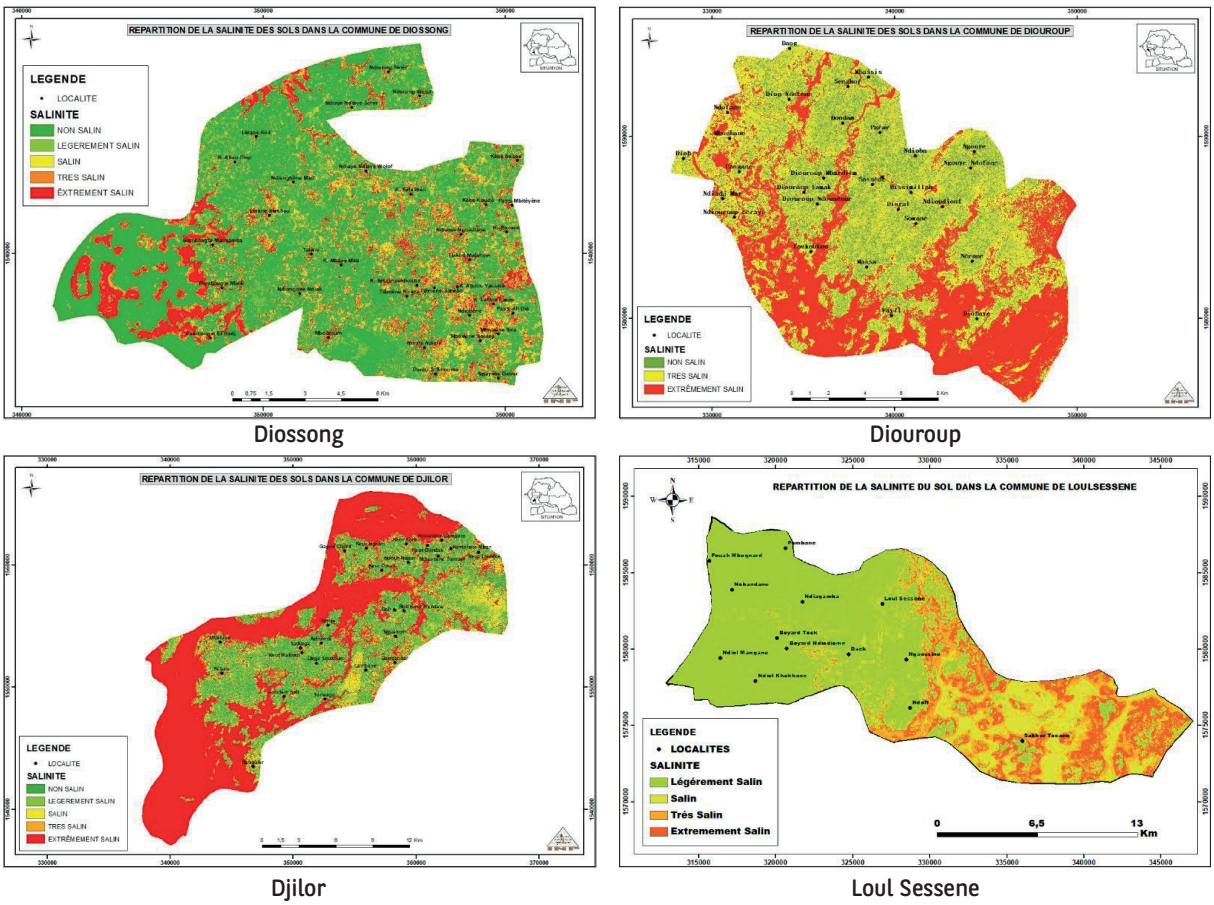

Figure 19 : Localisation des sols salés des communes de Diossong, Diouroup, Djilor et Loul Sessene

Source : INP/ PARETS, 2023

4.6. Défense et restauration des sols

Résumé

Pour faire face à la situation de dégradation des terres, le Gouvernement du Sénégal a adopté plusieurs stratégies, dont le Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT). Le CNIS-GDT, fruit d'une démarche participative et itérative, vise à harmoniser et à mettre à l'échelle les actions menées depuis longtemps par divers acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la gestion de la ressource sol. Son plan de financement prévoit la prise en charge des interventions prioritaires suivantes dans le sous-secteur de l'agriculture :

- programme d'amendement des sols et de restauration des terres arables dégradées ;
- programme de récupération et de valorisations des terres salées pour l'agriculture ;
- programme de restauration de la base productive dans le Bassin arachidier ; et
- programme national de régénération des sols dans les zones centre et est.

Par ailleurs, depuis 2018, des projets tels que «Sécurité alimentaire : une agriculture adaptée » (SAGA), mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le projet « accroître la résilience des écosystèmes et des communautés par la restauration des bases productives FP003 », appuient la mise en place d'initiatives visant à augmenter la résilience des communautés rurales au Sénégal.

Métadonnées

Nom de la donnée : Actions de défense et restauration des sols
Organismes responsables des données : INP et DEFCCS
Sources : Rapports de l'INP, de la DEFCCS. Projets/Programmes, ONGs, 2023
Échelle de collecte : Nationale

Éléments d'information

Tableau 24 : Technologies de défense et restauration des sols utilisées

TYPES DE DÉGRADATION	NOM DE LA TECHNOLOGIE	POINTS FAIBLES	POINTS FORTS
Érosion hydrique	Diguettes en cadre/digues filtrantes	Nécessité d'un entretien régulier ; difficulté de mobilisation de moellons et bois dans certaines zones ; nécessité d'une technicité ; abri des reptiles ; demande une main d'œuvre assez importante	Réalisation par population locale Ouvrages durables et efficaces, disponibilité du matériel au niveau local, ne constituant pas un obstacle aux opérations agricoles
	Cordons pierreux		
	Zaï /demi-lunes	Pénibilité du travail Main d'œuvre importante	Réduction du ruissellement et valorisation des eaux de pluie Favorise la sédimentation d'éléments nutritifs et l'infiltration de l'eau
	Plantation d'espèces fixatrices de sol (vétiver)	Mangées par le bétail	Espèces végétales robustes et précoces Protectrices d'ouvrages antiérosifs, Développement facile
Érosion éolienne	Fixation des dunes par des espèces comme le filao	Entretien et suivi des petits plants reboisés, protection aux coupes	Accessible (coût et technique) Obstacle aux vents forts et autres transferts néfastes aux cultures, peut servir de clôture Couverture végétale
	Brise-vent, haies vives		
Salinité/ acidité	Aménagement hydro-agricole secondaire (réseau de drainage)	Nécessité de connaissances en topographie et de moyens financiers ; risque de contamination de sols non salés	Évacuation du sel et de l'excès d'eau
	Amendement organique à base de coques d'arachide	Accès aux matières premières dans certaines zones ; durée de production plus ou moins longue	Accessible (coût et technique) Efficace contre le sel et apport de matière organique, aucun effet néfaste sur l'environnement

TYPES DE DÉGRADATION	NOM DE LA TECHNOLOGIE	POINTS FAIBLES	POINTS FORTS
	Amendement organique à base de coques d'arachide	Accès aux matières premières dans certaines zones ; durée de production plus ou moins longue	Accessible (coût et technique) Efficace contre le sel et apport de matière organique, aucun effet néfaste sur l'environnement
	Amendement au phosphogypse	Disponibilité et accessibilité Manque de documents scientifiques	Augmentation de la fertilité des sols Lutte contre le sel
	Digues anti-sel	Ouvrage coûteux et nécessite un entretien régulier	Atténuation de la salinisation. Récupération des terres salées et arrêt de l'eau salée

Source : INP, 2023

4.7. Superficies des terres agricoles sous gestion durable

Résumé

Le Sénégal a mis en place, en plus des politiques, institutions et juridictions, des mesures techniques de réhabilitation qui ont permis l'inversion, par endroits, de la dégradation des terres. Ces mesures sont mises en œuvre par les services techniques étatiques, le plus souvent en rapport avec les populations et les ONG. Les mesures sont nombreuses, diversifiées et dépendent du type de dégradation. Ainsi, pour faire face à cette situation, les populations rurales se sont regroupées à travers des organisations paysannes pour bénéficier d'actions d'adaptation et de résilience en matière de gestion de leurs terres. Cependant, la portée de telles actions est limitée car elle ne touche qu'une partie du territoire ; les moyens mis en œuvre ainsi que le niveau de suivi et de diffusion sont faibles.

Des limites objectives ont été constatées dans cette approche, notamment : les populations directement concernées se sont rarement approprié les ouvrages à la fin des projets ; beaucoup de ces projets n'ont pas été adaptés à l'environnement socioéconomique et exigent des moyens ou un savoir-faire qui, souvent, ont dépassé largement les capacités des populations bénéficiaires. A côté de cette approche projets, les populations ont souvent recours aux connaissances endogènes et accessibles pour gérer leurs terres.

Cette diversité et la ponctualité des actions rendent difficile l'estimation de la superficie mise sous gestion durable des terres qui reste un important indicateur de l'agriculture durable. En effet, le MAERSA l'avait estimé, en 2015, à environ 7,3 % des terres agricoles, soit 249 801 ha.

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficies de terres agricoles sous gestion durable
Organisme responsable des données : INP et DAPSA
Sources : DAPSA, PADAER, PAPSEN et PROVALE (2022)
Échelle de collecte : Nationale

Élément d'information

Tableau 25 : Superficies sous GDT par les projets/programmes phares du MAERSA

PROJETS/PROGRAMMES	SUPERFICIES AMÉNAGÉES OU SOUS GDT (ha)	ZONES
PADAER	10 000	Matam, Tambacounda, Kédougou et Kolda
PPDC	88 033	Casamance
PAPSEN/PAIS	202 000	Sédhiou, Kolda et Bassin arachidier
P2RS	15 ha de terres salées récupérées	Fatick
PROVALE-CV	13 430 (11 930 Bas-fond +1500 DRS/CES)	Fatick et Casamance

CHAPITRE 5. LES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES

5.1. Types de végétation par zone écogéographique

Résumé

Sur la base des caractéristiques climatiques, édaphiques et floristiques, le pays est subdivisé en six zones éco-géographiques relativement homogènes (Tableau 26). La végétation est, d'une manière générale, calquée sur le gradient climatique. Le contraste saisonnier qui résulte de ce dernier oppose les paysages sahéliens de steppes arbustives du nord aux formations forestières du sud et du sud-est, en passant par les savanes soudano-sahéliennes à soudaniennes des régions centrales.

Métadonnées

Nom de la donnée : Principaux types de végétation par zone écogéographique
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Source de la donnée : Giffard P.L. (1974), MEPN. Monographie nationale sur la biodiversité (1998), PAFS (1993), BA et al. (1997), cartes d'occupation du sol (CSE, 2015)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.eaux-forets.sn

Élément d'information

Tableau 26 : Principaux types de végétation par zone écogéographique

PRINCIPAUX TYPES DE FORMATIONS VÉGÉTALES	ZONES ÉCOGÉOGRAPHIQUES
Steppe arbustive, végétation aquatique, plaine inondable	Vallée du fleuve Sénégal
Steppe arbustive, savane arbustive, savane arbustive à arborée	Zone sylvopastorale
Parc arboré, steppe arbustive, savane arbustive, savane arbustive à arborée et savane arborée	Bassin arachidier
Savane arbustive et relique de savane arborée	Niayes
Savane arborée, savane boisée, forêt claire, forêt galerie, rôneraie, palmeraies à Elaeis guineensis, bambusaies, raphiales, parc arboré, mangrove	Casamance
Savane herbeuse, savane arbustive, savane arborée, savane boisée, forêt claire, forêt galerie, rôneraie, parc arboré, bambusaies, raphiales, prairie marécageuse	Sénégal Oriental

Source : Giffard P. L. (1974), MEPN, Monographie nationale sur la Biodiversité (1998), PAFS (1993), BA et al. (1997) et cartes d'occupation du sol (CSE, 2015)

5.2. État et niveau de dégradation

Résumé

La superficie totale des forêts est passée de 8,228 millions d'hectares à 8,068 millions entre 2016 et 2020 (Tableau 27). Durant cette période, des conversions de terres forestières au profit de l'agriculture et des industries extractives ont été observées. À cela, s'ajoutent les grands chantiers liés aux infrastructures urbaines et les travaux liés au renforcement de l'électrification sur tout le territoire

national. Aux pressions agricoles et minières, sont venus s'ajouter les coupes frauduleuses et abusives, les feux de brousse et les mauvaises pratiques pastorales.

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficies boisées
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Inventaires nationaux 2004 et 2013. Forest Resource Assessment (FRA, 2020)
Longueur de la série : 1990-2020 (31 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 27 : Évolution des superficies boisées de 2016 à 2020

CATÉGORIES	SUPERFICIES (x 1000 hectares)				
	2016	2017	2018	2019	2020
Forêt	8 228,16	8 188,16	8 148,16	8 108,16	8 068,16
Autres terres boisées*	5 136,06	5 120,06	5 104,06	5 088,06	5 072,06
Autres terres	5 888,78	5 944,78	6 000,78	6 056,78	6 112,78
TOTAL	**19 253,00**	**19 253,00**	**19 253,00**	**19 253,00**	**19 253,00**

Source : Forest Resource Assessment (FRA, 2020)

***Autres terres boisées :** terres non définies comme « forêts », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils, ou un couvert mixte d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieurs à 10%. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.

5.3. Parcours naturels

Résumé

Depuis 1987, le Centre de Suivi Écologique (CSE) suit la production de biomasse des parcours naturels en intégrant les données des sites de contrôle au sol et les données de l'indice de végétation (NDVI). La base de données ainsi constituée comprend des cartes de production végétale annuelle ainsi que des cartes de synthèse confectionnées à partir des cartes annuelles.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de biomasse des parcours naturels
Organisme responsable des données : CSE
Source de la donnée : CSE
Méthode de collecte : Inventaire annuel sur des sites de contrôle au sol et traitement d'images satellitaires
Échelle de collecte : Nationale, régionale et locale
Longueur de la série : 1987-2022 (36 ans)
Type de données : Cartes

Éléments d'information

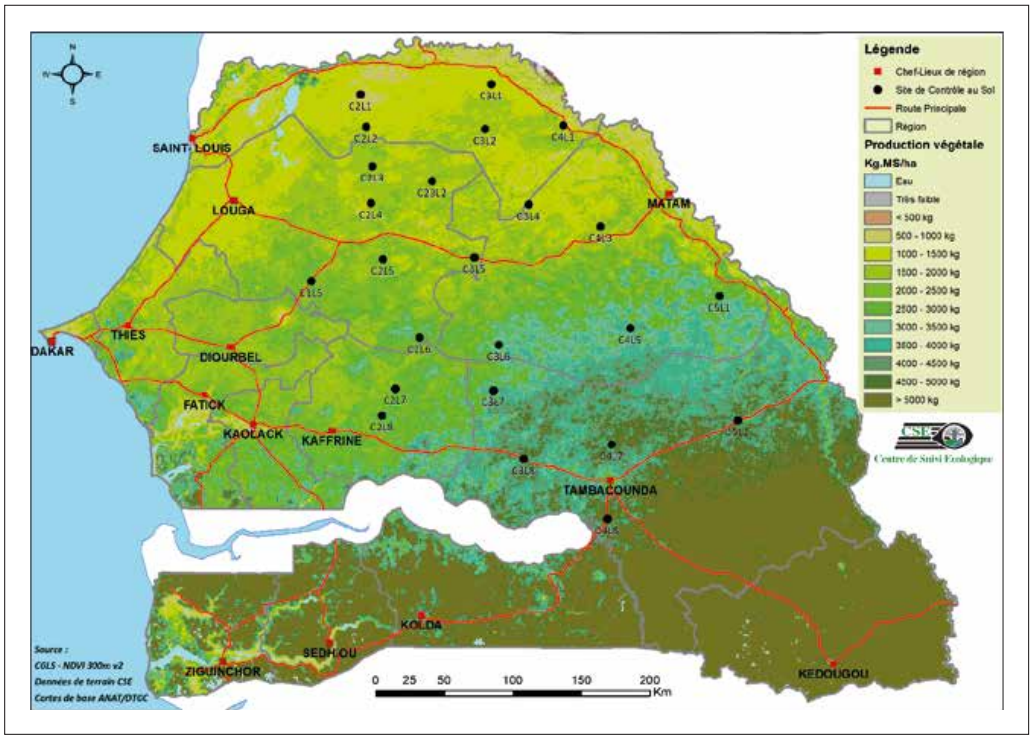

Figure 20 : Carte de la production végétale du Sénégal de l'année 2022

Source : CSE

5.4. Superficie des formations végétales

Résumé

Le Sénégal présente divers types de végétation (steppes, savanes et forêts) en relation avec le gradient climatique et les conditions topo-édaphiques. Ces formations passent de la forêt claire en Casamance à la steppe arbustive à Louga et Saint-Louis. Les superficies des formations végétales varient considérablement d'une région à l'autre (Tableau 28).

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficie des formations végétales
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Politique forestière du Sénégal (PFS), 2005-2025
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 28 : Superficie des formations végétales

FORMATIONS	SUPERFICIES (ha)
Steppe arbustive	2 160 400
Steppe arborée	3 203 900
Savane arbustive	452 600
Savane arborée	4 624 400
Forêt claire	2 241 700
Forêt dense sèche	39 500

Source : PFS, 2005-2025

5.5. Feux de brousse

Résumé

Au Sénégal, le suivi des feux de brousse est assuré par la DEFCCS et le CSE.

Les feux sont détectés par le satellite MODIS (*Moderate Resolution Imaging Spectro-radiometer*, avec une résolution spectrale de 1km sur 1 km) à partir des écarts thermiques exceptionnels et brusques. Après traitement, seuls les cas de feu dont la probabilité est supérieure à 75% sont retenus et cartographiés en estimant les superficies brûlées.

Les pare-feux servent de lignes d'arrêt pouvant stopper certains feux de brousse, les empêchant de se propager et aidant ainsi à limiter leurs dégâts. Ils permettent aussi un accès facile aux zones auparavant enclavées pour les unités d'intervention et les populations.

5.5.1. Nombre de cas de feux enregistrés et superficies brûlées

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de cas de feux enregistrés et superficies brûlées
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapport annuel d'activité 2016-2022
Données disponibles : Occurrences des feux enregistrés et superficies brûlées durant les six (6) dernières années
Longueur de la série : 1971-2022 (51 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau et figure
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.eaux-forets.sn

5.5.2. Nombre de cas de feux enregistrés et superficies brûlées estimées par télédétection

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de cas de feu de brousse enregistrés et superficies brûlées estimées par télédétection
Organisme responsable de la collecte de la donnée : CSE
Méthode de collecte : Détection des feux par le satellite MODIS
Document source : Bulletins hebdomadaires et rapports de synthèse annuel sur les feux de 2016 à 2022
Données disponibles : Nombre cas de feux détectés et superficies brûlées mensuellement
Mode de présentation de l'information : Carte et tableau
Longueur de la série : 1990-2022 (32 ans)
Fréquence de collecte : Hebdomadaire
Répartition spatiale de l'information : Nationale, régionale et départementale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.cse.sn

Élément d'information

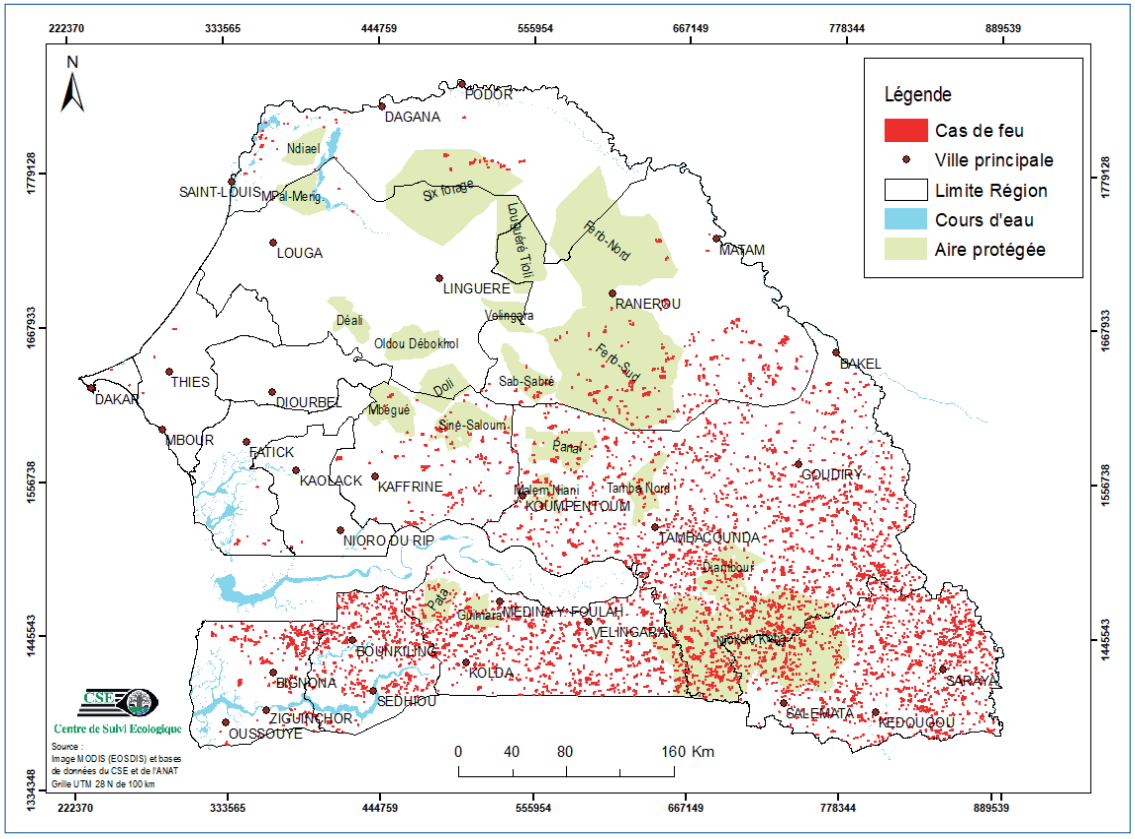

Figure 21 : Cas de feux observés entre octobre 2021 et mai 2022

Source : CSE, 2022

5.5.3. Longueur de pare-feux ouverts et réhabilités durant les six (6) dernières années

Métadonnées

Nom de la donnée : Pare-feux ouverts et réhabilités durant les six (6) dernières années
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapport annuel d'activité 2016-2022
Données disponibles : Situation des pare-feux durant les six dernières années
Longueur de la série : 1916-2022 (51 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Territoire national
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 29 : Situation des pare-feux durant les six dernières années

SAISONS	PARE-FEUX OUVERTS (Km)	PARE-FEUX ENTRETENUS (Km)
2016-2017	1 037,8	2 392,6
2017-2018	2 852,5	1082,3
2018-2019	1 175,95	1 000,26
2019-2020	1519,56	615,85
2020-2021	1666,196	1677,493
2021-2022	3389,75	2903,55

5.6. Reboisement

Résumé

Les activités de reboisement et de conservation des sols s'inscrivent dans le Programme 1 « Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres » de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique 2022-2026.

La composante thématique « reboisement et conservation des sols » regroupe cinq principales activités : (i) la sylviculture ; (ii) l'agroforesterie ; (iii) la défense et la restauration des sols / la conservation des eaux et sols (DRS/CES) ; (iv) la mise en défens (MED) d'espaces forestiers dégradés, menacés ou vulnérables et (v) la régénération naturelle assistée (RNA).

La campagne de reboisement tourne principalement autour de deux activités : la production de plants et les réalisations physiques.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de plants et réalisations physiques
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapports annuels d'activités, 2022
Longueur de la série : 1981-2022 (41 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau et graphique
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 30 : Évolution des réalisations physiques de 2017 à 2022

ANNÉE	NOMBRE DE PÉPINIÈRES	PRODUCTION DE PLANTS	PLANTATIONS MASSIVES (ha)	PLANTATIONS LINÉAIRES (km)	PLANTATIONS DE CONSERVATION / RESTAURATION (ha)
2017	1 512	10 700 446	7 339	1 695	7 994
2018	1 978	9 522 866	10 718,01	1 307,49	1 098,42
2019	1 469	8 650 250	5 114,57	1 686,74	1 340,24
2020	1 902	7 351 109	4 082,49	2 349,36	10 396,14
2021	2 763	12 203 928	7 556,53	3 658	20 243,9
2022	1 552	12 896 359	9188,01	2448,873	1418,752

5.7. Chasse et gestion de la faune

Résumé

La gestion de la faune sauvage et de ses habitats fait partie de la mission de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS). Elle est réalisée en collaboration avec les collectivités territoriales et autres acteurs (privés, ONG et opérateurs cynégétiques, etc.).

Malgré les programmes de reboisement et de restauration de différents écosystèmes à travers tout le pays, une régression du couvert végétal et des habitats est observée. Cette régression est due principalement à l'augmentation des aménagements hydroagricoles et à l'envahissement des plans d'eau par les plantes aquatiques envahissantes comme *Typha australis* et *Nelumbo lucifera*.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des zones amodiées
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS

Document source : Rapport annuel d'activité de 2022
Longueur de la série : 2007-2022 (15 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableaux
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 31 : Situation des zones amodiées par région en 2022

RÉGION	ZONES AMODIÉES EXPLOITÉES		ZONES AMODIÉES NON EXPLOITÉES	
	NOMBRE DE ZONES	SUPERFICIE (ha)	NOMBRE DE ZONES	SUPERFICIE (ha)
Saint-Louis	15	235 000	2	18 000
Tambacounda	19	963 720	7	237 915
Kédougou	5	281 270	2	100 000
Kolda	15	480 630	1	24 000
Sédhiou	6	220 446	4	97 246
Kaolack	5	177 282	4	137 388
Kaffrine	9	292 340	3	95 000
Fatick	7	168 700	2	51 000
Louga	2	31 800		
TOTAL 2022	**83**	**2851 188**	**25**	**760 549**
RAPPEL TOTAL 2021	**54**	**1848 599**	**61**	**1 948 103**

Source : Rapport annuel d'activité de la DEFCCS

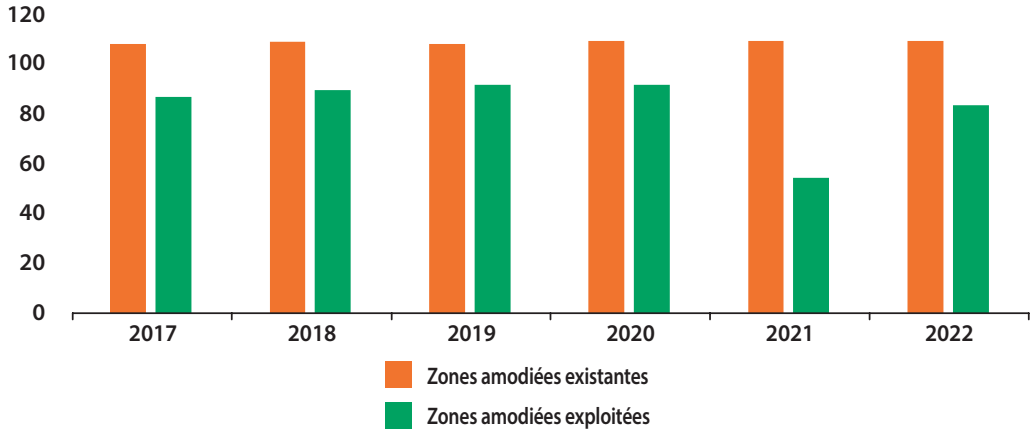

Figure 22 : Évolution du nombre de zones amodiées de 2017 à 2022

Source : Rapports annuel d'activité de la DEFCCS

La figure 22 révèle une augmentation du nombre de zones amodiées en 2022 par rapport à 2021. Cela pourrait être dû à la reprise des activités post Covid-19.

Tableau 32 : Effectifs des chasseurs enregistrés de 2017 à 2022

ANNÉES	CHASSEURS		
	TOURISTES	RÉSIDENTS	TOTAL
2016-2017	2312	333	2645
2017-2018	2302	352	2654
2018-2019	2195	241	2436
2019-2020	1766	137	1903
2020-2021	151	81	232
2021-2022	2598	154	2752

Permis délivrés en 2022

Pour la campagne de chasse 2021-2022, le total des permis délivrés (Tableau 33) est de 3012, toutes catégories confondues (coutumiers, résidents et touristes). La petite chasse sportive domine largement sur les autres catégories.

Tableau 33 : Nombre de permis délivrés par catégorie en 2022

CATÉGORIE DE PERMIS	TOURISTES	RÉSIDENTS	COUTUMIERS	TOTAL
Permis sportif de petite chasse	2269	220	34	2523
Permis sportif de gibier d'eau	310	37	0	347
Permis sportif de grande chasse	142	0	0	142
TOTAL 2022	**2721**	**257**	**34**	**3012**
TOTAL 2021	**164**	**208**	**29**	**401**

5.8. Statistiques sur les exportations aviaires en 2022

Résumé

Le commerce des oiseaux vivants pratiqué par les oiseleurs constitue une autre forme d'exploitation de la faune. La liste des oiseaux d'ornement commercialisables et les quotas annuels de couples à exporter ont été déterminés par arrêté ministériel (cf arrêté n°754/MC/SEEF du 1er février 1982).

Métadonnées

Nom de la donnée : Exportations d'oiseaux en 2022
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Longueur de la série : 1992-2022
Lacunes : 2006, 2007, 2008 et 2011
Document source : Rapport annuel d'activité 2022
Mode de présentation de l'information : Tableaux
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 34 : Exportation des oiseaux en 2022

FAMILLES ET NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	ANNEXE CITES	QUOTA	EXPORTÉS
Tourterelle du Cap	*Oena capensis*	Hors annexe	0	900
Pigeon de Guinée	*Columba guinea*	Hors annexe	0	100
Emeraudine à bec rouge	*Turtur afer*	Hors annexe	0	100
Ploceidae				
Veuve dominicaine	*Vidua macroura*	Hors annexe	0	0
Veuve à collier d'or	*Vidua orientalis*	Hors annexe	0	0
Ignicolore (Cardinaux)	*Euplectes orix*	Hors annexe	0	0
Coumbassou du Sénégal	*Vidua chalybeata*	Hors annexe	0	0
Vorabé	*Euplectes afer*	Hors annexe	0	0
Tisserin gendarme	*Ploceus cucullatus*	Hors annexe	0	0
Psittacidae				
Youyou du Sénégal	*Poicephalus. senegalus*	II	8 000	274
Perruche à collier	*Psittacula krameri*	Hors annexe	0	853

FAMILLES ET NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	ANNEXE CITES	QUOTA	EXPORTÉS
Fringillidae				
Serin du Mozambique	*Serinus mozambicus*	Hors annexe	0	8590
Chanteur d'Afrique	*Serinus leucopygius*	Hors annexe	0	3830
Estrildidae				
Cou coupé	*Amadina fasciata*	Hors annexe	0	2480
Astrild queue de vinaigre	*Estrilda caerulescens*	Hors annexe	0	1100
Astrild à joues orange	*Estrilda melpoda*	Hors annexe	0	1200
Cordon bleu	*Estrilda bengala*	Hors annexe	0	0
Ventre orange	*Amandava subflava*	Hors annexe	0	3100
Bec de corail cendré	*Estrilda troglodytes*	Hors annexe	0	800
Bec d'argent	*Lonchura cucullata*	Hors annexe	0	0
Diamant aurore	*Pytilia phoenicoptera*	Hors annexe	0	100
Amarante du Sénégal	*Lagonosticta senegala*	Hors annexe	0	2025
Spermette nonnette	*Lonchura cantans*	Hors annexe	0	650
Moineau doré	*Passer luteus*	Hors annexe	0	0
Travailleur à bec rouge	*Quelea quelea*	Hors annexe	0	0
Cordon bleu à joues rouges	*Uraeginthus bengala*	Hors annexe	0	3025
Viduidae				
Veuve de paradis	*Vidua paradisaea*	Hors annexe	0	0
Veuve dominicaine	*Vidua macroura*		0	50
Sturnidae				
Choucador longue queue	*Choucador longue queue*	Hors annexe		240
Choucador pourpré	*Lamprotornis purpureus*	Hors annexe		150
Choucador à oreillons bleus	*Lamprotornis chalybaeus*	Hors annexe		300
TOTAL 2022			**8 000**	**29867**
TOTAL 2021			**8 000**	**64 259**

NB : *Quota =0 : ces espèces ne sont pas contingentées et ne sont pas inscrits dans les annexes de la CITES.*

Source : Rapport annuel d'activités DEFCCS

5.9. Dynamique des prélèvements de gibiers

Résumé

De 2017 à 2022 (Tableau 35), les espèces les plus prisées en tout temps, sont les Colombidés, les Francolins et le Gangas pour le gibier terrestre ailé avec respectivement 67,7 %, 22,16 % et 4,54%. Le canard, gibier intimement lié à l'eau, est aussi très apprécié par les touristes chasseurs.

Métadonnées

Nom de la donnée : Dynamique des prélèvements de gibier
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapport annuel d'activité 2022
Longueur de la série : 2010 à 2022 (12 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableaux
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Élément d'information

Tableau 35 : Dynamique des prélèvements de gibiers par saison cynégétique de 2017 à 2022

ANNÉES	CANARDS	COLUMBIDÉS	FRANCOLINS	GANGAS	PHACOCHÈRES	PINTADES	TOTAL
2017	5 859	58 896	15 266	3 982	412	1 402	**85 817**
2018	4 644	91 348	19 276	5 038	314	2 455	**123 075**
2019	4 256	88 331	36 083	5 218	333	2 033	**136 254**
2020	1 794	6 664	14 847	3 463	181	1 497	**28 446**
2021	16	13313	2 408	420	41	610	**16 808**
2022	3687	68122	18882	3823	300	3648	**98 462**
TOTAL	**20 256**	**326 674**	**106 762**	**21 944**	**1581**	**11 645**	**488 862**

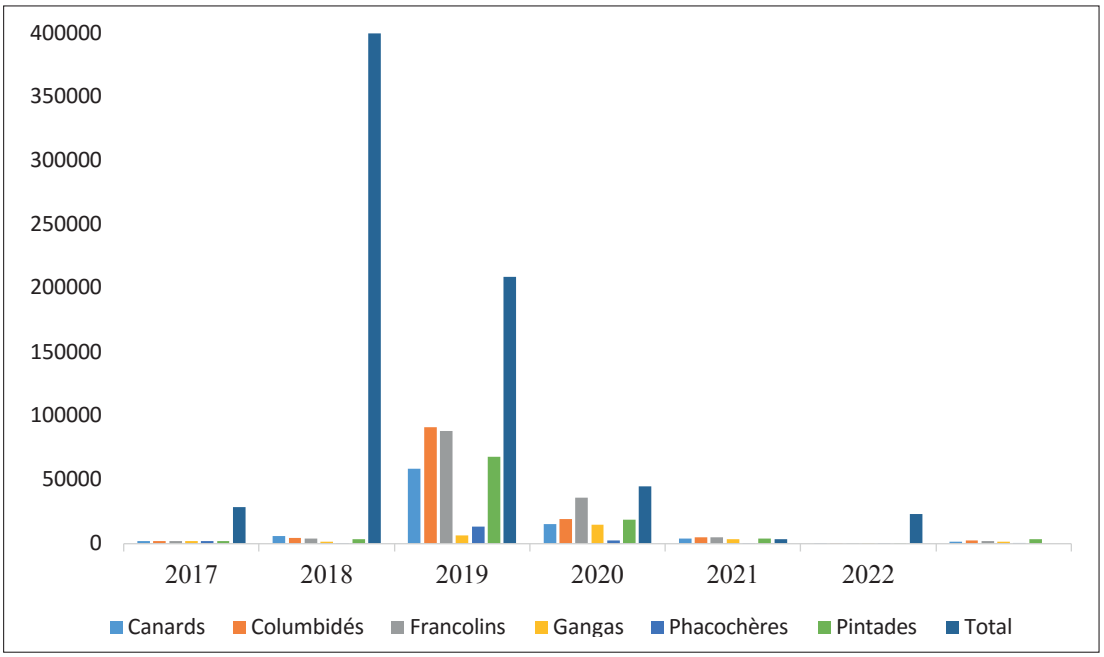

Figure 23 : Évolution des prélèvements de gibier de 2017 à 2022

Source : Rapports annuel d'activité de la DEFCCS

5.10. Forêts aménagées

Résumé

La politique actuelle vise essentiellement à conserver le potentiel forestier par la gestion durable à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion participatifs des ressources forestières. Elle est conduite dans le souci de (i) respecter les conventions internationales signées par l'État du Sénégal ; (ii) respecter la loi sur la décentralisation et (iii) réduire la pauvreté.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des forêts avec des plans d'aménagement validés
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapport annuel d'activité 2022
Longueur de la série : 2005-2022 (18 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 36 : Situation des forêts avec des plans d'aménagement validés

RÉGION	FORMATION	STATUT	NOM	SUPERFICIE (ha)	DATE D'ÉLABORATION	NBRE DE VILLAGES	POPULATION
Dakar	Forêt	Classé	Mbao	722	2008	4	270 937
	Forêt	Classé	Sébikotane	520	2016	0	0
	Parc	Classé	Hann	60		0	0
Fatick	Forêt	Classé	Diomboss	140	2011	98	37456
	Forêt	Classé	Velor	6800	2014	17	6667
	Forêt	Communal	Mabel (OuyalSandé)	1037	2014	3	0
	Forêt	Communal	Moundé	226	2014	1	2019
	Forêt	Communal	Sanghaïe	1002	2014	6	4865
	Forêt	Classé	Sangako	2443	2014	14	7763
	Forêt	Classé	Djilor	1092	2015	12	5676
	Forêt	Communal	Keur Baba Samaké	249	2015	7	3084
Kaffrine	Forêt	Classé	Dankou	3500	2005	16	13948
	Forêt	Classé	MakaYop	30600	2014	63	18943
	Forêt	Communal	Mousdalifa	2000	2014	30	23495
	Forêt	Classé	MalemDelby	12000	2014	27	21445
	Forêt	Classé	Pima Thiour	10402	2014	26	14510
	RCB	Communal	Ribot Escale	10251	2016	14	52031
Kaolack	Forêt	Communal	Keur Nième sérère	115	2014	6	2879
	Forêt	Communal	Keur Yoro Soumbou	271	2014	12	4191
	Forêt	Classé	Paoskoto	249	2014	16	5169
	Forêt	Communal	KeurThiandery	164	2015	6	2339
	Forêt	Communal	Tanda Bar -Tandam-boudaye	420	2015	9	5515
	Forêt	Communal	Sambandé	1045	2006	9	1626
	Forêt	Classé	Koutal	1165	2012	10	6000
	Forêt	Communal	Ngamack badiane	102	2010	8	2538
	Forêt	Communal	Keur Bame	24	2010	2	433
	RCB	Communal	Keur Madiabel	919	2016	22	16477
	RCB	Communal	Kousmar	2370	2016	8	2219
	RCB	Communal	Kouyon	1735	2016	13	24828
	RCB	Communal	Saboya	2092	2016	18	17153
	RCB	Communal	Ndiaw Bambali	1132	2016	14	0
Kédougou	RCB	Communal	Tomboronkoto	39023	2016	42	9237

RÉGION	FORMATION	STATUT	NOM	SUPERFICIE (ha)	DATE D'ÉLABORATION	NBRE DE VILLAGES	POPULATION
Kolda	Forêt	Communal	Thiéwal	31082	2005	52	9576
	Forêt	Communal	SaréGardi	10383	2005	28	3658
	Forêt	Communal	Bonconto	18807	2007	27	7027
	Forêt	Communal	Kandiator	54179	2010	69	12619
	Forêt	Communal	Darou Salam Thierno	2290	2011	14	3688
	Forêt	Communal	Saré omar	696	2013	37	16141
	Forêt	Communal	Médina S Dinga	34723	2014	56	10125
	Forêt	Communal	Saré Bodio	22288	2014	46	14550
	Forêt	Communal	Mballocounda	26518	2014	26	20693
	Forêt	Classé	Mballo counda Sissao	8915	2015	50	10528
	Forêt	Communal	Saré Bidji	19807	2007	130	18 674
	Forêt	Classé	Mahon Backor	21437	2007	64	7901
Matam Louga	RSP	Classé	Widou	2203	2020	82	9780
	RNC	Communal	Koyli Alpha	634	2021	4	0
	RCB	Communal	Younoufere	4568	2016	17	0
	R faune	Communal	Ferlo Sud	61077	2016	19	0
Saint-Louis	Forêt	Classé	Keur Mbaye	2480	2019	5	2662
	R faune	Classé	3 Marigots	19034	2018	18	6000
	Forêt	Classé	Maka Diama	2530	2019	8	4264
	Forêt	Classé	Naere	1600	2019	10	1632
	Forêt	Classé	Ndiaw	390	2019	5	451
	Forêt	Classé	Rao	300	2019	7	4592
	Forêt	Classé	Tilène	2151	2019	8	784
	R faune	Classé	Ndiael	20000	2019	32	800
	Forêt	Classé	Mpal Merinaghen	69624	2019	19	1736
	R faune	Classé	Amboura	1500	2015	15	33194
Sédhiou	Forêt	Communal	Sakar-oudoucar	14000	2009	45	20886
	Forêt	Communal	Boussimbalo	27500	2014	80	13771
	Forêt	Communal	Diambaty	20407	2014	115	40066
	Forêt	Classé	Boudié	12950	2015	34	17373
	RCB	Communal	Îles du Diable	17	2016	2	21075
	RCB	Communal	Wadiatoulaye	12000	2016	18	17153
	SRF	Privé	Djibelor	37	2018	0	0
Tambacounda	Forêt	Communal	Netteboulou	10989	2005	19	1019
	Forêt	Communal	Missirah Kothiary	62859	2006	46	11342
	Forêt	Communal	Koar	70220	2007	38	5634
	Forêt	Communal	Sita Niaoulé	18659	2007	20	4762
	Forêt	Communal	Koulor	38623	2007	25	5 022
	Forêt	Communal	Koussanar	40000	2009	38	8042
	Forêt	Communal	Ndoga	44160	2014	97	19 193
	Forêt	Communal	NianiSaloum	41629	2016	66	14371
	Forêt	Classé	Ouli	54451	2014	36	13962
	Forêt	Communal	Ségoucoura	58309	2014	35	12305

RÉGION	FORMATION	STATUT	NOM	SUPERFICIE (ha)	DATE D'ÉLABORATION	NBRE DE VILLAGES	POPULATION
	Forêt	Communal	Maka	54173	2014	127	26957
	Forêt	Communal	Niani	44434	2014	62	20642
	Forêt	Classé	Paniates	42415	2015	31	11180
	Forêt	Communal	Boynguel Bamba	25715	2016	14	4614
	Forêt	Communal	Sinthiou Bocar Aly	38490	2016	13	2094
	Forêt	Classé	Gouloumbou	17350	2016	17	4710
	Forêt	Communal	Payar	53912	2021		
	Forêt	Classé	Tamba Nord	75486	2021		
Thiès	PR	Classé	bande de filao	9006	2005	526	99321
	Forêt	Classé	Sébikotane	1730	2016	16	154605
	R faune	Classé	Bandia	3500	2011	26	31089
Ziguinchor	Forêt	Communal	Mangagoulack	1795	2012	9	10906
	Forêt	Classé	Kourouk	2194	2014	9	4218
	Forêt	Classé	Boutolatte	1555	2015	10	5801
	Forêt	Classé	Tobor	4835	2015	11	14485
	Forêt	Classé	Kalounayes	15150	2008	33	29128
	Forêt	Classé	Djibelor	150	1980	0	0
	Forêt	Classé	Caparan	225	2014	4	2138
TOTAL				**1 492 011**		**3 003**	**1 432 382**

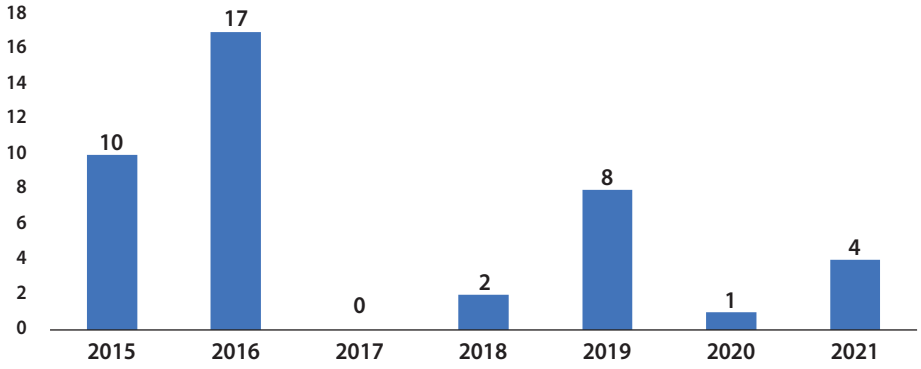

Figure 24 : Nombre de massifs annuellement aménagés entre 2015 et 2021

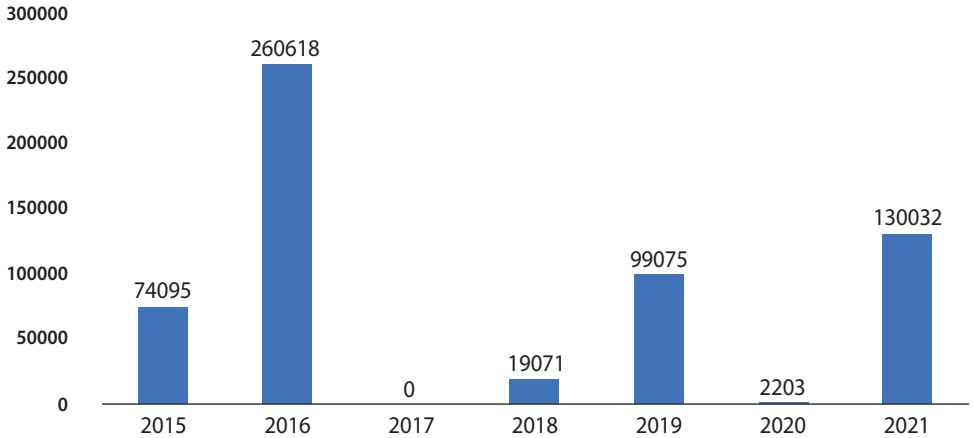

Figure 25 : Superficie annuellement aménagée entre 2015 et 2021 (ha)

Source : DEFCCS

5.11. Forêts communautaires

Résumé

Les forêts communautaires constituent des sites naturels, d'intérêt local de restauration et/ou de récréation, créées par les communes en dehors du domaine forestier classé et compris dans leurs limites administratives.

Ainsi, elles résultent souvent des mises en défense (MED) d'espaces forestiers dégradés, menacés ou vulnérables. La mise en défens constitue un ensemble des mesures consensuelles prises par les populations locales pour restaurer et conserver les ressources sylvo-pastorales d'une zone donnée de leur terroir, de façon à produire durablement des avantages écologiques, socio-économiques et culturels. Cela suppose au préalable une volonté d'agir ensemble et une autodiscipline de la part des populations.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des forêts communautaires avec des plans d'aménagement validés
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapports d'activités 2022
Longueur de la série : 2005-2022 (18 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Éléments d'information

Tableau 37 : Situation des forêts communautaires avec des plans d'aménagement validés

RÉGION	NOM	SUPERFICIE (ha)	DATE D'ÉLABORATION	VILLAGES	POPULATION
Fatick	Mabel (Ouyal Sandé)	1037	2014	3	0
	Moundé	226	2014	1	2019
	Sanghaïe	1002	2014	6	4865
	Keur Baba Samaké	249	2015	7	3084
TOTAL FATICK		**2514**			
Kaffrine	Mousdalifa	2000	2014	30	23495
	Ribot Escale	10251	2016	14	52031
TOTAL KAFFRINE		**12251**			
Kaolack	Keur Nième sérère	115	2014	6	2879
	Keur Yoro Soumbou	271	2014	12	4191
	Keur Thiandery	164	2015	6	2339
	Tanda Bar - Tanda mboudaye	420	2015	9	5515
	Sambandé	1045	2006	9	1626
	Koutal	1165	2012	10	6000
	Ngamac badiane	102	2010	8	2538
	Keur Bame	24	2010	2	433
	Keur Madiabel	919	2016	22	16477
	Kousmar	2370	2016	8	2219
	Kouyon	1735	2016	13	24828
	Saboya	2092	2016	18	17153
	Ndiaw Bambali	1132	2016	14	0
TOTAL KAOLACK		**11554**			
Kédougou	Tomboronkoto	39023	2016	42	9237
TOTAL KÉDOUGOU		**39023**			

RÉGION	NOM	SUPERFICIE (ha)	DATE D'ÉLABORATION	VILLAGES	POPULATION
Kolda	Thiéwal	31082	2005	52	9576
	Saré Gardi	10383	2005	28	3658
	Bonconto	18807	2007	27	7027
	Kandiator	54179	2010	69	12619
	Darou Salam Thierno	2290	2011	14	3688
	Saré omar	696	2013	37	16141
	Médina S Dinga	34723	2014	56	10125
	Saré Bodio	22288	2014	46	14550
	Mballocounda	26518	2014	26	20693
	Saré Bidji	19807	2007	130	18 674
TOTAL KOLDA		**220773**			
Louga	Koyli Alpha	634	2021	4	0
TOTAL LOUGA		**634**			
Matam	Younoufere	4568	2016	17	0
	Ferlo Sud	61077	2016	19	0
TOTAL MATAM		**65645**			
Sédhiou	Sakar-oudoucar	14000	2009	45	20886
	Boussimbalo	27500	2014	80	13771
	Diambaty	20407	2014	115	40066
	Îles du Diable	17	2016	2	21075
	Wadiatoulaye	12000	2016	18	17153
TOTAL SÉDHIOU		**73924**			
Tambacounda	Netteboulou	10989	2005	19	1019
	Missirah Kothiary	62859	2006	46	11342
	Koar	70220	2007	38	5634
	Sita Niaoulé	18659	2007	20	4762
	Koulor	38623	2007	25	5 022
	Koussanar	40000	2009	38	8042
	Ndoga	44160	2014	97	19 193
	Niani Saloum	41629	2016	66	14371
	Ségoucoura	58309	2014	35	12305
	Maka	54173	2014	127	26957
	Niani	44434	2014	62	20642
	Boynguel Bamba	25715	2016	14	4614
	Sinthiou Bocar Aly	38490	2016	13	2094
	Payar	53912	2021		
	Koulor (extension)		2021		
TOTAL TAMBACOUNDA		**602172**			
Ziguinchor	Mangagoulack	1795	2012	9	10906
TOTAL ZIGUINCHOR		**1795**			

5.12. Forêts classées

Résumé

Le classement des forêts a démarré en 1933 avec 164 forêts classées (1 385 110,93 ha dont 30 000 ha de mangrove en Basse Casamance et moins de 50 000 ha de mangrove dans les îles Bententy et du Saloum).

Les premiers actes de déclassement de forêts ont été pris en 1954. De 1954 à 2004 (date à laquelle un inventaire forestier national a été réalisé par le PROGEDE) plus de 54 481 ha de forêts ont fait l'objet de déclassement. Il s'agit, entre autres, de la Réserve sylvopastorale (RSP) de Déali pour 1200 ha (1954), la Forêt classée (FC) de Mbégué (Khelcom) pour 45 000 ha, la FC de Birkilane pour 2 678,80 ha (1982) et la FC de Thiès pour 5 678,80 ha.

Métadonnées

Nom de la donnée : Massifs constituant les zones classées relevant de la gestion de la DEFCCS
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapport sur l'état des lieux des zones classées relevant de la DEFCCS
Longueur de la série : 2005-2020 (16 ans)
Lacunes : Néant
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Élément d'information

Tableau 38 : Liste des massifs constituant les zones classées relevant de la gestion de la DEFCCS

	FORMATION FORESTIÈRE CLASSÉE	SUPERFICIE CLASSÉE	SUPERFICIE DÉCLASSÉE	AGRANDISSEMENT	SUPERFICIE RESTANTE	RÉGION
1	Amboura	1160		1390	2550	Saint-Louis
2	Anambé	6158			6158	Kolda
3	Bafata	3760			3760	Sédhiou
4	Baghagha	327			327	Sédhiou
5	Bakor	18167			18167	Kolda
6	Bala Sud	10 375			10375	Tambacounda
7	Balabougou	1 160,00			1160	Thiès
8	Balel	30			30	Matam
9	Balla Est	9 540			9540	Tambacounda
10	Balla Ouest	22 358			22358	Tambacounda
11	Balmadou	26000	7800		18200	Sédhiou
12	Bandia	10750			10750	Thiès
13	Bari	18000	100		17900	Sédhiou
14	Baria	7 200			7200	Fatick
15	Bayottes	960			960	Ziguinchor
16	Bignona	3 908,30	215		3 693,30	Ziguinchor
17	Blase	3 900			3900	Ziguinchor
18	Birkilane	8 100,00			8100	Kaffrine
19	Bissine	3 900			3900	Ziguinchor
20	Bokhol	290			290	Saint-Louis
21	Boki	1130			1130	Saint-Louis
22	Botou	11 200			11200	Tambacounda

	FORMATION FORESTIÈRE CLASSÉE	SUPERFICIE CLASSÉE	SUPERFICIE DÉCLASSÉE	AGRANDIS-SEMENT	SUPERFICIE RESTANTE	RÉGION
23	Boudhié	12950			12950	Sédhiou
24	Boukitingho	700			700	Ziguinchor
25	Boulel	10000	2000		8000	Louga
26	Bouliérobé	2783			2783	Louga
27	Boutolatte	1400	350	136	1186	Ziguinchor
28	Caparan	225			225	Ziguinchor
29	Corniche	100			100	Dakar
30	Dabo	14400			14400	Kolda
31	Dara Salam	140			140	Saint-Louis
32	Déali	75900	18800		57100	Louga
33	Delbi	7 000,00			7000	Kaffrine
34	Dény Youssouf	268,4686			268,4686	Dakar
35	Diacksao	200			200	Thiès
36	Diafilio Dionguère	2120			2120	Sédhiou
37	Diantème	235			235	Ziguinchor
38	Diamel	5 900			5900	Matam
39	Diarra	3000			3000	Saint-Louis
40	Diass	1 860	1667,35		192,65	Thiès
41	Diatouma	4170			4170	Kolda
42	Diégoune	1 180,00			1180	Ziguinchor
43	Diendé	1515			1515	Sédhiou
44	Diouloulou	2 000			2000	Ziguinchor
45	Djibabouya	461			461	Sédhiou
46	Djibélor	122		20	142	Ziguinchor
47	Djilor	900			900	Fatick
48	Djipakoum	2 083,00			2083	Ziguinchor
49	Dodji/Barkédji	65000			65000	Louga
50	Dolol	170			170	Matam
51	Donaye	338			338	Saint-Louis
52	Essom	5 200			5200	Ziguinchor
53	Fatala	11 800			11800	Fatick
54	Gaol	770			770	Matam
55	Golette	561			561	Saint-Louis
56	Goudiry	28 750			28750	Tambacounda
57	Coudoura	7200			7200	Kolda
58	Gouloumbou	17 011			17011	Tambacounda
59	Goumel	190			190	Saint-Louis
60	Goumel Niandane	225			225	Saint-Louis
61	Guidakhar	290			290	Saint-Louis
62	Guimara	53000			53000	Kolda
63	Guimone	60			60	Ziguinchor
64	Îles de Bententi	20000			20000	Fatick
65	Îles du Saloum	30 000			30000	Fatick
66	Îles Kousmar	1950			1950	Kaolack
67	Îles kouyon	600			600	Kaolack
68	Joal fadiouth	2 276,00			2276	Thiès
69	Kaffrine	700			700	Kaffrine
70	Kahème	94			94	Ziguinchor

	FORMATION FORESTIÈRE CLASSÉE	SUPERFICIE CLASSÉE	SUPERFICIE DÉCLASSÉE	AGRANDIS-SEMENT	SUPERFICIE RESTANTE	RÉGION
71	Kalounayes	15 100,00			15100	Ziguinchor
72	Kandiadou	4030			4030	Ziguinchor
73	Kantora	21125			21125	Kolda
74	Kassas	12150			12150	Kaffrine
75	Kayanga	16550			16550	Kolda
76	Keur Mbaye	2725			2725	Saint-Louis
77	Keur Moctar	650			650	Kaolack
78	Keur Sambel	200			200	Fatick
79	Kharé (île de Todd)	390			390	Saint-Louis
80	Khogué	18000			18000	Louga
81	Koppé	190			190	Saint-Louis
82	Koulaye	3 835,00			3835	Ziguinchor
83	Koumpentoum	10200			10200	Kaffrine
84	Koungheul	1 400			1400	Kaffrine
85	Kourouck	2 334,00			2334	Ziguinchor
86	Koussanar	3600			3600	Tambacounda
87	Koutal	1 590,00		300	1890	Kaolack
88	Lahel/SABEL	156			156	Saint-Louis
89	Lam Nadié	1650			1650	Saint-Louis
90	Lam nayo	89			89	Saint-Louis
91	Lambango	5 580			5580	Matam
92	Lindé Est	15000			15000	Louga
93	Lindé Sud	30000			30000	Louga
94	Louguéré Thioly	198000			198000	Louga
95	Mahécor	1 150	8,95		1141,05	Fatick
96	Mahon	3270			3270	Kolda
97	Maka Diama	1500		790	2290	Saint-Louis
98	Maka yop	20 600,00			20600	Kaffrine
99	Maleme Hoddar	5 000,00			5000	Kaffrine
100	Malème Niani	53 160			53160	Tambacounda
101	Malka	775			775	Fatick
102	Mama Togni	165			165	Saint-Louis
103	Mamby	1 500			1500	Kaolack
104	Mampaye	10750			10750	Kolda
105	Mangaroungou	540			540	Sédhiou
106	Mangroves casamance	18000	0	0	18000	Ziguinchor
107	Mbao	808,1648	35,075		773,0898	Dakar
108	Mbegue	73 000			73000	Kaffrine
109	Mboyo	384,25			384,25	Saint-Louis
110	Mouït	4,37			4,37	Saint-Louis
111	Mpal	3202	40	40	3202	Saint-Louis
112	Mpal Mérinagheum	70000			70000	Louga
113	Naéré	1600			1600	Saint-Louis
114	Narangs/Navauge	20 820,00			20820	Ziguinchor
115	Ndankou	3 000,00			3000	Kaffrine
116	Ndémène	700			700	Thiès
117	Diambour	121 500			121500	Tambacounda
118	Ndiaw	390			390	Saint-Louis

	FORMATION FORESTIÈRE CLASSÉE	SUPERFICIE CLASSÉE	SUPERFICIE DÉCLASSÉE	AGRANDIS-SEMENT	SUPERFICIE RESTANTE	RÉGION
119	Diawara	790			790	Saint-Louis
120	Ndiawdoune	30			30	Saint-Louis
121	Ndiayac	630			630	Saint-Louis
122	Ndiaye	1665			1665	Saint-Louis
123	Ndioum Diéri	9900			9900	Saint-Louis
124	Ndioum Walo	2690			2690	Saint-Louis
125	Ngaoulé	505			505	Saint-Louis
126	Ngayenne	1 900,00			1900	Kaolack
127	Nialor	220			220	Ziguinchor
128	Nianing	3 100,00	126		2974	Thiès
129	Oldou Débokhol	80100			80100	Louga
130	Oualaldé	500			500	Saint-Louis
131	Oualla	300			300	Saint-Louis
132	Oukout	360			360	Ziguinchor
133	Ouly	17700			17700	Tambacounda
134	Pakako Sud	3 980			3980	Fatick
135	Panal	102 000			102000	Tambacounda
136	Pane	2 150,00			2150	Kaolack
137	Paniates	40 900			40900	Tambacounda
138	Pata	73000			73000	Kolda
139	Patako Est	1 600			1600	Fatick
140	Pathé Thiangaye	8 000,00			8000	Kaffrine
141	Pire goureye	9 250			9250	Thiès
142	Popenguine	1700	1009		691	Thiès
143	Pout	8342,5	2519,94		5822,56	Thiès
144	Rao	300			300	Saint-Louis
145	Rhadar	61000			61000	Louga
146	Richard-Toll FC	782	122		660	Saint-Louis
147	Saboya	2 350,00			2350	Kaolack
148	Sadiala	11950			11950	Sédhiou
149	Sagna	3 900,00			3900	Kaffrine
150	Samba Dia	752			752	Fatick
151	Sanguako	2 140			2140	Fatick
152	Santhiaba Manjaque	1 200			1200	Ziguinchor
153	Sébikotane	2 250,00	298,45		1951,55	Dakar
154	Serpoli	661			661	Saint-Louis
155	Sokone	280			280	Fatick
156	Suel Kendieng	809			809	Ziguinchor
157	Tamba Nord	75 300			75300	Tambacounda
158	Tamba Sud	12 500			12500	Tambacounda
159	Tendième	134			134	Ziguinchor
160	Tendouck	2 300,00			2300	Ziguinchor
161	Thiélao	3400			3400	Saint-Louis
162	Thiès	11 600,00	738,67		10861,33	Thiès
163	Tilène	2000			2000	Saint-Louis
164	Tobor	4700	70		4630	Ziguinchor
165	Toutouné	2500			2500	Kolda
166	Vélingara	50800			50800	Louga

	FORMATION FORESTIÈRE CLASSÉE	SUPERFICIE CLASSÉE	SUPERFICIE DÉCLASSÉE	AGRANDIS-SEMENT	SUPERFICIE RESTANTE	RÉGION
167	Vélor	6 800			6800	Kaolack
168	Vova	208			208	Saint-Louis
169	Yacine	14800		400	15200	Sédhiou
	TOTAL	**2104262,053**	**150900,435**	**3076**	**1956437,618**	
		PÉRIMÈTRE DE RESTAURATION				
1	Cambérène	1695,78	28,2		1667,58	Dakar
2	Malika	681	87,311		597,889	Dakar
3	Lac Retba	1500			1500	Dakar
4	Niayes Thiès	45 100,00	856		44244	Thiès
5	Niayes Louga	37600			37600	Louga
6	Gandiolais	3500			3500	Saint-Louis
7	Tiamen	4,5			4,5	Louga
	TOTAL	**90081,28**	**971,511**	**0**	**89113,969**	
		RÉSERVES SYLVOPASTORALES				
1	Six forages	428000			428000	Louga
2	Yonofer	49400			49400	Matam
3	Mbem- Mbem	37700			37700	Matam
4	Sab-Sabré	65900			65900	Matam
5	Sagobé	21000			21000	Saint-Louis
6	Saloume	95000			95000	Kaffrine
	TOTAL	**697000**	**0**	**0**	**697000**	
		RÉSERVES DE FAUNE				
1	Ferlo Sud	663700			663700	Matam
	TOTAL	**663700**	**0**	**0**	**663700**	
		RÉSERVES PARTIELLES DE FAUNE				
1	Ndiael	46550	26550		20000	Saint-Louis
2	Dolly	110900			110900	Louga
	TOTAL	**157450**	**26550**	**0**	**130900**	
		RÉSERVE BOTANIQUE				
1	Noflaye	15, 9			15, 9	Dakar
		RÉSERVE NATURELLE INTEGRALE				
1	Djovol	3			3	Saint-Louis
		PARC ZOOLOGIQUE ET FORESTIER				
1	Hann	60			60	Dakar
		PARC FORESTIER				
1	Richard-Toll	20			20	Saint-Louis
		ZONE D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE				
1	Lac de Guiers	141600			141600	Saint-Louis/Louga
2	Guelewar	275000			275000	Louga
3	Niombato	100000			100000	Fatick/Kaolack
4	Mbégué	199000			199000	Fatick/Kaffrine
5	Baobolong	75000			75000	Kaolack/Kaffrine
6	Richard-Toll	17000			17000	Saint-Louis
7	Djeuss	62900			62900	Saint-Louis
8	Falémé	1042715		293285	1336000	Tambacounda/ Kédougou
9	Kayanga	126000			126000	Kolda
	TOTAL	**2039215**	**0**	**293285**	**2332500**	

5.13. Produits forestiers contingentés

Résumé

Les données sur les produits contingentés concernent les quantités contrôlées uniquement. Les produits contingentés sont ceux dont les quantités à exploiter sont fixées annuellement. Ces produits sont exploités dans les zones aménagées et dans celles non aménagées ouvertes à l'exploitation. Ils sont au nombre de quatre : (i) le charbon de bois ; (ii) le bois d'œuvre pour l'ébénisterie, la construction et l'industrie ; (iii) le bois de service et (iv) le bois d'artisanat.

Les quantités de charbon à exploiter correspondent aux possibilités des forêts aménagées ouvertes à l'exploitation.

Métadonnées

Nom de la donnée : Produits forestiers contingentés
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapports d'activités 2022
Longueur de la série : 1973-2022 (49 ans)
Lacunes : 1992
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Élément d'information

Tableau 39 : Évolution des quantités des produits forestiers contingentés de 2017 à 2022

PRODUITS	CHARBON DE BOIS		BOIS D'ŒUVRE À USAGE DE MENUISERIE		PALMIERS, RÔNIERS MORTS		CRINTING	
Quotas Possibilité)	Alloué (q)	Exploité (q)	Alloué (Pieds)	Exploité (pieds)	Alloué (pieds)	Exploité (pieds)	Alloué (unité)	Exploité (unité)
2017	1 095 359	973 271	2580	1790	215	133	95 000	43 470
2018	1 045 104	916 607	300	281	100	47	35 000	34 400
2019	998 849	948 478	350	350	100	100	35 000	35 000
2020	1023301	961698	350	341	150	49	95 000	51 510
2021	1 041 690,28	935 226,05	500	341	150	13	90 000	49260
2022	1 077 339,7	1 065 111,4	600	591	150	-	95 000	69 510

NB : *Le bois de chauffe n'est plus contingenté*

Source : Rapports annuel d'activité de la DEFCCS

5.14. Produits forestiers non contingentés

Résumé

Divers produits forestiers non ligneux sont exploités et commercialisés au Sénégal. Le tableau 40 donne le récapitulatif du cumul des données enregistrées au niveau des Inspections Régionales des Eaux et Forêts.

Métadonnées

Nom de la donnée : Produits forestiers non contingentés
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DEFCCS
Document source : Rapports d'activités 2022
Longueur de la série : 1989-2022 (33 ans)

Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Récapitulatif des états de versements
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur : www.eaux-forets.sn

Élément d'information

Tableau 40 : Évolution des quantités de produits forestiers non contingentés de 2016 à 2022

PRODUITS \ ANNÉES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(*Detarium senegalense*) **Ditax** (Kg)	1310633	1666569	723404	889649	221221	4020	49765
(*Adansonia digitata*) **Pain de singe** (Kg)	2381063	3906335	2979735	3103709	2100533	2667202	3819360
(*Saba senegalensis*) **Madd** (Kg)	2381063	1767077	946321	705470	478849	41770	1599500
Huile de palme (litre)	472027	215749	257817	161666		68875	288026
Gomme arabique (Kg)	254352	195199	127334	145774	88710,856	90743,004	111435
(*Sterculia setigera*) **gomme Mbep** (Kg)	53456	72405	111352	152203	123608	34554	111435
Feuilles diverses (Kg)	14275	71949	62307	28266	14585	37581	49275
Feuilles de rônier (Kg)	182906	207142	140057	130325	311019	278922	313538
Écorces diverses (Kg)	52210	69211	21 807	22615	79217	73470	48744
Racines diverses (Kg)	54032	93178	103223	115234	135670	78624	71551

Source : Rapports d'activités

NB : *Les données sur les produits de cueillette (non contingentés) concernent les quantités contrôlées uniquement. Les quantités contrôlées concernent les produits de cueillette destinés à la commercialisation. Les quantités autoconsommées ne sont pas suivies par ce système de rapportage.*

5.15. Biodiversité et conservation

Le Sénégal s'est doté d'une politique de gestion et de conservation de la biodiversité à travers la création de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) en 1973 et celle des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) en 2012. Ces deux directions nationales sont dépositaires de la politique de l'État en matière de protection et de conservation de la biodiversité, à travers un important réseau de parcs, réserves naturelles et aires marines protégées.

5.15.1. Les aires protégées du Sénégal sous la tutelle de la DPN et la DAMCP

5.15.1.1. Situation détaillée des sites de la DPN et de la DAMCP

Résumé

La DPN et la DAMCP gèrent un important réseau d'aires protégées qui occupent une superficie d'environ 21 834,98 km^2, soit 11,92 % du territoire national. Leur maillage est assez bien représentatif sur le territoire national suivant les différentes zones phytogéographiques et les besoins de conservation. Parmi ces sites, cinq (05) ont le statut de réserve de biosphère, neuf (09) sont des sites Ramsar et deux (02), des sites naturels du patrimoine mondial.

Métadonnées

Nom de la donnée : Réseau d'Aires protégées du Sénégal géré par la DPN et la DAMCP
Organismes responsables des données : DPN et DAMCP
Sources : Rapports annuels de DPN & DAMCP
Année : 2022
Type de données : Tableau et shapefiles

Éléments d'information

Tableau 41 : Réseau d'aires protégées sous la tutelle de la Direction des Parcs nationaux

AIRES PROTÉGÉES	SUPERFICIE (hectare)	ANNÉE DE CRÉATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ / RECONNAISSANCE NATIONALE ET OU INTERNATIONALE
Réserve Naturelle Communautaire de Tocc-Tocc (RNCTT)	273	2011	- Zone humide contiguë au Lac de Guiers identifiée comme zone d'intérêt écologique exceptionnel - 20 % de zone terrestre dominée par le Tamarix senegalensis et quelques mammifères terrestres : patas, chacal commun, etc. - 80 % de zone amphibie composée de cuvette d'eau douce avec la présence d'une richesse spécifique : lamantin d'Afrique de l'Ouest (Trichechus senegalensis), la Péluse d'Adanson (Pelusios adansonii), les poissons d'eau douce... - Noyau central de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal (RBTDS), - Site Ramsar
Réserve de Faune du Ferlo Nord (RFFN)	487000	Rattaché à la DPN en 1996	- Zone de repeuplement de la faune sahélo-saharienne disparue dont l'oryx algazelle (Oryx algazelle), la gazelle dama mhorr (Nanger dama mhorr) et la gazelle dorcas (Gazella dorcas). - Présence d'une population résiduelle de gazelles à front roux (Eudorcas rufifrons), de tortues terrestres (Sulcata), plus de 180 espèces d'oiseaux dont l'autruche d'Afrique (Struthio camelus), le grand calao (Bucorvus abyssinicus), la grande outarde arabe (Otis arabs). - Noyau central de la Réserve de Biosphère du Ferlo (RBF).
Réserve Naturelle de Popenguine (RNP)	1009	1986	- 20 % de partie maritime (zone de nurseries et de reproduction de ressources halieutiques) ; - 80 % de partie continentale avec une succession de collines dont le point culminant est le Cap de Naze (74 m) ; - Présence d'une végétation et d'espèces de faune comme le singe vert, la pintade, le chacal, le porc-épic, etc. - Site ornithologique: merle bleu, hirondelle, héron cendré, cormorans, limicoles, etc.
Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG)	720	1983	- Site de réintroduction et d'acclimatation d'un groupe de gazelles dama mhorr, d'oryx algazelle et de gazelles dorcas dans le cadre de la réintroduction des espèces sahélo-sahariennes jadis disparues. -site d'hivernage de milliers d'oiseaux : avocette élégante, barge à queue noire, pluvier argenté, spatule d'Europe, pélicans gris et blanc, flamants nain et rose, grand gravelot, etc. - Noyau central de la RBTDS ; - Site Ramsar.
Réserve Ornithologique de Kalissaye (ROK)	16	1978	- Site de reproduction de colonies nicheuses de sternes caspiennes, de sternes royales, de mouettes à tête grise, de pélicans blancs, de grandes aigrettes. - Présence de tortues marines : tortue luth, verte, caouane, olivâtre, et imbriquée. - Site Ramsar - Zone d'Importance pour la Conservation des oiseaux d'eau (ZICO).
Parc National du Delta du Saloum (PNDS)	76 000	1976	- Zone de frayères et d'alimentation pour l'ichtyofaune, lamantin, dauphin et tortues marines. - Présence de nombreuses espèces d'oiseaux : flamant nain, pélican, héron Goliath, goéland railleur, mouette à tête grise, sternes royale et caspienne, aigrette dimorphe, barge à queue noire, avocette, limicoles paléarctiques. - Présence de mammifères comme phacochère, guib harnaché, sylvicarpe de Grimm, hyène tachetée, colobe bai, singe vert, patas. - Noyau central de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). - Site Ramsar transfrontière (Niumi-Saloum). - Site du patrimoine mondial culturel, inscrit en 2011 - L'une des 5 plus belles baies du monde. - Présence d'îlots de tumulus funéraires

AIRES PROTÉGÉES	SUPERFICIE (hectare)	ANNÉE DE CRÉATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ/ RECONNAISSANCE NATIONALE ET OU INTERNATIONALE
Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB)	2 000	1976	- Présence d'une avifaune riche et variée : pélican gris et blanc, mouette à tête grise, goéland railleur, et autres Laridae (sternes royale et caspienne) ; nombreux échassiers migrateurs. - Site de ponte des tortues marines (Chelonia mydas, Caretta caretta, Dermochelys coriacea, etc.). - Site Ramsar - Noyau central de la RBTDS.
Parc National des Îles de la Madeleine (PNIM)	45	1976	- Plus petit parc marin au Sénégal et l'un des plus petits parcs au monde. - Zone de frayère pour beaucoup d'espèces de poissons. - présence d'un groupement végétatif unique (steppe à Adansonia digitata, Andropogon gayanus, Brachiaria distichophylla et Bothrichloa intermedia), d'ichtyofaune, de crustacés, de mollusques, d'une colonie de sternes bridées, de grands cormorans, de phaétons éthérés (espèce emblématique de la communauté layenne).
Parc national des Oiseaux du Djoudj (PNOD)	16 000	1971	- Un des trois sanctuaires d'Afrique Occidentale pour les oiseaux migrateurs paléarctiques et éthiopiens. - Site de reproduction des pélicans blancs et gris, flamants roses et nains, canard pilet, sarcelle d'été, canard souchet, dendrocygnes fauve et veuf, oie de Gambie, grue couronnée, etc. - Patrimoine mondial de l'UNESCO, inscrit en 1981 - Site Ramsar - Noyau central de la RBTDFS.
Parc national de Basse Casamance (PNBC)	5 000	1970	- Présence de mammifères tels que le buffle de forêt, panthère, Mone de Campbell (Cercopithecus campbelli), Mangabey enfumé (Galagoïdes demidoff), colobe bai. - Derniers vestiges de la forêt guinéenne du Sénégal (Parinari excelsa, Treculla africana, Pithecelobium altissimum, etc.).
Parc National du Niokolo Koba (PNNK).	913 000	1954	- Dernière zone de refuge de la grande faune ouest africaine notamment le lion, l'éléphant, le lycaon, l'Élan de derby et le chimpanzé. - Zone représentative de l'écosystème soudanien. - Réserve de Biosphère, - Patrimoine Mondial de l'UNESCO ; inscrit en 1981
SUPERFICIE TOTALE			**1 501 063**
TAUX DE COUVERTURE			**7,63%**

Source : DPN, 2022

Tableau 42 : Le réseau d'aires protégées sous la tutelle de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées

NOM DU SITE	SUPERFICIE (hectare)	ANNÉE DE CRÉATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ / RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
AMP d'Abéné	11 900	2004	- Zones de frayères et d'alimentation pour l'ichtyofaune ; - Présence de plusieurs espèces de poissons et de tortues marines ; - avifaune diverse et variée : pélican blanc et gris, héron Goliath, héron garde bœuf héron cendré, mouette à tête grise, - Présence de mammifères : singe vert, patas, crocodile du Nil, et le Lamantin - Membre du réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO)
AMP de Bamboung	7 000	2004	- 188 espèces de plantes, - 95 espèces d'oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental (sterne royale, sterne caspienne, goéland dominicain et railleur, mouette à tête grise) - 36 espèces de mammifères comme le dauphin, le lamantin, l'hyène rayée, l'hyène tachetée, le guib harnaché, la mangouste, le porc épic, etc. - Zone de frayères et d'alimentation pour l'ichtyofaune, le lamantin, le dauphin et la tortue marine ; - Noyau central de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum

NOM DU SITE	SUPERFICIE (hectare)	ANNÉE DE CRÉATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ / RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
AMP de Cayar	17 100	2004	- Habitats riches et variés : bande de filaos qui est le site de ponte des tortues marines, fosse océanique de plus 3000m de profondeur et 10km de large avec des chaines de rocher dans les fonds marins ; - Plus d'une cinquantaine de lieux de pêche sont recensés dans l'emprise marine de l'aire protégée. - Site ornithologique avec 14 familles d'oiseaux, 47 espèces dont 16 résidentes et 31 migratrices ; - Site de ponte des tortues marines
AMP de Joal-Fadiouth	17 400	2004	- Présence de vasières à mangroves d'une superficie de 403 ha qui constituent une frayère pour beaucoup d'espèces de poissons ; - Site de reproduction pour les oiseaux ; - Présence d'herbiers marins qui constituent une aire de reproduction de nombreuses espèces ; - Zone de nurseries importantes à l'échelle de la région Ouest africaine surtout pour la tortue verte et luth
AMP de Saint-Louis	49 600	2004	- Frange maritime et partie terrestre formée de bande de sable d'environ 7 km parsemée de filaos ; - Présence d'herbiers marins dominés par les zostères (zosteria nolttii) et les cymodocées (cymodocea nodosa) - Zone de reproduction des poissons avec près de 127 espèces halieutiques ; - Présence de mammifères marins : baleine, dauphin souffleur (Turciops truncatus) et phoque moine (Monachus monachus) ; - Site de reproduction des oiseaux avec près de 51 espèces - Présence de reptiles comme les tortues marines avec 4 espèces présentes (luth, imbriquée, verte et olivâtre) - Noyau central de la Réserve de Biosphère transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal - Membre du RAMPAO
AMP de Sangomar	87 437	2004	- Présence de zone estuarienne - Sites de reproduction des poissons et des arches. - Partie marine qui englobe une zone de frayère (la fosse de Sangomar ou fosse de Bakina). - Noyau central de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum - Membre du RAMPAO
AMP de Gandoul extension	28 121	2020	- Zone sous influence marine et estuarienne - Faune associée riche et diversifiée (poissons, mollusques, crustacées, mammifères marins tels que le dauphin et le lamantin, les reptiles, etc. - Noyau central de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum-
AMP de Niamone-Kalounayes	66 032	2015	- Une façade maritime et côtière et des écosystèmes de mangrove - Présence d'espèces de poissons, de mollusques, de crustacés, de cétacés, d'oiseaux et de tortues marines. - Membre du RAMPAO
AMP du Kassa- Balantakounda	23 200	2016 en étendue dans la région de Sédhiou en 2023	- Riche biodiversité marine et côtière (Poissons, tortues, oiseaux) - Habitat de mangroves, forêts, tannes et vasières - Membre du RAMPAO
AMP du Kaalolaal Blouf-Fogny (KBF)	83 853	2020	- Diversité écosystémique regroupant plus de 40 bolongs, des vasières, d'îlots - Important forêt de mangrove - Une bonne diversité d'espèces de poissons, mollusques et crustacés
AMP de Gorée	52 517	2020	- Zones de frayères et d'alimentation pour l'ichtyo faune ; - Avifaune riche et varié

NOM DU SITE	SUPERFICIE (hectare)	ANNÉE DE CRÉATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ / RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (RNICS) **Devenue AMP de Somone avec une augmentation de sa superficie**	700 à 4120	1999 2020	- Aire de frayères et de nurserie pour les ressources halieutiques - Zone exondée, colonisée par une végétation halophyte de Tamarix senegalensis - Présence de zones occupées par la mangrove - Zone amphibie constituée par un système lacustre sillonné par des bolongs où les tirants d'eau sont tributaires du régime des marées - Site ornithologique d'une grande importance - Membre du RAMPAO
Réserve Naturelle communautaire de Palmarin	10 430	2001	- Une partie terrestre composée d'une végétation de type soudano-sahélien (les strates arbustive, herbacée et arborée), - Des formations de mangrove couvrant 40% de la superficie totale de la réserve - Une frange côtière qui est un important site de ponte des tortues marines - Zone humide riche et variée de gagnage et de repos pour des oiseaux d'eau tels que le flamant rose, le jabiru d'Afrique, les pélicans gris et blanc, l'ibis sacré, l'avocette élégante et différentes espèces d'Ardeidae notamment le héron goliath et l'aigrette dimorphe, goéland d'Audouin, barge à queue noire, avocette élégante et beaucoup d'autres limicoles. - Site de reproduction de la tortue verte (Chelonia mydas) qui est en danger ; - Noyau central de la réserve de biosphère du delta du Saloum - Membre du RAMPAO
Réserve naturelle urbaine de la Grande Niaye de Pikine et dépendances	650	2019	- Écosystème des Niayes dominé par une espèce typiquement guinéenne. - Présence de *Cocos nucifera* et une importante strate herbacée, d'espèces aquaphiles (roseaux, typha) - Site de reproduction et de transit des oiseaux migrateurs
AMP Ufoyaal Kassa-Bandial	123163	2022	- Zone riche en biodiversité marine et côtière (poissons, crustacés, mollusque etc.) - Importantes formations de mangrove
AMP Kalone Bliss Kassa	78 486	2023	- Une frange côtière qui est un important site de ponte des tortues marines - Importante forêt de mangrove et de ressources halieutiques inféodées - Présence d'avifaune riche et variée - Zone humide et site RAMSAR
AMP Sokone	21 426	2023	- Important écosystème de mangrove avec une biodiversité riche et variée - Présence d'avifaune constituée principalement d'oiseaux d'eau
SUPERFICIE TOTALE			**682 435**
TAUX DE COUVERTURE DES AMP			**4,29 %**
SUPERFICIE TOTALE DES AIRES PROTÉGÉES SOUS TUTELLE DE LA DPN ET DE LA DAMCP			**2 183 498**
TAUX DE COUVERTURE NATIONAL			**11,92 %**

Source : DAMCP 2022

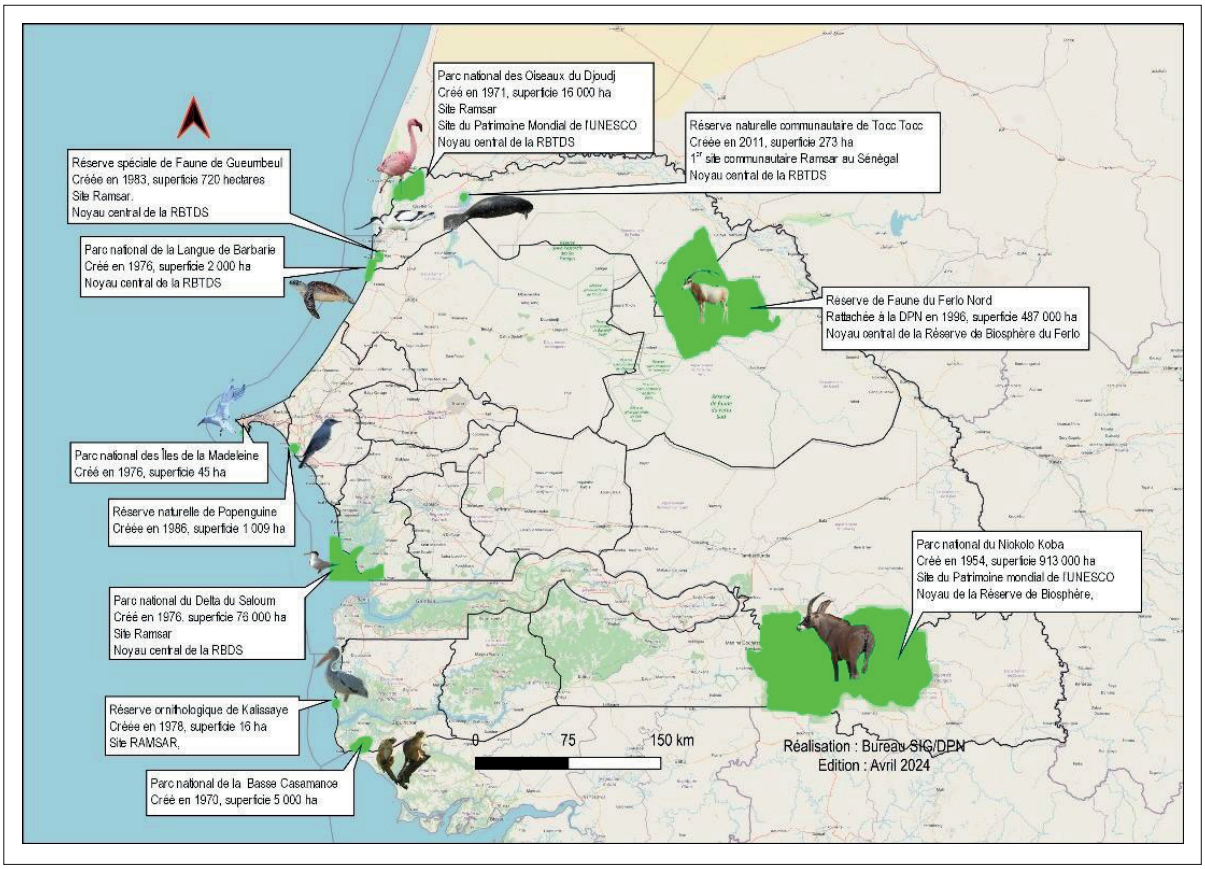

Figure 26 : Réseau des aires protégées gérées par la DPN

Source : DPN, 2022

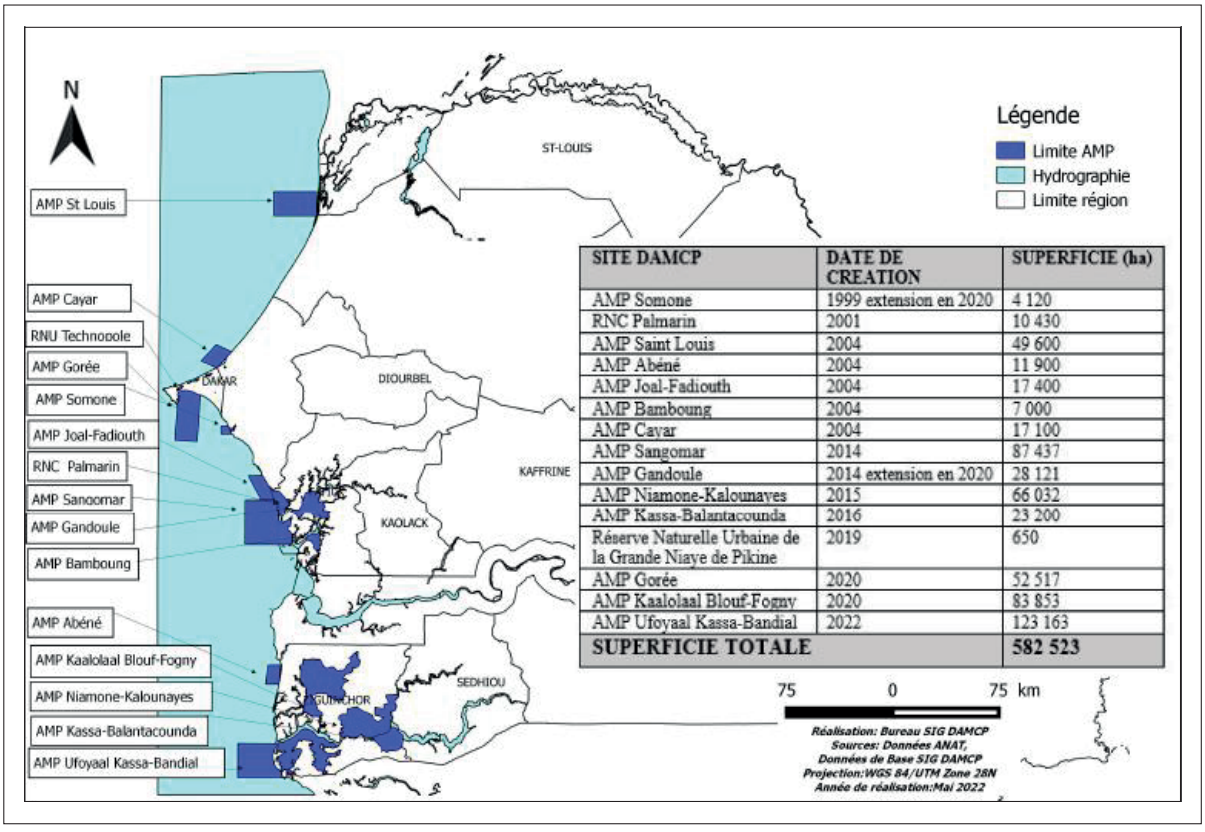

SITE DAMCP	DATE DE CREATION	SUPERFICIE (ha)
AMP Somone	1999 extension en 2020	4 120
RNC Palmarin	2001	10 430
AMP Saint Louis	2004	49 600
AMP Abéné	2004	11 900
AMP Joal-Fadiouth	2004	17 400
AMP Bamboung	2004	7 000
AMP Cayar	2004	17 100
AMP Sangomar	2014	87 437
AMP Gandoule	2014 extension en 2020	28 121
AMP Niamone-Kalounayes	2015	66 032
AMP Kassa-Balantacounda	2016	23 200
Réserve Naturelle Urbaine de la Grande Niaye de Pikine	2019	650
AMP Gorée	2020	52 517
AMP Kaalolaal Blouf-Fogny	2020	83 853
AMP Ufoyaal Kassa-Bandial	2022	123 163
SUPERFICIE TOTALE		**582 523**

Figure 27 : Réseau des aires protégées gérées par la DAMCP

5.15.1.2. Richesse halieutique dans les AMP

Résumé

Zones délimitées et surveillées pour protéger les ressources marines, les AMP ont permis d'améliorer la richesse spécifique des ressources halieutiques qui, de 210 espèces en 2015, est passée à 358 espèces en 2022, avec un taux d'augmentation de 70,5% en 7 ans (Figure 28).

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution de la richesse spécifique dans les AMP
Organisme responsable des données : DPN
Sources : Rapport de synthèse des résultats des pêches expérimentales, DAMCP.
Type de données : Graphiques
Longueur de la série : 2015-2022 (8 ans)

Éléments d'information

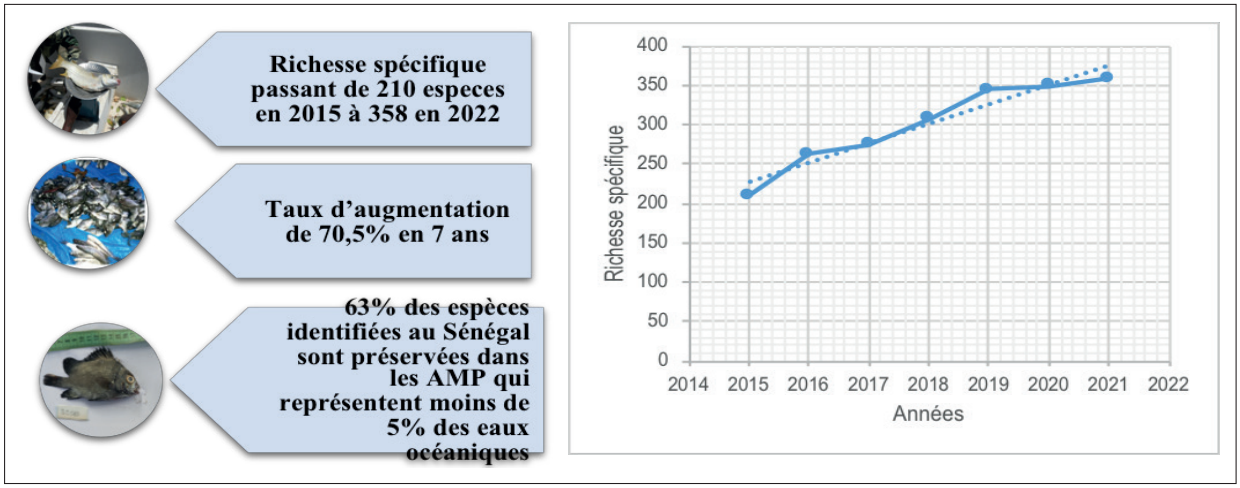

Figure 28 : Évolution de la richesse spécifique dans les AMP de 2015 à 2022

Source : DAMCP

5.15.1.3. Efficacité de gestion des aires protégées

Résumé

Depuis 2019, la DPN, à travers le Projet d'Amélioration de la Gestion des Aires Protégées dans les deux Réserves de Biosphère du Sénégal (PAGERE), a procédé à l'évaluation de l'efficacité de gestion de plusieurs aires protégées à travers l'outil d'évaluation IMET II.

Métadonnées

Nom de la donnée : Synthèse des résultats d'évaluation des sites de la DPN et de la DAMCP avec IMET 2
Organisme responsable des données : DPN
Sources : DPN et DAMCP
Type de données : Tableau
Années : 2019-2022

Éléments d'information

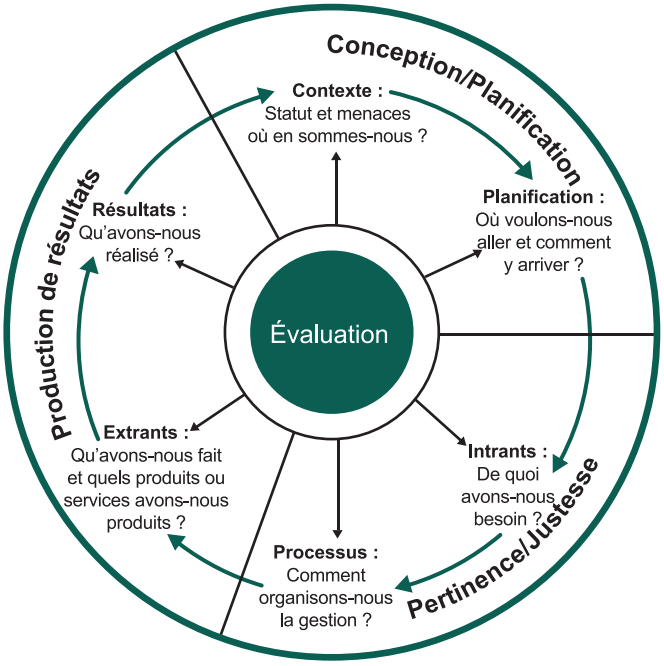

Figure 29 : Composantes de l'évaluation par IMET II

Tableau 43 : Synthèse des résultats d'évaluation de l'efficacité de gestion des sites avec IMET 2

SITE	SCORE (%) DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION						ANNÉE D'ÉVALUATION
	Contexte de gestion	Planification	Intrants	Processus	Résultats	Effets et impacts	
Parc du Delta saloum	**61**	**61,1**	43	55	54	59,9	2020
Parc de la Langue Barbarie	59,7	55,2	50	57,1	51,2	52,4	2020
Parc du Djoudj	56,9	**68,8**	49,1	52,3	43,1	56,8	2020
AMP de Palmarin	56,4	**62,1**	39,8	57,2	40,4	58,4	2020
AMP de Gandoule	**64,5**	**66,7**	40,9	**60**	52,7	**60,2**	2020
AMP de Sangomar	54,1	57,9	33,4	45,5	34,3	48,7	2019
AMP de Saint-Louis	**60,7**	51,7	36,8	47,4	32,2	47,5	2020
Niamone-Kalounayes	54,4	**66,8**	39,2	51,9	41,7	54,1	2020
Casa Balantacounda	54,6	**64,4**	38,7	50,7	48,7	55,2	2020
AMP Joal	54,9	58,8	29,5	46,2	31	58,3	2022
AMP Cayar	59,9	**72,8**	23,4	57,4	33,5	59,2	2022

Source : DPN, 2022 et DAMCP 2022

Très faible **Faible** **Moyen** **Bon**

5.15.2. Aires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC)

Une APAC est généralement définie comme un écosystème naturel et/ou amélioré qui contient d'importantes valeurs de biodiversité, des fonctions et intérêts écologiques, et des valeurs culturelles associées par les communautés locales. Elle constitue une autre forme de gestion de la biodiversité notamment dans des zones en dehors des sites protégés exclusivement exercée par les communautés. Les APAC regorgent une importante biodiversité biologique y compris des espèces menacées, et facilitent la connectivité écologique dans de nombreux écosystèmes. Au Sénégal, plusieurs sites terrestres, marins et fluviaux bénéficient d'une reconnaissance communautaire comme étant des APAC. Cependant, la reconnaissance juridique de ces zones de conservation de la biodiversité reste un défi pour formaliser la gestion de ces sites.

5.15.3. La richesse biologique

Résumé

Le Sénégal dispose d'une potentialité biologique très riche et variée, caractéristique de la diversité des écosystèmes composés de parties terrestres, fluviales et lacustres, marines et côtières et d'écosystèmes particuliers comme les mangroves.

Métadonnées

Nom de la donnée : Richesse biologique du Sénégal
Organisme responsable des données : DPN
Sources : Rapport d'évaluation de la biodiversité et ses différentes menaces au Sénégal / Projet de facilitation d'engagements pour la biodiversité au Sénégal (biodev2030), UICN 2021
Année : 2021
Type de données : Tableau

Éléments d'information

Tableau 44 : Récapitulatif du nombre d'espèces par groupe

CATÉGORIES	MAMMIFÈRES	OISEAUX	REPTILES	POISSON	CHAMPIGNONS	ALGUES	MACRO ALGUES	VIRUS
Nombre d'espèces	192	623	100	799	250	125	260	44

Source : UICN 2021, rapport évaluation de la biodiversité et ses différentes menaces au Sénégal/Bio-dev30

5.15.3.1. Taille des populations

Résumé

L'estimation des populations de la faune dans les aires protégées est un outil de gestion permettant de suivre la dynamique et l'évolution des espèces. Cette activité de suivi écologique est une mission régalienne de la DPN et de la DAMCP. Elle concerne essentiellement l'avifaune, la grande et moyenne faune. Dénombrée chaque mois, l'avifaune fait également l'objet d'une estimation annuelle à l'échelle internationale le 15 janvier de chaque année. Le dénombrement de la grande faune demeure irrégulier car nécessitant plus de temps et de moyens. A côté de ces deux activités de suivi, un dénombrement plus spécifique est effectué régulièrement dans les réserves de Gueumbeul et du Ferlo Nord où les antilopes sont en captivité.

5.15.3.1.1. Les oiseaux d'eau

Métadonnées

Nom de la donnée : Populations d'oiseaux d'eau au Sénégal
Organisme responsable des données : DPN
Longueur de la série : 1960 – 2022 (63 ans)
Source : DPN
Type de données : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale

Éléments d'information

Tableau 45 : Résultats du dénombrement international des oiseaux d'eau du 15 janvier 2022

ESPÈCES	CASAMANCE	NIAYES	PETITE CÔTE	RBDS	SUD EST	ZONE NORD	TOTAL GÉNÉRAL
Canard pilet						87789	**87789**
Dendrocygne veuf	989	198		1		75098	**76286**
Flamant rose	615		251	464		32618	**33948**
Grand Cormoran	3817	251	4387	10050	8	13186	**31699**
Sarcelle d'été		11	15			31639	**31665**
Flamant nain						26667	**26667**
Barge rousse	139	6987	625	13365	1231	42	**22389**
Bihoreau Gris	9		5	1		17772	**17787**
Sterne caspienne	2129	53	3596	10233		374	**16385**
Pélican blanc	1384		30	686		12049	**14149**
Cormoran africain	3316	323	610	2456	61	4489	**11255**
Grand Gravelot	4690	1371	862	3364		693	**10980**
Héron garde bœuf	1547	2686	716	454	2669	2288	**10360**
Échasse blanche	435	61	312	2017	418	6240	**9483**
Bécasseau minute	639	1107	2912	1126		3636	**9420**
Goéland brun	2443	353	2697	1687		2063	**9243**
Mouette à tête grise	1319	8	697	1167		5211	**8402**
Avocette élégante	845		364	57		4777	**6043**
Pélican roussâtre	611	259	3235	1361		493	**5959**
Bécasseau cocorli	848	129	687	3677		245	**5586**
Canard souchet						5107	**5107**
Goéland railleur	225	5	1402	2159		1265	**5056**
Vanneau éperonné	587	288	850	1855	26	1159	**4765**
Aigrette à gorge blanche	1878	8	663	1399	35	694	**4677**
Courlis corlieu	815	7	150	2989		167	**4128**
Grande aigrette	949	4	171	753	18	1833	**3728**
Bécasseau sanderling	486	759	1946	277		244	**3712**
Chevalier combattant	64	17	458	70		2841	**3450**
Tantale ibis	688			17	31	2538	**3274**
Barge à queue noire	914	3	182		102	1913	**3114**
Sterne royale	1094	274	94	1084		435	**2981**
Sterne caugek	378	97	133	2104		196	**2908**
Spatule blanche	480	4	445	854		1119	**2902**
Aigrette garzette	107	6	747	1240	79	653	**2832**
Pluvier argenté	55	29	629	1975		82	**2770**
Cormorans non identifiés	2506						**2506**
Héron cendré	295	13	626	291	292	760	**2277**
Goéland à queue fourchue						2198	**2198**
Chevalier gambette	473	4	819	815		58	**2169**
Martin pêcheur pie	496	755	490	174		238	**2153**
Bécasseau variable	30	6	59		52	1962	**2109**
Dendrocygne fauve						2032	**2032**
Oie de Gambie	25					1915	**1940**
Foulque macroule						1810	**1810**
Petit Gravelot	155		591	735		169	**1650**

ESPÈCES	CASAMANCE	NIAYES	PETITE CÔTE	RBDS	SUD EST	ZONE NORD	TOTAL GÉNÉRAL
Huîtrier pie	230		91	1057		62	**1440**
Chevalier guignette	271	7	116	86	816	134	**1430**
Gravelot à collier interrompu	115		294	889		105	**1403**
Chevalier aboyeur	63	7	189	507	264	285	**1315**
Vanneau armé		11			1267		**1278**
Jacana à poitrine dorée	40	7	219	6	254	618	**1144**
Anhinga roux	194	2	6	158	1	776	**1137**
Milan noir	97	21	166	709	97	46	**1136**
Spatule d'Afrique	592		4	45		376	**1017**
Oedicnème du Sénégal	167	35	31	140	540	65	**978**
Ibis falcinelle		1			22	897	**920**
Oie d'Egypte						916	**916**
Sterne naine	351	162	106	14		254	**887**
Chevalier sylvain	61	9	308	3	32	414	**827**
Sterne hansel	400	30	93	180		74	**777**
Pluvian d'Egypte					712		**712**
Balbuzard pêcheur	81	26	95	224	65	188	**679**
Ibis sacré	94		12	58	2	508	**674**
Crabier chevelu	22	14	4	2		616	**658**
Tournepierre à collier	32	81	60	318	60	40	**591**
Poule d'eau						490	**490**
Aigrette ardoisée	6	1		7		443	**457**
Courlis cendré	10		28	404		9	**451**
Ombrette africaine	58		2	4	376	1	**441**
Vanneau du Sénégal	22		10	5	400	1	**438**
Guifette noire	375	15	6				**396**
Milan à bec jaune	344		38				**382**
Héron pourpré	13	2	2	9	25	295	**346**
Bécasseau maubèche	110	47	8	21		130	**316**
Canard casqué						286	**286**
Grue couronnée	44					230	**274**
Grèbe castagneux		8	19			226	**253**
Aigrette intermédiaire	48		35	57		100	**240**
Pélican brun	240						**240**
Poule sultane						192	**192**
Calao à bec rouge			189				**189**
Goéland d'Audouin	9	12	135	11			**167**
Marouette noire						130	**130**
Milan royal	82		40	2			**124**
Busard des roseaux			1	2		117	**120**
Tournepierre à collier	118						**118**
Chevalier arlequin	29		16	4		64	**113**
Héron goliath	7		5	90			**102**
Gravelot patre		5	19	3		72	**99**
Martin-pêcheur pie					98		**98**
Chevalier culblanc	9				23	60	**92**
Héron mélanocéphale	4	3	6	3	51	25	**92**

ESPÈCES	CASAMANCE	NIAYES	PETITE CÔTE	RBDS	SUD EST	ZONE NORD	TOTAL GÉNÉRAL
Sarcelle à oreillons						86	**86**
Guiffette Moustac	13					65	**78**
Héron vert	14		18	2	42		**76**
Goëland leucophée	1	20	1	4		47	**73**
Bécassine des marais		30				41	**71**
Spatules non ident.			69				**69**
Bécasseau de Temminck						66	**66**
Pygargue vocifer	8				17	36	**61**
Goéland argenté			60				**60**
Sterne de Dougall			60				**60**
Cigogne noire	1			12		44	**57**
Pintade commun			57				**57**
Chevalier stagnatile	5	1	1	1	33	13	**54**
Mouette rieuse	3	1	2	10		38	**54**
Sterne pierregarin			40	7			**47**
Ibis hagedash					45		**45**
Goéland dominicain	2	20		21			**43**
Jabiru du Sénégal	1		35	7			**43**
Goéland cendré			42				**42**
Vautour palmiste	17	23		1			**41**
Gallinule africaine						38	**38**
Martin-pêcheur huppé			6		27	3	**36**
Phaéton éthéré			36				**36**
Rhynchée peinte				1		34	**35**
Fuligule morillon						34	**34**
Sterne arctique			30				**30**
Gymnogène d'Afrique	8				21		**29**
Aigrette rousse					28		**28**
Grand Héron		28					**28**
Pigeon de Guinée			28				**28**
Faucon chicquera					26		**26**
Aigrette/Gardeboeuf non ident.				25			**25**
Faucon ardoisé					25		**25**
Martin-pêcheur géant					25		**25**
Corbeau pie	9		13				**22**
Martin-pêcheur d'Europe			20				**20**
Sarcelle d'hiver						16	**16**
Aigle ravisseur					12		**12**
Autour gabar					11		**11**
Bergeronette grise	10						**10**
Guifette leucoptère						10	**10**
Martin pêcheur géant	10						**10**
Gravelot à front blanc	1			7			**8**
Vanneau coiffé			7				**7**
Busard cendré						6	**6**
Faucon crécerelle				3		2	**5**
Grèbe à cou noir			4	1			**5**

ESPÈCES	CASAMANCE	NIAYES	PETITE CÔTE	RBDS	SUD EST	ZONE NORD	TOTAL GÉNÉRAL
Aigle botté						4	**4**
Cigogne blanche				4			**4**
Cigogne épiscopale				3			**3**
Bergeronnette printaniére				2			**2**
Faucon pelerin						2	**2**
Martin pêcheur					2		**2**
Sarcelle marbrée						2	**2**
Sterne voyageuse				2			**2**
Blongios nain						1	**1**
Chouette effraie						1	**1**
Martin chasseur à tête grise	1						**1**
Non déterminé	4049		6	15	27		**4097**
Pélican non identifié			30				**30**
EFFECTIF PAR ZONE	**46966**	**16705**	**35374**	**76103**	**10468**	**368591**	**554207**
PART (%)	**8,5**	**3,0**	**6,4**	**13,7**	**1,9**	**66,5**	**100**

Source : DPN, 2022

5.15.3.1.2. La grande et moyenne faune

Résumé

La grande et moyenne faune du Sénégal est essentiellement concentrée dans le Parc national du Niokolo-Koba, en plus de quelques effectifs au delta du Saloum et au Ferlo. Le dernier recensement de cette faune au niveau du Niokolo-Koba date de 2018.

Métadonnées

Nom de la donnée : Abondance des mammifères terrestres du Parc National du Niokolo-Koba (PNNK)
Organisme responsable des données : DPN
Source : Rapport du dénombrement général de la grande et moyenne faune du PNNK
Méthode de collecte : En véhicule, aérien, pédestre, et par pièges photos
Années : 2018
Type de données : Tableaux

Éléments d'information

Tableau 46 : Récapitulatif du nombre d'observations par type de décompte au PNNK

TYPE DE DÉCOMPTE		VÉHICULE	AVION	PÉDESTRE
Distance parcourue en km		1737	4306	1442,44
Nombre d'observation	Grande faune	22		366
	Ongulés	460	307	
	Carnivores	18	4	
	Primates	140	18	
	Oiseaux (rapaces)		32	

Source : PNNK/DPN, 2018, rapport du dénombrement général de la grande et moyenne faune du PNNK

Tableau 47 : Résumé des estimations des effectifs de faune à partir des recensements en véhicule au PNNK

ESPÈCE	RECENSEMENT TERRESTRE EN VÉHICULE 2018		
	Estimation haute	Estimation basse	Estimation
Babouin de Guinée	161 960	67 112	104 260
Céphalophe à flanc roux	13 046	6 401	9 138
Céphalophe de Grimm	3 219	1 532	2 221
Cobe de Buffon	4 579	1 642	2 742
Cobe defassa	2 063	1 062	4 008
Guib harnaché	15 867	9 895	12 530
Hippotrague	7 538	1 878	3 763
Ourébi	5 501	2 505	3 713
Patas	17 103	2 973	7 131
Phacochère	4 910	8 904	6 612
Vervet	35 390	13 753	22 062

Source : PNNK/DPN, 2018, rapport dénombrement général de la grande et moyenne faune du PNNK

Tableau 48 : Récapitulatif des estimations issues du recensement aérien de 2018 et comparatif avec celui de 2006 au PNNK

ESPÈCE	RECENSEMENT AÉRIEN 2018			RECENSEMENT AÉRIEN 2006
	Estimation basse	Estimation haute	Estimation	Estimation
Babouin de Guinée	1281	2387	1749	1125
Bubale	32	141	67	149
Buffle	372	753	529	457
Céphalophe à flanc roux	325	429	373	89
Céphalophe de Grimm	192	271	228	258
Cobe defassa	218	478	323	10
Guib harnaché	223	325	269	132
Hippotrague	1451	2076	1735	710
Ourébi	37	78	53	45
Phacochère	396	557	470	1041

Source : PNNK/DPN, 2018, rapport du dénombrement général de la grande et moyenne faune du PNNK

Tableau 49 : Résultat de l'estimation des espèces emblématiques basée sur le nombre d'évènements par espèce et le pourcentage de présence au sein de la grille durant la période totale de déploiement.

NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS	Chimpanzé	Lion	Léopard	Lycaon	Éland de Derby
	1	77	63	1	32
Pourcentage de présence	1	45	42	1	4

Source : PNNK/DPN, 2018, rapport dénombrement général grande et moyenne faune du PNNK

5.15.3.1.3. Les antilopes réintroduites

Résumé

Au Sénégal, la politique de réintroduction des antilopes sahélo-sahariennes (ASS) disparues du territoire national repose sur la création de la Réserve de Gueumbeul (RSFG), un centre de réception, d'acclimatation et de reproduction de ces espèces et celle de la Réserve de faune du Ferlo Nord (RFFN) qui constitue le site final de lâcher. Actuellement, trois espèces d'ASS sont réintroduites avec succès : l'oryx algazelle (*Oryx dammah*), la gazelle dama mhorr (*Nanger dama*) et la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*).

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des antilopes sahélo-sahariennes réintroduites au Sénégal
Organisme responsable des données : DPN
Longueur de la série : 2011-2021
Type de données : Graphique

Éléments d'information

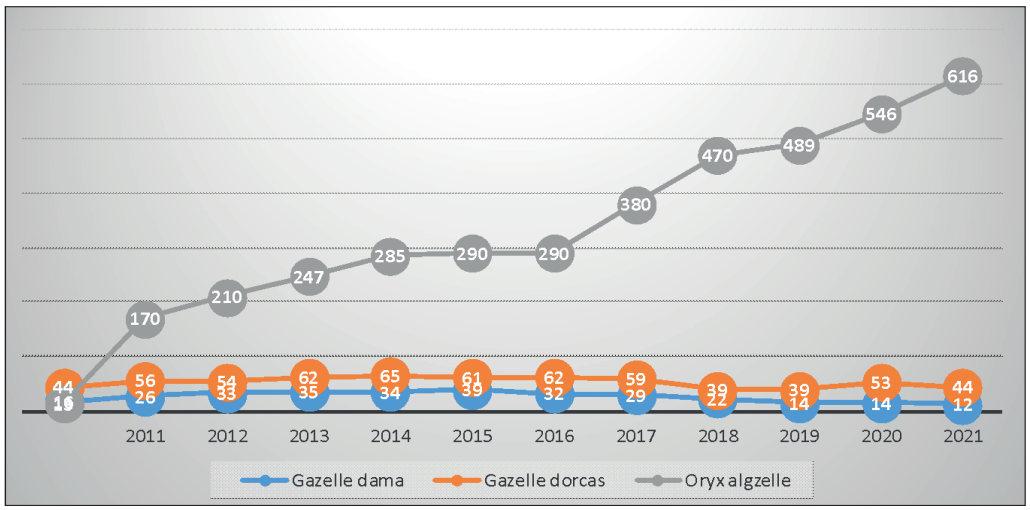

Figure 30 : Évolution des effectifs des antilopes réintroduites à la RSFG et à la RFFN

Source : Rapport DPN, 2022

5.15.3.1.4. Les tortues marines

Résumé

Le Sénégal, avec ses 700 km de côte, abrite avec la Mauritanie, les sites de ponte les plus nordiques de la façade atlantique de l'Afrique. La mise en œuvre du Plan d'Action pour la Conservation des tortues marines a permis de confirmer la fréquentation d'au moins cinq des six (06) espèces de tortues marines, dont la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*). La présence de la tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*) est signalée, mais reste à confirmer.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nids de tortues observés au Sénégal
Organisme responsable des données : DPN
Longueur de la série : 2009 – 2021
Type de données : Données compilées disponibles sous forme de fichier

Éléments d'information

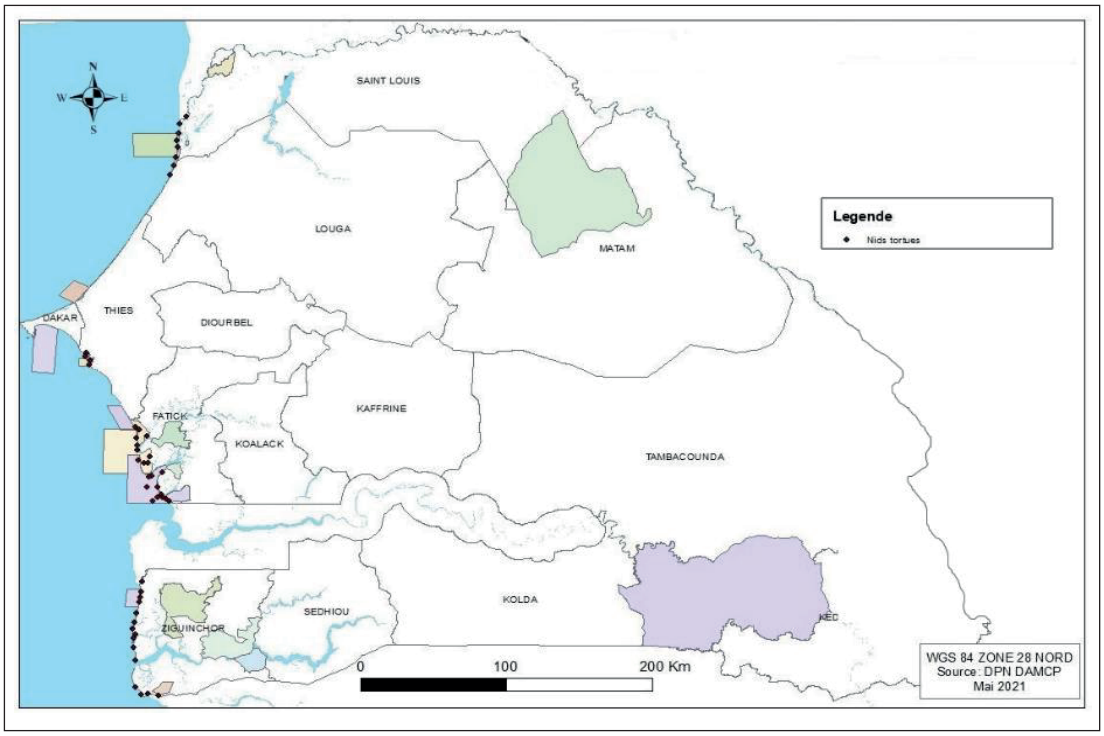

Figure 31 : Position des nids de tortue

Source : Rapport de suivi des tortues marines, DPN 2022

Métadonnées

Nom de la donnée : Nids de tortues observés au Sénégal
Organisme responsable des données : DPN
Longueur de la série : 2009 – 2021 (13 ans)
Type de données : Documents, graphiques

Éléments d'information

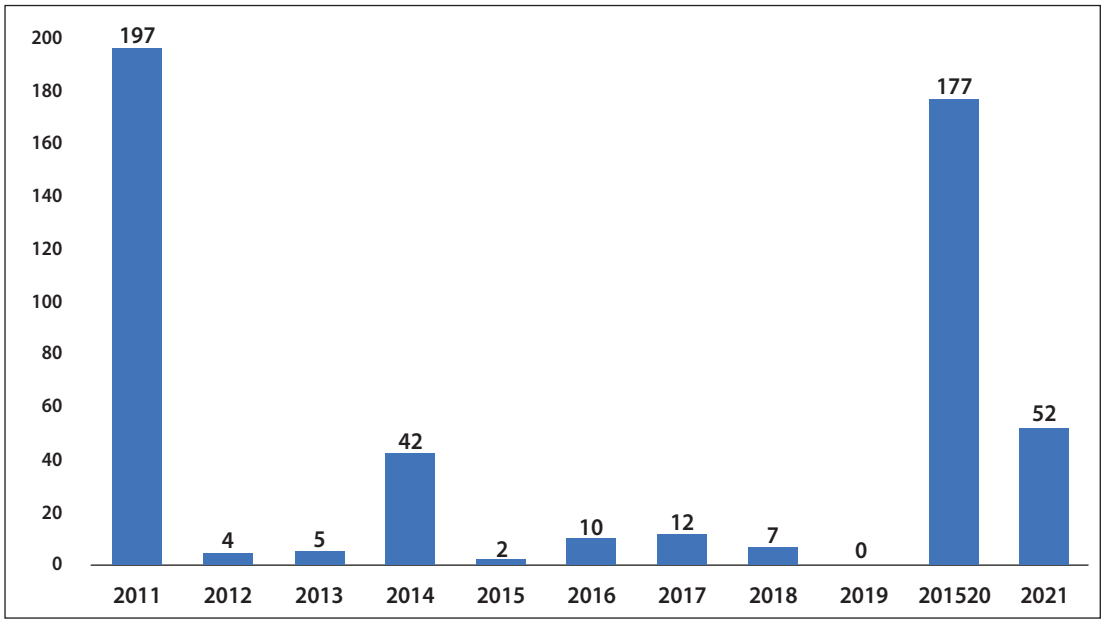

Figure 32 : Évolution globale du nombre de nids entre 2011 et 2021 dans les parcs, réserves et AMP

Source : Rapport de suivi des tortues marines, DPN 2022

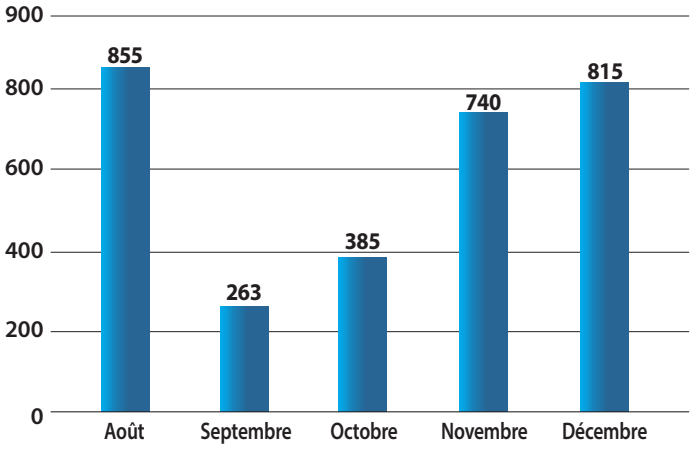

- ✔ 855 tortues dénombrées en 2 H
- ✔ 263 tortues dénombrées en 25 mn
- ✔ 385 tortues dénombrées en 45 mn
- ✔ 740 tortues dénombrées en 01 h 10mn
- ✔ 815 tortues dénombrées en 01 H15

Figure 33 : Résultats du suivi des tortues marines dans la zone des herbiers (Zostera, Halodule, Cymodocea) du PNDS

Source : Rapport de suivi des tortues marines, DPN 2022

5.15.3.1.5. Les lamantins

Résumé

La distribution du lamantin au Sénégal tourne autour du Fleuve Sénégal et des zones humides associées dont le Parc national de Djoudj et le Lac de Guiers. Il est présent aussi dans le delta du Saloum, la partie supérieure du fleuve Gambie (Niokolo-Koba) et le système fluvial de la Casamance[2]. C'est une espèce en déclin en raison particulièrement de la perte de l'habitat, des captures accidentelles et qui reste peu étudiée quant à son aire de répartition. Wetlands international a initié un géo référencement des puits de lamantin dans les six (6) sites du Delta du Saloum.

Métadonnées

Nom de la donnée : Puits de lamantins du Delta du Saloum
Organisme responsable des données : Wetlands international/Sénégal
Année : 2021
Type de données : Tableau
Source : Wetlands international/ projet Mangrove Capital Africa (MCA)

Éléments d'information

Tableau 50 : Nombre de puits de lamantins par site

AIRES PROTÉGÉES	NOMBRE DE PUITS IDENTIFIÉS ET GÉO LOCALISÉS	NOMBRE DE SITE D'ALIMENTATION
PNDS	25	
AMP Bamboung	35	
AMP Sangomar	12	
AMP Gandoul	11	
AMP Palmarin	07	03
AMP Joal	06	

Source : Wetlands international 2021 / projet Mangrove Capital Africa (MCA)

[2] Plan d'action pour le lamantin d'Afrique

5.16. Biosécurité

Le cadre national de biosécurité est l'ensemble des instruments étatiques, institutionnels, et juridiques qui a pour finalité d'assurer une utilisation sécurisée des **organismes génétiquement modifiés (OGM) et ou produits dérivés/ biotechnologies modernes**. Il convient de noter qu'il n'existe pas encore au Sénégal d'autorisations pour l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM), le décret d'application de la nouvelle loi sur la biosécurité (N°2022-20 du 14 juin 2022) n'étant pas encore pris.

L'Autorité nationale de Biosécurité (ANB) est l'Autorité nationale compétente en matière de biosécurité. Créée par la loi n° 2009¬27 du 13 juillet 2009, elle est chargée de la régulation des activités de mise au point, d'utilisation en milieu confiné, d'importation, d'exportation, de transit, de transports de dissémination volontaire dans l'environnement et de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou produits dérivés.

5.17. Statut de conservation par groupe taxonomique

Résumé

La conservation durable de la biodiversité terrestre, marine et côtière est régie par un ensemble de mesures et d'instruments qui garantissent un statut de conservation aux espèces animales et végétales. Ce statut de conservation prend à la fois en compte le code de la chasse et de la protection de la faune, le code forestier, la liste rouge de l'UICN et les Conventions sur la biodiversité.

Métadonnées

Nom de la donnée : Synthèse sur les grands groupes taxonomiques menacés au Sénégal
Organisme responsable des données : UICN
Sources : UICN /Évaluation de la biodiversité nationale et de ses différentes menaces au Sénégal/ Biodev2030
Année : 2021
Type de données : Tableau

Éléments d'information

Tableau 51 : Synthèse sur les grands groupes taxonomiques menacés au Sénégal

RÈGNE	CLASSES	NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES
Animaux	Oiseaux	44
	Reptiles	10
	Mammifères	36
	Poissons	95
	Arthropodes	3
	Mollusques	18
Végétaux	Plantes	37
TOTAL		**243**

Source : UICN, 2021, rapport d'évaluation de la biodiversité du Sénégal/Biodev2030

5.17.1.1. Statut de conservation des espèces animales et végétales selon la classification de l'UICN

Résumé

L'UICN confère un statut de conservation aux espèces animales et végétales en fonction de leur vulnérabilité, en vue d'une conservation durable.

Métadonnées

Nom de la donnée : Statut de conservation des espèces selon la liste rouge de l'UICN
Organisme responsable des données : UICN
Sources : UICN /Évaluation de la biodiversité Nationale et de ses différentes menaces au Sénégal/Biodev 2030
Année : 2021
Type de données : Tableau

Éléments d'information

Tableau 52 : Classification de l'UICN sur les espèces menacées

QUASI MENACÉES	VULNÉRABLES	EN DANGER	EN DANGER CRITIQUE
MAMMIFÈRES			
Pseudorca crassidens	*Loxodonta africana*	*Colobus polykomos*	*Nanger dama*
Cercopithecus campbelli	*Hippopotamus amphibious*	*Rhinolophus guineensis*	*Sousa teuszii*
Perodicticus potto	*Gazella dorcas*	*Monachus monachus*	
Syncerus caffer	*Eudorcas rufifrons*	*Smuts à gigantea*	
Cephalophus silvicultor	*Tragelaphus derbianus*		*Pan troglodytes verus*
Ceratotherium simum	*Acinonyx jubatus*	*Balaenoptera musculus*	
Genetta johnstoni	*Caracal aurata*	*Piliocolobus badius*	
Hyaena hyaena	*Cercocebus atys*	*Lycaon pictus*	
Barbastella barbastellus	*Trichechus senegalensis*		
Eidolon helvum	*Panthera leo*		
Aonyx capensis	*Giraffa camelopardalis*		
Papio papio	*Physeter microcephalus*		
Erythrocebus patas	*Panthera pardus*		
OISEAUX			
Neotis denhami	*Ceratogymna elata*	*Falco cherrug*	*Trigonoceps occipitalis*
Rynchops flavirostris	*Balearica pavonina*	*Geronticus eremita*	*Gyps rueppelli*
Terathopius ecaudatus	*Sagittarius serpentarius*	*Neophron percnopterus*	*Necrosyrtes monachus*
Phyllanthus atripennis	*Acrocephalus Paludicola*	*Torgos tracheliotos*	*Gyps africanus*
Calidris ferruginea	*Marmaronetta angustirostris*		
Vanellus vanellus	*Polemaetus bellicosus*		
Gallinago media	*Circaetus beaudouini*		
Limosa lapponica	*Aquila rapax*		
Limosa limosa	*Bucorvus abyssinicus*		
Numenius arquata	*Hydrobates leucorhous*		
Phoeniconaias minor	*Pterodroma Deserta*		
Stephanoaetus coronatus	*Streptopelia turtur*		
Ardeotis arabs	*Aythya ferina*		
Falco vespertinus	*Rissa tridactyla*		
Illadopsis rufescens			
Calidris canutus			
Circus macrourus			
Pterodroma feae			
Calonectris edwardsii			
Aythya nyroca			
Ardenna grisea			
Haematopus ostralegus			

QUASI MENACÉES	VULNÉRABLES	EN DANGER	EN DANGER CRITIQUE
POISSONS			
Dentex angolensis	*Gymnura altavela*	*Mobula hypostoma*	*Galeorhinus galeus*
Brachydeuterus auritus	*Sardinella maderensis*	*Rhincodon typus,*	*Carcharhinus longimanus*
Galeocerdo cuvier	*Pentanemus quinquarius*	*Carcharhinus obscurus*	*Sphyrna lewini*
Prionace glauca	*Pseudupeneus prayensis*	*Isurus oxyrinchus*	*Sphyrna mokarran*
Rhinoptera marginata	*Trachurus trachurus*	*Isurus paucus*	*Glaucostegus cemiculus*
Scyliorhinus stellaris	*Hippocampus agaricus*	*Raja undulata*	*Squatina aculeata*
Sarotherodon occidentalis	*Centroscymnus owstonii*	*Rostroraja alba*	*Squatina oculata*
Thunnus alalunga	*Balistes capriscus*	*Rhinobatos rhinobatos*	*Rhynchobatus luebberti*
Thunnus albacares	*Mola mola*	*Merluccius senegalensis*	*Pristis pristis*
Carcharhinus limbatus	*Epinephelus marginatus*	*Pseudotolithus senegalensis*	*Pristis pectinata*
Carcharhinus brevipinna	*Pomatomus saltatrix*	*Fontitrygon margarita*	
Carcharhinus leucas	*Carcharhinus falciformis*	*Mobula mobular*	
Leptocharias smithii	*Pseudotolithus senegallus*	*Mobula tarapacana*	
Aetobatus narinari	*Oxynotus centrina*	*Mobula thurstoni*	
Centroscymnus coelolepis	*Carcharhinus signatus*	*Pronothobranchius gambiensis*	
Heptranchias perlo	*Centrophorus squamosus*	*Cetorhinus maximus*	
Cynoglossus canariensis	*Kajika albida*		
Cynoglossus monodi	*Makaira nigricans*		
Cynoglossus senegalensis	*Centrophorus lusitanicus*		
Galeoides decadactylus	*Rhinobatos irvinei*		
Negaprion brevirostris	*Rhinobatos albomaculatus*		
Balistes vetula	*Dalatias licha*		
Epinephelus aeneus	*Sphyrna zygaena*		
Epinephelus goreensis	*Alopias vulpinus*		
Raja clavata	*Squalus acanthias*		
Fontitrygon geijskesi	*Carcharodon carcharias*		
Neoharriotta pinnata	*Balistes punctatus*		
Sciaena umbra	*Alopias superciliosus*		
	Thunnus obesus		
	Carcharhinus plumbeus		
	Carcharias taurus		
	Mustelus mustelus		
	Megalops atlanticus		
	Enteromius dialonensis		
	Enteromius sp		
	Amphilius sp		
	Epinephelus itajara		
	Enteromius raimbaulti		
	Ichthyborus quadrilineatus		
	Mobula birostris		
	Enteromius niokoloensis		
PLANTES			
Dalbergia melanoxylon	*Ceropegia Rhynchantha*	*Pterocarpus erinaceus*	*Bolboschoenus grandispicus*
Irvingia gabonensis	*Khaya senegalensis*	*Cyperus lateritius*	
Justicia niokolo-kobae	*Afzelia africana*	*Bulbostylis bodardii*	
Daniellia ogea	*Albizia ferruginea*	*Barleria maclaudii*	
Lepidagathis capituliformis	*Milicia regia*	*Habenaria angustissima*	

QUASI MENACÉES	VULNÉRABLES	EN DANGER	EN DANGER CRITIQUE
Lepidagathis fimbriata	*Mitragyna stipulosa*	*Schizachyrium radicosum*	
Rungia eriostachya	*Bafodeya benna*	*Polycarpaea pobeguinii*	
Uvaria thomasii	*Vitellaria paradoxa*	*Anadelphia polychaeta*	
Karima scarciesii	*Ansellia africana*	*Pandanus senegalensis*	
Raphia palma-pinus	*Cyathula pobeguinii*		
Raphia sudanica	*Chlorophytum Immaculatum*		
	Digitaria patagiata,		
	Lepidagathis Chevalieri		
	Mesanthemum Albidum		
	Blyxa senegalensis		
	Guibourtia leonensis		

Source : UICN, 2021. Rapport d'évaluation de la biodiversité du Sénégal/Biodev2030

5.17.1.2. Statut de conservation des espèces forestières selon le code forestier du Sénégal

Résumé

Les ressources forestières du Sénégal sont fortement menacées par la surexploitation du bois et le développement des activités socioéconomiques. Pour cela, le pays est doté d'une politique forestière matérialisée par l'élaboration de la loi 2018-25 du 12 novembre 2018 qui confère un statut de protection aux espèces forestières, tenant compte de leur niveau de vulnérabilité.

Certaines espèces forestières présentant un intérêt particulier du point de vue économique, écologique, scientifique ou menacées d'extinction sont partiellement ou intégralement protégées par le code forestier.

Métadonnées

Nom de la donnée : Statut de protection des espèces forestières
Organisme responsable des données : DEFCCS
Sources : Décret d'application du Code forestier
Année : 2018
Type de données : Tableau

Éléments d'information

Tableau 53 : Statut de conservation des espèces forestières

NUMÉROS	STATUTS DE CONSERVATION DES ESPÈCES FORESTIÈRES	
	Intégralement protégées	Partiellement protégées
01	*Albizzia sassa*	*Acacia raddiana*
02	*Alstonia congensis*	*Acacia senegal*
03	*Butyrospermum parkii*	*Adansonia digitata*
04	*Celtis integrifolia*	*Afzelia africana*
05	*Daniellia thurifera*	*Borassus aethiopum*
06	*Diospyros mespiliformis*	*Ceiba pentandra*
07	*Holarrhena Africana*	*Chlorophora regia*
08	*Mitragyna stipulosa*	*Cordyla pinnata*
09	*Piptadeniastrum africanum*	*Faidherbia albida*
10	*Hyphaene thebaïca*	*Khaya senegalensis*
11	*Dalbergia melanoxylon*	*Moringa oleifera*

NUMÉROS	STATUTS DE CONSERVATION DES ESPÈCES FORESTIÈRES	
	Intégralement protégées	Partiellement protégées
12		*Prosopis africana*
13		*Pterocarpus erinaceus*
14		*Sclerocarya birrea*
15		*Tamarindus indica*
16		*Ziziphus mauritiana*
17		*Grewia bicolor*

Source : Code forestier (DEFCCS), 2018

5.17.1.3. Statut de conservation des espèces de faune selon le code forestier du Sénégal

Résumé

La faune du Sénégal subit de nombreuses pressions et menaces. Dans ce contexte, le Sénégal a mis en place un ensemble de mesures et d'instruments visant la conservation durable de sa biodiversité à travers le code de la chasse et de la protection de la faune.

Métadonnées

Nom de la donnée : Statut de protection des espèces de faune
Organisme responsable des données : DEFCCS
Sources : Code de la Chasse et de la protection de la faune du Sénégal.
Année : 1986
Type de données : Tableau

Éléments d'information

Tableau 54 : Statut de conservation des espèces de faune

N°	INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES	PARTIELLEMENT PROTÉGÉES
	MAMMIFÈRES	
01	Hippopotame	Lion
02	Lamantin d'Afrique	Serval
03	Chimpanzé	Caracal
04	Colobbal	Chat sauvage
05	Cercocède à collier blanc	Civette
06	Cercocèbe à crète	Genette
07	Galago du Sénégal	Zorille
08	Oryctérope	Loutre
09	Pangolins	Mangouste
10	Éléphant d'Afrique	Lycaon
11	Girafe	Buffles
12	Damalisque	Hippotrague
13	Eland de Derby	Bubale
14	Gazelle à front roux	Cobe de Buffon
15	Gazelle Dorcas	Cobe redunca
16	Gazelle Dama	Cobe onctueux
17	Guib d'eau	Ourebi
18	Céphalophe à dos jaune	Céphalophe
19	Guépard	Guib harnaché
20	Léopard	

N°	INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES	PARTIELLEMENT PROTÉGÉES
21	Potamochère	
22	Écureuil volant	
23	Phoque-moine	
	OISEAUX	
01	Autruche	Oie d'Egypte
02	Pélican blanc	Oie de Gambie
03	Pélican rose	Oie caronculé
04	Pélican gris	Canard à dos blanc
05	Paille en queue à bec rouge	Poule sultane
06	Ibis hagedash	Poule sultane d'Allen
07	Ibis sacré	Perroquet robuste
08	Ibis falcinelle	Perroquet du Sénégal
09	Spatule d'Afrique	Perruche à longue queue
10	Petit flamant	Outarde à ventre noir
11	Flamant rose	Poule de pharaon
12	Cigogne blanche	Outarde naine
13	Cigogne épiscopale	
14	Cigogne d'Abdim	
15	Marabout	
16	Tantale ibis	
17	Jabiru	
18	Héron garde-bœufs	
19	Grande aigrette	
20	Aigrette garzette	
21	Aigrette à bec jaune	
22	Aigrette à gorge blanche	
23	Bec-en-ciseaux	
24	Grue couronnée	
25	Grande outarde de Denham	
26	Outarde arabe	
27	Vautours	
28	Milans	
29	Aigles	
30	Faucons	
31	Buses	
32	Circaètes	
33	Bateleurs	
34	Balbuzards	
35	Messager serpentaire	
36	Effraies	
37	Chouettes	
38	Ducs	
39	Chevêchettes	
40	Hiboux	
41	Calaos	
42	Sternes	
43	Mouettes	
44	Goélands	

N°	INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES	PARTIELLEMENT PROTÉGÉES
REPTILES		
1	Tortues de terre	Python royal
2	Tortues de mer	Python de seba
3	Tortues des marais	Varan du Nil
4	Faux gavial d'Afrique	Varan des savanes africaines
5	Crocodile du Nil	
6	Crocodile à museau court	
MOLLUSQUES		
1	Cyprée	

Source : Code de la chasse et de la protection de la faune (DEFCCS, 1986)

5.17.1.4. Les espèces menacées et suivies par la DPN

Résumé

Certaines espèces bénéficient d'un suivi régulier mené par la DPN pour des raisons liées à la fois au statut de protection que leur confère le code de la chasse (totalement ou partiellement protégées), leur inscription sur la liste rouge de l'UICN et la régression des effectifs.

Métadonnées

Nom de la donnée : Espèces menacées et suivies par la DPN
Organisme responsable des données : DPN
Année : 2021
Type de données : Documents
Source : Rapport annuel de la Direction des Parcs Nationaux

Éléments d'information

Tableau 55 : Espèces menacées et suivies par la Direction des Parcs nationaux

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT NATIONAL (CODE DE LA CHASSE)	STATUT UICN
MAMMIFÈRES			
Bubale major	*Alcelaphus buselaphus*	Partiellement protégé	Vulnérable
Buffle nain	*Syncerus caffer nanus*	Partiellement protégé	Préoccupation mineure
Chimpanzé	*Pan troglodytes*	Intégralement protégé	En danger critique
Eland de Derby	*Taurotragus derbianus*	Intégralement protégé	En danger critique
Eléphant d'Afrique	*Loxodonta africana*	Intégralement protégé	Vulnérable
Hippotrague rouan	*Hippotragus equinus*	Partiellement protégé	Préoccupation mineure
Lion	*Panthera leo*	Partiellement protégé	En danger critique
Lycaon	*Lycaon pictus*	Partiellement protégé	En danger
Panthère	*Panthera pardus*	Intégralement protégée	Quasi menacée
OISEAUX			
Avocette élégante	Intégralement protégée		Préoccupation mineure
Barge à queue noire	Intégralement protégée	Quasiment menacé	Quasi menacée
Grue couronnée	Intégralement protégée	Vulnérable	Vulnérable
sterne caspienne	Intégralement protégée		Préoccupation mineure
Flamant Rose	Intégralement protégée		Préoccupation mineure
Flamant Nain	Intégralement protégée	Quasiment menacé	Quasi menacée
Sterne royale	Intégralement protégée		Préoccupation mineure
Pélican Blanc	Intégralement protégée		Préoccupation mineure
Phaeton éthéré			Préoccupation mineure

Source : Rapport annuel, DPN, 2022

5.18. Gestion de la faune

Résumé

La gestion de la faune renvoie à plusieurs textes qui peuvent constituer des supports de référence et d'analyse de leur dynamique, du cadre juridique et réglementaire qui l'encadre, mais surtout des enjeux autour de la faune. Ces données sont consignées à travers des publications, des plans d'actions, des stratégies, des rapports et des conventions, etc.

5.19. Réserves naturelles communautaires et privées

Résumé

La création des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) à la périphérie des parcs et réserves, recommandations issues de la convention de Rio, traduit une volonté politique de conservation in situ de la biodiversité et de participation des populations. L'approche par cercles concentriques qui est à l'origine de la mise en place des RNC répond à un souci de préserver les sanctuaires de biodiversité que sont les aires protégées du domaine classé (Parcs, Forêts classées et Réserves) par une réduction des pressions sur leurs ressources. Ces RNC visent à instaurer une gestion de proximité des ressources naturelles par et pour les populations.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des réserves naturelles communautaires et privées
Organisme responsable des données : DPN
Périodes : 1990 (début) – 2022 (mise à jour)
Type de données : Tableau
Source : DPN/PFNAC

Éléments d'information

Tableau 56 : Situation des réserves naturelles communautaires et privées

NOM DES RÉSERVES	SUPERFICIE EN HECTARES	DATE DE CRÉATION OU DE DÉLI-BÉRATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ
Réserve privée de Bandia	3 500	1990	Végétation dominée par *Acacia seyal*, *Adansonia digitata* et *Borassus aethiopum* Site d'introduction d'espèces de grands mammifères d'Afrique, disparus, rares et ou vulnérables : Éland de derby, buffle de savane, Oryx d'Afrique du sud, Girafe bingo (Rothschild), Rhinocéros blanc, Impalas, Zèbres de Burchell
Réserve privée Fathala	2 000	2003	Grande diversité des habitats et de la flore, dominée par *Daniellia oliveri* sur les plateaux et Khaya senegalensis au niveau des bas-fonds. Site d'introduction d'espèces de grands mammifères d'Afrique, disparus, rares et ou vulnérables : Éland de derby, buffle de savane, Oryx d'Afrique du sud, Girafe bingo (Rothschild), Rhinocéros blanc, lion
Ranch Bango	120	2018	Caractérisée par des espèces exotiques parmi lesquelles figurent *Prosopis juliflora* et *Parkinsonia aculeatum*. Site d'introduction d'espèces de grands mammifères d'Afrique, disparus, rares et ou vulnérables : buffle de savane, Oryx d'Afrique, hippotrague, guib harnaché, céphalophes etc.
Réserve privée Safinata de Ndoukoura	8	2009	Caractérisée par la présence de *Faidherbia albida*, *Adansonia digitata* et *Mangifera indica* Site d'introduction de nombreuses espèces végétales collectées dans les aires protégées du Sénégal et ailleurs

NOM DES RÉSERVES	SUPERFICIE EN HECTARES	DATE DE CRÉATION OU DE DÉLIBÉRATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ
Réserve Naturelle communautaire de Koyli Alpha	1 000	2013	Présence de *Balanites aegyptiaca* et *Acacia tortilis*. Une strate herbacée, particulièrement bien développée, assure une couverture complète du sol grâce à un tapis dense de graminées. Site de réintroduction de la faune sauvage : Oryx, tortues terrestres.
Réserve animalière d'Amboura	1 500	2014	Flore représentée par *Boscia senegalensis, Leptadenia pyrotechnica, Balanites aegyptiaca, Ziziphus mauritiana* et *Acacia tortilis*. Présence de faune sauvage transférée comme l'Hippotrague, gazelle dorcas, oryx et d'une avifaune outarde, Oie de Gambie.
Réserve Naturelle communautaire de Mansadala	35 000	2003	- RNC situées à la périphérie du Parc national du Niokolo koba avec une flore riche et variée, constituée essentiellemen par le Borassus aethiopum, Pterocarpus erinaceus, Saba senegalensis, Tectona grandis, Gmelina arborea, des combretaceaes; Daniellia oliveri, Cordyla pinnata etc. - Ces RNC sont des sites de transition pour la faune du PNNK avec un potentiel de 80 espèces de mammifères et (330) espèces d'oiseaux
Réserve Naturelle communautaire de Koar	6 107	2003	
Réserve Naturelle communautaire de Dar Salam	3 000	2005	
Réserve Naturelle communautaire de Médina Gounass	14 962	2004	
Réserve Naturelle communautaire de Linkering	4 000	2003	
Réserve naturelle communautaire de-Niéméniké	49 525	2006	
Réserve naturelle communautaire de Oubadji	82 881	2006	
Réserve naturelle communau-taire de Thiabédji	26 020	2007	

NOM DES RÉSERVES	SUPERFICIE EN HECTARES	DATE DE CRÉATION OU DE DÉLIBÉRATION	INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ
Réserve naturelle communautaire de Néma Bah,	559	2003	- RNC situées à la périphérie du au Parc national du Delta du Saloum - Ces RNC sont des sites de transition pour la faune du PNDS avec un potentiel de 80 espèces de mammifères et (330) espèces d'oiseaux
Réserve naturelle communautaire de Missirah	574	2003	
Réserve naturelle communautaire de Massarinko	672	2003	
Réserve naturelle communautaire de Ndéderling Ouest			
Réserve naturelle communautaire de Ndéderling Est	857	2003	
Réserve naturelle communautaire de de Mbowene	346	2007	
Réserve naturelle communautaire de Karang	18	2021	
Réserve naturelle communautaire de Sokone	667	2010	
Réserve naturelle communautaire de Gandon	2000	2003	Présence d'importantes essences forestières comme *Acacia raddiana, prosopis, Euphorbia* et d'écosystème de mangrove ; faune assez variée avec la présence d'espèces comme les singes verts et rouges et d'avifaune constituée essentiellement d'oiseaux d'eau.
Réserve communautaire de Boundou	120 000	2009	Une importante flore de 111 espèces appartenant à 75 genres différents, dont *Acacia nilotica, Acacia senegal, Acacia sieberiana, Celtis integrifolia*, les baobabs et les palmiers-rôniers. Une faune riche et variée avec la présence de mammifères comme la Gazelle à front roux, hyènes, chacals, mangoustes, l'hippopotame, le ratel.

Source : DPN, 2022

Réseau des réserves naturelles communautaires autour du PNNK et du PNDS

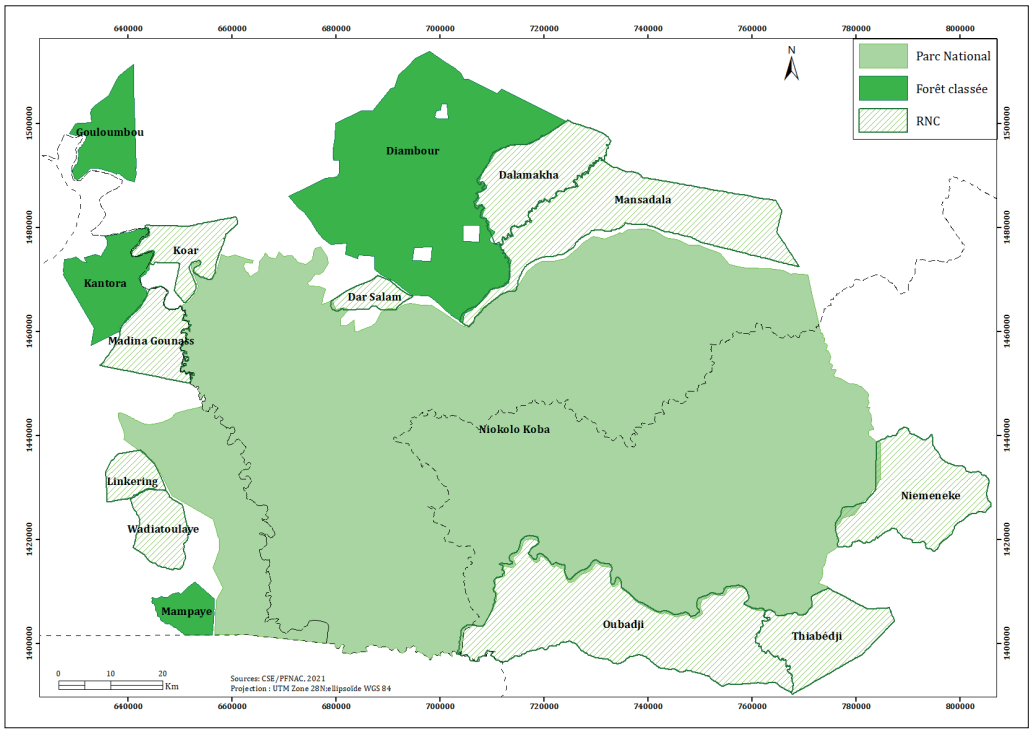

Figure 34 : Localisation des RNC autour du Niokolo Koba

Source : PFNAC, 2021

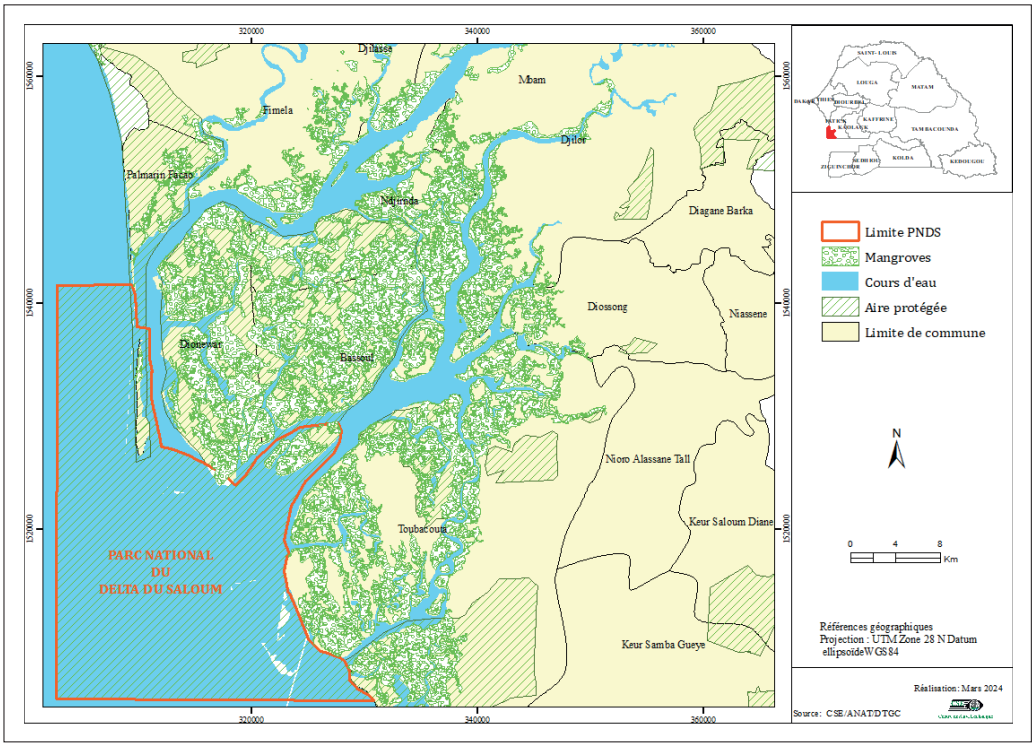

Figure 35 : Parc National du Delta du Saloum

Source : PFNAC, 2022

CHAPITRE 6. LA PÊCHE ET LES ÉCOSYSTÈMES MARINS (FLORE, FAUNE ET HABITAT)

6.1. Analyse de la situation du secteur des pêches et de l'aquaculture

Résumé

Au Sénégal, le secteur des Pêches et de l'Économie maritime bénéficie d'atouts réels grâce aux multiples potentialités physiques présentes au Sénégal, dont un plateau continental d'une superficie de 23 800 km^2, un littoral de 718 km de côtes, une Zone Économique Exclusive (ZEE) d'une superficie de 196 000 km^2 connue très poissonneuse grâce aux phénomènes d'upwelling et d'un important réseau hydrographique.

L'importance du segment des pêches est perçue par le potentiel des trois sous-secteurs : pêches maritimes, pêche continentale et aquaculture. La branche production du segment des pêches (maritimes et continentale) contribue à hauteur de 3,2 % au PIB national et de 12 % au PIB du secteur primaire. Les produits des pêches, dont 80 % proviennent de la pêche artisanale, jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la nutrition, avec une contribution de 70 % aux apports en protéines d'origine animale. Leur consommation moyenne per capita est estimée à 29 kg/an. Les exportations de produits des pêches ont représenté 10,4 % des recettes totales d'exportation du Sénégal, soit 299,5 milliards de FCFA (ANSD, 2021). Le secteur des pêches contribue fortement à la création de richesse et d'emplois directs et indirects.

Face aux difficultés que traversent les pêches au Sénégal, l'aquaculture devient une alternative pour satisfaire les besoins des populations en produits halieutiques. Ainsi est-elle inscrite sur la liste des 27 projets phares du PSE et les secteurs de souveraineté du Plan d'Actions Prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) du PSE. La production aquacole demeure en deçà des objectifs fixés par la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) à cause de la faiblesse des systèmes de production et du financement public et privé.

Pour atteindre les objectifs de développement du secteur des Pêches et de l'Économie maritimes, il a été retenu quatre axes stratégiques d'intervention. L'opérationnalisation de ces axes, conformément aux réformes introduites en matière de gestion des finances publiques, a fait basculer le Ministère, depuis 2020, dans le Budget-programme avec quatre programmes budgétaires.

Métadonnées

Nom de la donnée : Revue annuelle de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (RALPSDPA)
Source : Cellule d'Étude et de Planification (CEP)
Longueur de la série : 2016 à 2023
Méthode de collecte : Consultations avec toutes les parties prenantes, ateliers de partage et de validation, rapports annuels d'activité des structures
Organe responsable de la collecte : Ministère des Pêches et de l'Économie maritime (MPEM)
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

6.2. Pêches maritimes

Résumé

Les pêches maritimes regroupent la pêche industrielle et la pêche artisanale maritime. Leur exercice est autorisé dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). La pêche industrielle est pratiquée avec des navires de nationalités sénégalaise et étrangère, au-delà des six miles marins dans les zones Nord et Centre et des sept miles marins de la ZEE sénégalaise, après paiement d'une licence de pêche. La pêche artisanale maritime est exercée à l'aide d'embarcations artisanales, après paiement d'un permis de pêche. Son exercice ne connaît pas d'interdiction de zones de pêche en dehors des zones protégées et des arrêtés réglementant les périodes de pêche.

Métadonnées

Nom de la donnée : Plan National d'adaptation Pêches (maritime et continentale) et Aquaculture face aux effets du Changement Climatique, horizon 2035 (PNA Pêche)
Source : MPEM, MEDD et autres acteurs concernés à travers la DPM
Année : Septembre 2015 (début processus) ; novembre 2016 (validation)
Méthode de collecte : Consultations avec toutes les parties prenantes à tous les niveaux, ateliers de partage et de validation
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, PNA Pêche, Stratégie de mise en œuvre et fiches de projets issus du PNA Pêche

6.2.1. Typologie et état d'exploitation des ressources marines et côtières au Sénégal

6.2.1.1. Typologie des ressources marines et côtières au Sénégal

Résumé

La zone maritime sénégalaise présente une grande diversité biologique. Les ressources marines et côtières exploitées se distinguent en deux grands groupes ayant des caractéristiques bioécologiques différentes : les ressources pélagiques et les ressources démersales.

Les **ressources pélagiques** regroupent les organismes vivant en pleine eau ou à la surface. Selon leur distribution spatiale, ces ressources sont subdivisées en deux groupes : les ressources pélagiques hauturières et les ressources pélagiques côtières.

Les **ressources démersales** sont présentes à même le fond ou son voisinage. On distingue les démersales côtières et les démersales profondes.

6.2.1.2. État d'exploitation des ressources marines et côtières au Sénégal

6.2.1.2.1. Évolution des débarquements des pêches maritimes

Résumé

Les débarquements des pêches maritimes (artisanale et industrielle) montrent globalement une augmentation de 1974 à 2019 (533 478,987 dont 440 603,49 pour la pêche artisanale et 92 875,49 pour la pêche industrielle). Cette évolution croissante dissimule un contexte très préoccupant. Il y a une surexploitation, une pleine exploitation et une forte exploitation de la plupart des ressources halieutiques des eaux sénégalaises, d'après les études du projet USAID/COMFISH, toujours confirmées, de nos jours, par celles menées au niveau du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT).

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des débarquements des pêches maritimes (artisanale et industrielle) et des débarquements totaux
Source : DPM, CRODT, DITP, DPEE
Longueur de la série : 1974 - 2022 (38 ans)
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

6.2.1.2.2. Transformation des produits halieutiques

Résumé

Les quantités de produits de la transformation s'élèvent à 56 860,91 tonnes pour une Valeur commerciale estimée (VCE) à 53,150 milliards de FCFA, contre 51 236,84 tonnes en 2018 pour une VCE à 45,115 milliards, soit une hausse de 11 % en volume et 12 % en valeur. La quantité de produits halieutiques transformés artisanalement est 41 202 tonnes en 2019 contre 38 924 tonnes en 2018, soit une hausse de 5,85 %. Celle des produits transformés industriellement se chiffre à 15 659 tonnes en 2019 contre 12 313 tonnes en 2018.

Métadonnées

Nom de la donnée : Transformation des produits halieutiques
Source : DPM, DITP
Longueur de la série : 1992 à 2022 (31 ans)
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 57 : Volume mensuel des produits transformés artisanalement (en tonnes) en 2019

PRODUITS\MOIS	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL	VCE x 1000
Guedj	475	444	356	358	400	445	504	381	402	432	627	439	5 263	5 011 244
Tambadjang	295	247	230	287	270	517	254	154	138	229	189	236	3 047	1 803 105
Ketiakh	1 780	2 155	1 168	2 774	3 057	2 036	2 612	2 066	1 322	1 361	1 016	1 254	22 601	9 661 868
Metorah	984	232	1 067	1 049	537	255	350	531	63	916	1 088	987	8 058	7 648 590
Yet	47	28	63	57	132	59	94	79	67	64	35	56	779	960 742
Toufa	28	19	20	16	20	22	23	13	16	23	16	20	237	714 211
Yokhoss	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	7 780
Salé séché	102	58	35	54	146	99	73	22	33	44	34	51	752	639 236
Pagne	20	18	15	23	13	18	26	8	13	27	15	32	227	249 692
Aileron	1	1	50	1	4	3	1	1	1	1	2	3	69	1 083 878
Crevette	3	9	5	6	6	5	7	7	6	6	14	6	79	556 289
Autres	0	0	0	21	0	23	30	0	0	0	0	13	87	74 688
TOTAL	**3 735**	**3 211**	**3 008**	**4 646**	**4 586**	**3 483**	**3 973**	**3 262**	**2 060**	**3 105**	**3 035**	**3 098**	**41 202**	**28 411 321**

Sources : DPM, CRODT, DITP et DPEE

6.2.1.2.3. Mareyage des produits halieutiques

Résumé

Le mareyage des produits halieutiques frais est composé de deux volets : un volet local qui constitue l'ensemble des produits distribués dans la région et un volet interrégional ou international. La distribution locale totale des produits frais au sein des régions maritimes s'élève à 50 810 tonnes. Le mareyage interrégional et international des produits frais s'élève à 232 875 tonnes en 2019 contre 193 990 tonnes en 2018, soit une hausse de 20%. La distribution des produits transformés est passée de 38 289 tonnes en 2018 à **41 202 tonnes** en 2019.

La distribution des produits transformés tourne autour de 16 698 tonnes dans le marché intérieur.

Au total, 91 % des exportations sont effectuées par le secteur industriel contre seulement 9 % par le secteur artisanal.

Métadonnées

Nom de la donnée : Mareyage des produits halieutiques
Source : DPM, CRODT, DITP et DPEE
Longueur de la série : 1974 à 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

6.2.1.2.4. Exportation des produits halieutiques

Résumé

Les exportations sont passées de 293 792 tonnes en 2018 à 311 882,51 tonnes en 2019, soit une hausse de 18 090,51 tonnes en valeur absolue et 6 % en valeur relative. La VCE est ainsi passée de 299,184 milliards en 2018 à 308,208 milliards en 2019, soit une augmentation de 3 %.

Métadonnées

Nom de la donnée : Exportations des produits halieutiques
Source : DPM et DITP
Longueur de la série : 1992 à 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes. Factures commerciales. Base de données.
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 58 : Quantités totales exportées par nature de produit et par destination (en tonnes) en 2019

CONTINENT	TRANS-FORMÉ	CONGELÉ	FRAIS	HUILE DE POISSON	CONSERVÉ	VIVANT	FARINE	TOTAL GÉNÉRAL	PART/ TONNAGE GLOBAL
Afrique	511	187 736	423	13	1 557	19	653	**205 424**	**72**
Amérique	1	7 581	120	62	6 736	1	1	**12 492**	**4**
Asie	153	21 910	861	173	61	51	4 327	**29 201**	**10**
Europe	4	46 188	4 685	231	876	3	302	**38 119**	**13**
TOTAL GÉNÉRAL	**669**	**263 415**	**6 089**	**479**	**9 229**	**73**	**5 282**	**285 237**	**100**
Rappel 2018	1 308	253 410	6 371	719	6 146	84	4 140	272 178	
Évolution %	- 49 %	4 %	- 4 %	- 33 %	50 %	- 13 %	28 %	5 %	

Sources : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

6.2.1.2.5. Réexportation des produits de la pêche

Résumé

Les réexportations ou produits d'origine étrangère sont constituées des débarquements des navires battant pavillon étranger. Au cours de l'année 2022, les quantités de produits de la pêche réexportées sont évaluées à 49 290,14 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 38,33 milliards de FCFA, représentant 17,8% en volume et 15,4 % en valeur commerciale estimée du total des exportations de produits halieutiques.

Métadonnées

Nom de la donnée : Réexportations des produits de la pêche
Source : DITP
Longueur de la série : 2018 - 2022 (5ans)
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes. Factures commerciales. Base de données
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 59 : Évolution des réexportations de 2018 à 2022

ANNÉE	QUANTITÉS RÉEXPORTÉES (en tonnes)	VALEUR COMMERCIALE ESTIMÉE (milliards FCFA)
2018	13 521,75	18,1
2019	105 840,16	108,31
2020	72 855,23	48,28
2021	57 286,44	37,26
2022	49 290,14	38,33

Sources : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DITP, 2022

Tableau 60 : Réexportations des produits de la pêche selon l'origine

ORIGINES DES PRODUITS	QUANTITÉS (Tonnes)	% (en volume)	VCE (en milliards de FCFA)	% (en valeurs)
Chine	34 718,42	70,4%	17,72	46,2%
Espagne	10 250,13	20,8%	15,43	40,3%
Guinée Conakry	1 438,35	2,9%	2,07	5,4%
Panama	1 228,19	2,5%	1,83	4,8%
Gambie	1 040,98	2,1%	0,49	1,3%
Salvador	371,83	0,8%	0,56	1,5%
Chili	82,01	0,2%	0,04	0,1%
France	77,27	0,2%	0,11	0,3%
Guinée Bissau	46,82	0,1%	0,07	0,2%
Gabon	25,00	0,1%	0,01	0,03%
Mauritanie	11,15	0,02%	0,01	0,02%
TOTAL 2022	**49 290,14**	**100%**	**38,33**	**100%**
RAPPEL 2021	**57 286,44**	**-**	**37,26**	**-**
VARIATION	**-7 996,30**	**-**	**1,07**	**-**
ÉVOLUTION EN %	**-14,0%**	**-**	**2,9%**	**-**

Sources : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DITP, 2022

6.2.1.2.6. Importation des produits halieutiques

Résumé

Dans les débarquements, la part des importations de produits halieutiques ne cesse d'augmenter annuellement. Les importations sont estimées à plus de 6 018 tonnes en 2019, contre 2 331 tonnes en 2018, soit une augmentation d'environ 258 %. Elles proviennent d'une dizaine de pays, dont la Mauritanie qui occupe la première place en 2019 (Tableau 61). En fin décembre 2022, ces importations ont dépassé les 20 000 tonnes et proviennent d'une trentaine de pays à travers le monde.

Métadonnées

Nom de la donnée : Importation des produits halieutiques
Sources : DPM et DITP
Longueur de la série : 2018 à 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes, Factures commerciales, Base de données
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 61 : Synthèse des importations de produits halieutiques en 2019

PAYS	POIDS EN TONNES	%/PAYS
Mauritanie	3461,00	57,51
Oman	459,29	7,63
Somalie	286,90	4,77
Chine	286,12	4,75
Argentine	180,23	2,99
Guinée Bissau	137,67	2,29
République de Guinée	117,59	1,95
Angola	101,30	1,68
Espagne	72,47	1,20
Inde	65,18	1,08
Reste du monde	850,28	**14,13**
TOTAL	**6018,04**	**100**

Source : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

Tableau 62 : Tableau synoptique des pêches maritimes en 2019

PRODUCTION DE LA PÊCHE MARITIME EN 2019		
Pêcherie	**Quantité (T)**	**VCE (X 1000)**
Pêche artisanale	440 603,49	193 726 360,14
Pêche industrielle	92 875,49	78 876 081,42
TOTAL 2019	**533 478,98**	**272 602 441,56**
Rappel 2018	524 852,00	272 466 374,00
Évolution %	1,64%	0,05%
Transformation		
Secteur artisanal	41 201,86	28 411 321,39
Secteur industriel	15 659,05	24 739 126,65
TOTAL 2019	**56 860,91**	**53 150 448,04**
Rappel 2018	51 236,84	45 115 054,50
Évolution %	11%	18%

PRODUCTION DE LA PÊCHE MARITIME 2019		
Exportation		
Secteur artisanal	26 645,50	13 675 331,26
Secteur industriel	285 237,01	294 533 000,00
TOTAL 2019	**311 882,51**	**308 208 331,26**
Rappel 2018	293 792,00	299 183 770,00
Évolution %	6 %	3 %
Carburant sous douane		
Carburant PA 2019	65 182,56	31 951 294,91

Source : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

Tableau 63 : État de quelques espèces des ressources marines et côtières au Sénégal

TYPES DE RESSOURCES		ESPÈCES	ÉTAT D'EXPLOITATION	RECOMMANDATIONS ET MESURES
Pélagiques	Hautu-rières	*Thunnus albacores* (Albacore)	Sous exploitée	Total autorisation de capture (TAC) = 110 000 T depuis 2016. Interdiction de pêche au moyen d'objets flottants, naturels ou artificiels de janvier à mars dans tout l'Atlantique
		Thunnus obesus (Patudo)	Surexploitée	TAC = 61 500 T
		Katsuwonus pelamis (Listao)	Pas exploitée	Réduction de l'effort de pêche
		Istiophorus platypterus (Voilier cosmopolite)	Surexploitées	
		Istiophorus albicans (Voilier de l'Atlantique)		
		Xiphias gladins (Espadon)	Sous exploitée	Quota du Sénégal : 250 T (stock nord) à 300 T (stock sud). Taille minimum : 125/119 cm
		Makaira nigricans (Marlin bleu)	Surexploitée	Limite de débarquement de 2 000 T
	Côtières	*Sardinella aurita* (Sardinelle ronde)	Surexploitées. Situation indésirable en termes de biomasse et de mortalité par pêche	
		Sardinella maderensis (Sardinelle plate)		
		Sardina pilchardus (Sardine)	Non pleinement exploitée	
		Trachurus trecae (Chinchard noir)	Surexploitée	
		Trachurus trachurus (Chinchard jaune ou blanc)	Pleinement exploitées. Pression de pêche actuelle plus ou moins durable	Pêche peut être maintenue
		Engraulis encrasicolus (Anchois)		
		Scomber japonicus (Maquereau)		
		Ethmalose fimbriata (Ethmalose)	Surexploitée	
Démersales	Côtières	*Pagrus caeruleostictus* (Pagre à PB)	Non pleinement exploitée	
		Pagellus bellottii (Pageot)	Non pleinement exploitée	
		Sepia officinalis (Seiche)	Non pleinement exploitée	
		Dentex macrophthalmus (Denté profond)	Non pleinement exploitée	
		Penaeus notialis (Crevette)	Pleinement exploitée	
		Epinephelus aeneus (Thiof)	Surexploitée	
		Octopus vulgaris (Poulpe)	Surexploitée	
	Profondes	*Parapenaeus longirostris* (Gamba)	Non pleinement exploitée	
		Merlus noirs	Surexploitée	

Source : Synthèse des rapports généraux des pêches au Sénégal publiés par le CRODT, 2022

6.2.2. Écosystèmes des zones de pêches maritimes

6.2.2.1. Écosystèmes marins : littoral sénégalais, habitat, faune et flore marins

Résumé

Long d'environ 700 km, la côte sénégalaise est généralement sableuse, à l'exception de l'avancée rocheuse de la Presqu'île du Cap-Vert, des formations de mangrove du Sine-Saloum et des estuaires des fleuves Gambie et Casamance. Ces écosystèmes de mangroves constituent des zones de nurseries et nourricières d'une grande importance biologique et économique et renferment une faune riche et variée d'espèces. Au niveau de la façade maritime, sur le plateau continental entre le benthos et le pelagos, existe une extrême diversité d'espèces de flore et de faune.

La richesse des zones de pêche varie en fonction de facteurs physiques (température, éclairement), chimiques (teneur en sels nutritifs), biologiques et de l'étalement ou du raccourcissement du cycle vital.

Éléments d'information

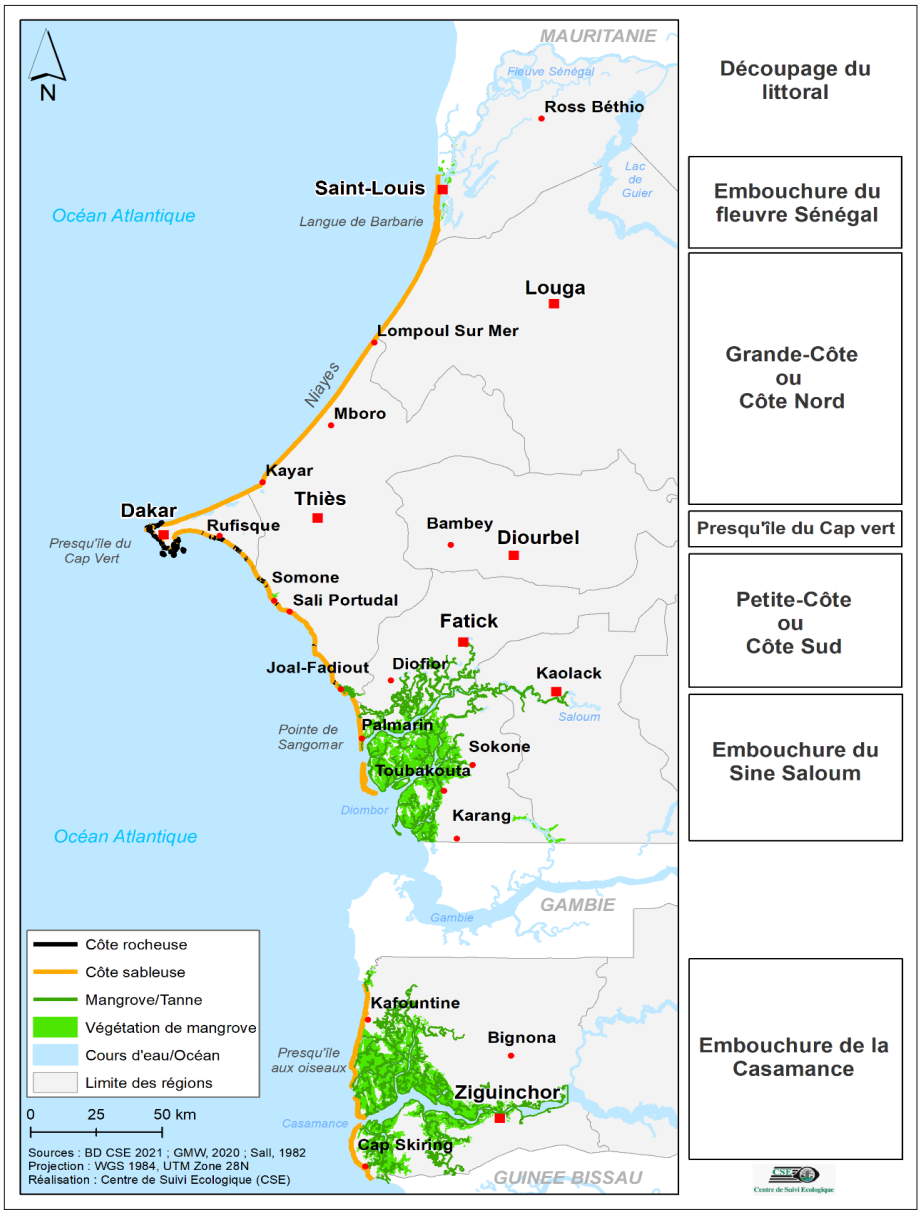

Figure 36 : Vue d'ensemble du littoral sénégalais

Source : CSE, 2024

Tableau 64 : Distribution des principales zones de pêche artisanale selon les régions maritimes

RÉGIONS	PRINCIPALES ZONES DE PÊCHE
Dakar	Mateyeppe-Mboukhy-Khérou Ndar-Thiouriba-Diakhoune-Dahomey-Pikine-Berlin-Ndiakhoum-Passba-Ngoudy-Aldabar-Konkoudiabar
Thiès	Joal-Sangomar-Palmarin-Djifère-Bouée 50-Ngaparou-Allamagne-Gorgui Somone-Popenguine-Pass gopp-Kelle-Dior ndar-Gopp-keurouss-khaute bi-Tambadji-Pas tank-Beureuk-Filao-Ribote-Agoule Agoule-Keur Malatyr-Diene war-Keur Barka-Bathie-Tank-Keur Yaye Awa
Saint-Louis	Ndiattara-Kherboureuy-Kher Mère Fall Ndiaye-Lakhratt-Mareme-Sirrou
Fatick	Au large de Palmarin-Bouée you sew-Ile de sangomar-Côté Bétenty-Côté Missirah -Près de Niodior-Tank-Près de Fambine-Bolong du Saloum
Louga	À hauteur de Potou /mer-Embouchure du fleuve Sénégal-Hauteur Lompoul/mer-Mbete-Diogo
Ziguinchor	Fleuve Casamance et affluents-Bolongs-Embouchure fleuve-Océan
Kaolack	Bras de mer le Saloum

Source : Synthèse des rapports généraux des pêches, DPM

6.2.3. Aménagements et infrastructures des pêches maritimes au Sénégal

Résumé

Au Sénégal, l'aménagement des pêcheries se fait à travers les plans d'aménagement. Quatre (4) plans ont été officiellement approuvés par décret. Il s'agit des plans d'aménagement de la pêcherie de poulpe *(Octopus vulgaris)*, de celles de crevettes profondes *(Parapenaeus longirostris* et *Aristeus varidens)*, de crevette blanche *(Penaeus notialis)* et de volutes *(Cymbium sp)*.

D'autres mesures de gestion spécifiques permettent l'aménagement des pêcheries maritimes. Elles s'appliquent à la ressource halieutique, à son environnement, aux engins et autres matériels de pêche. Il s'agit essentiellement de repos biologique, de la création et de l'immersion des récifs artificiels, de la cogestion locale des pêcheries, de la réduction du nombre et de nappes des engins de pêche et de la création d'aires protégées : 17 Aires Marines protégées (AMP), 05 Zones de Pêches protégées (ZPP), de Zones d'Immersion des Récifs artificiels (ZIRA) et 02 Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC). Les APAC sont sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement.

Métadonnées

Nom de la donnée : Aménagement des pêcheries maritimes au Sénégal
Source : DPM et CEP
Longueur de la série : 2016 à 2022
Méthode de collecte : Consultations avec toutes les parties prenantes, ateliers de partage et de validation, rapports annuels d'activité des structures
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

6.2.3.1. Infrastructures des pêches maritimes au Sénégal

Résumé

L'État du Sénégal a initié, depuis plusieurs années, la mise en place d'infrastructures et d'ouvrages de pêche : quais de pêche, aires de transformation artisanale, pontons et complexes frigorifiques le long du littoral et à l'intérieur du pays, à côté des bâtiments abritant les services administratifs. L'implantation de ces ouvrages de pêche s'inscrit dans le cadre de la politique de mise à niveau des équipements et des installations de pêche pour fournir aux consommateurs des produits salubres et répondre aux exigences des normes européennes sur le traitement des produits de la mer, notamment ceux destinés à l'exportation.

Métadonnées

Nom de la donnée : Infrastructures des pêches maritimes
Sources : DAGE et DPM
Longueur de la série : 2003 à 2022
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activité
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 65 : Réalisations en infrastructures des pêches

LOCALITÉ	MONTANT (TTC)	DÉBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX	ÉTAT D'AVANCEMENT
SERVICES RÉGIONAUX OU DEPARTEMENTAUX				
Joal	67 638 696	18/08/2016	Mars 2017	
Fatick	67 638 696	18/08/2016	Mars 2017	
Sédhiou	70 588 696	18/08/2016	Mars 2017	
Louga	71 595 423	16/09/2016		Inauguré- réceptionné
Quais de pêche				
Yoff	76 000 000			Inauguré
Soumbedioune	1 865 000 000			Achevé
Bargny	279 951 021	16/09/2016		
Ngaparou	206 500 000	22/12/2015	23/08/2016	Inauguré-Réceptionné
Pointe Sarene	206 500 000	22/12/2015	23/08/2016	Inauguré-Réceptionné
Potou	76 000 000	16/09/2016	30/03/2017	Inauguré-Réceptionné
Goudomp	179 225 315			
Aires de transformation				
Mbao	186 089 202	16/09/2016	AVRIL 2017	Achevé
Pencum Senegal	244 899 885	16/09/2016	MAI 2017	Achevé
Ndeppe/Rufisque	151 522 121	27/09/2016	AVRIL 2017	Achevé
Kafountine	211 465 002	16/09/2016	MAI 2017	Achevé
Fass Boye	215 740 970	JUIN 2015		Inauguré
Cayar				Travaux en cours
Marchés au poisson				
Tamba				Inauguré
Médina Gounass				En attente
Fours Ftt				
Thiaroye				Travaux en cours
Rufisque				Achevés
Kafountine				Achevés
Mballing (Mbour)				Travaux en cours
Fass Boye				Travaux en cours
Goxu Mbathie				Travaux en cours

Source : Rapport DPM, 2022

6.2.4. Typologie des pêches maritimes

6.2.4.1. Pêche artisanale

- **Répartition de la production de la pêche artisanale**

Résumé

La production de la pêche artisanale est destinée au mareyage, à la transformation artisanale et à la distribution locale. Les mareyeurs des produits frais et transformés approvisionnent les marchés intérieur et extérieur. La distribution locale est la part réservée à la consommation de la localité.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de la pêche artisanale
Sources : DPM, CRODT, DITP et DPEE
Longueur de la série : 1974 à 2019
Lacune : 2020 à 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

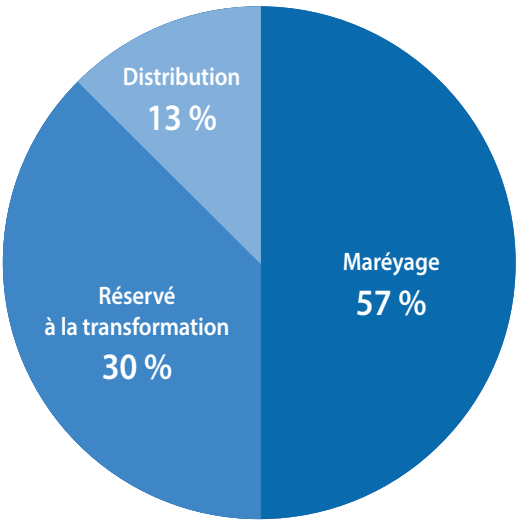

Figure 37 : Répartition des débarquements de la pêche artisanale

Source : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

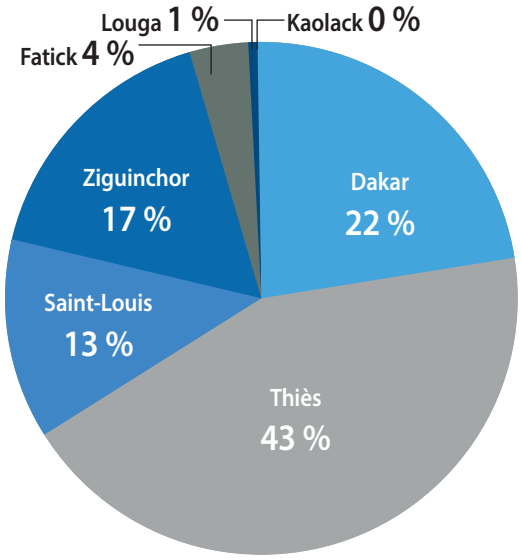

Figure 38 : Part des débarquements par région (%)

Source : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

- **Permis de pêche artisanale et pêcheurs artisanaux**

Résumé

Le permis de pêche artisanale est exigé à tous les nationaux voulant exercer la pêche artisanale maritime dans les eaux sous juridiction sénégalaise. Les pêcheurs artisanaux étrangers sont autorisés à pêcher sous le couvert d'un accord de réciprocité, dont les conditions de l'exercice des activités sont définies dans l'accord ou le protocole liant leur pays au Sénégal. Les catégories de permis de pêche artisanale varient en fonction des types de pêche et de la longueur de l'embarcation : le permis A pour la pêche à pied, le permis B pour les pirogues de 0 à 13 mètres et le permis C pour les pirogues de plus de 13 mètres.

La moyenne annuelle du nombre des pêcheurs recensés est de 75 369 pêcheurs en 2019, contre une moyenne de 70 041 pêcheurs en 2018, soit une augmentation moyenne de 8%. Les pêcheurs sont plus nombreux dans les régions de Thiès et de Dakar.

Métadonnées

Nom de la donnée : Permis de pêche artisanale
Source : DPM
Longueur de la série : 2006 à 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes, base de données en 2007
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 66 : Situation des permis de pêche par région maritime, du parc piroguier et des redevances au 31 décembre 2022

RÉGION	EFFECTIF DU PARC PIROGUIER	NOMBRE PERMIS A	NOMBRE PERMIS B	NOMBRE PERMIS C	PERMIS ETRANGER		TOTAL	TAUX
					B	C		
Louga	237	1	112	0	0	0	113	48 %
Saint-Louis	3 157	2	533	724	0	0	1 259	40 %
Thiès	5 760	3	2 219	440	0	0	2 662	46 %
Fatick	2746	14	1281	492	0	0	1 787	65 %
Dakar	4 175	0	1008	293	0	0	1 301	31 %
Ziguinchor	2 632	4	1156	236	4	3	1 403	53 %
Kaolack	181	1	66	03	0	0	70	39 %
TOTAL NATIONAL	**18 888**	**25**	**6 375**	**2 188**	**4**	**3**	**8 595**	**46 %**
PRIX UNITAIRE (FCFA)		**5 000**	**15 000**	**25 000**	**200 000**	**300 000**		
MONTANT (F CFA)		**125 000**	**95 625 000**	**54 700 000**	**800 000**	**900 000**	**152 150 000**	

Source : Revue annuelle de la LPSDPA, DPM 2022

Tableau 67 : Évolution du nombre de pêcheurs actifs

RÉGIONS/MOIS	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	MOYEN/ MOIS
Dakar	22 332	21 362	22 228	22 433	22 256	26 161	22 573	19 834	19 341	25 827	25 284	25 628	22 938
Thiès	23 020	22 537	27 937	27 285	37 577	26 662	22 659	18 446	20 289	20 840	22 255	23 824	24 444
Saint-Louis	12 171	12 175	6 550	16 050	16 050	16 675	11 750	1 980	1 565	1 773	1 565	1 773	8 340
Ziguinchor	9 251	9 726	7 491	8 941	10 249	9 319	9 189	7 671	8 113	8 751	10 149	10 937	9 149
Fatick	7 973	8 744	9 592	8 624	10 761	8 123	7 759	7 571	10 284	8 898	9 175	6 493	8 666
Louga	554	589	697	532	697	1 167	647	401	260	286	264	401	541
Kaolack	1 060	1 060	996	996	996	996	996	996	996	2 131	2 131	2 131	1 290
TOTAL GÉNÉRAL	**76 361**	**76 193**	**75 491**	**84 861**	**98 586**	**89 103**	**75 573**	**56 899**	**60 848**	**68 506**	**70 823**	**71 187**	**75 369**
RAPPEL 2018	66 951	68 057	69 793	74 912	82 353	73 532	63 283	64 160	67 816	65 665	70 850	73 124	70 041
ÉVOLUTION	**14 %**	**12 %**	**8 %**	**13 %**	**20 %**	**21 %**	**19 %**	**- 11 %**	**-1 0 %**	**4 %**	**0 %**	**- 3 %**	**8 %**

Sources : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

- **Immatriculation des pirogues artisanales**

Résumé

Sur un total de **18 888 pirogues saisies** dans la base de données (24 331 en 2021), **17 964 pirogues** disposent de plaques (statistiques 2019), **5 448 pirogues** ont été radiées au cours de cette année. Par ordre d'importance du parc piroguier enregistré dans la base de données du système d'immatriculation des pirogues, la région de Thiès vient en tête, avec 5 760 unités, soit 30 % du parc piroguier saisi dans la base de données ; suivent les régions de Dakar (4 175 unités, soit 22 %), Saint-Louis (3 157 unités, soit 17 %), Fatick (2 746 unités, 15 %), et la région de Ziguinchor avec 2 632 pirogues enregistrées, soit 14 % du parc national. Les régions de Louga et Kaolack sont les moins représentées dans le parc piroguier avec respectivement 237 unités (soit 1 %) et 181 unités (soit 1 %).

Métadonnées

Nom de la donnée : Immatriculation des pirogues artisanales
Source : DPM
Longueur de la série : 1999 à 2022
Lacune : 2000 à 2006
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activité des structures, base de données en 2007
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

- **Cartes de mareyeurs**

Métadonnées

Nom de la donnée : Cartes des mareyeurs
Source : DPM
Longueur de la série : 1974 à 2022
Lacune : 2005 à 2009
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activité des structures, base de données en 2011
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 68 : Situation des cartes de mareyeurs par région en fonction des catégories au 31 décembre 2022

RÉGIONS	PÊCHEUR MAREYEUR (Catégorie 1)	MAREYEUR SIMPLE (Catégorie 2)	MICRO-MAREYAGE (Catégorie 3)	TOTAL
Saint-Louis	2	70	3	75
Dakar	1	361	363	725
Thiès	5	346	34	385
Ziguinchor	12	154	175	341
Kédougou		1	2	3
Kaolack		11	24	35
Fatick		38	3	41
Louga		16	7	23
Matam		3	1	4

RÉGIONS	PÊCHEUR MAREYEUR (Catégorie 1)	MAREYEUR SIMPLE (Catégorie 2)	MICRO-MAREYAGE (Catégorie 3)	TOTAL
Kolda		3	13	16
Tambacounda		4	1	5
Sédhiou		2	9	11
TOTAL	**20**	**1009**	**635**	**1 664**
PRIX UNITAIRE	**10 000**	**20 000**	**300 000**	**-**
MONTANT DE LA REDEVANCE (FCFA)	**200 000**	**20 180 000**	**19 050 000**	**39 430 000**

Source : Revue annuelle de la LPSDPA, DPM 2022

- **Consommation de carburant de la pêche artisanale**

Métadonnées

Nom de la donnée : Consommation de carburant de la pêche artisanale
Source : DPM
Longueur de la série : 1962 à 2019
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes, Note circulaire de la Direction des Douanes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 69 : Consommation de carburant de la pêche artisanale en milliers de litres et de francs CFA en 2019

RÉGIONS	QTÉ/ VCE	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
DAKAR	Qté	990	985	1 202	1 167	1 200	1 273	1 283	659	1 153	938	1 069	1 079	12 998
	Vce	492 172	489 440	597 438	579 931	596 478	632 544	637 680	327 412	573 257	466 018	531 539	536 239	6 460 148
THIÈS	Qté	2 439	2 001	2 459	2 206	3 229	4 985	2 269	1 928	2 422	2 147	2 085	2 610	30 779
	Vce	1 212 186	994 259	1 222 247	1 096 138	1 604 957	2 477 305	1 127 918	957 985	1 203 559	1 067 101	1 036 268	1 297 199	15 297 120
ST-LOUIS	Qté	396	59	36	603	504	509	510	113	84	118	84	118	3 135
	Vce	196 878	29 123	18 009	299 914	245 231	248 067	248 567	55 052	40 872	57 554	40 872	57 554	1 537 692
ZIGUIN-CHOR	Qté	639	704	902	887	870	729	2 246	499	545	921	1 086	809	10 838
	Vce	9	319 542	413 497	441 077	432 145	362 491	1 116 179	248 186	271 024	457 771	505 285	395 074	4 962 280
FATICK	Qté	411	564	638	615	667	488	514	541	485	458	428	464	6 273
	Vce	204 272	280 424	317 018	305 674	331 498	242 628	255 247	268 950	241 187	227 721	212 686	230 455	3 117 762
LOUGA	Qté	131	40	127	132	144	293	88	39	33	33	62	39	1 160
	Vce	64 973	19 885	63 323	65 786	71 455	145 400	43 629	19 276	16 158	16 158	30 973	19 276	576 293
TOTAL	**Qté**	**5 006**	**4 352**	**5 365**	**5 611**	**6 613**	**8 277**	**6 910**	**3 779**	**4 722**	**4 615**	**4 814**	**5 119**	**65 183**
	Vce	**2 170 490**	**2 132 674**	**2 631 533**	**2 788 520**	**3 281 763**	**4 108 435**	**3 429 220**	**1 876 861**	**2 346 056**	**2 292 324**	**2 357 622**	**2 535 797**	**31 951 295**
RAPPEL 2018	**Qté**	**5 510**	**5 309**	**5 951**	**5 671**	**6 680**	**6 233**	**4 986**	**3 858**	**3 692**	**4 641**	**4 144**	**3 445**	**60 121**
	Vce	**2 731 924**	**2 630 744**	**2 947 930**	**2 806 460**	**3 319 678**	**3 079 471**	**2 469 131**	**1 917 510**	**1 803 486**	**2 284 664**	**2 025 706**	**1 684 945**	**29 701 649**
ÉVOLU-TION (%)	**Qté**	**-9%**	**-18%**	**-10%**	**-1%**	**-1%**	**33%**	**39%**	**-2%**	**28%**	**-1%**	**16%**	**49%**	**8%**
	Vce	**-21%**	**-19%**	**-11%**	**-1%**	**-1%**	**33%**	**39%**	**-2%**	**30%**	**0%**	**16%**	**50%**	**8%**

Sources : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

Tableau 70 : Tableau synoptique de la pêche artisanale (2011 - 2019)

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de pirogues motorisées	8570	8656	10164	9722	8053	9 469	9 922	10 445	11 589
Nombre de pirogues non motorisées	1885	2107	1724	1573	1429	2 506	2 012	1 467	1 275
Nombre de pêcheurs actifs	58 116	58 505	62 444	60 594	53 101	854 124	858 372	840 496	71 187
Mises à terre en tonne	372 956	405 974	398 214	372 548	383 222	397 871	394 036	398 643	440 603
Valeur commerciale estimée : X1000	111 819 770	98 991 923	96 186 864	93 574 514	110 724 210	126 706 377	140 089 428	178 424 100	193 726 360
Consommation de produits frais	47 338	53 676	32 518	47 770	34 759	37 640	37 451	38 189	50 810
Mareyage de produits frais	191 236	130 985	136 310	176 939	216 821	199 008	208 804	193 990	232 875
Produits transformés	49 881	49 173	58 652	45 612	40 340	42 318	41 474	38 924	41 202
Exportation de produits frais	6212	11434	5354	3256	7554	4 503	2 319	1 827	2 544
Exportation de produits transformés	29 272	30 265	35 351	27 567	18 641	21 907	20 053	19 786	24 125

Source : synthèse des rapports généraux des pêches maritimes publiés par la DPM, 2011 à 2019

6.2.4.2. Pêche industrielle

- **Accès à la ressource**

Résumé

L'exercice de la pêche industrielle, dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise, est assujetti à la possession d'une licence de pêche en cours de validité, délivrée par le Ministère en charge des pêches, après avis de la commission consultative d'attribution de ces autorisations de pêche industrielle. Il existe quatre (04) catégories de licence de pêche industrielle délivrées avec quatorze (14) options (Tableau 71).

Licence de pêche démersale côtière (LPDC) : composée des trois (03) options suivantes : chalutiers crevettiers, chalutiers poissonniers et céphalopodiers et palangriers de fond ;
Licence de pêche démersale profonde (LPDP) : est caractérisée par les cinq (05) options suivantes : chalutiers crevettiers, chalutiers poissonniers, palangriers de fond, casiers à langouste rose et casiers à crabe profonde ;
Licence de pêche pélagique côtière (LPPC) : comprend deux options : senneurs et chalutiers ;
Licence de pêche pélagique hauturière (LPPH) : comporte les quatre (04) suivantes : canneurs, senneurs, palangriers thon et palangriers espadon.

En 2022, le Ministère a délivré cent cinquante-sept (157) licences, contre cent soixante (160) en 2021, réparties comme suit :

- 132 pour des navires nationaux (129 en 2021) et
- 25 pour l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Partenariat de Pêche durable qui vient d'être renouvelé pour 2019-2024 (contre 31 en 2021).

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution annuelle du nombre de licences
Source : DPM
Longueur de la série : 2001 à 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes et base de données
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation de l'information : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 71 : Évolution annuelle du nombre de licences (2011 - 2022)

CATÉGORIES ET NOMBRE DE LICENCES					
ANNÉES	LPDC	LPPC	LPDP	LPPH	TOTAL
2011	83	3	21	17	124
2012	95	3	17	18	133
2013	81	4	20	18	123
2014	76	4	17	14	111
2015	84	5	23	41	153
2016	85	7	28	44	164
2017	87	12	35	47	181
2018	80	12	35	50	177
2019	87	15	47	48	197
2020	73	13	43	43	172
2021	69	08	42	41	160
2022	69	11	42	35	157

Source : Revue annuelle de la LPSDPA, DPM 2022

- **Engins de pêche**

Le décret portant application du Code de la pêche maritime fixe les engins et maillages des filets minima. On constate un changement avec l'augmentation de la taille des mailles des engins de pêche passant du simple au double dans certains cas, entre les réglementations de 1976 et 2015. Ces mesures visent, entre autres, la protection des juvéniles, la diminution des rejets en mer et la capture d'individus de plus grande valeur commerciale.

- **Mises à terre de la pêche industrielle**

Tableau 72 : Tableau synoptique de la pêche industrielle

			2019			2018		
PAVILLON	TYPE LICENCE	OPTION	NOMBRE	POIDS (tonnes)	VCE x 1000	NOMBRE	POIDS (tonnes)	VCE x 1000
Pêche nationale	LPPH	Senneur	6	41 853,43	26 565 718,27	5	46 337,00	30 173 799,00
		Canneur	6	1 628,24	1 102 834,73	6	3 039,91	2 330 473,68
	LPPC	Senneur	4	471,39	97 872,00	5	608,00	91 725,00
		Chalutier pélagique	4	6 139,13	3 660 343,92	6	12 874,61	5 926 495,02
	LPDP	Chalutier poissonnier (merlutiers)	8	2 909,28	2 299 498,20	5	7 400,21	7 085 033,36
		Chalutier poissonnier (autres)	8	4 850,15	2 265 625,23			
		Chalutier crevettier Profond	16	3 482,74	18 993 870,70	17	2 249,31	8 819 927,60
		Palangres				2	969,67	708 700,45
	LPDC	Chalutier poissonnier et céphalopodier	34	13 881,01	10 129 623,95	48	37 385,00	21 429 731,00
		Chalutier crevettier côtier	24	6 159,44	5 252 157,20	28	7 697,02	11 686 422,78
Sous total national			110	81 374,81	70 367 544,20	122	118 560,73	88 252 307,89
Pêche étrangère	LPPH	Senneur	8	2 491,00	1 640 000,00	8	953,75	665 303,45
		Canneur	8	6 256,74	3 976 590,90	8	5 332,58	3 718 714,00
	LPDP	Chalutier poissonnier (merlutiers)	3	2 752,93	2 891 946,32	3	1 361,30	1 405 948,80
Sous total étranger			19	11 500,67	8 508 537,22	19	7 647,63	5 789 966,25
TOTAL GÉNÉRAL 2019			**129**	**92 875,49**	**78 876 081,42**	**141**	**126 208,36**	**94 042 274,14**
Rappel 2018			141	126 209,00	94 042 274,00			
ÉVOLUTION % (2019/2018)			**-9%**	**-26%**	**-16%**			

Sources : Résultats généraux des pêches maritimes au Sénégal publiés par la DPM, 2019

- **Pêche sous-marine**

Cette forme de pêche était pratiquée comme une activité de plaisance non lucrative. Elle est devenue une profession commerciale et s'est développée très vite. Le décret n°67-386 du 13 avril 1967 qui la réglemente est ancien et ne prend en compte que les aspects liés à son exercice en tant que loisir. Il soumet l'exercice de cette activité à l'obligation de déclaration à l'administration de l'inscription maritime ou à l'adhésion à une association de chasseurs sous-marins. Le Code de la Marine marchande de 2002 dispose des conditions d'exercice de la pêche sportive et de la chasse sous-marine en précisant que la chasse sous-marine n'est autorisée que dans la zone côtière de la région de Dakar.

- **Flotte de pêche maritime nationale**

Métadonnées

Noms de la donnée : Flotte des pêches maritimes nationales
Source : DPM
Longueur série : 2006 à 2019
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activité
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation de l'information : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 73 : Évolution de l'armement (artisanal et industriel) sénégalais- nombre d'unités (2006-2019)

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pêche artisanale	10 455	10 763	11 888	11 295	9 482	11 983	11 943	11 912	12 864
Pêche industrielle	129	124	125	106	140	131	139	141	197
TOTAL	**10 584**	**10 887**	**12 013**	**11 401**	**9 622**	**12 114**	**12 082**	**12 053**	**13 061**

Source : synthèse des rapports généraux des pêches maritimes publiés par la DPM, 2011 à 2019

- **Mises à terre globales**

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des captures des pêches maritimes
Source : DPM
Longueur de la série : 1974 à 2022 (données de 2020 à 2022 non encore validées)
Méthode de collecte : Rapports généraux des pêches maritimes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation de l'information : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 74 : Évolution des captures des pêches maritimes (2011 à 2019)

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PA	372 956	405 974	398 214	372 548	383 222	397 871	394 036	398 643	440 604
PI	47 923	41 987	43040	52454	47445	89 570	108 723	118 561	92 875
TOTAL	**420 879**	**447 961**	**441 254**	**425 002**	**430 667**	**487 441**	**502 759**	**517 204**	**533 479**
VCE EN X 1000 FCFA	151 391 703	151 631 287	144 003 570	134 954 834	153 991 603	183 772 640	216 772 150	266 676 408	272 602 441

Source : synthèse des rapports généraux des pêches maritimes publiés par la DPM, 2011 à 2019

NB : *Données 2020 à 2022 existent, mais non encore validées et publiées*

- **Exportations nationales**

Tableau 75 : Évolution des exportations globales de la PI et de la PA (2011 à 2019)

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantité (en tonnes)	147 905	168 890	178 273	181 733	214 658	218 573	229 300	293 792	311 882
Valeur (x1000 FCFA)	254 930 044	202 014 505	196 601 870	190 698 723	205 885 206	211 582 000	221 699 000	299 216 000	308 208 000

Source : synthèse des rapports généraux des pêches maritimes publiés par la DPM, 2011 à 2019

6.2.5. Système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et gestion de l'information marine pour une gestion durable des ressources marines et côtières

6.2.5.1. Système de SCS des pêches maritimes

- **SCS des pêches**

Résumé

La Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) assure la mission de SCS des pêches maritime et continentale ainsi que du suivi de la sécurité de la pêche artisanale. Ces activités de SCS ont été réalisées en parfaite collaboration avec les structures étatiques, parties prenantes de l'Action de l'État en mer (AEM) en particulier, la Marine nationale, l'Armée de l'Air, la Gendarmerie nationale, entre autres, qui participent activement à la surveillance des pêches. La surveillance aérienne est assurée avec la collaboration des Éléments Français au Sénégal (EFS) et celle conjointe pour la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) est réalisée par le Sénégal et certains pays à travers la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP). Elles sont réalisées à terre au môle 10 du Port Autonome de Dakar et au niveau des sites de débarquement de la pêche artisanale et menées par les moyens navals, aériens et les senseurs (VMS : Vessel Monitoring System (système de positionnement par satellite) : système qui fournit un rapport sur la position des navires à des intervalles réguliers, RADAR : système qui utilise les ondes radio pour détecter et déterminer la distance et/ou la vitesse des bateaux et AIS : Automatic Identification system : système d'identification automatique des navires de grande capacité).

Ces activités de SCS sont : les inspections et contrôles à quai, les patrouilles maritimes, la surveillance aérienne, la surveillance participative, le contrôle par senseurs, l'embarquement des observateurs, la certification des captures destinées à l'exportation, les arraisonnements de navires de la pêche industrielle, la conciliation pêche artisanale et pêche industrielle et les opérations conjointes de surveillance des pêches. Chaque activité a permis d'obtenir les résultats suivants (Tableau 76 à Tableau 89).

Métadonnées

Nom de la donnée : Activités de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)
Source : DPM, CRODT et DPSP
Longueur de la série : 1982 à 2022
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activités et rapports généraux des pêches maritimes
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation de l'information : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 76 : Nombre de navires inspectés à quai par trimestre en 2022

PÉRIODE	NAVIRES NATIONAUX	NAVIRES ÉTRANGERS	TOTAL
Trim. 1	271	61	332
Trim. 2	317	71	388
Trim. 3	229	87	316
Trim. 4	194	31	225
TOTAL	**1011**	**250**	**1261**
RAPPEL 2021	**1 104**	**290**	**1 394**
ÉVOLUTION %	**-8,42%**	**-13,79%**	**-9,54%**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 77 : Nombre de navires inspectés par nationalité en 2022

NATIONALITÉ	NOMBRE DE NAVIRES	POURCENTAGE PAR NATIONALITÉ
Sénégalaise	1011	80,17%
Espagnole	99	7,85%
Chinoise	68	5,39%
Française	5	0,40%
Egyptienne	2	0,16%
Gambienne	14	1,11%
Italienne	15	1,19%
Ivoirienne	3	0,24%
Turque	1	0,08%
Guinée Conakry	7	0,56%
Bissau guinéenne	26	2,06%
Marocaine	3	0,24%
Mauritanienne	4	0,32%
Coréenne	1	0,08%
San Salvador	1	0,08%
Taiwan	1	0,08%
TOTAL	**1261**	**100,00%**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 78 : Nombre de navires inspectés par la Marine nationale et par trimestre durant les patrouilles maritimes en 2022

TRIMESTRE	NOMBRE DE MISSIONS	NOMBRE DE JOURS	NAVIRES INSPECTÉS	NAVIRES ARRAISONNÉS
Trim. 1	145	312	94	4
Trim. 2	141	296	94	5
Trim. 3	164	295	43	2
Trim. 4	125	268	31	1
TOTAL	**575**	**1171**	**262**	**12**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 79 : Synthèse des patrouilles aériennes par l'Armée de l'Air sénégalaise et les Éléments Français au Sénégal (EFS) en 2022

PÉRIODE	NOMBRE DE MISSIONS	NOMBRE D'HEURES DE VOL	NOMBRE DE NAVIRES DÉTECTÉS	NOMBRE DE NAVIRES SURVOLÉS	NOMBRE DE NAVIRES IDENTIFIÉS	NOMBRE DE NAVIRES EN INFRACTION
Trim. 1	9	27	174	174	174	0
Trim. 2	4	12	99	99	99	7
Trim. 3	11	33	278	278	278	4
Trim. 4	8	24	109	109	109	0
TOTAL	**32**	**96**	**660**	**660**	**660**	**11**
RAPPEL 2021	**28**	**84**	**525**	**525**	**525**	**17**
VARIATION	**4**	**12**	**135**	**135**	**135**	**-6**
ÉVOLUTION EN %	**14,29 %**	**14,29 %**	**25,71 %**	**25,71 %**	**25,71 %**	**-35,29 %**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 80 : Récapitulatif des navires nationaux et étrangers suivis par VMS

TYPE DE LICENCE DE PÊCHE	ANNÉE 2022	RAPPEL ANNÉE 2021	VARIATION	ÉVOLUTION EN %
Navires nationaux	126	127	-1	-0,78 %
Navires étrangers	24	26	-2	-7,69 %
TOTAL	**150**	**153**	**-3**	**-1,96 %**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 81 : Synthèse des patrouilles maritimes de surveillance participative par centre secondaire de surveillance côtière

CENTRES SECONDAIRES DE SURVEILLANCE CÔTIÈRE (CSSC)	NOMBRE DE PATROUILLES	PIROGUES INSPECTÉES	% PIROGUES INSPECTÉES	PIROGUES ARRAISONNÉES	NAVIRES CONTRÔLÉS	NAVIRES ARRAISONNÉS
Saint-Louis	455	4918	56,57 %	63	-	-
Fass Boye	43	312	3,58 %	17	-	-
Cap Skirring	10	410	4,71 %	68	-	-
Cayar	55	462	5,31 %	51	-	-
Joal	57	115	1,32 %	20	-	-
Mbour	26	584	6,71 %	51	-	-
Djiffere	43	1083	12,45 %	376	-	-
Lompoul	24	176	2,02 %	28	2	
Kafountine	97	541	6,22 %	68	-	-
Ngaparou	37	16	0,18 %	12	5	-
Yoff	7	76	0,87 %	2	-	-
TOTAUX	**854**	**8693**	**100 %**	**756**	**7**	
RAPPEL 2021	**1 208**	**10 051**		**602**	**4**	**-**
VARIATION	**-354**	**-1 358**		**154**	**3**	**0**
ÉVOLUTION	**-29 %**	**-14 %**		**26 %**	**75 %**	**0 %**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 82 : Embarquement des observateurs par type de pêche

	EMBARQUEMENT					TOTAL
Période	Canneur	Senneurs SN	Senneurs UE	Merlutiers	CP DEMP	
Trim. 1	-	7	-	-	-	7
Trim. 2	4	8	-	-	-	12
Trim. 3	4	8	-	1	-	13
Trim. 4	4	10	-	1	-	15
TOTAL	**12**	**33**	**-**	**2**	**-**	**47**
RAPPEL 2021	**11**	**29**	**-**	**3**	**-**	**47**
VARIATION	**1**	**4**	**-**	**-1**	**-**	**-**
ÉVOLUTION EN %	**9,09 %**	**13,79 %**	**-**	**-100 %**	**-**	**-**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 83 : Certification des captures destinées à l'exportation en 2022

	PRODUITS CERTIFIÉS DIRECTION			PRODUITS CERTIFIÉS AÉROPORT			TOTAL		
Période	Nombre de certificats de capture	Poids (en tonnes)	%	Nombre de certificats de capture	Poids (en tonnes)	%	Nombre de Certificats	Poids (en tonnes)	Part tonnage total (en %)
Trim. 1	2 724	52 712	22%	1 647	1 057	31%	4 371	53 769	22 %
Trim. 2	3 003	91 552	39%	1 742	1 112	32%	4 745	92 664	39 %
Trim. 3	1 829	43 462	18%	1 159	664	19%	2 988	44 126	18 %
Trim. 4	1 680	48 101	20%	960	630	18%	2 640	48 731	20 %
Total	**9 236**	**235 827**	**100 %**	**5 508**	**3 463**	**100%**	**14 744**	**239 290**	**100 %**
Rappel 2021	**9 963**	**253 226**		**6 300**	**4 372**		**16 263**	**257 598**	
Variation	**-727**	**-17 399**		**-792**	**-909**		**-1 519**	**-18 308**	
Évolution en %	**-7,29 %**	**-6,87 %**		**-12,57 %**	**-20,79 %**		**-9,34 %**	**-7,10 %**	

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 84 : Situation des arraisonnements par trimestre

PÉRIODE	DPSP	MARINE NATIONALE	TOTAL	OBSERVATIONS
Trim. 1	3	3	6	
Trim. 2	4	3	7	
Trim. 3	5	0	5	
Trim. 4	18	1	19	
TOTAL	**30**	**7**	**37**	**21 dossiers en instance**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 85 : Situation des réconciliations

PÉRIODE	NOMBRE DE CAS	MONTANT DES DÉGÂTS	MONTANT DES RÉCONCILIATIONS	RÉCONCILIATIONS %
Trim. 1	4	5 066 000	800 000	15,79 %
Trim. 2	87	26 700 000	600 000	2,24 %
Trim. 3	87	28 655 000	12 800 000	44,66 %
Trim. 4	5	5 200 000	1 450 000	27,88 %
TOTAL	**183**	**65 621 000 FCFA**	**15 650 000 FCFA**	**23,84 %**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 86 : Récapitulatif des opérations conjointes CSRP en 2022

ANNÉE	ZONE D'OPÉRATION	NOM PATROUILLEUR	NOMBRE DE NAVIRES IDENTIFIÉS	NOMBRE DE NAVIRES CONTRÔLÉS	NOMBRE DE NAVIRES ARRAISONNÉS
2022	ZEE Sénégal	PHM Kédougou	60	56	(03) ZEE Sénégal
	ZEE Sierra Léone	PHM Kédougou	38	38	02
TOTAL			60	94	05

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 87 : Récapitulatif des opérations de surveillance

A/ OPERATIONS DE SURVEILLANCE							
Structures d'exécution	**Nombre de missions**	**Nombre de jours cumulés**	**Unités inspectées ou observées**		**Unités arraisonnées**		**Observations**
			Pirogues	**Navires pêche Industrielle**	**Pirogues**	**Navires Pêche Industrielle**	
Centres secondaires, centres de pêche continentale et Brigades de surveillance participative	854	360	8693	00	756	-	Contrôle des permis de pêche et gilets de sauvetage / Taille des espèces et AMP (Données provisoires)
DPSP / EM-MARINE	575	1171	-	262	-	12	-
CSRP/ Opération conjointe de surveillance	-	-	-	94	-	5	-
Brigade de veille portuaire / Inspections à quai	Tous les jours 24/24	Tous les jours 24/24	-	1261	-	1	-
CRRS-Centre Radio Radar Satellite / Suivi VMS	Tous les jours 24/24	Tous les jours 24/24	-	150	-	22	-
Bureau des Opérations (Patrouille aérienne)	32	32	-	660	-	8	-

B/ INSPECTIONS ET CONTROLE / CERTIFICATION						
	PRODUITS CERTIFIES DIRECTION		PRODUITS CERTIFIES AEROPORT		TOTAL	
	Poids (tonnes)	Nombre de certificat decapture	Poids (tonnes)	Nombre de certificat de capture	Poids (tonnes)	Nombre de certificat de capture
Certification de capture des produits de la pêche	235 827	9 235	3 463	5 471	239 290	14 706
C/ SECURITE DES PECHEURS - BILAN DES EVENEMENTS MARINS						
Sécurité et Assistance des pêcheurs artisans	Nombre d'acci-dents	Nombre de Per-sonnes portées disparues	Nombre de pertes en vies humaines	Nombre de personnes rescapées		Montant du matériel perdu en F CFA
	109	149	52	716		186 206 000
D/ EMBARQUEMENT DES OBSERVATEURS						
Nombre d'ebarquements					TOTAL	
					47	

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

- **Sécurité de la pêche artisanale**

Résumé

Cette mission de la DPSP est assurée à travers le suivi des événements maritimes, le programme de formation et sensibilisation des pêcheurs, le programme de géolocalisation des pirogues de pêche artisanale et le programme gilet de sauvetage. Le MPEM, à travers la DPSP, a entamé le programme de géolocalisation des embarcations de la pêche artisanale avec la collaboration des acteurs et l'appui de partenaires techniques et financiers. Pour finaliser le processus, la DPSP a organisé en 2020 des tests d'évaluation pour le choix d'un système. Par ailleurs, dans le cadre du Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Sénégal (PGRNS/SENRM) financé par la Banque Mondiale, un budget de 1 200 000 dollars US est alloué à la DPSP pour l'acquisition d'équipements de géolocalisation et informatiques et de logiciels. L'exécution est prévue courant 2023.

Le programme gilet de sauvetage, démarré en 2003, avait comme objectif principal de doter l'ensemble des pêcheurs du Sénégal en gilets de sauvetage aux fins de réduire les pertes en vie humaine en mer. En 2022, le Ministère a passé deux commandes, l'une de 20 000 gilets et l'autre de 9000 gilets, financées respectivement par le Budget consolidé d'investissement (BCI) et la Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes (CEPIA). Le prix de cession reste fixé à 2 500 F CFA pour une acquisition estimée à 10 000 F CFA.

Métadonnées

Nom de la donnée : Programme gilet de sauvetage
Source : DPSP
Longueur de la série : 2003 à 2022
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activité de la DPSP
Organe responsable de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

L'exécution du suivi des événements maritimes et le programme de formation et sensibilisation des pêcheurs ont donné les résultats consignés dans le tableau 88.

Éléments d'information

Tableau 88 : Nombre de pêcheurs formés dans les brigades

NOMBRE	DÉSIGNATION DES BRIGADES	NOMBRE DE PÊCHEURS FORMÉS
1	Saint-Louis	25
2	Lompoul	25
3	Fasse Boye	25
4	Djifère	25
5	Niodior	25
6	Kafountine	25
7	Cap Skirring	25
	TOTAL	**175**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

Tableau 89 : Bilan des événements maritimes en 2022

RÉGIONS	ACCIDENTS	PORTÉS DISPARUS	RESCAPÉS	MORTS	VCE MATÉRIEL PERDU EN F CFA
Thiès	33	35	237	10	37 051 000
Dakar	17	22	36	4	32 740 000
Ziguinchor	24	56	214	16	13 050 000
Fatick	7	7	24	7	465 000
Saint-Louis	27	29	205	15	78 000 000
Louga	1	0	0	0	24 900 000
TOTAL 2022	**109**	**149**	**716**	**52**	**186 206 000**
TOTAL 2021	**83**	**75**	**510**	**29**	**108 825 000**
VARIATION	**26**	**74**	**206**	**23**	**77 381 000**
ÉVOLUTION %	**31,32 %**	**98,66 %**	**40,39 %**	**79,31 %**	**71,10 %**

Source : Rapport annuel d'activité (Revue annuelle de la LPSDPA), DPSP 2022

- **Moyens de surveillance**

La DPSP dispose d'un réseau de dix (10) stations côtières opérationnelles en 2022. Dans le cadre du Projet de Gestion des Ressources au Sénégal / SENRM, il est prévu la réhabilitation des stations de Mbour, Djifère, Pointe Sarène, Kafountine et la construction des stations de Yoff et de Cap Skirring. A côté de ces stations côtières, il y a des moyens nautiques (deux vedettes de 20 mètres et quatre vedettes de 12 mètres), des embarcations en fibre de verre (quatre disponibles), des véhicules, des motos, des moyens aériens (avion) et les senseurs (VMS, RADAR et AIS).

6.3. Pêche continentale

6.3.1. Plan stratégique, situation et production

Résumé

La pêche continentale aide à combler le déficit d'approvisionnement des marchés intérieurs. Elle contribue à la création d'emplois et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations des localités situées à l'intérieur du pays. Face aux menaces subies par les pêches maritimes et

devant une pauvreté croissante des populations, le développement de la pêche continentale constitue un grand défi à relever quant à la satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques.

A cet effet, le Plan stratégique du développement de la pêche continentale a été élaboré et validé, avec pour objectif global « Développer de manière durable la pêche continentale au Sénégal ». Sa mise en œuvre est facilitée par un plan d'action opérationnel budgétisé sur cinq (05) ans (2021 à 2025). Il possède aussi un dispositif de gouvernance, de suivi et d'évaluation.

Les statistiques de la Direction de la pêche continentale montrent une baisse drastique des captures ; contrairement aux années 60, rien que le fleuve Sénégal produisait deux fois plus. Cette régression de la production est due à plusieurs facteurs (Tableau 90, Tableau 91 et Tableau 92).

Les débarquements des produits de la pêche continentale varient d'une région à une autre du fait, principalement, de la configuration du réseau hydrographique, des écosystèmes et du professionnalisme des acteurs.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de la pêche continentale
Source : DPC / MPEM
Longueur de la série : 2010 à 2022 (13 ans)
Méthode de collecte : Rapports généraux de la pêche continentale
Organe responsable de la collecte : DPC/CEP/MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux et diagrammes

Éléments d'information

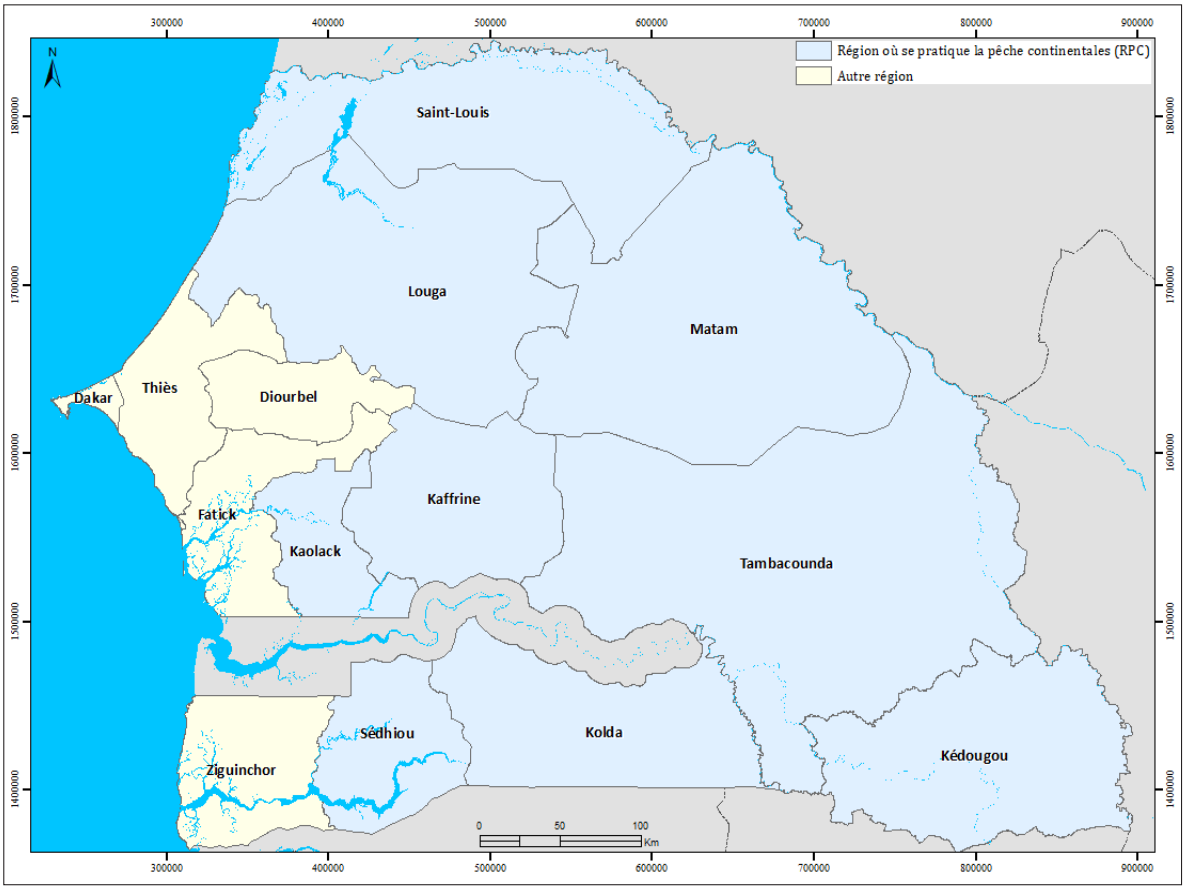

Figure 39 : Situation des régions où se pratique la pêche continentale (RPC)

Source : PSDPCS, 2021

Tableau 90 : Évolution des débarquements de la pêche continentale au niveau national et leur valeur 2010-2022

ANNÉES	PRODUCTION EN TONNES	VCE EN MILLIARDS
2010	14 164	9,200
2011	13 409	8,3
2012	14 183	8,784
2013	13 322	10,707
2014	9 559	7,660
2015	12 996	12,440
2016	11 254	11,818
2017	13 461	14,594
2018	11 003	12,293
2019	13 011	14,967
2020	14 001	14,347
2021	8 920	63,445
2022	9 479	126,62

Source : Rapports généraux de la pêche continentale, DPC 2022

Tableau 91 : Évolution de la production par région de 2010 à 2022

ANNÉE	KAOLACK	KÉDOU-GOU	KOLDA	LOUGA	MATAM	SAINT-LOUIS	TAÙBA-COUNDA	SÉD-HIOU	KAF-FRINE	TOTAL EN TONNE
2010	191	30	380	2546	2701	6106	2089	121	0	14 164
2011	290	52	123	2718	2457	4589	3025	155	0	13 409
2012	260	47	146	3924	2626	4704	2335	142	0	14 184
2013	253	32	165	951	2201	7606	1876	239	0	13 323
2014	154	29	254	847	2022	4353	1707	194	0	9 559
2015	54	12	232	814	2086	2109	3487	1209	0	10 003
2016	43	151	477	681	3670	1801	3257	1173	0	11 254
2017	37	248	1037	790	4502	2120	1072	3652	3	13 461
2018	26	872	915	698	2164	1776	709	3839	3	11 003
2019	43	2088	866	660	3271	1619	983	3455	25	13 011
2020	72	2246	2330	237	3257	2313	1082	2431	32	14 001
2021	2027	68	698	19	1220	2218	190	808	1672	8 920
2022	2322	36	549	13	2059	2295	120	993	1092	9 479
TOTAL	**5772**	**5911**	**8172**	**14898**	**34236**	**43609**	**21932**	**18411**	**2827**	**155771**

Source : Rapports généraux de la pêche continentale, DPC 2022

Tableau 92 : Tableau synoptique de la pêche continentale

RUBRIQUES	MATAM	KAO-LACK	KOLDA	KAF-FRINE	KÉDOU-GOU	SÉD-HIOU	LOU-GA	TAMBA	SAINT-LOUIS	TOTAL
Tonnage débarqué (T)	2322	40	624	22	2057	2300	120	993	1092	9 570
Valeur Com esti VCE (x1000 f CFA)	4478427	26138	544188	21197	3801657	2215015	87455	1033010	533996	12 741 083
Consommation locale (T)	1733	39	542	19	2057	1930	63	993	148	7 524
Mareyage (T)	391		-	-	-	370	42	-	840	1 643
Réservé Transformation artisanale (T)	197	1	82	3	-	-	15	-	104	402
Réservé Transformation industrielle (T)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exportation (T)	-	-		-	-	-		-		-
Tonnage Sec (T)	70	0,473	56	2,088	-	-	5,6	-	68	222
Valeur Commerciale estimée VCE x (1000 F CFA)	107057	-	119885	10379	-	-	20480	-	45599	303 400
Consommation locale (T)	70	-	41	0,560	-	-	1,7	-	15	128
Expédition dans les autres régions (T)	-	-	1	1,528	-	-	3,9	-	53	70
Exportation (T)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Rapports annuel d'activités, DPC 2022

6.3.2. Parc piroguier, acteurs, engins, équipements et permis de pêche continentale

Résumé

L'estimation du parc piroguier fait état de plus de cinq mille (5 000) unités de pêche. Ce parc est très inégalement réparti entre les régions (Tableau 93). Les pirogues monoxyles sont les plus utilisées. Les pirogues à membrures non motorisées sont plus répandues dans les régions du Nord (Matam et Saint-Louis) et à Sédhiou. Le taux de motorisation est faible sur l'ensemble du pays. Pour les engins de pêche, le filet dormant est le plus utilisé, suivi de la palangre, du filet dérivant et de l'épervier. L'importance de certains types de pêche dans les localités est liée à la nature des plans d'eau : par exemple, à Louga sur le Lac de Guiers, on a presque exclusivement des filets dormants, alors qu'en Casamance, on a des filets dérivants pour cibler les crevettes dans les bras de l'estuaire. L'enquête cadre de la pêche continentale fait ressortir un important déficit en infrastructures et équipements de la pêche continentale.

Les pêcheurs (nationaux et étrangers), les mareyeurs, les transformateurs, les manutentionnaires, écailleurs, etc. constituent les principaux acteurs du secteur.

Métadonnées

Nom de la donnée : Parc piroguier, acteurs, engins, équipements et permis de pêche continentale
Source : DPC
Longueur de la série : 2013 - 2022
Méthode de collecte : Rapports généraux de la pêche continentale
Organes responsables de la collecte : MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux, diagrammes

Éléments d'information

Tableau 93 : Répartition du parc piroguier, des acteurs et des permis de pêche par région

RUBRIQUES	MA-TAM	KAO-LACK	KOL-DA	KAF-FRINE	KÉDOU-GOU	SÉDHIOU	LOUGA	TAMBA	SAINT-LOUIS	TOTAL
Répartition des acteurs										
Pêcheurs nationaux	8967	800	544	62	410	1284	512	1216	4836	16841
Pêcheurs étrangers	314		574	06			140		635	1523
Mareyeurs	3070	34	857	469	119	169	3	617	261	4510
Transformateurs	550	6	461	62		60	30		525	1664
Autres (manutention, écailleurs …)	328	75	95	22		76		311	2	576
TOTAL	**13229**	**915**	**2531**	**621**	**529**	**1589**	**685**	**2144**	**6259**	**28502**
Armement piroguier										
Pirogues autochtones	1288	67	403	1	246	871	128	425	1004	3879
Pirogues saisonnières	-	-	-	1	2	-	35	-	166	168
Pirogues étrangères	23	-	-	-	-	-	-	-	28	51
TOTAL	**1311**	**67**	**403**	**2**	**248**	**871**	**163**	**425**	**1198**	**4031**
Situation des permis de pêche										
Permis nationaux	-	-	29	-	-	-	-	-	223	252
Permis étrangers	-	-		-	-	-	-	-		
TOTAL	**-**	**-**	**29**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**223**	**252**

Source : Rapport annuel d'activités, DPC 2022

6.3.3. Transformation

Résumé

Au Sénégal, l'activité de transformation effectuée par les ménages est inégalement répartie entre les régions. Les techniques de transformation utilisées sont : le séchage, la fermentation, le salage, le fumage et le brûlage. Les techniques de mise en farine, d'huilage et de braisage sont parfois utilisées.

Une partie des produits de la pêche continentale transformés fait l'objet d'exportation vers les pays frontaliers.

Métadonnées

Nom de la donnée : Transformation des produits halieutiques de la pêche artisanale continentale
Document source : UEMOA, 2013. Rapport national sur l'enquête cadre 2012 « Pêche artisanale continentale » Sénégal. DPC / DPM /CEP /UEMOA, 107 p.
Source : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
Longueur de la série : début de l'enquête 2012 ; validation en 2013
Méthode de collecte : Questionnaire adressé à toutes les parties prenantes à tous les niveaux, ateliers de partage et de validation
Organes responsables de la collecte : DPC/DPM/CEP/MPEM/UEMOA
Mode de présentation : Documents, cartes, figures, questionnaires, indicateurs

6.4. Aquaculture

Pour faire face à la réduction de la surexploitation des stocks de ressources halieutiques marines et continentales, le gouvernement du Sénégal a incrit l'aquaculture parmi les vingt-sept (27) projets phares du PSE et les secteurs de souveraineté du PAP2A.

6.4.1. Typologie de l'aquaculture

On distingue différents types d'aquaculture, selon le milieu et selon les espèces :

selon le milieu : la thalassoculture (l'élevage et la culture en eau de mer) ; la mariculture (élevage dans les eaux marines et estuaires) ; la potamoculture (élevage en eaux douces comme les étangs, les barrages, bassins etc.).

selon les espèces : la pisciculture, la crevetticulture (dont l'élevage des crevettes pénéides) ; la conchyliculture (dont l'ostréiculture et la mytiliculture) ; l'algoculture et la rizipisciculture (élevage des poissons combiné à la culture du riz).

6.4.2. Cartographie des zones aquacoles

Résumé

Les quatre (04) antennes aquacoles dénombrées et cartographiées par l'ANA en 2023 sont : l'antenne Nord avec 142 fermes, l'antenne Centre avec 151 fermes, l'antenne Sud avec 121 fermes et l'antenne Est avec 31 fermes. Ce qui fait un total de 445 fermes (fonctionnelles, non exploitées et nouvelles fermes) dont : 382 fermes piscicoles, 22 stations et écloseries, 37 fermes ostréicoles (huîtres), 01 ferme de moules, 01 ferme de macroalgues, 02 fermes de microalgues (Spiruline) [Figure 40 et Figure 41].

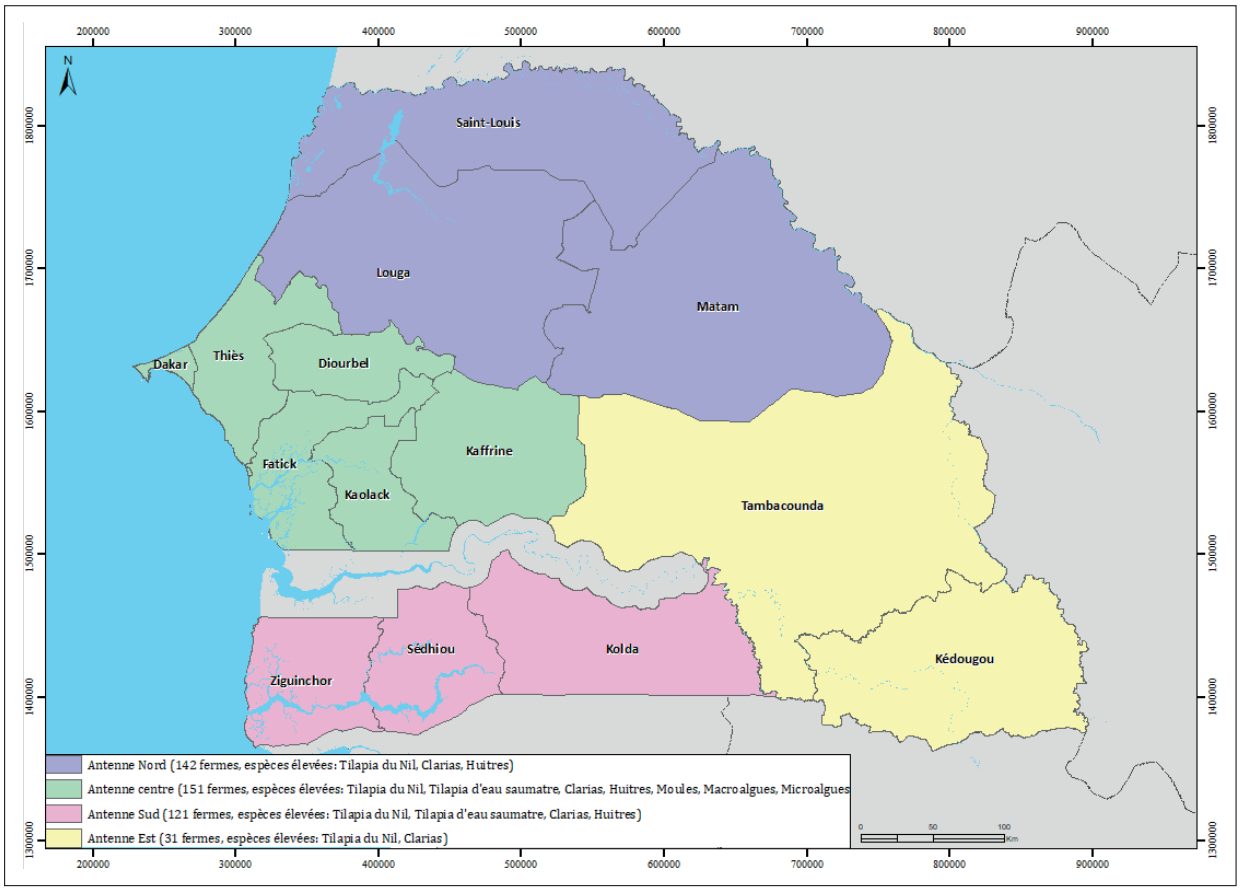

Figure 40 : Carte des pôles aquacoles du Sénégal

Source : ANA

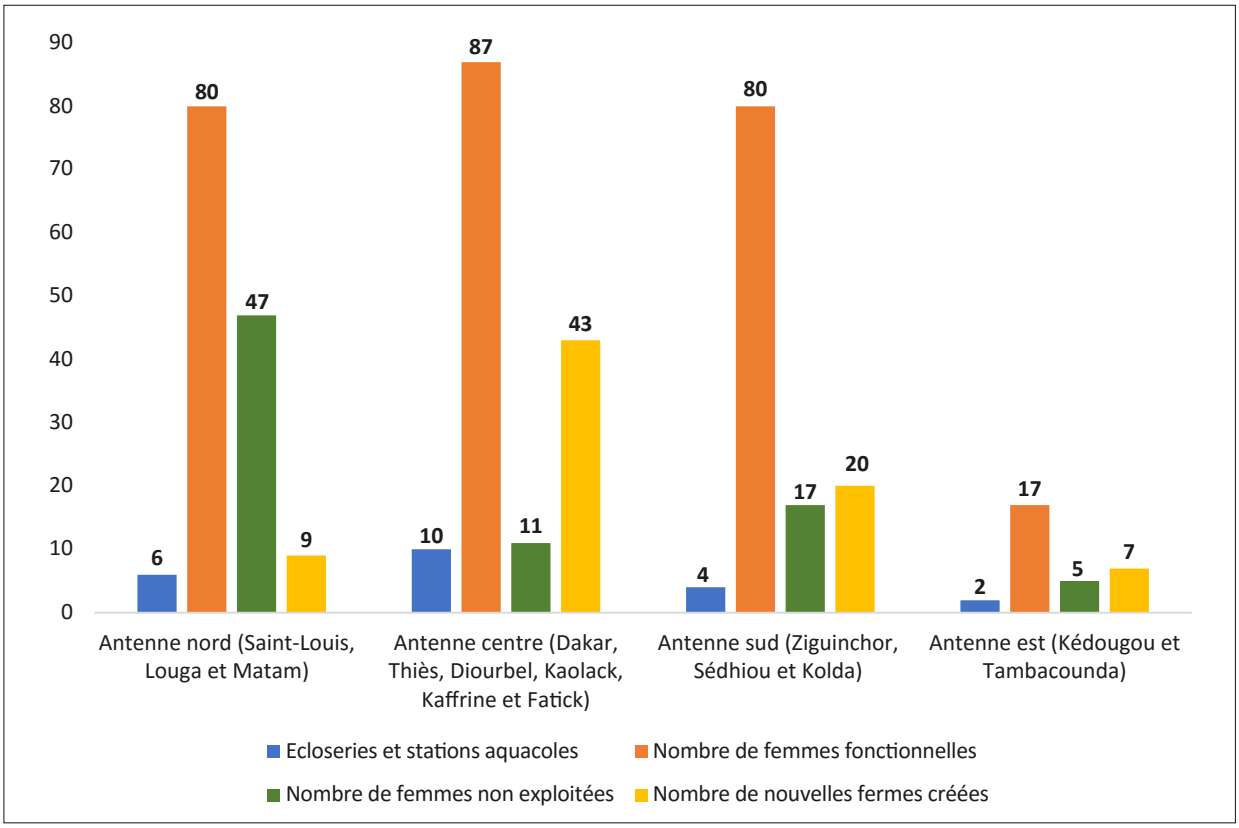

Figure 41 : Répartition des fermes aquacoles par antenne

Source : Rapport annuel ANA, 2022

6.4.3. Production aquacole

Résumé

En 2022, la production d'alevins recensée est estimée à **6 720 520** fingerlings, dont **3 749 520 alevins** issus des stations et écloserie de l'ANA et **2 971 000 alevins** provenant des écloseries et fermes privées autonomes. Ces résultats encourageants ont été possibles grâce à la mise en place de nouvelles écloseries privées : 22 stations et écloseries en 2022 contre 12 stations et écloseries en 2021.

Ces indicateurs ont permis d'atteindre une production aquacole de **1 586 tonnes** en 2022, soit une hausse de 13,36 % par rapport à la production aquacole de 2021 qui s'élevait à **1 374 tonnes** (Tableau 94 et Tableau 95). Malgré ces efforts, la production aquacole demeure en deçà des objectifs fixés dans la LPSPA (2016-2023). Cette production aurait dû être plus importante, si les fermes en cours d'aménagement grâce aux projets/programmes avaient été finalisées à temps. Pour la répartition par espèces aquacoles, la production piscicole occupe la première place, suivie de celle des huîtres puis des moules.

Pour la production d'aliments de poissons, l'ANA poursuit les tests de fabrication avec l'unité industrielle de fabrique d'aliments de Ndiar et l'entretien de celle de Sédhiou.

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution de la production aquacole
Source : ANA/MPEM
Longueur de la série : 2000 – 2022 (23 ans)
Méthode de collecte : Rapports annuels d'activité
Organe responsable de la collecte : ANA/MPEM
Mode de présentation : Documents, tableaux, cartes, figures et diagrammes

Éléments d'information

Tableau 94 : Évolution de la production aquacole de 2000 à 2022

ANNÉES	PRODUCTION AQUACOLE (en tonnes)
2000	104
2001	105
2002	109
2003	98
2004	52
2005	54
2006	45
2007	45
2008	54
2009	71
2010	80
2011	335
2012	399
2013	707
2014	1012
2015	1212
2016	2082
2017	1011
2018	1108
2019	1010
2020	1100
2021	1374
2022	1586

Source : ANA, 2022

Tableau 95 : Répartition de la production aquacole par espèces entre 2020 et 2022

ESPECES	PRODUCTION (TONNES)		
	2020	**2021**	**2022**
1. Poissons	611	786	854
2. Huitres	291	442	573
3. Algues	1	7	17
4. Moules	198	139	142
TOTAL	**1 100**	**1 374**	**1 586**

Source : ANA, 2022

6.4.4. Contraintes et perspectives de l'aquaculture

- **Contraintes**

Les principales contraintes relevées dans ce secteur sont : l'absence du décret d'application du Code de l'aquaculture et l'insuffisance et la faiblesse du financement public et privé. Ceci entraîne, entre autres, la faible capacité technique des organisations publiques chargées d'encadrer les acteurs de l'aquaculture. D'autre part, la rentabilité financière est presque inexistante pour la plupart des activités aquacoles à cause des coûts d'aménagement trop élevés et d'une production aquacole encore faible. Le PSE avait fixé un objectif de production aquacole de 50 000 tonnes, en 2023.

- **Perspectives**

L'ambition de l'ANA, à l'horizon 2026, est d'(e) :

- atteindre une production aquacole de 12 600 tonnes en 2026 dont au moins 1 000 tonnes provenant d'une ferme industrielle, en s'appuyant sur des infrastructures de production moderne, une coopération technique productive et une offre de formation complète et capacitante ;
- atteindre une production de 20,2 millions d'alevins en 2026 et de disposer de techniques de séchage moderne, par la mise en place et la vulgarisation des techniques d'inversion hormonale et l'utilisation de super mâles ;
- disposer d'une capacité de production d'aliment local de qualité d'au moins 15 300 tonnes / an en 2026, en réalisant des investissements nécessaires en coopération avec le secteur privé ;
- créer et maintenir au moins 4 658 emplois (dont 1 661 directs et 2 990 indirects), notamment pour les femmes et les jeunes.

6.5. Gestion et exploitation des fonds marins : restauration des habitats et protection de l'environnement des fonds marins

Résumé

La Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM) est la structure responsable de la gestion des fonds marins. Parmi ses missions essentielles, elle est chargée d'élaborer, de contrôler et de superviser toutes les activités de recherche, d'exploration et d'exploitation des ressources situées dans les fonds marins, à travers :

- l'aménagement des ressources algales marines ;
- l'immersion de récifs artificiels ;
- la protection de l'environnement des fonds marins ; et
- le nettoyage des fonds marins.et la lutte contre les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (EPAPR) en mer. Pour ce dernier cas, elle développe un Plan d'action national de lutte contre les EPAPR en mer.

Métadonnées

Nom de la donnée : Restauration des habitats et protection des fonds marins
Document source : Plan d'action national de lutte contre les EPAPR en mer
Longueur de la série : 2015 à 2023 (9 ans)
Méthode de collecte : Consultations avec toutes les parties prenantes à tous les niveaux, ateliers de partage et de validation
Organe responsable de la collecte : MPEM/DGEFM/ DPM
Mode de présentation : Documents, tableaux, cartes, figures et diagrammes

Élément d'information

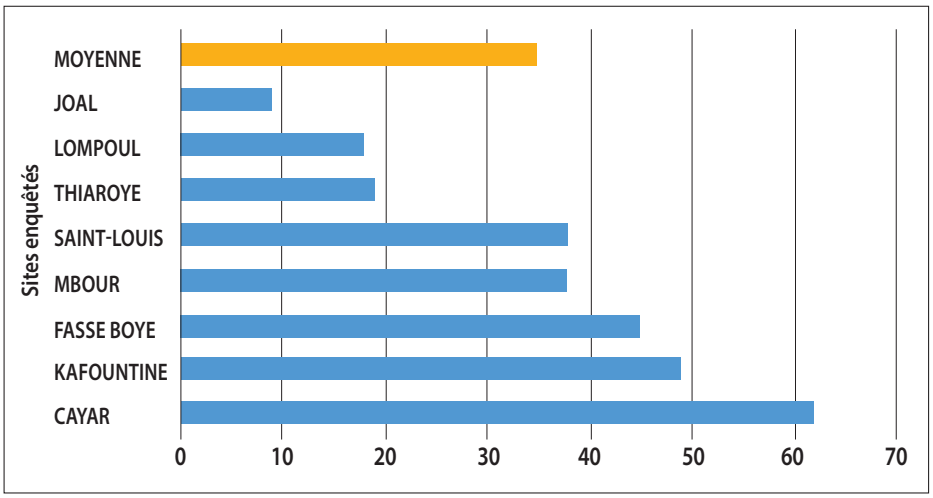

Figure 42 : Nombre d'engins de pêche perdus en moyenne par an

Source : Base de données EPAPR, 2022

- **Nombre de campagnes de nettoyage des fonds marins**

Les campagnes de nettoyage du fonds ont démarré en 2023. Trois (03) campagnes ont été effectuées : une campagne de cinq (05) jours dans cinq (05) sites et deux, dans deux autres sites. Elles ont permis de collecter trente tonnes (30 t) de déchets.

- **Nombre de recifs immergés**

Dans la pêcherie de poulpes, l'immersion des récifs artificiels a démarré en 2017. Chaque année, l'Union européenne finance l'acquisition de dix milles (10 000) pots à poulpe. Les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) organisent également des campagnes d'immersion de récifs artificiels.

Dans chaque zone d'Immersion des Récifs artificiels (ZIRA) de Yenne et de Bargny, un récif artificiel constitué de blocs d'un mètre cube de béton a été immergé en 2015.

Dans la ZEE sénégalaise, des épaves de bateaux sont « également utilisées comme récifs artificiels. En 2022, une épave a été immergée.

CHAPITRE 7.
LES RESSOURCES MINÉRALES

7.1. Contexte général du secteur minier

Le Sénégal recèle un potentiel géologique important avec une grande diversité de substances minérales, comprenant des métaux précieux (or et platinoïdes), des métaux de base (fer, cuivre, chrome, nickel), des minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, barytine etc.), des minéraux lourds (zircon, ilménite, rutile et titane), des pierres ornementales, des matériaux de construction, etc.

La diversification de l'activité minière se réalise à travers le développement de la filière phosphates-fertilisants, la relance du projet intégré sur le fer de la Falémé, l'accélération de l'exploitation du secteur aurifère dans la région de Kédougou, l'encadrement et la promotion des mines artisanales, l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon et enfin, le développement d'un hub minier régional. Les zones d'exploitation se situent principalement dans les régions de Thiès à l'ouest, Matam au nord-est et Kédougou au sud-est (Figure 43).

Le répertoire minier est accessible sur le site : https://minesgeologie.gouv.sn/

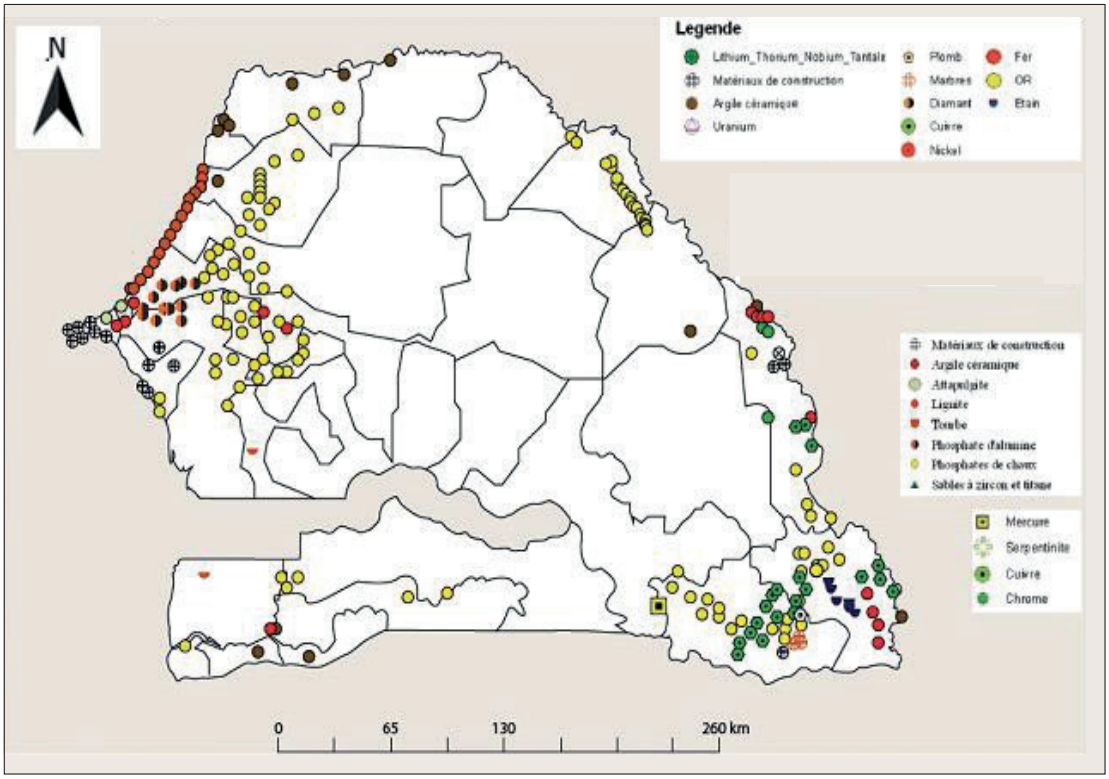

Figure 43 : Principaux gisements miniers du Sénégal

Source : Ministère des Mines, 2010

7.2. Les potentialités minières

Le substratum du territoire sénégalais est constitué de deux grands ensembles :

- le bassin sédimentaire qui occupe les trois quarts (¾) du territoire et qui est connu pour ses importantes ressources en phosphates, calcaires, latérites, attapulgites, argiles, grès, sable,

silex, coquillages, etc. Ce bassin, dans sa frange littorale, est également riche en sables à minéraux lourds tels que le zircon, l'ilménite et le leucoxène ;

- le socle précambrien couvrant dans la partie sud-est, correspond au quart restant (1/4), qui est constitué de formations géologiques anciennes (socle Birimien) et des séries de la chaîne des Mauritanides. Cette partie, aussi appelée la boutonnière de Kédougou-Kéniéba, est incluse dans la fenêtre Birimienne du craton ouest africain. Deux super groupes ont été reconnus dans la boutonnière : le super groupe de Mako à l'ouest (terrains volcaniques) et le super groupe de Diale-Daléma à l'est (avec des métasédiments). Ces deux super groupes sont recoupés par des granites et des dykes qui sont préférentiellement orientés suivant la direction nord-est. Cependant, les dykes prennent quelques fois des orientations différentes et ont une composition allant du felsique au mafique. La zone de cisaillement-décrochement majeure appelée Main Transcurrent Zone[3] (MTZ), d'orientation générale nord-est, sépare les super groupes de Mako et de Diale-Daléma et compte des zones de cisaillement secondaires et tertiaires. Les foliations ont une tendance dominante nord-est, à fort pendage vers le nord-nord-ouest.

Le socle précambrien renferme un important potentiel de minéralisation encore faiblement reconnu et constitué notamment de métaux précieux, de l'or en particulier, et de métaux de base, fer, cuivre, zinc. Ces formations renferment également une grande variété de pierres ornementales de bonne qualité (marbres, granitoides, serpentinites), des matériaux de construction (basaltes, quartzites, granites, dolérites) et d'autres substances telles que le manganèse, l'uranium, le lithium, les pegmatites, l'étain.

La carte géologique (Figure 44) permet de voir l'ensemble des substances minérales du pays.

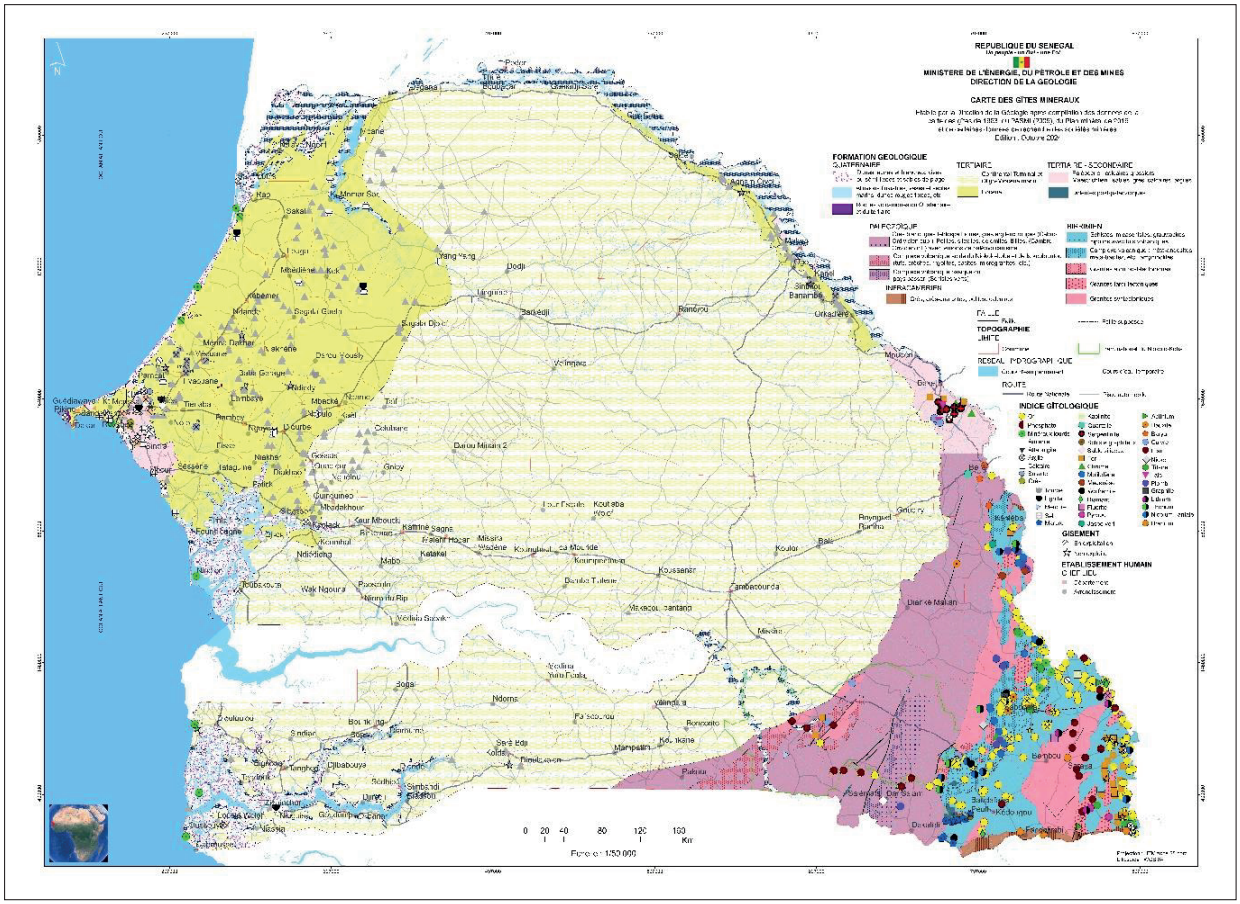

Figure 44 : Carte des gîtes minéraux du Sénégal

Source : Direction de la géologie, octobre 2024

[3] Zone de cisaillement principale (en français)

- **Données sur les principaux minerais extraits à une échelle industrielle et les réserves estimées**

Tableau 96 : Principaux gisements miniers au Sénégal

PROJETS	RÉSERVES	PRODUCTION ANNUELLE	ZONES GÉOGRAPHIQUES DES GISEMENTS	DONNÉES SUR LES PROJETS
Phosphates d'Alumine de PALLO-LAM-LAM	1 milliard de tonnes dont 100 millions de tonne directement exploitables	NA	14 Km au nord-est de la ville de Thiès (84 Km de Dakar)	Gisements de Lam-Lam et de Taïba entrés en production depuis 1940.
Phosphates de Tobène	100 millions de tonnes de réserves	2 millions de tonnes	130 km de Dakar entre les Communes de Mboro et de Darou Khoudoss	Début de la production à Tobène en 2003 par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), site situé après le panneau de Keur Mor Fall.
Phosphates de Matam	41,5 millions de tonnes de phospharénites fines	0,5 million de Tonnes	700 Km de Dakar, dans la partie nord-est du Sénégal	Gisement réparti en deux (02) gîtes : - Ndendouri au nord avec 29,5 (Mt) - Ouali-Dala au sud avec 12 (Mt)
Projet de phosphate Baobab	41,8 millions de tonnes[4]	750 000 (t)	145 Km à l'est de Dakar	Gisement Gadde Bissik entré en production en octobre 2016. A Diourbel à 145 km de Dakar, la société australienne « Avenira » a obtenu un permis d'exploitation délivré par décret présidentiel n° 2018-1840 du Sénégal du 27 septembre 2018. Le Groupe Mimran Investments a acquis 20 % de l'entreprise BMCC exploitante du projet en mars 2016[5]. Le Groupe Avenira a vendu ses intérêts dans le projet Baobab Phosphate et Novaphos à un consortium comprenant les trois principaux actionnaires d'Avenira, à savoir Agrifos Partners LLC, Tablo Corporation et Agrifields DMCC (actionnaires principaux)[6]. La société indienne Coromandel International a annoncé avoir acquis 45% du capital de BMCC au Sénégal[7].
Projet Baiti	40,5 millions de tonnes[8]	Jusqu'à 300 000 (t)	80km à l'est de Dakar	SEPHOS a entrepris une importante campagne de recherche ayant abouti à la découverte des réserves exploitables de 40 500 000 tonnes de concentré qui ont été mises en évidence dans la zone de Baiti qui se trouve dans la région de Thiès.
Projet NIAKHENE	46 millions de tonnes[9]	Jusqu'à 300 000 (t)	145 km à l'est de Dakar entre les régions de Thiès et Louga	SEPHOS a transféré ses droits sur le périmètre de recherche de Lam-Lam à la société G-Phos qui a mis en évidence le gisement de Begal dont les ressources sont estimées à environ 46 000 000 de tonnes de phosphates.

4 https://avenira.com/wp-content/uploads/2019/04/Phosphates-2019-Presentation.pdf
5 http://www.asx.com.au/asxpdf/20160421/pdf/436nr7jbmvw284.pdf
6 https://avenira.com/wp-content/uploads/2019/07/1943368.pdf
7 https://www.bagichabazaar.com/coromandel-international-acquires-45-stake-in-senegals-bmcc/
8 http://sephossenegal.com/projects.html et Document RAC 2019 Ministère des Mines.
9 Ibid.

PROJETS	RÉSERVES	PRODUCTION ANNUELLE	ZONES GÉOGRAPHIQUES DES GISEMENTS	DONNÉES SUR LES PROJETS
Exploitation de l'or de Sabo-dala-Massawa	4 millions d'onces (environ 124 tonnes)[10]	10 (t)	Région de Kédougou (sud- est)	Projet minier entré en production depuis 2009. En mars 2020, Terangagold avait complété l'acquisition auprès de Barrick Gold du gisement de Massawa et de ses satellites. Les termes de la transaction indiquent une contrepartie initiale qui s'élevait à 380 millions de dollars et comprenant environ 300 millions de dollars en espèces et un total d'environ 80 millions de dollars d'actions ordinaires de Teranga (les « actions de Teranga») émises à Barrick et CSTTAO. En ce qui concerne la composante en actions de la contrepartie initiale, environ 19,2 millions des actions de Teranga ont été émises au profit de Barrick et environ 1,6 million d'actions Teranga ont été émises au profit de CSTTAO[11]. Dans un communiqué daté le 10 février 2021[12], la société Endeavour a confirmé la clôture de l'opération de rachat des actions de la société Teranga Gold, indiquant que Teranga est devenue une filiale et propriété exclusive d'Endeavour. Le communiqué précise qu'à ce titre, la société Teranga ne sera pas tenue de déclarer ses résultats financiers pour la période terminée le 31 décembre 2020.
Petowal Mining Company	30 tonnes	4,4 (t)	Région de Kédougou (Sud- Est)	Toro Gold avait conduit pour son projet de Mako une étude de faisabilité définitive achevée en 2015, indiquant une ressource d'1.4 million d'onces avec une réserve d'1 million d'onces à une teneur moyenne de 2.25g/t Projet entré en production en Janvier 2018. En juillet 2019, l'entreprise australienne *Resolute Mining* a acquis Toro Gold[13]. Une mise à jour des réserves a été faite en 2020 par Resolute et indique 700.000 onces d'or[14].
Exploitation de Zircon (Grande Côte)	801 millions de tonnes de Sable	80.000 (t) de zircon/ 700 000 t d'ilménite et de rutile	100 km au nord de Dakar	Projet entré en production en 2014
Projet de Fer de la Mine de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO)[15]	630 millions de tonnes dont 372 millions d'hématite (minerai oxydé) et 258 millions de magnétite (minerai magnétique)	NA	750 Km de Dakar, dans la zone de Falémé	Travaux de développement du site en suspens depuis 2009 à la suite d'un différend entre l'État et la société titulaire du permis.
Les calcaires et argiles industriels	Non définies	4,5 millions de tonnes	Régions de Dakar et Thiès	En 2018, trois cimenteries sont en production : SOCOCIM, les Ciments du Sahel et Dangoté

Source : Rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), 2021

[10] Rapport annuel 2018 Terangagold (https://nelga-afrique-ouest-francophone.org/wp-content/uploads/2019/12/Teranga_Gold_2018_Responsibility_Report_FRA.pdf) et https://www.endeavourmining.com/our-business/reserves-and-resources
[11] https://www.globenewswire.com/en/news-release/2020/03/04/1995433/0/en/Teranga-Gold-Completes-Acquisition-of-Massawa-Gold-Project.html
[12] http://minesenegal.com/wp-content/uploads/2021/02/210210-teranga-transaction-closing.pdf
[13] https://clients3.weblink.com.au/Clients/rml/headline.aspx?headlineid=6939232
[14] https://clients3.weblink.com.au/pdf/RSG/02203134.pdf
[15] http://www.miferso.sn/fr/nos-projets/projet-minier

7.3. Typologie des activités minières

Les différentes activités minières au Sénégal s'articulent autour de plusieurs phases.

7.3.1. Prospection

La prospection ou reconnaissance géologique signifie toute investigation systématique et itinérante de surface ou de subsurface destinée à reconnaître les différentes formations géologiques, la structure du sol et à mettre en évidence des indices ou des concentrations de substances minérales.

7.3.2. Recherche minière

La recherche minière se définit comme toute investigation de surface, de subsurface, de profondeur ou aéroportée, en vue de découvrir et de mettre en évidence des gisements de substances minérales, de les délimiter, de connaître leur structure, d'en évaluer l'importance et les conditions d'exploitation.

7.3.3. Exploitation minière

L'exploitation minière se définit comme l'ensemble des travaux géologiques et miniers par lesquels, tout titulaire de titre minier d'exploitation extrait des substances minérales pour en disposer à des fins utilitaires ou commerciales

7.3.4. Activités de promotion

Jusqu'en 2008, la production minière portait essentiellement sur le phosphate transformé sur place en acide phosphorique et produits dérivés, les ciments produits à partir de calcaire et d'argile, l'attapulgite (argiles absorbantes) et le sel. Aussi, des efforts soutenus de promotion minière avec notamment l'adoption d'un cadre réglementaire incitatif ont permis d'attirer un important flux d'investissements à la fois dans l'exploration et dans l'exploitation de l'or, du phosphate, du fer, du zircon, du titane et dans la cimenterie.

Des efforts importants ont été consentis aux fins d'améliorer la visibilité du secteur des Mines et de la Géologie et d'exposer ses avantages concurrentiels. En effet, le MMG organise depuis 2010, tous les deux ans, le Salon International des Mines du Sénégal (SIM) et participe activement aux grandes rencontres du secteur minier à l'échelle internationale, continentale et sous régionale (salons, journées de promotion, foras, conférences, etc.). De plus, le ministère a mis en place un portail web : www.minesgeologie.gouv.sn.

7.3.5. Activités de réhabilitation des sites miniers

Cette activité qui n'était obligatoire qu'en phase d'exploitation minière (Code minier 2003), a été élargie à la phase de recherche, avec l'adoption du nouveau Code minier 2016.

Pour garantir cette réhabilitation, les titulaires de titres miniers redevables sont tenus d'ouvrir un compte fiduciaire pour la constitution d'un Fonds destiné à couvrir les coûts de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.

Certaines entreprises font une réhabilitation progressive comme les exploitants des minéraux lourds, par exemple Grande Cote Operations sur le site de Diogo (Région de Thiès). D'autres le font à la fin de l'exploitation ; c'est le cas Sabodala Gold Opération sur le site de Gora (Khossanto, région de Kédougou).

La Direction du contrôle et de la surveillance des opérations minières (DCSOM) a lancé en 2022 un projet de réhabilitation des carrières exploitées et abandonnées dont les sites pilotes se trouvent dans les régions de Thiès et de Diourbel. Le projet est prévu sur trois (03) années (2022-2024).

7.4. Statistiques sur les mines et carrières

7.4.1. Statistiques sur les titres miniers

De 2012 à 2022, l'activité minière au Sénégal a globalement augmenté.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de titres miniers octroyés
Longueur de la série : 2012 - 2022 (11 ans)
Source : DMIN/MMG
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction des Mines
Données disponibles : Titres miniers, localisation, titulaires, périodes de validité
Modes de présentation de l'information : Tableau et carte
Site web de l'organisme producteur de la donnée : minesgeologie.gouv.sn

Éléments d'information

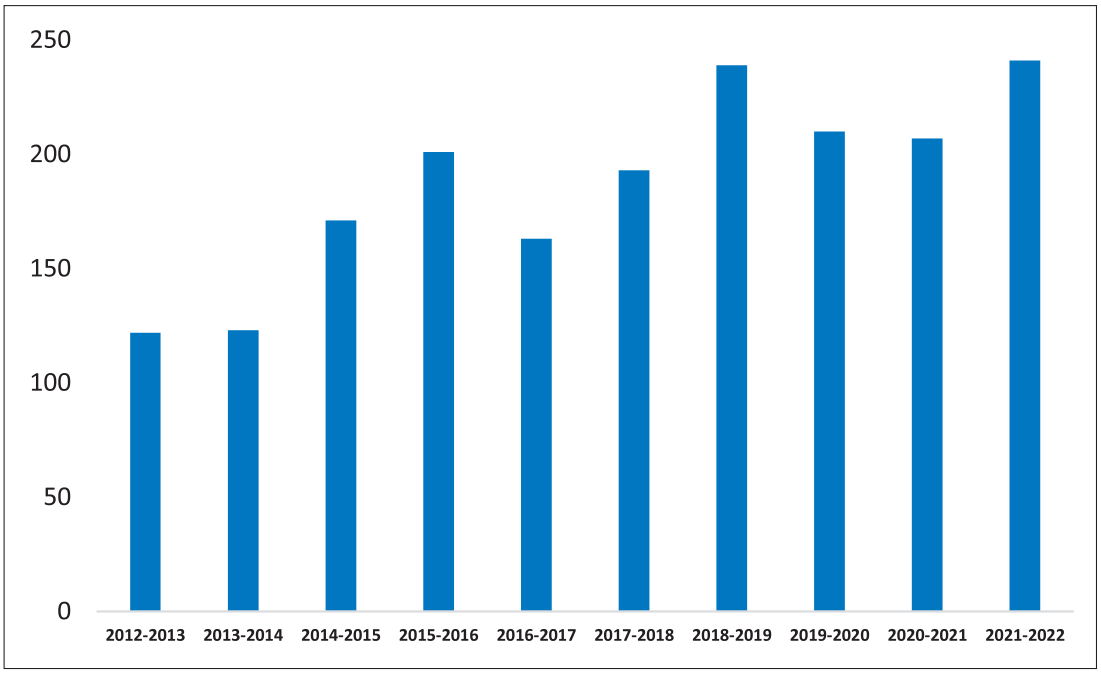

Figure 45 : Évolution du nombre de titres miniers octroyés de 2012 à 2022

Source : DMIN/MMG

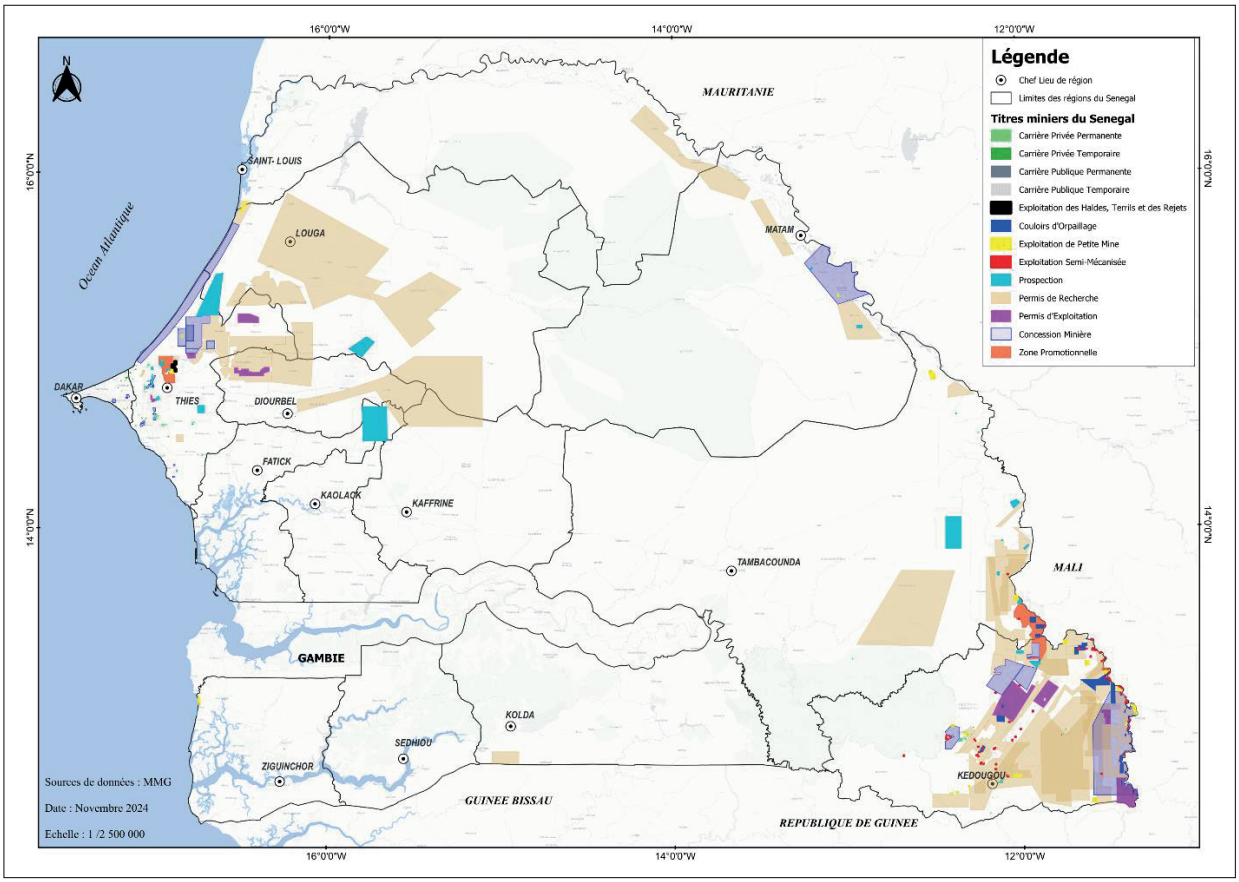

Figure 46 : Localisation des titres miniers au 10/03/2023

(Source D.MIN)

En 2009, le Sénégal avait bénéficié du financement de l'Union Européenne pour un projet d'appui au secteur minier dénommé PASMIN. Dans ce projet, il y avait un volet d'appui à l'orpaillage. Les activités du projet d'appui à l'orpaillage ont permis la formalisation de dix (10) GIE. C'est dans ce cadre que le Ministère des Mines, en 2015, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, notamment la Direction de l'Automatisation du Fichier (DAF), a procédé à l'identification des orpailleurs. Ainsi, 3133 cartes d'orpailleurs ont été délivrées sur les 19 couloirs délimités (3 à Tambacounda et 16 à Kédougou).

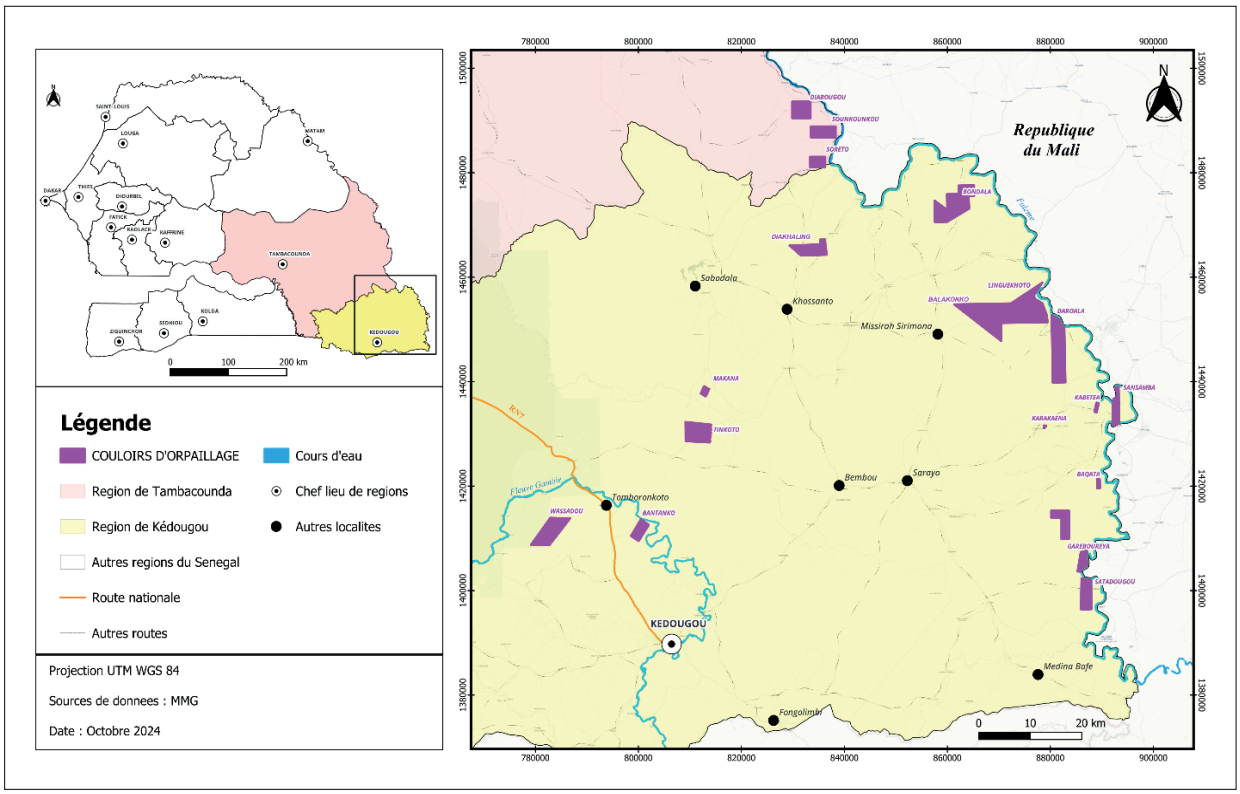

Figure 47 : Localisation des couloirs d'orpaillage

Source : DMIN, 2023

7.4.2. Statistiques de production minière

Résumé

Quelques ressources minérales du sol et du sous-sol sénégalais sont présentées dans cette section, notamment : les matériaux de construction, les minéraux lourds (zircon, rutile, etc.), les engrais naturels (phosphate), l'or, etc.

Métadonnées

Nom de la donnée : Statistiques de production minière
Longueur de la série : 2009 - 2022 (14 ans)
Organisme responsable de la collecte de la donnée / Source : DCSOM
Modes de présentation de l'information : Statistiques et documents
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.minesgeologie.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 97 : Statistiques de production minière 2009-2022

SUBSTANCE MINÉRALE	UNITÉ	ANNÉES													
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Or	T	4,96	4,54	4,3	6,24	6,49	6,61	5, 95	6,82	7,18	12,57	13,1	12,4	15,81	14,97
Argent	T	0,56	0,58	0,54	0,67	0,85	1,15	0,54	0,64	0,66	0,66	0,94	1,18	1,38	1,15
Phosphates d'alumine		7 225	0	17 520	12 129	0	0	0	0	0	0	0	44 056	101 239	69 079
Phosphates de chaux		43 747	97 426	111 759	221 373	225 000	443 944	1 840 980	2 570 000	2 667 509	2 493 221	2 295 975	2 230 504	2 500 344	
Acide phosphorique	T	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548 000	560 014	447 211	497 905	562 049
Attapulgites	T	195 176	231 571	225 331	217 443	220 000	232 379	229 015	240 000	388 843	249 804	197 673	201 919	193 438	-
Calcaires /Marno Calcaires pour les cimenteries	T	3 401 676	4 431 985	5 567 935	5 591 996	5 671 748	3 530 919	7 177 555	7 340 000	7405220	6 175 437	7 169 196	5 369 278	7 421 320	-
Calcaires pour chaux		-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 308 273,5	5 944 543	6 558 606	7 471 837	
Calcaire pour granulats	m^3	813 617	551 636	450 922	558 100	570 857	945 032	2 084 256	884 415	934 219	6 308 273,5	898 511	456 636	341043	-
Basalte	m^3	474 110	502 303	604 097	801 730	1 188 999	1 638 645	1 627 086	1 421 866	1 991 012	4 165 323	3 613 673	3 700 408	5 415 020	-
Argile	T	137 512	166 084	357 149	329 689	346 660	7 132	353 923	385 500	533 631	395 100	433 483	418 052	670 650	-
Sable	m^3	1 279 811	830 796	1 061 383	810 193	747 413	949 140	767 088	1 076 674	1 693 173	2554 238	2 161 960	2 453 421	3 240 550	-
Latérite	m^3	44 547	172 085	419 054	831 956	460 029	221 431	76 469	1 023 832	172613	-	-	138 896	89037	-
Grès	m^3	-	1063	824	-	12 605	430	-	-	25 309	35 000	56 857	-	86 431	-
Zircon	T	-	-	-	-	-	7 167	41 855	62 391	82 500	93 569	80 747	83 257	90 760	84 993
Ilménite	T	-	-	-	-	-	74 924	420 419	410 825	515 000	506 937	491 604	521 458	543 061	498 097
Rutile	T	-	-	-	-	-	162	1 972	2 641	3 900	3961	3 615	4 044	4 430	4 203
Leucoxène	T	-	-	-	-	-	0	2 639	6 178	7 300	5 645	6 516	5 501	6 965	6 284
Manganèse	T	-	-	-	-	-	-	6 671	-	-	-	-	15 310	-	-

Tonnes = T / Mètre cube = m^3

Source : DCSOM, 2021

Tableau 98 : Production annuelle de minéraux lourds en tonnes

SUBSTANCES	ZIRCON	ILMÉNITE	RUTILE	LEUCOXÈNE	MINÉRAUX LOURDS (non séparés)
2017	81 749	492 438	2 729	7 246	
2018	93 569	506 937	3 961	5 645	
2019	80 747	491 603	3 615	6 516	
2020	84 376	521 440	4044	5501	682
2021	90 706	543 062	4 431	6 985	1 812

Source : DCSOM

7.4.3. Statistiques des revenus du secteur minier

Résumé

Les revenus du secteur minier ont globalement évolué positivement, augmentant d'année en année à partir de 2017. Une hausse de 91,11 milliards de FCFA a été notée entre 2018 (111,9 milliards de FCFA) et 2021 (203,01 milliards de FCFA). Elle s'explique principalement par :

- l'augmentation des productions d'or, la hausse des prix du zircon et des phosphates ;
- la hausse des redevances minières payées par les mines d'or (Sabodala-Massawa et Mako).

Métadonnées

Nom de la donnée : Revenus du secteur minier
Longueur de la série : 2014 - 2021
Source : ITIE
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Ministère des Mines
Modes de présentation de l'information : Tableau Excel, histogramme ou diagramme
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.itie.sn

Éléments d'information

Tableau 99 : Revenus du secteur (milliards de FCFA) de 2014 à 2021

ANNÉES							
2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
101,249	108,2	107,4	107,3	111,9	132,17	162,85	203,01

Source : Rapports ITIE, (2014-2021)

7.4.4. Statistiques de redevance minière 2014-2021

Métadonnées

Nom de la donnée : Redevance minière
Longueur de la série : 2014-2021
Source : Ministère des Mines et de la Géologie
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DCSOM
Données disponibles : Redevance minière, noms des entreprises et date de paiement
Modes de présentation de l'information : Tableaux Excel, histogrammes ou diagrammes
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.minesgeologie.gouv.sn

Tableau 100 : Redevances minières de 2014 à 2021

ANNÉES	REDEVANCES MINIÈRES (FCFA)
2014	7 849 573 918
2015	10 402 646 283
2016	16 524 900 109
2017	11 509 659 532
2018	17 987 622 973
2019	23 111 396 977
2020	27 263 178 492
2021	35 397 689 156

Source : Ministère des Mines et de la Géologie

7.5. Activités minières et impacts sur les ressources naturelles et l'environnement

Les activités minières ont des impacts néfastes sur l'environnement. C'est pourquoi le Code minier prévoit dans son article 102 que tout demandeur de permis d'exploitation minière, d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière ou d'autorisation d'exploitation de petite mine doit, préalablement au démarrage de ses activités, réaliser, à ses frais, une étude d'impact sur l'environnement et la mise en œuvre du plan de gestion environnemental, conformément au Code de l'environnement et aux décrets et arrêtes y afférents. La Loi minière stipule également en son article 103, que tout titulaire du titre minier procède obligatoirement à la réhabilitation des sites couverts par son titre.

La loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier étend le champ d'application de l'obligation de réhabilitation aux titulaires de permis de recherche, d'autorisations d'ouverture et d'exploitation de carrières temporaire ou permanente, d'exploitation de petite mine et de contrat de partage de production.

En raison de la nécessité de protéger les ressources forestières qui sont dans le champ d'application des titres miniers, l'article 105 exige le respect des dispositions du Code forestier.

7.5.1. Responsabilité sociétale des entreprises minières

Les entreprises du secteur extractif se sont engagées vis-à-vis de l'État dans la construction d'infrastructures sociales de base et le développement socio-économique des zones minières selon, soit par une approche volontaire non formalisée (selon des montants précis dédiés aux programmes sociaux), soit sur une base contractuelle (engagements annuels chiffrés destinés aux dépenses à caractère social).

7.5.2. Programme social minier (PSM)

Les impacts connus de l'industrie minière sur l'environnement au sens large, la prise de conscience accrue des différents acteurs du secteur, la pression exercée par les parties prenantes pour une exploitation minière responsable, l'engagement du Sénégal dans la transparence et la bonne gouvernance du secteur justifient les actions sociales réalisées par les compagnies minières au profit des communautés impactées par les opérations minières.

La loi minière n° 2016-32 du 08 novembre 2016 affecte 20 % des recettes de l'État provenant des opérations minières au Fonds d'appui et de péréquation pour les collectivités territoriales. Elle réoriente également le Programme Social Minier vers un Fonds d'appui au Développement local alimenté par les titulaires des titres miniers à hauteur d'engagements chiffrés et fixés à 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe pour les entreprises en phase d'exploitation. Pour les titulaires de titres miniers en phase de recherche et de développement, le montant annuel des engagements sociaux est négocié et précisé dans les conventions et protocoles. Ces dispositions contribuent au renforcement de la décentralisation et à la responsabilisation des collectivités territoriales dans le cadre de l'Acte III de la Décentralisation.

Sur la base des déclarations ITIE des sociétés, les dépenses sociales (volontaires et obligatoires) au titre de 2021 ont atteint un montant de 2 982 581 661 FCFA.

Au total, 32 % des dépenses sociales obligatoires ont porté sur le domaine de l'éducation et 24,3 % des dépenses sociales volontaires ont porté sur des appuis divers. Le détail de ces dépenses par société est présenté dans le tableau 101.

Tableau 101 : Paiements sociaux 2021 en F CFA

SOCIETE	PAIEMENTS SOCIAUX OBLIGATOIRES	PAIEMENTS SOCIAUX VOLONTAIRES	TOTAL DES PAIEMENTS SOCIAUX
CDS	0	424 449 736	424 449 736
DANGOTE	0	82 316 659	82 316 659
GCO	0	302 818 069	302 818 069
AGEM	32 054 187	0	32 054 187
IAMGOLD	331 656 098	0	331 656 098
ICS	0	553 148 446	553 148 446
PMC	409 678 642	15 383 610	425 062 252
SGO	464 231 768	19 345 886	483 577 654
SOCOCIM	50 000 000	0	50 000 000
SOMIVA	0	78 173 065	78 173 065
SSPT	0	59 494 661	59 494 661
BAOBAB MINING AND CHIMICAL CORP	0	44 024 235	44 024 235
BARRICK GOLD	28 293 250	0	28 293 250
GECAMINES	0	15 011 349	15 011 349
TAUX MINES	0	72 502 000	72 502 000
TOTAL DES PAIEMENTS SOCIAUX	**1 315 913 945**	**1 666 667 716**	**2 982 581 661**

Source : Rapport ITIE (2021)

7.5.3. Fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales (FPACL)

En application de l'article 55 de la loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier, le décret n°2009-1334 du 30 novembre 2009 a fixé les modalités de répartition du Fonds d'Appui et de Péréquation aux Collectivités Territoriales (FAPCL) alimenté par 20 % des ressources annuelles provenant des opérations minières. Ce décret a été modifié par le décret n°2015-1879 du 16 décembre 2015 pour tenir compte de l'Acte III de la décentralisation qui consacre la communalisation intégrale.

La mise en application du décret a permis de constater la faiblesse des montants affectés aux communes et départements abritant les sites miniers. C'est ainsi qu'en 2020, le décret a été révisé par décret n°2020-1938 du 14 octobre 2020 fixant les modalités de répartition du FAPCT.

En 2020, sur les 5 215 324 96 FCFA des ressources du FAPCT, 2 086 129 984 FCFA ont été répartis aux Collectivités territoriales au titre de la répartition de l'année 2019 représentant la dotation de péréquation.

7.6. Grandes orientations du secteur (projets)

Le secteur des Mines et de la Géologie s'inscrit dans l'axe 1 du PSE : « Transformation structurelle de l'économie et croissance ». Il est porteur de croissance, de création d'emplois et d'investissements directs étrangers.

Les projets en cours d'exécution sont :

- **le projet d'accélération de l'exploitation de l'or :** l'objectif visé dans la mise en œuvre de ce projet est de produire dix-huit (18) tonnes d'or par an à l'horizon 2023. L'atteinte de cette cible permettra à l'Etat du Sénégal de se hisser dans le top sept (07) des exportateurs d'or en Afrique ;
- **le projet de développement de la filière phosphate/fertilisants :** l'exploitation du phosphate demeure l'activité dominante du secteur minier. L'ambition du Sénégal déclinée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) est de produire trois millions six cent mille (3 600 000) tonnes

de phosphates par an à l'horizon 2023 afin de se hisser au niveau du top 3 des producteurs de phosphates en Afrique ;
- **le projet d'accélération de l'exploitation des gisements de zircon :** l'objectif visé dans la mise en œuvre de ce projet est une production annuelle de 90 000 tonnes de zircon, 500 000 tonnes d'ilménite, 4 500 tonnes de rutile et 7 500 tonnes de leucoxène pour hisser le Sénégal dans le top 4 des producteurs de zircon à l'horizon 2023.

7.7. Mesures et réformes réalisées en 2021

Dans le cadre de la relance de l'économie, des mesures ont été prises pour améliorer la résilience du secteur des mines et de la géologie à travers :

- **La dématérialisation des procédures administratives**

Dans le cadre du renforcement du système d'information minier, le Ministère s'est engagé à mettre à jour le système du cadastre minier appelé « FLEXICADASTRE » qui a permis d'améliorer la procédure d'instruction et de gestion des titres miniers.

L'objectif final de la mise à jour est la dématérialisation de la procédure d'instruction des titres miniers, un processus dont la première étape a été réalisée en 2021 avec :

- la mise en place en juin 2021 d'un nouveau système de cadastre minier dénommé « Landfolio » et ;
- la mise en ligne du portail du cadastre minier qui permet au public d'avoir accès aux informations de base sur les titres miniers et leur localisation.

- **Le développement du contenu local**, avec

- la validation en décembre 2021 d'une Stratégie Nationale de Développement du Contenu Local (SNDCL) dans le secteur des Mines et de la Géologie ;
- la promulgation de la loi no 2022-17 du 23 mai 2017 relative au contenu local dans le secteur minier et ;
- l'adoption en mars 2023 des décrets d'application relatifs au Comité national de suivi du contenu local (CNSCL), au Fonds d'Appui au Développement du Contenu local (FADCL) et à la fourniture locale des biens et services.

- **La formalisation de l'exploitation artisanale informelle**

La création de la Direction de l'Exploitation Minière artisanale et à Petite échelle en 2021 suivant le décret n°2021-623 du 17 mai 2021 portant organisation du Ministère des Mines et de la Géologie.

- **Le projet de cartographie 1/50000e** pour définir des zones promotionnelles, en vue de mieux négocier les conventions minières et les contrats de partage de production (8,05 % de la boutonnière Kédougou-Kéniéba (essentiellement la zone de Mako) ont été couverts sur une cible de 15 %, en 2021.

- **Le projet d'identification et de sécurisation des géo sites.**

Ce projet a pour objectif principal de conserver le patrimoine géologique et de promouvoir le géo tourisme en vue de contribuer au développement socio-économique des territoires à travers la création de géo parcs.

CHAPITRE 8. L'ÉNERGIE

L'énergie constitue un pilier incontournable du développement économique et social du pays et est, à ce titre, considérée par le Plan Sénégal Émergent (PSE) comme une priorité de la politique d'émergence pour le Sénégal. En effet, le PSE, cadre de référence des politiques économiques et sociales du Sénégal jusqu'à l'horizon 2035, est le socle de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) portant sur l'électricité, les hydrocarbures et l'accessibilité à l'Énergie en milieu rural. C'est pourquoi, la stratégie énergétique définie par le Gouvernement tourne autour des axes suivants :

- ✔ le développement et l'exploitation des potentialités énergétiques nationales, notamment dans le domaine des biocarburants et des énergies renouvelables ;
- ✔ la diversification énergétique à travers la filière charbon minéral, le biocarburant, la biomasse, le solaire, l'éolienne, etc., pour la production d'électricité ;
- ✔ le recours accru à l'hydroélectricité dans le cadre de la coopération régionale, notamment au sein des organismes de bassins fluviaux et du West African Power Pool (WAPP) ;
- ✔ la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays par le renforcement du raffinage local et la coopération avec des pays producteurs de pétrole, en attendant le développement des projets pétroliers ;
- ✔ le développement des ressources pétrolières et gazières en tenant compte des contraintes climatiques pour assurer l'accès aux services énergétiques de base dans un contexte d'une transition énergétique juste ;
- ✔ l'adaptation de l'infrastructure énergétique à la demande en s'appuyant sur le secteur public et le secteur privé ;
- ✔ l'accélération de l'accès à l'électricité, en particulier avec la promotion de l'électrification rurale et le développement des services énergétiques pour la satisfaction des activités productives et sociales ;
- ✔ la maîtrise de la demande d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- ✔ la consolidation de la gouvernance du secteur de l'énergie.

Cette stratégie du Sénégal, portée par le Ministère du Pétrole et des Énergies (https://energie.gouv.sn/) prend en compte le contexte de la transition énergétique. En effet, le Sénégal est actuellement à 30 % d'énergies renouvelables, en termes de capacité installée dans son mix énergétique, contre un objectif de 18 % en 2012. Avec la disponibilité du gaz naturel, le Sénégal a pris l'option, dans le cadre de sa stratégie « gas-to-power », d'utiliser le gaz domestique dans la génération de l'électricité au détriment du HFO comme combustible. Cela permettrait, non seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi l'accès universel à une énergie abordable et suffisante.

Dans ce chapitre, le secteur de l'énergie sera abordé dans tous ses segments. Il sera question de la production d'énergie électrique, du sous-secteur des hydrocarbures avec ses différents segments, des combustibles domestiques, des énergies renouvelables hors réseaux, ainsi que de l'efficacité énergétique.

8.1. Sous-secteur de production d'électricité

8.1.1. Production d'énergie électrique

Résumé

La dépendance du sous-secteur électrique aux produits pétroliers importés crée une situation de très forte sensibilité de l'économie et des usagers aux évolutions des prix des hydrocarbures sur le marché international.

Un deuxième facteur important est le déficit de production de la raffinerie et de la société nationale

d'électricité dû au retard d'investissements (investissements nouveaux, maintenance courante et révision programmée) cumulé sur plusieurs années, qui a engendré des coûts de production anormalement élevés.

La production en énergie électrique de la SENELEC et des autres producteurs est passée de 1 307 GWH en 2004 à 5086,56 GWH en 2021.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production d'énergie électrique
Longueur de la série : 2004-2021
Organisme responsable des données : SENELEC
Source : SENELEC https://www.senelec.sn/chiffres-cls
Lacunes : 2011, 2012 et 2016
Répartition spatiale : Échelle nationale

Éléments d'information

.

Tableau 102 : Évolution de la production d'électricité de 2013 à 2021 (mwh)

PRODUCTION EN GWH / SENELEC	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
RI	1827,24	1991,50	2080,34	1969,97	1938,67	1943,67	1743,24	1 630,85
RNI	80,54	84,32	133,95	169,96	175,27	196	166,83	170,15
TOTAL Senelec	1907,77	2075,81	2214,29	2 139,63	2113,94	2 139,99	1910,06	1880,99
Achats d'énergie	1130,14	1151,45	1223,29	1 780,62	1 923,96	2 314	2904,48	3 285,57
Production totale	3037,91	3227,26	3437,58	3920,25	4037,9	4454,00	4814,54	5167,47

Source : Rapports SENELEC 2021

8.1.1.1. Production totale d'énergie électrique du parc de la SENELEC

Résumé

Le mode de production de la Société Nationale d'Electricité (SENELEC) est essentiellement fossile, donc fortement dépendant des hydrocarbures liquides (Fioul, Diesel/Gasoil), et gazeux (gaz naturel en faible quantité et qui n'est pas utilisé durant ces trois dernières années). Le parc est composé de turbines à vapeur, de turbines à combustion fioul /diesel/gasoil et de turbines à gaz dites TAG fonctionnant au gaz naturel.

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition de la puissance totale installée / parc SENELEC
Longueur de la série : 2004 - 2021
Lacunes : 2011 – 2012 - 2017
Organisme responsable des données : SENELEC
Source : SENELEC https://www.senelec.sn/chiffres-cls
Répartition spatiale : Échelle nationale

Tableau 103 : Répartition de la puissance installée

PUISSANCE INSTALLÉE (MW)	2014	2015	2016	2018	2019	2020	2021
Centrales propres	486	508,47	508,47	444	505,89	539,94	548,96
Centrales privées	192,5	216,5	273,50	710,29	835,10	1424,04	992,45
Hydro + Import	81	101	141	95	95	75	75
TOTAL	**759,5**	**825,97**	**922,97**	**1249,29**	**1435,99**	**1499,04**	**1 616,41**

8.1.1.2. Parc de production

Résumé

Le parc de production du Réseau interconnecté (RI) est actuellement composé des équipements, des centrales SENELEC de Dakar Bel Air (C1, C2, C6 et TAG 4), du Cap des Biches (CIII et CIV, TAG 2 et 3), de Kahone (1 et 2), des centrales de production indépendante (Kounoune et locations), des centrales hydroélectriques de Manantali et Félou et des importations de la Mauritanie.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production d'énergie électrique du parc de la SENELEC
Longueur de la série : 2004-2021
Organisme responsable des données : SENELEC https://www.senelec.sn/chiffres-cls
Source : SENELEC
Lacunes : 2011 ; 2012 et 2016
Répartition spatiale : Échelle nationale

Éléments d'information

Tableau 104 : Production du parc de la SENELEC de 2013 à 2021

PRODUCTION EN GWH	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Réseau Interconnecté (RI)	1 827,24	1991,49	2 080,34	1 969,97	1 938,67	1 943,99	1 743,24	1 630,85
Réseau non interconnecté	80,54	84,32	133,95	169,96	175,27	196,00	166,83	170,15
Centrales régionales	38,7	39,1	78,67	113,94	115,98	131,00	111,83	105,33
Centrales Isolées	41,84	45,22	45,16	56,02	59,29	65,00	55,00	64,82
TOTAL	**1 907,77**	**2 075,81**	**2 214,29**	**2139,93**	**2113,94**	**2139,99**	**1910,06**	**1801**

Production d'énergie électrique (mwh) du parc de la SENELEC

Résumé

La production d'énergie électrique du parc de SENELEC est passée de 1907,77 GWh en 2013 à 1801 GWh en 2021 (SENELEC, 2021) ; ce qui atteste d'une bonne pénétration du privé dans la production de l'électricité.

Tableau 105 : Évolution de la production d'énergie électrique globale

VALEURS CARACTÉRISTIQUES		2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
1	**PRODUCTION GWH**	1907,8	2075,8	2214,29	2 139,93	2113,94	2139,99	1910,06	1801
	• réseau interconnecté	1827,2	1991,5	2080,34	1 969,97	1 938,67	1 943,99	1 743,24	1 630,85
	• réseau non interconnecté	80,5	84,3	133,95	169,96	115,98	196,00	166,83	170,15
	• centrales régionales	38,7	39,1	88,79	113,94	115,98	131,00	111,83	105,33
	• centrales isolées	41,8	45,2	45,16	56,02	59,29	65,00	64,82	64,82
2	**ACHAT D'ÉNERGIE (GWH)**	1130,1	1151,4	1199,62	1 780,62	1 923,96	2 314,00	2 904,48	3 285,57
3	**ENERGIE TOTALE PRODUITE (GWH)**	3037,9	3227,2	3413,91	3920,55	4 037,89	4 454,00	4 814,54	5167,47

Métadonnées

Nom de la donnée : Données globales d'électricité
Longueur de la série : 2013-2021
Organisme responsable des données : SENELEC
Source : SENELEC
Lacunes : 2016 et 2017 (sauf pour Énergie totale)
Répartition spatiale : Nationale

Éléments d'information

Tableau 106 : Données globales de 2013 à 2021

VALEURS CARACTÉRISTIQUES		2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021
3	**ÉNERGIE TOTALE GWH**	3037,9	3227,3	3437,58	3920,55	4 037,89	4 454,00	4 814,54	5167,47
	• pointe max du réseau (MW)	471	507	533,32		647,7	671,84	738,25	805
4	VENTE D'ÉNERGIE (GWH)	2406,58	2578,88	2752,87		3 329,31	3 613,84	3 837,17	4 191,07
	• basse tension	1534,43	1640,18	1752,72		2 095,61	2 270,12	2 504,51	2 645,47
	• moyenne tension	711,94	762,97	823,28		1 015,03	1 090,74	1 081,61	1 135,81
	• haute tension	160,21	175,73	176,87		203,7	237,47	251,04	387,78
5	**PRIX MOYEN DE L'ÉLEC-TRICITÉ (F CFA/KWH)**	118,13	117,44	116,87		106,49	107,36	114,66	111,73
	• basse tension	122,65	122,23	122,03		109,08	109,23	116,93	115,02
	• moyenne tension	115,18	114,53	113,21		106,29	109,4	116,64	113,64
	• haute tension	88,01	85,42	82,76		81,35	80,8	84,76	85,02
6	**RENDEMENT BRUT EN %**	79,22	79,91	80,08		82,45%	81,14%	80,91%	81,11%
	• dépense en combustible					243,6	282,95	231,04	322,15
7	**CLIENTELE (NOMBRE)**	991672	1050228	1121962		1 447 426	1 596 775	1 754 570	1 965 573
	• basse tension	990171	1048654	1120294		1 444 773	1 593 786	1 751 511	1 962 400
	• moyenne tension	1497	1569	1662		2 648	2 983	3 052	3 164
	• haute tension	4	5	6		5	6	7	9

8.1.1.3. Réseau de transport et de distribution en 2021

Comme le montre le tableau 107, l'énergie électrique est distribuée à la clientèle à travers 8773 postes HTA/BT (6,6 kV ou 30 kV / 380 V).

Tableau 107 : Réseau de transport et de distribution en 2021

RÉSEAU DE DISTRIBUTION 2021	LONGUEUR LIGNE (KM)
Ligne HTA	15 588,65
Ligne BT	16 875
TOTAL	**32 463,66**

RÉSEAU DE DISTRIBUTION 2021	POSTES HTA/HT
Publics	5 720
Privés	2 880
Mixte	173
TOTAL	**8 773**

RÉSEAU TRANSPORT 2021	LONGUEUR LIGNE (KM)
Ligne 90kv	264,87
Ligne 225 kv	391,4
TOTAL	**656,27**

PUISSANCE DES POSTES	NOMBRE
90 kv (11 postes)	1973
225 kv (9 postes)	1275
30 kv (2 postes)	35
TOTAL	**3 283**

8.1.1.4. Achat d'énergie auprès des producteurs

Métadonnées

Nom de la donnée : Achat d'énergie auprès des producteurs privés
Longueur de la série : 2014-2020
Organisme responsable des données : SENELEC
Source : SENELEC
Lacunes : 2016 et 2017
Répartition spatiale : Nationale

Éléments d'information

Tableau 108 : Achat d'énergie auprès des producteurs privés 2018-2020

PRODUCTEURS	2018		2019		2020	
	Production (GWH)	Coûts (F/kWh)	Production (GWH)	Coûts (F/kWh)	Production (GWH)	Coûts (F/kWh)
Manantali et Fet F	230,93	20,84	322,83	20,81	315,49	41,15
Aggreko Boutoute	24,65	112,47	29,06	113,77	58,96	101,63
Loc Tamba	-	-	-	-	-	104,41
Aggreko	26,77	109,1	92,13	99,84	-	-
APR	44	101,12	68,64	94,19	-	-
CES Sendou	135,41	14,97	302,87	29,96	109,36	25,83
Dangoté	7,3	104,41	-	-	-	-
Kounoune Power	150,77	72,09	171,16	71,95	179,47	75,32
Tob 327 Power	405,1	66,07	257,27	69,35	303,52	67,84
ICS	41,73	59	52,47	60,5	34,55	43
Contour global	541,91	64,21	495,26	60,37	541,52	52,9
Solaire	212,45	67,63	246,7	70,8	331,84	369,34
SOMELEC	11,47	81,01	16,43	81,01	-	-
PETN	00	00	23,13	40,64	388,86	66,52
KPS	00	00	236,05	57,28	1 069,39	66,55
TOTAL	**1923,97**	**79,86**	**2314**	**55,99**	**3 343,96**	**62,34**

8.1.2. Consommation de combustibles

La production d'électricité au Sénégal est essentiellement basée sur des combustibles fossiles. En termes de capacité installée, le fioul lourd, le diésel oil, le gasoil, le gaz naturel et le charbon sont les sources d'énergie qui assurent la production d'électricité à hauteur de 70%. Mais dans un contexte de transition énergétique, le gaz naturel et les énergies renouvelables devraient être les sources d'énergie privilégiées.

Métadonnées

Nom de la donnée : Consommation de combustibles de la SENELEC
Longueur de la série : 2011-2021
Organisme responsable des données : SENELEC, SAR et CNH
Source : SENELEC
Lacunes : 2016 et 2017
Répartition spatiale : Nationale

Éléments d'information

Tableau 109 : Évolution de la consommation de combustibles de la SENELEC de 2018 à 2021 (tonnes)

COMBUSTIBLES	2018	2019	2020	2021
Fioul lourd (HFO)	662 608	671 823	789 650	777 922
Diesel Oil (DO)	-	-	1 450,37	1 521,15
Gasoil (GO)	-	-	3 964,14	3 721,30
Gaz N (GN)	-	-	-	-
Charbon	54 134 919	115 721 968	0,000	45 325 429,79

Tableau 110 : Répartition de la consommation selon le type d'équipement de 2018 à 2021

CONSOMMATIONS DE COMBUSTIBLES (T)	FUEL LOURD				GAZOIL			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Groupes Diésel	330 878	320 110,63	329 805,83	315 501,84	740	976,18	798,44	579,39
Groupes Vapeur	91 308	103 028,99	18 297,29	6 401,80	-	-	-	-
TAG	-	-	-	-	7 238,00	15 920,47	3 165,70	3 141,91
Senelec RI	422 186,00	423 139,62	348 103,12	321 903,64	6 286,00	16 896,66	3 964,14	3 721,30

8.2. Sous-secteur des hydrocarbures

L'objectif du Gouvernement est l'intensification de la promotion du Bassin sédimentaire sénégalais, notamment dans l'offshore profond et le paléozoïque. Avec les découvertes d'hydrocarbures dans l'offshore, le Gouvernement compte sur le regain d'intérêt des compagnies pétrolières sur le bassin sédimentaire pour attirer les grandes compagnies pétrolières (les majors) capables de mener des projets pétroliers à terme (c'est-à-dire de l'exploration à la production d'hydrocarbures).

Le Gouvernement vise l'augmentation de la part du gaz comme source d'énergie primaire pour la production d'électricité. Ainsi, a-t-il engagé la mise en œuvre d'un important projet d'étude d'évaluation du potentiel pétrolier et gazier du bassin sédimentaire sénégalais incluant l'estimation et la classification des réserves probables, la certification des réserves d'hydrocarbures mises en évidence, les prévisions de production, l'évaluation économique de gisements potentiels en vue de préparer les négociations pour une meilleure promotion du bassin, de même qu'une relance des activités d'exploration-production. Par ailleurs, malgré les améliorations déjà apportées au code pétrolier et aux modèles de contrat, le Gouvernement entend lever les ambiguïtés qu'ils comportent pour faciliter les négociations avec les compagnies.

8.2.1. Segment amont

8.2.1.1. Informations globales

Le territoire sénégalais est découpé en 29 blocs, dont 7 en onshore, 13 en offshore et 9 en offshore profond (Figure 48). Jusque-là, les activités d'exploration réalisées ont permis d'acquérir plus de 55 000 km² de sismique 2D et plus de 35 000 km² de sismique 3D. Le nombre de puits forés au Sénégal s'élève à 176, dont 160 non productifs et 16 concluants.

Actuellement, des découvertes d'hydrocarbures sont faites dans quatre (4) blocs, précisément dans le bloc de Diender (onshore – Ngadiaga), le bloc de Sangomar offshore profond (Projet Sangomar), le bloc de Saint-Louis (Projet GTA) et le bloc de Cayar offshore profond (Projet Yaakaar Téranga). Les ressources en hydrocarbures du Sénégal sont estimées à environ 910 milliards de m3 de gaz et de 1 030 millions de barils de pétrole hors Dôme flore :

- le projet Ngadiaga est actuellement le seul en production au Sénégal. Depuis 2002, ce projet gazier a produit 385 284 698,8 Nm3 de gaz destiné essentiellement à l'industrie ;
- le Projet GTA, à cheval sur la frontière maritime entre le Sénégal et la Mauritanie, a un potentiel 15 Tcf de gaz recouvrable sur au moins 25 ans. La phase 1 du projet prévoit une production de 2,5 millions de tonnes de GNL/an ;
- le projet Sangomar, tout comme GTA, est en phase de développement. Avec un potentiel de 630 millions de barils récupérable, les réserves de Sangomar permettront dans la phase 1 du projet une production de 100 000 barils/jour pendant au moins 20 ans. A noter que le gisement regorge d'une importante quantité de gaz (70 milliards de m^3) que le Sénégal entend bien valoriser dans les phases ultérieures ;
- le Projet Yaakaar Téranga est dans la phase de finalisation du concept qui est prévue pour le premier trimestre 2023 et la décision finale d'investissement du projet est attendue d'ici la fin du premier trimestre 2024. L'État du Sénégal travaille avec l'Opérateur en vue d'un démarrage de la production d'ici 2026, pour un débit minimal de 150 MMscfd (~1000 MW).

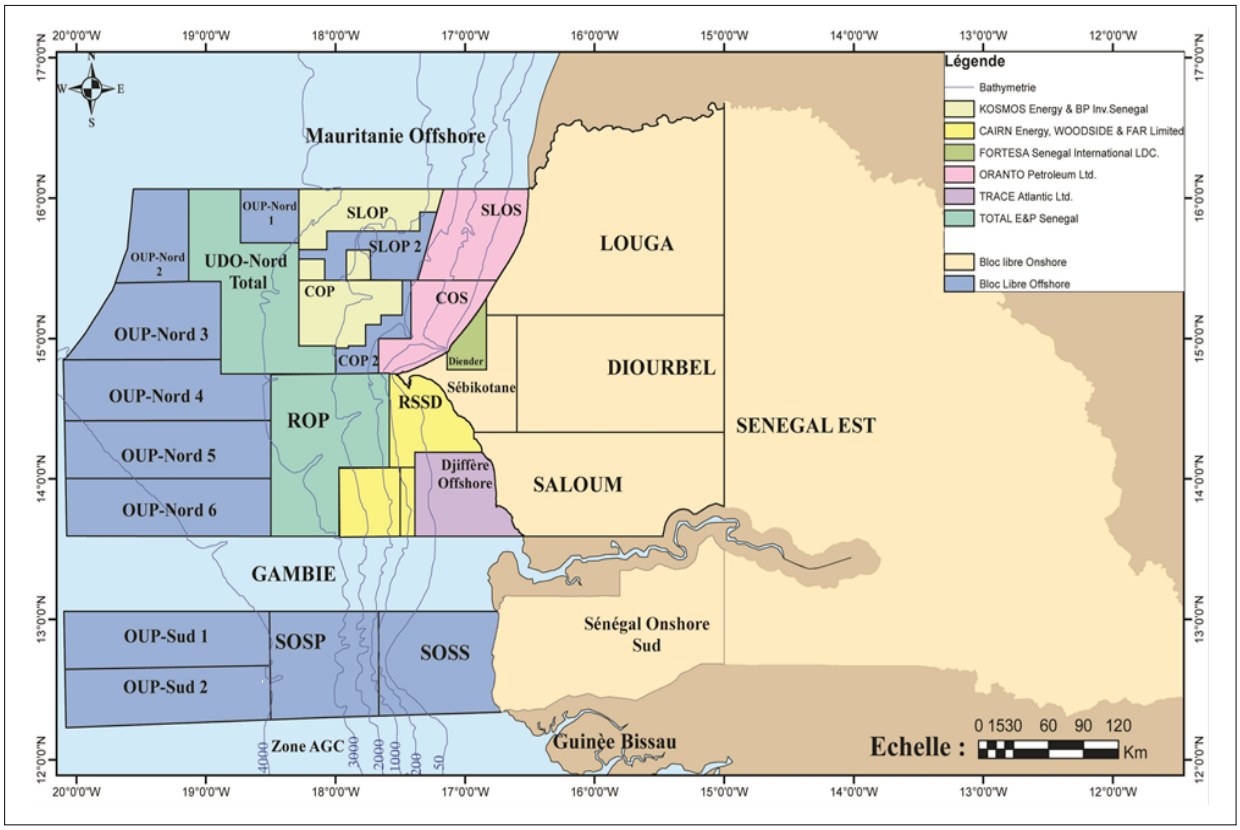

Figure 48 : Blocs pétroliers du Sénégal

Source : PETROSEN, 2022

8.2.1.2. Le gaz de Ngadiaga opéré par FORTESA

Résumé

Sur 20 ans de production, Fortesa a produit 385 284 698,8 Nm^3 de gaz. Cette production a été assurée par 12 puits au total. GD-2 et SA-2 ont assuré, à eux seuls, plus de 64% de la production. Seuls cinq (5) puits sont actuellement en train de produire : GD-2, SA-1B, SA-3, SA-4A et SA-6.

La perte du puits SA-2 a entraîné une chute drastique de la production (plus de 50 %). Sur 20 années, 65 % de la production est assuré par le puits Sadiaratou. Les réservoirs produits sont principalement le Santonien et le Lower Campanien. 6 614 bbl de condensat et 89 989 bbl d'eau sont produites.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de gaz naturel
Longueur de la série : 2002-2022
Organisme responsable des données : FORTESA
Source : FORTESA, PETROSEN et DH
Répartition spatiale : Ngadiaga (locale)

Tableau 111 : Production de gaz au Sénégal de 2002 à 2022

ANNÉES	PRODUCTION DE GAZ PAR PUITS (Nm3)													TOTAL (Nm3)
	GD-2	SA-2	SA-1B	SA-3	SA-4A	SA-6	SA-3A	SA-3B	SA-4	SA-5	GD-3	KMN-1	RD-3	
2002	3379431													3379431
2003	12637561													12637561
2004	15101900													15101900
2005	15936769													15936769
2006	12993545													12993545
2007	10274836													10274836
2008	2509324			3733015			282570							6524909
2009	959094,0939	4611103		4845204			1082870			5136605				16634876,09
2010	2783365,957	10885533,84	154	5191612,656			149600,1916		271252,3126	4633921,983				23915440,94
2011	2959437,156	8368362	41791	4715228,282	79586	3023900	7443865,319	3571943,829	1016066	7138317,196				38358496,78
2012	7991889,897	14250705	109500	4262482	90559	775449,4	1759783	5973059,9	898453	2774069,678			46412,4	38932363,27
2013	7787698,1	18304472,25	183047	1832867,6	183106	314162	247602,3	4677776,5		8050471,7				41581203,45
2014	6279639,758	14451080,96	207438	2218796,716	421136,9653	330675,4	36725,09123	4884850,575	579	6537140,5		12988		35381050,97
2015	4776010,23	9153099,054	220054	1837620,476	353423,8085	142472,6502		3270880,604	328	2958708,197	974,9	2291		22715862,92
2016	5618817,5	9276633,907	163707	1046177,169	181358,9846	169875,3		2633689,899		2136608,14	1081	68		21228016,9
2017	7078486,3	4762499,559	199524,78	1321194	174266,7116	2340614,652		243374		1553422,783				17673382,79
2018	4338355,866	2386600	202524,3657	1376129,735	200812,0597	2556208,926								11060630,95
2019	2732291,474	9077441,5	309508,945	1528436,693	225903,6986	1821762,422								15695344,73
2020	3258131,577	7564142,722	238384,7763	1892942,848	193115,608	1347377,496								14494095,03
2021	3146898,018		168809,3561	1588672,647	136482,949	1265113,831								6305976,8
2022	1951887,2		157612,7076	1262570,767	105769,3729	981166,1353								4459006,183
TOTAL GÉNÉRAL	134495369,1	113091673,8	2202055,931	38652950,59	2345521,158	15068778,21	11003015,9	25255575,31	2186678,313	40919265,18	2055,9	15347	46412,4	385284698,8

8.2.2. Segment aval

8.2.2.1. Informations globales

La demande de produits est aujourd'hui satisfaite par l'offre de la Société africaine de Raffinage (SAR) ou d'importateurs indépendants. La SAR fournit environ 50% de la demande intérieure. Les importations et réexportations de produits pétroliers vers et depuis le Sénégal sont principalement assurées par la SAR et cinq sociétés multinationales.

En 2019, hors SAR, les sociétés multinationales représentaient 84% des importations sur le marché sénégalais, et 94% des exportations, utilisant Dakar comme plaque tournante du transit. Le régime de tarification du pétrole est contrôlé par le Ministère du Pétrole et des Énergies, et l'actuel décret n° 2014-1562 du 3 décembre 2014 est basé sur une formule de parité d'importation basée sur les cotations Platts CIF NWE, avec des éléments supplémentaires pouvant refléter les coûts de stockage, de distribution et de transport le long de la chaîne d'approvisionnement.

La capacité totale de stockage des produits pétroliers au Sénégal est d'environ 450 000 m3. Sur la base de la demande annuelle actuelle du Sénégal de 2,4 millions de m3, cela représente environ 60 jours de couverture potentielle (MPE, 2023).

8.2.2.2. Capacité de stockage de gaz butane

La consommation nationale en gaz butane est passée de 101 000 tonnes en 2016 à 183 683 tonnes en 2020, avec des capacités de stockage théoriques respectives de 13 000 tonnes et 18 650 tonnes et une capacité de logistiques de réception des butaniers de seulement 5000 tonnes. Cela équivaut à une rotation d'environ un butanier de 5000 tonnes tous les 18 jours, exposant ainsi le pays à des aléas exogènes très élevés.

La logistique de réception des butaniers n'a pas suivi la consommation de gaz butane du Sénégal qui est l'une des plus importantes en Afrique au sud du Sahara, avec plus 130 000 T/an. En effet, cette logistique se décline en un sea-line de 1,6 km ne pouvant recevoir que des butaniers de 5000 tonnes maximum et une capacité de stockage terrestre de 13 608 tonnes (Tableau 112).

Tableau 112 : Capacités de stockage de gaz butane

DÉPÔTS	CAPACITÉS 2016	2020
TOTAL GAZ	3650	-
+ LIBYA	-	4050
PUMA	2400	2500
TOUBA GAZ	5100	5100
LMDB	2100	6000
SAR	1000	1000
Cumul	14250	18650

8.2.2.3. Consommation de produits pétroliers

Résumé

Le cumul des importations des pétroliers est passé de 781 284 t à 1 289 457 tonnes, de 2009 à 2020. Cette forte augmentation montre la haute dépendance des importations des hydrocarbures, ce qui expose le Sénégal à l'explosion fréquente du cours du baril.

Métadonnées

Nom de la donnée : Importation de produits pétroliers
Source : SAR
Longueur de la série : 2000 à 2020 pour le marché intérieur
Organisme détenteur de données : SAR, CNH et SIE Sénégal
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 113 : Évolution des importations de la SAR (tonne métrique) de 2009 à 2020

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. PETROLE BRUT	655 475	657 465	738 046	756 187	817 461	683 914,06	1 085 261	1 162 335	1 190 757	1 024 538	1,023,805	767,345
2. PRODUITS FINIS	125 809	154 796	243 644	316 013	501 529	592 718,53	546 378	587 471,969	655 527	638 730	626 279	522 112
3. CUMUL = 1+2	781 284	812 261	981 690	1 072 200	1 318 990	1 276 632,59	1 631 639	1 749 806,97	1 846 284	1 663 268	1 650 084	1 289 457

8.2.2.4. Production de la SAR

Résumé

Le niveau de traitement de la SAR a été limité par des contraintes structurelles liées à l'âge de la raffinerie. En dépit de ces contraintes, la SAR joue un rôle central dans la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers. C'est ainsi qu'elle a reçu mandat de l'État du Sénégal d'approvisionner la SENELEC en combustibles nécessaires à la production d'électricité, ainsi qu'en gaz butane domestique. Le fonctionnement de la société apparaît également crucial pour la viabilité des distributeurs indépendants qui, en cas d'arrêt de la raffinerie, se ravitaillent auprès de leurs concurrents à des conditions désavantageuses.

La production de gaz butane représente 5 % de la production totale de la raffinerie. La consommation pétrolière au cours des dernières années a augmenté très rapidement, avec des taux de l'ordre de 5 % par année. Le déficit de production est complété par des importations de l'ordre de : 400 000 à 600 000 tonnes/an assurées par les sociétés de distributions agréées, principalement TOTAL, VIVO, OLA, PUMA, ORYX, ITOC, qui importent plus que les besoins du pays et réexportent l'excédent dans la sous-région (principalement vers le marché malien).

Le marché sous régional composé de pays comme le Mali, la Gambie, la Guinée-Bissau, mais également le Sénégal), est approvisionné à hauteur de 2 400 000 tonnes.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de la SAR
Source : SAR
Longueur de la série : 2009 à 2020 pour le marché intérieur
Structures détentrice de données : SAR, CNH et SIE Sénégal
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 114 : Évolution de la production de la SAR (tonne métrique)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Butane	3 571	2 586,3	2 394	1 188,57	1 120	2 652,52	4 628,808	3 278,93	3 414	3 367	3 427	3 170
Supercarburant	52 519	56 622,98	66 073	42 891	10 921	21 241,61	59 010	68 849,1	42 722	49 420	37 030	60 512
Essence ordinaire	30 432	29 991,41	32 714	31 727	17 781	30 690,99	41 598	47 638,62	48 850	44 030	47 505	51 801
Pétrole lampant	3154	2700	2542	551	457	0	484	0	108	0	0	0
Carburéacteur	68 276	36 943,39	62 767	7 610	11 539	18 861,01	18 061	38,656	0	0	0	108
Gasoil	246 842	233 547,52	264 265	374 915	398 928	311 571,14	512 960	590 944,4	635 586	528 304	479 199	427 994
Diesel oil	79 385	55 825,83	64 847	37 480	52 398	40 156,16	40 489	38 209,59	42 777	47 298	43 039	43 941
Fuel oil 180	35 548	32 103,06	43 851	48 227	51 008	50 875,64	76 819	30 251,31	19 382	13 824	9 515	12 557
Fuel oil 380	155 062	98 432,12	131 466	156 533	120 270	107 318,47	156 131	235 597,8	259 601	206 124	181 558	166 117
Naphta + essence légère	23 006	13 182	30 927	52 981	849 93	57 374,01	81 048	87 393,38	123 337	76 137	70,564	29,679
TOTAL	697 795	561 934,61	701 846	754 103,6	749 415	640 741,55	991 228,81	1 102 202	1 175 777	968 504	801 344	76 623 009

8.2.2.5. Vente des produits pétroliers en tonnes

Métadonnées

Nom de la donnée : Vente de produits pétroliers
Source : SAR
Longueur de la série : 2000 à 2020 (21 ans)
Structures détentrices de données : SAR, CNH, SIE Sénégal
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 115 : Évolution de la vente des produits pétroliers entre 2012 et 2020

PRO-DUITS	DÉBOU-CHÉS		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SUPER	Réseau	0,75	85 622,8973	88 509,9263	94 164,3908	104 533,147	16 5186	197 277,38	235 183,601	271 810	273 876
	Consom-mateurs		683,25	12 548,9828	657,75	3 054,75	2 426	880	1 676,5	2 498	1 238
	S/Total		86 306,1473	101 058,909	94 822,1408	107 587,897	167 612	198 157,38	236 860,101	274 308	275 114
			0,02908045	0,17093524	-0,06171419	0,13462843					
ESSENCE	Réseau	0,72	3 696,84	703,44	925,92	844,56	2 249	552	10	1 853	0
	Consom-mateurs		0,72	114,17544	84,96	545,76	16	24	24	24	16
	Pirogue		30 837,8088	34 784,8762	35 713,4962	40 181,4	60 932,5	70 469,645	68 501,523	76 731	79 914
	S/Total		34 535,3688	3 5602,4916	36 724,3762	41 571,72	63 197,5	71 045,645	68 535,523	78 608	79 930
			0,04607062	0,03089942	0,03151141	0,13199254					
PETROLE	Réseau	0,82	637,14	501,02	730,21	970,47	1 260	1 366,5	1 493,708	2 514	2 155
	Consom-mateurs		2 139,38	2 562,5	2473,12	2257,46	2 764	2 870	3 552,75	3 412	2 852
	S/Total		2 776,52	3 063,52	3 203,33	3 227,93	4 024	4 236,5	5 046,458	5 926	5 007
			-0,28018707	0,1033668	0,04563704	0,00767951					
GASOIL	Réseau	0,86	38 4067,609	407 023,928	445 798,875	487 688,656	644 832,074	702 026,281	766 978,680	820 390	735 705
	Consom-mateurs		152 643,647	184 304,38	186 183,394	211 477,922	231 607,829	245 393,063	296 525,732	299 044	298 504
	Soutes		69 327,7227	67 163,9308	86 275,298	117 547,367	1 556 10,538	174 675	143 134,9	193 708	233 105
	S/Total		606 038,979	658 492,239	718 257,567	816 713,945	1 032 050,44	1 122 094,343	1 206 639,312	1 313 142	1 267 315

8.2.2.6. Importations de produits pétroliers pour le marché intérieur

Les principaux défis auxquels le sous-secteur reste confronté sont :

- la sécurité d'approvisionnement du pays dans le contexte d'un marché mondial du pétrole particulièrement volatile et de l'existence de besoins importants de rénovation et/ou d'extension de l'infrastructure industrielle frappée de vétusté ;
- le maintien des conditions de concurrence dans le sous-secteur, et l'égal traitement des opérateurs ;
- la pérennisation et le renforcement de l'activité de raffinage au Sénégal ;
- la régulation des activités du sous-secteur.

Entre autres contraintes et difficultés conjoncturelles, les audits ont mis en évidence :

- les faibles capacités financières de la SAR pour le financement durable des cargaisons (difficultés qu'éprouve la SAR pour l'ouverture des lettres de crédit) avec les impacts connus tels que les surestaries dont les montants ont explosé ces dernières années, ou parfois des ruptures de stocks pouvant aller jusqu'à la pénurie de produits ;
- le poids de la dette financière et commerciale ;
- le niveau élevé des créances sur la SENELEC ;
- les pertes liées à l'activité commerciale.

Cet ensemble de facteurs négatifs a été à l'origine de l'exacerbation des tensions de trésorerie de la SAR, qui devait conduire à l'arrêt de la raffinerie (11 mois d'arrêt) en 2006. Le sous-secteur pétrolier continue encore de connaître les fortes pressions dues à la flambée des prix du baril sur le marché international.

Les tendances haussières du baril influencent les prix du brut destiné à la raffinerie et enrichissent les prix intérieurs des hydrocarbures raffinés.

Métadonnées

Nom de la donnée : Valeur des produits pétroliers
Source : CNH
Longueur de la série : 2016 à 2020
Structures détentrices de données : SAR et CNH
Méthode de collecte : Enquête

Éléments d'information

Tableau 116 : Comparaison des cumuls 2016 et 2020

	PRODUITS					
	Butane	Super	JetA1	Gasoil	Fioul 380	Total général
Poids cumulé TM 2016	3 921,917	34 729,783	59 015,54	106 866,173	92 522,71211	297 056,1251
Coûts achat 2016 en Milliards de FCFA	1,2	11,3	15,2	23,3	11,4	62,4
Poids cumulé TM 2020	187 895	161 817	104 139	506 387	41 892	1 002 130
Coûts achat 2020 en Milliards de FCFA	55,8	42,9	28,3	125,8	6,6	259,2

8.2.2.7. Consommation de gasoil routier et soute de 2005 à 2020

Résumé

Les quantités de produits pétroliers (gasoil, diesel et fioul) fournies aux sociétés minières en 2011 et en 2016 représentaient respectivement 65 431 et 1 032 050 tonnes. Les produits pétroliers fournis sur le marché national sont : le gaz butane (GPL), le supercarburant, l'essence ordinaire, l'essence pirogue, le pétrole lampant, le gasoil, le diesel, le fioul 180 et le fioul 380. Ces produits doivent tous être conformes au décret 2011-650 du 26 mai 2011 qui en fixe les spécifications.

Métadonnées

Nom de la donnée : Consommation de gasoil routier et soute (navire)
Source : CNH
Longueur de la série : 2005-2020 (16 ans)
Structures détentrices de données : SAR et CNH
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 117 : Consommation de gasoil routier et soute de 2017 à 2020

PRODUITS	DÉBOUCHÉS	2017	2018	2019	2020
GASOIL	Routier	245 393	296 526	299 044	298 504
	Soutes	174 675	143 135	193 708	233 105
	S/Total	420 068	439 661	492 752	531 913

8.3. Combustibles domestiques

Les combustibles domestiques constituent un enjeu majeur, tant pour la sécurité alimentaire et sanitaire, que pour la lutte contre les changements climatiques. En effet, la prédominance de l'usage du bois-énergie est problématique à cause de la dégradation des ressources forestières. Il en est de même pour l'importance de l'utilisation du carburant dont le process et l'acquisition posent de nombreux problèmes liés à l'instabilité des coûts du baril.

Face à cette situation, il est préconisé d'adopter des politiques visant une souveraineté énergétique basée sur la préservation de l'environnement à travers différents programmes. Ces importants programmes mis en œuvre ont pour objectif principal l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques modernes avec la diffusion de technologies propres et efficaces, mais également de combustibles de substitution (biogaz, bio charbon et bioéthanol).

La biomasse qui est la principale composante des combustibles de cuisson constitue la majeure partie des consommations énergétiques du pays avec une part estimée à plus de 42 % dans le bilan énergétique (SIE, 2020). Présentement, plusieurs acteurs gravitent autour de ce sous-secteur avec des axes d'intervention différents. En effet, dans le domaine du biogaz, il y a le Programme national Biogaz (PNB), dans le domaine des foyers améliorés, le programme Energising Development (EnDev) et enfin, dans les GPL, une pluralité d'acteurs.

8.3.1. Gaz butane (GPL)

Résumé

La consommation nationale en gaz butane est passée de 101 000 tonnes en 2016 à 183 683 tonnes en 2020 avec des capacités de stockage théoriques respectives de 13 000 et 18 650 tonnes, la capacité de logistiques de réception des butaniers étant seulement de 5000 tonnes. Cet état de fait rend le coût d'approvisionnement élevé et exclut toute possibilité de réaliser des économies d'échelle.

Métadonnées

Nom de la donnée : Consommation de gaz butane
Source : CNH et DH
Longueur de la série : 2000 à 2022
Lacunes : 2017 et 2019
Structures détentrices de données : SAR et CNH
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 118 : Évolution de la consommation de gaz butane de 2018 à 2022 (tonne)

DÉBOUCHÉS	2018	2020	2021	2022
Marché intérieur	159 882	173 537	198 758	197 543
Export	5 773	7 146	1 2 348	12 265
S/Total	165 655	183 683	211 106	209 808

Source : CNH, DH (2022)

8.3.2. Biomasse (bois charbon de bois)

Résumé

Le sous-secteur des combustibles domestiques représente un élément très important dans la politique environnementale et énergétique du Sénégal. En effet, le prélèvement de bois contribue de façon

significative au phénomène de dégradation et de disparition des ressources forestières. Les combustibles ligneux représentent près de 90% de la consommation énergétique des ménages. Le rendement pondéral de la production de charbon de bois est considéré, par hypothèse, comme égal à 20 %, compte tenu du type de meule de carbonisation utilisé (meule casamançaise), ce qui permet d'estimer les consommations finales de charbon de bois.

Métadonnées

Nom de la donnée : Consommation de bois et de charbon de bois
Source : SIE-Sénégal
Longueur de la série : 2000 à 2020
Structures détentrices de données : SIE-Sénégal, DEFCCS
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 119 : Évolution de la consommation de bois de feu et de charbon de bois de 2000 à 2020 (tonnes)

ANNÉE	CONSOMMATION DE BOIS DE FEU	CONSOMMATION DE CHARBON DE BOIS
2000	1 545 464	402 757
2001	1 584 939	413 044
2002	1 622 285	419 940
2003	1 667 241	434 493
2004	1 710 538	445 777
2005	1 749 698	455 982
2006	1 795 481	467 913
2007	1 857 093	480 722
2008	2 115 387	547 584
2009	2 169 687	561 640
2010	1 749 698	455 982
2011	1 795 481	467 913
2012	1 857 093	480 722
2013	1 735 219	547 584
2014	747 590	245015
2015	761 065	500 534
2016	1 797 725	499 620
2017	1 901 005	403 786
2018	1 927 146	390 219
2019	1 942 088	398 638
2020	1 963 622	407 491

Source : SIE, Sénégal

8.3.3. Biogaz

Résumé

Le biogaz, en tant que combustible de substitution au bois énergie et source d'éclairage des ménages, entre parfaitement dans les préoccupations de l'État. Dès lors, il se révèle d'une portée nationale du fait du potentiel de biomasse existante, notamment d'origine animale. Le programme d'Énergie Rurale basé sur le biodigesteur a pour objectif de « fournir un accès à des services énergétiques plus efficaces, plus fiables et plus durables ». Il est important de souligner la production par le biodigesteur, d'engrais organiques ayant des propriétés de fertilisation des sols et de lutte biologique.

Le biodigesteur répond à des besoins premiers de subsistance et permet d'améliorer les conditions de vie des ménages ruraux. Ces impacts positifs favoriseront, à leur tour, le développement social et économique de ces ménages touchés par le programme.

Le programme fait également la promotion des énergies renouvelables et lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le biogaz étant issu des déchets organiques renouvelables, le méthane et le CO_2 étant séquestrés à travers une gestion plus efficiente du fumier et la préservation des forêts, grâce à la réduction de la coupe de bois en milieu rural et péri-urbain.

Métadonnées

Nom de la donnée : Biodigesteurs et volume produit
Source : PNB-SN
Longueur de la série : 2010 à 2021
Structures détentrices de données : PNB-SN et DH
Fréquence de collecte : Séquentielle

Tableau 120 : Évolution du nombre de biodigesteurs et du volume de biogaz généré

ANNÉE	NOMBRE DE BIODIGESTEURS INSTALLÉS	NB CUMULÉE PAR ANNÉE	VOLUME DE BIOGAZ (m^3)	QUANTITÉ ENERGIE (KWh)	QUANTITÉ EQ EN BOIS (tonnes)
Phase pilote (2010 - 2013)	578	578	421 940	2 742 610	2 743
2014	270	848	619 040	4 023 760	4 024
(2015 – 2019)	1330	2 178	1 589 940	10 334 610	10 335
2020	100	2 278	1 662 940	10 809 110	10 809
2021	31	2 309	1 685 570	10 956 205	10 956
TOTAL	**2 309**	**2309**	**5 979 430**	**38 866 295**	**38 866**

8.3.4. Foyers améliorés

La cuisson à base de biomasse non-renouvelable a contribué en 2010 à 17 % de toutes les émissions de GES du Sénégal. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement du Sénégal a fixé un objectif cumulé de ventes de Foyers Améliorés (FA) de 8,4 millions sur la période 2010-2030. Les ventes annuelles de FA sont passées de moins de 40 000 en 2010 à plus de 200 000 en 2018. Malgré cette augmentation significative, les ventes cumulées actuelles ne représentent que 10,6% de l'objectif global, et la poursuite de cette tendance de croissance jusqu'en 2030 se traduira par un total de 2,4 millions de ventes de FA (moins de 30 % de l'objectif).

Le projet « *Promotion of Climate Friendly Cooking » Kenya and Senegal*, cofinancé par le Fonds Vert Climat vise à étendre massivement les interventions réussies d'EnDev au Sénégal au cours des dix dernières années. Du côté de l'offre, les producteurs de FA performants seront appuyés dans la professionnalisation de leurs systèmes de production et de distribution jusqu'au niveau où ils pourront continuer à investir grâce à des prêts bancaires.

Du côté de la demande, les groupements de femmes provenant de plus de la moitié des 15 000 villages du Sénégal seront mobilisés pour commercialiser les FA à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupe. D'ici la fin du projet en 2024, les ventes annuelles de FA devraient augmenter de plus de 150 % (>500 000). La capacité d'investissement indépendante de l'APD (Aide publique au Développement) des grands producteurs contribuera à de nouveaux investissements, permettant aux ventes cumulées d'atteindre le niveau de 8,4 millions de FCFA d'ici 2030.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de foyers améliorés
Source : ENDEV, PROGEDE
Longueur de la série : 2014-2021
Structures détentrices de données : ENDEV, PROGEDE, DH
Fréquence de collecte : Annuelle

Tableau 121 : Diffusion de foyers améliorés au Sénégal de 2014 à 2021

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FA Bois	18 566	17 173	29 159	16 928	17 237	3 397	887	18656
FA Charbon	158854	225522	326206	269511	321256	227 528	164587	325517

8.4. Énergie renouvelable hors réseau

Les énergies renouvelables (EnR) sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain. Elles proviennent de phénomènes naturels cycliques ou constants induits par les astres : le Soleil essentiellement pour la chaleur et la lumière qu'il génère, mais aussi l'attraction de la Lune (marées) et la chaleur générée par la Terre (géothermie). Leur caractère renouvelable dépend d'une part de la vitesse à laquelle la source est consommée, et d'autre part de la vitesse à laquelle elle se renouvelle. L'expression « énergie renouvelable » est la forme courte et usuelle des expressions « sources d'énergie renouvelables » ou « énergies d'origine renouvelable » qui sont plus correctes d'un point de vue physique.

L'Agence nationale des Energies renouvelables (ANER) est l'organisme de l'État chargé d'opérationnaliser la politique de l'État en la matière. Ses missions sont retrouvées à travers le lien suivant https://www.aner.sn/mission-et-objectif/ .

Le potentiel en énergies renouvelables est relativement important au Sénégal, mais reste encore sous exploité.

Le Sénégal, avec une insolation annuelle de 3000 heures (soit une insolation journalière moyenne de 5,4 kWh/m2), dispose d'un excellent gisement solaire permettant son utilisation économique pour la production d'électricité ou le chauffage de l'eau. Il bénéficie en outre d'un gisement d'énergie éolienne intéressant pour lequel la vitesse de vent est comprise entre 3 et 6 m/s sur la bande côtière entre Dakar et Saint-Louis pour assurer le pompage de l'eau et la production d'électricité.

Tableau 122 : État des installations d'énergies renouvelables dans la région de Thiès en 2023

RÉGION DE THIÈS
Installation de **23 kits solaires** autonomes sur des infrastructures publiques et communautaires
Fourniture et installation d'une mini-centrale de **175 kWc** pour autoconsommation.
Fourniture et pose de **212** lampadaires solaires **Phase pilote**
Projet d'éclairage public solaire autonome ; **phase 1 (8650 lampadaires)**
Installation de **2 chambres froides solaires (Capacité 30 T chacune) pour la conservation de produits** halieutiques
Installation de **sept (7) pompes solaires** pour irrigation
Installation de huit (8) séchoirs solaires

Source : ANER, 2023

Tableau 123 : État des installations d'énergies renouvelables en 2023

RÉGIONS	MINI CENTRAL kWc	LAMPADAIRES SOLAIRES AUTONOMES	ÉLECTRIFICATION EDIFICES PUBLICS	KIT PHOTOVOL-TAÏQUE	PLATEFORME SOLAIRE MULTIFONCTIONNELLE	SÉCHOIR SOLAIRE	CHAUFFE-EAU SOLAIRE	POMPE SOLAIRE
Saint-Louis	100	5 725	26	18	2	4	0	0
Ziguinchor	25	2 851	62	72	2	12	9	0
Kaolack		8 584	61	54	1	0	1	1
Diourbel	175	6 433	22	16	1	0	1	0
Louga	-	3 875	118	44	2	0	1	79
Kolda	-	1 091	28	20	2	-	2	-
Matam	-	3656	-	33	2	-	3	-
Kédougou	-	699	7	70	1	-	1	-
Kaffrine	-	2 273	73	27	1	-	-	1
Fatick	-	121	68	82	1	-	2	1

Source : ANER, 2023

8.5. Efficacité énergétique

8.5.1. Données globales de l'Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME)

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'AEME en 2022, les économies réalisées sur l'année sont réparties comme suit :

- 5,057 GWh soit 545 millions de FCFA et 3540 tonnes d'émissions de CO_2 évitées avec un taux d'atteinte de l'objectif annuel de 32,7 % ;
- 64,039 MWh soit 15,952 millions de FCFA et 44,8 tonnes de CO_2 évitées.
- 856 millions FCFA de réduction de la facture publique pour 2021.

8.5.2. Résultats du programme dans les structures de santé

Tableau 124 : Interventions de l'AEME dans les structures sanitaires

SITES	ÉQUIPEMENTS	NOMBRE
Hôpital Roi Baudouin de Guédiawaye	Lampes 18 W Lampe 9 W Climatisation	60 50 5
Hôpital polytechnique de Dakar	Lampes 18 W	40
	Lampe 9 W	40
	Climatisation	10
Centre hospitalier de Pikine	Lampes 18 W	50
	Lampe 9 W	50
	Climatisation	7
Poste de Santé Sessene	Climatisation	1
Poste de santé Médinatoul	Climatisation	1
Centre de santé Joal-Fadiouth	Lampe 9 W Climatisation	19 4

Source : AEME, 2022

8.5.3. Réduction de la facture publique d'électricité en 2022

Le fichier de facturation de 2020 comportait 8570 polices d'abonnement pour une consommation annuelle de 303 GWh et une facture d'électricité de 53,7 milliards de FCFA. Les actions effectuées dans ce programme ont permis de générer des gains financiers, après mise à jour sur le troisième trimestre, de 1,175 milliard de FCFA, ce qui porte le total des gains à 5,705 milliards de FCFA depuis 2015.

Le fichier de facturation de 2021 a été reçu le 28 février 2022. Après analyse sur le 3e trimestre, celui-ci comporte 8810 polices d'abonnement pour une consommation annuelle de 330 GWh et une facture d'électricité de 53,2 milliards de FCFA. Les actions effectuées dans ce programme ont permis de générer des économies financières de 856 millions de FCFA, ce qui porte le total des gains à 6,561 milliards de FCFA depuis 2015.

Partie 3

LA POPULATION ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

CHAPITRE 9. Les ressources humaines (données démographiques)

CHAPITRE 10. Les établissements humains et le cadre de vie

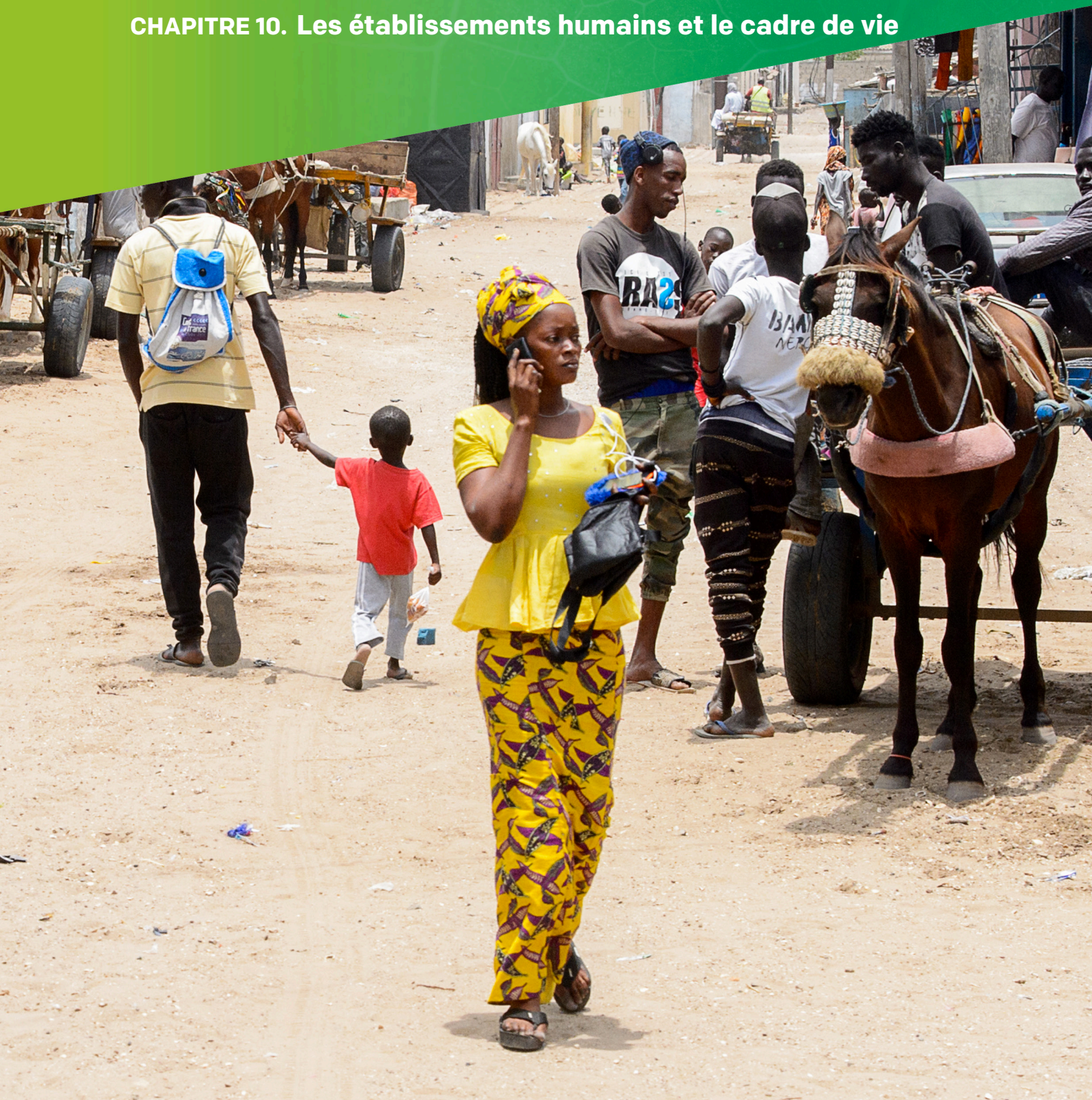

CHAPITRE 9.
LES RESSOURCES HUMAINES (DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES)

9.1. Effectif et répartition de la population par âge et par sexe

Résumé

Suite au cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) de 2023, la population totale résidente au Sénégal est de 18 126 390 habitants, contre 13 508 715 en 2013. La proportion d'hommes est légèrement dominante, avec 50,6 % du total en 2023. Le rapport de masculinité est ainsi de 102,6 hommes pour 100 femmes.

L'âge médian se situe à 19 ans en 2023, contre 18 ans en 2013. Ainsi, le pays est caractérisé par sa jeunesse, avec plus de la moitié de la population âgée de moins de 19 ans. Spécifiquement, l'âge médian chez les hommes est de 18 ans, contre 20 ans chez les femmes.

De plus, le groupe d'âge le plus fréquent est celui des moins de 15 ans qui constitue 39,1 % de la population globale en 2023, contre 42 % en 2013 avec un effectif supérieur chez les hommes. En effet, chez les moins de 15 ans, 52,5 % sont des hommes en 2023. Ce premier groupe d'âge est suivi par celui des 15-34 ans (35,8 %) puis par celui des 35-59 ans (19,1 %). A l'inverse, les femmes sont plus présentes dans ces tranches, représentant plus de 50 % dans chaque tranche. Enfin, 6,0 % de la population sont âgés de plus de 60 ans, dont 51,7 % sont des femmes.

Cette tendance est aussi reflétée par la pyramide des âges, à travers une courbe à ascendance régulière avec une base élargie traduisant une natalité très élevée (Figure 49).

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre d'habitants selon le sexe et l'âge
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Rapport provisoire du 5e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), 2023 / Projections de la population du Sénégal 2013-2063
Données disponibles : 1976, 1988, 2002, 2013 et 2023
Mode de présentation de l'information : Tableau et graphique
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 125 : Nombre d'habitants selon le sexe en 2013, 2018 et 2023

SEXE	2013	2018	2023
Masculin	6 735 420	7 829 997	9 178 895
Féminin	6 773 295	7 896 040	8 947 496
Ensemble	**13 508 715**	**15 726 037**	**18 126 390**
Poids des femmes (%)	50,1	50,2	49,4
Rapport de masculinité	99,4	99,6	102,6

Source : ANSD, RGPHAE de 2013. Projections de la population du Sénégal 2013-2063 ; RGPH- 5 de 2023

Tableau 126 : Répartition de la population selon le groupe d'âge en 2023

GROUPES D'ÂGE	SEXE		ENSEMBLE	RAPPORT DE MASCULINITÉ
	Masculin	Féminin		
Moins de 15 ans	3 725 315	3 365 812	7 091 128	110.68
15-34	3 212 348	3 274 930	6 487 278	98.08
35-59	1 719 211	1 748 252	3 467 463	98.33
60 et +	522 021	558 501	1 080 522	93.46
SÉNÉGAL	**9 178 895**	**8 947 495**	**18 126 390**	**102.6**

Source : ANSD, RGPH5 de 2023

Tableau 127 : Répartition de la population selon l'âge

INDICATEURS (EN %)	2013	2018	2023
Pourcentage 0-4	15,73	16,63	12,37
Pourcentage 5-14	26,17	25,22	26,74
Pourcentage 15-49	47,19	47,36	49,63
Pourcentage 50-64	7,18	7,2	7,43
Pourcentage 65 et plus	3,73	3,6	3,81
Pourcentage femmes 15-49	48,29	47,94	50,3

Source : ANSD, RGPHAE 2013, Projections de la population du Sénégal 2013-2063, RGPH5 de 2023

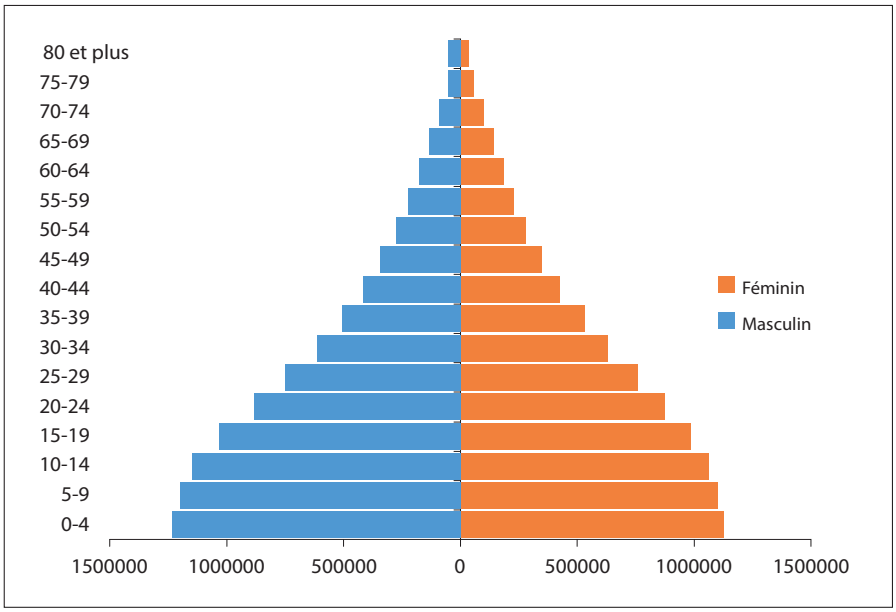

Figure 49 : Pyramide des âges en 2023

Source : ANSD, RGPH-5,2023

9.2. Répartition spatiale de la population selon la région et le département et le milieu de résidence (urbain et rural)

Résumé

En 2023, la région de Dakar reste la plus peuplée, avec 4 004 426 habitants. Malgré une augmentation du nombre d'habitants entre 2013 et 2023, son poids est passé de 23,2 % à 22,1 % de la population totale.

Elle est suivie par les régions de Thiès et Diourbel qui abritent respectivement 13,6 % et 11,5 % de la population totale. La région de Kédougou demeure la moins habitée avec 245 147 habitants, soit 1,4 % du total. La prédominance des femmes n'est observée que dans la région de Diourbel (50,5 %).

En 2023, Mbacké est devenu le département le plus peuplé du Sénégal, avec 1 359 756 résidents, soit 7,5 % de la population. Il est suivi par les départements de Dakar (7,06 %) et Mbour (5,16 %). Le département le moins peuplé est celui de Salémata dans la région de Kédougou, avec 28 026 habitants, soit 0,15 % du total.

En 2023, plus de la moitié de la population sénégalaise réside en milieu urbain (54,7 %). Cette situation du niveau national est observée dans les régions de Dakar (100 %), Diourbel (66,9 %), Thiès (57,5 %) et Ziguinchor (54,9 %), qui affichent les taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. A l'opposé, la région de Kaffrine enregistre le taux d'urbanisation le plus faible (15,3 %).

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition spatiale de la population
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : RGPHAE 2013, Projections de la population du Sénégal 2013-2063/ Rapport provisoire du 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), 2023
Données disponibles : 2013 à 2023
Mode de présentation de l'information : Tableau et figure
Répartition spatiale de l'information : Régionale, départementale et selon le milieu de résidence
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 128 : Nombre d'habitants selon la région et le sexe en 2023

RÉGION	MASCULIN	FÉMININ	ENSEMBLE	POIDS DES FEMMES (%)	POIDS DE LA RÉGION (%)
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426	49,6	22,1
Diourbel	1 029 753	1 050 580	2 080 333	50,5	11,5
Fatick	453 863	453 055	906 918	50,0	5,0
Kaffrine	415 885	404 521	820 405	49,3	4,5
Kaolack	674 912	661 809	1 336 720	49,5	7,4
Kédougou	132 256	112 891	245 147	46,1	1,4
Kolda	467 909	446 889	914 798	48,9	5,0
Louga	563 944	561 964	1 125 908	49,9	6,2
Matam	428 108	403 522	831 630	48,5	4,6
Saint-Louis	610 883	591 558	1 202 441	49,2	6,6
Sédhiou	302 582	286 684	589 266	48,7	3,3
Tambacounda	504 081	483 071	987 152	48,9	5,4
Thiès	1 256 977	1 206 700	2 463 677	49,0	13,6
Ziguinchor	318 982	298 585	617 567	48,3	3,4
SÉNÉGAL	**9 178 895**	**8 947 496**	**18 126 390**	**49,4**	**100,0**

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau 129 : Population résidente des départements du Sénégal en 2023

RÉGION	DÉPARTEMENT	HOMME	FEMME	TOTAL
DAKAR	Dakar	639 115	639 354	**1 278 469**
	Guédiawaye	185 591	187 117	**372 708**
	Keur Massar	389 956	380 358	**770 314**
	Pikine	390 331	374 266	**764 597**
	Rufisque	413 766	404 571	**818 337**
DIOURBEL	Bambey	184 200	192 267	**376 467**
	Diourbel	173 366	170 743	**344 109**
	Mbacké	672 185	687 571	**1 359 756**
FATICK	Fatick	205 574	202 992	**408 566**
	Foundiougne	185 706	189 682	**375 388**
	Gossas	62 585	60 383	**122 968**
KAFFRINE	Birkelane	76 342	74 722	**151 064**
	Kaffrine	140 526	140 261	**280 787**
	Koungheul	128 672	124 632	**253 304**
	Malem hoddar	70 343	64 906	**135 249**
KAOLACK	Guinguineo	82 740	77 317	**160 057**
	Kaolack	333 567	330 486	**664 053**
	Nioro	258 603	254 005	**512 608**
KÉDOUGOU	Kédougou	65 612	58 654	**124 266**
	Salemata	14 131	13 895	**28 026**
	Saraya	52 514	40 341	**92 855**
KOLDA	Kolda	164 912	159 280	**324 192**
	Médina yoro foulah	95 799	89 657	**185 456**
	Velingara	207 199	197 950	**405 149**
LOUGA	Kébémer	168 873	167 048	**335 921**
	Linguere	158 263	153 961	**312 224**
	Louga	236 809	240 956	**477 765**
MATAM	Kanel	173 058	168 462	**341 520**
	Matam	201 424	185 463	**386 887**
	Ranérou ferlo	53 627	49 598	**103 225**
SAINT-LOUIS	Dagana	170 862	158 201	**329 063**
	Podor	242 871	243 136	**486 007**
	Saint-Louis	197 151	190 217	**387 368**
SÉDHIOU	Bounkiling	107 319	100 553	**207 872**
	Goudomp	95 706	92 391	**188 097**
	Sédhiou	99 556	93 739	**193 295**
TAMBACOUNDA	Bakel	96 826	93 111	**189 937**
	Goudiry	85 654	84 947	**170 601**
	Koupentoum	103 645	95 552	**199 197**
	Tambacounda	217 958	209 461	**427 419**
THIÈS	Mbour	481 283	454 021	**935 304**
	Thiès	442 266	436 920	**879 186**
	Tivaouane	333 427	315 762	**649 189**
ZIGUINCHOR	Bignona	150 182	137 318	**287 500**
	Oussouye	28 385	26 182	**54 567**
	Ziguinchor	140 416	135 085	**275 501**
SÉNÉGAL		**9 178 896**	**8 947 494**	**18 126 390**

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau 130 : Répartition de la population selon la région et le milieu de résidence en 2013, 2018 et 2023

RÉGIONS	2013		2018		2023	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Dakar	3 026 316	110 880	3 499 631	130 692	4 004 426	
Thiès	872 113	916 752	1 059 728	990 036	1 415 612	1 048 066
Diourbel	239 870	1 257 585	282 932	1 463 563	1 391 336	688 997
Kaolack	338 759	622 115	420 151	700 252	510 962	825 758
Kaffrine	85 877	481 115	120 854	558 101	125 905	694 501
Saint-Louis	412 038	496 905	504 536	531 473	562 310	640 132
Louga	189 682	684 511	235 030	769 371	303 823	822 085
Fatick	110 489	603 903	143 861	697 433	207 002	699 917
Tambacounda	161 438	519 871	205 455	606 620	260 938	726 214
Kédougou	37 528	113 829	48 133	130 137	76 683	168 464
Kolda	169 637	492 818	219 268	552 805	330 817	583 980
Matam	119 784	442 755	176 142	503 944	262 270	569 361
Sédhiou	87 013	365 980	119 762	414 892	131 024	458 242
Ziguinchor	252 256	296 895	309 084	332 170	339 292	278 276
SÉNÉGAL	**6 102 800**	**7 405 914**	**7 344 567**	**8 381 489**	**5 917 974**	**8 203 993**

Source : ANSD, RGPHAE 2013, projection de la population du Sénégal, RGPH-5 de 2023

9.3. Mouvements naturels de la population : natalité et mortalité

Résumé

Lors du dernier recensement de 2023 (mai-juin), 556 293 naissances vivantes ont été enregistrées au cours des douze (12) derniers mois dont 541 473 provenant des femmes âgées entre 15 et 49 ans. Le taux de natalité a ainsi baissé, passant de 37,2 ‰ lors du recensement de 2013 à 31 ‰ en 2023.

En 2023, il est espéré qu'un habitant à sa naissance puisse vivre 68,9 ans. L'espérance de vie des femmes est de 70,0 ans. Elle a augmenté de 4, 2 ans en l'espace de 10 ans et reste supérieure à celle des hommes qui est passée de 63,5 ans en 2013 à 67,7 ans en 2023. Le taux brut de mortalité est estimé à 5,6 ‰, signifiant qu'en moyenne, 6 décès sur 1000 individus sont observés sur l'année. Il est aussi noté une baisse des quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile. Ainsi, le risque de décéder à la naissance est en 2023, de 48,3 ‰ contre 53,0 % en 2013. De même, le risque de décéder avant d'avoir 05 ans est désormais de 65,8 ‰, tandis qu'en 2013, il était égal à 78,7 ‰.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de naissances et de décès
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Projections démographiques 2013-2025, RGPHAE 2013 ; RGPH-5, 2023
Données disponibles : 2013-2023
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 131 : Natalité et mortalité lors des recensements de 2013 et 2023

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	RGPHAE, 2013	RGPH-5, 2023
Naissances et décès lors des 12 derniers mois précédant le recensement		
Naissances	509 387	556 294
Décès	88 756	85 153
Espérance de vie à la naissance (ans)		
Homme	63,2	67,7
Femme	66,5	70,0
Ensemble	64,8	68,9
Quotient de mortalité infantile (0-1 an) ‰		
Garçon	59,6	49,7
Fille	46,1	46,9
Ensemble	53,0	48,3
Quotient de mortalité infanto-juvénile (0-5 ans) ‰		
Garçon	81,0	65,8
Fille	76,3	65,8
Ensemble	78,7	65,8
Taux brut de natalité (TBN) pour 1000 (%)	**37,2**	**31,0**
Taux brut de mortalité (TBM) pour 1000 (%)	**7,7**	**5,6**

Source : ANSD, RGPHAE 2013 ; RGPH-5, 2023

9.4. Migration

NB : les informations portant sur la migration et l'urbanisation viennent d'être publiées par l'ANSD alors que l'AERN est en cours d'édition. Les analyses effectuées portent sur un certain nombre d'indicateurs (RGPH, 2023. Rapport provisoire)

Résumé

En 2023, selon le statut migratoire, la population résidente est composée de 25,4% de migrants internes, 1,8 % de migrants internationaux et 72,8 % de non-migrants.

Les migrants internes sont au nombre de 4 485 074 dont 2 174 615 sont des migrants internes durée de vie. La migration interne il y'a 5 ans concerne 2 842 402 individus tandis que celle interne récente (1 an) enregistre 900 388 personnes. Les soldes migratoires ainsi que les indices d'entrées et de sorties permettent de distinguer les régions les plus répulsives, c'est-à-dire celles qui enregistrent plus de sorties que d'entées de populations, de celles plus attractives.

En effet, les soldes migratoires interrégionaux affichent pour les régions déficitaires (où les sorties sont supérieures aux entrées) les résultats suivants : pour la migration interne durée de vie, la région de Louga affiche le solde négatif le plus élevé (-169 502). Concernant la migration interne il y'a 5 ans et celle interne il y'à 1 an ; cette même région a les soldes négatifs les plus importants (respectivement -39 137 et -44 864).

L'émigration au cours des cinq (5) dernières années concerne 166 561 individus. Les principaux pays de destination sont la France (34 434), l'Italie (25 442), l'Espagne (24 823), le Maroc (13 375) et la Mauritanie (11 601). Les principaux motifs de déplacement demeurent le travail (71,9%), l'étude / apprentissage (12,9 %) et, dans une moindre mesure, les raisons familiales (5,9 %).

Il ressort des émigrations internationales au cours des 5 dernières années que 110 160 sénégalais sont partis s'installer à l'étranger. En plus, 42 654 personnes ont émigré au cours des 12 derniers mois. Leurs principaux pays de destinations sont la France, l'Espagne et l'Italie. Concernant les grands sous-ensembles régionaux, l'Europe de l'est et les pays de l'Afrique de l'ouest restent les principales destinations.

Concernant l'immigration, le Sénégal est un pays de premier choix, notamment pour les citoyens des pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre, du Sud et d'Afrique australe. Parmi les nationalités étrangères présentes au Sénégal, les ressortissants des pays voisins sont les plus nombreux : Guinéens, Maliens, Bissau-guinéens, Gambiens, et Mauritaniens, pour la plupart. Des citoyens de nationalité européenne, asiatique et américaine sont également présents au Sénégal, en plus des personnes qui n'ont pas déclaré leur nationalité (RGPH 2023).

Les immigrants internationaux il y'a 5 ans et les immigrants internationaux récents sont respectivement évalués à 56 401 et 18 866 individus. Quant aux immigrants internationaux durée de vie, ils représentent 297 386 individus dont 45,2 sont de nationalité sénégalaise.

Métadonnées

Nom de la donnée : Migration de la population
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Rapport provisoire du 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), 2023
Données disponibles : 2002, 2013 et 2023
Mode de présentation de l'information : Tableau et figure
Répartition spatiale de l'information : Régionale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information : (RGPH, 2023)

9.5. Alphabétisation et éducation

Résumé

Selon l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal de 2018/2019 (EHCVM I), plus d'un habitant sur deux (51,8 %) est alphabétisé. Le niveau d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes (63,1 %) que chez les femmes (43 %), et est plus important en milieu urbain (65,1%) qu'en milieu rural (37,3%).

Relativement à la scolarisation au primaire et au secondaire, la même source révèle que le taux de scolarisation est supérieur chez les filles et en milieu urbain.

Métadonnées

Nom de la donnée : Alphabétisation et scolarisation
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2018/2019, Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2021/2022 (EHCVM II)
Données disponibles : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal 2005, 2010-2011, Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), 2018-2019 & Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2021/2022 (EHCVM II)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 132 : Taux d'alphabétisation (en %) selon le milieu de résidence, et le sexe (2021 - 2022)

	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
Urbain	78,8	63,2	70,2
Rural	55,0	32,9	42,1
SÉNÉGAL	**68,0**	**48,6**	**56,9**

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

Tableau 133 : Taux de scolarisation (primaire et secondaire) en % selon le sexe (2021-2022)

NIVEAU	CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES	TOTAL
Primaire	**Taux net (6-11 ans)**	**52,1**
	Garçons	49,1
	Filles	55,1
	Taux brut	**82,1**
	Garçons	76,5
	Filles	87,8
Secondaire	**Taux net (12-18 ans)**	**31,8**
	Garçons	29,9
	Filles	33,6
	Taux brut	**45,4**
	Garçons	42,2
	Filles	48,4

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

9.6. Répartition des ménages selon quelques caractéristiques (accès à l'électricité, mode d'éclairage, principal combustible utilisé pour la cuisson, approvisionnement en eau, …)

Résumé

En 2021, au niveau national, 82,3 % des ménages ont accès à l'électricité. Particulièrement, l'électricité est très accessible dans le milieu urbain où, presque la totalité des ménages (93,3 % à Dakar urbain et 92,3 % dans les autres zones urbaines) en disposent, contrairement au milieu rural (66,7 %). Au niveau régional, une amélioration est observée ou contrairement à 2018, plus de la moitié des ménages ont accès à l'électricité dans chaque région.

Au Sénégal, parmi les différentes sources d'éclairage, les ménages utilisent plus l'électricité provenant du réseau de distribution (68,4 %), la lampe à pile / lampe solaire (15,6 %), l'électricité avec plaque solaire (10,1 %) et les générateurs (3,8 %). Seuls 12 ménages sur 100 utilisent la paraffine (0,8 %) et les lampes à pétrole (0,4 %).

Le principal combustible pour la cuisson est le gaz utilisé par 37,4 % des ménages, suivi de très près par le bois ramassé (30,6 %) et le charbon de bois (19,6 %).

Au Sénégal, 93,7 % des ménages ont accès à une source d'eau potable. Cette proportion est plus grande au niveau du milieu urbain, particulièrement dans Dakar, avec un accès pour la quasi-totalité des ménages (96,9 %) contre 93,3 % pour les autres régions. Chez les ruraux, 91,8 % des ménages ont accès à l'eau potable. Du point de vue régional, Dakar (96,62 %), Kaffrine (96,1 %) et Louga (95,8 %) disposent des taux d'accès les plus élevés et les régions de Sédhiou (43,1 %) et Kolda (41,75 %), des taux les plus faibles.

Métadonnées

Nom de la donnée : Conditions de vie des ménages
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2018/2019 & Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2021/2022 (EHCVM II)
Données disponibles : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal 2005, 2010-2011 & EHCVM 2018-2019 & EHCVM II
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale, régionale et selon le milieu de résidence
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 134 : Taux d'accès à l'électricité (2018 - 2019)

RÉGION	MILIEU RÉSIDENCE (%)		
	Urbain	Rural	Total
Dakar	97,39	93,60	97,27
Thiès	96,62	67,09	84,20
Diourbel	85,68	63,94	67,33
Kaolack	93,01	57,19	72,69
Kaffrine	78,07	39,05	47,56
Saint-Louis	89,90	43,07	65,03
Louga	94,82	46,42	58,90
Fatick	90,25	61,94	67,54
Tambacounda	81,41	29,78	45,99
Kédougou	76,53	38,36	49,43
Kolda	75,16	18,58	37,41
Matam	72,81	33,67	44,53
Sédhiou	78,42	57,25	62,98
Ziguinchor	84,89	72,95	79,02
SÉNÉGAL	**93,34**	**52,46**	**74,31**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

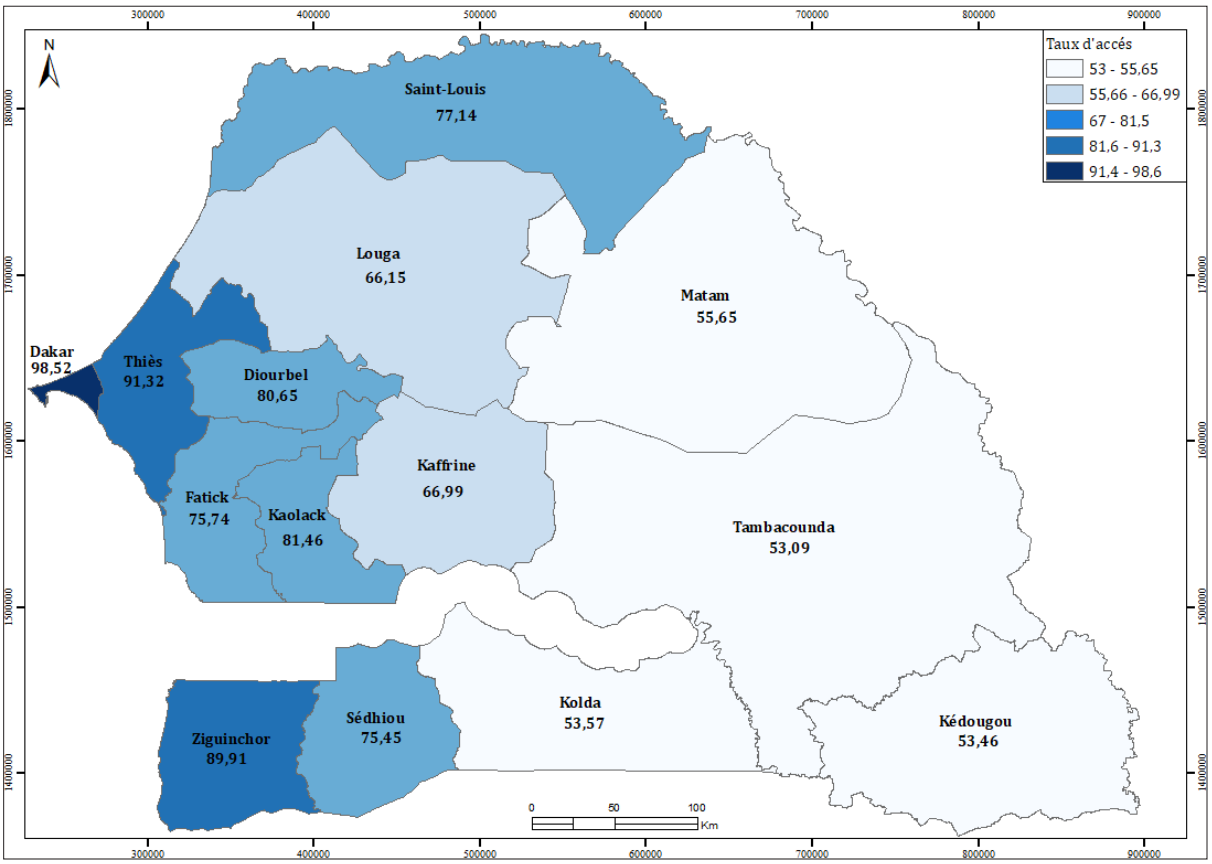

Figure 50 : Accès à l'électricité en 2021-2022 (%)

Source : ANSD, EHCVM II 2021/2022

Tableau 135 : Source d'énergie pour l'éclairage selon la région dans l'ensemble du pays (2018 - 2019)

RÉGION	SOURCE D'ÉNERGIE POUR L'ÉCLAIRAGE (%)							TOTAL
	Electricité réseau	Electricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/ Bois/Planche	Plaque solaire	Autre	
Dakar	86,49	10,43	0	1,16	0,15	0,35	1,42	100
Ziguinchor	65,09	1,07	0,66	15,85	1,38	12,86	3,08	100
Diourbel	51,44	2,35	0,32	29,84	0,36	13,55	2,14	100
Saint-Louis	55,47	2,12	0,89	32,13	0,57	7,44	1,38	100
Tambacounda	30,95	3,14	1,44	49,05	1,62	11,91	1,9	100
Kaolack	49,95	2,59	0,25	25,25	0,18	20,15	1,63	100
Thiès	66,41	0,73	0	12,48	0,65	17,06	2,67	100
Louga	39,36	0,94	0,11	38,77	1,07	18,6	1,16	100
Fatick	50,39	0,15	0,35	28,87	0,61	17,01	2,62	100
Kolda	22,78	3,32	0,88	54,75	0,4	11,31	6,56	100
Matam	42,28	0,14	0,74	51,85	0	2,11	2,88	100
Kaffrine	30,31	3,92	1,04	50,27	0,45	13,33	0,67	100
Kédougou	19,47	0,86	0,21	48,38	0,28	29,09	1,71	100
Sédhiou	30,69	4,69	1,02	29,24	2,58	27,6	4,17	100
SÉNÉGAL	**59,43**	**4,38**	**0,36**	**22,64**	**0,54**	**10,5**	**2,14**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 136 : Source d'énergie pour l'éclairage selon la région dans le milieu urbain (2018 - 2019)

RÉGION (MILIEU URBAIN)	SOURCE D'ÉNERGIE POUR L'ÉCLAIRAGE (%)							TOTAL
	Electricité réseau	Electricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/ Bois/Planche	Plaque solaire	Autre	
Dakar	87,27	9,89	0	1,14	0,15	0,24	1,32	100
Ziguinchor	78,99	1,62	0,29	9,32	1,64	4,28	3,85	100
Diourbel	77,61	1,81	0	11,66	0,26	6,25	2,4	100
Saint-Louis	85,76	4,14	0,27	7,77	0,73	0	1,34	100
Tambacounda	69,21	5,25	0	16,38	1,12	6,96	1,09	100
Kaolack	86,2	5,42	0	5,98	0,42	1,39	0,59	100
Thiès	95,36	1,26	0	1,41	0,84	0	1,13	100
Louga	91,07	1,31	0,41	4,25	0	2,45	0,51	100
Fatick	82,71	0,74	0	7,27	1,34	6,81	1,14	100
Kolda	61,14	5,69	0	19,38	1,19	8,32	4,27	100
Matam	67,1	0,5	1,03	25,15	0	5,21	1	100
Kaffrine	69,98	3,68	0,42	19,4	0,55	4,41	1,56	100
Kédougou	60,6	2,98	0,72	22,02	0	12,95	0,72	100
Sédhiou	71,07	3,05	0	17,99	0	4,31	3,59	100
SÉNÉGAL	**85,31**	**6,53**	**0,07**	**4,68**	**0,43**	**1,5**	**1,48**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 137 : Source d'énergie pour l'éclairage selon la région dans le milieu rural (2018 - 2019)

RÉGION (MILIEU RURAL)	SOURCE D'ÉNERGIE POUR L'ÉCLAIRAGE (%)							TOTAL
	Electricité réseau	Electricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/ Bois/Planche	Plaque solaire	Autre	
Dakar	63,27	26,56	0	1,94	0	3,77	4,47	100
Ziguinchor	50,73	0,5	1,05	22,6	1,12	21,73	2,28	100
Diourbel	46,6	2,44	0,38	33,21	0,38	14,89	2,09	100
Saint-Louis	28,72	0,34	1,44	53,65	0,43	14,01	1,42	100
Tambacounda	13,44	2,17	2,09	64,01	1,85	14,17	2,27	100
Kaolack	22,29	0,44	0,43	39,96	0	34,46	2,42	100
Thiès	26,53	0	0	27,72	0,4	40,56	4,8	100
Louga	21,41	0,81	0	50,77	1,44	24,2	1,38	100
Fatick	42,41	0	0,44	34,2	0,43	19,53	2,99	100
Kolda	3,64	2,14	1,32	72,4	0	12,81	7,7	100
Matam	32,75	0	0,62	62,11	0	0,92	3,6	100
Kaffrine	19,25	3,98	1,22	58,88	0,43	15,82	0,42	100
Kédougou	2,68	0	0	59,13	0,39	35,68	2,11	100
Sédhiou	15,69	5,3	1,4	33,42	3,54	36,25	4,38	100
SÉNÉGAL	**29,71**	**1,9**	**0,69**	**43,28**	**0,67**	**20,85**	**2,9**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 138 : Source d'énergie pour l'éclairage selon le milieu de résidence (2021 - 2022)

ZONE	SOURCE D'ÉNERGIE POUR L'ÉCLAIRAGE (%)							
	Électricité réseau	Électricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile	Paraffine/ Bois/Planche	Plaque solaire	Autre	Total
Dakar urbain	94,7	3,7	0,2	0,4	0,4	0,1	0,5	100
Autre urbain	84,4	4,7	0,0	6,0	0,9	4,7	0,8	100
Rural	42,9	3,4	0,6	30,4	0,9	20,4	1,5	100
SÉNÉGAL	**68,4**	**3,8**	**0,4**	**15,6**	**0,8**	**10,1**	**1,0**	**100**

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

Tableau 139 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la région dans l'ensemble du pays (2018 - 2019)

RÉGION	PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON (%)							TOTAL
	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Déchets d'animaux	Autre	
Dakar	0,94	0,78	20,02	76,58	0	0	1,69	100
Ziguinchor	48,61	7,44	32,65	11,29	0	0	0	100
Diourbel	27,54	26,28	33,66	10,54	0	1,29	0,69	100
Saint-Louis	44,92	18,27	12,75	22,63	0	0,69	0,74	100
Tambacounda	63,45	14,29	16,97	3,08	0,12	0	2,09	100
Kaolack	39,86	15,72	24,21	16,56	0	2,38	1,28	100
Thiès	25,8	10,83	18,44	41,38	0,18	2,62	0,76	100
Louga	49,34	19,76	9,36	15,03	0	6,5	0	100
Fatick	57,77	13,03	11,57	15,36	0	1,01	1,26	100
Kolda	68,05	16,39	11,16	3,01	0	0	1,4	100
Matam	52,56	38,4	3,77	3,23	0	0,77	1,28	100
Kaffrine	69,04	18,95	7,61	3,33	0	0	1,07	100
Kédougou	66,7	11,44	16,24	5,18	0,12	0	0,32	100
Sédhiou	77,5	9,62	9,53	3,24	0	0	0,1	100
SÉNÉGAL	**32,76**	**12,37**	**18,69**	**33,96**	**0,03**	**1,09**	**1,1**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 140 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la région dans le milieu urbain (2018 - 2019)

RÉGION (MILIEU URBAIN)	PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON (%)							TOTAL
	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Électricité	Déchets d'animaux	Autre	
Dakar	0,83	0,74	20,2	76,5	0	0	1,73	100
Ziguinchor	17,1	12,45	50,78	19,66	0	0	0	100
Diourbel	9,26	32	38,41	19,9	0	0	0,43	100
Saint-Louis	14,46	23,62	23,79	36,56	0	0	1,57	100
Tambacounda	17,03	23,25	48,97	5,47	0,39	0	4,89	100
Kaolack	5,78	14,01	42,62	35,79	0	0	1,81	100
Thiès	2,1	10,92	23,96	61,7	0,31	0	1,02	100
Louga	8,64	21,64	24,4	45,31	0	0	0	100
Fatick	11,85	16,64	27,65	40,31	0	1,61	1,94	100
Kolda	26,68	32,47	29,81	9,04	0	0	2,01	100
Matam	25,94	58,57	6,34	7,32	0	0	1,82	100
Kaffrine	15,27	43,26	28,9	10,54	0	0	2,04	100
Kédougou	21,99	25,9	36,02	14,59	0,4	0	1,09	100
Sédhiou	41,7	21,95	27,61	8,36	0	0	0,37	100
SÉNÉGAL	**5,94**	**10,01**	**25,28**	**57,14**	**0,05**	**0,03**	**1,54**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 141 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la région dans le milieu rural (2018 - 2019)

RÉGION (MILIEU RURAL)	PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON (%)							TOTAL
	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Électricité	Déchets d'animaux	Autre	
Dakar	4,21	1,82	14,42	78,91	0	0	0,65	100
Ziguinchor	81,17	2,27	13,92	2,64	0	0	0	100
Diourbel	30,92	25,22	32,78	8,81	0	1,53	0,74	100
Saint-Louis	71,83	13,55	3	10,32	0	1,3	0	100
Tambacounda	84,69	10,19	2,32	1,99	0	0	0,81	100
Kaolack	65,86	17,03	10,16	1,88	0	4,19	0,87	100
Thiès	58,46	10,71	10,83	13,38	0	6,22	0,4	100
Louga	63,48	19,11	4,14	4,51	0	8,76	0	100
Fatick	69,1	12,14	7,6	9,21	0	0,87	1,09	100
Kolda	88,68	8,36	1,85	0	0	0	1,1	100
Matam	62,77	30,66	2,78	1,66	0	1,07	1,07	100
Kaffrine	84,04	12,17	1,68	1,31	0	0	0,8	100
Kédougou	84,95	5,54	8,17	1,34	0	0	0	100
Sédhiou	90,8	5,04	2,82	1,34	0	0	0	100
SÉNÉGAL	**63,57**	**15,09**	**11,11**	**7,33**	**0**	**2,3**	**0,59**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 142 : Principal combustible utilisé pour la cuisson selon la zone (2021 - 2022)

RÉGION	PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON (%)							
	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Électricité	Déchets d'animaux	Autre	Total
Dakar urbain	1,0	1,2	18,6	77,3	0,1	0,0	1,7	100
Autre urbain	11,8	17,5	31,0	39,0	0,0	0,0	0,6	100
Rural	59,8	13,1	13,9	11,1	0,0	1,2	0,7	100
SÉNÉGAL	**30,6**	**10,8**	**19,6**	**37,4**	**0,0**	**0,6**	**1,0**	**100**

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

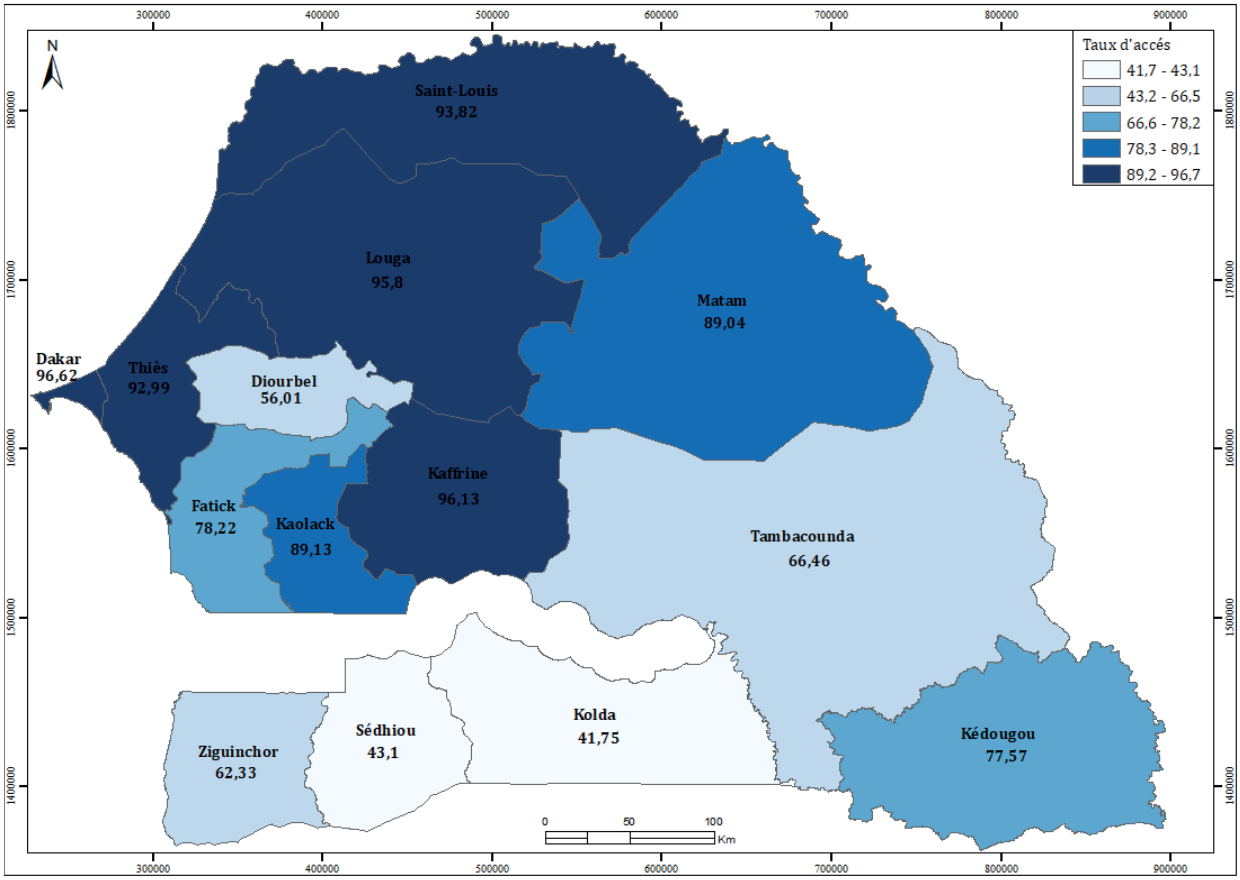

Figure 51 : Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon la région 2021-2022 (%)

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

9.7. Répartition des types d'habitat selon les régions

Résumé

En 2018, au Sénégal, les maisons basses étaient le principal type de logement, occupées par 65,95 % des ménages. A l'échelle régionale, elles demeurent le principal type de logement dans 12 des 14 régions. En effet, dans les deux autres régions que sont Dakar et Kédougou, les ménages habitent plus dans les maisons à étage (49,43 %) et dans les cases (51,46 %) respectivement. Les baraques (1,4 %), les appartements dans les immeubles (1,19 %) et les autres types de logements (0,25 %) sont les moins fréquents.

En 2021, les maisons basses demeurent prédominantes avec une part de 68,0% suivies des maisons à étage (19,6 %).

Métadonnées

Nom de la donnée : Types d'habitat selon les régions
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal 2005, 2010-2011 & EHCVM 2018-2019 & EHCVM II
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 143 : Type de logement actuel du ménage selon la région dans l'ensemble du pays (2018 - 2019)

RÉGION	TYPE DE LOGEMENT ACTUEL DU MÉNAGE (%)						TOTAL
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	
Dakar	3,51	49,43	46,2	0,84	0,03	0	100
Ziguinchor	1,08	8,77	88,86	1,29	0	0	100
Diourbel	0,45	7,84	78,74	2,88	10,09	0	100
Saint-Louis	0	9,36	75,07	1,43	14,13	0	100
Tambacounda	0	5,43	51,7	1,36	41,52	0	100
Kaolack	0	7,87	81,26	0,94	9,93	0	100
Thiès	0,31	10,77	83,21	0,67	3,16	1,87	100
Louga	0	6,35	71,41	1,67	20,56	0	100
Fatick	0,11	2,51	84,42	1,75	11,21	0	100
Kolda	0	1,96	50,95	0,81	46,28	0	100
Matam	0,14	7,03	67,34	1,82	23,67	0	100
Kaffrine	0,15	2,05	49,76	0,41	47,3	0,33	100
Kédougou	0,28	2,18	45	0,79	51,46	0,3	100
Sédhiou	0	2,01	89,11	7,08	1,8	0	100
SÉNÉGAL	**1,19**	**19,4**	**65,95**	**1,4**	**11,82**	**0,25**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 144 : Type de logement actuel du ménage selon la région dans le milieu urbain (2018 - 2019)

RÉGION	TYPE DE LOGEMENT ACTUEL DU MÉNAGE (%)						TOTAL
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	
Dakar	3,62	50,11	45,40	0,87	0,00	0,00	100
Ziguinchor	1,82	14,82	81,32	2,04	0,00	0,00	100
Diourbel	0,84	8,83	82,71	0,79	6,83	0,00	100
Saint-Louis	0,00	16,58	80,52	2,03	0,88	0,00	100
Tambacounda	0,00	12,36	80,73	1,83	5,08	0,00	100
Kaolack	0,00	15,04	82,88	0,61	1,47	0,00	100
Thiès	0,28	16,96	80,54	0,37	0,23	1,62	100
Louga	0,00	18,92	77,16	1,54	2,38	0,00	100
Fatick	0,56	5,21	93,17	0,00	1,06	0,00	100
Kolda	0,00	4,09	83,04	0,00	12,86	0,00	100
Matam	0,50	12,35	83,61	0,00	3,54	0,00	100
Kaffrine	0,67	6,40	80,92	1,88	10,13	0,00	100
Kédougou	0,00	6,47	77,33	0,63	15,57	0,00	100
Sédhiou	0,00	3,83	91,42	4,17	0,58	0,00	100
SÉNÉGAL	**2,11**	**33,04**	**62,43**	**0,95**	**1,26**	**0,22**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 145 : Type de logement actuel du ménage selon la région dans le milieu rural (2018 - 2019)

RÉGION	TYPE DE LOGEMENT ACTUEL DU MÉNAGE (%)						TOTAL
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	
Dakar	0,00	29,11	70,12	0,00	0,77	0,00	100
Ziguinchor	0,31	2,51	96,65	0,52	0,00	0,00	100
Diourbel	0,38	7,66	78,01	3,26	10,70	0,00	100
Saint-Louis	0,00	2,99	70,27	0,91	25,83	0,00	100
Tambacounda	0,00	2,25	38,41	1,14	58,19	0,00	100
Kaolack	0,00	2,40	80,02	1,20	16,39	0,00	100
Thiès	0,37	2,25	86,88	1,08	7,21	2,22	100
Louga	0,00	1,99	69,41	1,72	26,88	0,00	100
Fatick	0,00	1,84	82,26	2,19	13,72	0,00	100
Kolda	0,00	0,89	34,94	1,22	62,95	0,00	100
Matam	0,00	4,99	61,10	2,51	31,40	0,00	100
Kaffrine	0,00	0,83	41,07	0,00	57,67	0,43	100
Kédougou	0,39	0,43	31,80	0,85	66,11	0,42	100
Sédhiou	0,00	1,33	88,25	8,16	2,25	0,00	100
SÉNÉGAL	**0,14**	**3,74**	**69,98**	**1,91**	**23,95**	**0,28**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 146 : Type de logement actuel du ménage selon la taille du ménage dans l'ensemble du pays (2018 - 2019)

RÉGION	TYPE DE LOGEMENT ACTUEL DU MÉNAGE (%)						TOTAL
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	
Individuel	5,43	36,67	53,90	1,05	2,95	0,00	100
02-04 pers	2,33	25,48	62,50	1,83	7,78	0,09	100
05-09 pers	0,65	18,15	65,98	1,22	13,89	0,11	100
10-14 pers	0,46	15,56	68,36	1,38	13,42	0,82	100
15-19 pers	0,06	13,16	71,45	0,60	14,73	0,00	100
20 pers+	0,72	10,74	73,17	2,33	13,05	0,00	100
SÉNÉGAL	**1,19**	**19,40**	**65,95**	**1,40**	**11,82**	**0,25**	**100**

Source : ANSD, EHCVM 2018/2019

Tableau 147 : Type de logement actuel du ménage selon la zone dans l'ensemble du pays (2021 - 2022)

RÉGION	TYPE DE LOGEMENT ACTUEL DU MÉNAGE (%)					TOTAL
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	
Dakar urbain	8,0	47,7	43,8	0,6	0,0	100
Autre urbain	0,5	16,8	80,5	0,5	1,8	100
Rural	0,1	3,3	76,5	0,8	19,3	100
SÉNÉGAL	**2,5**	**19,6**	**68,0**	**0,7**	**9,3**	**100**

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

9.8. Niveau de pauvreté

Résumé

Le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8 % en 2018-2019. Il est plus marqué en milieu rural où plus de la moitié des habitants (53,2 %) vivent en dessous du seuil de pauvreté, tandis qu'en milieu urbain, la pauvreté n'affecte que 20,2 % de la population. La région de Dakar est la moins pauvre, avec moins d'une personne sur 10 (9,1 %). Les régions les plus touchées sont celles du sud et de l'est du pays, avec Sédhiou qui affiche le taux le plus élevé (65,6 %).

En 2021/2022, le taux de pauvreté monétaire est évalué à 37,5 %. Egalement, dans le milieu rural, plus la moitié des habitants demeurent pauvre (53,3 %) tandis qu'une légère diminution est observée dans le milieu urbain (20,0 %).

Métadonnées

Nom de la donnée : Taux de pauvreté selon le milieu de résidence et la région
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANSD
Document source : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal 2005, 2010-2011 & EHCVM 2018-2019 ; Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2018/2019 & Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Sénégal 2021/2022 (EHCVM II)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale.
Site web de l'organisme producteur de la donnée : https://www.ansd.sn/

Éléments d'information

Tableau 148 : Taux de pauvreté des individus (2021-2022)

RÉGION	TOTAL
Dakar	9,3
Ziguinchor	48,3
Diourbel	37,4
Saint-Louis	37,3
Tambacounda	62,8
Kaolack	49,6
Thiès	29,9
Louga	47,0
Fatick	46,5
Kolda	62,5
Matam	44,7
Kaffrine	58,2
Kédougou	65,7
Sédhiou	64,4
TOTAL	**37,5**

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

9.9. Santé et activités sanitaires

L'amélioration de la santé de la population constitue un défi majeur des politiques et programmes de l'État du Sénégal. Ainsi, le Plan Sénégal émergent (PSE) dans sa composante santé et le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS 2019/2028), à travers leurs objectifs, illustrent l'intérêt accordé à ce secteur.

9.9.1. Infrastructures sanitaires

Résumé

L'organisation du secteur socio-sanitaire est de type pyramidal, adossée au découpage administratif du pays (Figure 52). Elle comprend :

- un niveau central qui regroupe le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions générales, les Directions nationales, les services centraux rattachés, les Centres Nationaux de Réinsertion Sociale et les Établissements Publics de Santé de niveau 3 ;
- un niveau intermédiaire stratégique qui regroupe les Régions Médicales, les Brigades Régionales de l'Hygiène (BRH), les Services Régionaux de l'Action Sociale (SRAS) et les Établissements Publics de Santé de niveau 2 ;
- un niveau périphérique opérationnel avec les Districts Sanitaires, les Sous-Brigades de l'Hygiène, les Services Départementaux de l'Action Sociale, les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS) et les Établissements Publics de Santé de niveau 1.

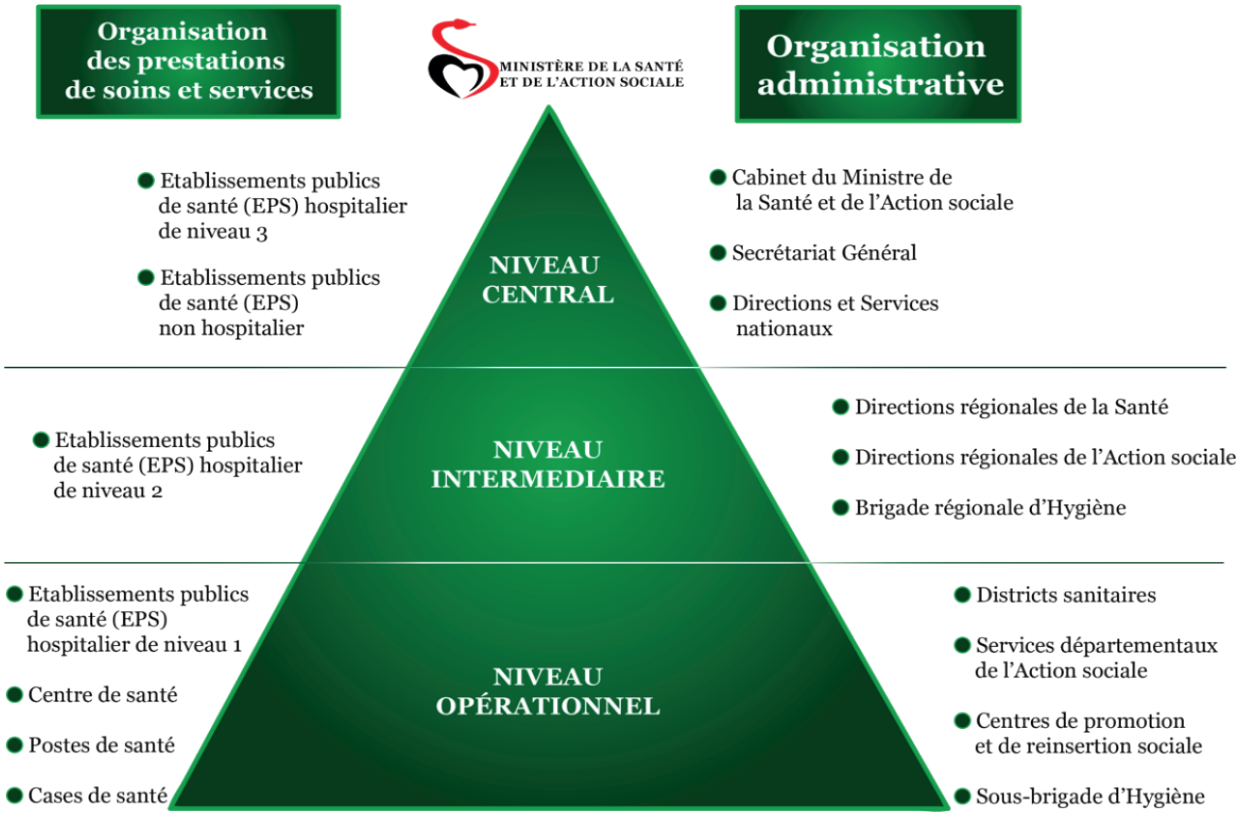

Figure 52 : Pyramide sanitaire et sociale

En 2021, le Sénégal comptait 110 centres de santé, 1531 postes de santé et 2283 cases de santé. Seules les régions de Dakar et Diourbel sont dotées d'hôpitaux de niveau 3. En dehors de la région de Dakar, la région de Diourbel est la seule à disposer d'un hôpital de chacun des trois niveaux.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre d'infrastructures sanitaires en 2022
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Cellule de la carte sanitaire, de la santé digitale et de l'Observatoire de la santé (CSSDOS)
Document source : Rapport de suivi de la carte sanitaire 2022
Année : 2022
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (l'échelle) : Districts sanitaires et régions médicales

Éléments d'information

Tableau 149 : Répartition des structures sanitaires par région et par districts en 2022

RÉGION	DISTRICT SANITAIRE	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé 1	Centre de santé 2	EPS 1	EPS 2	EPS 3
DAKAR	Centre	0	9	3	3	0	0	3
	Dakar Nord	0	12	2	2	0	0	1
	Diamniadio	8	12	1	1	0	0	1
	Guediawaye	0	13	1	0	1	0	1
	Keur Massar	4	9	0	1	0	0	0
	Mbao	0	14	0	1	0	0	0
	Ouest	0	6	0	3	0	0	1
	Pikine	1	13	0	1	0	0	2
	Rufisque	0	12	0	1	1	0	0
	Sangalkam	20	14	1	0	0	0	0
	Sud	0	4	3	0	1	0	2
	Yeumbeul	6	9	0	1	0	0	0
DIOURBEL	Bambey	24	33	1	0	0	0	0
	Diourbel	23	23	1	0	0	1	0
	Mbacke	28	24	1	0	0	0	0
	Touba	12	29	6	0	1	0	2
FATICK	Diakhao	13	12	1	0	0	0	0
	Diofior	22	14	1	0	0	0	0
	Fatick	14	23	1	0	0	1	0
	Foundiougne	12	10	1	1	0	0	0
	Gossas	31	14	0	1	0	0	0
	Niakhar	14	12	1	0	0	0	0
	Passy	25	15	1	0	0	0	0
	Sokone	39	25	0	1	0	0	0
KAFFRINE	Birkelane	24	18	1	0	0	0	0
	Kaffrine	32	33	0	1	0	1	0
	Koungheul	40	32	0	1	0	0	0
	Malem Hodar	11	23	1	0	0	0	0
KAOLACK	Guinguineo	56	24	1	0	0	0	0
	Kaolack	43	29	1	0	0	1	0
	Ndoffane	43	20	1	0	0	0	0
	Nioro	110	43	1	1	0	0	0
KEDOUGOU	Kedougou	49	14	1	1	0	1	0
	Salemata	13	9	1	0	0	0	0
	Saraya	28	22	0	1	0	0	0
KOLDA	Kolda	25	41	1	0	0	1	0
	Médina Yoro Foula (Myf)	69	21	1	0	0	0	0
	Velingara	96	31	0	2	0	0	0
LOUGA	Dahra	49	19	0	1	0	0	0
	Darou Mousty	23	18	2	0	0	0	0
	Ds Louga	104	16	1	0	0	1	0
	Kébémer	29	16	2	0	0	0	0
	Keur Momar Sarr	31	13	1	0	0	0	0
	Koki	41	10	1	0	0	0	0
	Linguère	38	13	1	0	1	0	0
	Sakal	36	13	1	0	0	0	0

RÉGION	DISTRICT SANITAIRE	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé 1	Centre de santé 2	EPS 1	EPS 2	EPS 3
MATAM	Kanel	16	43	2	1	0	0	0
	Matam	22	28	1	0	0	2	0
	Ranérou	21	17	0	1	0	0	0
	Thilogne	6	15	1	0	1	0	0
SAINT-LOUIS	Dagana	16	12	1	0	0	0	0
	Pete	35	33	1	2	0	0	0
	Podor	61	37	2	0	0	1	0
	Richard Toll	38	23	2	0	1	0	0
	Saint-Louis	43	18	2	0	0	1	0
SÉDHIOU	Bounkiling	30	25	1	0	0	0	0
	Goudomp	40	17	2	0	0	0	0
	Sédhiou	36	22	2	0	0	1	0
TAMBACOUNDA	Bakel	4	23	0	1	0	0	0
	Dianke Makha	9	22	1	0	0	0	0
	Ds Tambacounda	24	27	1	0	0	1	0
	Goudiry	19	21	1	1	0	0	0
	Kidira	30	23	1	0	0	0	0
	Koumpentoum	13	22	0	1	0	0	0
	Makacolibantang	37	12	0	1	0	0	0
THIÈS	Joal	17	8	1	0	0	0	0
	Khombole	38	20	1	0	0	0	0
	Mbour	28	35	0	1	1	0	0
	Meckhé	58	30	1	0	0	0	0
	Popenguine	16	10	0	1	0	0	0
	Pout	15	10	1	0	0	0	0
	Thiadiaye	38	14	0	1	0	0	0
	Thiès	42	33	1	1	0	3	0
	Tivaouane	45	31	1	0	1	0	0
ZIGUINCHOR	Bignona	58	35	0	1	0	0	0
	Diouloulou	31	21	1	0	0	0	0
	Oussouye	9	14	0	1	0	0	0
	Thionck-Essyl	10	15	1	0	0	0	0
	Ziguinchor	6	29	0	1	0	2	0
TOTAL	79	2197	1584	74	40	9	18	13

Source : Rapport de suivi de la carte sanitaire 2022

Tableau 150 : Évolution du nombre d'infrastructures sanitaires (2015 - 2022)

RÉGIONS	HÔPITAUX		CENTRES DE SANTÉ		POSTES DE SANTÉ		CASES DE SANTÉ	
	2015	2022	2015	2022	2015	2022	2015	2022
Dakar	13	14	24	25	191	126	19	39
Diourbel	3	4	4	9	99	108	75	113
Fatick	1	1	8	9	106	120	75	182
Kaffrine	1	1	4	4	71	98	75	117
Kaolack	1	1	4	4	106	116	33	254
Kédougou	0	1	3	4	34	42	67	83
Kolda	1	1	3	4	55	76	222	244
Louga	2	2	10	10	115	118	23	350

RÉGIONS	HÔPITAUX		CENTRES DE SANTÉ		POSTES DE SANTÉ		CASES DE SANTÉ	
	2015	2022	2015	2022	2015	2022	2015	2022
Matam	2	3	4	6	94	102	3	72
Saint-Louis	3	3	7	9	124	123	70	186
Sédhiou	0	1	3	4	50	60	49	102
Tambacounda	0	1	8	7	119	148	3	128
Thiès	3	5	10	10	174	180	97	297
Ziguinchor	1	2	5	5	114	114	8	116
SÉNÉGAL	**34**	**40**	**99**	**114**	**1456**	**1584**	**708**	**2197**

Source : Annuaire statistique sanitaire 2015 & Rapport de suivi de la carte sanitaire 2022

9.9.2. Le personnel de santé

Résumé

En 2021, le Sénégal comptait 1883 médecins dont 487 généralistes, 133 gynécologues, 52 chirurgiens généralistes, 106 pédiatres, 293 pharmaciens, 2710 sages-femmes d'État, 4111 infirmiers d'État et 1588 assistants infirmiers.

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition des ressources humaines par catégorie socioprofessionnelles
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction des Ressources Humaines (DRH)
Document source : Annuaire des ressources humaines en santé 2021
Année : 2021
Mode de présentation de l'information : Tableau

Éléments d'information

Tableau 151 : Répartition des ressources humaines par catégorie socioprofessionnelle et par région

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kedougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Sénégal
Médecin (total)	1173	114	36	33	40	20	32	55	35	71	18	41	135	80	1883
Médecin généraliste	224	42	13	17	9	10	17	26	12	21	11	24	31	30	487
Gynécologue	76	10	5	2	4	2	2	3	4	4	2	3	12	4	133
Chirurgien généraliste	24	5	1	1	1	1	1		1	6	1	1	7	2	52
Pédiatre	78	6	1	1	1	1	1	1	-	3	-	1	8	4	106
Pharmacien	201	8	6	3	5	1	7	8	4	7	6	9	17	11	293
Sage-femme d'État	713	187	143	168	150	76	164	159	87	125	105	190	239	204	2710
Infirmier d'État	1466	227	178	188	174	101	196	183	141	167	110	236	468	276	4111
Assistant infirmier	493	101	84	75	87	31	56	66	67	90	50	92	175	121	1588
Technicien sup. Administration-Enseignement	102	12	5	5	11	2	4	8	2	11	3	6	26	7	204
Technicien supérieur Odontologie	27	6	2	-	2	1	1	4	3	4	1	4	15	4	74
Technicien supérieur Anesthésie-Réanimation	80	11	5	4	6	1	4	5	4	6	2	4	16	5	153

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kedougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Sénégal
Technicien supérieur Ophtalmologie	45	9	5	4	7	1	3	6	2	5	1	5	11	3	107
Personnel administratif	872	67	33	12	41	4	5	36	16	51	3	13	83	16	1252
Autres personnels de santé	4944	502	273	70	271	43	139	199	151	270	54	132	626	227	7901
TOTAL	**10518**	**1307**	**790**	**583**	**809**	**295**	**632**	**759**	**529**	**841**	**367**	**761**	**1869**	**994**	**21054**

Source : Annuaire des ressources humaines en santé 2021

9.9.3. La situation épidémiologique

Résumé

Le secteur de la santé reste marqué par une transition épidémiologique avec l'émergence de maladies à potentiel épidémique, la recrudescence des maladies non transmissibles et la persistance des maladies endémiques (paludisme, tuberculose et VIH/Sida).

L'État a mis en œuvre des politiques d'accès universel aux soins (la couverture maladie universelle), d'autonomisation des groupes vulnérables (carte d'égalité des chances) et de densification de l'offre de soins surtout en milieu rural.

Malgré les progrès notables enregistrés, la situation sanitaire et sociale au Sénégal reste caractérisée par des taux de mortalité néonatale, infanto-juvénile et maternelle qui ont baissé ces dernières années, mais restent encore élevés par rapport aux objectifs fixés.

Le taux de mortalité néonatale est passé de 28 ‰ naissances vivantes en 2017 à 21 ‰ en 2019. La mortalité infanto-juvénile est passée de 56 ‰ en 2017 à 37 ‰ en 2019. Quant au ratio de la mortalité maternelle, il est encore élevé au regard de l'ODD3.1 avec 236/100.000 naissances vivantes en 2017 (EDS 2019).

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles, les données montrent que pour le paludisme, la morbidité proportionnelle est de 3,9% en 2021. La mortalité proportionnelle palustre est de 1,9% en 2021. La prévalence du paludisme est de 0,4% en 2017, cet indicateur n'a pas été mesuré dans les EDS continues des années 2018 et 2019.

L'épidémie du SIDA est d'ampleur modérée et en déclin dans le pays. Les dernières estimations du Spectrum 2021 montrent une baisse progressive de la prévalence chez les 15-49 ans depuis 2005 passant de 0,75 % à 0,32 %. Au Sénégal, 0,4 % des femmes et 0,3 % des hommes de 15-49 ans sont positifs au VIH (Spectrum, ONUSIDA 2021).

Concernant la tuberculose, les données épidémiologiques ont montré une augmentation du taux de succès thérapeutiques, bactériologiquement confirmés et cliniquement diagnostiqués. Les nouveaux cas et récidives sont de 89% en 2021 pour une cible attendue de 90% soit un gap de 1%. Le taux de détection des nouveaux cas de tuberculose toutes formes confondues a toutefois baissé passant de 95% en 2020 à 93, 30% en 2021.

Les Maladies tropicales négligées (MTN) persistent bien que d'énormes efforts aient été réalisés. Au Sénégal, cinq (5) MTN à chimiothérapie préventive de masse ont été ciblées en 2020. Il s'agit de la filariose lymphatique (FL), de l'onchocercose, de la schistosomiase, de la géo-helminthiase et du trachome. En 2021, 3 097 336 personnes ont reçu au moins un traitement dont :

- 1 072 547 pour la FL ;
- 1 332 359 pour la schistosomiase et la géo-helminthiase ;
- 291 462 pour l'onchocercose.

Les Maladies non transmissibles (MNT) constituent une autre préoccupation du secteur de la santé du fait de la progression constante du nombre de personnes affectées. Il s'agit notamment de l'hypertension artérielle, du

diabète, de l'insuffisance rénale et du cancer. Elles représentent 30% des dépenses en santé et sont responsables de 34% des décès au Sénégal. (PNDSS 2019-2028).

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des maladies à potentiel épidémique
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Division du Système d'Information Sanitaire et Sociale (DSISS)
Document source : *District Health Information System version 2* DHIS2 / Annuaires statistiques 2021
Longueur de la série : 2021
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Synthèse des données de routine
Mode de présentation de l'information : Tableau

Éléments d'information

Tableau 152 : Situation des maladies à potentiel épidémique en 2021

RÉGIONS	MÉNINGITE		PFA		ROUGEOLE		FIÈVRE JAUNE		COQUELUCHE		DIARRHÉE	
	Cas notifiés	Cas prélevés	Notifié	Non polio	Prélevé	Cas non rougeole non rubéole	Cas prélevé	Cas confirmé	Suspect	Confirmé	Diarrhée sanglante Suspect	Diarrhée + DH2O enfant <5ans cas
Dakar	451	447	40	38	87	64	**18**	0	0	0	70	652
Diourbel	135	112	28	20	24	19	**10**	0	0	0	92	1 027
Fatick	4	4	12	11	16	14	**9**	0	0	0	187	238
Kaffrine	6	4	8	8	67	55	**12**	0	0	0	791	903
Kaolack	8	2	8	8	16	14	**11**	0	0	0	59	1 625
Kédougou	7	5	7	7	38	16	**14**	0	0	0	113	32
Kolda	8	4	6	6	24	22	**5**	0	0	0	42	109
Louga	9	5	13	12	36	25	**20**	0	0	0	331	75
Matam	13	14	1	0	9	8	**10**	0	0	0	292	696
Saint-Louis	3	2	9	9	32	28	**9**	0	0	0	814	602
Sédhiou	2	2	2	2	10	7	**7**	0	0	0	277	45
Tambacounda	10	16	8	7	50	42	**30**	0	0	0	468	185
Thiès	69	47	30	26	75	64	**19**	0	0	0	543	632
Ziguinchor	5	13	6	6	36	31	**7**	0	0	0	49	120
SÉNÉGAL	**730**	**677**	**178**	**160**	**520**	**409**	**181**	**0**	**0**	**0**	**4 128**	**6 941**

Source : Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 2021

Situation épidémiologique de la Covid-19

Résumé

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-19. Le Sénégal a enregistré son premier cas de Covid-19, le 2 mars 2020. Depuis cette date, le pays est entré dans une phase de riposte, consécutive à une phase de préparation qui a démarré en janvier 2020. La multisectorialité, avec l'implication forte de divers départements ministériels, des acteurs de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales a été le fait majeur dans le cadre de la riposte et a permis de mobiliser des ressources conséquentes.
Le début de l'année 2021 a été marqué par une recrudescence des cas de Covid-19 au Sénégal. À la date du 31 décembre 2021, le pays a enregistré un cumul de 75 337 cas. De nouvelles stratégies ont été adoptées en 2021 (en plus de celles de 2020) dans le cadre de la politique de résilience. Il s'agit de l'introduction des Tests de Diagnostic Rapide (TDR), de la vaccination, de la mise en place de zones tampons pour désengorger les centres de traitement des épidémies (CTE), la prise en charge à domicile des cas, le paramétrage des appareils GenXpert pour la réalisation des tests PCR Covid-19.

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des cas de Covid19 détectés et les décès de 2020 à 2022
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS)
Document source : Base de données Covid COUS
Longueur de la série : 2020 - 2022
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Synthèse des données de routine
Mode de présentation de l'information : Tableaux

Éléments d'information

Tableau 153 : Évolution des cas de Covid19 détectés et les décès (2020 - 2022)

RÉGION	2020		2021		2022		TOTAL	
	Cas détectés	Décès	Cas détectés	Décès	Cas détectés	Décès	Cas détectés	Décès
Dakar	13 056	239	36 887	789	10 998	66	60 941	1094
Diourbel	950	51	2344	114	92	2	3 386	167
Fatick	418	1	1026	31	166	3	1 610	35
Kaffrine	28	1	225	2	11	0	264	3
Kaolack	441	19	2157	46	609	0	3 207	65
Kédougou	221	2	440	2	176	0	837	4
Kolda	219	3	699	91	73	0	991	94
Louga	227	9	1487	33	14	0	1 728	42
Matam	186	8	662	79	62	0	910	87
Saint-Louis	571	13	2325	77	325	5	3 221	95
Sédhiou	151	2	170	4	10	0	331	6
Tambacounda	129	1	422	48	14	0	565	49
Thiès	2199	54	5782	94	1465	0	9 446	148
Ziguinchor	571	7	1 344	70	345	0	2 260	77
Ensemble	**19367**	**410**	**55970**	**1480**	**14360**	**76**	**89 697**	**1966**

Sources : Données Centres des Opérations d'Urgences Sanitaires (COUS) 2022

9.9.4. Environnement et santé

Impact de la qualité de l'eau et de l'air sur la santé

Résumé

L'impact de la qualité de l'eau et de l'air sur la santé peut être immédiat ou à long terme. Les effets immédiats peuvent inclure des symptômes tels que la diarrhée, les vomissements, la toux, les difficultés respiratoires et les irritations des yeux et des voies respiratoires. Les effets à long terme peuvent inclure des maladies chroniques telles que le cancer, les troubles respiratoires, les maladies cardiaques et les malformations congénitales.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des maladies liées aux problèmes environnementaux
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DSISS
Document source : DHIS2 / Annuaires statistiques 2021
Année : 2021
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Synthèse des données de routine
Mode de présentation de l'information : Tableau

Éléments d'information

Tableau 154 : Maladies liées aux problèmes environnementaux en 2021

PÉRIODE / RÉGIONS		Toux/Rhume	Asthme	Bronchite	Grippe	Helminthiases	Diarrhées	Pneumopathie
2021	Dakar	199281	27 366	32894	132672	36892	74462	6691
	Diourbel	58850	3 599	13537	38099	8711	40968	2536
	Fatick	52375	1 988	3438	23421	5773	26942	2412
	Kaffrine	46466	1 562	6733	12426	7869	32056	5380
	Kaolack	66435	2 406	7042	20240	8514	36329	3337
	Kédougou	12863	180	831	4617	836	6850	875
	Kolda	43138	1 042	3040	12474	4973	18829	1669
	Louga	35225	2 343	3034	21727	4603	15759	2041
	Matam	29910	1 500	2964	17320	5570	15888	2005
	Saint-Louis	51864	6 397	3874	22961	9622	26999	5399
	Sédhiou	21407	562	2898	6668	1729	12152	891
	Tambacounda	59422	1 925	3377	19173	6428	29741	5038
	Thiès	132454	9 907	11948	75010	15051	56560	7041
	Ziguinchor	57251	1 603	2440	16826	3219	16188	1253

Sources : Données de la Plateforme DHIS2 2021

Tableau 155 : Données socio-sanitaires (typologie des maladies en 2021)

PATHOLOGIES / RÉGIONS	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor
Abdomen chirurgical aigu	423	236	70	97	359	19	475	43	175	147	156	198	270	28
Accès palustre grave	1468	1005	69	184	248	1113	2173	80	228	31	731	2170	416	301
Accès palustre simple	18944	32124	1108	3462	10658	55884	108539	1347	3243	523	11798	75540	5104	6022
Accident Vasculaire Cérébral sur terrain Diabète et HTA	87	34	26	1	11	8	8	280	1	20	3		41	2
Accident Vasculaire Cérébral sur terrain HTA	175	131	101	11	107	31	20	56		28	33	7	99	60
Acidocétose diabétique	265	99	43	2	27	3	82	5		45	26	31	113	2
Acidocétose diabétique (Suspect)	131	98	57	33	76	65	232	9	30	35	25	32	95	34
Anémie	32264	13869	8255	8063	7904	613	2634	11684	13013	14960	1864	7162	23081	2322
Anémie grave	495	312	187	103	223	239	131	153	273	258	71	218	365	141
Anémie modérée	299	307	137	32	77	187	36	69	64	171	201	60	306	6
Anémie modérée /légère	7014	1560	1641	1944	1508	130	439	1636	2228	7809	514	1857	4533	399
Angine	44396	6827	6385	4225	7040	1199	4136	4608	5475	8234	1868	4991	21750	7355
Asphyxie modérée	544	78	78	57	88	19	44	58	121	210	61	69	231	87
Asphyxie sévère	85	53	22	18	30	30	4	4	21	24		8	54	4
Asthme aigu grave	4762	1052	1019	720	897	38	312	753	684	807	249	589	1570	402
Autisme	35	20	1	1	8	1	18	5		13		1	17	
Autres Accidents Vasculaires Cérébraux	217	124	110	31	18	3	43	14		50	20		123	27
Autres Maladies des organes génitaux	4721	578	153	130	421	6	140	98	87	551	43	267	1452	164
Autres causes à préciser CS	245925	77201	37912	18918	15728	5305	19354	34574	10408	33126	12248	34223	78011	22773
Autres causes à préciser PS	320113	224150	135523	183364	215541	53958	156376	108750	1427455	160982	64123	172411	441664	108152
Autres hépatites	18	32	124	7	322	2	6	2	15	11	2	10	59	15
Autres maladies ORL	23289	2810	823	478	1456	87	281	794	772	1717	403	1617	7221	1301
Autres maladies de la peau	105506	30376	21397	19658	39986	3788	10657	16496	12348	26943	6539	26602	68914	18505
Autres maladies de l'œil annexes	5273	558	669	113	89		62	65	109	145	25	114	5745	100
Autres maladies mentales	65	13	24	6	9		102	1		3	4	3	1	4
Autres maladies rénales aiguës	269	82	45	29	104	3	4	70	16	155	98	97	189	187
Autres traumatismes	24228	4655	3197	1824	566	37	1529	1912	332	1670	538	1981	4087	1578
Bilharziose intestinale	38	20	8	12	176	3	2	5	62	291		16	32	2
Bilharziose urinaire	196	515	128	133	78	294	131	230	1874	6917	5	493	485	21
Bronchite	32894	13537	3438	6733	7042	831	3040	3034	2964	3874	2898	3377	11948	2440
Bronchopneumopa Thiès Chroniques Obstructives (Suspect)	363	272	188	37	80	1	347	124	9	13	10		64	23

PATHOLOGIES / RÉGIONS	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor
Bronchopneumopathies Chroniques Obstructives (confirme)	75	12	32		2			17					3	1
Brûlures	9756	2439	1668	952	1794	277	512	1154	707	1668	444	792	6188	1083
Cancer de la prostate	16	9	34				6	4					3	1
Cancer de la prostate (suspect)	8	18	13	6	28			6	3	3		6		2
Cancer du col de l'utérus	12		11		3		2			8				
Cancer du col de l'utérus (suspect)	25	4	8	9	46		1	3	8	25	2		34	9
Cancer du foie	22	6	25	3	2	2	11	7		1	1		8	
Cancer du sein	15	3	7	1	2		5	2		10			2	
Cancer du sein (suspect)	12	7	2	4	34			1	5	6		3	18	4
Candidoses cutanées	4778	3408	346	2647	1503	44	40	542	468	466	104	205	5534	1328
Cardiopathies rhumatismales	8	11	62	6	9			16	2	3	8	23	19	5
Cardiopathies rhumatismales (suspect)	183	91	49	37	124	13	1	37	31	28	14	45	135	8
Caries dentaires	30784	4587	7174	3543	3653	550	1440	2945	4459	4974	1247	2349	7153	4683
Cataracte	225	1394	385	169	139	12	40	177	259	91	29	49	352	63
Cellulites buccales	5116	1149	673	756	544	5	236	625	333	964	138	652	2579	151
Conjonctivites allergiques	5905	3222	2013	1607	1793	162	780	1288	956	2918	357	1062	6177	1399
Conjonctivites bactériennes	9099	3833	2776	2643	3083	334	1118	2182	1644	3521	885	2500	8172	2337
Conjonctivites néonatales	197	63	44	53	29	6	21	33	13	44	8	19	113	11
Conjonctivites virales	1173	1226	418	373	531	18	87	339	223	554	209	137	911	348
Coqueluche	223	23	4	2	15		1	2	1	13	2	6	32	21
Crise Asthme	27366	3599	1988	1562	2406	180	1042	2343	1500	6397	562	1925	9907	1603
Décès Autres à préciser	2258	150	214	87	521	179	224	20	179	267	60	875	641	376
Démence	654	1007	2	1	6			1	14	9	5	124	101	40
Dépression	16	19	35	27	252		3	9	25	139	2	9	13	6
Déshydratation sévère	447	211	81	33	221	110	12	61	49	89	88	61	133	23
Diabète gestationnel	134	5	5	1	1					6			3	
Diabète type 1	3886	1268	558	310	956	34	245	644	352	401	107	474	1910	734
Diabète type 2	9940	3034	2080	2245	1579	92	806	1027	1023	2336	318	670	6059	1109
Diarrhée persistante	925	659	406	440	318	42	122	116	199	275	65	221	425	76
Diarrhée persistante grave	2160	157	901	5	70	1521	218	993	10	119	102	737	1025	321
Diarrhées	74462	40968	26942	32056	36329	6850	18829	15759	15888	26999	12152	29741	56560	16188
Diphtérie	476	562	271	55	253	40	166	83	159	66	102	166	271	43
Douleurs abdominales	54804	22946	16802	14073	18540	4217	10146	11796	8663	17308	6577	15148	37713	13758
Douleurs abdominales basses Syndrome inflammatoire pelvien	15651	5102	4274	3488	3039	1156	1994	3984	3646	4860	1860	6003	13642	3831

PATHOLOGIES / RÉGIONS	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor
Drépanocytose AS	537	108	48	25	52	13	84	32	15	22	4	9	240	4
Drépanocytose SS	117	12	19	7	10	1	9	1		8	1	2	46	2
Drépanocytose (suspect)	1011	112	114	42	121	6	43	22	26	49	33	83	715	27
Dysenterie amibienne	638	501	154	118	142	39	88	223	24	171	57	112	220	64
Dysenterie amibienne (suspect)	2156	3100	2169	3209	1588	476	732	910	851	2346	789	1246	2881	294
Dysenterie bacillaire	149	71	24	11	13	1	41	17	9	31	54	29	3	4
Dysenterie bacillaire (suspect)	496	508	367	823	344	71	107	210	144	385	160	306	1161	85
Dysménorrhée	7635	3597	2846	2062	3016	510	1373	1721	2098	3281	1125	2082	6286	2613
Eczéma	9897	1575	804	773	581	8	47	805	1038	1188	171	1486	8713	436
Eléphantiasis	589	150	151	125	182	5	173	133	157	85	85	101	62	395
Enurésie	648	449	100	90	156	1	12	61	159	147	82	128	531	17
Epigastralgie	60521	28960	13793	19188	24164	2851	16671	23558	9895	18432	7472	14963	50345	13016
Epilepsie	657	394	845	292	436	71	232	241	257	396	134	432	830	125
Fièvre Jaune (MDO)	253	65	5		19		4	1	5			8		
Fièvre Jaune (suspect)	131	35	23	7	12	151	24	111	5	21	16	14	210	14
Fièvre typhoide_paratyphoide	5128	1600	263	794	796	64	50	1457	30	100	23	978	8687	
Filariose lymphatique	60	1	6	1	26	5	2	16	3	33	10	26	10	10
Fractures	930	222	222	53	168	136	21	261	56	189	56	81	307	77
Gale	7554	299	91	29	87	12	590	79	102	287	75	138	868	184
Glaucome	41	1	53				1	117				2		23
Goitre	1750	184	150	35	217		47	128	124	294	31	148	437	29
Grippe	132672	38099	23421	12426	20240	4617	12474	21727	17320	22961	6668	19173	75010	16826
Helminthiases	36892	8711	5773	7869	8514	836	4973	4603	5570	9622	1729	6428	15051	3219
Hématurie	1651	461	250	172	368	93	24	198	518	784	140	293	494	77
Hémophilie (Suspect)	180	4	23	3	5			27	4	12	6	19	7	2
Hépatites A (suspect)	34	28	1	3	18		2	14	5	9		5	34	2
Hépatites B	129	58	59	3	21	18	6	7					39	
Hépatites B (suspect)	345	66	23	23	255	1	2	3	20	9		8	129	7
Hépatomégalie	15	62	13	23	68	2	1	7	27	9			16	2
Hydrocèle	15	43	35	14	19	26	14	17	18	13	3	10	29	4
Hydrorrhée	4	26	62	4	11	9		2	2	4	1	39	31	36
Hypertension Artérielle (HTA)	43601	46569	26447	24091	24843	1934	15662	30988	18150	18788	6453	22568	57965	8501
Hypertension Artérielle et grossesse	675	663	175	141	262	81	119	305	471	246	64	242	422	74
Hypertriglycéridémie	205	44			34			6		23			3	
Hypertrophie bénigne de la prostate	89	34	21	10	19	14	3	31		17	12	1	27	17
Hypoglycémie	520	72	55	8	12	22	11	30	2	31	24	4	38	23
Hypotension artérielle	14497	14880	3613	3992	4817	346	2454	6098	4831	4955	714	3606	10311	1482

PATHOLOGIES / RÉGIONS	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor
IST avec Ecoulement	21498	5866	5526	5483	6323	2057	6911	4910	4187	7514	2797	7939	23309	5330
IST avec ulcération	1870	283	447	700	530	174	715	453	677	1136	449	908	1838	800
Ictère	113	75	147	40	33	10	15	28	62	72	35	115	245	33
Infarctus du myocarde	30	4	1		1			4			4			
Infarctus du myocarde (suspect)	84	43	31	13	35	1	2	5		9	13	6	41	6
Infection génitale a chlamydia trachoma	86	110	5	42	40		17	4		2		3	2	5
Infection à VIH	92	13	14	1	9		21	12	1	2	89		97	529
Infection aiguë de l'oreille	788	225	52	25	23	144	50	144	20	177	89	177	540	84
Infection chronique de l'oreille	67	30	21	3	5		1	2	5	3	1	2	12	3
Infection puerperale	7	17	29	11	25	9	10	24	14	26	7	9	50	10
Infection urinaire	17746	7525	3625	3979	4098	1387	2224	4441	3041	7542	1994	4779	13299	2287
Infertilité	1418	556	267	233	672	18	115	213	128	485	37	225	1487	79
Insuffisance cardiaque	185	213	121	22	201	11	6	52	31	150	46	41	192	71
Insuffisance rénale aigue	71	66	40		71	1	3	8	43	24	5	2	85	23
Intoxications	3251	1882	1132	764	953	37	126	532	362	1103	193	409	1577	323
Leishmaniose cutanée	40	19	25	3	30		7	5	16	13	13	7	11	3
Lèpre	6	16	3	2	11	3	7	13	2	1	12	3	15	
Luxation mandibulaire	20	1	4	1		3	18			2	1			
Maladie œsophage, estomac et duodenum	2717	797	27	21	171		407	112	13	28	17	16	101	32
Maladies des organes génitaux	318	165	32	62	156	1	34	37	29	108	4	48	211	46
Malnutrition aiguë modérée	11134	8671	5742	5493	3595	1726	4052	7289	4234	6569	1680	6303	10020	2100
Malnutrition aiguë sévère avec complication	428	648	203	192	192	67	89	361	197	394	118	332	241	63
Malnutrition aiguë sévère sans complications	2843	5599	1765	2772	1582	540	1190	2195	1580	2140	684	3213	2473	373
Malposition dentaire	524	110	68	29	39	1	23	49	45	35	29	38	88	11
Métrorragies	2406	1973	820	967	1115	145	210	1120	689	1740	257	746	2714	443
Obésité	429	15	31	4	50	1	5	19	14	93	5	6	265	26
Onchocercose	21	7			1						6		5	2
Ophtalmie du nouveau-né	52	37	10	7	20	1	3	2	5	11	10		80	2
Onchocercose	21	7			1						6		5	2
Ophtalmie du nouveau-né	52	37	10	7	20	1	3	2	5	11	10		80	2
Oreillons	3083	556	334	243	383	68	101	164	307	488	105	267	1190	238
Otites purulentes	17376	5096	4034	2533	3815	605	1398	2761	2244	4009	1247	2862	11588	2786
Paludisme et grossesse	86	186	7	21	103	1244	1814	12	15	6	144	1393	17	35
Paralysie Flasque Aiguë	63	49	8	13	81	12	2	19	12	14	19	7	29	8
Parodontopathies	4573	954	269	403	370	7	16	226	70	120	123	250	975	38

PATHOLOGIES / RÉGIONS	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint-Louis	Sédhiou	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor
Peste	263	80	50		20		128			66	28		193	
Pied diabétique	1250	111	55	41	65	10	8	69	25	46	25	15	113	25
Pityriasis versicolor	1096	593	104	35	202	24	1	165	95	155	22	599	1879	100
Plaies	82620	26503	22209	15641	24556	3145	11535	13889	9700	19714	6618	16012	59713	16048
Pneumonie	11710	7361	9162	12809	8202	2582	18945	2791	1769	10123	3532	12633	17299	4713
Pneumopathie	6691	2536	2412	5380	3337	875	1669	2041	2005	5399	891	5038	7041	1253
Rage	91	54	234	36	28	12	9	310	21	118	11	14	43	7
Rhumatisme	2838	548	152	3	168		829	26	68	263	11	5	116	118
Rhumatisme Articulaire Aiguë (RAA)	504	54	138	3	69	22	3	3	1	27	3		68	13
Rhumatisme Articulaire Aiguë (suspect)	4625	2723	2095	2285	7015	599	181	3651	1788	4243	2176	1825	8233	1882
Rougeole	97	3	23	10	16	44	6	36	15	2	3	73	18	1
Selles sanguinolentes	160	4	13	9	1		13	6	15	11	10	8	22	3
Signes évidents de déshydratation	86	386	72	56	77	48	8	35	55	186	18	67	400	32
Surpoids	2461	413	632	523	98	8	14	138	139	2318	98	210	1347	428
Toux Rhume	199281	58850	52375	46466	66435	12863	43138	35225	29910	51864	21407	59422	132454	57251
Toxémie gravidique	65	49	18	20	19	138	14	84	10	114	35	30	138	14
Trachome	725	213	73	49	103	7	2	65	83	67	121	129	210	17
Traumatismes bucco-dentaires	1118	440	438	183	375	9	186	141	163	122	97	108	526	118
Traumatismes oculaires	924	575	675	488	447	103	190	757	271	337	153	261	964	682
Trichiasis	51	473	31	89	71		2	11	1	1	4	8	16	1
Tuberculose de l'appareil respiratoire	806	123	39	4	40		30	73	12	25	17	4	758	24
Tumeur buccale	71	65	18	26	37	7	54	14	29	35	17	34	42	20
Ulcérations buccales (stomatites)	473	809	318	249	234	60	27	291	245	295	77	281	1714	171
Ulcération génitale	204	102	18	20	74	14	53	48	249	39	44	99	144	37
Varicelle	16321	2268	1619	763	1571	194	403	848	281	2583	159	907	6914	1818

Source : Plateforme DHIS2, année 2021

9.9.5. Gestion des déchets biomédicaux.

Les déchets liés aux soins de santé constituent un réservoir de micro-organismes potentiellement dangereux susceptibles d'infecter les malades hospitalisés, les agents de santé et le grand public. Les autres risques infectieux potentiels sont notamment la propagation à l'extérieur de micro-organismes parfois résistants, présents dans les établissements de soins (phénomène encore mal étudié à ce jour).

La gestion des DBM, notamment, la manipulation inappropriée des matériels (surtout ceux souillés par le sang contaminé VIH/SIDA) fait peser de graves menaces sur la santé de plusieurs catégories d'acteurs. La manipulation de ces déchets constitue un facteur d'aggravation du risque sanitaire et environnemental (pollution de l'eau, de l'air, du sol, etc.).

Les eaux usées provenant des activités de soins peuvent aussi entraîner une pollution chimique, biologique et bactériologique des eaux et des sols.

Le rejet anarchique d'objets piquants et tranchants issus des activités de soin peuvent entraîner des blessures aussi bien pour le personnel soignant, les agents de nettoyage mais aussi les enfants et autres récupérateurs de déchets dans les décharges et dépôts d'ordures.

L'utilisation des produits radioactifs en soins de santé peut générer des résidus qui, s'ils ne sont pas gérés, peuvent entraîner la dispersion de la radioactivité dans l'environnement, multipliant ainsi les cas de cancers, leucémies et malformations.

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) a la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sanitaire, y compris l'hygiène hospitalière et la gestion des DBM. Toutefois, il faut souligner que le MSAS n'a pas de programme spécifique concernant les DBM. Le Programme National de Lutte contre les Infections Nosocomiales (PRONALIN), logé à la Direction des Établissements du MSAS, est responsable des questions d'hygiène hospitalière. Il dispose d'agents formés à cet effet, au niveau national et des comités de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN).

La direction de la Prévention du MSAS, à travers le Programme Élargi de vaccination, a mis en place des incinérateurs dans les structures pour la destruction des boîtes de sécurité avec les déchets piquants (seringue et aiguilles).

Il faut noter que certaines structures disposent de brûleurs, à défaut d'incinérateurs pour la destruction des déchets biomédicaux.

9.9.6. Situation des équipements d'aide au diagnostic

Les équipements d'aide au diagnostic sont des appareils ou des instruments utilisés par les professionnels de la santé pour aider à identifier une maladie ou une blessure. Ils peuvent être utilisés pour collecter des informations sur l'état de santé d'un patient, telles que l'imagerie, les tests de laboratoire et les données physiologiques. Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, dans le cadre de l'amélioration de l'offre de soins, procède régulièrement à l'acquisition d'un certain nombre d'équipements pour assurer une meilleure prise en charge des patients.

Tableau 156 : Répartition des équipements d'imagerie médicale (existants) en 2021

RÉGION	Appareil de Radi othérapie	IRM	Scanner	Lithotripteur	Appareil de mammographie	Table de radiologie numérique	Appareil d'angiographie	Appareil de Radio dentaire	Radio panora-mique dentaire	Appareil de Radiologie mobile	Echographes	Echographes pour nouveau-nés	Echocardiographes	Echoendoscopies	Table de radiologie télécommadée numérique
Dakar	1	3	6	2	6	19	1	17	3	1		1	1	1	6
Diourbel	1	1	4		4	7		12							3
Fatick			1		1	4	1	5	1		1				1
Kaffrine			1		1	3		2			3				1
Kaolack			1		1	2		4			2				1
Kédougou			1		1	1		2			1				1
Kolda			1		1	2		4			3				
Louga			1		1	5		5							
Matam			1		1	3		3							1
Saint-Louis			1		1	7		7	1	1					1
Sédhiou			1		1	1		2			8				1

RÉGION	Appareil de Radiothérapie	IRM	Scanner	Lithotripteur	Appareil de mammographie	Table de radiologie numérique	Appareil d'angiographie	Appareil de Radiodentaire	Radio panoramique dentaire	Appareil de Radiologie mobile	Echographes	Echographes pour nouveau-nés	Echocardiographes	Echoendoscopies	Table de radiologie télécommadée numérique
Tambacounda			1		1	3		4			5				1
Thiès			3		2	6		4		2					1
Ziguinchor			2		2	3		3	1		3				2
SÉNÉGAL	**2**	**4**	**25**	**2**	**24**	**66**	**2**	**74**	**6**	**4**	**26**	**1**	**1**	**1**	**20**

Source : Données Direction des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance (DIEM)

9.9.7. Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle (ANACMU)

Lancée en septembre 2013, l'Agence nationale pour la Couverture maladie universelle a pour objectif d'« Améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité et protéger ainsi les revenus des ménages notamment vulnérables contre les dépenses liées à la maladie à travers d'une part l'assurance maladie et d'autre part les initiatives de gratuité sur toute l'étendue du territoire ».

L'Agence s'est fixé un objectif de couverture du risque maladie d'au moins 75% de la population du Sénégal. Pour atteindre cet objectif, l'Agence a formulé un nouveau Plan Stratégique de Développement (PSD) 2023-2027 dont les principales orientations s'articulent autour de :

- l'extension de la protection contre le risque financier lié à la maladie à travers l'assurance maladie et l'assistance médicale ;
- le renforcement de la mobilisation des ressources ;
- le renforcement de l'approche multisectorielle ;
- le renforcement du pilotage et de la gouvernance.

9.9.7.1. Les cibles et champs d'intervention de l'ANACMU

L'assurance maladie :

Il s'agit :

- de la couverture maladie de base des populations du secteur informel et du monde rural à travers les mutuelles de santé ;
- du financement de la prise en charge des soins de santé des personnes handicapées titulaires de la carte d'égalité des chances et des bénéficiaires des bourses de sécurité familiale par le biais des mutuelles.

L'assistance médicale :

Ce sont les initiatives de gratuité, à l'exception de la dialyse ; les cibles sont celles qui, en principe, ne bénéficient d'aucune couverture du fait de leur statut ou de celui de leurs parents :

- les enfants de 0 à 5 ans ;
- les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- les femmes enceintes ayant subi la césarienne ;
- les personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique.

9.9.7.2. Bilan de l'ANACMU

Assurance maladie

- 4 061 562 bénéficiaires couverts par les mutuelles de santé communautaires, soit un taux de couverture de 23 % en 2022 ;

- L'existence d'au moins une mutuelle de santé dans chaque commune du Sénégal soit 676 mutuelles de santé pour la prise en charge du paquet de soins de base (poste et centre de santé) ;
- L'existence d'unions de mutuelles de dans chaque département pour la prise en charge du paquet de soins complémentaires (hôpitaux) soit au total 44 à l'exception des départements de Koungheul et Foundiougne ;
- 19 mutuelles départementales ont été installées et les autres unions départementales sont dans le processus, dans le cadre de l'accompagnement des organisations mutualistes en termes de restructuration et de renforcement de la professionnalisation.

Assistance médicale

- **931 434** cas de prise en charge des moins de 5 ans ;
- **13 831** femmes bénéficiaires de la gratuité de la césarienne ;
- **24 408** cas de personnes âgées de 60 ans ;
- **1 131** personnes de cas de dialyse dans les structures publiques.

CHAPITRE 10 : LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS ET LE CADRE DE VIE

La plupart des données de ce chapitre proviennent des structures étatiques : la Société nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SONAGED), la Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DPGI), l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) et la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA).

10.1. Données sur les établissements humains

10.1.1. Les établissements humains de plus de 5000 habitants par année de recensement général de la population

Résumé

Au total, 234 établissements humains (EH) de plus de 5000 habitants au Sénégal sont répertoriés au Sénégal depuis le premier jusqu'au dernier recensement général de la population en 2013. Plusieurs de ces établissements humains ont été érigés en communes de plein exercice en droite ligne avec la Loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 modifiée, portant Code général des collectivités territoriales.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre d'établissements humains par taille de population et par année de recensement général de la population
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANAT
Document source : PNADT
Données disponibles : Nombre d'établissements humains par taille de population et par année de recensement général de la population
Années : 1976, 1988, 2002 et 2013
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.anat.sn

Tableau 157 : Nombre d'établissements humains par taille de population et par année de recensement général de la population

TAILLE DES E H	1976	1988	2002	2013
5000 à 20 000 habitants	23	19	50	57
20 000 à 50 000	4	7	11	21
50 000 à 100 000	4	2	4	4
+100 000	4	7	7	10
TOTAL	**35**	**35**	**72**	**92**

Source : ANAT-PNADT 2020

10.1.2. La hiérarchie fonctionnelle des établissements humains

Résumé

L'organisation du Sénégal en territoires viables et porteurs de développement nécessite une bonne lisibilité des centralités qui doivent organiser le territoire et impulser son développement jusqu'au

niveau le plus bas. Ainsi, le PNADT a défini six (06) niveaux structurants, à savoir **une (01) métropole internationale (Dakar), dix (10) métropoles d'équilibre, sept (07) métropoles régionales** (Diourbel, Louga, Kaffrine, Fatick, Sédhiou, Tivaouane et Richard-Toll), **47 villes secondaires** (Vélingara, Bambey, Bignona, Koungheul, Dagana, Kébémer, Guinguinéo, Bakel, Kanel, Linguère, Gossas, Goudomp, Koumpentoum, Podor, Malem-Hoddar, Birkelane, Goudiry, Foundiougne, Salémata, Oussouye, Ranérou, Médina Yoro Foulah, Saraya, Nioro, Bounkiling, Joal- Fadiouth, Dahra, M'boro, Diaobé-Kabendou, Pout, Cayar, Mékhé, Rosso-Sénégal, Khombole, Thiadiaye, Sokone, Karang Poste, Kahone, Sinthiou Bamanbe-Banadji, Gandiaye, Passy, Madina-Wandifa, Médina Gounass, Darou Mousty, Kafountine, Ndioum et Ndoffane) et **02 niveaux de centres relais (niveaux 1[16] et 2[17])**. Cette hiérarchisation a été effectuée à partir des critères suivants :

- le statut administratif : capitale nationale ; chef-lieu de région, de département, d'arrondissement ou de commune ;
- le poids démographique : classification à partir de la population de 2013 projetée en 2035 ;
- la position géographique : qui est un critère important en ce qui concerne l'objectif de rééquilibrage des grandes répartitions.

Métadonnées

Nom de la donnée : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANAT
Document source : Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT)
Données disponibles : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.anat.sn

Éléments d'information

Tableau 158 : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains établie par le PNADT, horizon 2045

	ENTITÉS ADMINISTRATIVES
Métropole internationale	Dakar
Métropoles d'équilibre	Touba-Mbacké[18] ; Kaolack[19] ; Kédougou ; Kolda ; Matam[20] ; Saint-Louis ; Thiès ; Mbour[21] ; Tambacounda et Ziguinchor
Métropoles régionales	Diourbel ; Fatick ; Kaffrine ; Louga ; Richard-Toll ; Sédhiou et Tivaouane
Villes secondaires	Vélingara ; Bambey ; Bignona ; Koungheul ; Dagana ; Kébémer ; Guinguinéo ; Bakel ; Kanel ; Linguère ; Gossas ; Goudomp ; Koumpentoum ; Podor ; Malem-Hoddar ; Birkelane ; Goudiry ; Foundiougne ; Salémata ; Oussouye ; Ranérou ; Médina Yoro Foulah ; Saraya ; Nioro ; Bounkiling ; Joal- Fadiouth ; Dahra ; Mboro ; Diaobé-Kabendou ; Pout ; Cayar ; Mékhé ; Rosso-Sénégal ; Khombole ; Thiadiaye ; Sokone ; Karang Poste ; Kahone ; Sinthiou Bamanbe-Banadji ; Gandiaye ; Passy ; Madina-Wandifa ; Médina Gounass ; Darou Mousty ; Kafountine ; Ndioum et Ndoffane

Source : ANAT, 2020

[16] Ce sont les localités dont la population pourrait atteindre 10 000 habitants au moins et 25 000 habitants au plus à l'horizon 2035. Elles correspondent essentiellement aux chefs-lieux d'arrondissement.
[17] Ce sont les localités ayant le statut de chef-lieu de commune dotée d'une zone de terroir (les anciennes communautés rurales), excepté les localités chefs-lieux d'arrondissement.
[18] La métropole de Touba-Mbacké prend en compte les communes de Mbacké et Touba Mosquée.
[19] La métropole d'équilibre de Kaolack prend en compte les communes de Kaolack, Kahone et Sibassor.
[20] La métropole d'équilibre de Matam prend en compte les communes de Matam et Ourossogui.
[21] La métropole d'équilibre de Mbour prend en compte les communes de Mbour, Saly, Ngaparou et Somone.

10.1.3. Répartition du nombre de communes par département

Résumé

Le Sénégal comptait, avant l'Acte III de la décentralisation, 172 communes, dont 46 communes d'arrondissement. Avec la communalisation intégrale et le décret 2021-689 du 28 mai 2021 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions, départements et arrondissements, le Sénégal compte 553 communes et 5 villes. Ces communes sont réparties par département (Tableau 159).

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de communes par région et par département du Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANAT
Document source : Décret n°2021-689 fixant du 28 mai 2021 le ressort territorial et le chef-lieu des régions, départements et arrondissements.
Données disponibles : Nombre de communes par région et par département du Sénégal
Année : 2021
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale

Éléments d'information

Tableau 159 : Répartition du nombre de communes par région et par département en 2021

RÉGION	DÉPARTEMENTS	COMMUNES/VILLES	
		NOMS	TOTAL
FATICK	Gossas	Gossas, Colobane, Ouadiour, Patar Lia, Ndiéné Lagane, Mbar	06
	Fatick	Fatick, Tattaguine, Ngayokhème, Niakhar, Patar Sine, Diarrère, Thiaré Ndialgui, Fimela, Diouroup, Loul Sessène, Diakhao, Ndiob, Mbellacadiao, Diofior, Diaoulé, Palmarin et Djilasse	17
	Foundiougne	Foundiougne, Sokone, Passy, Karang Poste, Soum, Djilor, Diossong, Diagane Barka, Mbam, Niassène, Bassoul, Dionewar, Djirnda, Keur Saloum Diané, Keur Samba Gueye, Nioro Alassane Tall et Toubacouta	17
KAFFRINE	Kaffrine	Diamagadio ; Diokoul Belbouck ; Kathiotte ; Médinatoul Salam 2, Gniby ; Boulel ; Kahi, Kaffrine et Nganda	09
	Birkilane	Keur Mbouki, Diamal, Touba Mbella, Mabo, Mbeuleup, Ndiognick, Ségré Gatta, Birkilane	08
	Koungheul	Ida Mouride, Fass Thiékene, Saly Escale, Lour Escale, Ribot Escale, Missirah Wadène, Maka Yopp, Gainth Pathé, Koungheul	09
	Malem Hodar	Darou Minam II , Khelcom, Ndiobène Samba Lamo, Ndioum Ngainth, Sagna, Dianké Souf, Malem Hodar	7
ZIGUINCHOR	Bignona	Bignona, Thionck-Essyl, Diouloulou, Kataba 1, Sindian, Tenghory, Mlomp, Kartiack, Mangagoulack, Diégoune, Balingore, Djinaky, Kafountine, Suelle, Djibidione, Oulampane, Niamone, Ouonck, Coubalan.	19
	Oussouye	Diembéring, Santhiaba Mandjacque, Mlomp, Oukout, Oussouye	05
	Ziguinchor	Niaguis, Boutoupa Camaracounda, Adéane, Enampor, Niassya, Ziguinchor	06
DIOURBEL	Bambey	Baba Garage, Dinguiraye, Keur Samba Kane, Gawane, Lambaye, Ngogom, Réfane, Ndangalma, Ndondol, Ngoye,Thiakhar,Bambey	12
	Diourbel	Diourbel, Dankh Séne, Gade Escale, Ndindy, Keur Ngalgou, Taïba Moutoupha, Touba Lappé, Ndoulo, Ngohé, Pattar, Tocky Gare,Touré Mbonde	12
	Mbacké	Mbacké; Dalla Ngabou ; Missirah ; Nghaye ; Touba Fall ; Touba Mosquée ; Darou Nahim ; Darou Salam Typ ; Dendey Gouyegui ; Kael ; Madina ; Ndioumane ; Taïba Thiékène ; Touba Mboul ; Taïf ; Sadio	16

RÉGION	DÉPARTEMENTS	COMMUNES/VILLES	
		NOMS	TOTAL
DAKAR	Dakar	Gueule Tapée-Fass-Colobane, Fann-Point E-Amitié, Gorée, Médina, Dakar-Plateau, Dieuppeul-Derklé, Biscuiterie, HLM, Hann-Bel-Air, Grand-Dakar, SICAP Liberté, Yoff, Mermoz-Sacré-Cœur, Ngor, Ouakam, Grand Yoff, Cambérène , Parcelles Assainies, Patte d'Oie, Ville de Dakar.	20
	Pikine	Dalifort, Djida Thiaroye Kao, Guinaw Rail Nord, Guinaw Rail Sud, Pikine Est, Pikine Nord, Pikine Ouest, Mbao, Diamaguene SICAP Mbao, Thiaroye Gare, Thiaroye Sur Mer, Tivaouane Diacksao, Ville de Pikine.	13
	Guédiawaye	Golf Sud, Médina Gounass, Ndiarème Limamoulaye, Sam Notaire, Wakhinane Nimzatt, Ville de Guédiawaye.	06
	Keur Massar	Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika, Keur Massar Nord, Keur Massar Sud, Jaxaay-Parcelle.	06
	Rufisque	Bargny ; Sendou ; Diamniadio ; Yenne ; Sébikotane ; Rufisque Est ; Rufisque Nord ; Rufisque Ouest ; Sangalkam ; Bambylor ; Tivaouane Peulh-Niaga ; Ville de Rufisque	12
MATAM	Kanel	Kanel, Semmé, Sinthiou-Bamambé-Banadji, Hamady Ounaré, Odobéré, Dembancané, Wouro Sidy, Ndendory, Bokiladji, Orkadiéré, waoundé, Aouré	12
	Ranérou Ferlo	Oudalaye, Lougré Thiolly, Vélingara, Ranérou	04
	Matam	Oréfondé, Agnam, Dabia, Bokidiawé, Nabadji Civol, Ogo, Matam, Ourossogui, Thilogne, Nguidjilone.	10
SAINT-LOUIS	Saint-Louis	Gandon, Saint-Louis, Mpal, Fass, Ndiébène Gandiole	05
	Podor	Podor, Ndioum, Golléré, Niandane, Démette, Wallaldé, Galoya, Pété, Mboumba, Aéré Lao, Bodé Lao, Guédé Chantier, Doumga Lao, Médina Ndiathbé, Méry, Gamadji Saré, Guédé Village, Dodel, Mbolo Birane, Boki Dialloubé, Fanaye, Ndiayène Pendao.	22
	Dagana	Bokhol, Mbane, Ronkh, Diama, Ngnith, Dagana, Richard-Toll, Rosso, Ross-Béthio, Gaé, Ndombo,	11
LOUGA	Kébémer	Kébémer, Bandegne Ouolof, Diokoul Diawrigne, Kab Gaye, Ndande, Thieppe, Géoul, Mbacké Cajor, Darou Marnane, Darou Mousty, Mbadiane, Ndoyenne, Sam Yabal, Touba Mérina, Ngourane, Thiolom Fall, Sagatta Gueth, Kanène Ndiob, Loro	19
	Louga	Louga, Keur Momar Sarr, Nguer Malal, Syer Gandé, Coki, Guet Ardo, Ndiagne, Pété Ouarack, Mbédiène, Niomré, Nguidilé, Kelle Guèye, Léona, Ngueune Sarr, Sakal, Thiamène Cayor, Ngande	17
	Linguère	Linguère, Boulal, Dahra, Déali, Thiaméne Djoloff, Sagatta Djolof, Afé Djoloff, Dodji, Labgar, Ouarkhokh, Kamb, Mbeuleukhé, Mboula, Téssékéré forage, Yang-Yang, Barkédji, Gassane, Thiarny, Thiel	19
TAMBACOUNDA	Tambacounda	Tambacounda, Missirah, Dialacoto, Néttéboulou, Koussanar, Sinthiou Maleme, Makacoulibatang, Ndoga Babacar, Niani Toucouleur	09
	Bakel	Bakel, Moudéry, Ballou, Gabou, Diawara, Belé, Sinthiou Fissa, Kidira, Gathiary, Tomboura, Madina Foulbé, Sadatou	12
	Goudiry	Goudiry, Boynguel Bamba, Koussane, Dougué, Sinthiou Mamadou Boubou, Dianke Makha, boutoucoufara, Bani Israël, Komoti, Sinthiou Bocar Aly, Koulor, Bala, Koar, Goumbayel, Kotiary	15
	Koumpentoum	Koumpentoum, Kouthia Guaydi, Malem Niani, Paos koto, Kouthiaba Wolof, Ndame, Méréto, Kahéne, Bamba Thialène, Payar	10
KÉDOU-GOU	Saraya	Saraya, Bembou, Khossanto, Missirah Sirimana, Sabodala, Madina Baffé.	06
	Kédougou	Kédougou, Ninéfésha, Dindéfélo, Tomboronkoto, Bandafassi, Dimboli et Fongolimbi	07
	Salémata	Salémata, Dar salam, éthiolo, Kevoye, Oubadji, Dakatély	06
KAOLACK	Kaolack	Kaolack, Keur Baka, Latmingué, Thiaré, Ndoffane, Keur Socé, Ndiaffate, Ndiedieng, Gandiaye, Dya, Ndiébel, Thiomby, Sibassor, Kahone.	14
	Guinguinéo	Guinguinéo, Khelcom Birane, Mbadakhoune, Ndiago, Ngathie Naoudé, Gagnick, Mboss, Nguelou, Ourour, Panal Wolof, Fass, Kahone	12
	Nioro du Rip	Nioro du Rip, Keur Mandongo, Ndramé Escale, Keur Madiabel, Keur Maba Diakhou, Wack Ngouna, Guent Khaye, Taïba Niassène, Porokhane, Paoskoto, Darou Salam, Dabali, Kayemor, Ngayène, Médina Sabakh	15

RÉGION	DÉPARTEMENTS	COMMUNES/VILLES	
		NOMS	TOTAL
SÉDHIOU	Sédhiou	Sédhiou, Djirédji, Bambali, Oudoucar, Sama Peulh, Diannah Ba, Koussy, Sakar, Diendé, Diannah Malary, Marsassoum, Bémet Bidjini, Djibabouya, Sansamba.	14
	Bounkiling	Bounkiling, Boghal, Tankon, Ndiamacouta, Ndiamalathiel, Djinany, Bona, Diacounda, Inor, Kandion Mangana, Madina Wandifa, Diambati, Faoune, Diaroumé	14
	Goudomp	Goudomp, Yarang Balante, Mangaroungou Santo, Simbandi Balante, Djibanar, Kaour, Samine, Diattacounda, Tanaf, Dioudoubou, Simbandi Brassou, Baghère, Niagha,Karantaba, Kolibantang.	15
THIÈS	Thiès	Thiénaba, Khombole, Touba Toul, Ngoundiane, Ndiayène Sirakh, Noto, Tasset, Kayar, Keur Moussa, Djender Guedj, Pout, Fandène, Thiès Nord, Thiès Est, Thiès Ouest, Ville Thiès.	16
	Mbour	Mbour, Fissel, Ndiaganiao, Sessène, Sandiara, Nguénième, Thiadiaye, Joal-Fadiouth, Sindia, Malicounda, Diass, Popenguine, Somone, Ngaparou, Saly Portudal, Nguékhokh	16
	Tivaouane	Tivaouane, Noto Gouye Diama, Mont Rolland, Chérif Lô, Pire Goureye, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye, Méouane, Mboro, Mékhé, Mérina Dakhar, Koul, Pékesse, Ngandiouf, Mbayène, Niakhène, Thilmakha, Pambal	18
KOLDA	Kolda	Kolda, Mampatim, Médina Chérif, Salikénié, Dialambéré, Bagadadji, Dabo, Coumbacara, Thiéty, Saré Bidji, Dioulacolon, Tankanto Escale, Médina El Hadj, Saré Yoba, Guiro Yéro Bocar.	15
	Médina Yoro Foula	Médina Yoro Foula, Badion, Fafacourou, Niaming, Pata, Dinguiraye 2, Kéréwane, Bourouco, Ndorna, Koulinto, Bignarabé	11
	Vélingara	Vélingara, Saré Coly Salé, Némataba, Kandia, Kandiaye, Kounkané, Diaobé-Kabendou, Bonconto, Médina Gounass, Linkéring, Sinthiang Koundara, Pakour, Wassadou, Paroumba	14
ENSEMBLE			558

Source : ANAT, 2023/Extrait du Décret n° 2021-689 du 28 mai 2021 fixant le ressort territorial et le Chef-lieu des régions, départements et arrondissements.

10.1.4. Répartition des Fonds de dotation de la décentralisation au Sénégal

Résumé

Dans le but d'aider les collectivités territoriales à exercer les compétences transférées, le Code des Collectivités territoriales prévoit, en son article 4 en leur faveur, un transfert concomitant par l'État des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de leur compétence. Sur le plan financier, les critères de compensation, de fonctionnement et d'appui aux services de l'État sont retenus pour la répartition du Fonds de dotation de la décentralisation (FDD) par le Conseil national de Développement des Collectivités territoriales. C'est ainsi qu'un arrêté conjoint du Ministre chargé des Collectivités territoriales et du Ministre chargé des Finances a réparti la dotation effective de chaque collectivité territoriale (département et commune) au titre des années de 2019 à 2023 (Tableau 160). Les FDD, répartis entre communes, sont composés de la dotation des indemnités de fonction et celle de compensation aux charges.

Métadonnées 01

Nom de la donnée : Répartition des montants de FDD par commune et par année
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction des Collectivités territoriales (DCT)
Source : Arrêtés interministériels portant répartition du Fonds de Dotation de la Décentralisation entre les départements, les communes et les services de l'État, au titre de l'année 2019, 2020, 2021, 2022, 2023
Données disponibles : Répartition des montants de FDD par commune et par année
Longueur de la série : 2019-2023 (5 ans)
M**ode de présentation de l'information :** Tableau
Répartition spatiale de l'information : Échelle communale

Métadonnées 02

Nom de la donnée : Répartition des montants de FDD par département collectivité territoriale et par année

Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction des Collectivités Territoriales (DCT)
Source : Arrêtés interministériels portant répartition du Fonds de Dotation de la Décentralisation entre les départements, les communes et les services de l'État, au titre de l'année 2019, 2020, 2021, 2022, 2023
Données disponibles : Répartition des montants de FDD par département, collectivité territoriale et par année
Longueur de la série : 2019 à 2023 (5 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Échelle départementale

Éléments d'information

Tableau 160 : Répartition des montants de FDD par département, collectivité territoriale et par année

DÉPARTEMENTS	MONTANT EN MILLION DE F CFA				
	2019	2020	2021	2022	2023
Bakel	124 500 000	131 800 000	137 183 333	137 239 834	142 364 834
Bambey	125 500 000	132 890 000	138 273 333	138 329 834	144 829 834
Bignona	148 500 000	153 800 000	159 183 333	159 239 834	165 739 834
Birkelane	122 500 000	129 800 000	135 183 333	135 239 834	140 364 834
Bounkiling	127 500 000	134 800 000	140 183 333	140 239 834	145 364 834
Dagana	128 000 000	134 800 000	140 183 333	140 239 834	146 739 834
Diourbel	133 500 000	140 800 000	146 183 333	146 239 834	152 739 834
Fatick	147 000 000	152 800 000	158 183 333	158 239 834	164 739 834
Foundiougne	131 500 000	138 800 800	144 183 333	144 239 834	150 739 834
Gossas	131 500 000	138 800 000	144 183 333	144 239 834	149 364 834
Goudiry	124 500 000	131 800 000	137 183 333	137 239 834	142 364 834
Goudomp	121 000 000	127 800 000	133 183 333	133 239 834	138 364 834
Guinguinéo	125 500 000	132 800 000	138 183 333	138 239 834	143 364 834
Kaffrine	210 000 000	215 800 000	221 183 333	221 239 834	226 364 834
Kanel	128 000 000	134 800 000	140 183 333	140 239 834	146 739 834
Kaolack	163 000 000	168 800 000	174 183 333	174 239 834	182 239 834
Keur Massar[22]	-	-	-	217 991 362	224 991 362
Kébémer	121 000 000	127 800 000	133 183 333	133 239 834	139 739 834
Kédougou	147 000 000	152 800 000	158 183 333	158 239 834	163 364 834
Kolda	243 500 000	251 800 000	257 183 333	257 239 834	263 739 834
Koumpentoum	127 000 000	133 800 000	139 183 333	139 239 834	144 364 834
Koungheul	133 000 000	139 800 000	145 183 333	145 239 834	150 364 834
Linguère	122 500 000	129 800 000	135 183 333	135 239 834	141 739 834
Louga	152 000 000	157 800 000	163 183 333	163 239 834	169 739 834
Malem Hodar	120 500 000	127 800 000	133 183 333	133 239 834	138 364 834
Matam	262 000 000	268 800 000	274 183 333	274 239 834	280 739 834
Mbacké	141 000 000	146 800 000	152 183 333	152 239 834	160 239 834
Mbour	154 000 000	159 800 000	165 183 333	165 239 834	173 239 834
Médina Yoro Foulah	134 500 000	141 800 000	147 183 333	147 239 834	152 364 834
Nioro du Rip	131 000 000	137 800 000	143 183 333	143 239 834	149 739 834
Oussouye	134 000 000	140 800 000	146 183 333	146 239 834	151 364 834
Podor	129 000 000	134 800 000	140 183 333	140 239 834	146 739 834
Ranérou Ferlo	126 500 000	133 800 000	139 183 333	139 239 834	144 364 834
Rufisque	193 000 000	200 790 000	206 173 347	206 229 834	213 729 834
Saint-Louis	147 500 000	154 800 000	160 183 333	160 239 834	166 739 834
Salémata	117 500 000	124 800 000	130 183 333	130 239 834	135 364 834
Saraya	121 500 000	128 800 000	134 183 333	134 239 834	139 364 834

[22] Keur Massar n'est pas département collectivité territoriale avant 2022

DÉPARTEMENTS	MONTANT EN MILLION DE F CFA				
	2019	2020	2021	2022	2023
Sédhiou	146 500 000	151 800 000	157 183 333	157 239 834	163 054 668
Tambacounda	165 000 000	170 800 000	176 183 333	176 239 834	182 739 834
Thiès	144 500 000	151 800 000	157 183 333	157 239 834	164 739 834
Tivaouane	134 480 000	142 100 000	147 483 333	147 539 834	155 039 834
Vélingara	133 000 000	138 800 000	144 183 333	144 239 834	150 739 834
Ziguinchor	151 500 000	158 800 000	164 183 333	164 239 834	170 739 834
TOTAL	**6 024 980 000**	**6 309 980 800**	**6 536 080 000**	**6 756 444 390**	**7 019 884 224**

Source : DCT/données extraites des Arrêtés interministériels portant répartition du Fonds de Dotation de la Décentralisation de 2019 à 2023

10.1.5. Occupation du sol

Résumé

Les données d'occupation du sol sont issues de l'interprétation d'images satellites Landsat (2010) et Sentinel (2016 et 2020) couvrant l'ensemble des régions du Sénégal. Les images de ces satellites n'ayant pas la même résolution spatiale, un travail d'harmonisation et d'ajustement spatial a été effectué pour une comparaison fiable des classes d'occupation des sols. Cinq (05) classes thématiques ont été définies : « Surface boisée », « Surface cultivée », « Zones humides », « Zone dénudée » et « Surface artificialisée » (Tableau 161). Les cases vides du tableau signifient l'inexistence de l'information à l'échelle considérée de 1/100 000 à 1/200 000.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation de l'occupation du sol par région du Sénégal en 2010, 2016 et 2020
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANAT
Source : Images satellites Landsat (30 m de résolution) et Sentinel (10 m de résolution)
Données disponibles : Situation de l'occupation du sol par région du Sénégal en 2010, 2016 et 2020
Années : 2010-2016-2020
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale

Éléments d'information

Tableau 161 : Situation de l'occupation du sol par région du Sénégal en 2010, 2016 et 2020

RÉGIONS	ANNÉES	SURFACE BOISÉE (ha)	SURFACE CULTIVÉE (ha)	ZONES HUMIDES (ha)	ZONE DÉNUDÉE (ha)	SURFACE ARTIFICIALISÉE (ha)	SOURCE DE DONNÉES
Dakar	2010	6 833	25 821	2 449	1 898	17 145	Landsat
	2016	3 003	24 899	3 235	2 277	20 731	Sentinel
	2020	4 690	20 697	2 999	2 760	22 998	Sentinel
Diourbel	2010	8 514	457 577	65		19 818	Landsat
	2016	12 495	451 296	65		22 118	Sentinel
	2020	11 929	448 524	70		25 450	Sentinel
Fatick	2010	132 556	429 977	133 197	504	4 718	Landsat
	2016	122 349	421 112	150 664	1 027	5 799	Sentinel
	2020	122 832	422 523	147 901	793	6 902	Sentinel
Kaffrine	2010	412 577	688 830	1 543		2 753	Landsat
	2016	356 711	743 552	1 963		3 477	Sentinel
	2020	352 176	747 015	1 956		4 555	Sentinel

RÉGIONS	ANNÉES	SURFACE BOISÉE (ha)	SURFACE CULTIVÉE (ha)	ZONES HUMIDES (ha)	ZONE DÉNUDÉE (ha)	SURFACE ARTIFICIALISÉE (ha)	SOURCE DE DONNÉES
Kaolack	2010	39 309	447 796	36 590		7 259	Landsat
	2016	36 251	444 504	41 480		8 718	Sentinel
	2020	34 716	443 559	41 190	57	11 432	Sentinel
Kédougou	2010	1 667 044	15 933	6 356		1 029	Landsat
	2016	1 621 813	58 568	7 680		2 302	Sentinel
	2020	1 613 056	65 709	7 692		3 905	Sentinel
Kolda	2010	922 274	437 215	11 540		4 140	Landsat
	2016	879 774	478 230	11 427		5 738	Sentinel
	2020	869 208	487 651	11 617		6 693	Sentinel
Louga	2010	1 703 938	803 992	33 717	13 701	6 576	Landsat
	2016	1 642 625	858 538	38 698	13 907	8 156	Sentinel
	2020	1 629 775	862 443	38 367	21 246	10 091	Sentinel
Matam	2010	2 591 171	71 365	86 196	128 718	5 526	Landsat
	2016	2 489 303	142 079	110 392	134 670	6 532	Sentinel
	2020	2 485 751	147 819	106 602	135 230	7 574	Sentinel
Saint-Louis	2010	1 402 500	153 506	200 398	138 916	5 717	Landsat
	2016	1 311 264	242 212	242 666	97 559	7 336	Sentinel
	2020	1 299 095	265 308	238 070	90 521	8 042	Sentinel
Sédhiou	2010	478 057	204 074	50 161		3 004	Landsat
	2016	395 469	277 215	58 492		4 120	Sentinel
	2020	384 255	287 932	58 783		4 327	Sentinel
Tambacounda	2010	3 817 926	420 119	19 070	9	4 196	Landsat
	2016	3 612 115	605 834	24 911	13 220	5 241	Sentinel
	2020	3 606 304	610 846	25 040	13 208	5 922	Sentinel
Thiès	2010	102 609	524 542	6 616	4 453	19 622	Landsat
	2016	74 381	546 908	8 270	4 640	23 641	Sentinel
	2020	70 842	546 717	8 221	3 768	28 293	Sentinel
Ziguinchor	2010	448 018	122 149	154 883	688	7 194	Landsat
	2016	401 023	157 819	164 747	694	8 649	Sentinel
	2020	390 354	167 858	164 586	711	9 424	Sentinel
ENSEMBLE	**39566886**	**15780265**	**2460562**	**825174**	**396 866**		

Source : ANAT

Le contenu des cinq (5) classes thématiques du tableau 162 est détaillé comme suit :

Tableau 162 : Caractéristiques des cinq (5) classes thématiques

CLASSES THÉMATIQUES	CONTENU
SURFACE ARTIFICIALISÉE	Localité
	Carrière – Mine – Infrastructure
ZONE DÉNUDÉE	Dune côtière
	Sol nu
SURFACE CULTIVÉE	Culture pluviale
	Culture irriguée
	Culture maraîchère

CLASSES THÉMATIQUES	CONTENU
SURFACE BOISÉE	Forêt
	Savane
	Savane arbustive
	Steppe
	Mangrove
	Plantation forestière
ZONES HUMIDES	Cours d'eau
	Lac
	Mare
	Plaine inondable
	Tanne
	Vasière
	Prairie marécageuse

10.2. Outils de planification territoriale et de gestion urbaine

10.2.1. Outils de planification territoriale

Résumé

Le Sénégal s'est doté de son premier plan national d'aménagement du territoire (PNAT) en 1997 et aujourd'hui, le Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT) se substitue à ce plan. Le PNADT a été validé en conseil présidentiel le 24 janvier 2020 et encadré par la Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des territoires (LOADT) votée le 28 décembre 2020, qui a institué, entre autres, un certain nombre de documents de planification à l'échelle territoriale (Tableau 163). Auparavant, ces outils de planification spatiale en aménagement du territoire au Sénégal étaient élaborés à l'échelle nationale et à l'échelle régionale (SRAT).

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation actuelle des outils de planification spatiale au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : ANAT
Document source : Loi n° 2021-04 du 12 janvier 2021 portant Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des territoires (LOADT)
Données disponibles : Situation actuelle des outils de planification spatiale au Sénégal
Longueur de la série : 2020-2023 (4 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.anat.sn

Tableau 163 : Situation actuelle des outils de planification territoriale au Sénégal

ÉCHELON	TYPE DE DOCUMENT	HORIZON TEMPOREL	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Niveau national	Plan national d'aménagement et de développement territorial **(PNADT)**	2020-2045	En cours de mise en œuvre
Niveau départemental	Schéma départemental d'Aménagement et de Développement territorial de Goudiry **(SDADT- Goudiry)**	2023-2048	En cours d'élaboration

ÉCHELON	TYPE DE DOCUMENT	HORIZON TEMPOREL	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Niveau communal	**SDADT** de **Guinguinéo**	2023-2048	En cours de finalisation
	SCADT de **Mont Rolland**	2022-2047	
	SCADT de **Sandiara**	2022-2047	
	SCADT de **Bargny**	2022-2047	
	SCADT de **Dangalma**	2023-2048	
	SCADT de **Latmingué**	2023-2048	
	SCADT de **Keur Mbouki**	2023-2048	
Zones spécifiques d'aménagement	**SDADT** de la Zone Dakar-Thiès-Mbour **(DTM)**	**2015-2040**	En cours de mise en œuvre
	SDADT de la zone du **Delta du Saloum**	2023-2048	En cours d'élaboration

Source : ANAT, 2023

10.2.2. Outils de planification urbaine

Cette partie analyse la situation des outils de planification urbaine au Sénégal, à travers notamment les PDU, PUD et le plan de lotissement des villes.

10.2.2.1. Taux de couverture en PDU au Sénégal

Le nombre de PDU a constamment évolué sur la période de 2010 à 2023 (Tableau 164).

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution du nombre et du taux de couverture de PDU
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGUA
Données disponibles : Évolution du nombre et du taux de couverture de PDU
Longueur de la série : 2010 à 2023 (14 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale

Tableau 164 : Évolution du nombre et du taux de couverture de Plan Drecteur d'Urbanisme

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre PDU	29	29	31	33	33	34	37	39	40	75	88	101	101	103
Taux	0,24	0,24	0,26	0,28	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	0,14	0,16	0,18	0,18	0,19

Source : DGUA

10.2.2.2. Taux de couverture des communes en PUD au Sénégal

Résumé

Le niveau d'élaboration des PUD dans les communes du Sénégal a connu une évolution du taux de couverture en dents de scie sur la période de 2010 à 2023.

Métadonnées

Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGUA
Données disponibles : Évolution du taux de couverture des communes en PUD
Longueur de la série : 2010 à 2023 (14 ans)
Mode de présentation de l'information : Figure
Répartition spatiale de l'information : Nationale

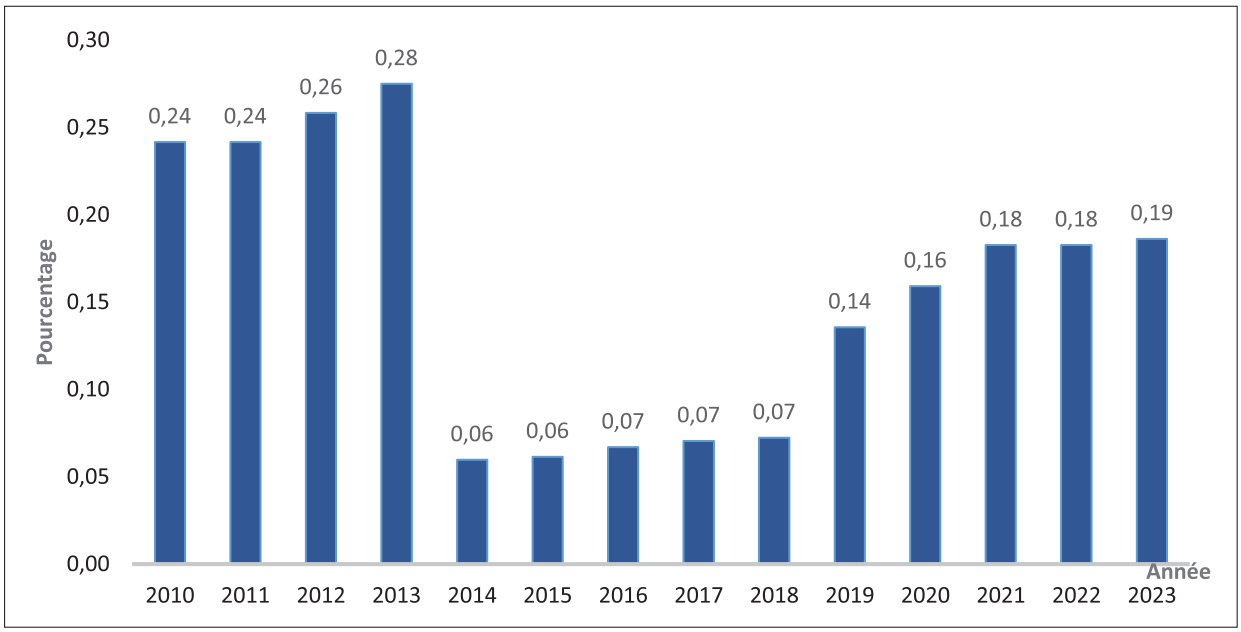

Figure 53 : Évolution du taux de couverture des communes en PUD

10.2.2.3. Situation des lotissements autorisés

Résumé

Les lotissements autorisés par les services de l'urbanisme sont divisés en parcelles situées sur des terrains non immatriculés ou des titres fonciers avec des différences aussi bien en nombre qu'en superficie (Tableau 165).

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des lotissements autorisés
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGUA
Données disponibles : Nombre et superficie des parcelles de lotissements autorisés
Longueur de la série : 2018 à 2023
Mode de présentation de l'information : Tableau

Tableau 165 : Nombre et superficie des parcelles de lotissements autorisés entre (2018 - 2023)

TERRAIN NON IMMATRICULÉ		
Années	**Superficies en m²**	**Nombres de parcelles**
2018	17 411 842	22 965
2019	19 514 292	23 508
2020	3 153 823	6 811
2021	40 781 955	57 055
2022	21 053 160	28 959
2023	9 140 693	3 708
TOTAL	**111 055 765**	**143 006**

TITRE FONCIER		
Années	**Superficies en m²**	**Nombres de parcelles**
2018	2 349 408	7 468
2019	4 041 605	14116
2020	2 876 937	4 968
2021	6 918 468	13768
2022	6 845 637	19 360
2023	1 103 473	12
TOTAL	**24 135 528**	**59 692**

Source : DGUA

10.3. Gestion du cadre de vie

10.3.1. Gestion des déchets solides

10.3.1.1. Production et composition des déchets solides municipaux au Sénégal

Résumé

Dans un pays comme le Sénégal, la production des déchets augmente rapidement avec l'augmentation de la population urbaine. Cette population est passée de 1 699 281 urbains en 1976 à 7 606 700 urbains en 2019[23]. En conséquence, la production de déchets solides a connu une croissance régulière de 2019 à 2022.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de déchets solides municipaux au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapports annuels SONAGED.SA
Données disponibles : Production de déchets solides municipaux au Sénégal
Longueur de la série : 2019-2020-2021-2022 (4 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 166 : Production de déchets solides municipaux au Sénégal (2019 - 2022)

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
Production nationale (Tonnes)	2 417 000	2 526 000	2 690 947,46	3 180 010, 25

Source : SONAGED SA

- **Production de déchets solides dans la région de Dakar**

Résumé

Dans ce constat de forte croissance de la production nationale de déchets solides municipaux, la région de Dakar, et en particulier le département éponyme, produit des quantités importantes en raison de son poids démographique et des enjeux politiques et économiques.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de déchets solides dans la région de Dakar
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapports annuels SONAGED.SA 2019-2020-2021-2022
Données disponibles : Production de déchets solides dans la région de Dakar
Longueur de la série : 2019-2020-2021-2022 (4 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Régionale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Tableau 167 : Production de déchets solides dans la région de Dakar (tonnes)

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
Production (Tonnes)	759 000	855 000	1 298 000	1 338 397,83

Source : SONAGED.SA

[23] CSE (2020) -REE

10.3.1.2. Composition des déchets solides

- **Composition des déchets solides municipaux au Sénégal**

Résumé

La composition des déchets obtenue montre une prépondérance des éléments fins (sable, éléments organiques de petite taille) et des putrescibles (restes alimentaires, tout produit périssable) avec respectivement 60 % et 10 % du flux total. Les plastiques, la troisième catégorie la mieux représentée, atteignent 8% du flux total (Figure 54).

Métadonnées

Nom de la donnée : Composition des déchets solides municipaux au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapports de caractérisation des déchets solides
Données disponibles : Composition des déchets solides municipaux au Sénégal
Année : 2016
Mode de présentation de l'information : Figure
Répartition spatiale de l'information : Nationale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

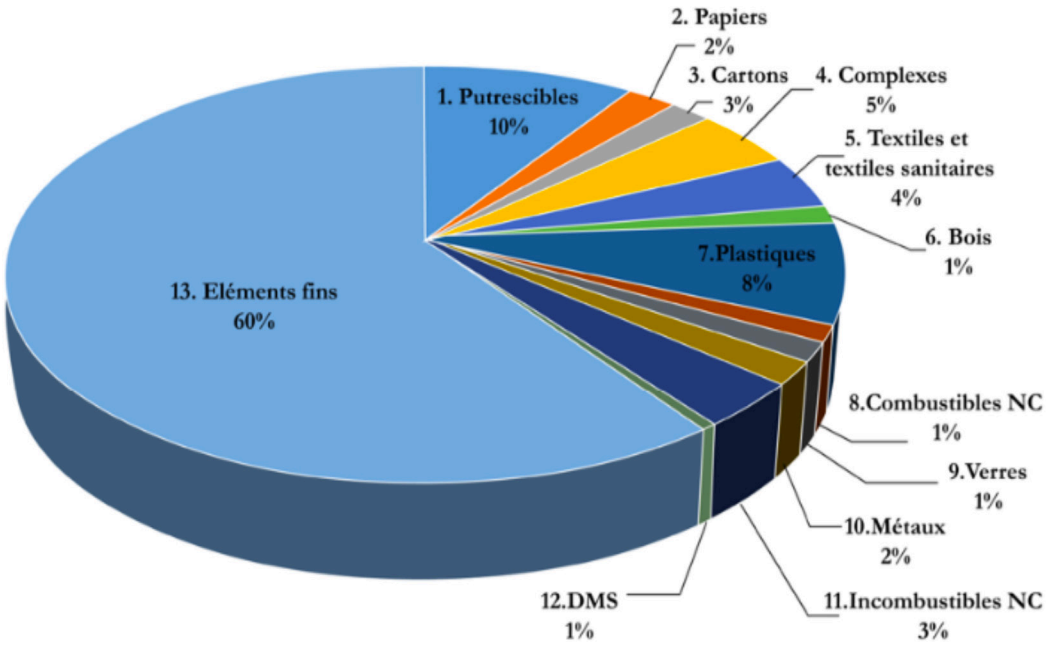

Figure 54 : Composition des déchets solides municipaux au Sénégal en 2016

- **Composition des déchets solides municipaux de la région de Dakar**

Résumé

La caractérisation des déchets solides des communes de la région de Dakar réalisée par l'UCG, à travers une campagne qui s'est déroulée en saison humide (novembre 2014) et en saison sèche (mars 2015), a montré une prépondérance d'éléments fins (sable, éléments organiques de petite taille) et de putrescibles (restes alimentaires, tout produit périssable) avec respectivement 36,64% et 22,47% du flux total. Les plastiques représentent la troisième catégorie la mieux représentée avec 9,04% du flux total (Figure 55).

Métadonnées

Nom de la donnée : Composition des déchets solides municipaux dans la région de Dakar
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA

Document source : Partenariat pour l'Action en faveur d'une Economie verte (PAGE), 2021, Évaluation du marché des déchets en vue de l'utilisation de l'avantage coopérative dans le secteur. Sénégal – Mars 2021/ Unité de Coordination de la Gestion des déchets (UCG), 2016.
Données disponibles : Composition des déchets solides municipaux dans la région de Dakar
Année : 2016
Mode de présentation de l'information : Figure
Répartition spatiale de l'information : Régionale

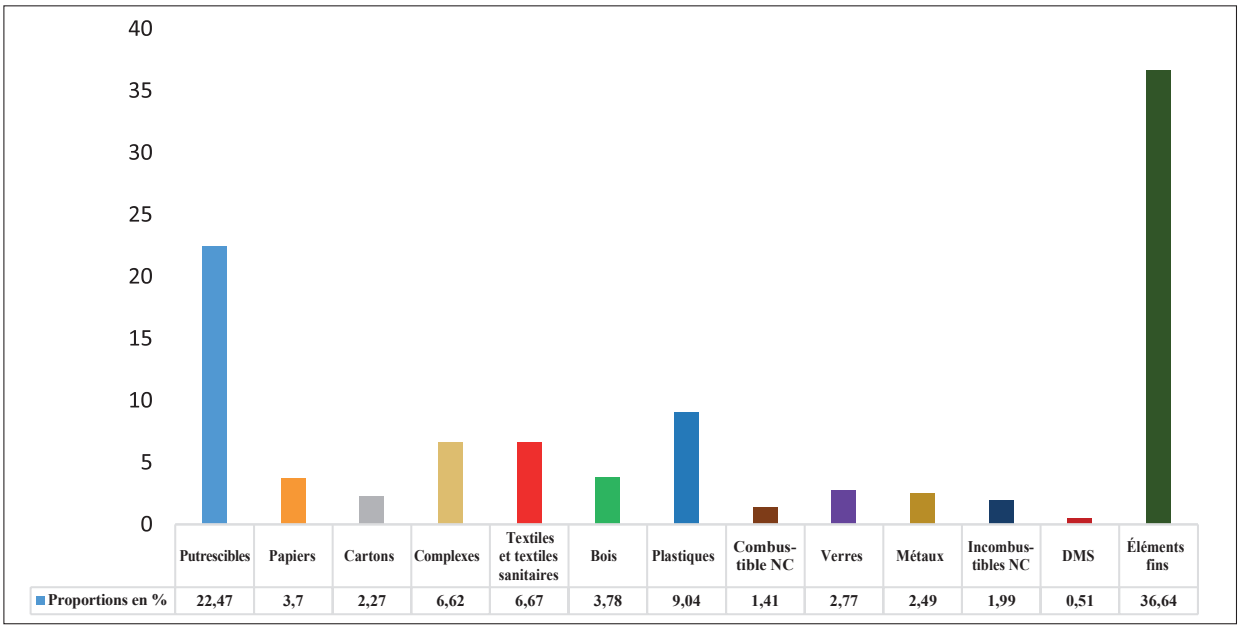

	Putrescibles	Papiers	Cartons	Complexes	Textiles et textiles sanitaires	Bois	Plastiques	Combus-tible NC	Verres	Métaux	Incombus-tibles NC	DMS	Éléments fins
Proportions en %	22,47	3,7	2,27	6,62	6,67	3,78	9,04	1,41	2,77	2,49	1,99	0,51	36,64

Figure 55 : Composition des déchets solides municipaux dans la région de Dakar en 2016

Source : PAGE (2021) / (UCG, 2016)

10.3.1.3. Traitement des déchets solides

Résumé

Les opérations de collecte et de transport des déchets et de nettoiement des rues sont étendues à tous les centres urbains, même si elles ne sont pas homogènes. Dans la région de Dakar, la collecte et le transport des déchets font référence à la récupération des déchets, de leurs lieux de collecte à leur évacuation à la décharge à ciel ouvert de Mbeubeuss.

Le taux de collecte des déchets solides au Sénégal a connu une amélioration plus ou moins importante durant les dernières décennies. Dans la région de Dakar, le rapport de la SONAGED.SA, 2022 fait état d'un taux quasi complet. Cependant, dans les autres régions du pays, des efforts restent encore à faire car le taux de couverture est encore en dessous de la moyenne (Tableau 168).

- **Taux de collecte des déchets solides**

Métadonnées

Nom de la donnée : Taux de collecte des déchets solides au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapports annuels SONAGED.SA
Données disponibles : Taux de collecte des déchets solides au Sénégal
Longueur de la série : 2019-2022 (4 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Régionale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 168 : Taux de collecte des déchets solides au Sénégal (%)

ANNÉE/ZONE	DAKAR	RÉGIONS
2019	82,1 %	18 %
2020	86,7 %	20,6 %
2021	90,1 %	36 %
2022	95 %	68,3 %

Source : SONAGED.SA

- **Rotation et quantités de déchets solides mises en décharge par département dans la région de Dakar**

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de rotations et quantités mises en décharge par département de la région Dakar
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapport annuel SONAGED.SA, 2022
Données disponibles : Nombre de rotation et quantités mises en décharge par département de la région Dakar
Année : 2022
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Département
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 169 : Nombre de rotations et quantités mises en décharge par département de la région Dakar en 2022

DÉPARTEMENT	ROTATION	ROTATION (%)	QUANTITÉ	QUANTITÉ (%)
Dakar	66521	43 %	554096,7	45 %
Guédiawaye	17017	11 %	135445,86	11 %
Pikine	52598	34 %	394024,32	32 %
Rufisque	20111	13 %	160072,38	13 %
TOTAL	**154700**	**100 %**	**1231326**	**100 %**

Source : SONAGED.SA, 2022

- **Quantités de déchets solides mises en décharge par région au Sénégal**

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de déchets solides mise en décharge par région du Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapport annuel SONAGED.SA, 2022
Données disponibles : Production de déchets solides mise en décharge par région du Sénégal.
Année : 2022
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Régionale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 170 : Production de déchets solides mises en décharge par région du Sénégal en 2022

RÉGIONS	QUANTITÉ DE DÉCHARGE EN 2022		QUANTITÉ DE DÉCHARGE PAR JOUR
	Tonnes	Pourcentage (%)	Tonnes
Dakar	1231326,0	56,7	3373,5
Diourbel	130645,7	6,0	357,9
Fatick	64006,4	2,9	175,4
Kaffrine	51796,0	2,4	141,9
Kaolack	84667,6	3,9	232,0
Kédougou	33189,0	1,5	90,9
Kolda	44570,5	2,1	122,1
Louga	73976,8	3,4	202,7
Matam	12896,0	0,6	35,3
Saint-Louis	121586,0	5,6	333,1
Sédhiou	8857,2	0,4	24,3
Tambacounda	28869,0	1,3	79,1
Thiès	238575,5	11,0	653,6
Ziguinchor	46986,0	2,2	128,7
TOTAL	**2 171 947,7**	**100,0**	**5950,5**

Source : SONAGED.SA, 2022

- **Quantités de déchets solides mises en décharge par pôle du Sénégal**

La SONAGED SA a défini sept (07) pôles pour la gestion des déchets solides. L'évaluation en tonnes des quantités de déchets solides des pôles mises en décharge, hors le pôle Dakar, est indiquée sur la Figure 56.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de déchets solides mise en décharge par pôle-région
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapports annuels de SONAGED.SA, 2021 et 2022
Données disponibles : Production de déchets solides mise en décharge par pôle-région
Longueur de la série : 2021-2022 (2 ans)
Mode de présentation de l'information : Figure
Répartition spatiale de l'information : Pôle-région
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Éléments d'information

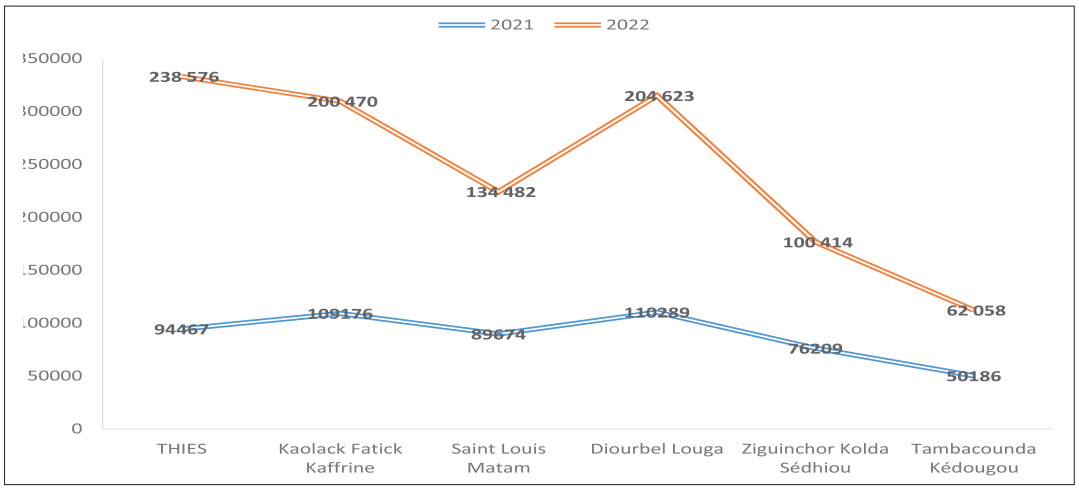

Figure 56 : Production de déchets mis en décharge par pôle-région 2021/2022

- **Les points de regroupements normalisés dans la région de Dakar**

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition spatiale des points de regroupements normalisés dans la région de Dakar
Organisme responsable de la collecte de la donnée : SONAGED.SA
Document source : Rapports annuels de la SONAGED.SA
Données disponibles : Répartition spatiale des points de regroupements normalisées dans la région de Dakar Année : 2021
Mode de présentation de l'information : Figure
Répartition spatiale de l'information : Régionale
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.ucg.gouv.sn

Éléments d'information

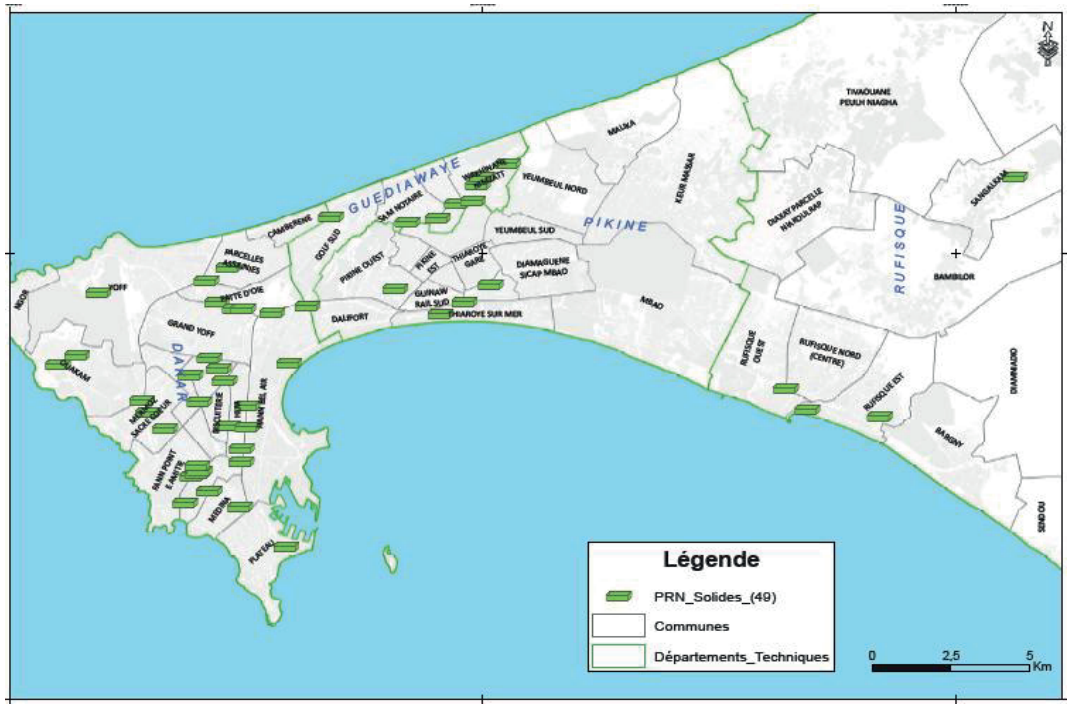

Figure 57 : Répartition spatiale des points de regroupements normalisés dans la région de Dakar en 2021

10.3.1.4. Politique de gestion des déchets solides

Encadré 1 : Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED)

PROMOGED est un projet de gestion des déchets solides orienté dans la réalisation d'infrastructures de gestion des déchets de dernière génération et du renforcement des mécanismes de financement et d'organisation du secteur dans les régions de Dakar, Kolda, Matam, Saint-Louis, Sédhiou et Ziguinchor.

Cette politique de gestion environnementale et d'amélioration du cadre de vie est appuyée par une politique économique et sociale consistant à renforcer les capacités techniques et financières au profit des collectivités territoriales et de leurs administrés, assurant ainsi, une bonne mise en œuvre de la phase 2 du Programme National de Gestion des Déchets Solides (PNGD), avec le financement de la Banque Mondiale, de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Agence Française de Développement (AFD) d'un montant de 206 milliards et la contribution de l'État du Sénégal.

Le PROMOGED permettra la mise en place des infrastructures suivantes :

- dans le pôle Dakar, en plus de la réhabilitation de Mbeubeuss, il y aura 49 points de collecte (PC), 3 Centres de Tri et de Transfert (CTT) et 2 Centres Intégrés de Valorisation des Déchets (CIVD) ;
- dans le pôle nord, il est prévu 34 Points de collecte (PC), 63 Points de Regroupement Normalisé (PRN), 4 Centres de Regroupement et de Commercialisation (CRC), 1 Centre de Tri et de Transfert (CTT), 3 Centres Intégrés de Valorisation des Déchets (CIVD) ainsi que la réhabilitation des décharges ;
- dans le pôle Thiès, il est prévu 35 Points de collecte (PC), 86 Points de Regroupement Normalisé (PRN), 4 Centres de Regroupement et de Commercialisation (CRC), 1 Centre de Tri et de Transfert (CTT), 2 Centres Intégrés de Valorisation des Déchets (CIVD) ainsi que la réhabilitation des décharges de Thiès, Gandigal, Tivaouane et autres petites décharges ;
- dans le pôle Casamance, il est prévu 23 Points de collecte (PC), 35 Points de Regroupement Normalisé (PRN), 4 Centres de Regroupement et de Commercialisation (CRC), 3 Centres Intégrés de Valorisation des Déchets (CIVD), ainsi que la réhabilitation de la décharge Route Diendé, Sud Aéroport , Mamatoro.

10.3.2. Gestion des inondations

Résumé

Dans le cadre de la gestion et de la prévention des inondations, la DPGI fait un suivi des indicateurs d'objectifs évalués en termes de réalisations comme indiqué dans le tableau 171.

Métadonnées

Nom de la donnée : Indicateurs de gestion des inondations
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DPGI
Document source : DPGI/MEA
Données disponibles : Indicateurs de gestion des inondations
Longueur de la série : 2020-2021 (2 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Nationale

Éléments d'information

Tableau 171 : Indicateurs de gestion des inondations

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (impacts)	INDICATEURS	RÉALISATION 2020	CIBLES PRÉVUES 2021	RÉALISATION 2021	COMPARAISON 2021/2020		COMPARAISON/CIBLE 2021	
					ÉCART EXÉCUTION 2021/2020	ÉVOLUTION EN %	ÉCART/ RÉFÉRENCE	TAUX D'EXÉCUTION
		A	B	D	E=D-A	E/A (%)	D-B	D/B (%)
Améliorer la gouvernance	Nombre de réunions du CNGI	2	2	2	0	0%	0	100 %
Renforcer la prévention	Linéaire curé dans le cadre de la MAP (km)	11,47	7	9	-2,47	-	2	129 %
	Nombre d'exutoires faucardés dans le cadre de la MAP	5	5	5	0	-	0	100 %
	Superficie couverte par les Modèles Numériques de Terrain détaillés (LiDAR) et les orthophotographies (km^2)	0	5 000	0	0	-	-5 000	0 %
	Nombre de personnes sensibilisées au risque d'inondation (Grand public)	0	50 000	0	0	-	-50 000	0 %

Source : DPGI

10.3.3. Qualité de l'air

Résumé

Le **Centre de Gestion de la Qualité de l'Air** (CGQA) mène diverses activités dans le cadre de l'appréciation de la qualité de l'air à Dakar : le suivi de la qualité de l'air ambiant, le suivi de la pollution liée au transport routier et l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

L'**Indice de la Qualité de l'Air** (IQA) est un outil d'information et de sensibilisation qui permet aux citoyens et aux décideurs de connaître la quantité de polluants atmosphériques présents dans l'air. C'est un indice quotidien de suivi de la qualité de l'air. Il est défini par des valeurs seuils de concentrations moyennes des polluants atmosphériques.

Métadonnées

Nom de la donnée : Indice de la Qualité de l'Air (IQA)
Organisme responsable de la collecte : DEEC
Document source : Rapport annuel de la DEEC
Mode de présentation de l'information : Tableau et carte
Répartition spatiale de l'information : Région de Dakar
Longueur de la série : 2012 à 2019 (8 ans)
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.denv.gouv.sn

Éléments d'information

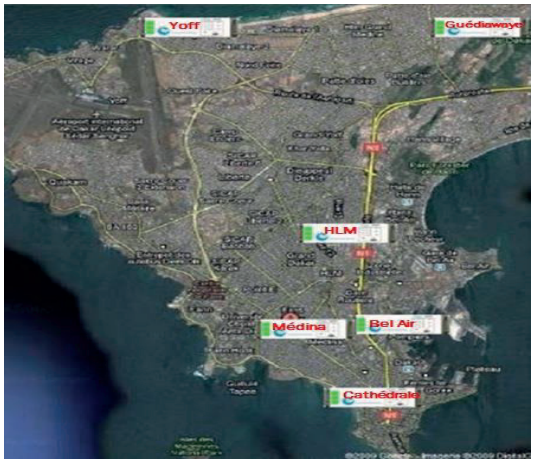

Figure 58 : Répartition des six stations fixes de mesure de la qualité de l'air à Dakar

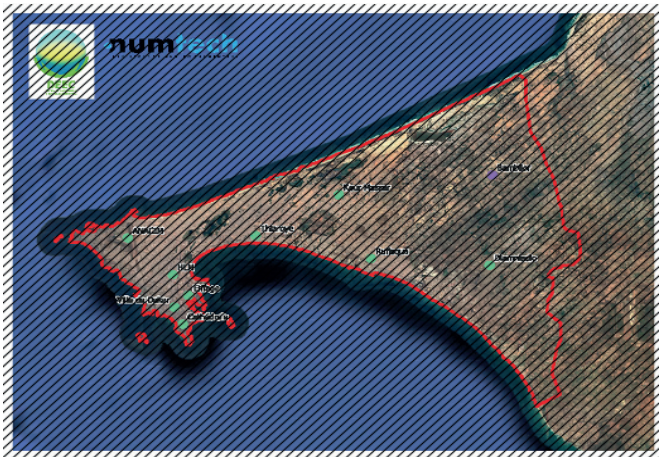

Figure 59 : Micro-capteurs d'air ambiant

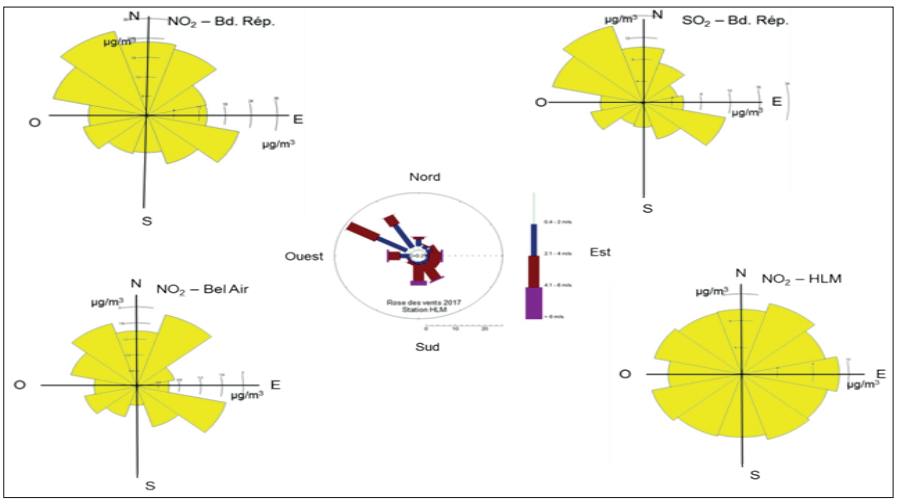

Figure 60 : Rose des concentrations de NO2, SO2 et Rose des vents en 2017

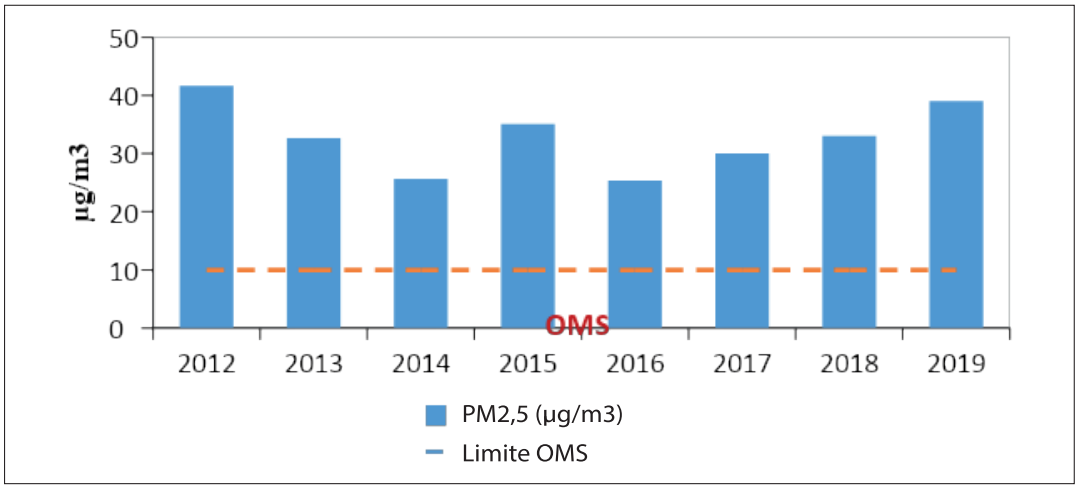

Figure 61 : Moyennes annuelles PM2,5 à Dakar, de 2012 à 2019

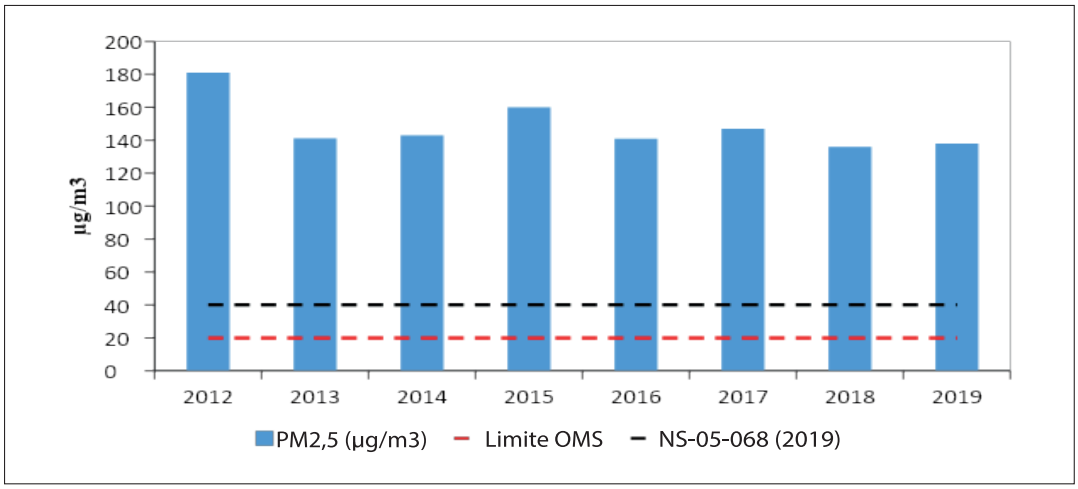

Figure 62 : Moyennes annuelles PM10 à Dakar, de 2012 à 2019

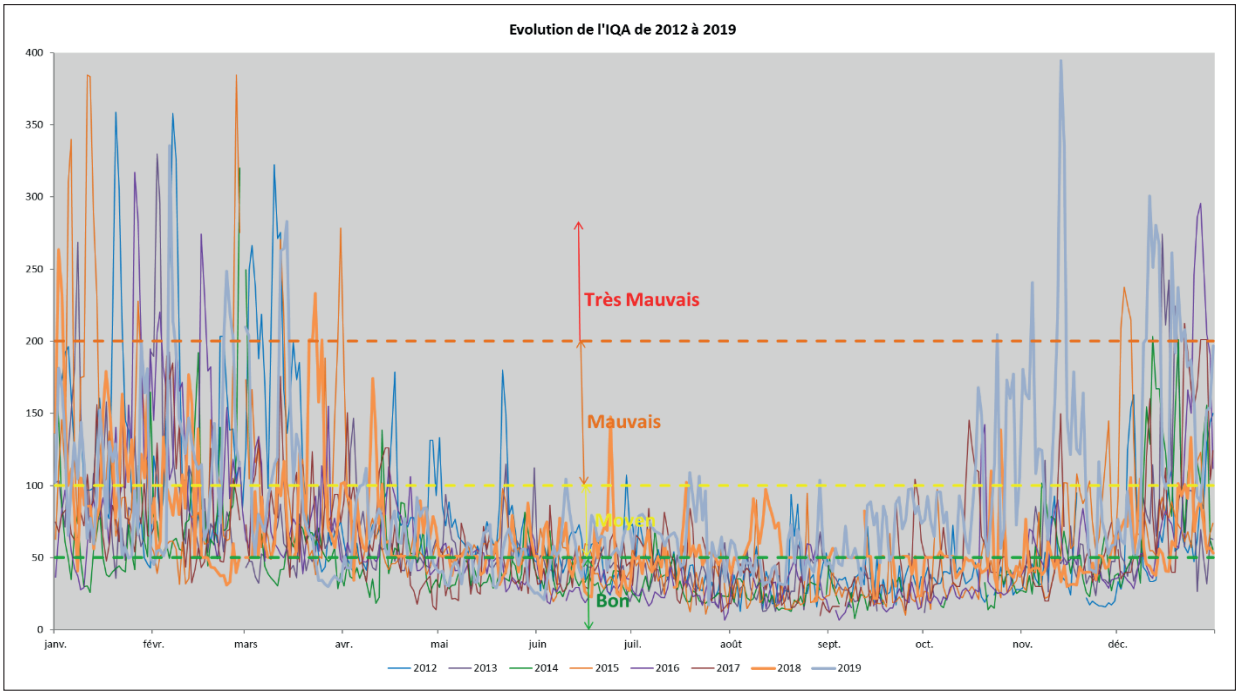

Figure 63 : Indice de la qualité de l'air de 2012 à 2019

Tableau 172 : Valeurs moyennes IQA de 2017 à 2019

ANNÉE	2017				2018				2019			
Mois	Janvier / Juin	Juillet / mi-Octobre	Mi-octobre / mi-Décembre	Mi-Décembre / fin Décembre	Janvier / Juin	Juillet / mi-Octobre	Mi-Octobre / mi-Décembre	Mi-décembre / fin Décembre	Janvier / Juin	Juillet / mi-Octobre	Mi-Octobre / mi- Décembre	Mi-Décembre / fin-Décembre
IQA	67	40	58	135	77	51	51	75	85	62	130	164

Source : DEEC

Légende	Qualité de l'air
< 51	Bonne
Entre 51 et 100	Moyenne
Entre 101 et 200	Mauvaise
> 200	Très mauvaise

10.3.4. Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Résumé

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont constituées, de manière générale, d'activités, de substances ou d'équipements susceptibles de présenter des dangers ou des inconvénients pour les populations et l'environnement. Les ICPE sont soumises à une autorisation préalable à leur exploitation ou leur mise en service à travers des arrêtés ou récépissés délivrés par le Ministre en charge de l'Environnement.

La Division des Installations Classées (DIC) travaille en étroite collaboration avec la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), la Direction de la Protection civile (DPC) avec qui elle forme la Commission interministérielle de validation des Plans d'Opération Interne (POI) présidée par le Ministère de l'Intérieur et dont le secrétariat est assuré par le Ministère en charge de l'Environnement, à travers la DEEC. La DIC est également membre de la Commission de délivrance des agréments en matière de sécurité incendie et du Comité National des Hydrocarbures.

L'analyse des données de 2022 montre que la DIC a inspecté 79 ICPE de 1re Classe et 1223 de 2e Classe. Elle a reçu trente-huit (38) dossiers de Plans d'Opération Interne (POI) dont seize (16) ont été validés, deux (02) rejetés et vingt (20) en instance d'instruction.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre d'installations Classées pour la Protection de l'Environnement inspectées
Organisme responsable de la collecte de données : DEEC
Document source : Rapports annuels de la Division des Installations classées
Données disponibles : Nombre d'ICPE inspectées par année, POI validées par année, Appareils à pression mis en service
Longueur de la série : 2002-2022 (21 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.denv.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 173 : ICPE inspectées de 2017 à 2022

ICPE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1ère Classe	122	83	106	89	59	79
2e Classe	641	54	1578	667	776	1223

Tableau 174 : POI validées de 2017 à 2022

POI	2017	2018	2019	2020	2021	2022
POI reçus	112	144	-	21	23	38
POI en instruction	09	19	-	04	12	20
POI validés	58	63	-	17	11	16
POI rejetés	00	00	-	00	00	02

Encadré 2 : Zones à risque d'incendie et/ou d'explosion dans les régions de Dakar, Kaolack, Louga et Saint-Louis (CSS)

La DIC ne dispose pas de données pour faire une cartographie diachronique des risques industriels. Cependant, des études spécifiques sont réalisées dans la mise en œuvre de projets et/ ou de programmes. C'est dans ce contexte que l'étude réalisée en 2019 sur la « Cartographie des risques industriels majeurs et des stocks de produits chimiques obsolètes » a permis de cartographier :

- la répartition spatiale du risque d'incendie dans la région de Dakar
- la répartition spatiale du risque d'explosion dans la région de Dakar
- la répartition spatiale du risque toxique dans la région de Dakar
- Le risque d'incendie dans les salins à Kaolack
- le risque d'explosion dans les salins à Kaolack
- le risque d'incendie au Site de Produits Industriels et Agricoles (SPIA) de Louga
- le risque d'incendie à la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) de Richard Toll
- le risque d'explosion à la CSS de Richard Toll

NB : Cette étude a été réalisée avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du Fonds d'Expertise et de Renforcement de capacités

10.3.5. Pollutions et nuisances

Résumé

La Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DCPN) prévient et lutte contre les pollutions et nuisances dues aux activités anthropiques, assure le suivi des milieux récepteurs, la surveillance des produits chimiques sur tout leur cycle de vie. En termes de gestion des déchets dangereux, la DCPN a en charge la gestion des déchets chimiques et des huiles usagées. Concernant les rejets d'eaux usées industrielles, les dernières données datent de 2011. Cependant, la DEEC a acquis un nouveau camion laboratoire et il est prévu de commencer incessamment les campagnes de prélèvement.

Métadonnées

Nom de la donnée : Produits chimiques et déchets
Organisme responsable de la collecte de données : DEEC
Document source : Base de données de la DCPN
Données disponibles : Autorisation de transport de produits chimiques ; collecteurs agréés pour les huiles usagées ; entreprises agréées pour l'élimination des huiles usagées
Longueur de la série : 2020-2022 (3 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.denv.gouv.sn

NB : absence de données relatives au nombre de certificats de conformité délivrés chaque année.

Éléments d'information

Tableau 175 : Autorisation de transport de produits chimiques de 2020 à 2022

TYPES DE PRODUITS	2020	2021	2022
Acide sulfurique	20 000 litres	Néant	Néant
Acide phosphorique	20 000 litres	Néant	Néant
Cyanure de sodium	7 711 492 kg	6 576 994 kg	1 237 332 kg
Acide hydrochlorique	278 160 kg	69.540 kg	Néant
Peroxyde d'hydrogène	362 160 kg	544 320 kg	Néant
Acide chlorhydrique	220 380 kg	143 400 kg	71700 kg
Nitrate d'ammonium	Néant	1500 tonnes	300000 kg
Betacyfluthrine 0,5 mg	Néant	Néant	70 tonnes

Encadré 3 : Sites de stockage de produits chimiques obsolètes et des sites contaminés par des produits chimiques

L'étude réalisée par la DEEC a permis également de faire la **« Cartographie des sites de stockage de produits chimiques obsolètes et des sites contaminés par des produits chimiques »** Les supports cartographiques ci-dessous ont été produits.

Cartographie des sites de déchets et produits obsolètes à l'échelle nationale
- Sites contaminés en pesticides
- Sites contaminés en cyanure et en mercure
- Magasins de stockage de produits obsolètes
- Magasins de stockage de produits chimiques

Cartographie des zones sensibles à la pollution chimique du delta et de la vallée du Fleuve Sénégal
- Magasins de stockage de produits obsolètes
- Sites contaminés en pesticides

Cartographie des zones sensibles à la pollution chimique dans la région de Dakar
- Sites contaminés en pesticides
- Magasins de stockage de produits obsolètes
- Magasins de stockage de produits chimiques

Cartographie des zones sensibles à la pollution chimique dans le Delta du Saloum
- Sites contaminés en pesticides

Cartographie des zones côtières et fluviales sensibles à la pollution chimique dans le sud du pays
- Magasins de stockage de produits obsolètes

Cartographie des zones sensibles à la pollution chimique dans la région de Kédougou
- Sites contaminés en mercure et en cyanure

10.3.6. Urgences environnementales

Résumé

Rattaché directement à la DEEC, le Centre de Gestion des Urgences environnementales (CGUE) a été créé en 2011. Il appuie la DEEC dans l'amélioration de services rendus aux citoyens en diligentant la réaction des services compétents pour la défense de l'environnement. Présent dans les quatorze (14) régions, le centre dispose d'un numéro d'appel, le 1212 fonctionnel de 7 heures à 21 heures et de véhicules d'intervention équipés de sirènes et de gyrophares pour permettre aux populations de pouvoir signaler toute agression sur l'environnement. Le CGUE travaille avec la Gendarmerie de l'environnement, la BNSP.

Métadonnées

Nom de la donnée : Déclarations d'urgences environnementales
Organisme responsable de la collecte de données : DEEC
Document source : Rapports annuels du CGUE
Données disponibles : Nombre de déclarations d'urgence environnementale ; déclarations en fonction des évènements ; nombre de déclarations en fonction des régions ; taux de satisfaction des déclarants
Longueur de la série : 2012-2022 (11 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.denv.gouv.sn

Éléments d'information

Tableau 176 : Répartition des déclarations en fonction des événements en 2022

EVÉNEMENTS	EFFECTIFS	POURCENTAGE
Échouage de baleine	1	0,44 %
Érosion côtière	1	0,44 %
Extraction de sable	1	0,44 %
Incendie	3	0,87 %
Pollution marine	2	0,87 %
Risque d'effondrement	2	0,87 %
Désagréments liés aux travaux du BRT	6	2,62 %
Risques divers	8	3,06 %
Dépôt d'ordures	9	3,93 %
Nuisances liées aux activités d'élevage de volailles, de bétail, d'ânes et de porcs	13	3,93 %
Construction – Aménagement	13	5,24 %
Encombrement ou occupation de la voie publique	16	6,55 %
Risques liés aux hydrocarbures	16	6,55 %
Nuisances sonores	19	7,86 %
Nuisances diverses	26	10,48 %
Nuisances olfactives	26	11,35 %
Écoulement d'eaux usées provenant des fosses	36	15,72 %
Implantation ou exploitation d'ICPE	52	19,21 %
TOTAUX	**250**	**100 %**

Tableau 177 : Répartition des déclarations d'urgences environnementales dans les régions en 2022

RÉGIONS CONCERNÉES	EFFECTIFS	POURCENTAGE
Kaolack	1	0,44 %
Louga	1	0,44 %
Fatick	2	0,80 %
Tambacounda	4	0,87 %
Diourbel	4	0,87 %
Kaffrine	3	1,31 %
Saint-Louis	4	1,75 %
Thiès	14	5,68 %
Dakar	217	87,34 %
TOTAL	**250**	**100 %**

Tableau 178 : Taux de satisfaction des déclarants entre (2017 - 2022)

ANNÉES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de déclarations	286	305	172	352	215	250
TAUX DE SATISFACTION	**60,59 %**	**59,12 %**	**56 %**	**61 %**	**55 %**	**56 %**

10.3.7. Évaluations environnementales

Résumé

L'évaluation environnementale est un processus systématique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général ; permettant ainsi de prévoir et de gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagement en particulier. On distingue quatre (04) catégories d'évaluations environnementales :

- l'évaluation environnementale stratégique;
- l'étude d'impact sur l'environnement ;
- l'analyse environnementale initiale ; et
- l'audit environnemental.

Le rapport d'activités de 2021 montre que la Division des Études d'Impact Environnemental (DEIE) a tenu 75 activités de validation sur l'ensemble du territoire national. L'analyse du taux de validation pour l'ensemble des rapports reçus (75) montre que :

- soixante-huit (68) ont été validés, soit un taux de **90,67 %**
- six (06) ont été renvoyés en comité technique restreint, soit un taux de **8 %**
- Un (01) a été rejeté, soit un taux de **1,33 %.**

Les projets soumis par le secteur public (39) représentent **52 %** contre **48 %** pour le secteur privé. En termes de validation, **86,6 %** des projets ont été validés, **11,11 %** envoyés en comité technique restreint et **02,2 %** rejetés. En revanche, pour le secteur privé, il n'y a pas eu de rejet, **88,88 %** des projets ont été validés et **11,12 %** envoyés en comité restreint.

Métadonnées

Nom de la donnée : Pourcentage de rapports validés par rapport au nombre de projets soumis à l'évaluation environnementale et pourcentage des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
Organisme responsable de la collecte de donnée : DEEC
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.denv.gouv.sn
Document source : Rapports annuels DEIE
Données disponibles : Pourcentage des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) suivis par rapport aux projets validés. Pourcentage de rapports validés par rapport au nombre de projets soumis à l'Évaluation environnementale. Nombre de certificats de conformité délivrés. Pourcentage de rapports soumis issus du secteur public. Pourcentage de rapports soumis issus du secteur privé
Longueur de la série : 2012 à 2021 (10 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale

Éléments d'information

Tableau 179 : Évaluations environnementales de 2017 à 2021

INDICATEURS	2017	2018	2019	2020	2021
Pourcentage de rapports validés par rapport aux rapports soumis	**80,65 %** 124/100	**83,33 %** 120/103	**81,13 %** 106/86		**81,33 %** 75/61
Pourcentage de PGIES Suivis par rapport aux projets validés	**19 %** 19/100	**39,80 %** 41/103	**42,38 %** 89/210		**55,74 %** 34/61
Nombre de certificats de conformité délivrés	81	60	88		84
Pourcentage de rapports soumis issus du secteur public	49,19 %	60,83 %	57,55 %		52 %
Pourcentage de rapports soumis issus du secteur privé	50,81 %	39,17 %	42,45 %		48 %

10.3.8. Situation des aménagements paysagers dans les zones urbaines du Sénégal

Résumé

La Direction des paysages urbains et des espaces publics (DPUEP) met en œuvre la politique d'aménagement des paysages urbains et espaces publics. Ainsi, dans le contexte de changements climatiques et d'amélioration du cadre de vie des populations, elle a adopté des trames vertes ou bleues par des aménagements paysagers dans certaines régions du Sénégal. La situation des réalisations des sites d'aménagement paysager et ceux de sites en cours d'aménagement donne un total de superficies d'un million cent soixante treize mille deux cent cinquante sept (1 173 257) m^2 (Tableaux 180 et 181).

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficie des sites d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DPUEP
Source de la donnée : Base de données
Données disponibles : Superficie des sites d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région
Années : 2015 - 2023 (8 ans)
Lacune : 2019
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Zone urbaine (Communale)

Éléments d'information

Tableau 180 : Superficie des sites d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région et l'année

RÉGION	SITES AMÉNAGÉS	ZONE URBAINE	SUPERFICIE EN m^2	ANNÉES	ÉTAT DES SITES EN 2023
DAKAR	Promenade jardins Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	8 000	2016	Dégradé
	Échangeur Îlots directionnel de la Patte d'oie	Patte d'Oie	30 000	2016	Dégradé
	Place des Tirailleurs et Rond-Point de la Gare	Dakar-Plateau	1 676	2016	En bon état
	Jardins de l'École de Santé militaire du Camp Dial DIOP de Dakar		790	2022	En bon état
	Rond-point Assemblée nationale		870	2020	En bon état
	Îlots CORNICHE		1 250	2020	En bon état
	Rond-point GRAND THÉÂTRE		448	2020	En bon état
	Jardins du Palais de la République		9 000	2016	En bon état
	Aménagement paysager partiel de l'avenue Bourguiba	Grand-Dakar	20 000	2021	Dégradé
	Lac mariste	Hann-Mariste	40 000	2016	En bon état
	Parc paysager de Cambérène	Guédiawaye	100 000	2016	En bon état
	02 Ronds-Points-Technopole		280	2022	En bon état
	02 Ronds-Points-Arène national		280	2022	En bon état
	Allées Serigne Saliou Mbacké de Guédiawaye		15 000	2016	En bon état
	Abords du Stade Amadou BARRY à Guédiawaye		19 000	2016	En bon état

RÉGION	SITES AMÉNAGÉS	ZONE URBAINE	SUPERFICIE EN m²	ANNÉES	ÉTAT DES SITES EN 2023
DAKAR (suite)	Rond-point JET D'EAU	Grand-Dakar	450	2022	En bon état
	Plantation VDN CICES-OMVS	Fann-Sacré-Cœur-Yoff-Grand-Dakar	240 000	2017	En bon état
	Jardins à la cité Urbanisme-Pyrotechnie	Yoff	550	2016	En bon état
	Jardin public à Yoff (BCEAO)		540	2020	En bon état
	Jardin Pencium Yoff		620	2022	En bon état
	Jardins publics à Colobane et Thiaroye Azur	Colobane	809	2018	En bon état
	Deux Rond-point Colobane		970	2020	En bon état
	Jardin public à la cité Comico Yeumbeul;	Yeumbeul	650	2018	Dégradé
	Jardins publics à Wakhinane Nimzatt (Cité SONES)	Wakhinane Nimzatt	1 090	2018	Dégradé
	Esplanade de la Faculté de Médecine et de Stomatologie	Fann	2 000	2018	En bon état
	Rond-point OMVS		8 000	2020	En bon état
	Rond-point UCAD		1 198	2020	En bon état
	Esplanade de la Mosquée El Hadji Rawane Mbaye à Mermoz	Mermoz	900	2020	En bon état
	Parking de véhicules blindés au Camp Abdou Diassé à DAKAR		880	2020	En bon état
	Rond-point VDN Mermoz		743	2020	En bon état
	Rond-point STÈLE Mermoz		448	2020	En bon état
	Place Hacienda (en face Auchan Dalifort)	Dalifort	400	2020	En bon état
	Case des tout-petits à Ouakam ;	Ouakam	700	2016	En bon état
	Ilot 7 et 8 - Ancienne piste		2 000	2020	En bon état
	Rond-point VDN Ouakam		560	2020	En bon état
	Jardins HLM 1 : Allées Cheik Amadou Bamba	HLM	1 500	2016	Dégradé
	Rond-point EMG		449	2020	En bon état
	Rond-point Abass NDAO	Fass-Colobane	225	2020	En bon état
	Place de la nation à Dakar		19 000	2015	En bon état
	Deux Rond-point Sénégal Japon	Grand-Yoff	1 850	2020	En bon état
FATICK	Jardin en face Mairie Foundiougne	Foundiougne	783	2023	En bon état
	Jardins Embarcadère Foundiougne		1 000	2023	En bon état
THIÈS	Entrée de la ville de Khombole	Khombole	12 000	2017	En bon état
KAOLACK	Place Niakhale	Gandiaye	562	2020	En bon état
	Garage Koutal	Kaolack	391	2021	En bon état
	Boulevard EDK-Gare routière		1 402	2021	En bon état
	Jardins Kasnak		700	2021	En bon état
	Place Mamour Ndari BA	Nioro	1 691	2021	En bon état
KAFFRINE	Devanture Hôpital de Kaffrine	Kaffrine	10 580	2021	En bon état
	Devanture Cimetière catholique		843	2021	En bon état
	Deux (02) Ronds-points		970	2021	En bon état
	Entrée de la ville Kaffrine		8 000	2020	En bon état
SÉDHIOU	Esplanade-Place de l'Indépendance	Sédhiou	1 474	2020	En bon état
ZIGUINCHOR	Place de la nation	Ziguinchor	7 600	2016	Dégradé
TAMBACOUNDA	Place de la Nation	Bakel	4 000	2016	En bon état
TOTAL			**585 122**		

Source : DPUEP, juin 2023

- **Situation des sites en cours d'aménagement paysager**

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficie des sites en cours d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DPUEP
Source de la donnée : Base de données
Données disponibles : Superficie des sites en cours d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région

Année : 2023
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information : Zone urbaine (Communale)

Éléments d'information

Tableau 181 : Superficie des sites en cours d'aménagement paysager par zone urbaine selon la région en 2023

RÉGION	SITES AMÉNAGÉS	ZONE URBAINE	SUPERFICIE EN m²
Dakar	Allées Cheikhna Cheikh Sidaty Aidara	Grand-Dakar-Biscuiterie	24 000
	Aménagement de la Corniche ouest	Dakar	250 000
	Parc urbain forestier	Yoff	100 000
Fatick	Boulevard Macky SALL	Fatick	21 888
	Entrée de la ville de Fatick		15 000
	Place Senghor		2 937
	Place à nos morts		642
	Place de la nation	Sokone	3 240
	Jardin Espace public	Passy	747
Louga	Boulevard Abdou DIOUF	Louga	151 443
	Axe : Gare-routière - Résidence du Préfet	Linguère	10 000
Kaffrine	Place de la Nation	Kaffrine	3 070
	Entrée du stade	Koungheul	10 400
	Entrée du Centre de santé		8 900
	Place de la Nation		4 430
Ziguinchor	Place Émile Badiane	Bignona	5 438
TOTAL			**588 135**

Source : DPUEP, juin 2023

Partie 4

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

CHAPITRE 11. L'agriculture

CHAPITRE 12. L'industrie

CHAPITRE 13. Les transports

CHAPITRE 14. Le tourisme, l'artisanat, les monuments et sites historiques

CHAPITRE 11 : L'AGRICULTURE

11.1. L'agriculture

L'agriculture joue un rôle important dans le développement socio-économique du pays et la création d'emplois. La population rurale représente 45,6% de la population totale du Sénégal, évaluée à 18,03 millions en 2023 (RGPH-5, 2023). Secteur économique important, l'agriculture contribue à 9,8 % du PIB et occupe 50 % environ de la population active. Elle s'inscrit dans une trajectoire de performance depuis 2014 grâce aux importants programmes de l'État.

Cest le cas du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui vise à satisfaire trois aspirations déclinées dans l'axe 1 «transformation structurelle de l'économie et croissance» du PSE : (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, (ii) développer des filières intégrées, compétitives et à haute valeur ajoutée, (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PRACAS met l'accent en priorité sur les filières riz, oignon, arachide, fruits et légumes de contre-saison.

11.1.1. Taille des exploitations

11.1.1.1. Nombre moyen de parcelles exploitées par les ménages

Résumé

Au niveau national, le nombre moyen de parcelles exploitées par ménage est d'environ trois (3) en 2021. Au niveau régional, Kaffrine enregistre le nombre moyen de parcelles par ménage le plus élevé (plus de 3 parcelles par ménage). Les régions de Dakar, Saint-Louis et Matam ont le plus faible nombre moyen de parcelles par ménage.

Métadonnées

Nom de la donnée : Nombre de parcelles exploitées par ménage et par région
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapports des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 2001-2021 (21 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 182 : Nombre de parcelles par ménage et par région de 2017 à 2021

RÉGION	2017	2018	2019	2020	2021
Dakar	1	1	1	1	1
Diourbel	4	4	2	4	3
Fatick	3	3	3	3	3
Kaffrine	5	5	1	5	4
Kaolack	4	3	2	3	3
Kédougou	3	2	2	2	2
Kolda	4	3	2	3	3
Louga	3	3	2	2	2

RÉGION	2017	2018	2019	2020	2021
Matam	2	1	2	1	1
Saint-Louis	1	1	2	1	1
Sédhiou	4	4	1	4	4
Tambacounda	3	3	4	2	2
Thiès	3	3	2	2	2
Ziguinchor	3	2	4	2	2
SÉNÉGAL	**3**	**3**	**2**	**3**	**3**

Source : DAPSA

11.1.1.2. Taille des exploitations par ménage et par région

Résumé

L'exploitation des enquêtes agricoles entre 2017 et 2021 montre qu'un ménage agricole emblave en moyenne 3 ha. Toutefois, des disparités sont notées entre les régions. Les superficies par ménage les plus élevées sont localisées dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Tambacounda et Diourbel, avec des superficies emblavées au-dessus de la moyenne nationale. En outre, des superficies moyennes à faibles (moins d'un ha) ont été observées dans les régions de Dakar, Ziguinchor et Matam.

Métadonnées

Nom de la donnée : Taille des exploitations par ménage et par région
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapport des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 2001-2021 (21 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 183 : Superficie moyenne (en ha) des exploitations par ménage et par région de 2017 à 2021

RÉGION	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE (2017-2021)
Dakar	0,46	0,47	0,68	0,56	0,55	0,5
Diourbel	3,08	4,65	0,92	6,77	3,44	3,8
Fatick	2,88	3,36	3,88	4,99	2,99	3,6
Kaffrine	4,86	8,03	0,82	6,7	5,95	5,3
Kaolack	4,47	4,65	3,4	4,06	3,66	4,0
Kédougou	1,53	1,02	3,66	1,01	1,13	1,7
Kolda	3,26	4,02	2,44	4,8	3,71	3,6
Louga	3,67	4,05	4,45	3,34	2,75	3,7
Matam	1,13	0,91	2,66	2,44	0,89	1,6
Saint-Louis	0,77	1,02	3,12	0,76	1,27	1,4
Sédhiou	1,69	2,34	1,33	2,26	2,6	2,0
Tambacounda	2,89	3,32	7,84	2,81	2,88	3,9
Thiès	1,79	2,87	1,41	2,08	2,08	2,0
Ziguinchor	0,98	1,03	2,59	0,84	0,95	1,3
SÉNÉGAL	**2,76**	**3,54**	**3,28**	**3,71**	**2,98**	**3,3**

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

11.1.1.3. Taille moyenne des ménages par région

Résumé

La taille moyenne des ménages agricoles est d'environ 10 personnes. Il faut noter que plus de la moitié des régions (notamment Sédhiou, Matam, Kolda et Kaolack) ont des tailles moyennes de ménages au-dessus de la moyenne nationale.

Métadonnées

Nom de la donnée : Taille moyenne des ménages par région (unité)
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapport des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 2001- 2021 (21 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 184 : Taille moyenne des ménages par région de 2017 à 2021

RÉGION	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE (2017-2021)
Dakar	4,9	5,4	7,2	9,8	8,1	7
Diourbel	9,5	10,4	9,6	9,9	9,9	10
Fatick	8	9	9,5	8,1	9,5	9
Kaffrine	9	10,9	7,4	10,9	10,3	10
Kaolack	10	11,4	10,1	10,9	10,7	11
Kédougou	5,7	7,4	9,7	7,7	10,2	8
Kolda	12,3	11,9	9,9	10,4	9,7	11
Louga	8,8	8,9	8,3	8,3	8,7	9
Matam	8	11,6	9,9	11,2	12	11
Saint-Louis	8,7	9,9	10	6,6	7,5	9
Sédhiou	10	12,3	13,1	11,7	11,6	12
Tambacounda	7,9	9,4	10,5	11,1	11,6	10
Thiès	9,1	11,5	8,6	10,2	10,7	10
Ziguinchor	9,7	9	10,8	8,1	7,7	9
SÉNÉGAL	9,2	10,4	9,5	9,6	9,8	10

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

11.1.2. Superficies par spéculation des grandes cultures

Résumé

Les données ci-dessous concernent les grandes cultures vivrières et de rente. L'arachide et le riz occupent l'essentiel des terres cultivées, avec respectivement une superficie moyenne de 1 193 980 ha et 353 980 ha sur la période 2017-2021.

Métadonnées

Nom de la donnée : Superficie par spéculation (ha)
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapport des enquêtes agricoles annuelles
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage

Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)

Éléments d'information

Tableau 185 : Superficies par spéculation en hectare de 2017 à 2022

SPÉCULATION \ ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	SUPERFICIE MOYENNE (2017-2022)
Mil	940 880	930 122	880 408	1 023 065	968 218	969 693	952 064
Sorgho	221 329	247 678	238 833	278 101	265 387	270 168	253 583
Maïs	231 659	250 891	258 391	286 977	284 955	276 668	264 924
Arachide	1 254 048	1 134 330	1 110 934	1 225 081	1 214 316	1 225 172	1 193 980
Niébé	203 059	257 216	290 677	289 895	288 888	293 854	270 598
Manioc	63 857	86 624	94 010	96 476	96 203	96 746	88 986
Fonio	4 917	4 816	5 897	6 672	6 821	6 894	6 003
Riz	305 934	315 217	345 596	403 727	380 993	372 413	353 980
Sésame	25 951	31 413	41 085	44 375	44 090	45 522	38 739

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

11.1.3. Productions par spéculation des grandes cultures

Résumé

Les spéculations qui font généralement l'objet de grandes cultures vivrières ou de rente sont le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, le niébé, le manioc, le fonio, le riz et le sésame. L'arachide et le riz connaissent une production moyenne estimée respectivement à 1 550 648 tonnes et 1 234 818 tonnes sur la période 2017-2022).

Métadonnées

Nom de la donnée : Production par spéculation
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapports des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 186 : Production par spéculation

SPÉCULATION \ ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	MOYENNE 2017-2022
Mil	875 484	897 574	807 044	1 144 855	1 039 860	1 097 033	976 975
Sorgho	215 491	295 463	270 168	377 323	352 474	363 164	312 347
Maïs	410 364	485 673	530 705	761 883	754 621	787 750	621 833
Arachide	1 405 223	1 500 588	1 421 288	1 797 486	1 677 804	1 501 498	1 550 648
Niébé	108 662	152 753	184 137	253 897	239 194	152 211	181 809
Manioc	747 473	1 023 738	1 030 592	1 346 474	1 328 889	1 322 803	1 133 328
Fonio	3 857	3 921	5 151	6 761	6 678	6 623	5 499
Riz	1 011 269	1 156 307	1 155 730	1 349 723	1 326 761	1 409 120	1 234 818
Sésame	12 879	16 824	24 304	36 110	37 586	40 401	28 017

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

11.1.4. Rendements des grandes cultures

Résumé

Les données ci-dessous concernent les grandes cultures : mil, sorgho, mais, arachide, etc.

Métadonnées

Nom de la donnée : Rendements par spéculation
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapports des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage ; pose de carrés
Échelle de collecte : Département
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 187 : Rendements par spéculation en Kg/ha

SPÉCULATION\ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mil	930	965	917	1 119	1 074	1 131
Sorgho	974	1 193	1 131	1 357	1 328	1 344
Maïs	1 771	1 936	2 054	2 655	2 648	2 847
Arachide	1 121	1 323	1 279	1 467	1 382	1 226
Niébé	535	594	633	876	828	518
Manioc	11 705	11 818	10 963	13 957	13 813	13 673
Fonio	784	814	873	1 013	979	961
Riz	3 306	3 668	3 344	3 343	3 482	3 784
Sésame	496	536	592	814	852	888

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

11.1.5. Productions par spéculation des cultures horticoles

Résumé

Les données ci-dessous concernent les principales cultures horticoles. L'oignon et la mangue ont les productions les plus importantes.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production des cultures horticoles (tonnes)
Organisme responsable : DHORT - DAPSA
Longueur de la série : 1995-2021 (27 ans)
Méthode de collecte : Compilation
Échelle de collecte : Ménage
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 188 : Production des cultures horticoles (tonnes)

SPÉCULATIONS	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Oignon	400 000	434 112	444 871	412 305	435 000
Pomme de terre	118 783	140 000	158 875	147 985	143 640

SPÉCULATIONS	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Tomate industrielle	70 000	77 000	73 048	65 850	88 350
Tomate cerise	68 000	71 000	78 396	69 560	66 700
Melon	28 000	24 532	26 632	24 850	25 308
Haricot vert	18 700	18 815	20 879	19 560	21 122
Chou pommé	76 116	105 096	105 096	158 412	159 166
Gombo	14 500	14 000	22 115	23 112	21 250
Patate douce	72 000	89 397	72 000	89 730	107 670
Carotte	16 000	17 085	17 875	22 300	30 000
Bissap	1 300	1 500	1 678	1 510	1 500
Autres légumes	200 000	209 751	215 875	208 960	205 000
Mangue	132 000	128 450	130 000	121 000	122 905
Banane	30 000	31 422	33 110	36 500	35 500
Agrumes	45 000	48 500	52 580	56 800	58 000
Autres fruitiers	30 000	35 700	59 750	61 350	62 550

Source : DHORT

11.1.6. Évolution des productions, superficies et rendements par région

Résumé

Au cours de ces dernières années, les productions agricoles des grandes cultures (céréalières, légumineuses) ont connu une augmentation, marquée par des disparités selon les spécificités des régions, en termes de production.

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des productions, superficies et rendements par région des spéculations (Riz, Sorgho, Niébé, Mil, Maïs, Arachide)
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapport des enquêtes agricoles annuelles
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)

Éléments d'information

Tableau 189 : Évolution des productions, superficies et rendements de riz

REGIONS	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)
Dakar																					
Diourbel																					
Fatick	8 178	1 678	13 724	7 899	1 633	12 898	3 700	2 000	7 400	5 579	1 753	9 780	7 738	2 222	17 191	6 689	2 031	13 585	6 980	2 011	14 037
Kaolack	1 900	1 796	3 413	2 316	1 848	4 279	2 050	1 622	3 325	1 810	932	1 687	1 987	1 538	3 056	496	1 243	616	2023	2066	4178
Kolda	88 792	2 168	192 505	107 886	2 392	258 065	127 765	2 865	366 081	122 753	2 729	334 939	125 437	2 944	369 330	121 866	3 086	376 078	109481	3101	339490
Louga	705	1 000	705	456	1 000	456															
Saint-Louis	61 407	6 478	397 775	61 871	6 467	400 147	62 693	6 423	402 704	63 064	6 008	378 891	64 159	4 720	302 832	59 527	6 190	368 465	61701	6009	370771
Tambacounda	1 841	2 230	4 105	7 558	2 135	16 133	785	3 552	2 788	1 437	2 590	3 722	7 697	2 859	22 008	11 635	2 139	24 889	8910	2494	22225
Thiès																					
Ziguinchor	37 400	2 498	93 436	47 002	3 004	141 205	44 900	3 096	139 004	41 789	2 192	91 621	69 935	3 098	216 626	69 120	2 758	190 659	69630	3301	229825
Matam	7 496	5 905	44 265	8 707	6 000	52 242	9 005	6 146	55 345	8 245	5 803	47 852	8 798	5 323	46 828	7 526	5 628	42 359	7708	5987	46147
Kaffrine	675	912	616	660	1 212	799	289	1 000	289	492	505	249	614	915	562	281	923	259	440	1473	648
Kédougou	8 800	2 805	24 687	6 955	3 324	23 119	8 580	3 782	32 454	7 869	2 795	21 990	12 273	3 119	38 279	7 991	2 231	17 830	6 278	3 943	24 758
Sédhiou	66 700	2 555	170 386	54 625	1 866	101 926	55 450	2 650	146 918	92 558	2 863	265 000	105 088	3 169	333 011	95 862	3 046	292 022	99 260	3 597	357 040

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

Tableau 190 : Évolution des productions, superficies et rendements de sorgho par région

REGIONS	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)
Dakar	385	500	193	300	565	170															
Diourbel	14 062	637	8 960	12 050	787	9 483	14 445	814	11 752	16 125	853	13 763	17 950	829	14 889	14 926	685	10 227	15 099	813	12279
Fatick	15 137	731	11 071	9 460	966	9 136	11 518	886	10 211	15 618	910	14 216	19 422	1 080	20 982	14 231	936	13 327	14 758	859	12681
Kaolack	18 058	889	16 052	9 610	963	9 255	13 147	972	12 777	12 000	800	9 600	26 814	1 517	40 683	15 926	1 378	21 946	15 284	967	14773
Kolda	35 086	769	26 966	35 603	964	34 307	38 406	979	37 590	38 700	920	35 610	39 009	1 447	56 463	44 683	1 383	61 809	45 390	1336	60637
Louga	4 399	562	2 472	3 000	457	1 372	2 342	343	804	1 535	435	667	2 078	490	1 019	2 671	469	1 252	2 413	401	967
Saint-Louis	2 811	344	968	1 555	383	595	9 100	658	5 985	5 150	494	2 546	5 154	550	2 833	4 754	590	2 807	9 562	698	6673
Tambacounda	37 500	634	23 774	42 080	966	40 649	43 319	1 668	72 267	40 416	1 459	58 976	41 255	1 542	63 607	40 914	1 529	62 554	42 938	1295	55587
Thiès	17 396	1 047	18 216	10 609	762	8 084	12 700	836	10 620	11 200	740	8 285	13 544	688	9 321	13 090	671	8 783	12 108	711	8614
Ziguinchor	521	955	498	534	964	515	588	1 000	588	600	767	460	643	826	532	577	1 252	723	589	885	521
Matam	6 868	250	1 719	17 122	195	3 331	20 247	804	16 269	11 559	561	6 481	18 938	471	8 928	14 799	587	8 694	15 535	846	13145
Kaffrine	49 386	891	44 005	54 489	1 147	62 498	58 988	1 329	78 419	61 800	1 244	76 868	66 884	1 439	96 237	67 309	1 480	99 607	64 775	1687	109267
Kédougou	3 525	1 326	4 673	6 793	2 038	13 845	4 102	2 390	9 804	4 128	2 556	10 551	4 350	3 245	14 117	4 580	2 471	11 315	4 791	2497	11963
Sédhiou	15 677	1 178	18 461	18 122	1 228	22 251	18 775	1 512	28 379	20 002	1 970	32 144	22 059	2 163	47 712	26 927	1 836	49 430	26 927	2082	56058

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

Tableau 191 : Évolution des productions, superficies et rendements de niébé par région

REGIONS	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)
Dakar	1 248	454	366	154	400	61	169	400	68	250	430	108	211	400	84	220	500	110	201	125	25
Diourbel	31 897	543	17 335	18 704	489	9 152	25 420	568	14 438	27 637	486	13 440	28 090	653	18 348	28 002	637	17 842	28002	572	16005
Fatick	32 200	568	18 295	7 925	416	3 295	8 718	509	4 441	21 280	566	12 045	23 515	871	20 472	24 225	867	21 014	23014	632	14538
Kaolack	2 788	611	1 703	1 218	481	586	2 298	671	1 541	2 550	592	1 509	2 596	619	1 607	2 623	814	2 136	2734	706	1930
Kolda	2 420	460	1 113	703	606	426	1 543	655	1 012	1 800	592	1 065	1 922	631	1 213	1 987	971	1 929	1724	720	1242
Louga	80 518	554	44 611	128 974	521	67 188	161 292	591	95 377	166 880	725	121 019	168 757	949	160 191	150 284	860	129 193	155237	451	70063
Saint-Louis	6 164	340	2 098	4 065	495	2 013	8 492	480	4 076	9 020	415	3 743	7 284	460	3 351	7 626	484	3 694	7839	352	2760
Tambacounda	1 400	515	721	3 014	800	2 411	3 447	806	2 778	4 650	757	3 522	5 002	816	4 080	4 956	911	4 514	4796	1156	5545
Thiès	14 917	565	8 423	25 543	608	15 522	30 070	623	18 744	40 050	547	21 911	40 234	914	36 780	53 009	847	44 890	55659	545	30349
Ziguinchor	2 856	672	1 919	1 203	378	454	1 401	441	618	1 555	408	634	1 682	520	875	1 764	556	981	1439	509	733
Matam	1 050	381	401	8 138	710	5 781	9 280	720	6 680	8 400	120	1 010	5 462	651	3 555	7 486	861	6 445	7708	442	3408
Kaffrine	5 470	337	1 843	1 564	413	646	2 549	549	1 399	2 821	612	1 728	2 808	712	1 998	3 043	1 072	3 260	2668	757	2018
Kédougou	56	348	20	318	622	198	347	683	237	1 500	600	900	564	402	227	545	601	328	654	950	621
Sédhiou	1 971	547	1 078	1 536	604	928	2 191	614	1 346	2 284	658	1 503	1 768	632	1 117	3 118	917	2 858	2179	1364	2973

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

Tableau 192 : Évolution des productions, superficies et rendements de mil par région

REGIONS	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)
Dakar				9	450	4															
Diourbel	130 908	629	82 406	101 054	858	86 688	110 504	715	79 036	95 145	651	61 982	112 674	698	78 632	112 094	761	85 354	114 336	839	95 911
Fatick	141 638	729	103 261	178 790	1 061	189 690	179 252	973	174 483	190 000	958	182 000	194 733	1 063	206 960	176 883	1 072	189 593	181 321	1 092	198 072
Kaolack	155 535	960	149 279	132 838	1 189	157 903	132 252	1 326	175 406	130 750	1 109	144 938	151 017	1 225	185 016	140 478	1 149	161 352	140 806	1 003	141 272
Kolda	39 541	851	33 668	28 455	977	27 792	44 610	1 070	47 732	44 676	918	41 023	49 905	1 886	94 122	45 230	1 571	71 044	40 312	1 922	77 486
Louga	90 130	464	41 805	141 862	560	79 477	97 616	392	38 228	65 020	406	26 390	96 695	539	52 131	98 265	453	44 470	98 068	340	33 321
Saint-Louis	8 240	266	2 191	743	277	206	2 487	240	597	1 550	20	31	4 880	322	1 572	3 879	367	1 425	4 262	223	950
Tambacounda	62 596	648	40 540	38 785	904	35 076	45 347	1 026	46 533	46 630	962	44 855	46 764	1 348	63 060	41 487	1 481	61 433	41 141	1 352	55 614
Thiès	106 503	534	56 841	114 218	965	110 237	108 035	558	60 237	103 236	555	57 318	110 912	786	87 148	109 134	647	70 573	109 134	689	75 173
Ziguinchor	8 752	816	7 137	4 097	801	3 282	5 238	836	4 378	5 030	771	3 878	7 767	912	7 086	4 756	865	4 113	4 711	1 022	4 815
Matam	34 042	359	12 212	33 312	286	9 522	22 122	970	21 457	15 737	341	5 366	32 327	546	17 657	22 893	837	19 151	22 703	972	22 067
Kaffrine	121 217	700	84 843	134 112	1 028	137 900	154 147	1 326	204 340	148 758	1 153	171 560	171 685	1 541	264 537	149 984	1 450	217 546	150 011	1 658	248 648
Kédougou																250	1 218	305			
Sédhiou	36 130	1 025	37 051	32 604	1 157	37 707	28 512	1 583	45 147	33 876	1 999	67 703	43 706	1 989	86 933	62 887	1 805	113 501	62 887	2 285	143 705

urce : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

Tableau 193 : Évolution des productions, superficies et rendements de maïs par région

REGIONS	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)
Dakar	990	888	836	900	700	630	524	200	105	600	250	150	234	705	165	650	822	534	582	1250	727
Diourbel	1 115	819	914	894	891	797	983	891	876	800	756	605	932	944	880	945	753	712	911	798	727
Fatick	20 551	2 042	41 973	22 611	1 836	41 506	23 863	1 805	43 074	31 143	1 865	58 073	34 430	2 293	78 931	26 520	2 211	58 624	27327	1575	43038
Kaolack	25 185	1 897	47 774	34 018	2 057	69 962	37 394	2 057	76 912	37 350	2 013	75 170	44 750	2 652	118 698	41 739	3 065	127 948	41739	2616	109178
Kolda	21 618	1 337	28 909	45 080	1 585	71 450	48 417	1 976	95 684	50 850	2 377	120 885	50 025	3 612	180 697	53 063	3 195	169 517	48100	3837	184555
Louga	5 062	550	2 784	5 132	600	3 079	5 645	600	3 387	5 500	600	3 300	5 989	630	3 773	5 466	605	3 307	5546	1000	5546
Saint-Louis	2 350	2 334	5 485	2 929	3 077	9 012	3 082	3 035	9 354	1 573	1 629	2 562	2 948	1 796	5 294	4 606	2 976	13 707	4635	1910	8854
Tambacounda	33 596	1 481	49 759	33 961	1 627	55 246	35 431	1 755	62 169	33 739	1 785	60 225	38 849	2 620	101 790	34 856	2 887	100 634	34848	3004	104695
Thiès	2 719	556	1 512	3 030	803	2 432	3 333	803	2 676	2 750	590	1 624	2 942	676	1 989	2 955	579	1 712	3002	487	1462
Ziguinchor	2 386	2 233	5 326	1 422	1 897	2 697	2 449	1 601	3 921	2 130	1 293	2 754	2 367	1 473	3 487	2 567	1 699	4 361	2805	2790	7827
Matam	1 976	915	1 808	3 421	1 345	4 602	2 656	638	1 694	1 978	472	935	373	829	309	1 534	1 999	3 066	1787	1726	3085
Kaffrine	54 587	1 133	61 866	31 676	1 477	46 785	36 130	1 774	64 084	35 520	1 408	50 022	39 417	1 780	70 153	42 595	1 907	81 217	42580	2735	116471
Kédougou	5 934	2 527	14 993	9 761	2 760	26 943	11 390	3 028	34 489	12 072	2 907	35 092	14 929	2 326	34 727	20 013	2 563	51 295	19240	3329	64050
Sédhiou	41 383	1 984	82 089	36 824	2 043	75 224	40 116	2 178	87 354	42 985	2 779	119 459	48 792	3 299	160 989	47 447	2 908	137 985	43564	3157	137535

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

Tableau 194 : Évolution des productions, superficies et rendements d'arachide par région

REGIONS	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)	(Ha)	(Kg/Ha)	(T)
Dakar	1 248	206	257	3 141	764	1 884	372	150	56	400	200	80	895	622	557	1 211	612	742	1 204	550	662
Diourbel	91 940	528	48 580	58 379	910	53 147	69 446	912	63 369	69 680	796	55 487	82 467	1 036	85 433	61 136	885	54 125	68 222	803	54 761
Fatick	186 864	771	144 065	177 938	1 293	230 104	175 399	1 301	228 149	195 000	1 229	239 750	188 837	1 228	231 807	189 808	1 238	235 009	185 396	1181	218 930
Kaolack	135 987	893	121 464	159 120	1 201	191 147	169 843	1 315	223 337	175 750	1 278	224 550	175 385	1 494	261 944	163 217	1 233	201 310	168 663	1144	193 032
Kolda	68 800	1 116	76 797	92 837	1 220	113 287	123 521	1 827	225 654	123 900	1 830	226 710	128 695	2 368	304 772	122 246	2 527	308 925	126 188	1962	247 519
Louga	189 685	574	108 950	211 379	843	178 107	102 759	1 018	104 568	65 460	1 036	67 836	122 669	1 107	135 798	128 271	894	114 683	126 108	598	75 454
Saint-Louis	12 318	379	4 672	17 757	868	15 410	12 601	325	4 095	3 333	350	1 167	13 264	686	9 100	13 191	525	6 923	13 086	386	5 046
Tambacounda	98 825	1 036	102 386	163 027	1 261	205 625	104 210	1 555	162 023	103 573	1 539	159 422	100 738	1 281	129 065	112 743	1 416	159 639	116 049	1259	146 163
Thiès	115 780	563	65 182	95 866	1 087	104 188	92 486	944	87 345	79 845	762	60 815	99 036	1 197	118 545	85 955	977	84 009	85 955	878	75 433
Ziguinchor	28 093	1 122	31 516	24 346	1 274	31 022	24 848	1 474	36 623	23 700	1 160	27 492	31 278	1 363	42 617	32 987	1 375	45 352	32 013	1268	40 587
Matam	1 667	556	927	6 819	235	1 601	1 996	559	1 116	2 092	432	905	3 231	844	2 726	3 161	838	2 648	3 307	1010	3 341
Kaffrine	221 115	879	194 279	200 465	1 075	215 592	209 100	1 304	272 570	222 000	1 169	259 460	228 685	1 767	404 051	225 676	1 511	341 096	228 368	1332	304 185
Kédougou	4 299	1 177	5 062	12 670	1 068	13 537	13 362	1 536	20 522	7 904	1 650	13 041	9 582	1 298	12 437	16 004	1 450	23 214	11 904	1725	20 529
Sédhiou	55 611	1 570	87 289	30 303	1 669	50 572	34 389	2 069	71 161	38 296	2 208	84 573	40 320	1 454	58 634	58 709	1 706	100 130	58 709	1973	115 856

Source : DAPSA. Enquêtes agricoles annuelles

11.1.7. Intrants agricoles

Les ménages bénéficiant de la subvention d'engrais et de semences représentent respectivement 45 % et 60 % en 2022.

11.1.7.1. Engrais

Résumé

Les données ci-dessous concernent la quantité moyenne d'engrais utilisée par les ménages selon le type. Elles montrent que l'engrais organique et l'engrais minéral sont plus utilisés par les ménages. Cependant, l'engrais minéral bénéficiant de la subvention de l'État n'arrive généralement pas à satisfaire les besoins des ménages ; son coût élevé sur le marché rend son utilisation relativement faible, contrairement à l'engrais organique.

Métadonnées

Nom de la donnée : Quantité moyenne d'engrais utilisée par les ménages selon le type (%)
Organisme responsable : DAPSA

Document Source : Rapports des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 2001-2021 (21 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 195 : Quantité moyenne d'engrais utilisée par les ménages selon le type (%), de 2017 à 2021

TYPE D'ENGRAIS	UNITÉ	2017	2018	2019	2020	2021
Fertilisant bio	%	6,20	4,04	1,10	0,64	0,68
Composte	%	4,93	3,67	4,79	4,02	6,61
NPK	%	96,35	34,68	27,64	36,14	30,52
Urée	%	48,29	14,77	13,64	14,68	12,60
Phosphate	%	5,33	1,89	1,52		1,07
Extraits de feuilles ou autres	%			0,94	0,46	0,22
Paillis	%			0,34	1,13	
Fumier	%	97,60	77,95	48,06	53,51	54,71

Source : DAPSA, Enquêtes agricoles annuelles

11.1.7.2. Semences

Résumé

Les ménages agricoles respectent globalement les doses recommandées de semences à l'hectare. On note toutefois des doses légèrement supérieures aux normes recommandées pour le riz irrigué, l'arachide, le sorgho et le mil.

Métadonnées

Nom de la donnée : Quantité moyenne de semences utilisée par les ménages selon la culture (ha)
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapports des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 2001-2021 (21 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 196 : Quantité moyenne de semence utilisée par les ménages selon la culture (ha)

CULTURE	UNITÉ	2017	2018	2019	2020	2021
Arachide	Kg/ha	105,3	74,0	74,7	65,7	67,8
Maïs	Kg/ha	37,6	19,3	20,5	17,0	17,6
Mil	Kg/ha	8,9	5,8	5,6	5,4	4,8
Niébé	Kg/ha	18,9	13,3	13,5	13,8	13,8
Sésame	Kg/ha	12,8	7,1	6,9	6,0	5,0
Sorgho	Kg/ha	38,5	11,0	8,7	10,6	8,8
Riz (pluvial + irrigué)	Kg/ha	170,8	143,0	95,7	85,8	81,6

Source : DAPSA, Enquêtes agricoles annuelles

11.1.7.3. Produits phytosanitaires

Résumé

Les ménages agricoles font face à des contraintes structurelles qui limitent la productivité de leurs activités. Par ailleurs, pour protéger les plantes des mauvaises herbes, des rongeurs, insectes ou champignons, les ménages font recours aux produits phytosanitaires. Au niveau des parcelles, 26,8 % des ménages utilisent les fongicides, 11,7 % les herbicides et 9,5 % les insecticides.

Métadonnées

Nom de la donnée : Proportion des ménages ayant utilisé des produits phytosanitaires (%)
Organisme responsable : DAPSA
Document Source : Rapports des enquêtes agricoles annuelles
Longueur de la série : 2001-2021 (21 ans)
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 197 : Proportion des ménages ayant utilisé des produits phytosanitaires de 2017 à 2021 (%)

PRODUITS PHYTOSANITAIRES	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE (2017-2021)
Insecticide (%)	12,42	10,11	8,14	8,41	8,53	9,522
Herbicide (%)	12,16	14,77	10,89	9,54	11,27	11,726
Fongicide (%)	31,32	29,28	27,77	21,91	23,82	26,82

Source : DAPSA, Enquêtes agricoles annuelles

11.1.8. Revenus agricoles

Résumé

L'indicateur fait partie de l'ODD 2.3.2 intitulé « Revenu moyen des petits producteurs agricoles ». Les résultats montrent qu'il est de 283 070 F CFA par an.

Métadonnées

Nom de la donnée : Revenu agricole moyen net des producteurs selon le type de producteur
Organisme responsable : DAPSA
Document source : Rapport d'enquêtes de 2021
Méthode de collecte : Enquêtes par sondage
Échelle de collecte : Ménages
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 198 : Revenu agricole moyen net des producteurs selon le type de producteur

TYPE DE PRODUCTEUR	UNITÉ	2021
Producteurs moyens ou gros	1 000 FCFA	1 922
Petits producteurs	1 000 FCFA	283
Tous les producteurs confondus	1 000 FCFA	785

Source : DAPSA, Enquêtes agricoles annuelles

11.1.9. Contribution à l'économie nationale

Résumé

Le PIB agricole sur la période 2018-2022, a connu une hausse passant de 1 204,9 milliards de FCFA en 2018 à 1 459,7 milliards de FCFA en 2022, soit une augmentation de 21,15% en valeur relative et de 254,8 milliards de FCFA en valeur absolue. Ainsi, le sous-secteur agricole contribue à hauteur de 9,9% du PIB national et à 67,9% du PIB du secteur primaire.

Métadonnées

Nom de la donnée : Valeur ajoutée agricole et contribution de l'agriculture dans le PIB
Organisme responsable : ANSD – DAPSA
Document source : Compte nationaux ANSD. Base 2014
Longueur de la série : 1999-2022 (24 ans)
Méthode de collecte : Résultats des comptes nationaux
Échelle de collecte : Nationale
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 199 : Valeur ajoutée agricole et contribution de l'agriculture dans le PIB

MILLIARDS DE FCFA	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur Ajoutée agricole (prix constant 2014) en milliards de FCFA	1 204,9	1 255,5	1 484,7	1 494,2	1 459,7
Taux de croissance du secteur agricole (%)	10,2 %	4,2 %	18,3 %	0,6 %	-2,3 %

Source : ANSD

11.1.10. Financement de la campagne agricole

Résumé

En 2022, les dépenses publiques agricoles sont de 166 688 359 670 FCFA, soit une augmentation de 20,25 % par rapport à l'année précédente.

Métadonnées

Nom de la donnée : Financement public global du sous-secteur agricole
Organisme responsable : DGB – DAPSA
Échelle de collecte : Nationale
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 200 : Financement public global du sous-secteur agricole

FINANCEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
Total des dépenses du sous-secteur agriculture	195 508 028 840	147 931 050 011	135 231 724 632	138 617 432 372	166 688 359 670
Total des ressources internes	75 669 916 840	97 267 499 390	79 453 065 482	94 528 187 500	91 756 235 059
Total des ressources externes	119 838 112 000	50 663 550 621	55 778 659 150	44 089 244 872	74 932 124 611
Taux de croissance des DPA	125,90 %	-24,34 %	-8,58 %	2,50 %	20,25 %

Source : DGB/MEF

11.1.11. Situation du matériel agricole

11.1.11.1. Matériel attelé mis à la disposition des producteurs

Résumé

L'utilisation du matériel agricole reste fortement dominée par le petit matériel attelé. Ainsi, dans sa dynamique d'accompagner les producteurs agricoles, l'État a mis à leur disposition, 81 137 équipements sur la période 2014-2022.

Métadonnées

Nom de la donnée : Matériel attelé mis à la disposition des producteurs (Unité)
Organisme responsable : DMER - DAPSA
Longueur de la série : 2014-2022 (9 ans)
Échelle de collecte : Nationale
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 201 : Matériel attelé mis à la disposition des producteurs en unité

	2014	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
DÉSIGNATION	QUANTITÉ								
Semoirs	7 000	13 000	10 000	719	14 281	194	10 500	373	**56 067**
Houes Sine	4 000	650	900	311	689	39	2 121	144	**8 854**
Houes occidentales	5 000	1 040	1 000	-	-	-	4 461	31	**11 532**
Charrues à soc	800	-	1 000	-	-	-	249	-	**2 049**
Charrettes asines	-	-	-	-	400	7	609	62	**1 078**
Charrettes équines	-	-	-	-	600	10	917	30	**1 557**
Répartition totale	16 800	14 690	12 900	1 030	15 970	250	18 857	640	**81 137**

Source : DAPSA

11.1.11.2. Matériel motorisé mis à la disposition des producteurs

Résumé

La mise à disposition des producteurs d'un équipement motorisé en quantité et qualité reste pour l'État une priorité et entre dans le cadre du programme d'intensification de la production et de la productivité de l'agriculture. Ainsi, sur la période 2013-2022, l'État a mis à la disposition des producteurs plus de 7360 unités motorisées : 1236 tracteurs, 2253 groupes motopompes et 1465 offsets, etc.

Métadonnées

Nom de la donnée : Matériels motorisés mis à la disposition des producteurs
Organisme responsable : DMER - DAPSA
Longueur de la série : 2013-2022 (10 ans)
Échelle de collecte : Nationale
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 202 : Matériels motorisés mis à la disposition des producteurs

DESIGNATION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-2022
Tracteurs	20	61	254	317	24	403	124	33	-	15	1 236
Moissonneuses batteuses	-	10	29	35	9	1	2	-	-	-	86
Batteuses à riz	-	-	83	40	13	14	-	-	-	-	150
Batteuses céréales	-	-	-	-	-	-	-	18	100	-	118
Récolteuses d'arachide	-	-	5	5	1	-	-	21	-	-	32
Batteuse d'arachide	-	-	10	9	4	14	6	-	-	-	43
Atomiseurs	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	7
Unité de transformation de riz zx3	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	13
Egraineuse de maïs	-	-	21	24	11	5	4	10	-	-	75
Botteleuse	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5
Récolteuse batteuse de maïs	-	-	1	1	-	-	-	-	39	-	41
Décompacteur/souseleuses	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	4
Décortiqueuse à riz	-	1	32	31	47	-		21		-	132
Offsets	20	17	168	267	114	396	107	59	301	16	1 465
Presse à huile	-	11	2	2	-	11	-	-	-	-	26
Motoculteurs	80	-	31	24	12	8		62	362	-	579
Gmp	-	512	899	763	68	-	-	11	-	-	2 253
Semoirs grandes cultures	13	10	82	68	9	79	12	7			280
Semoir 4 rangs	-	-	-	-	-	-	12	7	-	-	19
Charrues à disques	-	1	20	31	-	128	10	8	-	-	198
Charrues à soc	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Pulvérisateurs	-	-	1	3	-	3		13	149	-	169
Remorques	-	-	-	-	8	90	18	25	-	-	141
Herse	10	-	-	2	1	21	2	2	-	-	38
Billonneuse	-	-	2	5	4	22	5	3	-	-	41
Epandeurs d'engrais	-	-	-	-	1	16	-	-	10	-	27
Bineuses	25	-	10	20	-	12	4	7	-	-	78
Semoirs maraichers	6	-	-	1	-	11	5	2	-	-	25
Motofaucheuses	-	-	-	5	-	9	-	-	-	-	14
Kits d'irigation	-	-	-	-	-	-	-	44	-	-	44
Arracheuses	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-
Lame niveleuse	15	-	-	-	-	2	2	2	-	-	21
TOTAL	**189**	**623**	**1650**	**1653**	**326**	**1245**	**324**	**382**	**961**		**7360**

Source : DAPSA, DMER

11.1.12. Consommation alimentaire des principaux produits agricoles 2011-2022

Résumé

Le bilan alimentaire indique les sources d'approvisionnement et les différentes utilisations pour chaque produit potentiellement utlisable pour la consommation humaine.

Métadonnées

Nom de la donnée : Bilan alimentaire 2011-2022
Organisme responsable : Secrétariat Exécutif du Conseil National de sécurité Alimentaire
Document Source : Séries statistiques. Contribution des structures membres du Système d'alerte précoce (SAP) : DAPSA, MEPA, MPEM et MEDD

Méthode de collecte : Compilation des résultats définitifs des années de consommation
Échelle de collecte : Nationale
Longueur série : 2011-2022 (12 ans)
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

- **Disponibilité alimentaire en quantité (kg/personne/an)**

Tableau 203 : Disponibilité alimentaire en quantité (kg / personne / an) de 2019 à 2022

PRODUIT	2019	2020	2021	2022
Céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs, fonio)	70	107	75	92
Riz	82	80	90	124
Blé	31	30	33	35
Arachide	36	28	61	61
Niébé	10	10	13	7

Source : Bilans alimentaires / SECNSA

- **Disponibilité énergétique en kilocalorie (kcal) (g/personne/jour) de 2019 à 2022**

Tableau 204 : Disponibilité énergétique en Kilocalorie (kcal) (g/personne/jour) de 2019 à 2022

PRODUIT	2019	2020	2021	2022
Céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs, fonio)	572	879	620	787
Riz	567	550	623	858
Blé	227	220	241	257
Arachide	184	139	312	313
Niébé	87	85	110	59

Source : Bilans alimentaires/SECNSA

- **Disponibilité de protéines en quantité (g/personne/jour)**

Tableau 205 : Disponibilité de protéines en quantité (g/personne/jour) de 2019 à 2022

PRODUITS	2019	2020	2021	2022
Céréales traditionnelles (mil, sorgho, fonio)	6	25	17	21
Riz	11	10	12	16
Blé	8	8	9	9
Arachide	8	6	14	14
Niébé	6	5	7	4

Source : Bilans alimentaires/SECNSA

- **Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)**

Le TAS est l'indicateur suivi pour montrer dans quelle mesure un pays se suffit en ses propres ressources productives.

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution du Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS)
Organisme responsable : Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire
Document Source : Bilan alimentaire (BA) de 2019-2022
Échelle de collecte : Nationale
Longueur de la série : 2016-2022 (6 ans)
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 206 : Évolution du Taux d'autosuffisance alimentaire (TAS) de 2019 à 2022

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
TAS des céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs, fonio)	54 %	61 %	55 %	53 %

11.1.13. Prévalence de l'insécurité alimentaire

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire
Organisme responsable : Secrétariat Exécutif du Conseil National de sécurité Alimentaire
Document Source : Cadre harmonisé (CH) de 2016-2022
Échelle de collecte : Nationale
Longueur de la série : 2016- 2022 (7 ans)
Fréquence de collecte : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 207 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère et modérée (2016-2022)

ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prévalence de l'insécurité alimentaire	33,5 %	29,7 %	15,1 %	19,1 %	23,1 %	17,4 %	32 %
Population en insécurité alimentaire	3 988 146	3 767 434	1 967 522	2 511 051	3 228 696	2 972 622	5 847 097

Source : CH de 2016-2022

11.2. Protection des végétaux

La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) est chargée globalement de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles dans le pays, de combattre ceux présents sur le territoire et de contrôler la qualité des produits d'origines végétales, de façon à contribuer à augmenter la production agricole nationale, tout en préservant l'environnement, la santé des producteurs et des consommateurs. Cette responsabilité doit être assurée en harmonie avec les réglementations phytosanitaires interafricaines et internationales.

11.2.1. Surveillance des populations de déprédateurs

Résumé

La surveillance des populations de déprédateurs est assurée par le Réseau National de bases de surveillance et d'Avertissements Agricoles (RNSA) en rapport avec la Division des Avertissements Agricoles (DAA). Le RNSA est composé de huit Bases de Surveillance Alertes Agricoles (BSAA : Richard-Toll, Ogo, Dahra, Notto, Nganda, Sokone, Missira et Kolda) qui se trouvent dans des zones agro-écologiques et couvrent tout le territoire national. En outre, ces bases travaillent en étroite collaboration avec les comités de lutte villageois (CLV).

Métadonnées

Nom de la donnée : Surveillance des populations de déprédateurs
Organisme responsable des données : DPV
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)
Source : DPV/Division Avertissements Agricoles (DAA) / Rapports annuels du Bureau Collecte et Traitement des Données. Rapports annuels des bases de surveillance
Répartition spatiale : Nationale
Type de données : Textes et tableaux

Éléments d'information

- **Principaux ravageurs de cultures au Sénégal**

Grâce à la surveillance, les principaux ravageurs de cultures au Sénégal ont été identifiés.

Tableau 208 : Principaux ravageurs des cultures au Sénégal

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	ZONES DE PRÉDILECTION	SPÉCIFICITÉS ET COMMENTAIRES
Criquets pèlerins	*Schistocerca gregaria*	Territoire national	Ravageurs d'invasion pour le Sénégal : la dernière remonte à 2004. Très vorace, ravageurs de toutes les cultures plantées et sauvages
Oiseaux granivores	*Quelea quelea* *Quelea erythrops* *Passer luteus* *Ploceus cucullatus*	Delta et vallée du fleuve Sénégal (Régions de Saint-Louis et Matam). Régions de Thiès, Fatick, Kaffrine et Kolda (Bassin de l'Anambé à Vélingara)	Ravageurs essentiellement de grandes cultures comme le riz, le mil, le sorgho etc.
Sauteriaux	*Oedaleus senegalensis* *Kraussaria angulifera* *Cataloïpus cymbiferus* *Hieroglyphus daganensis* *Zonocerus variegatus* *Ornitacris cavroisii* *Ornitachris turbida* *Acantachris ruficornis, etc.*	Toutes les régions du Sénégal	Ravageurs de toutes les cultures
Mille-pattes	*Genre : Iules*	Région de Diourbel, particulièrement dans le département de Mbacké. Régions de Kaffrine et de Kaolack	Ravageurs de grandes cultures
Rongeurs	*Rattus rattus* *Xerus erythropus* *Rattus norvegicus* *Mus musculus* *Arvicanthis niloticus* *Cricetomys gambianus*	Au nord du Sénégal, surtout dans les cultures de décrue : riz, maïs, sorgho ; le long du fleuve au niveau des régions de Saint-Louis et Matam. Attaque aussi le niébé et le riz	Ravageurs surtout de grandes cultures et de cultures de décrue
Insectes floricoles	*Les* Méloïdés *: Psalidolytta fusca, P. vestita,* (Cantharides) *et Mylabris sp. et les Scarabéidés : Pachnoda sp*	Régions de Kaffrine, de Tambacounda, de Kaolack, de Fatick, de Kolda, de Louga et de Diourbel	Ravageurs de grandes cultures particulièrement mil, sorgho à la floraison
Criocères	*Lema planifrons*	Régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel et Louga	Ravageurs de grandes cultures
Chenille légionnaire d'automne	*Spodoptera frugiperda*	Régions de Kaffrine, de Kaolack, de Fatick, de Kédougou, de Tambacounda, de Diourbel, de Louga et de Saint-Louis	Ravageurs de grandes cultures particulièrement le maïs entré au Sénégal en 2018
Chenille défoliatrice	*Amsacta moloneyi*	Régions de Louga, Thiès, Diourbel et de Saint-Louis	Ravageurs de grandes cultures
	Spodoptera littoralis *Spodoptera exempta, etc.*	Régions de Kolda, Ziguinchor, Kaolack Kaffrine, Thiès, Tambacounda, etc.	Ravageurs de toutes les cultures
	Heliocheilus albipunctella	Régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Kédougou	Ravageurs de grandes cultures, particulièrement d'épis de mil
Pucerons	*Aphis craccivora* *Myzus persicae* *Macrosiphum euphorbiae*	Régions de Louga, Thiès, Diourbel, de Saint-Louis, de Dagana et de Ranérou	Ravageurs de grandes cultures et d'horticultures

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	ZONES DE PRÉDILECTION	SPÉCIFICITÉS ET COMMENTAIRES
Mouche des fruits	*Bactrocera dorsalis* *Ceratitis cosyra* *Ceratitis capitata* *Zeugodacus cucuurbitae* *Dacus sp*	Régions de Dakar, de Thiès, de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda	Ravageurs d'horticulture
Mouches blanches	*Aleurodicus dispersus* *Bemisia tabaci*	Zones des Niayes, (Dakar, Thiès, Saint-Louis) ; Delta du fleuve Sénégal, Zone de production cotonnière	Ravageurs d'horticultures
Nématodes	*Meloidogyne spp,* *Pratylenchus spp,* *Helicotylenchus spp,* *Scutellonelma spp,* *Xyphinema spp* *Tylenchorhynchus sp*	Zones des Niayes, Delta du fleuve, Bassin arachidier	Ravageurs de toutes les cultures
Mauvaises herbes	*Striga hermonthica,* *Striga asiatica*	Surtout dans les régions Centre et Nord	Ravageurs de toutes les cultures
« Wang »	*Aphanus sordidus*	Partout où il y a des meules d'arachide surtout au niveau du Bassin arachidier, dans le Saloum	Ravageurs de stock

Source : DPV/ DAA

- **Statistiques des superficies prospectées, infestées et traitées par an**

Les prospections permettent de connaître annuellement les statistiques des superficies prospectées, infestées et traitées au niveau national.

Tableau 209 : Statistiques des superficies prospectées, infestées et traitées par an

OISEAUX GRANIVORES						
ANNÉES	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Superficies prospectées (ha)	30486	57895	46077	55800	53486	51564
Superficies des dortoirs prospectées (ha)	789	536	1056	878	990	1501
AUTRES RAVAGEURS						
ANNÉES	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Superficies prospectées (ha)	84172,5	107909	87303	130768	124874	111572
Superficies infestées (ha)	46021,75	24889	33767	37890	39804	42345
Superficies Traitées (ha)	18244	19778	23674	36890	38789	41143

Source : DPV/ DAA

11.2.2. Interventions phytosanitaires

Résumé

Durant toute l'année, la division Défense des Cultures (DDC) assure la lutte intégrée d'intérêt collectif contre les ravageurs des cultures. Cette stratégie est soutenue par le pré-positionnement des moyens d'intervention dans tout le territoire, à travers les BSAA et les services déconcentrés de l'agriculture. Ainsi, les interventions sont gérées de manière rationnelle pour le respect de l'environnement. La **lutte intégrée** est basée à la fois sur la lutte mécanique, la lutte chimique, la lutte biologique et aussi sur le respect des bonnes pratiques de cultures.

Les traitements réalisés avec le Novacide, le Green Muscle® et le Rapax les années précédant 2022, ont permis de réguler les populations de certains ravageurs, comme par exemple les sauteriaux. Les produits bio ont une longue durée d'action et n'ont aucun effet néfaste sur l'environnement, d'où leur efficacité à long terme.

Métadonnées

Nom de la donnée : Interventions phytosanitaires
Organisme responsable des données : Direction de la Protection des Végétaux (DPV)
Longueur de la série : 1988 - 2022 (35 ans)
Source : Rapports annuels DPV/Division Défense des Cultures ; Rapports annuels du bureau Collecte et Traitement des Données, Rapports annuels des bases de surveillance
Répartition spatiale : Nationale
Type de données : Textes et tableaux

Éléments d'information

Tableau 210 : Quantités de biopesticides et superficies traitées par an

ANNÉES		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités de biopesticides	Green Muscle® ou Novacide (Kg)	25	27,5	31	35	37	40
	Rapax (litre)	0	0	0	0	176	215
Superficies traitées (Ha)		1000	1100	1240	1400	1656	1815

Source : DPV/ DDC

Tableau 211 : Quantités des pesticides utilisés par an (litres)

ANNÉES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités d'avicides (L)	3975	3893	3882	3877	3867	3852
Quantités de pesticides UL (L)	8967,4	8891	8782	8691	8670	8517

Source : DPV/ DDC

11.2.3. Contrôle sanitaire et phytosanitaire des végétaux et produits végétaux

Résumé

Le contrôle sanitaire et phytosanitaire est exercé par les agents assermentés de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) spécialement habilités dans les fonctions d'inspecteurs phytosanitaires. Les opérations de contrôle s'effectuent conformément aux normes phytosanitaires nationales et internationales en vigueur, au niveau des postes de contrôle suivants : port, aéroport, Rosso Sénégal, Tambacounda, Ziguinchor, Diaobé, Kidira, Senoba, Kaolack, Mpack et Nianoa. Ces postes, au nombre de douze (12), sont au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes couvrant six (6) régions (soit un taux de couverture nationale de 60%. Le contrôle au niveau de ces postes a pour but d'éviter l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux ou produits végétaux.

Métadonnées

Nom de la donnée : Contrôle sanitaire et phytosanitaire des végétaux et produits végétaux
Organisme responsable des données : DPV
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)
Source : DPV/Division Législation et Quarantaine
Répartition spatiale : Nationale
Type de données : Inventaires, textes

Éléments d'information

- **Importation et exportation de pesticides homologués**

Résumé

Les importations de pesticides homologués font l'objet d'autorisation préalable de la DPV et exceptionnellement du Secrétariat Permanent du Comité National de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC) pour les produits non homologués. Le contrôle et l'inspection des pesticides sont assurés par les inspecteurs phytosanitaires de la DPV. Les données d'exportation de pesticides sont connues grâce aux informations venant des firmes et à partir des permis délivrés au courant de l'année. Le suivi et l'inspection des sites se font, en cas d'urgence ou de signalisation, par une tierce personne. Cependant, ces informations ne sont pas exhaustives.

Métadonnées

Nom de la donnée : Importation et exportation de pesticides homologués
Organisme responsable des données : DPV
Longueur de la série : 1994-2022 (29 ans)
Source : CSP- DPV/DLQ
Répartition spatiale : Nationale
Types de données : Inventaire, enquêtes et tableaux

Éléments d'information

Tableau 212 : Quantités globales de pesticides importés et exportés

IMPORTATIONS DE PESTICIDES (EN TONNES)							
Pesticides	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités globales	867	713	802	901	856	650	508
EXPORTATIONS DE PESTICIDES (TONNES)							
Pesticides	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités globales	187	159	190	188	168	189	190

Source : DPV/DLQ

NB :
- Les **pesticides biologiques importés** au niveau national, utilisés par les producteurs sont : Aflasafe SN01, Biok16, Batick, Suneem, real Bacillus subtilis, real metarhizum OD, real trichoderma OD, Metarhizium anisopliea, Mycotal, Natupol
- Les **produits biologiques en phase test** sont : Trianum, Orius, Swirkii, met 69 et verenate.

- **Évolution du volume contrôlé des exportations et des importations des fruits et légumes**

Tableau 213 : Volume des exportations de fruits et légumes, tous produits confondus au cours des six (6) dernières années, en tonne (T)

Fruits et légumes exportés (T)	ANNÉES					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	93361,417	97 394,819	89 668	98 424, 5	96 358	75 545, 5

Tableau 214 : Volume des exportations de mangues en tonne (T)

Quantités de mangues exportées (T)	ANNÉES					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	16382,53	21 430	19 449, 59	14 994	24581	16 285, 5

Tableau 215 : Volume des importations de fruits et légumes confondus en tonne (T)

Fruits et légumes importés (T)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	321881,725	256 822,241	342 142,07	345081, 5	294202,5	96 358

11.3. Élevage

Secteur socio-économique de premier plan au Sénégal, l'élevage est source d'aliments, d'emplois et de richesse :

- il est pratiqué par près d'un tiers des ménages sénégalais, soit 550 000 ménages ;
- il contribue au PIB, en **2021**, à hauteur de **3,85 %** ;
- il contribue à la valeur ajoutée du secteur primaire de **21,1 %**. Direction de la Prévision et des Études économiques **(DPEE)** en 2021.

L'élevage joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages. En effet, les activités d'élevage ont une incidence très importante sur la réduction de la pauvreté.

11.3.1. Atouts, potentialités et contraintes du secteur

Résumé

Il a été noté une volonté politique de développer l'élevage, une demande croissante en produits animaux, une contribution avérée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et une situation zoo sanitaire assez satisfaisante. Malgré ses atouts, le secteur de l'élevage est confronté à des contraintes alimentaires liées à la cherté des matières premières sur le marché international (intrants vétérinaires et zoo techniques), à la commercialisation, à la transformation et aux faibles ressources allouées.

Métadonnées

Nom de la donnée : Atouts, potentialités et contraintes du secteur
Organisme responsable : Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA)
Document source : Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE)
Date de collecte : 2021
Méthode de collecte : Revue documentaire, enquêtes.

Éléments d'information

Tableau 216 : Résumé des atouts/ potentialités et contraintes du secteur

ATOUTS/POTENTIALITÉS	CONTRAINTES
- Une volonté politique de développer le secteur - Un cheptel relativement important - Une marge considérable de progression de la productivité des élevages - Une demande importante en produits animaux - Contribution avérée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle - Une situation sanitaire du cheptel relativement sous contrôle - Un bon maillage du pays par les services d'élevage - Une dynamique institutionnelle favorable au développement du secteur - Une forte présence des organisations de producteurs - Un environnement favorable à l'investissement privé - L'émergence d'un mécanisme de financement plus favorable à l'élevage et la promotion de l'assurance pastorale	- Une faible productivité et un manque de compétitivité des élevages Contraintes alimentaires - Des difficultés d'abreuvement du bétail - La cherté des matières premières sur le marché international (intrants vétérinaires et zootechniques) - Des problèmes liés à la transhumance - Des conflits et tensions sécuritaires dans les zones d'élevage - Le vol de bétail - Des contraintes d'ordre sanitaire - Des contraintes liées à la commercialisation et à la transformation des produits d'origine animale - Une faible capacité des organisations professionnelles - Un sous équipement des élevages et un faible niveau de technicité des acteurs - Des difficultés d'accès au crédit

ATOUTS/POTENTIALITÉS	CONTRAINTES
- L'existence d'institutions de recherches vétérinaires et zootechniques - Une offre d'enseignements en sciences animales et médecine vétérinaire de qualité - Développement des cultures fourragères et reconstitution du capital semencier	- Des systèmes de commercialisation peu performants - Un faible niveau du financement public - Des statistiques de faible qualité - Des ressources humaines encore insuffisantes - Une faible valorisation des résultats de la recherche - La faible intégration du Genre dans les inter entions sectorielles - Les changements climatiques

11.3.2. Typologie et effectifs du cheptel

Résumé

Les espèces d'élevage au Sénégal sont regroupées en quatre catégories : les ruminants (bovins, ovins, caprins), les équidés (équins et asins), les porcins et la volaille. A noter que l'exploitation des résultats du recensement national de l'élevage (RNE) est en cours.

Métadonnées

Nom de la donnée : Typologie et effectifs du cheptel
Organisme responsable : Cellule d'étude, de planification et de suivi-évaluation (CEPSE) et DIREL
Méthode de collecte : Estimation
Échelle de collecte : Poste vétérinaire
Longueur de la série : 1960-2021 (62 ans)
Fréquence de relevé : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 217 : Évolution annuelle des effectifs nationaux du cheptel (en milliers de têtes) (2014 - 2021)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bovins	3 463 977	3 498 617	3 540 600	3 586 628	3 627 858	3 605 558	3 658 199	3 711 608
Ovins	6 263 781	6 464 222	6 677 542	6 911 256	7 132 356	7 275 100	7 699 966	8 149 644
Caprins	5 355 315	5 526 685	5 703 539	5 886 053	6 050 862	6 013 272	6 489 523	7 003 493
Camelins	4 842	4 866	4 910	4 954	4 989	5 034	5 079	5125
Porcins	396 805	408 263	422 552	437 341	451 383	443 719	457 475	471 656
Equins	544 470	550 459	557 065	563 749	568 261	572 575	578 873	585 241
Asins	461 903	466 522	471 188	475 900	478 279	450 718	455 225	459 777
Volaille locale	25 361 917	26 097 413	27 010 822	27 956 201	28 375 784	27 883 155	28 859 066	29 869 133
Volaille industrielle	29 931 377	40 297 831	45 299 232	48 576 642	53 042 766	51 364 538	56 214 470	59 025 194

Source : CEPSE/ MEPA

Tableau 218 : Répartition des effectifs du cheptel par espèce selon les régions et départements en 2021 (en nombre de têtes x 1000)

DÉPARTEMENTS	BOVINS 2021	OVINS 2021	CAPRINS 2021	PORCINS 2021	ÉQUINS 2021	ASINS 2021	CAMELINS 2021	VOLAILLE FAMILIALE 2021	VOLAILLE INDUSTRIELLE (POUSSINS)
Dakar	452	50 638	-	-	1 553	-			
Pikine/Guédiawaye	2 576	79 574	18 716	203	1 774	118			
Rufisque	21 633	92 451	59 120	1 621	4 104	946		2 870 511	59 025 194
SOUS TOTAL	24 661	222 664	77 836	1 824	7 431	1 065		2 870 511	59 025 194
Thiès	57 161	107 064	93 492	13 022	19 408	14 835		2 189 804	
Tivaouane	46 656	89 673	77 984	2 306	24 731	17 201		1 710 807	
Mbour	108 302	156 617	141 709	25 502	29 611	29 671		1 652 635	
Sous Total	212 120	353 354	313 185	40 829	73 750	61 707		5 553 244	

DÉPARTEMENTS	BOVINS 2021	OVINS 2021	CAPRINS 2021	PORCINS 2021	ÉQUINS 2021	ASINS 2021	CAMELINS 2021	VOLAILLE FAMILIALE 2021	VOLAILLE INDUSTRIELLE (POUSSINS)
Diourbel	55 128	84 348	108 629	16 006	24 066	15 266		1 065 383	
Bambey	52 135	145 607	134 208	3 391	21 848	15 965		1 163 803	
Mbacké	80 207	122 197	86 689	-	34 602	21 394		1 351 513	
Sous Total	187 469	352 153	329 525	19 398	80 514	52 623		3 580 698	
Kaolack	36 375	675 226	478 944	14 650	73 639	21 866		1 676 201	
Guinguinéo	18 526	20 617	4 500	4 747	4 658	3 655		1 475 609	
Nioro	86 624	492 638	573 075	9 224	30 276	41 346		8 057 000	
Sous Total	141 526	1 188 481	1 056 519	28 621	108 719	66 867		3 020 003	
Kaffrine	59 613	76 971	39 810		9 981	7 741		514 996	
Birkilane	45 447	58 740	30 452		7 653	7 095		409 377	
Malem Hodar	23 825	30 817	15 894		3 992	5 697		185 032	
Koungheul	65 905	121 243	62 774		10 425	8 063		593 827	
Sous Total	194 791	287 770	148 928	-	32 051	28 595		1 703 232	
Fatick	108 901	181 140	203 799	131 850	19 408	10 256		1 210 761	
Foundiougne	77 157	158 281	129 677	14 596	48 797	29 509		804 279	
Gossas	102 066	217 455	148 913	339	29 943	12 427		836 613	
Sous Total	288 124	556 877	482 390	146 784	98 148	52 192		2 851 652	
Tambacounda	319 021	982 180	749 839		9 537	9 815		661 254	
Bakel	176 229	212 348	301 837		4 991	13 760		28 140	
Koumpentoum	106 416	327 398	249 996		3 217	3 268		220 382	
Goudiry	215 429	259 557	369 127		6 100	16 770		344 170	
Sous Total	817 095	1 781 484	1 670 799		23 844	43 613		1 253 945	
Kédougou	23 723	5 324	6 016	203	11	215		48 703	
Salémata	15 251	5 209	5 347		-	180		20 293	
Saraya	20 063	13 108	11 408		20	570		31 116	
Sous Total	59 037	23 641	22 772	203	31	964		100 112	
Kolda	205 228	122 400	135 248	18 245	25 285	10 062		719 319	
Vélingara	206 053	109 162	139 332	60 729	8 540	28 704		790 169	
Médina Yoro Foulah	110 483	65 917	72 785	9 807	13 308	5 418		387 326	
Sous Total	521 764	297 479	347 365	88 782	47 133	44 184		1 896 813	
Bounkiling	79 134	112 489	95 363	38 388	1 109	2 795		798 867	
Sédhiou	55 773	102 579	86 600	30 385	111	1 828		638 959	
Goudomp	57 783	20 617	18 122	11 218	111	1 505		159 638	
Sous Total	192 689	235 686	200 086	79 991	1 331	6 128		1 597 464	
Ziguinchor	3 783	22 544	36 804	23 651	-	227		51 312	
Bignona	35 824	8 989	23 951	30 071	56	283		97 428	
Oussouye	8 143	572	7 570	11 501	-	18		39 742	
Sous Total	47 749	32 105	68 326	65 223	56	528		188 482	
Louga	150 586	325 894	298 271		37 707	7 525	3 115	1 101 368	
Kébémer	58 924	484 681	453 053		20 073	4 193	161	871 923	
Linguère	254 403	730 421	674 380		10 646	14 728	-	799 408	
Sous Total	463 913	1 540 996	1 425 706	-	68 427	26 446	3 277	2 772 699	
Saint-Louis	14 110	18 331	36 987		333	4 053	472	346 131	
Dagana	88 589	63 515	110 664		1 331	16 609	634	1 198 369	
Podor	244 869	436 502	346 548		11 977	22 737	505	834 177	
Sous Total	347 568	518 348	494 199	-	13 641	43 399	1 611	2 378 677	
Matam	111 951	253 481	139 332		10 314	12 869	97	10 012	
Kanel	80 038	243 787	92 393		7 098	7 955	64	20 022	
Ranérou	21 113	261 337	134 133		12 754	10 643	75	71 566	
Sous Total	213 102	758 606	365 859	-	30 165	31 466	237	101 600	
TOTAL	**3 711 608**	**8 149 644**	**7 003 493**	**471 656**	**585 241**	**459 777**	**5 125**	**29 869 133**	**59 025 194**

Source CEPSE/MEPA

11.3.3. Taux annuels de croissance du cheptel

Résumé

Les taux de croissance sont généralement faibles, notamment concernant le gros bétail. Ceci s'explique par le mode de conduite du troupeau qui repose pour l'essentiel sur l'exploitation des parcours naturels, dont la qualité connaît une certaine variabilité.

Métadonnées

Nom de la donnée : Taux annuel de croissance du cheptel
Organisme responsable : CEPSE
Longueur de la série : 1960-2021 (62 ans)
Fréquence de calcul : Annuelle

Éléments d'information

Tableau 219 : Taux annuels de croissance du cheptel (2014 - 2021)

ANNÉE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	PORCINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS	VOLAILLE FAMILIALE	VOLAILLE INDUSTRIELLE
2014	1,00 %	3,00 %	3,00 %	2,80 %	1,00 %	0,70 %	0,50 %	2,90 %	9,70 %
2015	0,90 %	2,90 %	2,80 %	2,60 %	0,90 %	0,50 %	0,30 %	1,50 %	34,60 %
2016	1,2 %	3,3 %	3,2 %	3,5 %	1,2 %	1 %	0,9 %	3,5 %	15,0 %
2017	1,3 %	3,5 %	3,2 %	3,5 %	1,1 %	1 %	0,9 %	3,2 %	18,9 %
2018	1,3 %	3,5 %	3,2 %	3,5 %	1,1 %	1 %	0,9 %	3,2 %	18,9 %
2019	1,2 %	3,5 %	3,0 %	3,0 %	1,1 %	1 %	0,9 %	3,5 %	15,0 %
2020	1,5 %	5,8 %	7,9 %	3,1 %	1,1 %	1 %	0,9 %	3,5 %	9,4 %
2021	1,5 %	5,8 %	7,9 %	3,1 %	1,1 %	1 %	0,9 %	3,5 %	5,0 %

Source : CEPSE

11.3.4. Structure du cheptel par espèce, sexe et groupe d'âge

Résumé

Les effectifs de chaque espèce selon le sexe et le groupe d'âge montrent que les femelles sont plus importantes que les mâles.

Métadonnées

Nom de la donnée : Effectif du cheptel national par espèce réparti selon différents groupes d'âge
Organisme responsable : CEPSE/MEPA
Document source : Rapport d'enquête
Méthode de collecte : Enquêtes de productivité
Date de relevé : 2021
Fréquence de relevé : Ponctuelle

Éléments d'information

Tableau 220 : Structure du troupeau par sexe et par âge en élevage bovin au Sénégal

	M_{0-1}	M_{1-2}	M_{3-4}	M_{5-6}	$M_{>6}$	**MM**	F_{0-1}	F_{1-2}	F_{3-4}	F_{5-6}	$F_{>6}$	**MF**	**MG**
Effectifs	782	458	705	377	163	19	952	604	1492	1814	1857	52	71
Proportion (%)	8,5	5	7,7	4,1	1,8	26,9	10,3	6,6	16,2	19,7	20,2	73,1	

Source : Enquête TDC/CHYDA 2021, Enquête de productivité des troupeaux de bovins, ovins et caprins au Sénégal

Tableau 221 : Structure du troupeau par sexe et par âge en élevage ovin au Sénégal

	M_{0-1}	M_{1-2}	M_{3-4}	M_{4-5}	$M_{>5}$	**MM**	F_{0-1}	F_{1-2}	F_{3-4}	F_{4-5}	$F_{>5}$	**MF**	**MG**
Effectifs	1280	658	333	215	185	23	1540	1116	1074	987	1873	57	80
Proportion (%)	14	7	4	2	2		17	12	12	11	21		

Source : Enquête TDC/CHYDA 2021, Enquête de productivité des troupeaux de bovins, ovins et caprins au Sénégal

Tableau 222 : Structure du troupeau par sexe et par âge en élevage caprin au Sénégal

	M_{0-1}	M_{1-2}	M_{3-4}	M_{4-5}	$M_{>5}$	**MM**	F_{0-1}	F_{1-2}	F_{3-4}	F_{4-5}	$F_{>5}$	**MF**	**MG**
Effectifs	971	321	151	96	89	14	1352	891	878	802	1021	53	67
Proportion (%)	14,8	4,9	2,3	1,5	1,3		20,6	13,6	13,4	12,2	15,5		

Source : Enquête TDC/CHYDA 2021, Enquête de productivité des troupeaux de bovins, ovins et caprins au Sénégal

11.3.5. Les besoins journaliers en eau et en aliments du cheptel

Résumé

Les besoins en eau et en aliments du bétail sont variables selon le type d'animal domestique. Par ordre d'importance décroissante, les besoins en eau les plus importants sont enregistrés chez les dromadaires, suivis des chevaux, des ânes, des bovins puis des ovins et caprins. Les besoins de la race Zébu (Gobra) chez les bovins sont supérieurs à ceux de la race Taurin (Ndama). Pour les ovins/caprins, la femelle allaitante a un besoin supérieur à celui des autres.

Ces données procèdent de normes techniques qui peuvent donner une idée des besoins à la demande en eau du bétail et permettre de les prendre en compte dans le bilan d'eau.

Métadonnées

Nom de la donnée : Besoins journaliers en eau et en aliment du cheptel
Organisme responsable : Direction de l'Élevage
Méthode de collecte : Revue documentaire
Année : 2015

Éléments d'information

Tableau 223 : Les besoins en eau et en aliments du cheptel

ESPÈCES	CAPACITÉ D'INGESTION TOTALE en kg MS	CONCENTRÉ (kg)	FOURRAGE (kg)	EAU (l)
Vache de 300 kg produisant 5 litres de lait	9	3,2	5,9	27,0
Vache de 300 kg produisant 3 litres de lait	8,4	2,9	5,5	25,2
Veau en croissance de 100 kg PV(poids vif)	2,5	0,8	1,8	7,5
Taureau de 350 kg de PV	8,75	2,6	6,1	26,3
Taurion de 200 kg de PV	5,4	1,6	3,8	16,2
Antenais de 20 kg PV	0,7	0,2	0,5	2,0
Bélier de 60 kg PV	2,7	0,8	1,9	8,1
Bélier de 90 kg PV	4,1	1,2	2,8	12,2
Brebis de 60 kg PV	2,7	0,8	1,9	8,1
Chevreau de 15 kg PV	0,5	0,1	0,3	1,5
Bouc de 40 kg PV	1,6	0,5	1,1	4,7
Chèvre de 35 kg PV	1,4	0,4	1,0	4,1
Pour les porcs				
Catégories	Aliment (kg MS)	Eau (l)		
Porcelets avant sevrage (1 à 2 mois)	0,7	1,5		
Porcelets sevrés	1	2		
Porcelets en croissance	1,5	3		
Porcs à l'engrais	2,9	4		
Truies allaitantes	3	20		
Truies gestantes	4	4		
Truies vides	3	6		
Verrats	2,5	5		

ESPÈCES	CAPACITÉ D'INGESTION TOTALE en kg MS	CONCENTRÉ (kg)	FOURRAGE (kg)	EAU (l)
Pour les dromadaires				
Catégories	Aliment (kg MS)	Eau (l)		
Dromadaire de 450 kg	11,25	67,5		
Dromadaire de 350 kg	8,75	52,5		
Pour les équidés				
Catégories	Aliment (kg MS)	Eau (l)		
Cheval de 400 kg	7,6	30,4		
Ane de 250 kg	4,75	19		

Source : Direction de l'Élevage, 2016

11.3.6. Évolution des productions d'élevage (viande, lait, œuf, cuirs et peaux)

Résumé

Le secteur contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et à la demande nationale en fournissant des produits d'origine animale. Il faut souligner qu'il reste beaucoup d'efforts à faire pour améliorer la productivité et la compétitivité des produits d'élevage. D'une manière générale, les résultats enregistrés par les différentes filières animales au cours de ces dernières années, restent globalement satisfaisants.

Métadonnées

Nom de la donnée : Productions animales
Organisme responsable : CEPSE/ MEPA
Méthode de collecte : Collecte de données, enquêtes, rapports
Longueur de la série : 1960 - 2021 (62 ans)
Source : CEPSE/MEPA, SOGAS

Éléments d'information

11.3.6.1. Production de viande et d'abats

Sur la période 2014-2021, la production nationale de viande et d'abats a, en moyenne et chaque année, augmenté de 3,58 %. En volume, elle a atteint **297 521 tonnes** en 2021, essentiellement portée par la filière avicole (45 %) et la filière bovine (29 %).

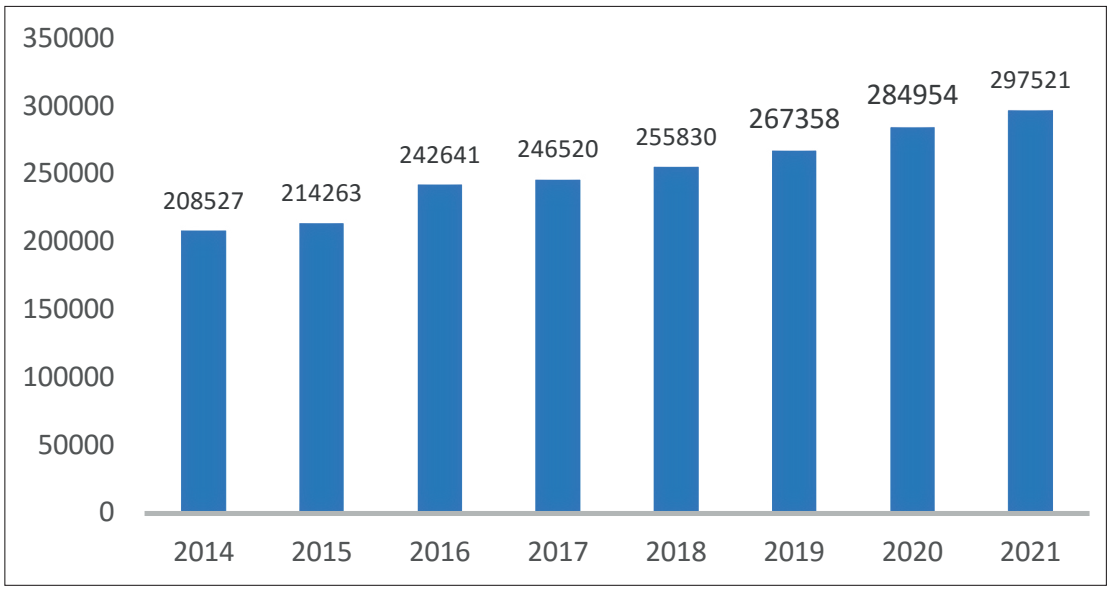

Figure 64 : Évolution de la production nationale de viande et d'abats (en tonnes).

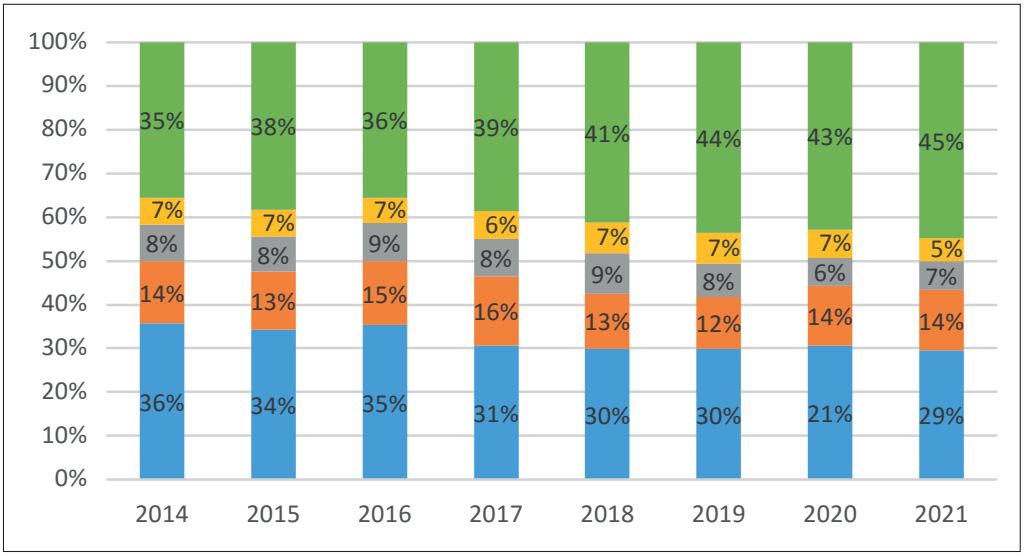

Figure 65 : Répartition en pourcentage (%) de la production de viande et d'abats par espèce

Source CEPSE/MEPA

11.3.6.2. Importations de moutons et de produits carnés

Résumé

Les chiffres montrent que le Sénégal est grand importateur de moutons pendant la fête de tabaski. Cependant, depuis 2019, la tendance est à la baisse grâce à différentes actions menées dans le secteur (programme d'autosuffisance en moutons pour la tabaski).

Métadonnées

Nom de la donnée : Importations de moutons pour la tabaski et produits carnés
Organisme responsable : CEPSE/ MEPA
Méthode de collecte : Collecte de données, enquêtes et rapports
Longueur de la série : 1960-2021 (62 ans)
Source : CEPSE/MEPA

Éléments d'information

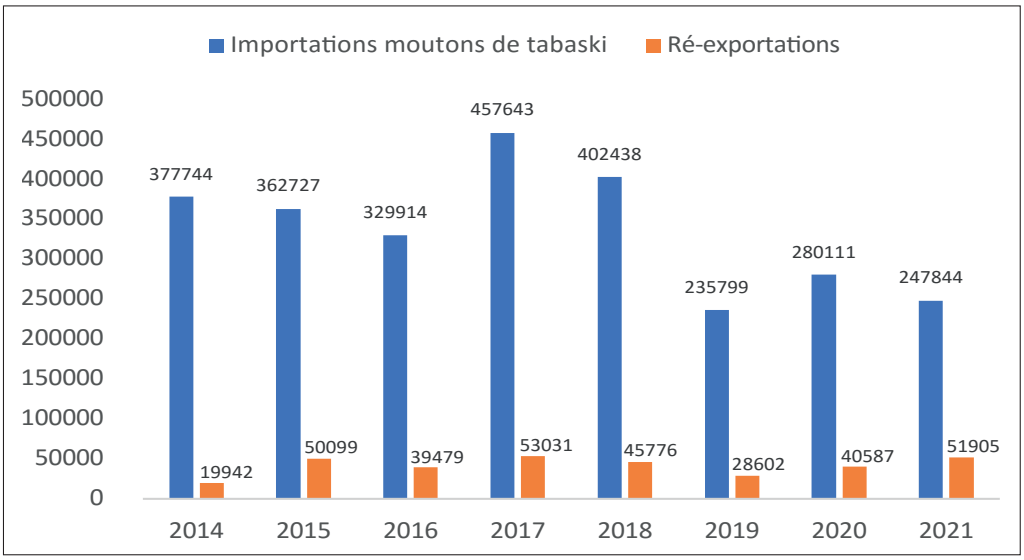

Figure 66 : Évolution des importations et réexportations de moutons

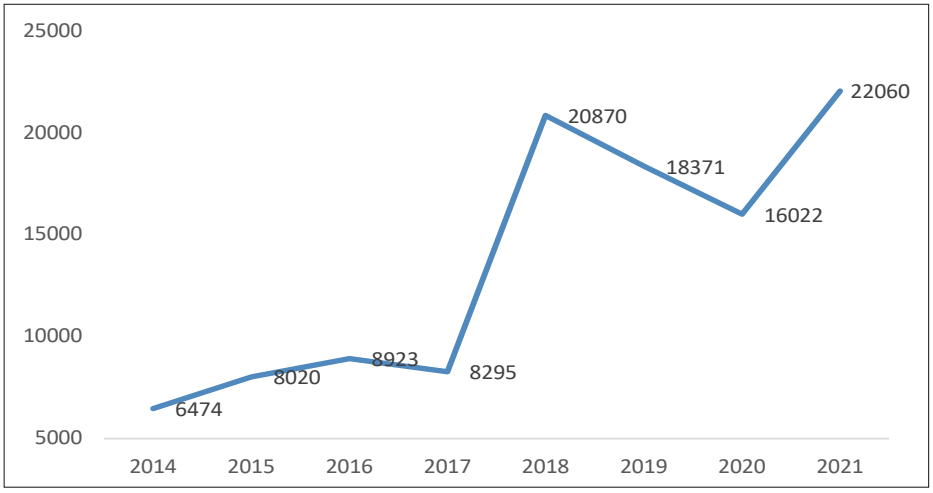

Figure 67 : Évolution des importations de produits carnés

Source : CEPSE/MEPA

11.3.6.3. Évolution de la production de lait

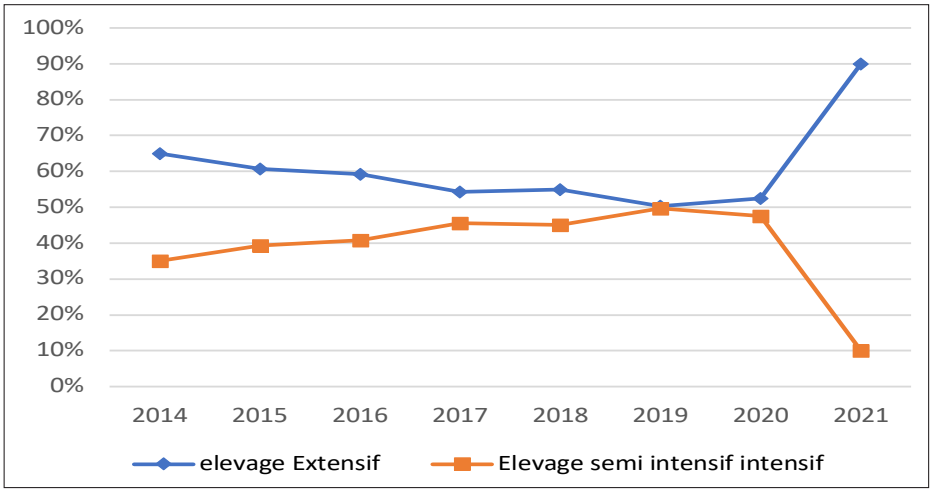

Figure 68 : Évolution de la production de lait par type d'élevage

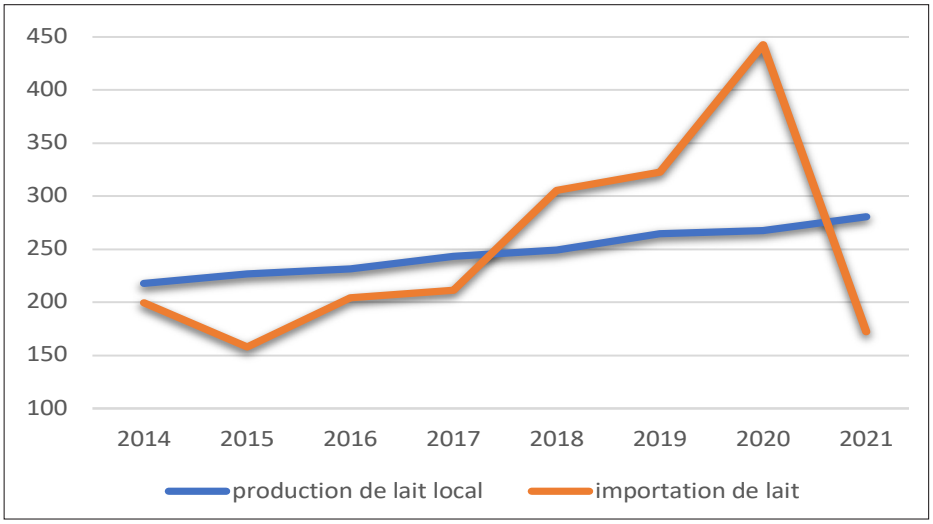

Figure 69 : Évolution de la production nationale et des importations de lait

11.3.6.4. Exportations cuirs et peaux

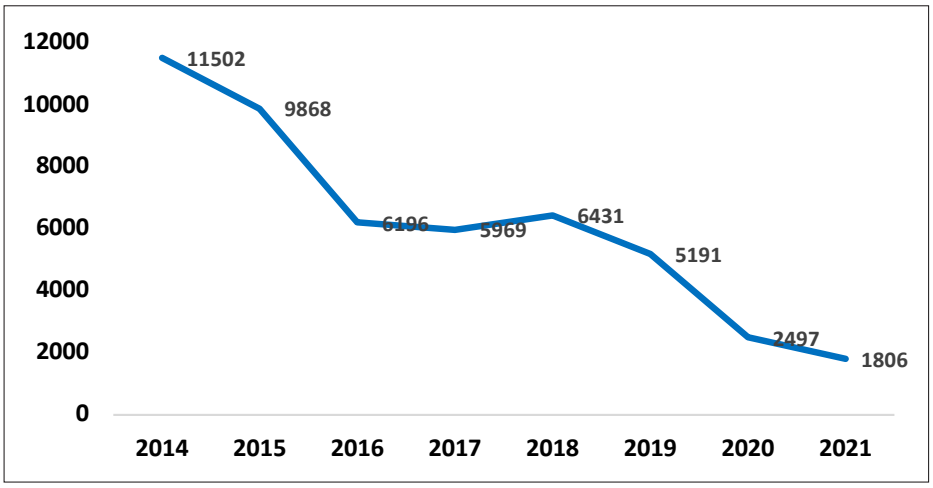

Figure 70 : Évolution des exportations de cuirs et peaux

Source : CEPSE/MEPA

11.3.6.5. Production d'œufs de consommation

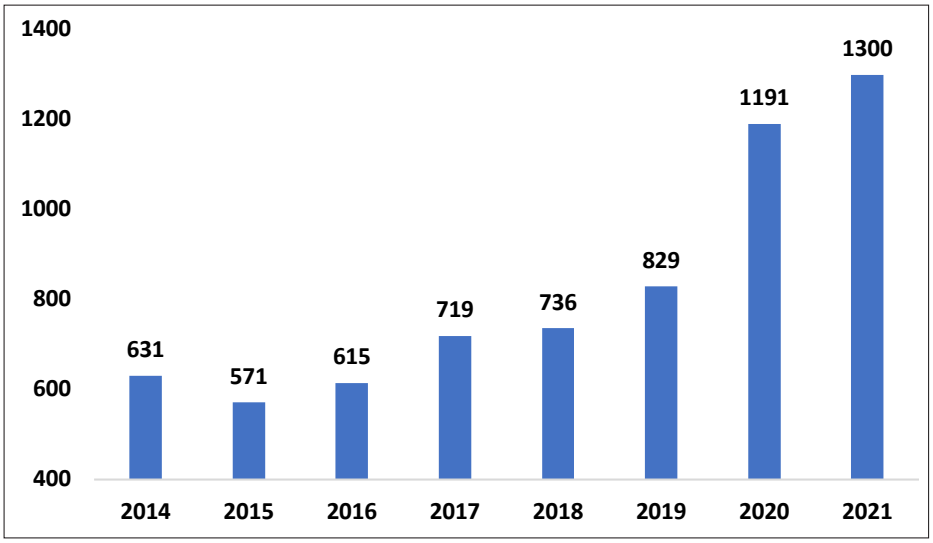

Figure 71 : Évolution de la production nationale d'œufs de consommation par an (millions d'unités)

Source : CEPSE/MEPA

11.3.7. Services vétérinaires

Résumé

Le Sénégal dispose d'un bon maillage de services vétérinaires dans tout le pays afin de répondre à la préoccupation sanitaire et zootechnique des populations.

Métadonnées

Nom de la donnée : Postes, cabinets et pharmacies vétérinaires
Organisme responsable : PRAPS
Document source : Rapport d'étude sur la cartographie des corridors de transhumance, axes de commercialisation et infrastructures pastorales ; 2020

Méthode de collecte : Enquête ponctuelle et bases de données CSE et MEPA
Mode de présentation de l'information : Carte

Éléments d'information

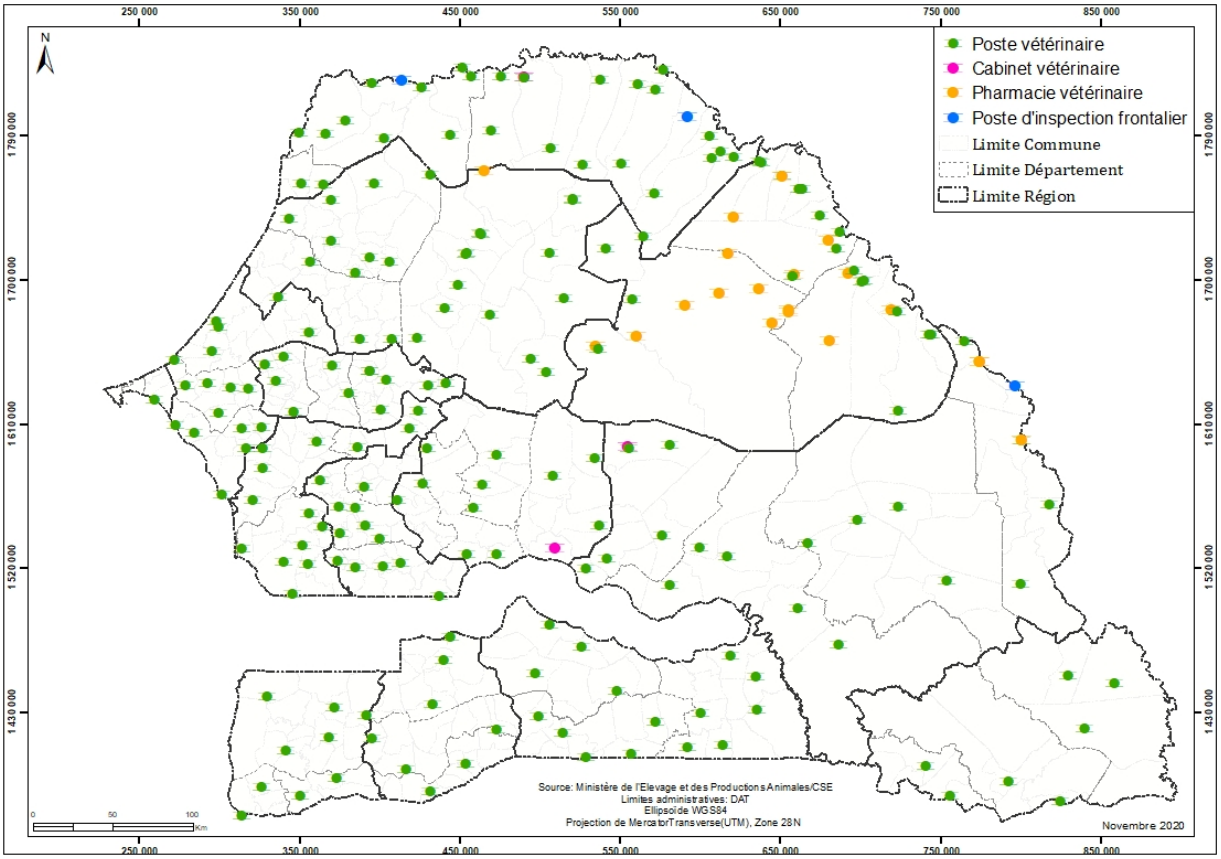

Figure 72 : Localisation des postes, cabinets et pharmacies vétérinaires

Source : PRAPS, 2020

11.3.8. Infrastructures d'élevage

11.3.8.1. Les infrastructures d'abattage

Résumé

Le Sénégal dispose d'infrastructures pour contrôler les abattages dans le but d'avoir les statistiques et de s'assurer de la sécurité sanitaire de la viande destinée à la consommation.

Métadonnées

Nom de la donnée : Liste des infrastructures d'abattage des animaux de boucherie
Organisme responsable : Direction des Services Vétérinaires/CEPSE
Document source : Rapport d'étude. PDEPS
Méthode de collecte : Enquêtes et revue documentaire
Longueur de la série : 1960-2022 (63 ans)

Éléments d'information

Tableau 224 : Liste des infrastructures d'abattage des animaux de boucherie

REGION	DÉPARTEMENT	COMMUNE RURALE	COMMUNE URBAINE	LOCALITÉ	X_COORD	Y_COORD	TYPE	STATUT	DATE DE RÉALISATION	ÉTAT	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE DE GESTION	NOMBRE
Dakar	Rufisque		Bargny	Bargny	259616	1625624	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Dakar	Rufisque		Diamniadio	Diamniadio	265340	1628514	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Dakar	Rufisque		Rufisque	Rufisque	255037	1628002	Aire d'abattage	Public		Fontionnel	État	Collectivites locales	1
Dakar	Rufisque	Bambylor		Ndiakhirate Digue	260145	1633975	Aire d'abattage	Autres		Fonctionnel	Autres	Prive contrat de concession	1
Dakar	Rufisque	Bambylor		Bambylor	264947	1637613	Aire d'abattage	Autres		Fonctionnel	Autres	Prive contrat de concession	1
Dakar	Pikine	DAKAR		Dalifort	241568	1631405	Abattoir	Public		Fonctionnel	État	Prive contrat de concession	1
Diourbel	Bambey		Bambey	Bambey	343746	1625013	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Diourbel	Bambey		Bambey	Bambey	343746	1625013	Aire d'abattage	Autres		Fonctionnel	Autres	Autres	1
Diourbel	Diourbel		Diourbel	Diourbel	367495	1620042	Abattoir	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Diourbel	Mbacke	Touba		Touba	0	0	Aire d'abattage	Public	2013	Fonctionnel	Coopération Sénégal-Chine	Collectivites locales	1
Diourbel	Bambey	Lambaye		Lambaye	334989	1637546	Aire d'abattage	Autres		Fonctionnel	Autres	Autres	1
Diourbel	Diourbel	Ndindy		Ndindy	370392	1646746	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Gossas		Gossas	GOSSAS	384695	1602688	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Prive contrat de concession	1
Fatick	Foundiougne		Sokone	Sokone	351751	1534784	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	3
Fatick	Fatick	Palmarin Facao		Djiffer	309702	1540653	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Fatick	Fimela		Samba Dia	313097	1562917	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Foun-Diougne	Dionewar		Niodior	313446	1532413	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Fatick	Fatick	Fimela		Campement Ndangane	317504	1556590	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Fatick	Fimela		Fimela	320554	1563180	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Fatick	Toucar		Toucar	340905	1607564	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Fatick	Niakhar		Niakhar	349367	1601410	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Fatick	Fatick	Patar		Patar	350993	1610382	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Fatick	Foundiougne	Nioro Alassane Tall		Touba Mouride	356334	1526029	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Fatick	Gossas	Colobane		Colobane	423925	1618939	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Kaffrine	Birkelane		Birkelane	Birkelane	419543	1562167	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaffrine	Kaffrine		Kaffrine	Kaffrine	441026	1559262	Abattoir	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Kaffrine	Koungueul	Koungueul		Koungueul						Fonctionnel	PASA	Collectivites locales	1
Kaffrine	Koungueul		Koungueul	Koungueul	521386	1545330	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaffrine	Maleme Hodar		Malem Hodar	Malem Hodar	468196	1557068	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Kaffrine	Maleme Hodar	Gniby		Gniby	429637	1595609	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaolack	Guinguineo		Guinguineo	Guinguineo	397912	1577746	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaolack	Kaolack		Kaolack	Kaolack	383705	1563829	Abattoir			Fonctionnel	État	Autres	1
Kaolack	Kaolack	Ndiedieng		Ndiedieng	375257	1542244	Aire d'abattage	Autres		Non Fonctionnel	État	Autres	1

REGION	DÉPARTEMENT	COMMUNE RURALE	COMMUNE URBAINE	LOCALITÉ	X_COORD	Y_COORD	TYPE	STATUT	DATE DE RÉALISATION	ÉTAT	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE DE GESTION	NOMBRE
Kaolack	Kaolack	Ndiebel		Ndiebel	375399	1586386	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Autres	1
Kaolack	Nioro Du Rip	Wack Ngouna		Wack Ngouna	384841	1520955	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Kaolack	Kaolack	Ndiaffate		Koutal Ouolof	384873	1557853	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaolack	Kaolack	Keur Soce		Keur Soce	385481	1546489	Aire d'abattage	Autres		Non Fonctionnel	État	Autres	1
Kaolack	Nioro Du Rip	Taiba Niassene		Taiba Niassene	401803	1521525	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaolack	Nioro Du Rip	Paos Koto		Dinguiraye	407228	1530607	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaolack	Kaolack	Thiare		Ndindy	410492	1540346	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kaolack	Nioro Du Rip	Prokhane		Prokhane Peulh	410786	1513644	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kedougou	Bandafassi		Kedougou	Kedougou	806597	1389470	Abattoir	Public	2010-2013	Fonctionnel	PROGEBE		1
Kedougou	Salemata	Oubadji		Missirah	716230	1397687	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kedougou	Bandafassi	Bandafassi		Bandafassi	792472	1387450	Tuerie	Public	2010-2013	Fonctionnel	PROGEBE		1
Kolda	Velingara		Diaobe	Diaobe	591301	1427942	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kolda	Medina Yoro Foula		Medina Yoro Foula	Medina Yoro Foula	530900	1469461	Aire d'abattage	Public	2010-2013	Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1
Kolda	Velingara	Ouassadou		Ouassadou	591803	1409167	Tuerie	Public	2013	Fonctionnel	PROGEBE		1
Kolda	Velingara	Sare Coly Sale		Velingar	596447	1453300	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Kolda	Velingara	Sinthiang Koundara		Darou Salam Manda	627440	1474110	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Kolda	Velingara	Linkering		Linkering	635421	1432479	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Kolda	Velingara	Linkering		Afia Mbemba	661019	1431752	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Louga	Linguère		DAHRA	Dahra	448331	1697099	Abattoir	Public		Fonctionnel	État	Prive contrat de concession	1
Louga	Kébémer		Kébémer	Kébémer	344863	1699919	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Louga	Louga		Louga	Louga	369570	1726755	Abattoir	Public		Fonctionnel	État	Prive contrat de concession	1
Louga	Kébémer	Ngourane Ouolof		Gueoul Escale	356244	1711704	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PADMIR	Collectivites locales	1
Louga	Louga	Coki		Coki	393726	1714339	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Louga	Louga	K. Momar Sarr		Keur Momar Sarr	396258	1760530	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Louga	Kébémer	Touba Merina		Bogal	399202	1692344	Aire d'abattage	Prive		Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1
Louga	Linguère	Mbeuleukhe		Mbeuleukhe Pokho Ii	480944	1732585	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Matam	Matam		Matam	Matam	686834	1731850	Abattoir	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Matam	Matam	Nguidjilogne Lodiou		Nguidjilogne Lodiou	676536	1763023	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	ARD	Collectivites locales	1
Matam	Matam		Ourossogui	Ourossogui	680054	1725896	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État et ONG ADOS	Autres	1
Matam	Ranérou		Ranérou	Ranérou	611599	1691415	Aire d'abattage	Prive		Non Fonctionnel	PRODAM	Collectivites locales	1
Matam	Matam		Thilogne	Thilogne	650707	1765667	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Autres	1
Matam	Ranérou	Velingara		Velingara Ouolof	534425	1658357	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Matam	Ranérou	Lougre Thioly		Lougre Thioly Dialloub	541001	1719780	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Matam	Ranérou	Oudalaye		Younoufere	560358	1686102	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Matam	Matam	Bokidiawe		Bokidiawe Toucouleur	661433	1757147	Aire d'abattage	Public		-	État	Collectivites locales	1

REGION	DÉPARTEMENT	COMMUNE RURALE	COMMUNE URBAINE	LOCALITÉ	X_COORD	Y_COORD	TYPE	STATUT	DATE DE RÉALISATION	ÉTAT	SOURCE DE FINANCEMENT	MODE DE GESTION	NOMBRE
Matam	Matam	Kanel		Kanel			Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PRAPS 1	Collectivites locales	1
Matam	Matam	Ourossogui		Ourossogui			Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PRAPS 1	Collectivites locales	1
Matam	Matam	Bokidiawe		Bokidiawe Sarakhole	661688	1757060	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	ARD	Prive contrat de concession	1
Saint-Louis	Dagana		Dagana	Dagana	445656	1826210	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Saint-Louis		Mpal Gare	Mpal Gare	364379	1760106	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Dagana	Rosso Sénégal	Rosso Sénégal	Rosso Sénégal			Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PRAPS1	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Podor		Ndioum	Ndioum			Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PRAPS1	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Podor		Ndioum	Ndioum	537600	1825362	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Podor		Podor	Podor	504458	1841286	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Dagana		Rosso	Rosso-Sénégal	413480	1824392	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Saint-Louis	Saint-Louis		Saint-Louis	Saint-Louis	338978	1772050	Abattoir			Fonctionnel			1
Saint-Louis	Podor	Mbolo Birane		Galoya Peulh	620449	1777079	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Mairie	Collectivites locales	1
Sédhiou	Goudomp		Goudomp	Goudomp	404949	1390017	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Sédhiou	Sédhiou		Sedhiou	Sedhiou	439499	1404640	Abattoir	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Sédhiou	Goudomp		Tanaff	Tanaff	453578	1398271	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Sédhiou	Bounkiling	Bogal		Ndiamacouta	431084	1471629	Tuerie	Public		Fonctionnel	PROGEBE		1
Sédhiou	Sédhiou	Djibabouya		Marsassoum	393550	1418796	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Sédhiou	Bounkiling	Faoune		Touba Mouride	437267	1453184	Tuerie	Public	2013	Non Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1
Sédhiou	Bounkiling	Bogal		Bogal Fololo Ismaila	439496	1463094	Tuerie	Public	2013	Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1
Sédhiou	Bounkiling	Boghal		Sare Alkaly	442725	1464016	Aire d'abattage	Prive		Non Fonctionnel	FLD	Autres	1
Tamba-counda	Koupentoump		Koumpentoum				Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PRAPS 1	Collectivites locales	1
Tamba-counda	Koupentoump		Koumpentoum	Koumpentoum	547293	1545518	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Tamba-counda	Tambacounda		Tambacounda	Tambacounda	643877	1523172	Abattoir			Fonctionnel			1
Tamba-counda	Koupentoump	Payar		Payar	554791	1596123	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Tamba-counda	Tambacounda	Koussanar		Koussanar Escale	599491	1533099	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Tamba-counda	Tambacounda	Sinthiou Malem		Sinthiou Maleme	616607	1527900	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Tamba-counda	Tambacounda	Missirah		Missirah	660679	1495548	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Thiès	Mbour		Mbour	MBOUR	287938	1594057	Abattoir	Public	2013	Non Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Thiès	Mbour		Nguekhokhe Wolof	Nguekhokhe Wolof	283917	1604693	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Partenaires	Autres	1
Thiès	Tivaoune		Tivaouane	Tivaouane	304469	1653757	Abattoir	Public		Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Thiès	Mbour	Ngueniene		Ngueniene Peulh	305321	1580448	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	Partenaires	Collectivites locales	1
Thiès	Mbour			Sandiara	306851	1596079	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	Collectivites locales	Collectivites locales	1
Thiès	Tivaoune	Pekesse		Pekesse	347859	1671351	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Ziguinchor	Bignona		Diouloulou	Diouloulou	326350	1442469	Aire d'abattage	Public		-	État	Collectivites locales	1
Ziguinchor	Bignona		Thionk Essyl	Thionk Essyl	335395	1412917	Aire d'abattage	Prive		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Ziguinchor	Ziguinchor		Ziguinchor	Ziguinchor	361682	1391113	Abattoir			Fonctionnel			1

REGION	DÉPARTE-MENT	COMMUNE RURALE	COMMUNE URBAINE	LOCALITÉ	X_COORD	Y_COORD	TYPE	STATUT	DATE DE RÉALISA-TION	ÉTAT	SOURCE DE FINANCE-MENT	MODE DE GESTION	NOMBRE
Ziguinchor	Bignona	Kafountine		Kafountine	311394	1429215	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	PROGEBE	Autres	1
Ziguinchor	Bignona	Kafountine		Abene	313362	1437183	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	PROGEBE	Autres	1
Ziguinchor	Bignona	Kataba 1		Bandjikack	316754	1440150	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	PROGEBE	Autres	1
Ziguinchor	Oussouye	Mlomp		Elinkine	318798	1382999	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	État	Collectivites locales	1
Ziguinchor	Bignona	Kataba 1		Selety	329075	1453528	Aire d'abattage	Public		Non Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1
Ziguinchor	Bignona	Tenghory		Bindago	365670	1418285	Aire d'abattage	Public	2010-2013	Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1
Ziguinchor	Bignona	Tenghory		Tenghory	368334	1414964	Aire d'abattage	Public		Fonctionnel	PROGEBE	Collectivites locales	1

Source : CEPSE/MEPA

11.3.8.2. Unités laitières

Métadonnées

Nom de la donnée : Centres de collecte, tanks et laiteries
Organisme responsable : PRAPS
Document source : Rapport d'étude sur la cartographie des corridors de transhumance, axes de commercialisation et infrastructures pastorale
Méthode de collecte : Enquête ponctuelle ; bases de données CSE / MEPA
Mode de présentation de l'information : Carte
Année : 2020

Éléments d'information

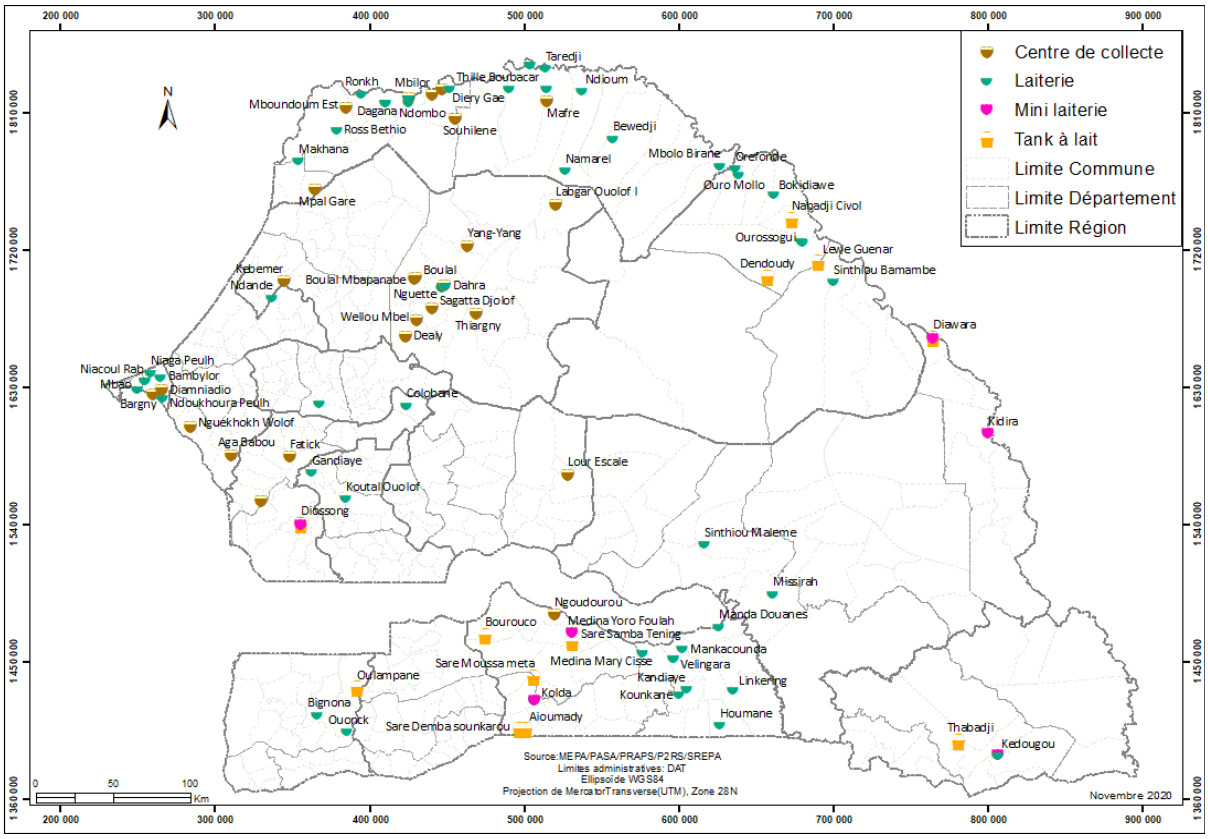

Figure 73 : Centres de collecte, tanks et laiteries

Source : PRAPS, 2020

11.3.8.3. Infrastructures de stockage

Résumé

Sur l'ensemble du pays, des magasins de stockage sont construits pour sécuriser l'aliment de bétail.

Métadonnées

Nom de la donnée : Liste des magasins de stockage d'aliment de bétail
Organisme responsable : PRAPS 2
Sources des données : MEPA, PASA, P2RS, PAFA-E, CSE, PRAPS, SDEL Podor
Document source : Cartographie des corridors de transhumance, axes de commercialisation et infrastructures pastorales
Date : 2020
Mode de présentation de l'information : Tableau

Éléments d'information

Tableau 225 : Magasins de stockage d'aliment de bétail

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	LOCALITE	ÉTAT	SOURCE DE FINANCEMENT	DATE DE REALISATION	MODE DE GESTION	STATUT	NOMBRE
Dakar	Rufisque	Diamniadio	Diamniadio	Fonctionnel	Privé			Prive	1
Fatick	Gossas	Gossas	Gossas	Fonctionnel	MDE		Privé	Privé	1
Kaffrine	Koungueul	Gainthe Pathe	Gainthe Pathe	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Kaffrine	Kaffrine	Kaffrine	Kaffrine	Fonctionnel	PAPEL II		Autres	Public	1
Kaffrine	Koungueul	Koungheul	Koungheul	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Kaffrine	Malem Hodar	Malem Hodar	Malem Hodar	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Kaffrine	Koungueul	Ribot Escale	Ribot Escale	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Kaolack	Kaolack	NGOTHIE	Dya	Fonctionnel	ÉTAT		GIE	Public	1
Kédougou	Kédougou	Ninefecha	Assoni						1
Kédougou	Salemata	Dar Salam	Banfaroto						1
Kédougou	Salemata	Dar Salam	Leybar						1
Louga	Linguère	Barkedji	Barkedji	Fonctionnel	GAFSP	2017			1
Louga	Linguère	Dahra	Dahra	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Louga	Kebemer	Darou Mousty	Darou Mousty	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Kebemer	Darou Mousty	Darou Mousty	Fonctionnel	USAID		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Dealy	Dealy	Fonctionnel	PNIR		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Thiamene Pass	Deck Wotte Thianor	Fonctionnel	PNIR		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Barkedji	Diagaly	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Kebemer	Gueoul	Gueoul Escale	Non Fonctionnel	PADMIR		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Yang-Yang	Kalossy Ouolof	Fonctionnel	PADV		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Kamb	Kamb	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Louga	Keur Momar Sarr	Keur Momar Sarr	Fonctionnel	Conseil rural		Autres	Public	1
Louga	Kébémer	Bandegne Ouolof	Keur Ndiaye Peulh	Fonctionnel	Population		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Tessekere	Labardi	Fonctionnel	GAFSP	2017			1
Louga	Linguère	Dodji	Labgar Ouolof I	Fonctionnel	SODESP		Privé	Public	1

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	LOCALITE	ÉTAT	SOURCE DE FINANCEMENT	DATE DE REALISATION	MODE DE GESTION	STATUT	NOMBRE
Louga	Louga	Leona	Leona	Fonctionnel	Plan International/ Conseil Rural		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Linguère	Linguère	Fonctionnel	GAFSP	2017			1
Louga	Linguère	Ouarkhokh	Loumby	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Kébémer	Mbacke Kadior	Mbacke Kadior	Fonctionnel	USAID		Autres	Public	2
Louga	Louga	Syer	Mbar Toubab	Fonctionnel	PAPEL		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Mboula	Mbaye Hawa	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Linguère	Mbeuleukhe	Mbeuleukhe Pokho II	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Thiamene Pass	Mboussobe Halte	Fonctionnel	ÉTAT		Autres	Public	1
Louga	Kébémer	Ngourane Ouolof	Ndjiniakh Fall	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Thiamene Pass	Ngap	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Kébémer	Ngourane Ouolof	Ngaye Diawar	Fonctionnel	Collectivités locales		Autres	Public	1
Louga	Louga	Nguer Malal	Nguer Malal I	Fonctionnel	ÉTAT		Autres	Public	1
Louga	Louga	Ngueune Sarr	Ngueune Sarr	Fonctionnel	Plan International/ Conseil Rural		GIE	Public	1
Louga	Linguère	Thiamene Pass	Niandoul	Fonctionnel	ÉTAT		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Thiamene Pass	Passe	Fonctionnel	ÉTAT		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Thiel	Patacour	Fonctionnel	GAFSP	2017			1
Louga	Linguère	Boulal	Patoudé	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Kébémer	Sagatta	Sagatta	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Kébémer	Sagatta Gueth (Sagatta)	Sagatta Gueth (Sagatta)	Fonctionnel	PADMIR		GIE	Public	1
Louga	Kébémer	Sam Yabal	Sam Yabal	Fonctionnel	PNDL/ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Thiargny	Thiargny	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Kébémer	Ngourane Ouolof	Thieckene Seck	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Thiel	Thiel	Fonctionnel	GAFSP	2017			1
Louga	Kébémer	Touba Merina	Touba Merina	Fonctionnel	PSIDEL		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Barkedji	Toung	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Linguère	Boulal	Wendou Namary	Fonctionnel	FIDA	2019			1
Louga	Kébémer	Kébémer	Kébémer	Fonctionnel	ÉTAT		Autres	Public	1
Louga	Linguère	Dahra	Dahra	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Louga	Louga	Louga	Louga	Fonctionnel	PAPEL		Privé	Public	1
Louga	Linguère	Thiel	Danedji						1
Louga	Linguère	Thiel	Domoke Thiel						1
Matam	Ranérou	Velingara Ferlo	Adia	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Matam	Ranérou	Oudalaye	Barkatou2	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Matam	Matam	Bokidiawe	Bokidiawe	Non Fonctionnel	Banque mondiale				1
Matam	Ranérou	Oudalaye	Darou Nema	Fonctionnel	ÉTAT	2017			1
Matam	Matam	Nabadji Civol	Ndouloumadji Dembe						1
Matam	Matam	Ogo	Ogo						1
Matam	Matam	Oréfonde	Orefonde						1
Matam	Kanel	Orkadiéré	Orkadiéré	Non Fonctionnel	Banque mondiale				1
Matam	Ranérou	Ranérou	Ranérou	Fonctionnel	PRODAM		Autres	Public	1

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	LOCALITE	ÉTAT	SOURCE DE FINANCEMENT	DATE DE REALISATION	MODE DE GESTION	STATUT	NOMBRE
Saint-Louis	Dagana	Mbane	Bouteyni	Fonctionnel	SODESP		GIE	Public	1
Saint-Louis	Saint-Louis	Fass Ngom	Fass Ngom	Fonctionnel	PSDAR/ÉTAT (Ministere de l'Elevage)	Privé	Public	1	
Saint-Louis	Saint-Louis	Gandon	Makham (Makhana)	Fonctionnel	CIMEL		Privé	Public	1
Saint-Louis	Saint-Louis	Mpal	Mpal Gare	Fonctionnel	PSDAR/ÉTAT (Ministere de l'Elevage)	Privé	Public	1	
Saint-Louis	Podor	Gamadji Sare	Namarel	Fonctionnel	CISV		Autres	Public	1
Saint-Louis	Dagana	Mbane	Niassante	Fonctionnel	SODESP		GIE	Public	1
Saint-Louis	Dagana	Rosso Sénégal	Rosso Sénégal	Non Fonctionnel	Banque Mondiale		Privé	Public	1
Saint-Louis	Dagana	Dagana	Dagana	Non Fonctionnel	Banque Mondiale		Autres	Public	1
Sédhiou	Boungkiling	Boghal	Fololo Ismayla	Fonctionnel	Marabout de Bogal		Privé	Privé	1
Sédhiou	Boungkiling	Ndiamalathiel	Ndiamalathiel	Fonctionnel	Collectivites locales		Autres	Public	1
Sédhiou	Boungkiling	Inor	Medina Wandifa	Fonctionnel	MDE		Privé	Privé	1
Tambacounda	Tambacounda	Koussanar	Dawady (Meissa Pathe)	Fonctionnel	PDESOC		Autres	Public	1
Tambacounda	Bakel	Moudery	Diawara	Fonctionnel	PDESOC		Autres	Public	1
Tambacounda	Bakel	Gabou	Gabou	Fonctionnel	PDESOC	2015	Autres	Public	1
Tambacounda	Goudiry	Goudiry	Goudiry	Fonctionnel	PDESOC		Autres	Public	1
Tambacounda	Bakel	Kidira	Kidira	Non Fonctionnel	Banque Mondiale				1
Tambacounda	Goudiry	Kothiary	Kothiary	Fonctionnel	Fonds Propres		Privé	Privé	1
Tambacounda	Koumpentoum	Koumpentoum	Koumpentoum	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Tambacounda	Koumpentoum	Payar	Payar	fonctionnel	PDESOC	2015		Public	1
Tambacounda	Tambacounda	Tambacounda	Tambacounda	Fonctionnel	PDESOC		Autres	Public	1
Thiès	Tivaouane	Notto gouye diama	Keur Mbir Ndao	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Thiès	Tivaouane	Notto gouye diama	Keur samba yacine	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Thiès	Mbour	Malicounda	Malicounda (Malicounda Wolof)	Fonctionnel	Conseil rural		Autres	Public	1
Thiès	Mbour	Nguekhokh	Nguekhokhe Wolof	Fonctionnel	Colonialistes		GIE	Public	1
Thiès	Tivaouane	Notto gouye diama	Pambal (Pambal Amar)	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	1
Thiès	Mbour	Sandiara	Sandiara	Fonctionnel	ÉTAT		Privé	Public	2
Ziguinchor	Oussouye	Oukout	Boukitingho						1
Ziguinchor	Ziguinchor	Enampore	Brin (Brin Djirere)	Fonctionnel	Fonds propre		GIE	Privé	1
Ziguinchor	Bignona	Oulampane	Diango						1
Ziguinchor	Oussouye	Mlomp	Mlomp Haer (Mlomp Kadjifo-lomg)	Non Fonctionnel	PADERCA		Privé	Public	1

REGION	DEPARTE-MENT	COMMUNE	LOCALITE	ÉTAT	SOURCE DE FINAN-CEMENT	DATE DE REALISA-TION	MODE DE GESTION	STATUT	NOMBRE
Saint-Louis	Podor	Guede Village	Taredji	Fonctionnel	Braced				1
Saint-Louis	Podor	Dumga Lao	Yare Lao	Fonctionnel	PSDAR				1
Saint-Louis	Podor	Mbollo Birane	Mbollo Birane	Fonctionnel	AIDEP				1
Saint-Louis	Podor	Bokke Dialloube	Lougge Torobe	Fonctionnel	Mon'3				1
Saint-Louis	Podor	Dodel	Dodel	Fonctionnel	CORAD				1

Source : PDEPS, 2021 MEPA, PASA, P2RS, PAFA-E, CSE, PRAPS, SDEL PODOR

11.3.9. État des systèmes de production

Les systèmes de productions animales sont basés, pour l'essentiel, sur un élevage extensif où l'alimentation du cheptel est assurée par le pâturage naturel, essentiellement fourni par les forêts classées, les réserves sylvo-pastorales et les jachères.

Les systèmes d'élevage existants peuvent être classés en trois catégories :

- le système agro-pastoral où l'élevage, plus ou moins intégré à l'agriculture, est sédentaire ou transhumant sur de faibles amplitudes. Il concerne 76 % de bovins et 72 % de petits ruminants, 99,61 % des porcins, 25 % des camelins, 83 % des équins et 83 % des asins. Dans ce système, la transhumance est relativement faible ;
- le système pastoral pur ou associé aux cultures pluviales occupe les zones sèches au nord de l'isohyète 400 mm. Il concerne 23 % des bovins, 26 % de petits ruminants (ovins et caprins), 15% des équins, 17% des asins et 75% des camelins ;
- le système périurbain, voire urbain localisé dans la zone des Niayes. Dans ce système, les élevages sont intensifs et semi-intensifs avec des effectifs de 1 % des bovins et 2 % des petits ruminants, 0,39 % de porcins et 1% des équins.

11.3.10. Santé animale

Résumé

Le Sénégal dispose d'un statut de pays indemne de peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine est sous contrôle depuis plusieurs décennies. Les problèmes sanitaires du bétail sont liés aux **maladies enzootiques** et aux **maladies émergentes et ré-émergentes**. Les porcins sont surtout affectés par les maladies respiratoires et la peste porcine africaine. Quant à la volaille, elle est frappée régulièrement par la maladie de Newcastle, la variole et les maladies parasitaires. Une campagne de vaccination est menée chaque année en fonction du contexte épidémiologique de chaque région.

Métadonnées

Nom de la donnée : Taux de couverture vaccinale du cheptel
Organisme responsable : Direction des Services Vétérinaires
Document source : Rapport du bilan de la campagne de vaccination, rapport de revue sectorielle, rapport de performance du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
Longueur de la série : 1960-2021 (62 ans)
Source : DSV / CEPSE / MEPA

Éléments d'information

Tableau 226 : Évolution du taux de couverture vaccinale pour les maladies animales prioritaires (2014 - 2021)

ANNÉE	DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE	PESTE DES PETITS RUMINANTS	PESTE ÉQUINE	MALADIE DE NEWCASTLE
2014	56 %	20 %	23 %	2 %
2015	64 %	23 %	25 %	4 %
2016	51 %	21 %	40 %	7 %
2017	48 %	23 %	38 %	5 %
2018	66 %	24 %	34 %	4 %
2019	43 %	36 %	30 %	3 %
2020	42 %	19 %	23 %	1 %
2021	51 %	28 %	23 %	1 %

11.3.11. Sécurisation de l'élevage

Pour sécuriser le bétail par rapport aux risques liés au climat, des stratégies et mécanismes ont été mis en place : bilan fourrager pour connaître les zones excédentaires, déficitaires en fourrage, programme de constitution de réserves fourragères et de lutte contre les feux de brousse, mécanisme de pérennisation de l'approvisionnement des éleveurs en aliments de bétail, mise à disposition de fonds exceptionnels assurance bétail (ARC) en 2020.

11.3.11.1. Bilan fourrager

Résumé

Le bilan fourrager permet de connaître la capacité de charge sur la base de la quantité de biomasse disponible dans un espace donné, par rapport à la charge réelle. Il fait ressortir le potentiel d'accueil des zones.

L'examen des bilans fourragers des mois d'octobre de 2014 à 2021 fait ressortir une situation déficitaire dans le Bassin arachidier, normale à excédentaire dans le Ferlo (départements de Ranérou, Kanel et Linguère), et excédentaire dans les zones d'accueil des transhumants (départements de Goudiry, Tambacounda, Bakel, Koumpentoum Malem Hodar et Koungheul).

Métadonnées 01

Nom de la donnée : Carte de la production végétale
Document source : Rapport biomasse CSE
Longueur de la série : 1987-2022 (35 ans)
Organisme responsable : CSE
Méthode de collecte : Mesures de terrain et données satellitaires
Échelle de collecte : Locale.
Fréquence de relevé : Annuelle.

Éléments d'information

Cf Figure 20 : Production végétale du Sénégal de l'année 2022

Métadonnées 02

Nom de la donnée : Bilan fourrager
Document source : Rapports biomasse. CSE
Organisme responsable : CSE
Longueur de la série : 2014-2023 (11 ans)
Méthode de collecte : Données satellitaires et données d'enquête
Échelle de collecte : Départementale
Fréquence de relevé : Annuelle.

Éléments d'information

Tableau 227 : Évolution du bilan fourrager (2014 - 2021)

N°	DÉPARTEMENT	BILAN FOURRAGER NORMALISÉ (%) PAR DÉPARTEMENT								
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Bakel	57,54	54,62	35,00	33,32	40,8	34,8	68,58	50,08	46,66
2	Bambey	-93,26	-95,86	-97,70	-97,69	-90,6	-93,9	-77,33	-100	-100
3	Bignona	49,96	43,67	16,20	15,16	29,8	26,7	60,2	47,98	41,35
4	Birkelane	-11,99	-31,50	-62,90	-62,85	-37,6	-56,4	1,55	-37,81	-44,78
5	Bounkiling	62,11	55,23	49,60	48,41	41,4	35,9	67,48	54,46	52,8
6	Dagana	10,29	20,92	40,20	40,12	6,7	-13,7	55,68	-4,71	10,81
7	Diourbel	-92,91	-95,69	-94,60	-94,62	-90,7	-93,8	-77,94	-100	-100
8	Fatick	-79,57	-83,20	-55,80	-55,76	-81,1	-88,4	-58,54	-90,6	-89,58
9	Foundiougne	-40,84	-56,49	-41,30	-42,21	-63	-71,1	-29,13	-54,36	-66,63
10	Gossas	-67,98	-75,87	-79,40	-79,38	-76,4	-85,9	-48,73	-85,94	-85,6
11	Goudiry	80,19	77,86	43,60	42,66	66,4	63,9	84,52	75,44	72,48
12	Goudomp	60,45	53,95	9,90	9,61	36,4	38,9	64,53	56,94	50,7
13	Guinguinéo	11,41	-8,19	-6,10	-6,05	-14,1	-44,5	28,68	-19,1	-22,47
14	Kaffrine	-19,36	-44,21	-41,70	-42,04	-54,6	-55,4	-11,5	-43,82	-53,83
15	Kanel	73,70	69,63	78,50	78,41	60,8	39,9	81,33	62,2	63,5
16	Kaolack	-72,30	-84,07	-87,00	-86,99	-81,4	-90,1	-62,43	-91,74	-91,83
17	Kébémer	-44,76	-51,04	-38,50	-38,47	-59,8	-63,2	-8,74	-69,98	-61,03
18	Kédougou	96,88	96,26	83,40	82,37	94,2	94,7	97,43	96,21	96,04
19	Kolda	37,91	26,99	24,70	23,79	8,6	19,2	50,5	36,78	32,07
20	Koungheul	61,21	50,64	18,10	16,99	34	25,5	68,51	48,08	37,15
21	Koumpentoum	65,40	58,27	24,90	24,12	39	33,8	70,52	54,6	48,68
22	Linguère	43,05	35,48	3,00	2,95	23	7,8	66,74	31,53	22,27
23	Louga	-32,19	-36,15	-7,70	-7,68	-46,6	-55,7	14,44	-63,25	-44,1
24	Maleme Hodar	76,38	68,51	67,90	67,65	62	50,5	82,5	67,46	56,13
25	Matam	3,42	-20,26	37,20	37,16	-14	-44,2	36,44	-37,05	2,17
26	Mbacké	-44,25	-51,52	-53,90	-53,94	-57,2	-68,7	-15,78	-62,23	-65,2
27	Mbour	-73,78	-82,59	-59,80	-59,94	-81,3	-87,2	-57,09	-86,34	-89,06
28	Médina Y. Foulah	69,24	63,53	56,00	55,14	48,2	56,5	77,39	67,65	65,96
29	Nioro du Rip	-100,00	-100,00	-97,00	-97	-95,6	-97,1	-90,25	-100	-100
30	Oussouye	50,17	37,47	-15,50	-15,52	17,2	18,7	53,27	44,45	31,91
31	Podor	-26,95	1,80	62,30	62,29	-5,3	-37,7	49,9	-24,42	2,55
32	Ranérou	88,21	84,15	89,30	89,25	79	70,4	91,18	82,35	81,36
33	Rufisque	-83,78	-83,53	-83,40	-83,39	-89,3	-90,3	-66,74	-95,24	-96,14
34	Saint-Louis	-53,02	-55,11	-19,80	-19,82	-39,2	-58,7	4,74	-50,12	-38,69
35	Salémata	92,52	91,13	89,50	89,11	86,2	87,5	93,69	91,43	90,99
36	Saraya	97,28	96,78	96,00	95,73	95,1	95,3	97,8	96,67	96,49
37	Sédhiou	65,46	60,58	43,10	41,79	46,3	47,5	71,75	62,75	57,79
38	Tambacounda	63,61	58,44	27,40	25,29	40,9	39,4	68,3	55,66	51,84
39	Thiès	-51,63	-58,18	-39,50	-39,54	-72	-75,8	-31,74	-70,53	-74,08
40	Tivaouane	-35,90	-43,94	-33,30	-33,27	-55,9	-60,4	-6,15	-61,81	-52,92
41	Vélingara	52,14	45,88	38,00	36,35	32,2	37,1	65,06	53,73	51,01
42	Ziguinchor	71,22	63,48	55,40	55,28	48,9	46,7	71,51	64,3	57,66

Source : CSE

11.3.11.2. Programme de constitution de réserves fourragères et de lutte contre les feux de brousse

Dans le cadre du programme de constitution de réserves fourragères et de lutte contre les feux de brousse, des initiatives ont été prises :

- **Programme de réhabilitation du Ranch de Dolly**

Le Ranch Djibo Leyti KA de Dolly a été inauguré en 2019 par le chef de l'État après d'importants travaux de réhabilitation dont le coût est estimé à plus de 12 000 000 000 FCFA (clôture, forage grand débit, désenclavement, électrification). Pour relancer les activités, d'importantes réalisations ont été faites entre 2020-2021 notamment la mise en place d'un périmètre fourrager de 30 ha pour permettre l'installation des jeunes et des femmes dans la production fourragère ; l'installation de culture de maral falfa sur une superficie de 10 ha ; le renforcement du dispositif d'alerte et de lutte contre les feux de brousse et la formation des éleveurs sur la conduite d'élevage et les cultures fourragères.

- **Campagnes de constitution de réserves fourragères**

Dans le cadre de la collaboration entre la DIREL et les projets (PRAPS et PDEPS), des campagnes de constitution de réserves fourragères sont organisées chaque année, avec dotation de motos faucheuses communautaires concernant le Ranch Djibo Leyti KA de Dolly, les unités pastorales et certains villages. A cette occasion, les pasteurs et agropasteurs sont formés aux techniques de fauche et de constitution de réserves fourragères.

Métadonnées

Nom de la donnée : Cultures fourragères
Document source : Rapport annuel
Organisme responsable : DIREL/MEPA
Longueur de la série : 2013 -2019 (6 ans)
Méthode de collecte : Suivi régulier
Échelle de collecte : Nationale
Fréquence de relevé : Annuelle

Tableau 228 : Situation de distribution par le MEPA du « niébé fourrager variété 5874 »

ANNÉES	NOMBRE DE PRODUCTEURS	SEMENCES DISTRIBUÉES (kg)	SUPERFICIES EMBLAVÉES (ha)	FOURRAGE RÉCOLTÉE (T)
2013	165	3240	247	420 T
2014	170	1390	90	64 T
2015	157	1300	130	362 T
2016	369	2760	190	373 T
2017	---	---	---	---
2018	755	5160	366	437 T
2019	628	4920	495	301 T
TOTAUX	**2244**	**18770**	**1518**	**1957 T**

11.3.11.3. Approvisionnement en aliments de bétail

- **Mécanisme de pérennisation de l'approvisionnement des éleveurs en aliments de bétail**

La campagne agricole 2019-2020 a été particulièrement difficile à cause de l'important déficit fourrager enregistré dans la zone sylvopastorale, entrainant un départ précoce et massif de transhumants, notamment vers le centre du pays. En plus de ce déficit fourrager, l'avènement de la pandémie de la COVID-19 a exacerbé ces difficultés, du fait notamment de la limitation des déplacements et de la

fermeture des marchés hebdomadaires, privant ainsi les ménages d'éleveurs de revenus et rendant les éleveurs transhumants beaucoup plus vulnérables.

Pour faire face à cette situation, les mesures suivantes ont été prises en 2020 :

- acquisition et distribution de **8 471 tonnes** d'aliments de bétail sur toute l'étendue du territoire, à travers **le fonds Force COVID-19** alloué à l'élevage, pour un montant de **1 800 000 000 FCFA**. Cet aliment a été cédé au prix subventionné de **2 200 FCFA le sac de 40 kg**, dont 200 FCFA pour les frais de manutention ;
- distribution gratuite de **666 tonnes d'aliments de poulets de chair** aux aviculteurs dans toutes les régions du pays ;
- mise à disposition de **4 706 tonnes** d'aliments de bétail au niveau des 19 départements les plus touchés par la sécheresse et dans les zones d'accueil de transhumants grâce à l'indemnité versée par la **Mutuelle d'assurance panafricaine de gestion des risques (ARC) pour un montant de 1 000 000 000 FCFA** en 2020. Cet aliment a été cédé au prix subventionné de **2 200 FCFA le sac de 40 kg** dont 200 FCFA pour les frais de manutention ;
- mise en place de **4 430 tonnes** d'aliments de bétail au niveau de 30 départements, des lieux d'accueil de transhumants fortement impactés, pour un montant de **1 200 000 000 FCFA du BCI 2019** ayant fait l'objet d'un report. Cet aliment a été cédé au prix subventionné de **5200 FCFA le sac de 40 kg** dont 200 FCFA pour les frais de manutention.

Au total, **17 607 tonnes** d'aliments de bétail ont été acquises par le gouvernement pour assister les éleveurs. Les recettes collectées ont été versées dans les comptes « fonds de pérennisation » des départements gérés par les éleveurs sous la supervision de l'autorité administrative.

A ces différentes opérations, il convient d'ajouter l'acquisition, notamment avant le démarrage des Opérations de sauvegarde du bétail (OSB), de **3 019 tonnes** d'aliments de bétail à travers le mécanisme de pérennisation par seize (16) départements au niveau de neuf (09) régions. Cet aliment a été vendu au prix coûtant et les recettes versées dans les comptes départementaux. Le **PASA-LouMaKaf** a contribué pour 156 tonnes et la **FAO** pour **1 250 tonnes** d'aliments de bétail pour une valeur de 247 925 000 FCFA. Les recettes collectées sont utilisées pour la mise en place de **parcelles de production fourragère** au niveau des exploitations sélectionnées.

11.3.11.4. Assurance bétail

La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) est le fruit d'un Partenariat Public Privé. Société anonyme avec un conseil d'administration, sa création a été surtout motivée par l'État du Sénégal pour faire respecter les dispositions de la loi d'orientation Agro Sylvo- Pastorale (LOASP) N° 2004-16 du 04 juin 2004. Cette loi stipule, en son chapitre 13, articles 56 et 57, que :

« Article 56 : La protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales est assurée par l'État ».
« Article 57 : l'État, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, définit et met en œuvre une politique de soutien aux assurances agricoles, afin de sécuriser les productions, les revenus et les équipements ».

C'est ainsi qu'un partenariat synergique a vu le jour, réunissant autour d'un capital de 1 500 000 000 F CFA en 2009 :

- l'État du Sénégal ;
- des compagnies d'assurance et de réassurance du Sénégal et une compagnie de réassurance de droit ivoirien ;
- des organisations paysannes et des privés nationaux.

En 2020, le capital social de la CNAAS est passé à 3 150 000 000 FCFA.

La création de la CNAAS fait du Sénégal un pionnier en matière de couverture des risques agricoles dans la zone CIMA.

Les produits commercialisés pour le bétail sont : l'assurance mortalité du bétail tous risques, l'assurance mortalité de volailles, le produit d'assurance multirisque professionnel de la viande et l'indice bétail pastoral.

Situation de la CNAAS

Tableau 229 : Situation de la CNAAS de 2014 à 2021 pour le secteur de l'élevage

2014		
BRANCHE	**CHIFFRE D'AFFAIRES**	**SINISTRES**
Élevage	196 396 806	50 301 904
2015		
Élevage	138 622 487	44 778 675
2016		
Aviculture	6 480 153	--
Bétail	79 249 901	46 682 114
2017		
Élevage	85 038 390	34 888 033
2018		
Bétail	73 508 335	39 638 241
Aviculture	5 137 760	634 320
2019		
Bétail	81 652 810	44 131 853
Aviculture	665 000	380 075
2020		
Bétail	78 315 824	50 542 764
Aviculture	1 987 350	406 375
2021		
Bétail	56 356 283	24 003 957
Aviculture	1 890 000	-

CHAPITRE 12 : INDUSTRIE

En droite ligne avec le Plan Sénégal Émergent (PSE), le Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries (MDIPMI) a procédé à l'actualisation de la politique industrielle validée en octobre 2021. Cette actualisation avait pour objectif de prendre en compte les enjeux du développement des technologies et de l'innovation ainsi que l'exploitation optimale des ressources naturelles, notamment les importantes réserves de pétrole et de gaz révélées au Sénégal.

L'actuelle politique et stratégie d'industrialisation du Sénégal 2021-2035 s'inscrit dans une trajectoire conduisant à une transformation structurelle avec comme vision « un secteur industriel diversifié et compétitif, pourvoyeur d'emplois et apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays, pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 ».

Pour le secteur de l'industrie, le gouvernement poursuit toujours la mise en œuvre du programme de partenariat pays (PCP/SEN) signé avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) en 2015 pour opérationnaliser le volet industriel du PSE.

Tirant les leçons de la COVID 19, la nouvelle politique industrielle s'appesantit sur une combinaison de stratégies conformes aux orientations du Plan d'Actions Prioritaires ajusté et amélioré (PAP2A), pour atteindre la souveraineté alimentaire et pharmaceutique et capitaliser l'exploitation optimale des ressources endogènes, en vue de faire du Sénégal un hub industriel et technologique.

A ce titre, cette politique est articulée autour d'axes verticaux qui guident les choix et priorités pour le développement industriel d'ici à 2035. Elle est aussi sous-tendue par des leviers ou axes horizontaux.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le MDIPMI a initié et poursuit l'exécution de projets d'envergure et structurants en cohérence avec le Plan National d'Aménagement et de Développement du Territoire (PNADT), promouvant ainsi la territorialisation des politiques pour un développement inclusif et durable et le bien-être des populations du Sénégal.

En s'inscrivant dans une dynamique de développement durable, le MDIPMI participe à des initiatives et compte mettre en œuvre le volet industriel de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) à travers une stratégie en cours d'élaboration.

12.1. État des lieux du secteur : dynamique, répartition et infrastructures industrielles

12.1.1. Dynamique et répartition des industries

Résumé

Le secteur de l'industrie sénégalaise est en constante évolution, autant en nombre d'entreprises industrielles que dans sa répartition par secteur d'activités. Toutefois, l'essentiel de ces entreprises industrielles reste localisé dans la région de Dakar, à plus de 90 %. Aussi, le parc industriel reste dominé par les Petites et Moyennes Industries (PMI) qui représentent en moyenne 92,5 % des entreprises industrielles.

À titre indicatif et comparatif, le Sénégal comptait, en 2014, 1338 entreprises industrielles où les industries agro-alimentaires représentaient 45% du total, suivies des industries du papier, du carton, du Bois et de l'édition (16 %), des industries mécaniques et métallurgiques (15 %), et des industries chimiques et plastiques (12 %) et autres (13 %).

En 2021, le parc industriel du Sénégal comptait 2242 entreprises industrielles, essentiellement dominées par le secteur de l'agroalimentaire, suivi du secteur mécanique et métallurgique, de l'industrie du bois, du papier, du carton et imprimerie et d'autres industries.

Ce dynamisme du secteur se répercute également sur la part des industries dans la création d'emplois au Sénégal, ainsi que leur contribution à l'amélioration de la balance commerciale, à travers les exportations.

12.1.1.1. Répartition des entreprises industrielles

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition des entreprises industrielles par taille de 2009 à 2021.
Organisme responsable de la collecte des données : ANSD.
Document source : Étude sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal ». Juin 2015 et base de données.
Longueur de la série : 2009- 2021 (13 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau.
Répartition spatiale de l'information : Nationale.

Éléments d'information

Tableau 230 : Répartition des entreprises de l'industrie par taille (2009 - 2021)

ANNÉES	TAILLES			
	PETITES INDUSTRIES	MOYENNES INDUSTRIES	GRANDES INDUSTRIES	TOTAL
2009	384	480	79	943
2010	422	494	79	995
2011	445	509	80	1 034
2012	535	559	80	1 174
2013	604	577	80	1 261
2014	1 033	157	171	1 361
2015	1 173	162	187	1 522
2016	1 437	177	198	1 812
2017	1 443	203	207	1 853
2018	1 523	196	208	1 927
2019	1 685	205	214	2 104
2020	1 740	205	222	2 167
2021	1 775	225	242	2 242

Source : ANSD : « Étude sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal », Juin 2015 et données collectées

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition des entreprises industrielles par secteurs d'activités
Organisme responsable de la collecte de données : ANSD
Document source : Étude sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal », Juin 2015 et base de données
Longueur de la série : 2009-2021 (13 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

Éléments d'information

Tableau 231 : Répartition des entreprises industrielles par secteurs d'activités (2009 - 2013)

SECTEURS	2009	2010	2011	2012	2013
Agriculture, élevage et pêche	122	134	144	161	172
Industries extractives	39	41	41	56	67
Industries alimentaires	339	360	377	429	458
Textiles et cuir	37	39	37	39	40
Papier carton pour édition	92	95	96	110	118
Industries chimiques	91	95	95	105	108

SECTEURS	2009	2010	2011	2012	2013
Matériaux de construction	18	20	19	22	21
Industries mécaniques	108	111	115	124	131
Autres industries manufacturières	52	55	61	70	78
Eau, électricité et gaz	45	45	49	58	68
TOTAL	**943**	**995**	**1 034**	**1 174**	**1 261**

Source : ANSD - « Étude sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal », juin 2015

Tableau 232 : Répartition des entreprises industrielles par secteurs d'activité (2014 - 2021)

SECTEURS	ANNÉES							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agriculture, élevage et chasse	120	138	185	190	198	218	232	242
Autres industries mécaniques	49	54	61	62	64	72	72	77
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	373	428	486	493	512	553	573	579
Énergie	69	81	98	102	108	117	120	126
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de matériaux de construction	21	23	34	35	37	41	40	48
Industries chimiques	50	52	67	68	71	80	85	90
Industries des boissons	23	25	28	29	29	31	34	34
Industries des oléagineux	8	8	8	8	9	9	9	9
Industries diverses	27	32	47	50	50	54	54	58
Industries du bois	23	27	32	33	33	37	38	37
Industries du caoutchouc et plastiques	51	59	68	68	70	75	77	80
Industries du cuir et de la chaussure	8	8	9	9	9	9	9	10
Industries du papier et cartons, de l'édition et de l'imprimerie	117	125	141	143	149	158	160	166
Industries extractives	74	85	104	108	116	131	133	137
Industries laitières	10	11	16	16	19	21	20	19
Industries textiles et habillement	38	42	44	47	50	55	57	58
Métallurgie et travail des métaux	94	102	127	131	134	150	155	163
Pêche et aquaculture	65	70	80	82	87	98	100	100
Production de viande et de poissons	69	73	77	77	78	82	85	88
Transformation des fruits et légumes et fabrication d'autres produits alimentaires	57	62	82	84	85	92	92	97
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	15	17	18	18	19	21	22	24
TOTAL	**1 361**	**1 522**	**1 812**	**1 853**	**1 927**	**2 104**	**2 167**	**2 242**

Source : ANSD 2023 ; données collectées

12.1.1.2. Indicateur du niveau d'exportation : les certificats d'origine

Certaines opérations d'exportation imposent que l'origine d'un produit soit justifiée par la production d'un document d'accompagnement, nommé ***"certificat d'origine"***.

Le certificat d'origine est un document douanier qui, dans les opérations d'exportation, accompagne les marchandises et certifie leur origine. Il est utilisé pour prouver qu'une marchandise exportée est entièrement obtenue, produite ou manufacturée dans un pays donné et constitue un élément de recevabilité de la déclaration en douane au moment de l'embarquement et du débarquement de certaines marchandises.

Au Sénégal, les certificats d'origine des produits manufacturiers sont délivrés par la Direction du Redéploiement Industriel (DRI), précédés par des agréments à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) et au Schéma de

Libéralisation des Échanges (SLE), conférant des avantages pour l'exportation vers les espaces UEMOA et CEDEAO, respectivement.

Métadonnées

Nom de la donnée : Statistiques annuelles de délivrance des certificats d'origine
Organisme responsable de la collecte de données : DRI
Document source : Base de données.
Longueur de la série : 2010-2021 (12 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

Éléments d'information

Tableau 233 : Nombre de certificats d'origine délivrés par an (2010 - 2021)

ANNÉE	NOMBRE
2010	8890
2011	7 811
2012	7 031
2013	8 235
2014	9 800
2015	12 800

ANNÉE	NOMBRE
2016	13 445
2017	14 461
2018	13 661
2019	15900
2020	18 056
2021	19 533

12.1.1.3. Contribution du secteur industriel à la création d'emplois

Métadonnées

Nom de la donnée : Part du secteur industriel dans l'emploi au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de donnée : Banque mondiale
Document source : Base de données en ligne[24]
Longueur de la série : 1991-2021 (31 ans)
Mode de présentation de l'information : Graphique et tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

Éléments d'information

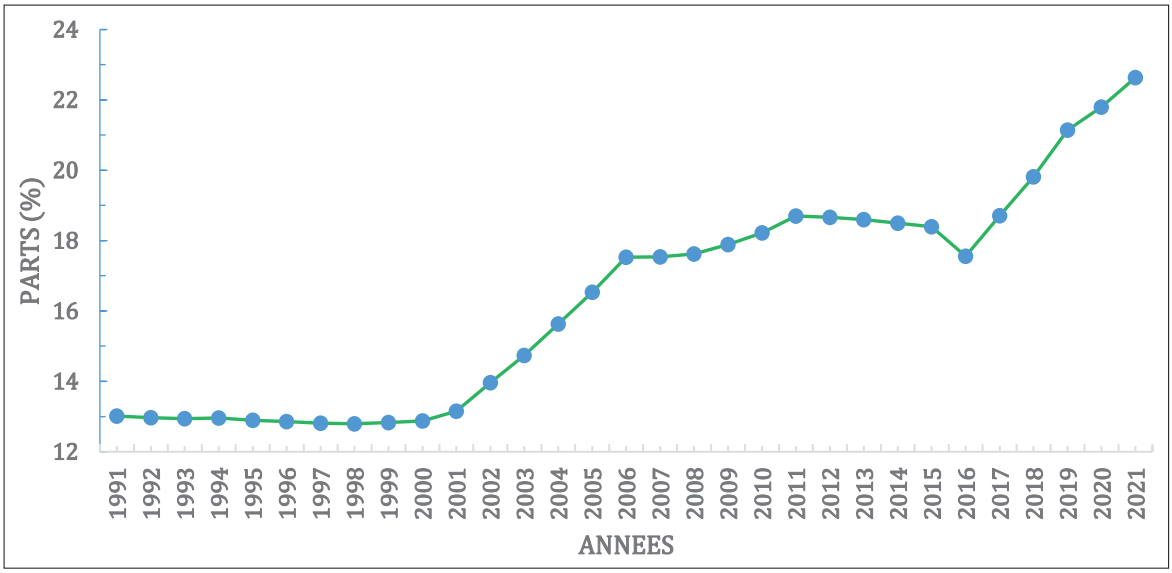

Figure 74 : Évolution de la part du secteur industriel dans l'emploi au Sénégal (%)[25]

[24] https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SL.IND.EMPL.ZS?end=2021&locations=SN &start=1991&view=chart (Lien de la base de données consultée)
[25] Reconstitution à partir des données de la Base de donnée en ligne de la Banque Mondiale, septembre 2023

12.1.2. Infrastructures

12.1.2.1. Anciens domaines industriels

Le Sénégal a très tôt disposé d'infrastructures industrielles aussi bien à Dakar qu'au niveau des régions. Chacun de ces domaines bénéficiait d'un statut et avait pour vocation la promotion du secteur industriel. Toutefois, il est possible de trouver, au niveau de certaines collectivités territoriales, des assiettes foncières réservées pour l'érection de zones à vocation industrielle. C'est le cas par exemple à Sébikotane, dans la région de Dakar et à Keur Moussa dans la région de Thiès.

Éléments d'information

Tableau 234 : Répartition des domaines industriels avant l'an 2000

DOMAINES INDUSTRIELS	LOCALISATIONS	SUPERFICIE
***Société du Domaine Industriel de Dakar* (SODIDA)**	Dakar	10 ha
***Société Nationale d'Études et de Promotion Industrielle* (SONEPI)**	Dakar	--
***Zone Franche Industrielle* (ZFI)**	Dakar	50 ha
***Société du Domaine Industriel de Saint-Louis* (SODISA)**	Saint-Louis	18 ha
***Société du Domaine Industriel de Ziguinchor* (SODIZI)**	Ziguinchor	12 ha
***Société du Domaine Industriel de Kaolack* (SODIKA)**	Kaolack	25 ha

Source : DRI

12.1.2.2. Nouvelles zones industrielles

De nouvelles zones industrielles ont vu le jour avec la création de l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industrielles (APROSI) en 2002, en réponse à la forte demande de promoteurs locaux et étrangers de disposer d'un cadre propice au développement d'activités industrielles avec des standards internationaux.

Éléments d'information

Tableau 235 : Répartition des domaines industriels post 2000

DOMAINES INDUSTRIELS	LOCALISATION	SUPERFICIES
***Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio* (P2ID)**	Dakar	53 ha
***Domaine Industriel de Diamniadio* (DID)**	Dakar	160 ha
Domaine Industriel de Sandiara	Thiès	50 – 100 ha
***Domaine Industriel et Textile de Kaolack* (DOMITEXKA)**	Kaolack	20 ha

Source : APROSI / DRI

12.1.2.3. Les hôtels d'industrie

Résumé

Les hôtels d'industrie constituent un projet initié en 2018, par le Ministère en charge de l'Industrie, pour l'implantation de plateformes devant abriter les activités de Petites et Moyennes Industries (PMI) dans les 45 départements du pays. Ce projet d'installation d'hôtels d'industries à l'échelle nationale vise à permettre le développement des PMI dans toutes les localités en fonction des potentialités agricoles. Jusqu'en 2023, six (06) hôtels d'industries ont été érigés, dont un seul est mis à la disposition de petites unités de transformation.

Métadonnées

Nom de la donnée : Répartition des hôtels d'industrie
Organisme responsable de la collecte de donnée : Direction des Petites et Moyennes Industries

Document source : Rapport de mission de réception technique provisoire des Hôtels d'industrie
Longueur de la série : Ponctuelle (décembre 2017)
Mode de présentation de l'information : Texte et images
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale

Éléments d'information

Tableau 236 : Répartition des hôtels d'industrie

HÔTELS D'INDUSTRIES	LOCALISATION / RÉGION	SUPERFICIES	SITUATION
Hôtel d'industrie de Linguère	Louga	504 m² (12 blocs de 42 m²)	Fonctionnelle
Hôtel d'industrie de Gossas	Fatick	504 m² (12 blocs de 42 m²)	Convention signée
Hôtel d'industrie de Matam	Matam	504 m² (12 blocs de 42 m²)	Non Fonctionnelle
Hôtel d'industrie de Touba	Diourbel	504 m² (12 blocs de 42 m²)	Non Fonctionnelle
Hôtel d'industrie de Sédhiou	Sédhiou	504 m² (hangar simple)	Non Fonctionnelle
Hôtel d'industrie de Fatick	Fatick	504 m² (hangar simple)	Non Fonctionnelle

Source : Direction des Petites et Moyennes Industries (DPMI), décembre 2017

12.1.2.4. Projets de réhabilitation ou de nouveaux domaines industriels régionaux

Dans la perspective de promouvoir la territorialisation de la politique industrielle, le MDIPMI a initié, à travers l'APROSI, des projets de réhabilitation/extension de domaines industriels régionaux, mais aussi d'érection de nouveaux domaines industriels au niveau de plusieurs régions.

Éléments d'information

Tableau 237 : Description des projets de réhabilitation de domaines industriels régionaux

DOMAINES INDUSTRIELS	DESCRIPTIONS	EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS	NIVEAU DE MATURITÉ
Domaine industriel de KAHONE SODIKA/ DOMITEXKA)	✔ Relance du DOMITEXKA ✔ Valorisation de 20 ha de la SOTEXKA ` ✔ Aménagement du pôle pour un développement industriel visant l'augmentation d'une capacité interne de production faisant de l'industrie de la transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières le principal levier de redéploiement industriel... ✔ Développement de terroirs à l'intérieur du Sénégal	✔ Relance de l'activité industrielle ✔ Création massive d'emplois ✔ Augmentation du PIB ✔ Valorisation des produits locaux ✔ Augmentation des exportations	✔ Convention signée entre les 03 partenaires ✔ Études techniques à faire
Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI)	✔ Réhabilitation et Aménagement du domaine ✔ Extension de la SODIZI de 20 ha ✔ Développement accéléré de l'industrie locale et transformation de céréales, fruits et produits d'agroforesterie (mangue et anacarde...) et exploitation des ressources minières...	✔ Création de l'emploi local : 20 000 ✔ Promotion des produits locaux ✔ Promotion des PMI créatrices d'emploi ✔ Infrastructures de dernière génération ✔ Croissance de la valeur ajoutée nationale	✔ Étude de faisabilité disponible ✔ Infrastructures et services complémentaires à développer ✔ Réhabilitation des hangars existants
Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA)	✔ Réhabilitation et extension du Domaine Industriel de Saint-Louis aux normes internationales ✔ Développement de l'agro-industrie pour l'autosuffisance alimentaire ✔ Renforcement du tissu économique par la valorisation des produits locaux, de la mer, de l'horticulture, de l'élevage...	✔ Production des infrastructures structurantes pour le stockage, la conservation, la transformation, et la commercialisation des produits de pêche et d'agriculture ✔ Amélioration du taux de disponibilité des ouvrages hydrauliques ✔ Création de l'emploi local avec une main d'œuvre compétitive	✔ Études de conceptions architecturales techniques ✔ Construction de nouveaux hangars ✔ Réhabilitation des hangars existants

Source : APROSI. Fiches de projets

Tableau 238 : Description des projets de nouveaux domaines industriels régionaux

PROJETS	OBJET	LIEU	OBSERVATION	DATE D'ÉCHÉANCE	% ACHÈVEMENT	SITUATION
TYFORD	Usine de carreaux	Sindia	En marche	2020	100%	
DIS	ZES	Sandiara	En construction		35%	
DIT	Domaine industriel de Touba	Touba	Attente de foncier	2026	10%	Foncier en cours d'identification
P2IN	Plateforme industrielle de Saint-Louis	Saint-Louis	En étude	2027	5%	Foncier en cours d'identification
P2IT	Plateforme industrielle de Touba	Touba	Études réalisées. Attente de foncier	2025	10%	Foncier en cours de libération
DI NDANGALMA	Domaine industriel de Ndangalma	Ndangalma	En étude	2026	10%	Foncier en cours d'identification
DI GOSSAS	Domaine industriel de Gossas	Gossas	En étude	2025	0%	Foncier identifié
DI NIORO	Domaine industriel de Nioro	Nioro du Rip	En étude	2026	0%	Foncier en cours d'identification

Source : APROSI. Fiches de Projets

12.2. Grandes orientations du secteur de l'industrie : politiques, programmes et projets structurants

12.2.1. Les orientations politiques

Résumé

La politique industrielle en vigueur dénommée « Politique et stratégie d'industrialisation du Sénégal : 2021-2035 » est une combinaison de stratégies de substitution aux importations pour assurer la souveraineté alimentaire et pharmaceutique du pays, de promotion des exportations et de valorisation des ressources minérales et des hydrocarbures du Sénégal. Elle prend en compte l'impératif de maximisation du contenu local et de développement de nouveaux pôles de croissance industrielle. Le choix est porté sur un positionnement stratégique sur des chaînes de valeur mondiales et régionales.

Cette politique repose sur quatre (4) axes verticaux ou lignes directrices qui guident les choix et priorités pour le développement industriel d'ici à 2035. Elle est aussi sous-tendue par des réformes qui sont des leviers d'industrialisation (les 06 axes horizontaux).

La politique d'industrialisation est déclinée en stratégies quinquennales qui constituent le cadre de programmation et de budgétisation des différentes interventions.

Les stratégies quinquennales sont structurées autour de programmes prioritaires, comprenant chacun un ensemble de lignes d'action et de projets dont certains sont en cours de mise en œuvre.

Éléments d'information

Tableau 239 : Programmes prioritaires des axes verticaux pour 2021-2035

Axe 1 : Transformation de matières premières agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques	Axe 2 : Transformation industrielle des ressources minérales et des hydrocarbures	Axe 3 : Développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée	Axe 4 : Développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation
1.1. Sécurisation de l'approvisionnement local en matières premières pour l'industrie de transformation	2.1. Mise en place d'un cadre de gouvernance propice à la transformation des ressources minérales et des hydrocarbures	3.1. Mise en place d'un cadre propice au développement de la chaîne de valeur de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée	4.1. Développement des infrastructures dédiées pour l'industrie 4.0
1.2. Mise à disposition d'infrastructures de transformation industrielle aux standards internationaux	2.2. Appui aux initiatives privées de transformation des ressources minérales et des hydrocarbures	3.2. Développement des infrastructures dédiées pour l'industrie pharmaceutique et la pharmacopée	4.2. Appui aux initiatives privées dans l'industrie 4.0
1.3. Appui aux initiatives privées dans l'industrie de transformation des matières premières agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques	2.3. Développement et mise à niveau des compétences techniques et technologiques pour la transformation des ressources minérales et des hydrocarbures	3.3. Développement du capital humain en appui à l'industrie pharmaceutique et à la pharmacopée	4.3. Développement des industries d'assemblage et de fabrication de pièces
1.4. Développement des exportations de produits alimentaires manufacturés		3.4. Appui aux initiatives privées dans l'industrie pharmaceutique et la pharmacopée	4.4. Développement des industries créatives à fort potentiel

Catégorie 1 : programmes encours devant être plus articulés avec la présente politique d'industrialisation, accélérés pendant la phase 1 (2021-2025) et consolidés pendant les phases 2 et 3
Catégorie 2 : programmes qui seront initiés et lancés dans le court et le moyen termes et qui pourront être maintenus au-delà de la phase 1
Catégorie 3 : programme dont la mise en œuvre de la totalité ou de l'essentiel des lignes d'action et projets y afférents est prévue dans les phases 2 et 3

Source : Document « Politique et stratégie d'industrialisation du Sénégal : 2021-2025 » ; octobre 2021

Tableau 240 : Articulation des axes verticaux avec des projets en cours ou formulés

AXES VERTICAUX DE LA POLITIQUE	PROJETS EN COURS OU FORMULÉS
Axe 1 : transformation de matières premières agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques	Projet des Agropoles Projet de Politique Nationale de la Qualité Projet victoires rapides « Cuirs et peaux »
Axe 2 : transformation industrielle des ressources minérales et des hydrocarbures	Projet Hub Minier Régional
Axe 3 : développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée	Projet Pharmapolis
Axe 4 : développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation	Projet Pari Industriel Automobile

12.2.2. Les projets du secteur de l'industrie

12.2.2.1. Les agropoles

Résumé

Le Projet des Agropoles du Sénégal ou Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle est un projet phare du PSE qui vise la création de pôles de transformation des matières premières agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques à travers le territoire national.

Le Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes industries a retenu la réalisation de cinq (5) agropoles : Nord, Sud, Centre, Est et Ouest. Chaque agropole est spécialisée dans des filières et chaines de valeur à fort potentiel en fonction de sa localisation, des productions aux alentours, et des opportunités du marché national et des exportations.

A ce stade, trois (03) agropoles sont à une phase très avancée de réalisation. Il s'agit des Agropoles Sud, Centre et Ouest. Les deux restants sont en cours de formulation en vue d'une réalisation prochaine.

Éléments d'information

Tableau 241 : Information de base sur les agropoles

AGROPOLES	RÉGIONS COUVERTES	FILIÈRES CIBLÉES
Agropole Centre	Région de Kaolack	Principalement : Arachide – Sel – Céréales (mil et sorgho)
	Région de Fatick	
	Région de Kaffrine	
	Région de Diourbel	
Agropole Sud	Région de Ziguinchor Région de Kolda Région de Sédhiou	Principalement : Mangue – Anacarde – Maïs Autres : banane et produits forestiers non-ligneux
Agropole Ouest	Région de Thiès	Principalement : Lait – Aviculture – Élevage ovin
Agropole Nord	Région de Louga	Principalement : Riz – Oignon – Viande
	Région de Saint-Louis	
	Région de Matam	
Agropole Est	Région de Tambacounda	Principalement : Coton – Fonio
	Région de Kédougou	

Source : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles- site internet (https://agropole.sn/le-projet-agropole-du-senegal/)

Tableau 242 : Composantes et sécurisation foncière du Projet Agropole Centre

COMPOSANTES	SUPERFICIES	LOCALISATION	OBSERVATIONS
Module Central de DYA	80 ha	Commune de Dya Département de Kaolack Région Kaolack	Foncier en cours de sécurisation
Module régional de Médina Sabakh	15 ha	Commune de Médina Sabakh. Département de Nioro-du-Rip. Région de Kaolack	Foncier sécurisé
Module régional de Mbellacadiao	30 ha	Commune de Mbellacadiao Département de Fatick - Région de Fatick	Foncier sécurisé
Module régional de Kahi	15 ha	Commune de Kahi Département de Kaffrine Région Kaffrine	Foncier en cours de sécurisation
Module régional Ndangalma	15 ha	Commune de Ndangalma Département de Bambey Région de Diourbel	Foncier sécurisé
Plateformes départementales de la région de Kaffrine	20 ha	Malem Hodar (Malem Hodar) Ida Mouride (Koungheul) Maka Yopp (Koungheul) Keur Mbouki (Birkilane)	Foncier en cours de sécurisation
Plateformes départementales de la région de Diourbel	15 ha	Concernent : Ndoulo, Kael, Touba mosquée, Tokki Gare	Sites en cours d'identification
Plateformes départementales de larégion de Kaolack	15 ha	Concernent : Ngathie Naoudé, Mbadakhoun, Ngagnik	Sites en cours d'identification
Plateformes départementales de la région de Fatick	15 ha	Commune de Sokone / Département de Foundiougne / Région de Fatick	Foncier en cours de sécurisation

Source : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles _ Fiche de projet

Tableau 243 : Composantes du Projet Agropole Sud

RÉGIONS COUVERTES	COMPOSANTES	SUPERFICIES	OBSERVATIONS
Région de Ziguinchor	Module Central d'Adéane	80 ha	Échéance : Novembre 2023
	Module Régional de Ziguinchor	15 ha	En bonne voie
	Module Départemental d'Oussouye	10 ha	En bonne voie
Région de Kolda	Module Régional de Kolda	15 ha	Échéance : Décembre 2024
	Module Départemental de Vélingara	10 ha	En bonne voie
	Module Départemental de Médina Yéro Foulah	10 ha	En bonne voie
Région de Sédhiou	Module Régional de Sédhiou	15 ha	Étude technique
	Module Départemental de Bounkiling	10 ha	En bonne voie
	Module Départemental de Goudomp	10 ha	En bonne voie

Source : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles _ Fiche de projet

Tableau 244 : Agropole Sud – information sur le renforcement des filières ciblées

COMPOSANTES	SUPERFICIES AGRICOLES CIBLÉES	OBSERVATIONS
Production de plants et semences : manguiers greffés	3000 ha	En bonne voie
Production de plants et semences : manguiers surgreffés	2500 ha	En bonne voie
Production de plants et semences : anacardiers greffés	6000 ha	En bonne voie
Production de plants et semences : anacardiers surgreffés	4000 ha	En bonne voie
Production de plants et semences : maïs (pébase)	5000 ha	En bonne voie

Source : Rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER), BAD _ Juillet 2022

Tableau 245 : Composantes de l'Agropole Ouest

	INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES
Agropole Ouest	✔ 3 Centres régionaux de développement agricole (150 ha) ✔ 1 Zone de 250 ha pour le bétail nomade ✔ 1 Centre Agro-Industriel (CAI) sur 20 ha ✔ 6 Zones allouées au secteur privé sur 740 ✔ Superficie totale de 1 160 ha

Source : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles. Fiche de projet

12.2.2.2. Le Hub minier régional

Résumé

Le Projet Hub Minier Régional constitue un des projets phares en cours de mise en œuvre par le Ministère du Développement industriel et des PMI. Ce projet vise à faire du Sénégal un centre de référence pour les opérateurs miniers établis en Afrique de l'Ouest, en vue de leur fournir les équipements, services et ressources humaines dont ils ont besoin.

L'atelier intensif de structuration du projet clos le 6 octobre 2022, évalue les besoins de financement à 509 milliards de FCFA, dont 330 milliards FCFA attendus du secteur privé. La mise en place des plateformes industrielles nécessite 209,1 ha dont 84,6 ha pour le hub de Kédougou, 69,5 ha pour le hub de Tambacounda, et 55 ha pour celui de Dakar-Thiès.

Outre des gains en matière de transferts de technologies, d'aménagement du territoire et de compétitivité, la mise en place du hub minier régional permettra la création à l'horizon 2035 de 18 495 emplois dont 3699 emplois directs.

Éléments d'information

Tableau 246 : Composantes du Projet Hub Minier Régional (HMR)

COMPOSANTES	LIEU	DATE D'ÉCHÉANCE	% ACHÈVEMENT	SITUATION
HMR de **Kédougou**	Kédougou	2025	10 %	Études bouclées. Foncier en cours d'identification
HMR de **Tambacounda**	Tamba	2025	10 %	
HMR de **Sendou**	Dakar	2025	10 %	
HMR de **Mékhé**	Thiès	2026	10 %	

Source : APROSI - Fiche de projet

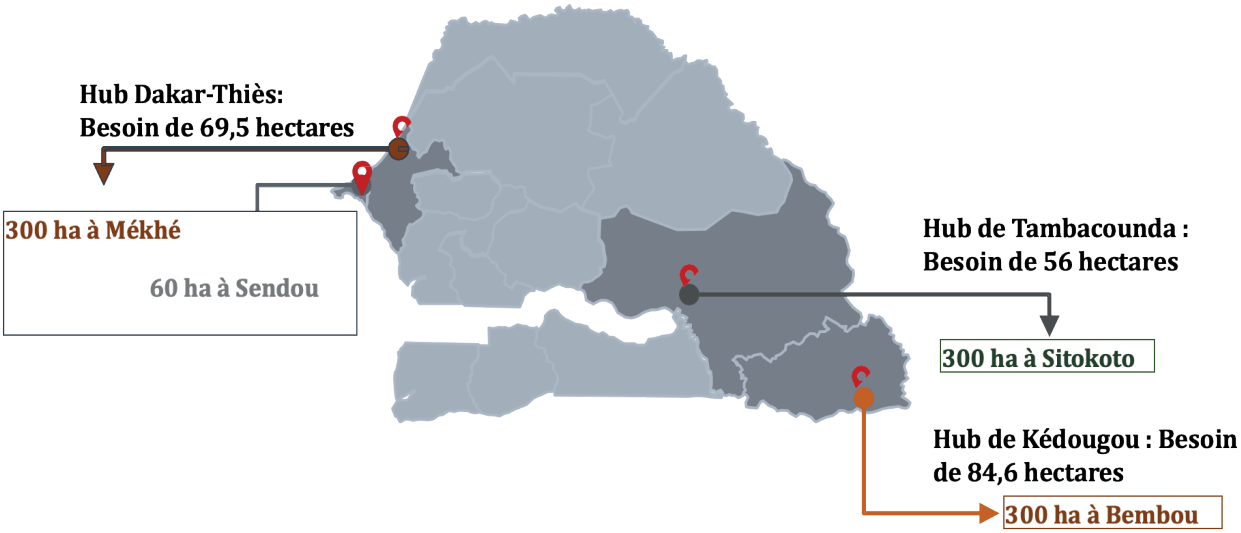

Figure 75 : Localisation des sites du Projet Hub minier régional

Source : APROSI. Fiche de projet

12.2.2.3. Les autres projets du secteur

En plus des projets phares du PSE décrits ci-dessus, le Ministère du Développement Industriel et des PMI en a initié d'autres de grande envergure, tels que :

- ✔ le Projet Pari Industriel automobile qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la CEDEAO de promotion de l'industrie automobile ;
- ✔ le Projet PHARMAPOLIS, un pôle industriel pharmaceutique et biomédical, rentre dans le cadre de l'objectif de souveraineté pharmaceutique et sanitaire fixé dans le PAP2A du PSE ;
- ✔ le Projet « Victoires rapides cuirs et peaux ».

12.3. Problématiques environnementales du secteur de l'industrie

12.3.1. Aperçu général

Tableau 247 : Cadre indicatif sur les problématiques environnementales industrielles

SOUS-SECTEURS	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	SOUS-SECTEURS	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT
Industries extractives	✔ Pollution atmosphérique et des cours d'eau. ✔ Dégradation des terres. ✔ Déforestation, érosion. ✔ Infections broncho-pulmonaires des populations riveraines. ✔ Impacts sur la faune et la flore. ✔ Nuisances sonores. ✔ Dégradation du milieu naturel et du cadre de vie ✔ Surconsommations des intrants	**Industrie chimique**	✔ Pollution des récepteurs (eau, sol et air) ✔ Risques technologiques importants ✔ Fortes charges polluantes (DBO5, DCO, MES) ✔ Nuisances sonores. ✔ Dégradation du milieu naturel et du cadre de vie ✔ Terres décolorantes, boues, déchets solides
Industrie alimentaire	✔ Pollution des récepteurs (eau, sol) ✔ Risques technologiques importants ✔ Fortes Charges polluantes (DBO5, DCO, MES) ✔ Rejets de terres décolorantes, déchets solides ✔ Nuisances sonores et olfactives ✔ Dégradation du milieu naturel et du cadre de vie	**Industrie de matériaux de construction**	✔ Pollution des récepteurs (eau, sol, air) ✔ Risques technologiques importants ✔ Exposition à des produits dangereux (amiante). ✔ Nuisances sonore
Industrie textile, confection	✔ Pollution des récepteurs (eau, sol) ✔ Risques technologiques importants ✔ Fortes Charges polluantes (DBO5, DCO, MES) ✔ Nuisances sonores et olfactives ✔ Sous-emploi de la main-d'œuvre	**Industrie métallurgique et mécanique**	✔ Pollution des récepteurs (rejets d'huiles usagées) ✔ Nuisances sonores. ✔ Risques technologiques importants
Industrie bois, papier, carton	✔ Pollution atmosphérique et rejets de grandes quantités de déchets solides (débris, coupure de papier) ✔ Risques technologiques importants ✔ Déforestation ✔ Pollution chimique (colorants et autres composés) ✔ Nuisances sonores. ✔ Dégradation du milieu naturel et du cadre de vie	**Énergie et eau**	✔ Pollution des récepteurs (sol et air) ✔ Nuisances sonores. ✔ Risques technologiques importants ✔ Dégradation du milieu naturel et du cadre de vie ✔ Beaucoup de désagréments aux populations (coupures d'eau et d'électricité)

12.3.2. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Résumé

La Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) coordonne les inventaires des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des secteurs au niveau national.

Métadonnées

Nom de la donnée : Émissions nationales de gaz à effet de serre
Organisme responsable de la collecte de données : DEEC
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.denv.gouv.sn
Document source : Communications nationales
Données disponibles : Émissions globales des GES, émissions par secteur des années 1994, 2000 et 2005
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale

Tableau 248 : Synthèse des émissions des trois communications nationales (Gg CO_2e)

ANNÉES D'INVENTAIRE / SECTEURS	1994 COMMUNICATION 1	2000 COMMUNICATION 2	2005 COMMUNICATION 3
Procédés industriels et utilisation des produits	345,5	301,51	541

12.3.3. Évaluation des émissions de Gaz à Effet de serre

Résumé

La démarche utilisée dans le cadre de cette analyse et évaluation des rejets et émissions industriels est celle inventaires de gaz à effet de serre (GES) émis au cours de l'année 2005, dans le cadre de l'élaboration du rapport de la « Troisième Communication Nationale du Sénégal » à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Cette approche est adoptée dans une perspective d'analyse comparative des évaluations et estimations.

Pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel, deux types d'émissions sont généralement considérés :

- les émissions de GES issues des procédés industriels, qui correspondent aux émissions directes liées à la production de ciment, de phosphate, etc.
- les émissions de GES liées aux consommations d'énergie dans l'industrie, pour la production d'électricité et de chaleur, et qui sont prises en compte dans le volet Energie selon les lignes directrices du GIEC.

Dans ce qui suit, il sera essentiellement question des émissions de GES dues aux procédés industriels. Les rapports de communication successifs révèlent que la production de clinker, pour la fabrication du ciment, est le procédé industriel qui génère la plus importante quantité de gaz à effet de serre.

Les principaux gaz répertoriés pour les émissions dues aux procédés industriels sont :

- le dioxyde de carbone (CO_2) : lors de la production de clinker et de l'utilisation de soude
- le dioxyde de soufre (SO_2) : lors des productions de ciment et d'acide sulfurique
- les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : par diverses sources.

12.3.3.1. Estimation des émissions de CO_2

- **Émissions de CO_2 lors de la *production de Clinker***

Résumé

Le ciment est produit par la combustion de matière première à base de calcaire et de marne qui est portée à une température de 1500°C dans de longs fours rotatifs. Cette cuisson conduit à la formation du clinker qui sera mélangé avec du gypse et du calcaire puis broyé très finement pour obtenir le ciment.

De nos jours, le Sénégal compte trois cimenteries qui ont actuellement une production annuelle qui avoisine huit (8) millions de tonnes de ciment.

- ***Productions annuelles de clinker et de ciment***

Les données relatives à la production de ciment ont été fournies par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), revues et actualisées par rapport à celles fournies dans la 4e édition de ce rapport. Les données sur la production de clinker ont été déduites de celles de la production de ciment en multipliant ces dernières par un taux de **0,67**. Ceci correspond à la part de clinker dans le ciment. Cependant, dans le souci d'affiner les estimations du niveau d'émissions de CO_2, les importations de clinkers ont été soustraites (données obtenues au niveau de la plateforme en ligne *''Trade map''* du **Centre du commerce international _ ITC** _ https://www.trademap.org/Index.aspx).

Métadonnées 01

Nom de la donnée : Production de ciment
Organisme responsable de la collecte de donnée : ANSD
Document source : base de données
Longueur de la série : 2006-2022 (17 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

Métadonnées 02

Nom de la donnée : Importation de clinker au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de donnée : Centre du commerce international (ITC)
Document source : Base de données en ligne – (voir lien plus haut)
Longueur de la série : 2003-2022 (20 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

Éléments d'information

Tableau 249 : Productions annuelles de clinker et de ciment

ANNÉES	PRODUCTION DE CIMENT (EN TONNES)	QUANTITÉS DÉDUITES DE CLINKER (EN TONNES)	IMPORTATIONS DE CLINKER (EN TONNES)	PRODUCTIONS ESTIMÉES DE CLINKER (EN TONNES)
2006	2 933 782	1 965 634	514 116	1 451 518
2007	3 040 576	2 037 186	705 567	1 331 619
2008	3 084 711	2 066 756	503 683	1 563 073
2009	3 311 578	2 218 758	490 463	1 728 295
2010	4 065 800	2 724 086	608 324	2 115 762
2011	4 677 400	3 133 858	37 843	3 096 015
2012	4 689 200	3 141 764	281	3 141 483
2013	5 190 900	3 477 903	38 108	3 439 795
2014	4 899 000	3 282 330	0	3 282 330
2015	4 715 100	3 159 117	121 444	3 037 673
2016	5 148 700	3 449 629	241 876	3 207 753
2017	6 441 085	4 315 527	326 065	3 989 462
2018	6 782 493	4 544 270	517 886	4 026 384
2019	6 775 009	4 539 256	535 047	4 004 209
2020	7 037 527	4 715 143	895 657	3 819 486
2021	8 048 247	5 392 325	1 067 919	4 324 406
2022	7 990 105	5 353 370	1 144 897	4 208 473

Source : DRI

- ***Résultats d'estimation des émissions de CO_2***

Tableau 250 : Émissions annuelles de CO_2 dues à la production de Clinker

ANNÉES	PRODUCTIONS ESTIMÉES DE CLINKER (t)	FACTEUR D'ÉMISSION	FACTEUR DE CORRECTION	CO_2 ÉMIS (t)	CO_2 ÉMIS (Gg)
2006	1 451 518	0,5071	1,02	750 786	**751**
2007	1 331 619			688 769	**689**
2008	1 563 073			808 487	**808**
2009	1 728 295			893 947	**894**
2010	2 115 762			1 094 361	**1 094**
2011	3 096 015			1 601 389	**1 601**
2012	3 141 483			1 624 907	**1 625**
2013	3 439 795			1 779 206	**1 779**
2014	3 282 330			1 697 759	**1 698**
2015	3 037 673			1 571 212	**1 571**
2016	3 207 753			1 659 185	**1 659**
2017	3 989 462			2 063 517	**2 064**
2018	4 026 384			2 082 615	**2 083**
2019	4 004 209			2 071 145	**2 071**
2020	3 819 486			1 975 599	**1 976**
2021	4 324 406			2 236 765	**2 237**
2022	4 208 473			2 176 799	**2 177**

Source : DRI sur la base de données de l'ANSD et de l'ITC

- **Émissions de CO_2 dues à l'utilisation de soude**

Du CO_2 se dégage au cours de l'utilisation de la soude. Mais au Sénégal, il n'existe pas d'usine de production de soude. Toute la soude utilisée est importée. Aussi, les émissions estimées sont celles liées à son utilisation par les sociétés. Pour le facteur d'émission, la valeur par défaut de 415 kg de CO_2 par tonne de soude utilisée a été considérée.

- ***Consommations annuelles de soude***

Les données sur les quantités de soude (solide et solutions aqueuses) importées annuellement sont obtenues à travers les données statistiques du Centre du commerce international via la plateforme *« Trade map »*.

Métadonnées

Nom de la donnée : Importations de soude au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de donnée : Centre du commerce international (ITC)
Document source : Base de données en ligne – (voir lien plus haut)
Longueur de la série : 2003 - 2022 (20 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

- ***Résultats d'estimation des émissions de CO_2***

Éléments d'information

Tableau 251 : Émissions de CO_2 dues à l'utilisation de soude

ANNÉES	QUANTITÉS DE SOUDE UTILISÉES (t)	FACTEUR D'ÉMISSION	CO_2 ÉMIS (Kg)	CO_2 ÉMIS (Gg)
2006	11 543	415	4 790 345	**4,790**
2007	17 546		7 281 590	**7,282**
2008	12 398		5 145 170	**5,145**
2009	12 480		5 179 200	**5,179**
2010	13 505		5 604 575	**5,605**
2011	11 871		4 926 465	**4,926**
2012	6 321		2 623 215	**2,623**
2013	8 551		3 548 665	**3,549**
2014	6 847		2 841 505	**2,842**
2015	7 645		3 172 675	**3,173**
2016	13 781		5 719 115	**5,719**
2017	10 351		4 295 665	**4,296**
2018	15 101		6 266 915	**6,267**
2019	12 731		5 283 365	**5,283**
2020	13 150		5 457 250	**5,457**
2021	5 930		2 460 950	**2,461**
2022	15 066		6 252 390	**6,252**

Source : DRI

12.3.3.2. Estimation des émissions de SO_2

- **Émissions de SO_2 lors de la production de ciment**

Les émissions de SO_2 proviennent du soufre contenu dans le combustible et dans la matière première argileuse. Seules les émissions de SO_2 provenant de l'argile sont comptabilisées parmi les émissions de non combustion.

- ***Statistiques de productions annuelles de ciment***

Les données sur les quantités de ciment produites annuellement sont obtenues auprès de l'ANDS.

Métadonnées

Nom de la donnée : Production de ciment
Organisme responsable de la collecte de données : ANSD
Document source : Base de données
Longueur de la série : 2006-2022 (17 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale

- ***Résultats d'estimation des émissions de SO_2***

Éléments d'information

Tableau 252 : Émissions de SO_2 dues à la production de ciment

ANNÉES	QUANTITÉS DE CIMENT PRODUITES (TONNES)	FACTEUR D'ÉMISSION	SO_2 ÉMIS (Kg)	SO_2 ÉMIS (Gg)
2006	2 933 782	0,3	880 135	0,880
2007	3 040 576		912 173	0,912
2008	3 084 711		925 413	0,925
2009	3 311 578		993 474	0,993
2010	4 065 800		1 219 740	1,220
2011	4 677 400		1 403 220	1,403
2012	4 689 200		1 406 760	1,407
2013	5 190 900		1 557 270	1,557
2014	4 899 000		1 469 700	1,470
2015	4 715 100		1 414 530	1,415
2016	5 148 700		1 544 610	1,545
2017	6 441 085		1 932 326	1,932
2018	6 782 493		2 034 748	2,035
2019	6 775 009		2 032 503	2,033
2020	7 037 527		2 111 258	2,111
2021	8 048 247		2 414 474	2,414
2022	7 990 105		2 397 031	2,397

Source : DRI

- **Émissions de SO_2 lors de la production d'*acide sulfurique***

L'acide sulfurique est fabriqué au niveau des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) à partir du soufre solide. Cet acide servira à la production d'acide phosphorique à partir du phosphate.

- ***Statistiques de productions annuelles d'acide sulfurique***

Les données sur les quantités d'acide sulfurique produites annuellement de 2005 à 2022 sont obtenues auprès des ICS (Industries Chimiques du Sénégal), seule unité industrielle qui en produit au Sénégal.

Métadonnées

Nom de la donnée : Statistiques de production d'acide sulfurique
Organisme responsable de la collecte de données : Industries Chimiques du Sénégal (ICS)
Document source : Statistiques de l'entreprise
Longueur de la série : 2005-2022 (18 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Répartition spatiale de l'information (échelle) : Nationale.

Éléments d'information

Tableau 253 : Statistiques de production d'acide sulfurique (2005 - 2022)

ANNÉES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité d'acide sulfurique (tonnes)	1 367 772	489 512	661 348	473 921	794 906	882 972
ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité d'acide sulfurique (tonnes)	1 132 706	1 042 165	746 938	537 088	726 186	1 222 613
ANNÉES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité d'acide sulfurique (tonnes)	1 295 528	1 526 144	1 531 409	1 382 799	1 547 903	1 530 407

Source : ICS

- ***Résultats d'estimation des émissions de SO_2***

Tableau 254 : Émissions de SO_2 dues à la production d'acide sulfurique

ANNÉES	QUANTITÉS D'ACIDE SULFURIQUE PRODUIT (t)	FACTEUR D'ÉMISSION	SO_2 ÉMIS (Kg)	SO_2 ÉMIS (Gg)
2005	1 367 772	17,5	23 936 010	23,936
2006	489 512		8 566 460	8,566
2007	661 348		11 573 590	11,574
2008	473 921		8 293 618	8,294
2009	794 906		13 910 855	13,911
2010	882 972		15 452 010	15,452
2011	1 132 706		19 822 355	19,822
2012	1 042 165		18 237 888	18,238
2013	746 938		13 071 415	13,071
2014	537 088		9 399 040	9,399
2015	726 186		12 708 255	12,708
2016	1 222 613		21 395728	21,396
2017	1 295 528		22 671 740	22,672
2018	1 526 144		26 707 520	26,708
2019	1 531 409		26 799 658	26,800
2020	1 382 799		24 198 983	24,199
2021	1 547 903		27 088 303	27,088
2022	1 530 407		26 782 123	26,782

Source : DRI

12.3.3.3. Estimation des émissions de COVNM

Résumé

Pour les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), plusieurs sources sont prises en compte. Il s'agit essentiellement des émissions dues à :

- ✔ l'utilisation de bitume ;
- ✔ la production de boissons alcoolisées ;
- ✔ la production de pain et autres aliments, notamment : viande et volaille, poisson frais, sucre, margarine et matières grasses pour la cuisine, etc.

Remarque : en raison du caractère non exhaustif des données collectées pour l'estimation des émissions de COVNM, les résultats présentés dans la 4e édition de l'Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles ont été reconduits à titre indicatif. Les données couvrent la période allant de 2010 à 2016.

Éléments d'information

Tableau 255 : Principales sources d'émissions de COVNM et origines de données

SOURCES D'ÉMISSIONS DE COVNM CONSIDÉRÉES	ÉLÉMENTS D'INFORMATION	ORIGINE DES DONNÉES
Utilisation de bitume	Le Sénégal ne produit pas d'asphalte, les émissions sont celles liées au bitumage des routes.	**ANSD (2018)**
Production de boissons alcoolisées	Les COVNM sont produits durant le processus de préparation des fruits et des céréales en vue de leur fermentation. Seules les émissions dues à la production de bière ont été évaluées.	**ANSD (2018)**
Production de viande et volaille	Les émissions de COVNM surviennent au cours du chauffage des graisses et huiles ainsi que des aliments qui en contiennent, au cours de la cuisson au four des céréales, de la farine, des haricots, des légumes, pendant la fermentation de la pâte à pain, pendant la cuisson des légumes et des viandes, et lors du séchage de résidus.	**Direction de l'élevage (2018)**
Débarquement de poisson frais		**Direction des Pêches Maritimes (2018)**
Production de margarine et matières grasses pour la cuisine		**ANSD (2018)**
Production de sucre		**ANSD (2018)**

Source : 4e édition de l'Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles

Tableau 256 : Sources et facteurs d'émission de COVNM

SOURCES	BITUME	BIÈRE	VIANDE ET VOLAILLE	POISSON FRAIS	SUCRE	MARGARINE ET MATIÈRES GRASSES POUR LA CUISINE
Facteurs d'émission	320 Kg COVNM/T de bitume	0,035 Kg COVNM/ HL de bière	0,3 Kg COVNM/T de produit considéré		10 Kg COVNM/T de produit considéré	

- ***Statistiques annuelles de production, d'utilisation ou de consommation***

Tableau 257 : Quantités annuelles de produits sources d'émissions

ANNÉES	QUANTITÉS DE PRODUITS					
	Bitume (T)	Bière (HL)	Viande et volaille (T)	Poisson frais (T)	Margarine et MG (T)	Sucre (T)
2010	21 072	163 900	184 525	409 429	---	94 400
2011	47 117	171 800	204 186	420 879	---	87 900
2012	39 293	153 800	199 761	447 961	170 235	92 200
2013	35 488	151 700	211 354	441 254	147 922	93 500
2014	34 383	154 600	219 746	425 002	162 505	116 270
2015	46 129	130 200	232 775	430 667	156 617	122 080
2016	47 270	143 300	263 717	---	182 126	127 530

Source : 4e édition dde l'Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal (CSE)

- ***Résultats d'estimation des émissions de COVNM***

Tableau 258 : Émissions de COVNM

ANNÉES	COVNM ÉMIS (Kg)					
	Bitume	Bière	Viande et volaille	Poisson frais	Margarine et MG	Sucre
2010	6 743 040	5 736	55 357	122 828	---	944 000
2011	15 077 440	6 013	61 255	126 263	---	879 000
2012	12 573 760	5 383	59 928	134 388	1 702 350	922 000
2013	11 356 160	5 309	63 406	132 376	1 479 220	935 000
2014	11 002 560	5 411	65 923	127 500	1 625 050	1 162 700
2015	14 761 280	4 557	69 832	129 200	1 566 170	1 220 800
2016	15 126 400	5 015	79 115	---	1 821 260	1 275 300

Source : 4e édition de l'Annuaire sur l'Environnement et les ressources naturelles du Sénégal (CSE)

12.3.3.4. Synthèse des émissions de gaz à effet de serre du secteur « Procédés industriels »

- **Émissions de GES sur la période 2006-2022**

Le CO_2 constitue le principal GES émis par le secteur des procédés industriels. La production de Clinker au niveau des cimenteries en est la principale source avec plus de 99 % des émissions.

Les émissions de SO_2 sont pour leur part dues aux productions d'acide sulfurique (91 %) et de ciment (9 %).

Pour ce qui est des émissions de COVNM, l'utilisation de bitume pour le revêtement des chaussées constitue la principale source.

Tableau 259 : Synthèse des émissions dans le secteur procédé industriel (2006 - 2022)

PÉRIODES	MOYENNES CO_2 ÉMIS (Gg)	MOYENNES SO_2 ÉMIS (Gg)
2006-2010	852,9	12,55
2011-2015	1 658,3 (+94 %)	16,10 (+28,3 %)
2016-2020	1 975,8 (+19 %)	26,29 (+63,3 %)
2021-2022	2 211,1 (+12 %)	29,34 (+11,6 %)

Source : DRI

- **Émissions de GES. Année 2005**

Les émissions liées au secteur des procédés industriels sont, en grande partie, composées de gaz carbonique (CO_2). Le tableau 260 donne une synthèse de ces émissions.

Tableau 260 : Synthèse des émissions dans le secteur procédé industriel en 2005

CATÉGORIE SOURCE	GAZ ÉMIS (EN Gg)	
	CO_2	SO_2
Clinker	536,7	-
Ciment	-	0,79
Soude	4,71	-
Acide sulfurique	-	10,36
TOTAL	**541,4**	**11,16**

Source : DEEC, Rapport de la Troisième Communication Nationale du Sénégal à la CCNUCC

Comparativement à l'année 2005, on note, de nos jours, une forte augmentation des émissions de CO_2 (passant du simple en 2005 au quadruple en 2021–2022) et de SO_2 par les procédés industriels. Cela s'explique par le dynamisme en termes de production ou d'utilisation de matériaux dans les catégories sources :

- ✔ les cimenteries, principales sources d'émissions de CO_2, ont augmenté leur niveau de production afin de satisfaire les besoins dans le secteur du BTP au niveau national et sous-régional.
- ✔ les émissions de SO2 provenant de la fabrication de ciment et de l'acide sulfurique sont également en hausse du fait de la reprise des activités des Industries Chimiques du Sénégal.
- ✔ les émissions de COVNM sont imputables au bitumage des routes (81,5 %), du fait de grands chantiers de l'État tels que les constructions d'autoroutes et de pistes rurales.

12.3.4. Mise en œuvre du volet industrie de la CDN

12.3.4.1. Aperçu du volet industrie de la CDN

Résumé

Sous la conduite du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MEDDTE), le Sénégal s'est lancé en 2016 dans un processus de mise à jour de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sur les volets adaptation et atténuation. Ce processus a abouti à la validation de la CDN et sa soumission en décembre 2020. Des secteurs stratégiques ont été identifiés dans la CDN comme étant des secteurs essentiels dans l'économie du pays et pour la protection du climat.

Le secteur de l'industrie constitue, à cet effet, un axe important de la CDN du Sénégal. Il a été pris en compte dans le volet atténuation de ladite CDN et plusieurs options d'atténuation ont été proposées.

Éléments d'information

Tableau 261 : Synthèse de la CDN industrie

SCÉNARII	HORIZON 2025	HORIZON 2030
Business As Usual (BAU)	3 953 Gg CO_2e	3 953 Gg CO_2e
CDN inconditionnelle	3 953 Gg CO_2e	3 953 Gg CO_2e
% réduction	0	0
CDN conditionnelle	3 792	3 631
% réduction	4,0	8,1
Options d'atténuation proposées dans la CDN	- Amélioration de la réglementation dans le secteur industriel (Études d'approvisionnement en énergie, Audits énergétiques périodiques, contrôles…) - Mise à niveau énergétique/ environnementale des entreprises, - Valorisation des déchets dans l'agro-industrie, - Efficacité énergétique des cimenteries et l'usage du gaz.	

Source : CDN du Sénégal, 2020

12.3.4.2. Stratégie de mise en œuvre du volet industrie de la CDN

Résumé

Pour la mise en œuvre du volet industrie de la CDN, le Ministère du Développement industriel et des PMI a bénéficié, depuis 2021, de l'accompagnement du projet DIAPOL-CE, puis du projet DOOLEL ADMIN de la GIZ via la DRI, en collaboration avec la Direction de l'Environnement et des Établissements Classées (DEEC). Cet accompagnement porte essentiellement sur :

- la vulgarisation de la CDN Industrie auprès des acteurs du secteur et des partenaires ;
- le renforcement de capacités des acteurs du secteur ;
- l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et de financement de la CDN industrie ;
- le partage de connaissances et d'expériences avec les institutions tunisiennes sur les questions d'efficacité énergétique dans les industries.

Éléments d'information

Tableau 262 : Présentation des axes de la Stratégie de mise en œuvre et de financement

AXES DE LA STRATÉGIE	COMMENTAIRES
Axe 1 : Renforcement des initiatives actuelles et développement durable du secteur de l'industrie	L'objectif de cet axe est d'intégrer les résultats issus de la cartographie en montrant les bonnes pratiques et les synergies d'actions à développer. Soutenir également les industries dans l'élaboration de leurs stratégies à court et à long terme pour réduire les émissions de GES.
Axe 2 : Transition vers une industrie bas carbone	La mise en œuvre de cet axe permettra de répondre aux objectifs d'atténuation à travers des leviers d'actions tels que la substitution de matière, la promotion et le déploiement de l'efficacité énergétique ou encore les énergies renouvelables et l'utilisation de technologies vertes.
Axe 3 : Pilotage, et coordination de la CDN industrie	- Définition d'un dispositif de pilotage et de coordination - Établissement d'un cadre légal et réglementaire - Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation solide
Axe 4 : Développement d'une stratégie de gestion et de financement vers des projets de la CDN industrie	Proposer un plan d'action budgétisé pour la stratégie globale et pour chaque stratégie spécifique tout en précisant les sources de financement possibles (niveau national ou niveau international), mettre en place un dispositif de financement et de gestion de la CDN industrie et diversification des sources de financement (bancaire, mise en place d'un fonds de développement des projets industriels).

Source : Rapport provisoire de la stratégie de mise en œuvre et de financement, DRI 2022

12.4. Structures et programmes d'appui au verdissement du secteur de l'industrie et à la valorisation des produits locaux

Résumé

Le développement du secteur de l'industrie bénéficie, en dehors des investissements du secteur privé, du soutien et de l'accompagnement de partenaires techniques et financiers, ainsi que de l'État, à travers ses démembrements. Cependant, en prenant en compte la dimension Environnement dans l'optique d'un développement industriel inclusif et durable, l'intervention de certaines structures se distingue par leurs contributions au *Greening* ou verdissement du secteur de l'industrie et à la valorisation des produits locaux. Parmi ces structures, figurent :

- l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
- le Bureau de Mise à Niveau des Entreprises (BMN)
- l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN)
- l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA).

CHAPITRE 13 : LES TRANSPORTS

Le secteur du transport couvre l'ensemble des modes de transport (routier, fluviomaritime, ferroviaire et aérien). Sa contribution directe aux performances économiques et sociales du Sénégal le place au cœur des stratégies de développement durable comme des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODD).

Référentiel de la politique économique et sociale, le Plan Sénégal Émergent considère que « pour relever le défi de la croissance, le Sénégal doit disposer, au point de vue de ses engagements internationaux, d'infrastructures structurantes aux meilleurs standards ». Le PSE met également l'accent sur la nécessité de développer des services de transport efficaces et durables.

L'ambition de l'État, à travers cette politique, est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement durable, conformément à nos engagements internationaux, notamment les ODD et l'Agenda 2063 dans les priorités nationales. L'atteinte des objectifs de ces politiques repose sur la mise en œuvre d'un ensemble de réformes et d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue.

Le secteur des transports terrestres (infrastructures et services de transport), par son apport important à la formation du produit intérieur brut (PIB), constitue l'un des piliers stratégiques de ce document de référence.

Se fondant sur les orientations de la nouvelle lettre de politique sectorielle (LPST) qui concerne la période 2021-2025, les nouveaux objectifs définis du secteur des infrastructures de transports sont en parfaite adéquation avec le premier axe stratégique du Plan Sénégal Émergent **« Transformation structurelle de l'économie et croissance »** et particulièrement les orientations du PAP2A.

Dans ce cadre, la vision du secteur repose sur l'ambition de faire des transports terrestres **« un système accessible, intégré et durable, en soutien à la transformation structurelle de l'économie, pour un développement des territoires et l'intégration régionale »**. Pour traduire la vision du secteur en programmes et actions, trois (03) orientations stratégiques ont été définies :

i. Développement des infrastructures de transports routiers et ferroviaires durables pour un désenclavement interne du pays ;

ii. Développement et modernisation des services de transports terrestres durables et intégrés ;

iii. Renforcement de la gouvernance institutionnelle.

Pour rappel, l'objectif général de la politique des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement est de ***« mettre en place des infrastructures et services de transports terrestres adaptés et intégrés, dans des conditions optimales de sûreté, de mobilité durable et d'équité territoriale et sociale »***.

La collecte des données a été faite à travers des rapports disponibles auprès des administrations publiques ou privées. Les données sur le réseau routier ont été tirées du mémento des transports 2017 publié par la Direction des Transports routiers.

13.1. Transports routiers

13.1.1. Infrastructures routières

Résumé

Le réseau routier classé est constitué par les routes nationales, régionales, départementales, les pistes et la voirie urbaine définies comme suit :

- les routes nationales assurent les liaisons à grande distance entre plusieurs régions administratives ou avec des États limitrophes.
- les routes régionales assurent les liaisons entre les différents chefs-lieux de département d'une même région.
- les routes départementales assurent la desserte des chefs-lieux de communes à l'intérieur d'un même département.
- les pistes répertoriées relient les routes départementales aux communes et aux centres de production agricole.
- les voiries urbaines assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains.

Au 31 décembre 2022, le Sénégal dispose d'un réseau routier classé de 16 495 km composé de 5 956 km de routes revêtues et 10 539 km de routes en terre. Ce patrimoine routier assure plus de 90 % des déplacements des personnes et des marchandises, raison pour laquelle sa préservation revêt une importance capitale pour l'État du Sénégal.

13.1.1.1. Investissements en infrastructures routières

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des investissements dans les infrastructures routières
Organisme responsable de la collecte de la donnée : AGEROUTE
Document source : Rapports d'activités AGEROUTE
Données disponibles : 2005-2022 (18 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.ageroute.sn

Éléments d'information

Tableau 263 : Évolution des investissements dans les infrastructures routières (2016 - 2022)

INVESTISSEMENTS PUBLICS							
FINANCEMENT	EXÉCUTION						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement / État	Non inscrit	Non inscrit	Non inscrit	Non inscrit	Non inscrit	190 000 000	283 767 779
Investissement/État	155 650 599 668	114 824 878 993	Non inscrit	57 400 663 000	70 942 167 616	121 099 651 276	85 797 507 566
Investissement / PAD	308 027 677 037	336 067 070 615	256 188 713 816	297 246 279 206	157 495 104 485	244 430 121 073	268 657 811 194
TOTAL	**463 678 276 705**	**450 891 949 608**	**256 188 713 816**	**354 646 942 206**	**228 437 272 101**	**365 719 772 349**	**354 739 086 539**

Source : AGEROUTE, Rapports d'activités 2016 à 2022

13.1.1.2. Entretien des routes

Résumé

La préservation des routes revêt une importance capitale pour l'État du Sénégal. Dans le souci de bien répondre aux exigences liées à l'entretien routier, les autorités ont procédé à une réforme majeure portant sur la création du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) par la Loi n°30-2020 du 06 novembre 2020 portant création du Fonds d'Entretien Routier Autonome et le Décret n°2021-411 du 30 mars 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du nouveau FERA. Cette réforme confère au FERA le statut d'un établissement public à caractère spécial, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière.

Métadonnées

Nom de la donnée : Dépenses d'entretien routier annuel
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA)
Document source : Rapports d'Activités
Données disponibles : 2005-2022 (18 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableau
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.fera.sn

Tableau 264 : Dépenses d'entretien routier annuel (FERA) (2016 – 2022)

ANNÉES	MONTANT EN MILLIARDS DE F CFA
2016	45,854
2017	38,820
2018	40,913
2019	24,621
2020	28,267
2021	41, 561
2022	26,300

Source : Rapports d'activités du FERA de 2016 à 2022

13.1.1.3. Évolution et analyse des indicateurs de 2018 à 2022

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution et analyse des indicateurs
Organisme responsable de la collecte de la donnée : AGEROUTE
Document source : Rapports d'activités AGEROUTE
Données disponibles : 2013-2022 (10 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableaux et graphiques
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.ageroute.sn

Tableau 265 : Indicateurs des infrastructures pour le réseau routier classé (2018 - 2022)

INDICATEURS	RÉALISATIONS				
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'accessibilité rurale (pourcentage de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison)	70,50 %	ND	71,1 %	ND	72 %
Linéaire de routes en terre réhabilitées (en km)	35	100	ND	ND	ND
Linéaire de routes en terre traité en entretien périodique (en km)	279	269	280	60,8	23,5
Linéaire de routes en terre traité en entretien courant (en km)	95	41	530	122	ND
Linéaire de routes en terre construites (en km)	77,4	53,8	100	ND	ND
Linéaire de routes revêtues construites (en km)	113	51,2	146	30	150,15
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en km)	318	412,6	353	180,8	242
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique (en km)	300	657,8	358	161,906	102,198
Linéaire de routes revêtues traité en entretien courant (en km)	ND	ND	ND	1047,5	ND
Pourcentage de routes revêtues en bon état et moyen état	82 %	82 %	83 %	84 %	84 %
% de routes non revêtues en bon état et moyen état	55 %	55 %	57 %	58 %	58 %

Source : AGEROUTE

***ND (information non disponible)**

En plus de ces éléments inscrits dans le tableau 266, les financements du FERA alloués aux collectivités territoriales d'un montant de plus de 15 milliards, ont permis de réaliser en 2022, dans le réseau routier non classé des communes, un linéaire de 166 kms répartis comme suit : 85 kms de routes non revêtues et 81 kms de routes revêtues.

Tableau 266 : Indicateurs des infrastructures pour le réseau non classé en charge des communes (2019 - 2022)

INDICATEURS	RÉALISATIONS			
	2019	2020	2021	2022
Linéaire de routes revêtues, y compris les voiries urbaines (en Km)	2	11,5	26,5	81,026
Linéaire de routes non revêtues (les Pistes en Km)	70,3	71,2	88,7	85
Nombre de conventions signées par les communes pour le désensablement des voiries urbaines et cantonnage, Programme *XËYU NDAW ÑI*	41	63	329	514
Nombre d'emplois créés dans les communes pour le désensablement des voiries urbaines et cantonnage Programme *XËYU NDAW ÑI*	2 716	4 052	15 673	25 363

Source : Rapports d'activités du FERA de 2019 à 2022

13.1.1.4. Linéaire d'autoroutes construites

Le linéaire d'autoroutes construites de 2018 à 2021 est de 130 km. Cependant, il est à noter que les années 2020 et 2022 ont été marquées par un ralentissement dans l'exécution des projets autoroutiers dû à la COVID 19.

Tableau 267 : Évolution linéaire d'autoroutes construites entre 2014 et 2022

ÉVOLUTION DU LINÉAIRE D'AUTOROUTES CONSTRUITES (KM)									
ANNÉE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultats	2	26,5	43	26	123	7	0	0	0

Source : AGEROUTE

Les chiffres clés de l'exploitation des autoroutes AIBD-Thiès, AIBD-Mbour et Thiès-Touba, en termes de véhicules, sont illustrés par les figures 76 et 77 :

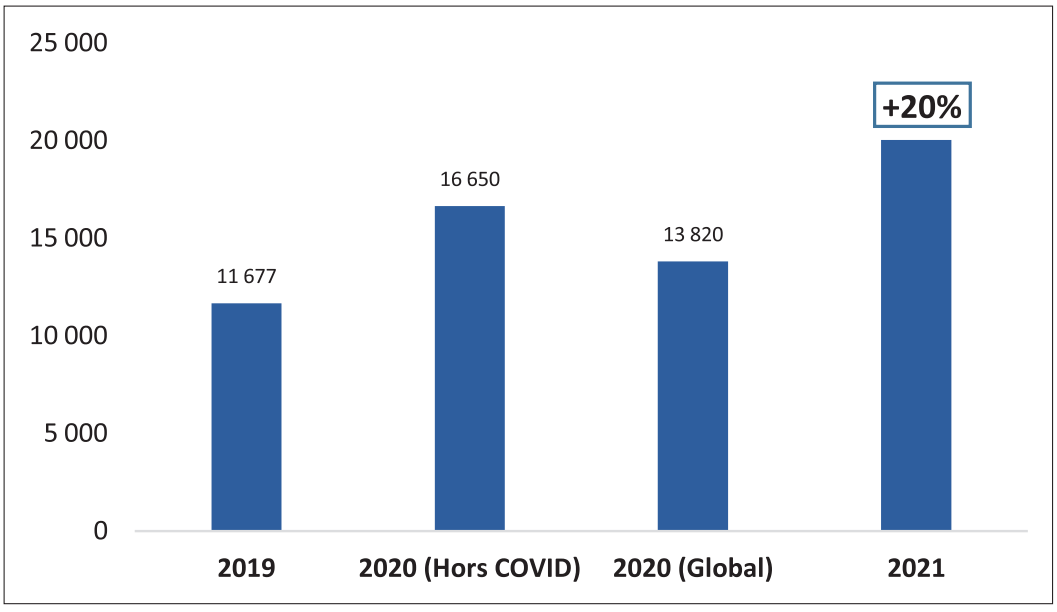

Figure 76 : Évolution du trafic AIBD - Mbour - Thiès

Source : AGEROUTE

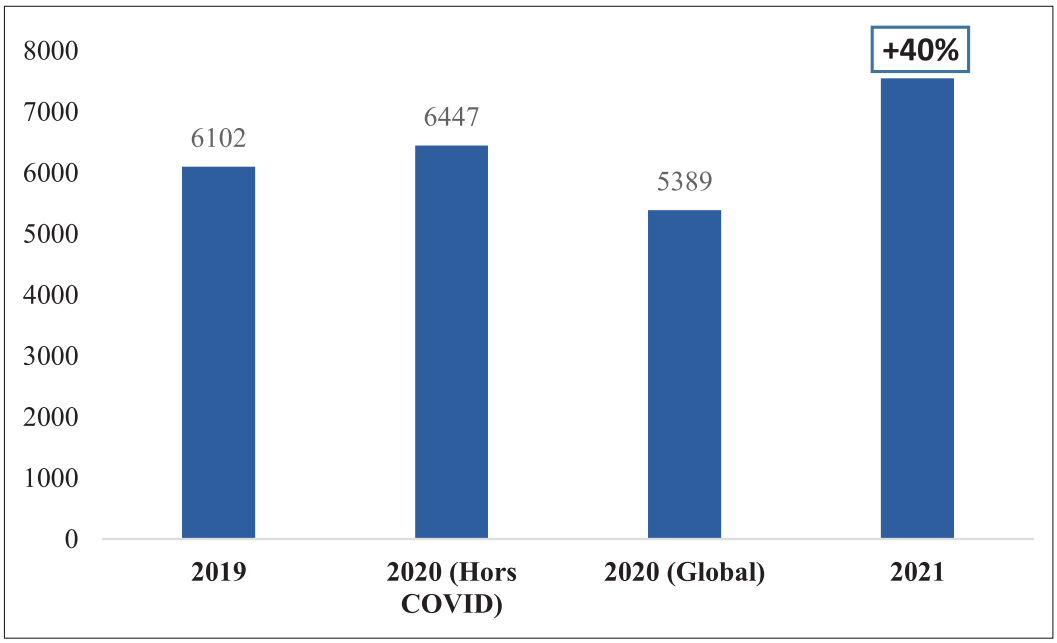

Figure 77 : Évolution du trafic Autoroute Thiès - Touba

Source : AGEROUTE

13.1.1.5. Niveau d'utilisation du trafic

Résumé

Dans le cadre du déroulement de la stratégie de gestion, d'entretien et de développement du réseau routier classé, estimé à 16 495 km, une campagne de comptage de trafic routier, d'enquête Origine/Destination (O/D) et de pesage a été bouclée en 2021 sur l'ensemble du réseau routier classé. Cette campagne a permis notamment d'actualiser les données issues de la dernière campagne qui date de 2012 – 2013, et qui avait couvert la totalité du réseau routier bitumé en rase campagne et une partie seulement du réseau en terre.

Métadonnées

Nom de la donnée : Niveau d'utilisation du trafic routier
Organisme responsable : AGEROUTE
Source : Rapport final de la campagne de comptage, de pesage et d'enquête O/D
Méthode de collecte : Comptage de trafic routier, d'enquête O/D et de pesage
Année : 2021

Éléments d'information

Tableau 268 : Récapitulation des trafics moyens journaliers (TMJ) et trafics moyens journaliers annuels (TMJA)

RÉGION	AXE	TRONÇON	POSTES DE COMPTAGE	
			*TMJ	*TMJA
Dakar	VU011111	CF Cheikh A DIOP - CF Corniche Ouest	7795	7795
Dakar	N1	Place de l'indépendance - CF Front de terre	4146	4146
Dakar	N1	CF Front de terre - Place de l'indépendance	4588	4588
Dakar	N1	CF Front de Terre – CF Route Dalifort	5001	5001
Dakar	N1	CF Route Dalifort - CF Front de Terre	4873	4873
Dakar	N1	CF Route Dalifort - SIPS	20617	20617
Dakar	N1	SIPS-CF ROUTE Dalifort	21257	21257
Dakar	N1	SIPS – Thiaroye	33408	33408

RÉGION	AXE	TRONÇON	POSTES DE COMPTAGE	
			*TMJ	*TMJA
Dakar	N1	Thiaroye – SIPS	35075	35075
Dakar	N1	Thiaroye – Rufisque	20650	20650
Dakar	N1	Rufisque – Thiaroye	23880	23880
Dakar	N1	Rufisque – Bargny	9347	9347
Dakar	N1	Bargny – Rufisque	9439	9439
Dakar	N1	Bargny – Diamniadio	13606	13606
Dakar	N1	Diamniadio – Bargny	13068	13068
Dakar	D13201	Carrefour P100xR10 – Bayakh	8714	8714
Dakar	N1B2	CF N1 – Toubab Dialao	2687	2687
Dakar	N8	Rufisque – R10xRte Niayes	8264	8264
Dakar	R010	Keur Massar – Sangalkam	7641	7641
Dakar	VDN	CF Bourguiba – CF Ancienne Piste	29435	29435
Dakar	VDN	CF Ancienne Piste - CF Bourguiba	29512	29512
Dakar	VDN	CF Ancienne Piste – CICES	43579	43579
Dakar	VDN	CICES - CF Ancienne Piste	39266	39266
Dakar	VU011118	Bourguiba (CF Av. Cheikh Anta Diop - CF Boul. Dial Diop	12618	12618
Dakar	VU011118	Bourguiba (CF Boul. Dial Diop – CF Av. Liberté)	16105	16105
Dakar	VU011118	Bourguiba (CF Av. Liberté – CF Av. Cheikh A. Bamba)	15256	15256
Dakar	VU011118	Bourguiba (CF Cheikh A. Bamba – CF Front de Terre)	13944	13944
Dakar	VU011128	Rocade Fann Bel Air (CF N1 – CF Av. Cheikh A. Bamba	9727	9727
Dakar	VU011128	Rocade Fann Bel Air (CF Av. Cheikh A. Bamba – CF Boul.Dial Diop)	13552	13552
Dakar	VU011128	Av. Cheikh Anta Diop -- CF Corniche Ouest	11555	11555
Dakar	VU011128	CF Corniche Ouest -- Cheikh Anta Diop	16680	16680
Dakar	VU011112	CF Bourguiba – CF liaison VDN – Front de Terre	16154	16154
Dakar	VU011112	CF liaison VDN Front de Terre -- CF Bourguiba	13187	13187
Dakar	VU011148	Route des Niayes (CF Front de terre – Pont Amitié)	17032	17032
Dakar	DAKAR	Route des Niayes (Pont Amitié -- Rond-Point Cambérène)	41435	41435
Dakar	VU011148	Route des Niayes (Rond-Point Cambérène – Croisement Béthio Thioune)	13590	13590
Dakar	VU011148	Croisement Béthio Thioune – CES Canada	22167	22167
Dakar	VU011148	CES Canada – Tally Bou Mag	17589	17589
Dakar	VU011148	Tally Bou Mag -- Icotaf	6961	6961
Dakar	VU011148	Icotaf -- Tally Bou Mag	7028	7028
Dakar	VU011148	Icotaf -- Yeumbeul	10245	10245
Dakar	VU011148	Yeumbeul -- Malika	5331	5331
Dakar	VU011148	Malika - Rufisque	14721	14721
Dakar	R010B1	Niakoul Rap - Lac Rose	3182	3182
Dakar	VU011147	Route Cambérène (CFN1 – CF Route des Niayes)	12450	12450
Dakar	VU011100	Corniche Ouest	27404	27404
Dakar	VU011100	Corniche Ouest	28383	28383
Dakar	VU011108	Malick SY (CF Corniche – CF Blaise Diagne)	10865	10865
Dakar	VU011108	Malick SY (CF Blaise Diagne – CF Allées Centenaire)	11011	11011
Dakar	VU011108	Malick Sy (CF Allées Centenaire – CF VU124A)	11077	11077
Dakar	VU011120	Route de l'Aéroport vers l'Autoroute	26168	26168
Dakar	VU011120	Route de l'Aéroport vers YOFF	31550	31550
Dakar	VU011137	Ancienne Piste d'envol (Rte de Ouakam – VDN)	17350	17350
Dakar	VU011137	Ancienne Piste d'envol (VDN -- Rte de Ouakam)	21384	21384
Dakar	VU011104	Avenue Blaise Diagne (Voie gauche)	8281	8281
Dakar	VU011104	Avenue Blaise Diagne (voie droite)	8477	8477
Dakar	VU011117	Allées Centenaire (Malick Sy – CF VU120 /121)	23793	23793
Dakar	N3	Diourbel – Mbacké	2338	2362

RÉGION	AXE	TRONÇON	POSTES DE COMPTAGE	
			*TMJ	*TMJA
Diourbel	N3	Mbacké – Touba	20203	20405
Diourbel	N3	Diourbel – Bambey	4483	4528
Diourbel	N4	Diourbel – Gossas	1449	1463
Diourbel	N9	Bambey – Mékhé	1245	1257
Diourbel	N11	Mbacké – Mbar	995	1005
Diourbel	N9	Bambey – Niakhar	1280	1293
Diourbel	N10	Diourbel – Diakhao	362	366
Diourbel	N10/R30	Fatick – Diakhao - Gossas	250	253
Fatick	R021	Keur Ngana - Kangarlo - Keur Samba Kane Dinguiraye-Baba Garage	161	163
Diourbel	D02200	Bambey - Lambaye - Keur Samba Kane	118	119
Diourbel	D02301	Mbacké - Touba Fall - Ngabou - Ndindy	1017	1027
Diourbel	N1	Kaolack – Kaffrine	2680	2707
Kaffrine	N1	Kaffrine – Koumpentoum	1973	1993
Kaffrine	N4	Kaolack – Gossas	1970	1990
Kaolack	N4	Kaolack - CF N4 / N5	6472	6537
Kaolack	N4	Nioro – Keur Ayip	2034	2054
Kaolack	N5	CF N4 / N5 - Passi	1673	1690
Kaolack	N11	Limite région Kaffrine - Mbar - Colobane – Limite région Diourbel	700	707
Kaffrine	R051	CFN4 - Keur Madiabel	1152	1164
Kaolack	D04105	Kaffrine – Nioro	626	632
Kaolack	R041	Malem Hodar – Delbi	97	98
Kaffrine	N4	CF N4 / N5 - Nioro	2384	2408
Kaolack	N4	Nioro – Keur Ayip	1527	1542
Kaolack	R050	Nioro du Rip - Porokhane	460	465
Kaolack	R050	Kaffrine - Sinthiou Wanar - Nioro du Rip	86	87
Kaolack	D05300	Ndoffane - Tiaré - Mabo - Sinthiou Wanar –Kaymor – Ndiba (CFN4)	105	106
Kaolack	D05301	Nioro - Wack Ngouna - Ndramé Escale - Sokone	327	330
Kaolack	N1	Thiadiaye - Fatick	5139	5190
Fatick	N1	Fatick – Kaolack	4790	4838
Fatick	N5	Passi – Karang	1933	1952
Fatick	N9	Fatick- Bac de Foundiougne	386	390
Fatick	N11	Diakhao – Diourbel	496	501
Kaolack	N9	Bac de Foundiougne – Passi	392	396
Fatick	D03100	CF N1 – Ndangane	1124	1135
Fatick	R61	Fatick – Niakhar	1455	1470
Kaffrine	R30	Mbar – Gossas	310	313
Kaffrine	N11	Colobane – Kaffrine	603	609
Thiès	D03101	Samba Dia - Joal	864	873
Fatick	D03101	Samba Dia – Djifer	537	542
Fatick	N10	Fatick – Diakhao	669	676
Kaffrine	R43	Colobane – Khelkom Diaga	59	60
Thiès	N1	Diamniadio - Mbour - Limite région de Fatick	9335	9335
Thiès	N2	Diamniadio - Thiès	11540	11540
Thiès	N2	Thiès – Tivaouane	3272	3272
Thiès	N2	Tivaouane - Mékhé	2968	2968
Thiès	N3	Thiès – Khombole	4087	4087
Thiès	N8	Bayakh - Mboro	3717	3717
Thiès	R133	CF N2 - Bayakh	3591	3591
Thiès	R131	Tivaouane - Mboro	3296	3296
Thiès	R130	Mékhé - Thilmakha	1402	1402

RÉGION	AXE	TRONÇON	POSTES DE COMPTAGE	
			*TMJ	*TMJA
Thiès	D13102	CF N1 - Somone	3591	3591
Thiès	D13101	Mbour - Joal	4584	4584
Thiès	N2B4	CF N2 – DiackSao	529	529
Thiès	R133	Thiès - Sindia	2651	2651
Thiès	R133	Thiès – Mont Rolland – Notto Gouye Diama	1160	1160
Thiès	R130	Thilmakha – Darou Marnane – Darou Mousty	448	452
Thiès	R132	Sandiara - Ndiaganiao - Khombole	197	197
Thiès	N3B2	CF N3 - Diack	1661	1661
Thiès	N8	Rufisque – Bambilor - Notto	2524	2524
Thiès	R132	Touba Toul – Tivaouane	1516	1516
Thiès	D13200	Thiès – Tassette- Notto Diobasse	2964	2964
Thiès	D13100	Ngazobil - Thiadiaye - Ndangalma	1021	1021
Thiès	D13200	Tasset - Tène Toubab - Nguékokh	383	383
Louga	N2	Kébémer – Louga	3158	3158
Diourbel	N3	Touba – Dahra	2657	2684
Louga	N3	Dahra – Linguère	1219	1231
Louga	N3	Linguère – Loumbel	1332	1345
Louga	N8B1	Lompoul – Kébémer	830	838
Louga	N11B1	Kébémer – Ndoyène Dakhar	1276	1289
Diourbel	D311	Darou Mousty – D. Marnane	613	619
Louga	R31	Louga – Ouarak	1287	1300
Louga	R080	Louga – Potou	1129	1140
Louga	R081	Louga – Gnith	965	975
Louga	N11	Ouarak – Dahra	512	517
Diourbel	N11	Ouarak – Ndoyène Dakhar	525	530
Diourbel	N10	Ndoyène – Darou Mousty	1081	1092
Louga	D08100	Dahra – Mbeuleukhé	331	334
Louga	R082	Keur Momar Sarr - Ndombo - CFN2	174	176
Louga	D08300	Louga - Mbédiene	320	323
Saint- Louis	N2	Saint-Louis – Louga	5384	5438
Saint- Louis	N2	Saint-Louis – Ross Béthio	3116	3147
Saint- Louis	N2B8	CF N2 – Rosso	895	904
Saint- Louis	N2	CF N2 bis - Richard Toll – Guédé	739	746
Matam	N2	Guédé – Ndioum	750	758
Matam	N3	Ourossogui – Matam	1658	1675
Saint- Louis	N8	Gandiol – CF N2	1899	1918
Saint-Louis	N2B7	CF N2 – Diama	532	537
Saint- Louis	D10301	Brelle de Dakar Bango	2212	2234
Matam	N3	Limite région Louga - Ourossogui - Matam	638	644
Saint- Louis	N8	Limite région Louga - Ndiébène Gandiol - vers Saint-Louis (CFN2)	1230	1242
Tambacounda	N1	Tambacounda – Kidira	1338	1351
Tambacounda	N1	Tambacounda – Koussanar	2432	2456
Tambacounda	N7	Tambacounda – Tamba Socé	2673	2700
Tambacounda	N6	Tamba Socé – Vélingara	566	572
Tambacounda	N7	Tamba – Toubéré Bafal	649	655
Tambacounda	D12204	Tamba – Goumbayel	281	284
Tambacounda	N2	Kidira – Bakel	260	263
Kédougou	N7	Dialacoto - Kédougou	809	817
Kédougou	N7	Kédougou – Saraya	810	818
Kédougou	R121	Kédougou – Dindifélo - Front. Guinée	57	58

RÉGION	AXE	TRONÇON	POSTES DE COMPTAGE	
			*TMJ	*TMJA
Kédougou	N13	Kédougou – Bandafassi	700	707
Kédougou	N7	Saraya – Falémé	608	614
Kédougou	D06100	Khossanto - Bembou	383	387
Kédougou	R060	Bembou – Khossanto	197	199
KÉDOUGOU	D12203	Kotiari (CF N1) - Naoudé - Koar - Goumbayel- Balam Boulou - Safalou – CF N17	24	25
Kedougou	R121	Wassadou - Dalaba - Vers Frontière Guinée	9	10
Sédhiou	N4	Médina Wandifa (CF R22) – Sénoba	659	666
Sédhiou	N4	Médina Wandifa – CFN4 N5	933	942
Kolda	N6	Kolda – Vélingara	713	720
Kolda	N6	Kolda – Tanaf	338	341
Kolda	N12	Kolda – Diana Malari	3069	3100
Sédhiou	N12	Diana Malari - Sédhiou	104	105
Kolda	R71	Kolda – Pata	162	164
Sédhiou	N12 B1	CF N4 – Sédhiou	701	708
Kolda	R75	Kolda – Salikénié	63	64
Kolda	N6B1	Vélingara – Bassé	424	428
Kolda	N6 Bis	Méd. Gounass – Kalifourou	248	250
Sédhiou	N6B2	Tanaf – Farim	39	40
Sédhiou	N12	Sédhiou - Marsassoum	332	335
Sédhiou	R110	Sédhiou – Djirédji	138	139
Kolda	N6	Vélingara – Kolda	805	813
Sédhiou	N6B2	Tanaf – Farim	39	40
Kolda	N6	Vélingara – Kolda	1199	1211
Sédhiou	R22	Medina Wandifa - Sédhiou	212	214
Sédhiou	N12 B2	CF Ndiaye - Sitaba	210	212
Kolda	N6Bis	CFN6 (Manda Douane) - Médina Gounass – Frte	228	230
Kolda	D07100	Guinée Dabo - Fafacourou	47	48
Sédhiou	R110	Marsassoum - Djibabouya - Bambali - Sédhiou (bac) - Sandiniéry	66	67
Sédhiou	D11101	Kamoya - Diaroumé	42	43
Sédhiou	D11110	Diaroumé- Sillakounda	34	35
Ziguinchor	N4	Médina Wandifa (CF R22) – CF N4 / N5	931	940
Ziguinchor	N4	CF N4 / N5 – Ziguinchor	1452	1467
Ziguinchor	N4	Ziguinchor – Mpack	987	997
Ziguinchor	N5	Diouloulou – Bignona	705	712
Ziguinchor	N6	Ziguinchor – Tanaf	963	973
Ziguinchor	N6	Ziguinchor – Oussouye	800	808
Ziguinchor	N6	Oussouye – Cap Skiring	401	405
Ziguinchor	D14100	Diégoune – Tendouk	32	33
Ziguinchor	D14113	Tobor – Diéba	64	65
Ziguinchor	N5	Diouloulou – Séléti	887	896
Ziguinchor	D14100	Bignona - Balingor	935	944
Ziguinchor	D14101	Tendouck – Pakao - Djimande (vers Diégoune)	71	72
Ziguinchor	D14203	Oussouye – Mlomp	293	296
Ziguinchor	D14103	Thionck Essyl – Kagnobon	149	150

Source : Rapport Final. Organisation et exécution d'une campagne de comptage, de pesage et d'enquête O/D, 2021

13.1.1.6. Charge à l'essieu

Résumé

Chaque année, les surcharges des véhicules lourds de transport de marchandises provoquent des dégradations sur le réseau routier, dont le coût de leur réparation est estimé à plus de 50 milliards de Francs CFA.

Face à ce fléau et conformément au Règlement communautaire n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005, le Sénégal a entamé depuis 2012, par l'intermédiaire d'une concession signée pour une durée de 20 ans avec la société Afrique Pesage S.A, le contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises.

Afrique pesage Sénégal exploite aujourd'hui vingt-neuf (29) sites de pesage dont (5) brigades mobiles à travers le territoire national, pour le compte de l'État du Sénégal.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation de la charge à l'essieu
Organisme responsable : Direction générale des Infrastructures routières et du Désenclavement (DGIRD), ex Direction des routes (DR)
Source : Rapports d'activités DGIRD, ex DR
Méthode de collecte : Données des postes de pesage
Mode de présentation de l'information : Carte et graphique
Longueur de la série : 2012 à 2023 (12 ans)

Éléments d'information

Tableau 269 : Postes de pesage

POSTES DE PESAGE	
SITES EN SERVICE	Bignona ; Dahra Djolof ; Diamniadio 1 ; Diamniadio 2 ; Kaffrine ; Kaolack ; Kédougou ; Kidira ; Mbour ; Ndiane ; Ngoundiane 1 ; Ngoundiane 2 ; Ourossogui ; Passy ; Rosso ; Sangalkam ; Tambacounda ; Thiès ; Thillé Boubacar ; Tivaouane ; Vélingara et Ziguinchor
SITES SEMI-FIXES EN SERVICE	Bandia et Saint-Louis
BRIGADES MOBILES	Brigade Mobile 1 (zone de BAMBILOR) ; Brigade Mobile 2 (Dakar et environs) ; Brigade Mobile 3 (Vélingara et environs) ; Brigade Mobile 4 (sur la RN2, tronçon Kidira – Ourossogui) et Brigade Mobile 5 (axes Ndioum - Bakel et Ourossogui – Matam)

Source : Direction générale des Infrastructures routières et du Désenclavement (DGIRD)

Pour le contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des camions, le **taux global de surcharge au PTAC** et aux essieux est passé **de 46,53 % en décembre 2020 à 55,52 % en décembre 2021 et à 66,6 % en décembre 2022**.

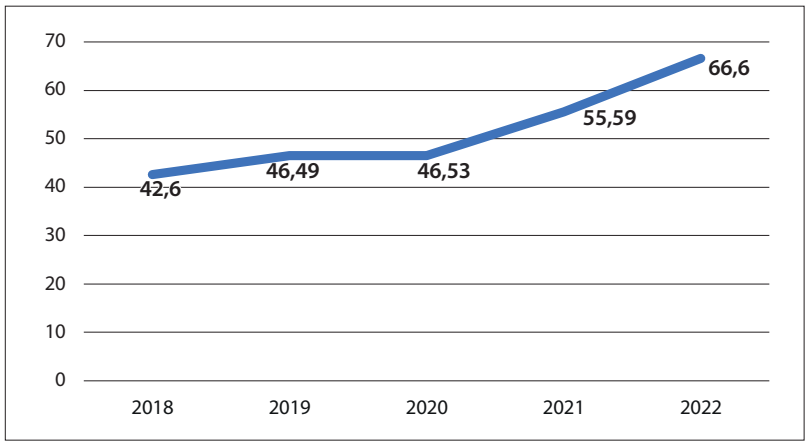

Figure 78 : Évolution du taux global de surcharge au PTAC et aux essieux entre 2018 et 2022

Source : Direction des routes

13.1.2. Services de transport

13.1.2.1. Sécurité routière

Résumé

Selon le rapport du Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS) sur la sécurité routière au Sénégal 2017, les accidents de la route occasionnent au Sénégal de lourdes pertes en vies humaines (environ 800 morts par an), sèment de plus en plus le désarroi au sein des familles et impactent négativement l'économie (environ 1,5 à 2 % du PIB par an).

Les facteurs déterminants des accidents tournent essentiellement autour de l'état de la route, de l'état du véhicule et du comportement humain, qui se trouve être le plus aggravant. Les accidents sont dus à l'ignorance des règles de circulation, mais également à l'inaptitude à la conduite et une certaine indiscipline.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation des accidents de la circulation au Sénégal
Organisme responsable : Agence nationale de Sécurité routière (ANASER)
Source : Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP)
Méthode de collecte : Compilation des statistiques d'accidents
Mode de présentation de l'information : Tableau et graphique
Longueur de la série : ND - 2022
Site web de l'organisme producteur des données : www.anaser.sn

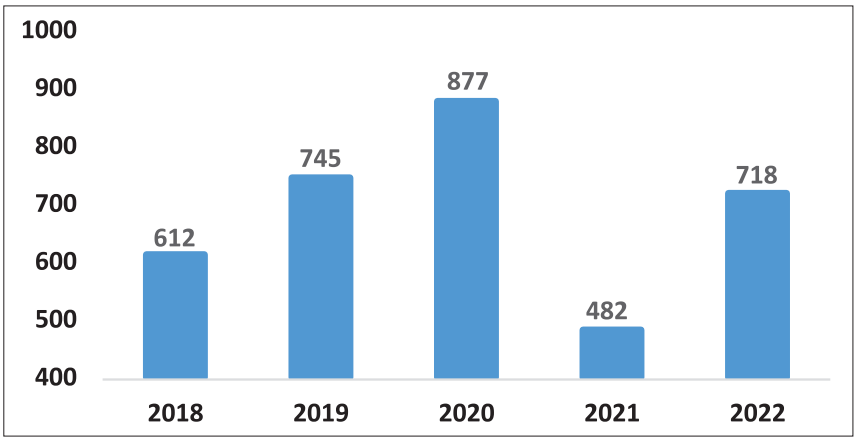

Figure 79 : Évolution du nombre de morts dans les accidents de la circulation de 2018 à 2022

Source : BNSP

13.1.2.2. Renouvellement du parc

Le programme de renouvellement du parc de transport urbain a été initié en 2005 à Dakar. Au 31 décembre 2022, ledit programme a permis de mettre en circulation 2 252 minibus de l'Association de Financement des professionnels du Transport Urbain (AFTU) dans l'agglomération dakaroise.

La situation du programme de renouvellement du parc de transport en commun à Dakar et dans les autres régions de 2005 à 2022 est présentée ci-dessous.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation du Programme de renouvellement du parc de transport en commun à Dakar et dans les régions
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Conseil Exécutif des Transports Urbains Durables (CETUD)
Document source : Rapports d'activités du CETUD
Données disponibles : 2005 – 2022 (18 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableaux
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.cetud.sn

Tableau 270 : Situation du programme de renouvellement du parc de transport en commun à Dakar et dans les autres régions (2005 - 2022)

LOCALITÉS	MINIBUS RENOUVELÉS	NOMBRE D'ACTEURS FORMÉS	EMPLOIS CRÉÉS	VOYAGEURS/JOUR
Dakar	2252	6262	6 828	850 000
Diourbel	19	341	64	5 424
Fatick	7	327	35	1 592
Kaffrine	0	472	0	0
Kaolack	51	528	228	16 782
Kolda	15	514	76	6 357
Louga	18	425	59	6 480
Mbour	43	687	165	17 231
Saint-Louis	110	1 015	452	60 845
Sédhiou	0	246	0	0
Tambacounda	20	243	97	4 644
Thiès	91	537	368	41 743
Tivaouane	15	404	68	4 741
Touba	150	970	630	73 920
Ziguinchor	51	291	208	19 049
Total	**2 842**	**13 262**	**9 278**	**1 108 808**

Source : CETUD, 2022

Tableau 271 : Taxis de proximité renouvelés du début du projet en 2015 jusqu'au 31 décembre 2021

VILLE	TAXIS DE PROXIMITE RENOUVELES
Pikine, Keur Massar et Rufisque	181
Touba	25
TOTAL	**206**

Source : CETUD

13.1.2.3. Projet BRT

Labellisé projet Plan Sénégal Émergent (**PSE**), le Bus Rapid Transit (BRT) s'inscrit dans l'ambition de l'État de développer un réseau de transport public urbain et des infrastructures modernes favorisant une croissance économique inclusive et durable.

Tableau 272 : Chiffres clés du projet BRT

INDICATEURS CLÉS	CHIFFRES CLÉS
Linéaire	18,3 Km
Nombre de communes traversées	
(de la Gare de Petersen à la préfecture de Guédiawaye)	14
Temps de parcours	45 mn au lieu de 90 mn
Voyageurs	300 000 / jour
Bus articulés	158 bus
Capacité/bus	150 personnes
Energie	100% électrique
Autonomie Batteries	250 km
Gains de CO2	59 000 tonnes / an
Emplois générés	+ 1 000

Source : CETUD, 2022

Les aménagements prévus permettront d'améliorer les conditions de déplacements et le cadre de vie des populations, de diminuer la pollution environnementale liée aux transports routiers et de promouvoir un développement économique inclusif.

Le coût global du projet BRT est estimé à 377 milliards répartis dans le tableau 273.

Tableau 273 : Répartition des sources de financement du projet BRT

SOURCES DE FINANCEMENT	CONTRIBUTIONS (EN MILLIARDS FCFA)
Banque mondiale	184,2
État du Sénégal	6
Financement additionnel de la Banque mondiale et de l'État	46
Banque européenne d'Investissement	52,4
Opérateur privé	88
TOTAL	**~ 377**

Source : CETUD, 2022

13.1.2.4. Contrôle technique moderne à Dakar

Résumé

Dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU), l'État du Sénégal avait construit, grâce à un financement du Fonds Nordique de Développement, pour un montant de trois milliards deux cent millions (3 200 000 000) FCFA, un Centre de Contrôle Technique des Véhicules Automobiles (CCTVA) dans la région de Dakar, qui polarisait en 2012, environ 70 % du parc.

L'objectif assigné étant, d'une part, d'améliorer la sécurité routière et la qualité de l'air et, d'autre part, de rehausser le niveau et la modernisation du contrôle technique automobile au Sénégal et de l'aligner sur les standards internationaux.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation du contrôle technique moderne à Dakar
Organisme responsable de la collecte de la donnée : DGTT / BSCT/VERITAS
Document source : Rapports d'activités
Données disponibles : 2012 – 2022 (11 ans)
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Statistiques des véhicules contrôlés
Mode de présentation de l'information : Tableau
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.ageroute.sn

Éléments d'information

Tableau 274 : Évolution des résultats du contrôle technique moderne à Dakar (2012 - 2021)

ANNÉE	NOMBRE DE CONTRÔLE DE JUIN 2012 À DÉCEMBRE 2021	NOMBRE DE VÉHICULES ADMIS DE JUIN 2012 À DÉCEMBRE 2021	%	NOMBRE DE VÉHICULES NON-ADMIS DE JUIN 2012 À DÉCEMBRE 2021	%
2012	56 197	43 309	77	12 888	23
2013	199 744	125 609	63	74 135	37
2014	241 519	142 948	59	98 571	41
2015	244 763	156 895	64	87 868	36
2016	253 043	172 579	68	80 464	32
2017	266 021	178 482	67	87 539	33
2018	267 424	199 774	75	67 650	25
2019	278 122	206 399	74	71 600	26
2020	232 781	156 533	67	71 426	31
2021	304 405	224 637	74	79 768	26
TOTAL	**2 344 019**	**1 607 165**	**69**	**731 909**	**31**

Source : CCTVA

13.1.3. Parc de véhicules et titres de transports

13.1.3.1. Parc automobile

Résumé

Dans le souci d'aligner la production et la délivrance de titres de transport et des plaques minéralogiques sur les standards internationaux, la Direction des transports routiers met en œuvre, depuis le 03 septembre 2018, le projet de numérisation et de sécurisation de ces documents, dénommé, « CAPP KARANGE ».

Le projet « CAPP KARANGË » est exécuté, à travers une délégation de service public sous forme de concession intégrale, par le Groupement GELMATO FACE TECHNOLOGIE retenu, suite à une procédure d'appel d'offres internationale.

Avant ce projet, le système informatique de la Direction des Transports Routiers (DTR) utilisé pour la gestion des permis de conduire, des immatriculations, des visites techniques, des agréments et des licences, déployé sur 14 sites répartis sur tout le territoire du Sénégal, était dénommé **PARADOX (Ancienne base)**.

Avec le Projet « CAPP KARANGE », le système informatique qui administre ces données est dénommé « Administration Automatisée des Véhicules et des Conducteurs (AVEC) » **(Nouvelle base)**.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation du parc automobile
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction des Transports routiers (DTR)
Document source : Base de données
Données disponibles : Avant 2000-2022
Mode de présentation de l'information : Tableau, diagrammes et graphiques

Éléments d'information

Tableau 275 : Situation du parc automobile par catégorie et région au 31 décembre 2021

GENRE \ RÉGION	Dakar	Diourbel	Fatick	Kolda	Kaffrine	K ougou	Kaolack	Louga	Matam	Sédhiou	Saint-Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	TOTAL	Pourcentage (%)
VPP	286296	17362	2892	1584	1099	868	8517	10497	2602	359	8355	2846	46130	4147	393554	**53**
Minibus 9 places	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	7	**0**
Minibus 10 à 30 places	6678	666	135	254	200	48	785	490	358	77	552	546	895	414	12098	**2**
Car ou bus de plus de 30 places	3873	473	208	147	100	45	593	400	18	51	289	89	1055	112	7453	**1**
Taxi urbain	29688	729	152	358	0	33	2961	637	1	0	2618	701	3484	1546	42908	**6**
Taxi Interurbain	371	551	277	438	248	135	1211	1137	64	69	798	578	2142	530	8549	**1**
Taxi Banlieue	311	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347	**0**
Camion	10235	2778	361	408	304	261	1158	985	291	95	908	808	4700	649	23941	**3**
Camionnette	50175	4736	692	577	488	520	2053	3670	1079	146	3115	1563	9158	1454	79426	**11**
Tracteur	12675	3213	293	165	416	139	1823	879	130	39	608	253	7245	332	28210	**4**
Remorque	69	4	0	2	0	8	6	3	0	0	0	58	6	1	157	**0**
Semi-remorque	13111	2965	248	132	316	90	1578	827	133	34	487	228	6766	283	27198	**4**
Vélomoteur	43674	1580	2613	3081	1422	2441	2832	517	644	340	1250	1857	5787	4500	72538	**10**
Motocycle	25978	989	147	2171	603	1965	1133	292	510	298	496	1409	2916	2252	41159	**6**
TOTAL	**483135**	**36082**	**8018**	**9317**	**5196**	**6553**	**24650**	**20334**	**5830**	**1508**	**19476**	**10936**	**90289**	**16221**	**737545**	**100**
PROPORTION (%)	**66**	**5**	**5**	**1**	**1**	**1**	**3**	**3**	**1**	**0**	**3**	**1**	**12**	**2**	**100**	

Source : Base de données consolidée de la DTR, 2021

Tableau 276 : Taux d'accroissement du parc automobile par pôle au 31 décembre 2021 (%)

PÔLES	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021
Dakar	12,01	12,07	9,88	14,62
Thiès	25,18	23,35	14,57	15,34
Kaolack et Kaffrine	19,23	11,86	16,06	17,75
Diourbel et Fatick	9,83	3,21	4,80	10,18
Saint-Louis, Louga et Matam	13,11	12,01	10,65	13,44
Ziguinchor, Sédhiou et Kolda	12,05	12,39	10,03	13,15
Tambacounda et Kédougou	18,17	10,59	10,28	17,05
NATIONAL	**13,59**	**12,61**	**10,39**	**14,48**

Source : Base de données consolidée de la DTR, 2021

Tableau 277 : Répartition du parc par catégorie et par âge au 31 décembre 2021 (ancienne base / PARADOX)

GENRE / AGE	MOINS D'UN AN	1-5 ANS	6-9 ANS	10-15 ANS	16-25 ANS	26-35 ANS	PLUS DE 35 ANS	TOTAL
Autobus Urbain	0	22	15	2	1	4	125	**169**
Autocar de location	0	57	12	19	4	2	2	**96**
Autocar Interurbain	0	66	298	1254	2049	2578	6602	**12847**
Autocar Personnel	0	400	373	532	395	126	127	**1953**
Autocar Urbain	1	186	260	111	24	307	3107	**3996**
Camion	0	1253	922	3272	3290	2638	9299	**20674**
Camionnette	9	7221	8998	21515	13491	9249	6966	**67449**
Minibus Urbain	0	235	673	679	177	0	1	**1765**
Remorque Semi-remorque	1	1041	630	1238	6397	7499	7876	**24682**
Taxi Banlieue	0	17	84	5	0	3	27	**136**
Taxi Interurbain	0	0	6	54	100	2051	4919	**7130**
Taxi Urbain	1	248	269	4739	2908	20764	11927	**40856**
Tracteur	0	957	1125	7083	8960	2738	2944	**23807**
Transport Privé De Personnes	0	2	2	9	25	9	12	**59**
Transport Privé De Marchandise	0	231	133	142	171	103	85	**865**
Véhicule De Transport D'enfant	0	0	0	8	11	1	1	**21**
véhicule Sanitaire Médical	0	224	169	281	248	56	6	**984**
véhicule Spécial Industriel	0	0	0	6	5	5	5	**21**
Véhicule Auto-école	0	0	15	273	134	105	18	**545**
Véhicule De Location	0	53	125	213	123	11	0	**525**
Véhicule Particulier Personnel	110	47343	41774	140542	83167	61397	46706	**421039**
Véhicule Spécial de Transport	0	260	920	989	2029	1044	2632	**7874**
Véhicule Transport Touristique	0	165	130	160	132	48	34	**669**
Véhicule Travaux Publics	0	9	18	20	95	65	83	**290**
Non renseigné	1	109	66	137	122	111	128	**674**
TOTAL	**123**	**60099**	**57017**	**183283**	**124058**	**110914**	**103632**	**639126**
Proportion (%)	0	9	9	29	19	17	16	**100**

Source : Base de données consolidée de la DTR, 2021

Tableau 278 : Répartition du parc automobile par âge et par catégorie

GENRE / ÂGE	MOINS D'UN AN	1-5 ANS	6-9 ANS	10-15 ANS	16-25 ANS	26-35 ANS	PLUS DE 35 ANS	TOTAL
Autocar de location	3	44	1	1	0	0	0	**49**
Autocar interurbain	24	55	85	87	46	19	50	**366**
Autocar personnel	43	267	50	52	13	2	0	**427**
Autocar urbain	10	6	8	4	0	0	2	**30**
Camion	132	633	141	645	56	15	46	**1668**
Camionnette	950	4644	2267	1994	171	40	12	**10078**
Minibus Urbain	125	344	4	4	1	0	0	**478**
Remorque Semi-remorque	60	493	88	433	1461	820	207	**3562**
Taxi Banlieue	0	206	2	0	0	0	0	**208**
Taxi Interurbain	1	0	1	1	1	22	66	**92**
Taxi Urbain	15	31	52	95	26	98	21	**338**
Tracteur	58	424	930	2397	2397	24	3	**6233**
Transport Privé de Personnes	1	1	5	3	1	0	0	**11**
Transport Privé de Marchandises	11	172	25	56	31	23	2	**320**

GENRE / ÂGE	MOINS D'UN AN	1-5 ANS	6-9 ANS	10-15 ANS	16-25 ANS	26-35 ANS	PLUS DE 35 ANS	TOTAL
Véhicule de Transport Elève Etudiant	0	0	2	5	1	0	0	**8**
Véhicule Auto-école	0	1	32	74	2	0	0	**109**
Véhicule de Location	1	17	8	5	0	0	0	**31**
Véhicule Particulier Personnel	6122	25249	37346	28521	6166	412	133	**103949**
Véhicule Sanitaire Médical	8	63	18	19	3	1	0	**112**
Véhicule Spécial Industriel	0	1	0	1	0	0	0	**2**
Véhicule Spécial de Transport	125	437	91	311	201	104	23	**1292**
Véhicule de Transport Touristique	13	76	9	4	0	0	0	**102**
Véhicule de Travaux Publics	0	1	2	2	0	0	0	**5**
TOTAL	**7702**	**33165**	**41167**	**34714**	**10577**	**1580**	**565**	**129470**
Proportion (%)	6	26	32	27	8	1	0	**100**

Source : Base de données consolidée de la DTR

NB : il y a des catégories qui sont dans PARADOX (ancienne base) et qui n'existent plus dans AVEC (nouvelle base) et d'autres qui ont changé d'appellation.

Tableau 279 : Répartition du parc selon la source d'énergie au 31 décembre 2021 (ancienne base / PARADOX)

CATÉGORIE / ÉNERGIE	INCONNU	GAZOLE	ESSENCE
Autobus urbain	1	162	0
Autocar interurbain	193	10800	203
Autocar personnel	84	1645	37
Autocar urbain	2	3821	22
Autocar de location	0	73	0
Camion	564	19284	106
Camionnette	779	56599	4512
Catégorie inexistante	0	0	0
Minibus urbain	3	1542	0
Plateau à ridelles bâché	0	0	0
Remorque. Semi-remorque	22957	171	28
TP de marchandise	265	397	2
TP de personnes	3	50	0
Tracteur	347	21543	6
Taxi de banlieue	1	99	37
Taxi interurbain	230	5101	1001
Taxi urbain	462	28445	10035
Véhicule auto -école	9	248	222
Véhicule de location	14	178	248
VS industriel	0	19	2
Véhicule particulier personnel	11690	150836	231554
Véhicule spécial de transport	315	6930	137
Véhicule sanitaire médical	51	850	89
Véhicule travaux publics	9	306	4
Véhicule transport touristique	22	544	46
V.Très Spé.Mat. Incendie	0	0	0
Autobus interurbain	0	0	0
Véhicule transport élèves- étudiants	0	18	1
TOTAL	**38 001**	**309 661**	**248 292**
Proportion (%)		**55**	**45**

Source : Base de données consolidée de la DTR, 2021

La répartition du parc, selon la source d'énergie au 31 décembre 2021 (ancienne base) PARADOX montre que 55 % des véhicules fonctionnent au gasoil contre 45 % qui fonctionnent avec de l'essence.

Tableau 280 : Répartition du parc selon la source d'énergie au 31 décembre 2021 (nouvelle base / AVEC)

	GAZ - ESSENCE	GAZ - GASOIL	ÉLECTRICITÉ	GAZOLE	SANS ÉNERGIE	GAZ	ESSENCE
Autobus Urbain	0	0	0	4	0	0	1
ATC Interurbain	0	0	0	3155	0	0	19
ATC Personnel	0	0	0	961	0	0	23
ATC Urbain	0	0	0	304	0	0	1
ATC de Location	0	0	0	81	0	0	0
Camion	0	0	0	4981	11	0	22
Camionnette	0	0	2	20739	1	1	1419
Catégorie inexistante	0	0	0	0	0	0	0
Minibus Urbain	0	0	0	875	0	0	0
Paleau à Ridelles Bâchée	0	0	0	0	0	0	0
Remorque Semi-remorque	0	7	0	3788	3524	0	26
TP De Marchandise	0	0	0	508	38	0	3
T Privé de personnes	0	0	0	35	1	0	1
Tracteur	0	0	0	8033	19	0	13
Taxi Banlieue	0	0	0	2	0	0	419
Taxi Interurbain	0	0	0	2153	0	0	60
Taxi Urbain	1	0	1	3720	0	0	730
Véhicule Auto École	0	0	0	138	0	0	98
Véhicule de Location	0	0	0	74	0	0	36
Véhicule Trans Élève - Étudiant	0	0	0	3	0	0	0
Véhicule Spécial Industriel	0	0	0	0	0	0	2
Véh Particulier Personnel	34	0	6	44333	6	0	143292
Véh Spécial de Transport	0	1	0	2694	40	0	34
Véhicule Sanitaire Médical	0	0	0	233	0	0	2
Véhicule Travaux Publics	0	0	0	3	0	0	5
Véh Transport Touristique	0	0	0	194	0	0	8
Véh Transport Élève - Étudiant	0	0	0	20	0	0	0
TOTAL	**35**	**8**	**9**	**97 031**	**36 40**	**1**	**146 214**
Proportion (%)	**0**	**0**	**0**	**39**	**1**	**0**	**59**

Source : Base de données consolidée de la DTR 2021

13.1.3.2. Titres de transport

Tableau 281 : Statistiques sur les titres de transports numérisés au 31 décembre 2022

PERMIS DE CONDUIRE		CARTES GRISES		LICENCES	AGRÉMENT
Permis de conduire remplacés	Nouvelles demandes et opérations sur les permis de conduire	Cartes grises remplacées	Nouvelles immatriculations	Numérisées	Numérisés
					16 784
671 108	373 904	40 415	232 689	13 283	dont remplacés
					7 441
1 045 012		**273 104**		**13 283**	**16 784**

Source : DTR, 2021

13.2. Transport aérien

Résumé

Conformément au décret n° 2020 -2205 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre du Tourisme et des Transports aériens, le MTTA prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines du Tourisme et des Transports aériens.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation du trafic aérien
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Ministère du Tourisme et des Transports aériens (MTTA)
Document source : Rapports d'activités MTTA
Données disponibles : ND - 2022
Données disponibles pour AIBD : 2018-2022 (5 ans)
Mode de présentation de l'information : Tableaux et figure

Éléments d'information

Tableau 282 : Évolution du trafic aérien (2018 - 2021). AIBD (Dakar Sénégal)

MOIS	PASSAGERS				MOUVEMENTS D'AÉRONEFS				FRÊT			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Janvier	196 383	219 862	226 009	116 848	2 328	2 511	2 596	1 654	3 131 959	3 353 855	3 058 336	4 559 829
Février	181 736	183 479	212 014	87 706	2 048	2 175	2 303	1 534	2 574 909	3 040 380	3 350 007	3 104 623
Mars	201 016	206 204	115 996	96 860	2 351	2 405	1 604	1 717	3 523 079	3 522 447	3 355 293	3 976 147
Avril	194 703	205 753	4 450	101 959	2 217	2 254	368	1 731	3 626 330	3 374 239	1 354 847	5 682 749
Mai	170 541	168 946	4 808	113 809	2 117	2 244	413	1 836	3 015 168	3 148 009	1 775 778	3 225 141
Juin	169 893	190 035	13 051	138 864	2 193	2 254	615	1 815	2 656 721	2 736 774	2 527 577	3 734 566
Juillet	214 259	235 401	42 342	176 141	2 296	2 500	862	2 112	2 849 582	3 440 787	2 378 802	3 182 578
Août	229 821	238 387	73 161	181 668	2 411	2 525	1 142	2 176	2 320 312	2 561 799	2 448 122	2 729 262
Septembre	198 284	207 172	83 531	171 080	2 299	2 358	1 310	2 045	2 446 196	2 570 094	2 165 051	2 598 389
Octobre	195 394	203 226	101 718	174 162	2 373	2 399	1 538	2 196	3 045 688	2 541 876	2 630 317	2 753 668
Novembre	202 560	207 118	100 386	169 994	2 433	2 255	1 608	2 124	2 716 860	2 662 057	2 718 659	1 850 680
Décembre	224 965	226 058	126 812	188 871	2 556	2 358	1 746	2 190	3 955 300	3 663 163	3 587 852	3 655 237
TOTAL	**2 379 555**	**2 491 641**	**1 104 278**	**1 717 962**	**27 640**	**28 458**	**16 105**	**23 135**	**35 862 108**	**36 615 480**	**31 350 641**	**41 052 869**

Source : MTTA, 2018 - 2021

Tableau 283 : Résumé des caractéristiques du tourisme et des transports aériens en 2021

TYPE	NOMBRE
Touristes	**836 784 (Estimation de la Cellule d'Études et de Planification / CEP)**
Recettes touristiques	**477, 95 milliards (Estimation CEP)**
EHT répertoriés	1085
Chambres	19 487
Lits	39 628
Passagers	1 717 962
Volume du frêt en kg	41 052 869
Mouvements d'aéronefs	23 135

TYPE	NOMBRE
Aéroports internationaux	04
Aérodromes ouverts à la demande	09
Compagnies régulières	27
Compagnies charters	02
Compagnies cargo	06

Source : MTTA, 2021

13.3. Transport ferroviaire

Résumé

Le système de transport ferroviaire actuel du Sénégal est composé de deux réseaux : un réseau neuf à écartement standard moderne (TER) et un autre à écartement métrique. Ce dernier est caractérisé par sa vétusté et son niveau de dégradation avancée, faute d'investissements appropriés et comprend deux lignes principales de voies uniques qui se recoupent à Thiès et se prolongent en une double voie jusqu'à Dakar. La première ligne principale, Thiès / Saint-Louis, est longue de 193 km et la seconde, Thiès – Kidira, mesure 644 km.

La rénovation du cadre institutionnel des chemins de fer est marquée par des changements profonds de patrimoine : la Société Nationale de Patrimoine du Train Express Régional (SENTER), la Société d'Exploitation du Train Express Régional (SETER), les Chemins de Fer du Sénégal (CFS) et les Grands Trains du Sénégal (GTS-sa), la Direction des Chemins de Fer et le Centre de Formation aux Métiers du Rail.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation du transport ferroviaire
Organisme responsable : Direction des Chemins de fer
Source : Rapports d'activités
Mode de présentation de l'information : Tableau et graphique
Longueur de la série : 2019 à 2022 (4 ans)

Éléments d'information

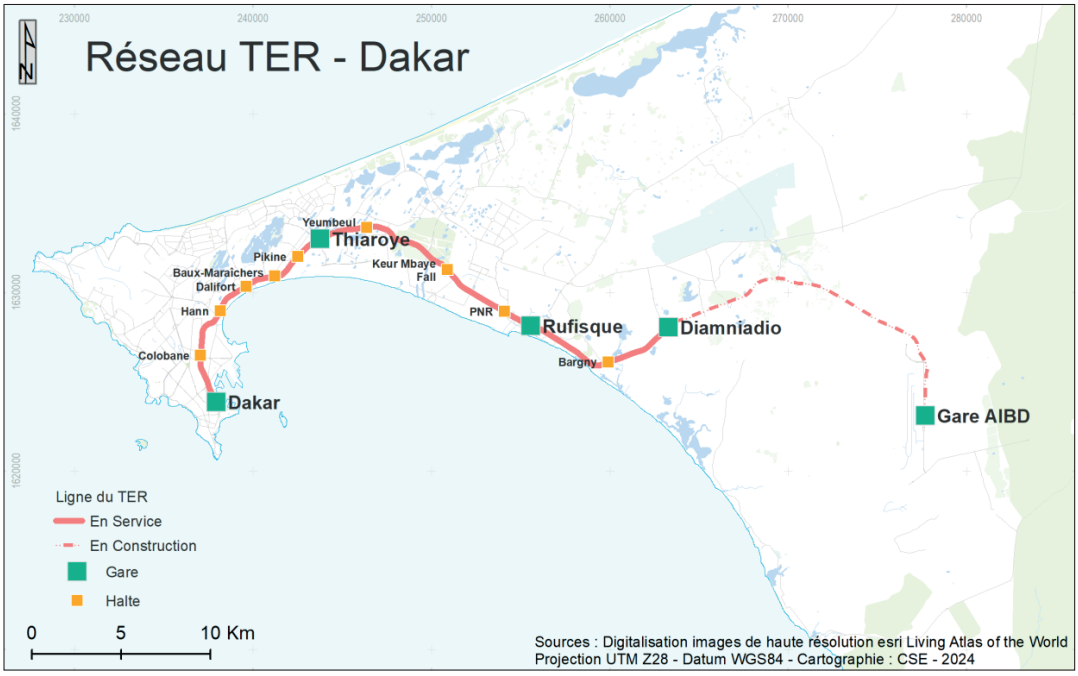

Figure 80 : Tracé du TER

Tableau 284 : Rappel chronologique du chemin de fer sénégalais

1924	1960	2003	2016	2019
JANVIER	AVRIL	SEPTEMBRE	MARS	JANVIER
PROCESSUS DU TRANSPORT FERROVIAIRE				
Epoque coloniale Ligne Dakar Niger	Régie des Chemins de Fer du Sénégal	Concession intégrale à TRANSRAIL	Phase transitoire DBF	Train Express Régional (TER)
Démarrage de la ligne de 1286 km, initialement appelée Dakar-Niger, gradient maximalde24/1000,écartement métrique, 1,1 millions de tonnes de fret à son apogée	Mise en place de la SNCS pour gérer les activités ferroviaires suite à l'accession à l'indépendance. Fleuron industriel à l'époque.	Les 02 États du Mali et du Sénégal signent une concession intégrale sur 25 ans de la ligne ferroviaire Dakar Bamako au groupe Advans (51 %)	Rupture de la concession intégrale entre les 02 États et TRANSRAIL et mise en place de l'organe transitoire Dakar Bamako Ferroviaire	Réception du Train Express Régional (TER) avec un voyage inaugural du Chef de l'État Diamniadio-Dakar d'un trajet de 37 km

Tableau 285 : Indicateurs d'analyse du secteur ferroviaire (2019 - 2022)

INDICATEURS	2019	2020	2021	2022
Volume en tonne de fret par voie terrestre (ferroviaire)	-	2 896 197	1 882 905	567 857
Nombre de kilomètre de voie ferrée confortée	0	0	0	0
Nombre de passagers transportés sur le réseau hors TER	637 212	0	0	0
Nombre de gares et haltes d'exploitation ferroviaire réhabilitées et construites	0	2	11	
Nombre de passagers transportés sur le réseau TER	0	0	0	16 880 000
Nombre de personnes formées sur le réseau hors TER	0	0	20	85

13.4. Transport maritime

Résumé

La société nationale du Port Autonome de Dakar (PAD), créée en août 1987, est une société de droit privé avec une mission de gestion et d'exploitation du port. Ce dernier dispose d'une situation géographique exceptionnelle (pointe la plus avancée de la côte ouest africaine) qui fait de lui le premier port en eau profonde pour les navires venant du nord et le dernier port à la remontée par les navires en provenance du sud. Le PAD occupe une position stratégique à l'intersection des lignes maritimes reliant l'Europe à l'Amérique du sud, et l'Amérique du nord à l'Afrique du sud. L'exploitation de l'outil portuaire est assurée par l'administration du port autonome de Dakar. Toutefois, une bonne partie des activités est confiée à plusieurs sociétés privées qui participent à l'amélioration de la qualité des services portuaires.

Le port est scindé en trois zones distinctes, dont la zone de pêche séparant la zone sud et la zone nord, qui sont subdivisées en môles ; la zone de pêche abrite le port de pêche, les ateliers de réparations navales, les unités de transformations et conserveries de poissons, de congélation de produits halieutiques, de fabrique de glace et d'entrepôts frigorifiques, ainsi que la zone militaire.

Il y a d'autres ports comme ceux de Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis où il faut noter un important trafic de voyageurs pour Ziguinchor et un important trafic de produits minéraliers et de sel concernant le port de Kaolack et le wharf de Diorhane.

Au titre de l'année 2022, ALINE SITOE DIATTA, AGUENE et DIAMBOGNE ont effectué 295 voyages et transporté 83 937 passagers pour un chiffre d'affaires de 786 902 000 FCFA contre 309 voyages et 53 892 passagers pour un chiffre d'affaires de 339 864 000 de FCFA en 2021, soit une hausse de 30 045 passagers transportés et une augmentation du chiffre d'affaires de 447 038 000 FCFA. Cette performance en 2022 s'explique par la reprise des rotations du navire Aline Sitoe Diatta, suite à l'arrêt en 2021 pour des raisons techniques.

Métadonnées

Nom de la donnée : Situation du transport maritime
Organisme responsable : Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) / PAD
Source : Rapports statistiques
Mode de présentation de l'information : Tableaux et graphiques
Longueur de la série : 1992 à 2021 (30 ans)

Éléments d'information

13.4.1. Port Autonome de Dakar (PAD)

- **Évolution du trafic global 2017 – 2021**

Tableau 286 : Évolution du trafic global par sens (2017 - 2021)

SENS TRAFIC	INTITULÉ	ANNÉE					VARIATION			
		2017	2018	2019	2020	2021	17/21	18/21	19/21	20/21
IMPORT	Import	11 095 823	12 315 187	12 336 829	12 873 789	14 431 143	30 %	17 %	17 %	12 %
EXPORT	Export	2 902 924	2 907 971	3 269 409	2 705 767	3 342 114	15 %	15 %	2 %	24 %
TRANSIT AUTRES	Transit Burkina Faso	5 035	5 310	2 521	2 319	2 775	-45 %	-48 %	10 %	20 %
	Transit Gambie	45 988	40 323	51 385	86 352	166 602	262 %	313 %	224 %	93 %
	Transit Guinée Bissau	19 404	18 898	21 514	23 722	39 507	104 %	109 %	84 %	67 %
	Transit Guinée Conakry	15 192	5 507	5 096	16 579	15 692	3 %	185 %	208 %	-5 %
	Transit Mauritanie	13 953	13 542	13 009	11 949	23 459	68 %	73 %	80 %	96 %
	Transit Niger	89	63	148	319	267	200 %	324 %	80 %	-16 %
Total Transit autres		**99 661**	**83 643**	**93 673**	**141 240**	**248 302**	**149 %**	**197 %**	**165 %**	**76 %**
TRANSIT MALI	Transit Mali Entrée	2 456 609	2 405 926	2 281 660	2 540 678	2 622 674	7 %	9 %	15 %	3 %
	Transit Mali Sortie	219 350	229 783	229 676	171 556	222 232	1 %	-3 %	-3 %	30 %
Total Transit Mali		2 675 959	2 635 709	2 511 336	2 712 234	2 844 906	6 %	8 %	13 %	4,9 %
Total Transit		2 775 620	2 719 352	2 605 009	2 853 474	3 093 208	11 %	14 %	19 %	8 %
TRANSBORDEMENT	Transbordement entrée	468 160	356 652	283 629	152 877	172 101	-63 %	-52 %	-39 %	13 %
	Transbordement sortie	445 240	367 549	356 144	151 899	170 656	-62 %	-54 %	-52 %	12 %
Total Transbordement		**913 400**	**724 201**	**639 773**	**304 776**	**342 757**	**-62 %**	**-53 %**	**-46 %**	**12 %**
Trafic Global Sans Pêche		**17 687 767**	**18 666 711**	**18 851 020**	**18 737 806**	**21 209 222**	**20 %**	**14 %**	**13 %**	**13 %**
PECHE	Pêche entrée	284 611	301 813	352 603	362 157	335 045	18 %	11 %	-5 %	-7,5 %
	Pêche sortie	276 159	251 817	348 291	301 210	298 592	8 %	19 %	-14 %	-0,9 %
Total Pêche		**560 770**	**553 630**	**700 894**	**663 367**	**633 637**	**13 %**	**14 %**	**-10 %**	**-4 %**
Trafic Global avec pêche		**18 248 537**	**19 220 341**	**19 551 914**	**19 401 173**	**21 842 859**	**20 %**	**14 %**	**12 %**	**13 %**
Débarquement		14 404 864	15 463 221	15 348 394	16 068 549	17 797 762	24 %	15 %	16 %	11 %
Embarquement		3 843 673	3 757 120	4 203 520	3 332 624	4045 097	5 %	8 %	-4 %	21 %
NOMBRE EVP		**639 379**	**703 758**	**695 698**	**696 899**	**769 358**	**20 %**	**9 %**	**11 %**	**10 %**
Trafic Navires		**2855**	**2732**	**2976**	**2 887**	**2 929**	**3 %**	**7 %**	**-2 %**	**1 %**

Source : Rapports statistiques, PAD 2021

Tableau 287 : Évolution du trafic global par type de conditionnement, (2017 - 2021) (en tonnes)

CONDITIONNEMENT	SENS TRAFIC	ANNEE					VARIATION		
		2017	2018	2019	2020	2021	17/21	18/21	19/21
VRACS SOLIDES	DÉBARQUEMENTS	3 843 211	4 772 830	4 451 245	4 815 769	5 190 912	35 %	9 %	17 %
	EMBARQUEMENTS	1 348 564	1 258 417	1 253 916	1 021 418	1 410 979	5 %	12 %	13 %
TOTAL VRACS SOLIDES		5 191 775	6 031 247	5 705 161	5 837 187	6 601 891	27 %	9 %	16 %
VRACS LIQUIDES	DÉBARQUEMENTS	3 694 033	3 975 237	4 160 294	4 359 005	4 842 640	31 %	22 %	16 %
	EMBARQUEMENTS	925 007	919 885	1 120 430	911 554	1 001 136	8 %	9 %	-11 %
TOTAL VRACS LIQUIDES		4 619 040	4 895 122	5 280 724	5 270 559	5 843 776	27 %	19 %	11 %
CONTENEURS	DÉBARQUEMENTS	4 027 450	4 022 672	4 110 001	4 224 575	4 446 144	10 %	11 %	8 %
	EMBARQUEMENTS	1 128 053	1 190 856	1 339 137	960 088	1 199 575	6 %	1 %	-10 %
TOTAL CONTENEURS		5 155 503	5 213 528	5 449 138	5 184 663	5 645 719	10 %	8 %	4 %
DIVERS	DÉBARQUEMENTS	2 555 559	2 390 669	2 274 251	2 307 042	2 983 021	17 %	25 %	31 %
	EMBARQUEMENTS	165 890	136 145	141 746	138 355	134 815	-19 %	-1 %	-5 %
TOTAL DIVERS		**2 721 449**	**2 526 814**	**2 415 997**	**2 445 397**	**3 117 836**	**15 %**	**23 %**	**29 %**
TOTAL		**17 687 767**	**18 666 711**	**18 851 020**	**18 737 806**	**21 209 222**	**20 %**	**14 %**	**13 %**
NB : Compte non tenu de la pêche									

Source : Rapport "Statistiques" du PAD, 2021

Tableau 288 : Trafic conteneurisé par consignataire (2020 - 2021) (en tonnes)

CONSIGNATAIRES	TONNAGE DÉBARQUEMENTS		Variation	TONNAGE EMBARQUEMENTS		Variation	TONNAGE TRAFIC GLOBAL		Variation
	2020	2021		2020	2021		2020	2021	
AFRICAN GERMAN MARINE TRADING	430 449	186 022	-57 %	86 737	55 107	-36 %	517 186	241 129	-53 %
CMA CGM SENEGAL	1 156 697	1 248 140	8 %	359 855	383 714	7 %	1 516 552	1 631 854	8 %
DIAMOND SHIPPING	20 410	317	-98 %		-	-	20 410	317	-98 %
EOLIS SÉNÉGAL	73 487	78 252	6 %	55 205	61 567	12 %	128 692	139 819	9 %
GMT SHIPPING	226	6 018	2563 %		-	-	226	6 018	2563 %
GRIMALDI	229 626	254 502	11 %	83 449	67 991	-19 %	313 075	322 493	3 %
HAPAG-LLOYD SÉNÉGAL		181 205	-		26 687	-	-	207 892	-
ISTAMCO	594	7 616	1182 %	68	1 370	1915 %	662	8 986	1257 %
MAERSK LINE	912 602	1 071 779	17 %	174 269	291 346	67 %	1 086 871	1 363 125	25 %
MESSINA SÉNÉGAL	46 075	-	-100 %	4 287	-	-100 %	50 362	-	-100 %
MSC SÉNÉGAL	1 221 753	1 228 911	1 %	173 770	285 425	64 %	1 395 523	1 514 336	9 %
OMA LOGISTICS SÉNÉGAL		288	-		288	-	-	576	-
R-LOGISTIC	305	49	-84 %		-	-	305	49	-84 %
SEN.TRANSIT ET ASSIST MARITIME STAM	22	-	-100 %	385	-	-100 %	407	-	-100 %
SENTRAK LOGISTICS	4 993	1 149						1 149	
SNTT		7 507	-		-	-	-	7 507	-
STIA TRANSIT		165	-		-	-	-	165	-
SOCOPAO	125 329	169 948	36 %	22 063	25 878	17 %	147 392	195 826	33 %
SOCOTRA SARL	2 564	4 095	60 %		202	-	2 564	4 297	68 %
WILHELMSEN	43	181	321 %		-	-	43	181	321 %
Total général	**4 225 175**	**4 446 144**	**5 %**	**960 088**	**1 199 575**	**25 %**	**5 185 263**	**5 645 719**	**9 %**

Source : Rapport "Statistiques" 2021", PAD

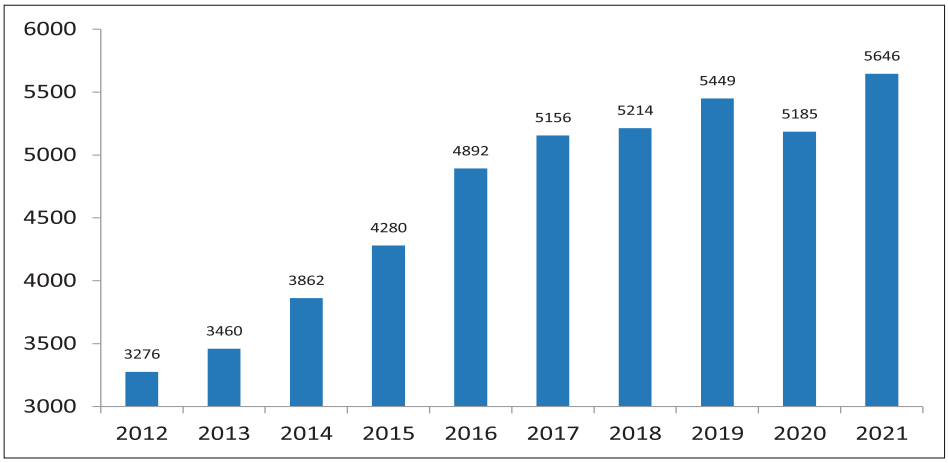

Figure 81 : Évolution annuelle du trafic conteneurisé (2012 - 2021) (milliers de tonnes)

Source : Rapport "Statistiques" 2021, PAD

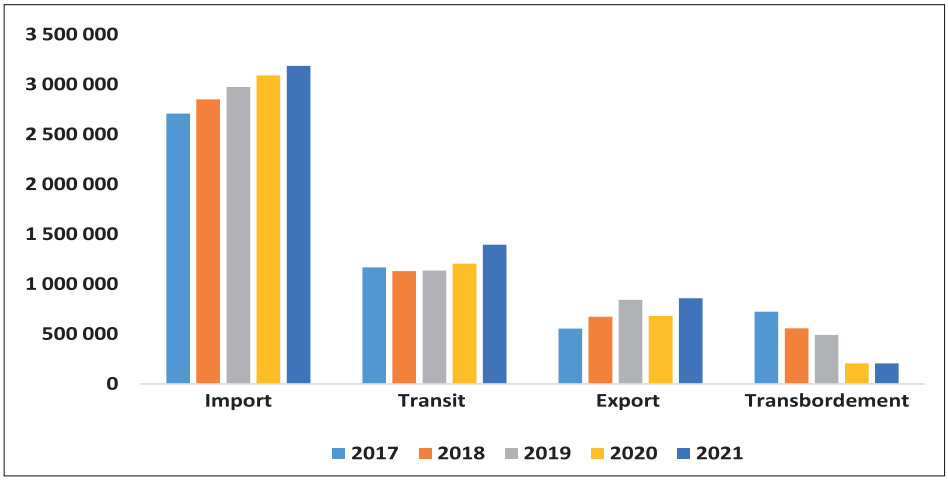

Figure 82 : Trafic conteneurisé par sens 2017-2021 (en tonne)

Source : Rapports statistiques 2021, PAD

Tableau 289 : Trafic EVP[26] manutentionné par DP World et Dakar Terminal (2017 - 2021)

MANUTENTIONNAIRES	SENS	ANNEE				
		2017	2018	2019	2020	2021
DUBAÏ PORT WORLD	Import/Export/Transit	342 816	365 019	390 917	390 152	433 194
	Transbordement	11 917	7 080	17 961	13 368	18 279
	Vides	194 849	262 038	239 888	254 486	272 297
Total DUBAÏ PORT WORLD		**549 582**	**634 137**	**648 766**	**658 006**	**723 770**
DAKAR TERMINAL	Export	1 032	562	374	673	697
	Import	20 730	16 781	16 187	15 913	19 013
	Transbordement	49 894	34 844	14 945	7 448	6 294
	Transit	-	-	-	-	-
	Vides	18 141	17 434	15 426	14 859	19 584
Total DAKAR TERMINAL		**89 797**	**69 621**	**46 932**	**38 893**	**45 588**
TOTAL GÉNÉRAL		**639 379**	**703 758**	**695 698**	**696 899**	**769 358**

NB : Compte tenu des conteneurs de 45 pieds. Aussi, le trafic EVP de 2018 a été mis à jour en intégrant les 45 pieds.

Source : Rapport "Statistiques" 2021", PAD

[26] EVP = Équivalent Vingt Pieds. Il s'agit d'une unité de mesure dans laquelle sont exprimés les trafics conteneurisés et la capacité des navires porte-conteneurs. 1 EVP correspond à 1 conteneur de 20 pieds de long (environ 6,096 mètres), 8 pieds de large (2,438 m) et 9.5 pieds de haut (environ 2,7 m).

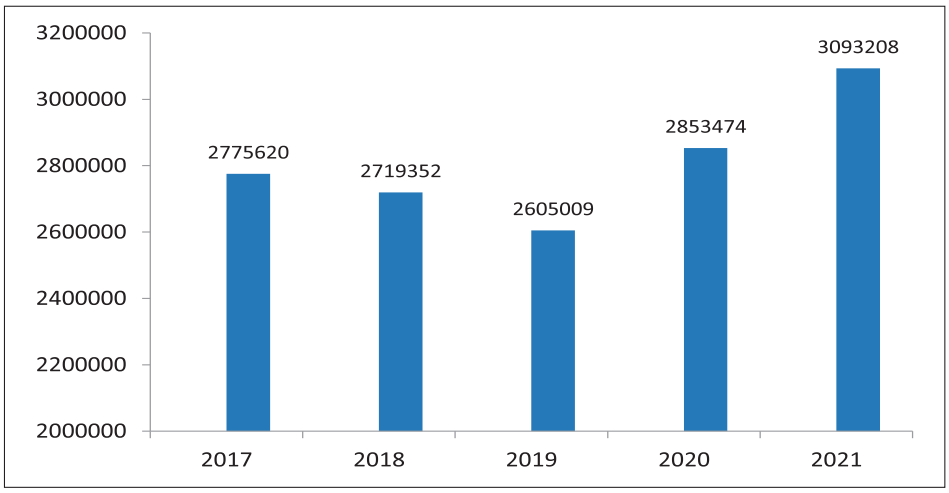

Figure 83 : Évolution annuelle du trafic transit 2017-2021 (Tonnes)

Source : Rapports "Statistiques" 2021, PAD

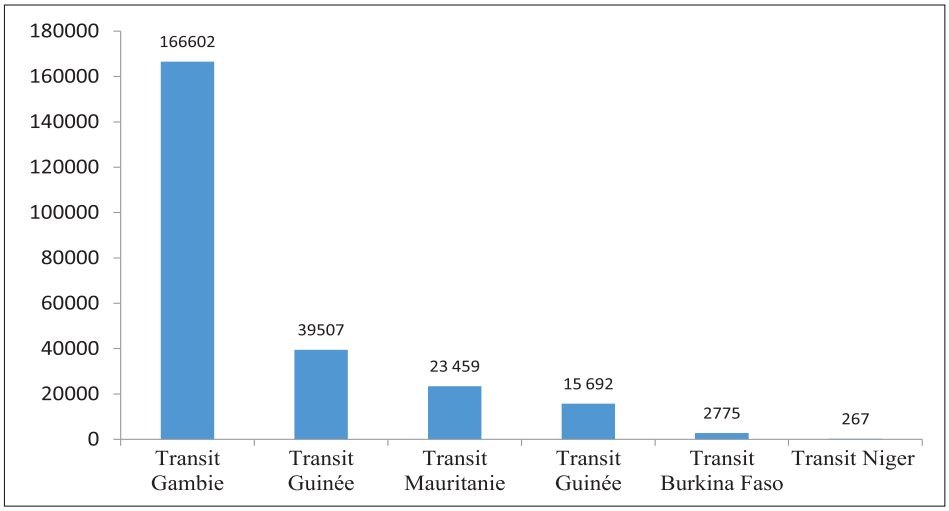

Figure 84 : Répartition du transit pour les pays de la sous-région, excepté le Mali, en 2021

Source : Rapport "Statistiques" 2021, PAD

Tableau 290 : Transit malien par type de conditionnement (2017 - 2021) (en tonnes)

TYPE DE CONDITIONNEMENT	ANNEE					VARIATION			
	2017	2018	2019	2020	2021	17/21	18/21	19/21	2 0/21
DÉBARQUEMENTS									
VRACS SOLIDES	852 915	909 445	746 487	877 266	537 345	-37 %	-41 %	-28 %	-39 %
VRACS LIQUIDES	200 595	186 904	201 455	216 107	428 006	113 %	129 %	112 %	98 %
CONTENEURS	911 405	856 290	852 460	941 534	1 013 908	11 %	18 %	19 %	8 %
DIVERS	491 694	453 287	481 258	505 771	643 415	31 %	42 %	34 %	27 %
TOTAL	**2 456 609**	**2 405 926**	**2 281 660**	**2 540 678**	**2 622 674**	**7 %**	**9 %**	**15 %**	**3 %**
EMBARQUEMENTS									
VRACS SOLIDES	7 175	-	-	-	-	-100%			
VRACS LIQUIDES	-	-	-	-	-				
CONTENEURS	212 081	229 747	229 515	171 371	222 039	5 %	-3 %	-3 %	30 %
DIVERS	94	36	161	185	193	105 %	436 %	20 %	4 %
TOTAL	**219 350**	**229 783**	**229 676**	**171 556**	**222 232**	**1 %**	**-3 %**	**-3 %**	**30 %**

TYPE DE CONDITIONNEMENT	ANNEE					VARIATION			
	2017	2018	2019	2020	2021	17/21	18/21	19/21	2 0/21
TRAFIC GLOBAL									
VRACS SOLIDES	860 090	909 445	746 487	877 266	537 345	-38 %	-41 %	-28 %	-39 %
VRACS LIQUIDES	200 595	186 904	201 455	216 107	428 006	113 %	129 %	112 %	98%
CONTENEURS	1 123 486	1 086 037	1 081 975	1 112 905	1 235 947	10 %	14 %	14 %	11%
DIVERS	491 788	453 323	481 419	505 956	643 608	31 %	42 %	34 %	27%
TOTAL	**2 675 959**	**2 635 709**	**2 511 336**	**2 712 234**	**2 844 906**	**6 %**	**8 %**	**13 %**	**5%**

Source : Rapport "Statistiques" 2021, PAD

Tableau 291 : Trafic de transbordement par consignataire et par type de conditionnement (2019 - 2021)

CONSIGNATAIRES	CONDT	DÉBARQUEMENTS			EMBARQUEMENTS			TRAFIC GLOBAL		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
AFRICA CARGO CENTRAL (ACC LOGISTICS)	Divers	163	0	0	0	0	0	163	0	-
African German Marine Trading (AGMTCO)	Conteneurs	709	0	5	23 647	1 023	909	24 356	1 023	914
ALPHA MARINE Sarl	Divers	0	0	3 628	0	0	0	0	0	3 628
ALTAMAR	Divers	0	0	1 681	0	0	0	0	0	1 681
AQUA MARINE	Divers	0	0	0						
CMA CGM SÉNÉGAL	Conteneurs	32 432	23 009	35 708	32 563	25 434	37 564	64 995	48 443	73 272
DEMSEY SUARL	Divers	0	0	3 610	0	0	1 146	0	0	4 756
DIAMONDS SHIPPING	Conteneurs	58	0	24	0	0	0	58	0	24
	Divers	7 481	5 740	11 158	0	14	0	7 481	5 754	11 158
Total DIAMONDS SHIPPING		**7 539**	**5 740**	**11 182**	**0**	**14**	**0**	**7 539**	**5 754**	**11 182**
DYNAMIC SERVICES INTERNATIONAL	Divers	0	0	0	0	0	1 003	0	0	1 003
EOLIS SÉNÉGAL	Conteneurs	0	0	1	0	84	0	0	84	1
GRIMALDI SÉNÉGAL SA	Conteneurs	192 938	75 932	55 930	204 683	75 383	57 558	397 621	151 315	113 488
	Divers	42 837	38 489	30 010	58 421	46 239	55 435	101 258	84 728	8 545
Total GRIMALDI SÉNÉGAL SA		**235 775**	**114 421**	**85 940**	**263 104**	**121 622**	**112 993**	**498 879**	**236 043**	**198 933**
HAPAG-LLOYD SÉNÉGAL	Conteneurs	0	0	0	0	0	1 137	0	0	1 137
	Divers	0	0	0	0	0	12	0	0	12
Total HAPAG-LLOYD SÉNÉGAL		0	0	0	0	0	1 149	0	0	1 149
ISTAMCO SA CITE JARDIPARC N°4	Conteneurs	10	0	0	43	0	0	53	0	0
	Divers	715	0	0	1	0	0	716	0	0
Total ISTAMCO SA CITE JARDIPARC N°4		**725**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**769**	**0**	**0**
ITS INTERNATIONAL TRADING AND SHIP.	Divers	0	0	0	1 319	0	0	1 319	0	0
MSC SÉNÉGAL SA	Conteneurs	48	165	60	3 359	134	3 288	3 407	299	3 348
	Divers	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Total MSC SÉNÉGAL SA		**49**	**165**	**60**	**3 359**	**134**	**3 288**	**3 408**	**299**	**3 348**
MAERSK LINE	Conteneurs	203	0	276	393	160	7 262	596	160	7 538
MESSINA LINE	Conteneurs	6	0	0	0	0	0	6	0	0
MN LOGISTICS SUARL	Divers	0	0	4 962	0	0	0	0	0	4 962
NAVITRANS SÉNÉGAL CONSIGNATION	Divers	322	0	0	0	0	0	322	0	0
SEA INVEST SÉNÉGAL	Divers	0	0	0	0	0	3 382	0	0	3 382
SEN. TRANSIT ET ASSIST MARITIME STAM	Conteneurs	0	22	0	0	385	0	0	407	0
	Divers	0	88	2 871	0	0	0	0	88	2 871
Total SEN. TRANSIT ET ASSIST MARITIME STAM		**0**	**110**	**2 871**	**0**	**385**	**0**	**0**	**495**	**2 871**

CONSIGNATAIRES	CONDT	DÉBARQUEMENTS			EMBARQUEMENTS			TRAFIC GLOBAL		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
SENTRAK LOGISTICS	Conteneurs	0	2 482	0		0	0	0	2 482	0
	Divers	0	738	0	0	0	0	0	738	0
Total SENTRAK LOGISTICS		**0**	**3 221**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 221**	**0**
SOCIETE TIMAR A OTRANSP INTERNA MAR	Divers	0	0	3 461	0	0	0	0	0	3 461
SOCOPAO CONSIGNATION	Conteneurs	17	0	5 451	1 302	2 141	671	1 319	2 141	6 122
	Divers	5 367	6 211	13 265	0	903	981	5 367	7 114	14 246
Total SOCOPAO CONSIGNATION		**5 384**	**6 211**	**18 716**	**1 302**	**3 044**	**1 652**	**6 686**	**9 255**	**20 368**
SOCOTRA SARL	Conteneurs	-	0	0	0	0	203	0	0	203
	Divers	322	0	0	0	0	0	322	0	0
Total SOCOTRA SARL		**322**	**0**	**0**	**0**	**0**	**203**	**322**	**0**	**203**
WILHELMSEN	Divers	0	0	0	0	0	105	0	0	105
	Vracs liquides	0	0	0	30 319	0	0	30 319	0	0
Total WILHELMSEN		**0**	**0**	**0**	**30 319**	**0**	**105**	**30 319**	**0**	**105**
TOTAL GÉNÉRAL		**283 629**	**152 877**	**172 101**	**356 144**	**151 900**	**170 656**	**639 773**	**304 777**	**342 757**

Source : Rapport "Statistiques" 2021, PAD

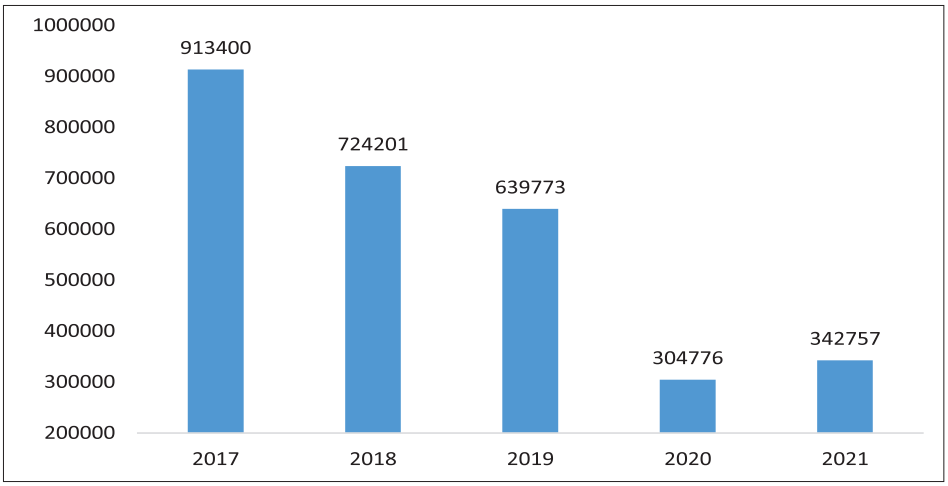

Figure 85 : Évolution annuelle du trafic en transbordement 2017-2021 (en tonnes)

Source : Rapport "Statistiques" 2021, PAD

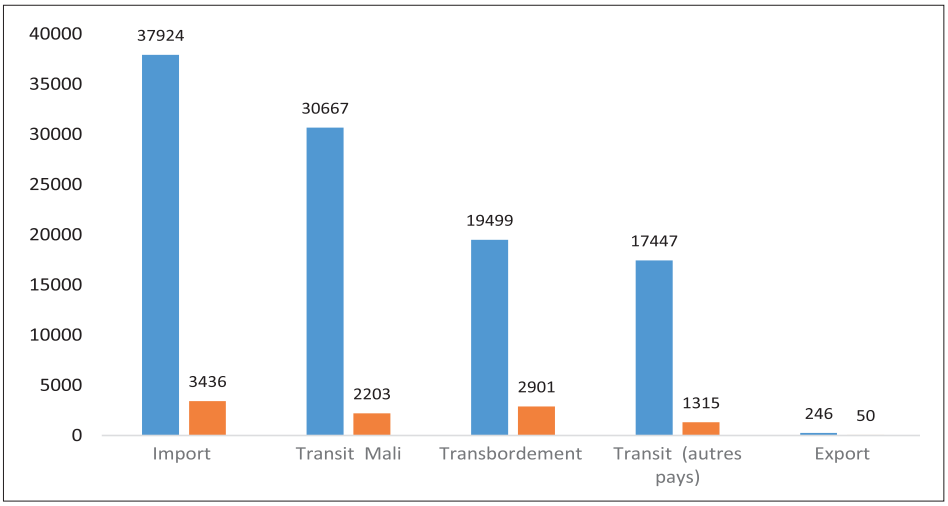

Figure 86 : Trafic de véhicules par sens en 2021

Source : Rapport "Statistiques", PAD, 2021

Tableau 292 : Répartition du nombre d'escales par type de navires (2017 - 2021)

TYPE DE NAVIRE	ANNÉE					VARIATION (%)			
	2017	2018	2019	2020	2021	17/21	18/21	19/21	20/21
Porte-conteneurs	621	664	718	645	609	-2 %	-8 %	-15 %	-6 %
Rouliers	270	243	241	230	244	-10 %	0,4 %	1 %	6 %
Minéraliers	33	18	29	9	10	-70 %	-44 %	-66 %	11 %
Tankers	304	356	363	370	408	34 %	15 %	12 %	10 %
Cargos	608	595	560	619	711	17 %	19 %	27 %	15 %
Croisières	6	16	15	12	0	-100 %	-100 %	-100 %	-100 %
Pêcheurs	548	503	607	826	560	2 %	11 %	-8 %	-32 %
Autres	465	337	443	176	387	-17 %	15 %	-13 %	120 %
TOTAL	**2 855**	**2 732**	**2 976**	**2 887**	**2 929**	**3 %**	**7 %**	**-2 %**	**1 %**

Source : Rapport "Statistiques" PAD, 2021

Tableau 293 : Données sur l'économie maritime au Sénégal (2018 - 2022)

ANNÉES	PASSAGERS			FRÊT	
	Nombre de voyages	Nombre de passagers transportés	CA Billetterie (tonnes)	Fret transport	CA FRÊT
2018	415	129 127	1 249 797 000	19 269 580	1 071 834 000
2019	412	109 546	1 015 402 000	19 585 171	915 575 000
2020	144	30 954	271 092 000	19 330 035	304 187 000
2021	309	53 892	339 864 000	20 009 190	759 220 000
2022	295	83 937	786 902 000		

Source : ANAM

13.4.2. Port de Kaolack

Tableau 294 : Exportations de marchandises du port de Kaolack en 2022

	PORT DE KAOLACK		WHARF DE DIORHANE
MOIS	Sel iodé (T)	Attapulgite (T)	Sel iodé (T)
Janvier	Néant	2566,381 T	6700
Février	Néant	Néant	6580
Mars	950 T	2339,437 T	10700,28
Avril	Néant	Néant	4600
Mai	Néant	1826,293 T	6400
Juin	Néant	Néant	6700
Juillet	Néant	Néant	2 100
Août	Néant	Néant	6 800
Septembre	Néant	Néant	6 400
Octobre	Néant	Néant	4 500,283
Novembre	Néant	Néant	6 300
Décembre	Néant	1424,297	4 400
Total Semestre 1	**950 T**	**6732,111 T**	**41 680,28**
Total Semestre 2	**Néant**	**1424,297**	**30 500,283**
Total général	**950 T**	**8156,408 T**	**72 180,563 T**
Valeur commerciale (FCFA)	**27 075 000**	**402 234 900**	**2 130 567 233**

Source : ANAM

Tableau 295 : Importations de marchandises du port de Kaolack en 2022

TYPES DE MARCHANDISES	TONNAGE (T)/AN
Ciment	22 589,091
Chaux	2206,32
Bois	Néant
Boulet de métal	2247,456
Matériel de construction	136,715
TOTAL/an	**27 179,582**

Tableau 296 : Comparatif des opérations commerciales dans le port de Kaolack 2021/2022

OPÉRATIONS COMMERCIALES	TONNAGES (2021)	TONNAGES (2022)
Exportations	90 044,327 T	81 286,971 T
Importations	65 142,795 T	27 179,582 T

13.4.3. Port de Ziguinchor

Tableau 297 : Mouvements de marchandises du port de Ziguinchor en 2022

MOIS	GARE MARITIME (Tonnes)	PORT DE CARABANE (Tonnes)	PORT DE COMMERCE (Tonnes)
Janvier	3 242, 657	0	0
Février	1 733, 618	0	0
Mars	3 291, 630	4,82	0
Avril	2 663, 369	7, 013	3 768, 6
Mai	1 851, 611	19,042	0
Juin	1840, 164	19,840	5 181, 566
Juillet	1 303,039	26,46	6 679,74
Août	1 906, 777	13,917	0
Septembre	1 267,158	5, 305	0
Octobre	1 284,494	13,221	0
Novembre	1 068, 432	24,048	0
Décembre	1455, 256	7,571	0
TOTAL ANNUEL	**22 908,205**	**141,241**	**15 629,907**

Tableau 298 : Exportations du port de Ziguinchor en 2022

EXPORTATIONS (T)	
Huile d'arachide	3 016,089
Anacarde	6 846,218
Sel	3 768,9
TOTAL (T)	13 631,207

Source : ANAM

Tableau 299 : Récapitulatif mouvements passagers du port de Ziguinchor en 2022

MOIS	GARE MARITIME
Janvier	5 670
Février	7 555
Mars	7 150
Avril	7924
Mai	6 647
Juin	6 608
Juillet	7741
Août	8 605
Septembre	6 999
Octobre	7310
Novembre	5 478
Décembre	7 021
TOTAL	**84 708**

Source : ANAM, 2022

Tableau 300 : Récapitulatif mouvements navires/Ziguinchor, 2022

MOIS	PORT DE COMMERCE	GARE MARITIME	PORT DE CARABANE
Janvier	0	18	0
Février	1	12	0
Mars	0	18	6
Avril	2	18	17
Mai	1	11	15
Juin	2	8	18
Juillet	3	10	17
Août	0	13	18
Septembre	0	8	16
Octobre	0	8	18
Novembre	0	9	17
Décembre	**0**	**10**	**19**
TOTAL	**9**	**143**	**161**

Source : ANAM

CHAPITRE 14 : LE TOURISME, L'ARTISANAT, LES MONUMENTS ET SITES HISTORIQUES

14.1. Tourisme

Développé dès le début des années 1970 marquées par le choc pétrolier et les sécheresses, le tourisme, essentiellement balnéaire à l'époque, est appréhendé comme un facteur de développement qui n'a cessé de croître. Les arrivées massives de touristes, notamment de type tout inclus, ont quasiment quadruplé de 1960 à 2000.

Les transactions touristiques ont atteint, durant la même période, près de 10 % de la valeur globale du commerce extérieur du pays. Il représente ainsi la deuxième source de devises avec une contribution au PIB national à hauteur de 7 % avant la Covid-19.

14.1.1. Évolution des paramètres du tourisme

Résumé

Les chiffres sur l'évolution des principaux paramètres du tourisme font ressortir les informations relatives à l'offre (nombre de réceptifs, de chambres et de lits), à la demande (arrivées, nuitées, taux d'occupation et durée de séjour) et aux recettes brutes pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019. Les données statistiques de la série de 2020 à 2022 sont en cours de traitement.

Métadonnées

Nom de la donnée : Évolution des différents paramètres du tourisme au Sénégal
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Ministère du Tourisme et des Loisirs
Document source : Bulletins statistiques
Données disponibles : Données sur la Demande (arrivées et nuitées) / Performance du secteur (TO en lits et la durée de séjour).
Longueur de la série : 1976-2021
Lacunes : 2008 à 2013, 2019, 2020 et 2021
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Données observées
Mode de présentation de l'information : Tableau et diagramme
Site Web de l'organisme producteur de la donnée : www.tourisme.gouv.sn

Éléments d'information

14.1.1.1. Les données hôtelières

Tableau 301 : Données statistiques hôtelières entre 2016 et 2018 (arrivées et nuitées)

	2016	2017	2018	VAR. 17/16 (%)	VAR. 18/17 (%)
Arrivées des non-résidents	1085463	1243620	1424821	14,57	14,57
Arrivées des résidents	365017	484952	644294	32,86	32,86
Arrivées globales des touristes	1450480	1728572	2069115	19,17	19,7
Nuitées des non-résidents	2079270	2339743	2566384	7,72	14,58
Nuitées des résidents	914348	1120778	1373813	22,58	22,58
Nuitées globales	**2993618**	**3360521**	**3940197**	**12,26**	**17,25**

14.1.1.2. Les performances du secteur

Tableau 302 : Données statistiques des performances (TO des lits et durée moyenne de séjour)

PERFORMANCE	2016	2017	2018
Taux d'Occupation – Lits	35,10 %	37,50 %	39,11 %
Durée moyenne séjour (DMS)	2,06 %	1,94 %	1,90 %
Coefficient de saisonnalité	1,27 %	1,29 %	1,31 %

14.1.2. Nature des activités des pôles touristiques

Résumé

Dans le cadre du tourisme, le Sénégal est divisé en six (6) pôles touristiques dédiés chacun à une forme de tourisme en fonction de l'activité dominante.

Éléments d'information

1. **Le pôle touristique du nord :** il est dominé par la région de Saint-Louis qui dispose d'un avantage comparatif en matière de tourisme culturel et de découverte. En effet, le tourisme culturel y est très présent en raison du passé historique de Saint-Louis qui fut la capitale de l'Afrique occidentale Française (AOF), et de ses festivals (Festival de Folklore et de Percussion (FESFOP) de Louga, festival les Blues du Fleuve à Podor, ...). Comme autres produits touristiques, le pôle dispose de nombreux parcs et réserves (Djoudj, Gueumbeul, Langue de Barbarie, Tocc Tocc, ...).

2. **Le pôle touristique de Dakar :** il présente un tourisme aux multiples facettes, en l'occurrence, le tourisme d'affaires et de congrès, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel, le tourisme de découverte, la pêche sportive, etc. En raison de son statut de capitale politique, administrative et économique, d'une part et de la qualité de ses réceptifs touristiques de classe internationale, ses centres de congrès (Centre International de Conférence de Diamniadio), sans oublier ses infrastructures de transport et de communication, d'autre part, le pôle de Dakar est positionné sur le tourisme d'affaires et de congrès (le MICE).

3. **Le pôle Thiès/Diourbel :** il est fortement dominé par la Petite-Côte où se développent le balnéaire, les loisirs, les activités de pêche sportive, de sport nautique et de tourisme culturel. Le climat, le soleil et les belles plages (même si elles sont gravement menacées par l'érosion côtière) font de ce pôle une plaque tournante du tourisme sénégalais. Le tourisme balnéaire représente le premier produit du Sénégal. En dehors de la station balnéaire de Saly Portudal, d'autres stations sont en train de voir le jour à Pointe Sarène, avec l'ouverture de l'hôtel RIU BAOBAB, doté d'une capacité de 500 chambres, ainsi que le projet AKON CITY à Mbodiène. Le tourisme religieux constitue également une opportunité dans ce pôle en raison de la présence de nombreux foyers culturels et religieux tels que Touba, Tivaouane, Popenguine, ...

4. **Le pôle touristique du Sine-Saloum :** l'écotourisme peut être développé dans la région de Fatick en raison de son immense patrimoine culturel et naturel. La région a un grand potentiel écotouristique avec la présence de nombreux cours d'eau, de mangroves, de chapelets d'îles, d'îlots et de méandres. En plus, le Delta du Saloum (site Ramsar, classement UNESCO) fait partie de l'Association des Plus Belles Baies au Monde. Depuis 2016 avec le projet de développement de l'écotourisme à Fatick et à Tambacounda, des actions d'aménagement et de valorisation du patrimoine sont en cours de réalisation notamment la réfection de l'escalier de Djoroum Bu Mag, la réalisation de Miradors, ... En outre, une offre de tourisme religieux en direction de l'Afrique et de sa diaspora pourrait y prospérer particulièrement dans la région de Kaolack.

5. **Le pôle du Sénégal oriental :** la région orientale est un véritable creuset de richesses naturelles, culturelles et artistiques. On y retrouve le Parc National du Niokolo Koba (PNNK) sur une superficie de 913 000 hectares, les chutes de Dindéfélo, divers festivals et événements cultuels dont le Festival des Ethnies Minoritaires de Bandafassi, les Journées Culturelles de Bakel, le Festival de Musique et de Danse traditionnelles de Tambacounda, ...

6. **Le pôle de la Casamance :** la zone dispose de produits variés tels que le tourisme culturel, le tourisme balnéaire, le tourisme de découverte et le tourisme rural intégré. Ces deux derniers peuvent être développés dans la région

de Ziguinchor qui est bordée par le fleuve Casamance autour duquel se sont formés un extraordinaire delta, de nombreux bolongs, des lagunes et une succession d'îles. Les régions de Sédhiou et de Kolda, quant à elles, peuvent être spécialisées en tourisme cynégétique.

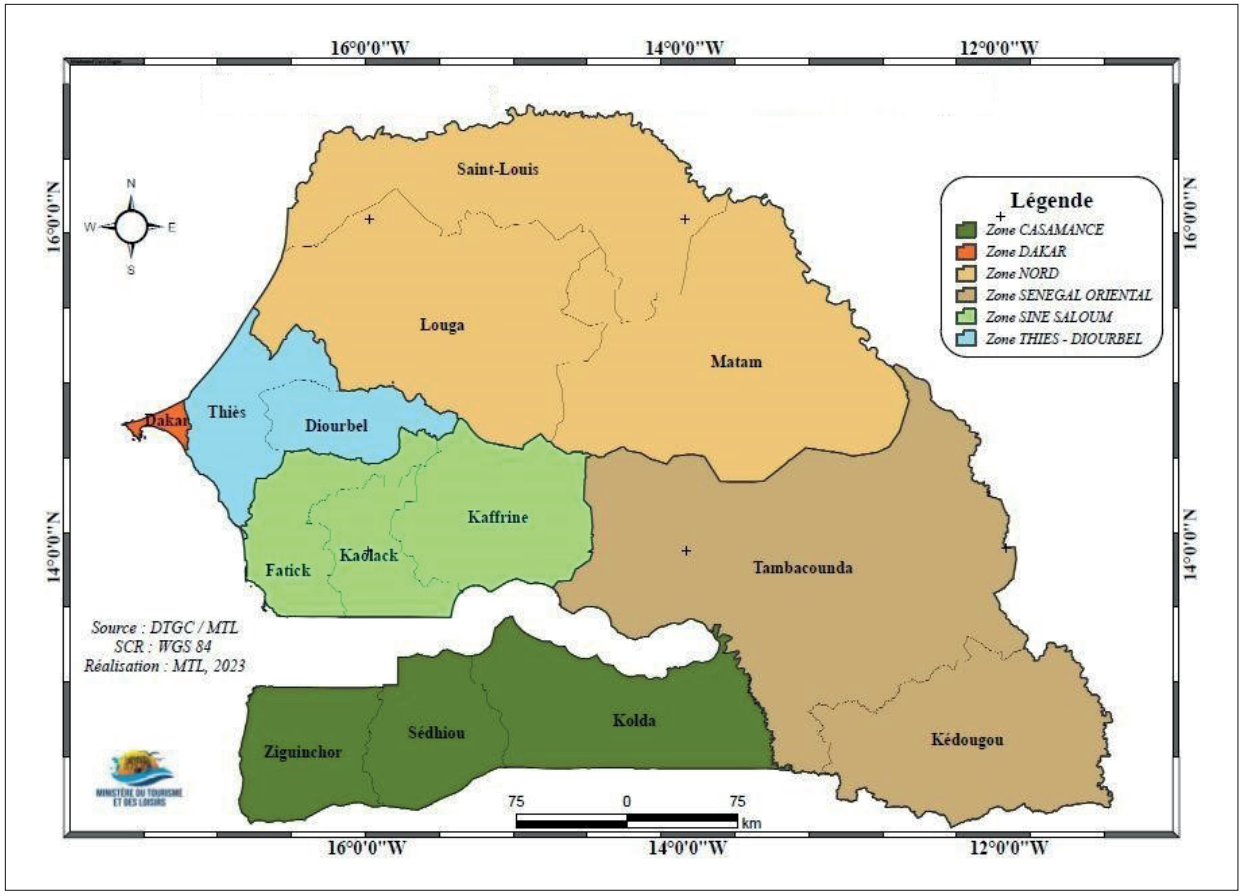

Figure 87 : Cartographie des pôles touristiques du Sénégal

14.1.3. Infrastructures et équipements touristiques en 2021

Résumé

Les infrastructures et équipements touristiques sont constitués des réceptifs d'hébergement, répartis par pôle touristique.

Métadonnées

Nom de la donnée : Infrastructures et équipements touristiques.
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Ministère du Tourisme et des Loisirs
Document source : Bulletins statistiques
Données disponibles : Nombre d'établissements d'hébergement / Capacités en lits et chambres / Nombre d'agences de voyage / Nombre d'écoles de formations hôtelières et touristiques.
Longueur de la série : 1976 à 2021 (46 ans)
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Recensement
Lacunes : Néant
Mode de présentation de l'information : Diagramme
Site web de l'organisme producteur de la donnée : www.tourisme.gouv.sn

Éléments d'information

14.1.3.1. Récapitulatif du nombre de réceptifs par zone touristique / Répartition des établissements d'hébergement touristiques agréés par pôle

Tableau 303 : Récapitulatif du nombre de réceptifs par zone touristique en 2019

PÔLE / ÉTABLISSEMENT	HÔTEL	AUBERGE	CAMPEMENT	RÉSIDENCE	TOTAL
Dakar (Dakar, Gorée)	106	70	13	17	206
Thiès - Diourbel	33	21	4	8	66
Sine Saloum (Fatick, Kaolack, Kaffrine)	24	9	18	0	51
Pôle nord (Saint-Louis, Matam, Louga)	18	19	7	4	48
Sénégal oriental (Tambacounda, Kédougou)	7	4	6	0	17
Pôle Casamance (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou)	16	16	22	3	57
TOTAL	**204**	**139**	**70**	**32**	**445**

Source : DRT, 2020

Tableau 304 : Répartition des établissements d'hébergement touristiques agréés par pôle en 2021

PÔLES TOURISTIQUES	RÉGIONS	NBRE EHT	NBRE DE CHAMBRE	NBRE DE LITS
DAKAR	Dakar	396	8061	16702
PÔLE THIÈS - DIOURBEL	Thiès	211	4378	8940
	Diourbel	6	82	175
	TOTAL PÔLE	**217**	**4460**	**9115**
PÔLE NORD	Saint-Louis	83	1187	2348
	Louga	18	274	515
	Matam	10	233	455
	TOTAL PÔLE	**111**	**1694**	**3318**
PÔLE SINE SALOUM	Fatick	94	1469	3206
	Kaolack	26	438	843
	Kaffrine	4	58	120
	TOTAL PÔLE	**124**	**1965**	**4169**
PÔLE SÉNÉGAL ORIENTAL	Tambacounda	51	749	1494
	Kédougou	40	488	1010
	TOTAL PÔLE	**91**	**1237**	**2504**
PÔLE CASAMANCE	Ziguinchor	165	2537	4757
	Kolda	21	301	598
	Sédhiou	8	84	163
	TOTAL PÔLE	**194**	**2922**	**5518**
TOTAL		**1133**	**20339**	**41326**

Source : DRT, 2021

14.1.3.2. Les recettes touristiques

Tableau 305 : Chiffre d'affaires des réceptifs selon le type d'hébergement (en milliards de F CFA)

TYPE D'HÉBERGEMENT	2016	2017	2018
Hôtel	191,1	205,4	231,47
Campement	0,2	0,3	0,24
Auberge	6,5	4,3	7,87
Résidence hôtelière	1,3	1,5	1,57
TOTAL	**199,1**	**211,5**	**241,16**

Source : MTL, 2022

Tableau 306 : Chiffre d'affaires des réceptifs selon le pôle touristique (en milliards de F CFA)

PÔLE TOURISTIQUE	2016	2017	2018
Dakar (Dakar, Gorée)	149	159	173,5
Thiès - Diourbel	41,1	44,2	56,23
Sine Saloum (Fatick, Kaolack, Kaffrine)	1,8	2,1	4,15
Sénégal oriental (Tambacounda, Kédougou)	0,7	1,3	1,59
Pôle nord (Saint-Louis, Matam, Louga)	0,5	0,5	0,59
Pôle Casamance (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou)	6	4,4	4,8
TOTAL	**199,1**	**211,5**	**241,16**

Source : MTTA 2019

Tableau 307 : Chiffre d'affaires selon la catégorie de l'établissement (en milliards de FCFA)

CATÉGORIES DE L'ÉTABLISSEMENT	2016	2017	2018
5 étoiles	100,3	104,4	114,26
4 étoiles	65,5	69,8	74,61
3 étoiles	16,2	20	18,45
2 étoiles	0,5	1,1	0,57
1 étoile	0,2	0,4	0,23
Non classé	8,8	9,6	9,57
TOTAL	**191,1**	**205,3**	**217,69**

Source : MTTA 2019

14.1.3.3. Agences de voyage, de tourisme et de transports touristiques

En 2021, au total, 332 structures agréées, dont 267 dans le pôle de Dakar et 57 dans le pôle de Thiès, soit 96% du total pour les deux pôles, ont été dénombrées. La proportion restante de 4% est concentrée dans les pôles restants.

Tableau 308 : Répartition des agences de voyage par pôle touristique

PÔLE TOURISTIQUE	NOMBRE D'AGENCES
Pôle Dakar	267
Pôle Thiès-Diourbel	54
Pôle Sine-Saloum	0
Pôle Nord	5
Pôle Casamance	5
Pôle Sénégal oriental	1
TOTAL GENERAL	**332**

Source : MTL, 2021

14.1.3.4. La restauration

Sur le plan de la restauration, le Sénégal est un pays de gastronomie avec une cuisine riche et variée. À titre d'exemple, le plat "Thiébou Diène" est inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Au niveau national, en 2021, on dénombrait 508 restaurants touristiques répartis comme suit : Dakar : 233 ; Thiès : 167 ; Saint-Louis : 16 ; Diourbel : 04 ; Kaolack et Fatick : 16 ; Louga : 12, Matam : 05 ; Ziguinchor : 32 ; Kolda : 18 et Tambacounda : 00.

14.1.3.5. Guidage

Sur le plan du guidage, le Sénégal dénombre trois cent trente-trois (333) guides agréés, dont vingt-trois (23) titulaires et trois cent neuf (310) auxiliaires.

Tableau 309 : Répartition des guides touristiques par pôle touristique

PÔLE TOURISTIQUE	NOMBRE DE GUIDES
Pôle Dakar	73
Pôle Thiès-Diourbel	120
Pôle Sine-Saloum	18
Pôle Nord	32
Pôle Casamance	35
Pôle Sénégal oriental	31
National (guides exerçant sur l'ensemble du territoire)	23
TOTAL GÉNÉRAL	333

14.1.3.6. Formation

La formation est un aspect stratégique pour le renforcement des capacités des acteurs et l'encadrement des populations sur les activités génératrices de revenus. En termes d'infrastructures professionnelles, nous avons 34 écoles de formation dont :

- ✔ l'École nationale de Formation Hôtelière et Touristique (ENFHT),
- ✔ cinq (05) universités disposant de filières sur le tourisme (Dakar, Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor, Sine-Saloum) ;
- ✔ des établissements privés inégalement répartis sur le territoire national, avec une très forte présence dans la zone de Dakar et sa banlieue ; et
- ✔ trois (03) centres de formation dans le cadre du cluster tourisme sont construits à Saint-Louis, Ziguinchor et Dakar pour les métiers du tourisme, mais seul celui de Saint Louis est encore fonctionnel.

14.1.3.7. Performances et nombre d'emplois dans le secteur

Résumé

Il s'agit, sur la base des tendances, des perspectives économiques et de l'indice de confiance de l'ONU Tourisme qui avait prévu une évolution à la hausse des arrivées internationales de 3 % à 4 % pour l'année 2019, de présenter les perspectives de performance du secteur pour cette même année.

Éléments d'information

Tableau 310 : Performances du tourisme en 2018

PERSPECTIVES 2018 - 2019	DONNÉES	
ANNÉES	2018	2019
Arrivées des non-résidents	1424821	1605468
Arrivées des résidents	644294	788175

PERSPECTIVES 2018 - 2019	DONNÉES	
ANNÉES	2018	2019
Arrivées globales	2069115	2393643
Nuitées des non-résidents	2566384	2947361
Nuitées des résidents	1373813	1467489
Nuitées globales	3940197	4414850
Entrées de touristes	1 693 126	1 895 962
DMS NON RÉSIDENTS	10,6	10
DMS RÉSIDENTS	1,69	1,86
Durée moyenne de séjour hôtelière	1,9	1,84
Nombre total des nuits passées sur le territoire	17 032 848	18 714 211
Capacités en lits	36700	37360
Taux d'occupation lits des hôtels	39,11	40,8
Dépense moyenne journalière	41709	
Recettes touristiques (Milliards)	710,42	

Source : MTL, 2021

Tableau 311 : Nombre d'emplois directs dans le secteur

ANNÉES	2016	2017	2018
Hôtel	73882	82869	90063
Campement	1261	1944	1537
Auberge	7857	6994	9578
Résidence hôtelière	2700	3278	3291
TOTAL	**85700**	**95085**	**104469**

Source : MTL, 2020

14.1.4. Impacts des activités touristiques sur les ressources naturelles et l'environnement

Résumé

Les impacts des activités touristiques sur l'environnement et les ressources naturelles interviennent lors de la phase de construction et d'exploitation des structures d'hébergement touristiques et à travers la forte fréquentation des sites naturels fragiles.

Les **impacts négatifs** sont, principalement : la destruction du couvert végétal qui entraîne la perte de la biodiversité ; la destruction de lieux et la perte de cadres naturels ; le gaspillage des ressources naturelles et l'envahissement des lieux ; et la pollution.

Les **impacts positifs** sont, entre autres, l'amélioration de l'esthétique du paysage. Les périmètres boisés créés, outre leur impact visuel positif, peuvent servir également de refuge à une partie de l'avifaune et de la faune terrestre. La création de brise-lames et d'épis permettra aussi de lutter contre l'érosion côtière.

14.1.5. Impacts de la Covid-19 sur les activités touristiques

L'ANSD précise qu'à cause de la pandémie de COVID-19, le chiffre d'affaires des entreprises, offrant des services consommés par les touristes, a enregistré, en 2020, une perte d'environ 60% de la production attendue de l'industrie touristique, soit une baisse de 239,6 milliards de FCFA. Cette situation a eu un impact négatif sur les prestations touristiques.

Durant la crise de la Covid-19, un accompagnement significatif de l'État pour la stabilisation du secteur, à travers le Crédit hôtelier et touristique (CHT), a été mis en place, notamment les dotations en besoins en fonds de roulement pour l'ensemble des structures de la chaîne de valeur touristique (Hôtels, restaurants, bars, guides, artisans, agences de voyage).

14.1.6. Crédit hôtelier et touristique (CHT)

Soucieux des difficultés d'accès au financement des entreprises touristiques, le président de la République a pris la décision de mettre à la disposition des acteurs un instrument de financement efficace et adapté.

Le crédit hôtelier et touristique soutient les entreprises hôtelières et touristiques à couvrir leurs besoins en fonds de roulement, ainsi qu'en investissements, en termes de création, de rénovation, d'extension et d'acquisition d'équipements. Ce mécanisme de financement a permis aux acteurs de mettre à niveau leurs réceptifs, de sauvegarder les outils de travail et les emplois, mais également d'améliorer la qualité des prestations de service.

Les efforts entrepris ont entraîné le relèvement de l'offre touristique qui, face à la crise de la COVID-19, nécessitait le renforcement des moyens pour répondre à la préoccupation des acteurs et repositionner le Sénégal parmi les destinations les plus en vue.

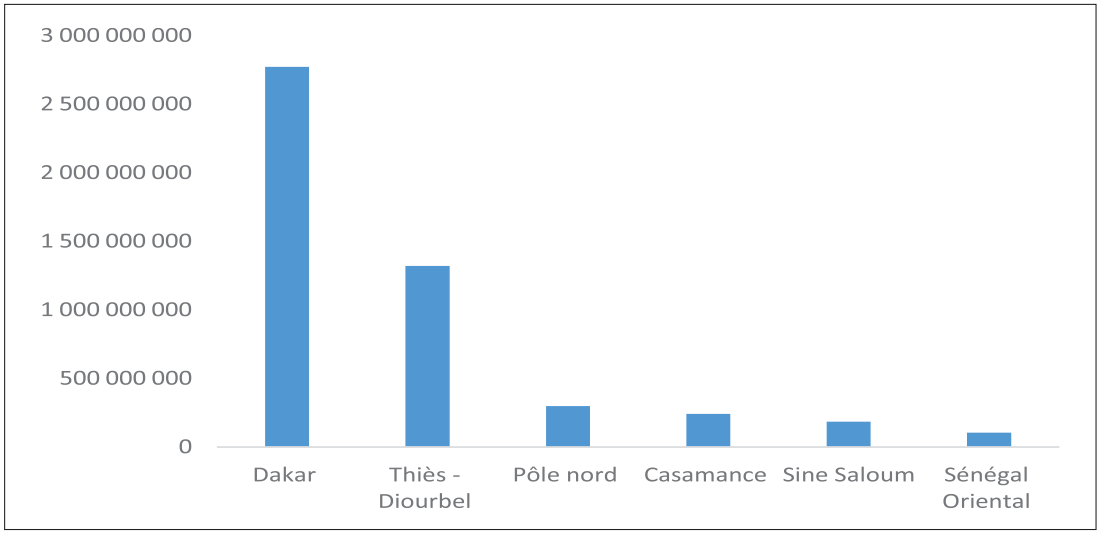

Figure 88 : Répartition des financements accordés par pôle durant la Covid-19

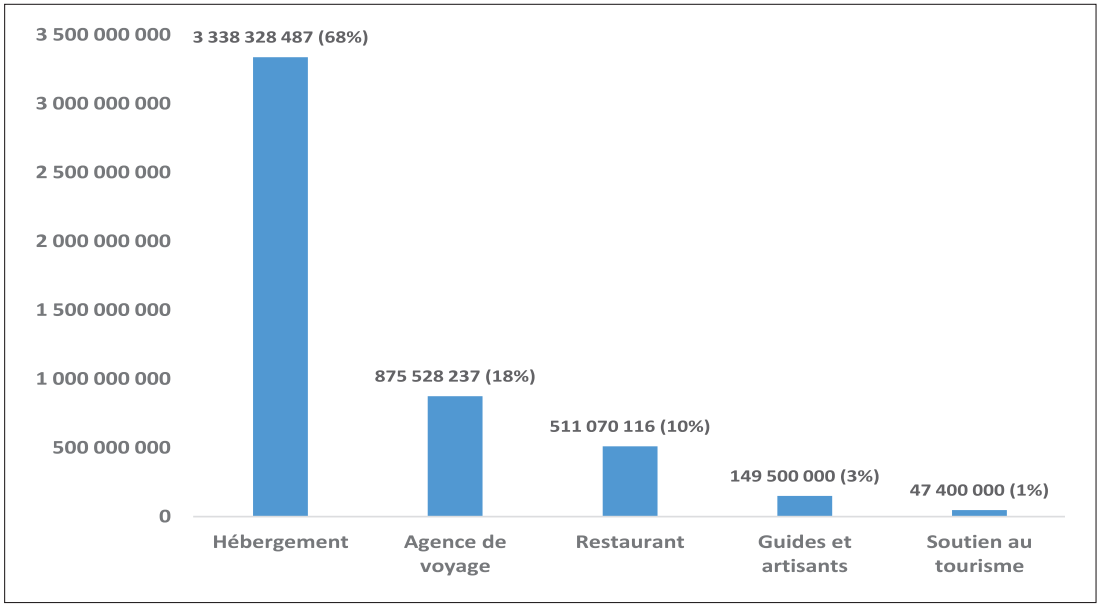

Figure 89 : Répartition des financements accordés par secteur d'activité

14.2. Sites et monuments historiques par région (patrimoine matériel et immatériel)

Résumé

Les informations relatives à l'ensemble des données juridiques ainsi que la documentation sur les sites et monuments sont disponibles à la Direction du Patrimoine Culturel.

Métadonnées

Nom de la donnée : Sites et monuments historiques du Sénégal
Organisme responsable : Direction du Patrimoine Culturel
Document source : Arrêté portant publication de la liste des Sites et Monuments historiques classés /Inventaire national
Année : 2011
Données disponibles : Liste des sites et monuments historiques / Textes et lois sur le patrimoine culturel
Méthode utilisée : Inventaire national (données observées)

14.2.1. Textes et lois sur le patrimoine culturel

Élément d'information

- *Loi n°71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;*
- *Décret n°73-746 du 8 août 1973* ***portant application de la Loi n° 71-12 du 25 janvier 1971*** *;*
- ***Décret n°77-900 du 19 octobre 1977 abrogeant et remplaçant l'article premier du décret n°73-746 du 8 août 1973 ;***
- ***Décret n°2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;***

0-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;

- *Décret n°2011-80 du 18 janvier 2011 relatif à la composition du Gouvernement.*

Tableau 312 : Sites et monuments historiques du Sénégal

(Arrêté de classement et liste des sites à la fin du chapitre)

RÉGIONS	NOMBRE DE SITES	POURCENTAGE
Dakar	146	38 %
Diourbel	25	6 %
Fatick	46	12 %
Kaolack	14	4 %
Kaffrine	7	2 %
Kédougou	5	1 %
Kolda	5	1 %
Louga	17	4 %

RÉGIONS	NOMBRE DE SITES	POURCENTAGE
Matam	9	2 %
Saint-Louis	35	9 %
Sédhiou	6	2 %
Tambacounda	14	4 %
Thiès	38	10 %
Ziguinchor	19	5 %
TOTAL	**386**	**100 %**

Source : Arrêté portant publication des sites et monuments historiques classés du 29 avril 2011.

14.2.2. Atouts culturels du Sénégal

La riche histoire et la grande diversité du peuple sénégalais rendent sa culture riche et variée. Le Sénégal est reconnu comme l'un des rares pays en Afrique de l'Ouest où la culture occupe une place importante dans le plan de développement du pays. Un héritage légué par ses illustres pères, dont Léopold Sédar Senghor. Le « patrimoine culturel sénégalais » est d'une valeur inestimable prenant en compte les rites et traditions de plus de vingt-deux (22) ethnies, les œuvres architecturales, la sculpture, la peinture, la gastronomie, le cinéma et plusieurs monuments. A cela s'ajoute son répertoire musical qui a fini par faire le tour du monde, grâce à des artistes comme Youssou Ndour ou Baaba Maal.

La culture sénégalaise repose sur son hospitalité légendaire : la « Téranga », une composante importante de la société sénégalaise qui assure aux visiteurs une intégration rapide. Le pays dispose d'atouts culturels dans les quatorze (14) régions du pays, chacune avec ses spécificités. En effet, le tourisme culturel est particulièrement attractif, car il peut avoir toutes sortes d'avantages pour les populations locales. Il peut notamment avoir des retombées importantes en termes de création d'emplois et d'entreprises, d'augmentation des recettes fiscales, de diversification de l'économie locale, d'attraction des visiteurs intéressés par l'histoire et la préservation du patrimoine, des traditions et de la culture locale, mais surtout la fierté de la collectivité vis-à-vis de son patrimoine.

14.3. Artisanat

Résumé

Au Sénégal, l'artisanat, secteur transversal, constitue un secteur à fort potentiel de créations d'emplois et de richesses. Le mode de production artisanal est manuel, mais peut inclure l'utilisation de machines et d'outillages mécaniques. Les artisans sont définis comme des travailleurs qui exercent pour leur propre compte des métiers pour lesquels ils justifient d'une qualification reconnue. Comme atout, l'artisanat participe à la valorisation de nos ressources locales avec de faibles investissements.

Aussi, l'artisanat assure la conservation du patrimoine culturel et des savoir-faire locaux en véhiculant des valeurs puisées dans la tradition à travers les créations d'artisanat d'art.

Aussitôt après les indépendances, les autorités sénégalaises ont pris en compte l'importance du secteur de l'artisanat dans le développement économique, social et culturel du pays. Ce secteur constitue un important pilier dans la production de biens et de services à bas prix, mais également un grand pourvoyeur d'emplois.

Métadonnées

Nom de la série : Artisans encadrés
Organisme responsable de la collecte de la donnée : Direction de l'Artisanat
Document source : Recensement National des Unités Artisanales du Sénégal
Données disponibles : Nombre d'artisans encadrés par branche d'activité.
Année : 2004 et 2016
Méthode de calcul utilisée par l'organisme : Recensement
Site web de l'organisme producteur de la donnée : Non disponible

NB : Le recensement n'est pas régulier

14.3.1. Nombre d'artisans encadrés

Les données statistiques plus récentes, issues du recensement général des entreprises du Sénégal (RGE-2016) effectué par l'ANSD en 2016, ne concernent que les entreprises artisanales plus ou moins structurées, c'est-à-dire celles qui disposent au moins d'un atelier géo localisable. De ce fait, beaucoup d'entreprises artisanales n'ont pas été recensées. Néanmoins, ce dernier recensement confirme les tendances observées en 2004.

Ainsi, en 2016, cent soixante-neuf-mille-douze (169 012) entreprises ont été recensées dans quarante-huit branches d'activités économiques.

Dix branches d'activités mobilisent près de 90% des entreprises dans la production artisanale. En outre, cinq branches d'activités regroupent plus de 70 % des entreprises artisanales, à savoir la couture (27 %) ; la métallurgie (17 %) ; bar-restauration (12 %) ; la fabrication d'articles en bois (12 ; la coiffure et les soins de beauté (esthétique) (6 %).

La plus grande partie de ces entreprises sont de nature informelle. Seulement près du quart de cet effectif des entreprises artisanales recensées en 2016, est enregistré au Répertoire des entreprises artisanales (REA) en 2019 et aucune ne tient une comptabilité selon les normes (SYSCOHADA).

Le recensement national des unités artisanales du Sénégal (RNUAS) de 2004 indiquait déjà qu'une frange importante de la population sénégalaise pratiquerait des activités artisanales qui constituent des créneaux importants pour la création d'emplois et de richesses.

Le nombre d'emplois créés dans le secteur était alors estimé à trois-cent soixante-dix-huit mille neuf-cent quatre-vingt-sept (378 987) artisans et compagnons-artisans, dont 17,7 % de femmes et 82,3 % d'hommes.

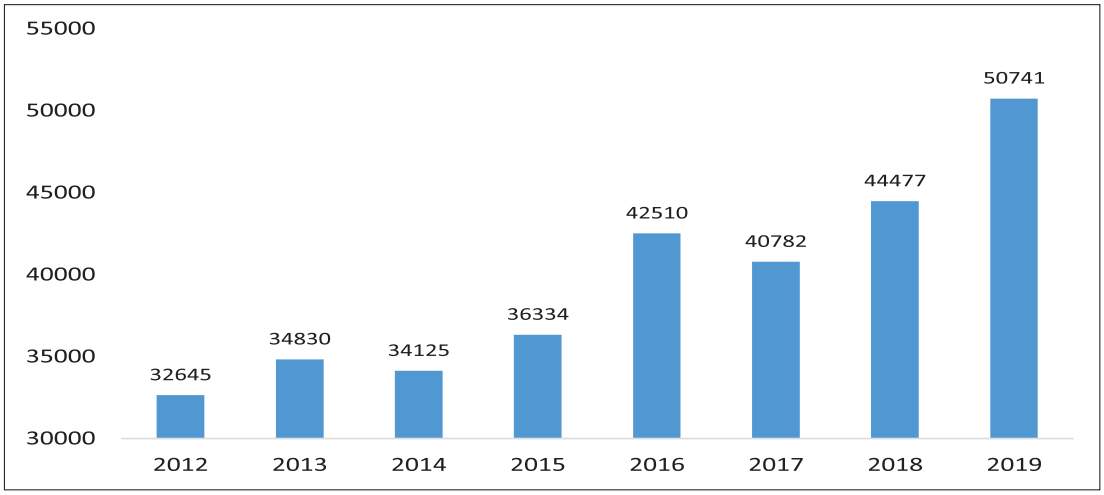

Figure 90 : Nombre d'emplois enregistrés au répertoire des artisans

Source : Direction de l'Artisanat-Enquêtes auprès des Chambres de Métiers-2020

Il faut noter que ces artisans sont encadrés par les structures et services du ministère comme la Direction de l'Artisanat (DART), l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), le Projet mobilier national (PMN), les Chambres de métiers régionales, et lors des participations à des salons et foires internationaux

Les données disponibles renseignées dans la Stratégie nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA 2023-2027) font office de trois cents (300) artisans participants aux différentes foires et expositions internationales en 2021.

Ce nombre est constitué des artisans encadrés par les services du Département, mais néanmoins d'autres artisans participent à ces foires et expositions par leurs propres moyens et sans être recensés.

14.3.2. Exportations en valeur de produits artisanaux

Les ventes de produits artisanaux à l'étranger sont faites par l'entremise des chefs d'entreprises, de quelques ONG, et d'associations de producteurs et d'exportateurs. La France, l'Italie, l'Espagne sont les principales destinations des produits artisanaux en Europe.

Avec le développement progressif du concept de « consommer africain », les produits artisanaux sénégalais sont de plus en plus commercialisés dans les pays africains, surtout les produits fabriqués dans les filières de la couture-confection, la maroquinerie et la bijouterie, avec les différentes foires et expositions (SAFEM au Niger, SIAMA au Mali, SIARC au Cameroun, CIAO au Burkina, Grand Bassam au Maroc etc.).

Internet et les sites web sont aussi en train de devenir des canaux importants pour commercialiser ces produits artisanaux. Seulement, aucun système de collecte des statistiques relatives aux exportations des produits artisanaux n'est mis en place pour l'obtention de données probantes.

14.3.3. Nombre de villages artisanaux

Le secteur de l'artisanat sénégalais dispose d'un patrimoine bâti de vingt-deux (22) villages artisanaux, dont onze (11) implantés dans les chefs-lieux de région, sauf pour les régions de Kédougou, Sédhiou et Matam. Deux (2) villages artisanaux sont implantés dans les départements de Guédiawaye et Rufisque.

Neuf (9) villages artisanaux sont nouvellement construits au niveau des sites : Tivaouane, Kébémer, Bambey, Linguère, Pointe Sarène, Somone, Djoudj, Salémata, et Lac-Rose. Il y a également le Site d'Exposition et de Commercialisation des produits artisanaux (SECA) construit au niveau de Ngaye Mékhé. Cependant, ces nouvelles constructions ne sont pas encore mises en service.

14.3.4. Impact de la Covid-19 sur l'artisanat

La Covid-19 a eu un impact négatif sur tous les secteurs d'activités du pays, notamment le secteur de l'artisanat ses trois sections : Art, Service et Production. En effet, avec les restrictions opérées par les autorités du pays pour lutter contre la propagation du virus, pratiquement toutes les activités et manifestations ont été arrêtées, engendrant ainsi un chômage technique de la plupart des artisans. Ainsi, les artisans ont été dans des conditions de vulnérabilité extrême, du fait de l'arrêt de leurs activités, de la faiblesse de leur productivité et de la rupture de leur chaîne d'approvisionnement en biens et services. C'est ainsi que le département a entrepris des mesures pour les appuyer et relancer leurs activités économiques. A cet effet, ils ont bénéficié de l'aide globale apportée aux populations vulnérables sous la forme de cash transfert, la mise à disposition et la confection de kits sanitaires d'urgence en impliquant tous les artisans à tous les niveaux.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES LOISIRS

Analyse : Arrêté portant publication de la liste des sites et monuments historiques classés

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Vu la Constitution :

Vue la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;

Vu le décret n° 73-746 du 8 août 1973 portant application de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 ;

Vu le décret n° 73-900 du 19 octobre 1977 abrogeant et remplaçant l'article premier du décret n° 73-746 du 8 août 1973 ;

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2011-80 du 18 janvier 20101 relatif à la composition du Gouvernement ;

ARRETE

Article premier : Les biens culturels, ci-après désignés par région et par département, sont déclarés inscrits sur la liste des monuments historiques :

RÉGION DE DAKAR

Département de Dakar

1. Ile de Gorée (Site du Patrimoine mondial de l'UNESCO) ;
2. Cap Manuel, site préhistorique et géologique ;
3. Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique ;
4. Les Mamelles, site géologique ;
5. Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique ;
6. Île des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique ;
7. Île de Ngor ;
8. Lieux de culte des Layène (Mausolée, Mosquées à Yoff et Cambérène, Grotte à Ngor)
9. Assemblée nationale, Place Soweto
10. Musée d'Art africain, Place Soweto
11. Villa n° 1, Place Soweto
12. Villa n° 2, Place Soweto
13. Immeuble de l'Isle, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
14. Villa n° 3, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle) X Rue Maunoury
15. Villa n° 12, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
16. Villa n° 14, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle) x Avenue du 18 Juin
17. Villa n° 16/18, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle) x Avenue du 18 juin
18. Villa n° 21, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
19. Villa n° 22, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
20. Villa n° 24, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
21. Villa n° 25, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
22. Villa n° 26/28, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
23. Villa n° 27, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
24. Villa n° 30, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
25. Lycée Lamine Guèye, Avenue du 18 juin
26. Bâtiments de l'État Major général des Armées, Avenue des Jambaar
27. Villa n° 30, Avenue des Jambaar
28. Villa n° 32/34, Avenue des Jambaar
29. Immeuble n°36, Avenue des Jambaar
30. Villa n° 38, Avenue des Jambaar
31. Villa n° 40, Avenue des Jambaar
32. Villa n° 54, Avenue Franklin Roosevelt
33. Villa n° 55, Avenue Franklin Roosevelt
34. Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt
35. Bureau Régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt
36. Villa n° 10, Avenue Nelson Mandela
37. Villa n° 16, Avenue Nelson Mandela
38. Villa n° 18, Avenue Nelson Mandela
39. Villa n° 20, Avenue Nelson Mandela
40. Villa n° 30, Avenue Nelson Mandela
41. Villa n° 33, Avenue Nelson Mandela
42. Villa n° 37/35, Avenue Nelson Mandela
43. Villa n° 39, Avenue Nelson Mandela
44. Villa n° 42, Avenue Nelson Mandela
45. Villa n° 43/41, Avenue Nelson Mandela
46. Villa n° 46/48, Avenue Nelson Mandela
47. Villa n° 45, Avenue Nelson Mandela
48. Villa n° 47/49, Avenue Nelson Mandela
49. Villa n° 50, Avenue Nelson Mandela
50. Villa n° 51, Avenue Nelson Mandela
51. Villa n° 52/54, Avenue Nelson Mandela
52. Villa n° 53/55, Avenue Nelson Mandela

53. Villa n° 56, Avenue Nelson Mandela x Avenue Carde
54. Villa n° 57, Avenue Nelson Mandela x Avenue Roosevelt
55. Villa n° 60/60 bis, Avenue Nelson Mandela
56. Villa n° 22, Rue Calmette
57. Villa n° 23, Avenue Carde
58. Villa n° 25, Avenue Carde
59. Villa n° 40/42, Avenue Carde
60. Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye
61. Villa n° 61/63, Rue J. Bugnicourt (ex. Kléber)
62. Villa n° 65, J. Bugnicourt (ex. Kléber)
63. Bâtiment abritant le C.E.M. Abbé Fridoil 59, J. Bugnicourt (ex. Kléber)
64. Palais de Justice, Cap Manuel
65. Bâtiment abritant la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Avenue Pasteur
66. Villa n° 4, Avenue Pasteur « La Peschardière »
67. Institut Pasteur, Avenue Pasteur
68. " Petit Palais ", Corniche Est
69. Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne, Rue du Docteur Guillet x Avenue Pasteur
70. Hôpital Principal de Dakar, Avenue Nelson Mandela x Avenue Léopold Sédar Senghor
71. Palais de la République et bâtiments annexes, Avenue Léopold Sédar Senghor
72. Primature, Avenue Léopold Sédar Senghor
73. Square Van Vollenhoven, Avenue Léopold Sédar Senghor
74. Ministère des Affaires Etrangères, Place de l'Indépendance
75. Bâtiment abritant la Gouvernance, Place de l'Indépendance, Rue Ramez Bourgi x Rue Le Dantec
76. Bâtiment abritant la Préfecture, Place de l'Indépendance, Rue Ramez Bourgi x Rue Le Dantec
77. Chambre de Commerce, Place de l'Indépendance
78. Maison des élus locaux, Place de l'Indépendance
79. Immeuble abritant l'UNICEF, Rue Carnot x Rue Salva
80. Gare ferroviaire de Dakar (bâtiment principal, entrepôts, maisons sur pilotis et rotonde)
81. Place du Tirailleur Sénégalais (Monument Demba et Dupont et Square du Souvenir)
82. Cercle Mess des Officiers, Rue Joris
83. Ensemble logements et Direction de l'Océanographie, Boulevard Djily Mbaye
84. Marché et Place Kermel, Rue Parent, Rue des Essarts, Rue Le Dantec, Rue Dagorne, Rue Caillié
85. Ecole Hôtelière Amala Sy, Avenue Albert Sarraut x Rue Braconnier
86. Bâtiment abritant AGF- Sénégal assurances, Avenue Fadiga x Rue de Thann
87. Ecole Berthe Maubert, Rue Béranger Ferraud x Avenue Albert Sarraut
88. Ecole Amadou Assane Ndoye I et II, Rue Amadou Assane Ndoye x Rues Béranger Ferraud, Carnot, Huart
89. Ecole Mame Yacine Diagne, Rue El Hadji Ismaïla Guèye x Rues Wagane Diouf et Saint Michel
90. Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf
91. Villa n° 16, Rue Wagane Diouf x Abdou Karim Bourgi
92. Villa n° 14, Rue Abdou Karim Bourgi x Saint Michel
93. Villa n° 30-32, Rue Wagane Diouf x Paul Holle
94. Villa n° 3, Rue Galandou Diouf
95. Hôtel de Ville de Dakar, Allée Robert Delmas
96. Bâtiment abritant les Établissements Fougerolle, Avenue Félix Eboué x Rue des Brasseries
97. Bâtiment abritant ENDA-Tiers-Monde, Rue J. Bugnicourt x Rue Joseph Gomis
98. Maison des Avocats, Boulevard de la République
99. Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph P. T. Gomis
100. Villa n° 158, Rue Joseph P. T. Gomis
101. Cathédrale du Souvenir Africain, Boulevard de la République
102. Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances, Place Washington x Avenue Carde x Rue René Ndiaye et Boulevard de la République
103. Le Théâtre national Daniel Sorano, Boulevard de la République
104. Hôtel des Députés, Boulevard de la République
105. Musée de l'Armée, Boulevard de la République
106. Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean Jaurès
107. Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Boulevard Martin Luther King

108. Cimetière musulman, Corniche Ouest
109. Cimetière catholique de Bel Air
110. Ex - Camp Lat Dior et logements, Avenue André Peytavin
111. Marché Sandaga, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Emile Badiane
112. Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
113. Building Maginot, Avenue du Président Lamine Guèye x Rues Jules Ferry et Victor Hugo
114. Villa n° 165, Avenue du Président Lamine Guèye
115. Office National des Anciens Combattants, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
116. Hôtel Saint-Louis SUN, Rue Félix Faure x Avenue du Président Lamine Guèye
117. Grande Mosquée du Plateau, Rues Moussé Diop x Rues Carnot et Félix Faure
118. Temple Protestant, Rue Carnot
119. Centre Culturel Français, 89, Rue Joseph Gomis
120. Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Avenue Blaise Diagne
121. Groupe Scolaire de Médina, Avenue Blaise Diagne
122. Maison de la Culture Douta Seck, Avenue Blaise Diagne
123. Institut d'Hygiène Social (Polyclinique), Avenue Blaise Diagne x Avenue El Hadji Malick Sy
124. Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar, Allées Papa Guèye Fall x Avenue El Hadji Malick Sy
125. Ecole El Hadj Malick Sy, Avenue El Hadj Malick Sy x Allées Papa Guèye Fall
126. Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Allées du Centenaire prolongée
127. Pënc de Santhiaba, Rue 22 x Rue 17, Médina
128. Mosquée de Thieurigne, Rue 24-26 x 15-17, Médina
129. Hôpital Abass Ndao, Avenue Cheikh Anta Diop
130. Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale, quartier Mermoz
131. Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus "Dem Dikk", Route de Ouakam
132. Stèle dédiée à Jean Mermoz, Avenue Cheikh Anta Diop x Route Pyrotechnie
133. Bâtiment abritant l'OCLALAV, Hann Maristes
134. Cimetière militaire de Thiaroye
135. Casino du Port, 19, Bd de la Libération X Avenue Abdoulaye Fadiga
136. Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) Cheikh Anta Diop. Université Cheikh Anta Diop
137. Pavillon A, Campus universitaire, Université Cheikh Anta Diop
138. Ambassade de France, services consulaires et dépendances, 1, rue El hadji Amadou Assane Ndoye
139. Mosquée de la divinité, Corniche Ouest, Ouakam
140. Site de la *« Batterie de la Pointe »*,
141. Monument de la Renaissance Africaine, site des Mamelles, Ouakam

Département de Rufisque

1. Centre historique ou '' Vieux Rufisque '', compris entre le Canal Est, le Canal Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer
2. Imprimerie Nationale
3. Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane
4. Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique
5. Le Lac Rose

RÉGION DE DIOURBEL

Tous les tumuli suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Diourbel

1. Grande Mosquée de Diourbel
2. Préfecture
3. Gare Ferroviaire
4. Immeuble abritant la Poste
5. Champ de bataille de Bounghoye
6. Champ de bataille de Ndiaby
7. Ecole Ibrahima Thioye, Diourbel – ville

8. Baobab dit "Gouye Sambaye Karang", Quartier Keur Yéli Manel Fall, Diourbel ville
9. Baobab dit "Gouye Woté", quartier Ndiodione, Diourbel
10. Résidence de Cheikh Ahmadou Bamba, Diourbel – ville
11. Champ de bataille de Sambé
12. Champ de bataille de Ngagnane, Centre administratif de Diourbel
13. Tombes sereer de Ndayane et vestiges associés

Département de Mbacké

1. Grande Mosquée de Touba
2. Aynou Rahmati, Puits de la Miséricorde, à Touba
3. Gouye Tékhé et Gouye Ziarra, à Touba
4. Négou Mame Diarra Bousso à Khourou Mbacké
5. Champ de tumulus de Thièkène, Sous-préfecture de Kael
6. Tumulus de Gninguène

Département de Bambey

1. Tumulus de Lambaye (sites des teignes)
2. Tène-Mbambey, champ de bataille à Mbambey Sérère
3. Gouye Ndeung, sur le site du champ de bataille de Sanghay, à Lambaye
4. Champ de bataille de Sanghay-Mbol
5. Champ de bataille de Ndiarème, près de Sindiane, arrondissement de Ngoye
6. Mausolée du Professeur Cheikh Anta Diop, à Thieytou, Communauté rurale de Dinguiraye
7. Tumulus de Pouniar, Arrondissement de Lambaye
8. Tumulus de Gallo Peye, Arrondissement de Ndangalma
9. Tumulus de Peul Lamassas, Arrondissement de Ndangalma

RÉGION DE FATICK

Tous les monuments mégalithiques et les tumuli suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Fatick

1. Mbind Ngo Mindiss, site de libations et d'offrandes, situé sur le bras de mer, le Sine
2. Diobaye, lieu de cérémonies traditionnelles
3. Jab Ndeb, arbre sacré, situé à Ndiaye-Ndiaye
4. Bâtiment abritant la Mission Luthérienne
5. Bâtiment abritant la Préfecture
6. Bâtiment abritant le Tribunal
7. Maison Royale de Diakhao
8. Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak à Diakhao
9. Tombes des Guelewars à Diakhao
10. Tombes des Linguères à Diakhao Thioupane
11. Baobab Kanger de Diakhao, lieu de libations des Rois du Sine
12. Mausolée de Maba Diakhou Bâ, à Mbel Fandane
13. Tombe de Meïssa Waly Dione à Mbissel
14. Puits et Mosquée d'El Hadji Omar à Simal
15. Maison familiale Senghor à Djilor Djidiack
16. Tumulus de Yenguélé
17. Piquets levés de Niakhar liés à l'initiation
18. Piquets levés de Mboul liés à l'initiation
19. Fasaw, fangool du pays Njaafaaj
20. Vestiges de la Maison du Bour Sine Salmon Faye, village de Khodjil-Ndiongolor
21. Piquets levés de Bikol
22. Gouye Guéwel à Toucar et à Senghor
23. Harwak, fangool de la famille maternelle Coofan, à Fayil

Département de Foundiougne

1. Canons (2) installés le long du bras de mer, au nord de la ville de Foundiougne, à Ndakhonga
2. Ancien camp militaire devenu Lycée Diène Coumba Ndiaye
3. Bâtiment abritant la Préfecture
4. Mosquée de El Hadj Amadou Dème à Sokone
5. Site de Laga Ndong, à Ndorong-Log, fangool du panthéon sereer
6. Pecc, lieu de culte des Gelwars du Saloum
7. Amas appelé Ndiamon-Badat, à 1,4 km à l'Est-Nord-Est de la mosquée de Dionewar (149 tumulus)
8. Amas appelé Apetch, situé à 1,2 km au Sud-Sud-Est de la mosquée de Dionewar (17 tumulus)
9. Amas appelé Fandanga, à 2 km au Sud-Est de la mosquée de Niodior
10. Amas appelé Ndiouta-Boumak, à 4,7 km au Sud-Sud-Est de la mosquée de Niodior (26 tumulus)
11. Amas appelé Ndafafé, immédiatement au Sud-Ouest de Falia (12 tumulus)
12. Deux amas voisins, appelés Tioupane-Boumak et Tioupane-Boundaw à 700 m à l'Est de Falia (168 et 54 tumulus)
13. Amas appelé Sandalé Déralé, à 1,2 km à l'Ouest de Diogane. (17 tumulus)
14. Amas appelé Mbar Fagnick. Situé à 7,5 km à l'Est du précédent (4 tumulus)
15. Amas situé sur le bolon Bakhalou (06 tumulus)
16. Amas situé sur la rive gauche du Djombos (77 tumulus)
17. Amas appelé Dioron-Boumak à 6 km de Toubakouta, sur la rive Ouest du Bandiala (125 tumulus)
18. Amas appelé Dioron-Boundaw à 1,5 km au Sud du précédent (12 tumulus)
19. Amas situé à 350 m au Sud-Ouest du précédent (14 tumulus)
20. Amas situé sur la rive Nord de la bifurcation du bolon du Bossinka (63 tumulus)
21. Amas appelé Bandiokouta, sur la rive droite du bras de la bifurcation du bolon du Bossinka (30 tumulus)
22. Amas situé sur la rive droite du bolon Oudiérin (72 tumulus)
23. Amas de Soukouta, situé en terre ferme à 1 km à l'Est du Bandiala (33 tumulus)

Département de Gossas

1. Mausolée de Serigne Khar Kane
2. Maison natale de Ndamal Gossas
3. Marigot de Danki, champ de bataille
4. Puits de Ndiéné
5. Bivouac de El Hadj Oumar Tall (Mbadakhoune)
6. Arbres fétiches de Gagnick Godjil
7. Gouye Ndiouly à Kahone, près de Kaolack
8. Ile de Kouyong Keïta, face à Kahone
9. Marigots Ngaby et Wagui (Mbadakhoune)

RÉGION DE KAOLACK

Tous les monuments mégalithiques et les tumuli suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Kaolack

1. Bâtiment abritant la Gouvernance de Kaolack
2. Grande Mosquée de Médina Baye
3. Ex-Palais de Justice de Kaolack
4. Mosquée Diabel Ka
5. Mosquée Kanène, Léona
6. Mosquée Serigne Samba Fall, Kasnack
7. Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye

Département de Nioro

1. Tata de Maba Diakhou Ba à Nioro
2. Mausolée de Mame Diarra Bousso à Porokhane
3. Puits de Mame Diarra Bousso

4. Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé
5. Site mégalithique de Sine Ngayène, (site du patrimoine mondial Unesco)
6. Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba
7. Mosquée de Kabacoto

RÉGION DE KAFFRINE

Département de Kaffrine

1. Site mégalithique de Keur Ali Ngane
2. Site mégalithique de Sorokogne
3. Site mégalithique de Keur Modi Toy
4. Site mégalithique de Pathé Thiangaye
5. Site mégalithique de Keur Ali Lobé
6. Site mégalithique de Kounou Mbayèn

Département de Birkilane

7. Site mégalithique de Wanar (site du patrimoine mondial Unesco)

RÉGION DE KEDOUGOU

Département de Kédougou

1. Paysage culturel Bédick : villages historiques, grottes et lieux sacrés
2. Paysage culturel de Dindéfélo : chutes d'eau, grottes et lieux sacrés
3. Site sacré de la « Dame de Marougou » (Fongolimbi)
4. Rochers sacrés de Magnafé (Fongolimbi)

Département de Salémata

5. Paysage culturel Bassari : villages historiques, grottes et lieux sacrés

Département de Saraya

6. La « Pierre sacrée de Kourou Gniengué-gniengué »

RÉGION DE KOLDA

Tous les monuments mégalithiques suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Kolda

1. Tata de Moussa Molo Baldé à Ndorna, arrondissement de Médina Yoro Foulah
2. Tombe de Coumba Oudé à Soulabaly, arrondissement de Médina Yoro Foulah
3. Hamdallahi, site historique, arrondissement de Médina Yoro Foulah
4. Préfecture de Kolda

Département de Vélingara

1. Village de Payoungou, site historique, arrondissement de Pakour

RÉGION DE LOUGA

Tous les tumuli suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Louga

1. Ancienne Caserne de l'Artillerie, commune de Louga
2. La Poste de Louga
3. La gare ferroviaire de Louga
4. Kadd Gui, site historique, face Gare ferroviaire

5. Site historique de " Toundou Diéwol "
6. Bâtiment abritant la Préfecture de Louga

Département de Linguère

1. Tata d'Alboury Ndiaye à Yang-Yang
2. Les Ruines du Poste militaire Faidherbe
3. La Résidence royale de Yang Yang
4. La Stèle représentant la mosquée du Tata à Yang Yang
5. La Stèle représentant le champ de bataille de Guilé à Mbeuleukhé

Département de Kébémer

1. Gare ferroviaire de Ndande
2. Puits de Kalom à Ndande
3. Tombe de Kocc Barma Fall à Ndiongué Fall, Sous-préfecture de Ndande
4. Champ de bataille de Dékheulé
5. Champ de bataille de Loro
6. Quai de Kébémer

RÉGION DE MATAM

Tous les Villages anciens suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Matam

1. Bâtiment abritant la Gouvernance de Matam
2. Bâtiment abritant l'Ecole 1 de Matam
3. La résidence de Diorbivol Matam
4. Le Village ancien de Sinthiou Bara
5. Le Village ancien de Ogo

Département de Kanel

1. Le Mausolée de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel
2. La Mosquée de Kobilo
3. La Mosquée de Séno Palel
4. Le Mausolée de Abdel Kader Kane

RÉGION DE SAINT-LOUIS

Tous les tumuli et les Villages anciens suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Saint-Louis

1. Ile de Saint-Louis, (site du patrimoine mondial Unesco)
2. Pont Faidherbe
3. Ex- hydrobase et Stèle à l'effigie de Jean Mermoz
4. Cimetière des pêcheurs, Langue de Barbarie
5. Eglise et Grotte Notre-Dame de Lourdes – Quartier Sor Saint-Louis
6. Vestiges de la première briqueterie de l'Afrique - Ile de Bopp-ou-Thior à 2 km de Saint-Louis
7. Keur Cluny : Ancien orphelinat des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, Ndar Toute, Saint-Louis
8. Le Monument dédié aux anciens combattants – Place Pointe à Pitre – Guet-Ndar
9. Marmyale, Cimetière catholique, Quartier Sor - Saint-Louis
10. L'Ecole des Fils de Chef et des Interprètes, Ecole Khayar Mbengue, quartier Sor
11. La gare ferroviaire
12. Ancien Temple Protestant et Asile des esclaves, Pont de Khor Saint-Louis
13. Les Tumulus de Rao (Nguiguéla, Mboy-u-Gar, Menguègne)
14. La Tour de Ndialakhar (arrondissement de Rao)
15. Les Ruines du Fort de Leybar, près de Saint-Louis

16. Le Village de Nder, site historique
17. Les ruines du Poste de la barre à Mouit
18. Le Marigot de Khant, site préhistorique
19. Parc National de Djoudj, (site du patrimoine mondial Unesco)

Département de Dagana

1. Le Fort de Dagana
2. L'Usine des eaux de Mbakhana
3. La Résidence de Richard Toll, dite Folie du Baron Roger

Département de Podor

1. Le Fort de Podor
2. Maison Foy à l'angle du quai à Podor
3. Les quais de Podor (quai et bâtiments)
4. La Mosquée de Alwar
5. Le Cimetière des Almamys à Mboumba
6. L'ancienne Mosquée de Mboumba
7. La Mosquée de Ouro Madiou et Mausolée
8. La Mosquée de Diama Alwaly
9. Le Village ancien de Walaldé
10. Le Village ancien de Siouré
11. Le Village ancien de Kaskas
12. La Mosquée de Guédé Ouro
13. Le Village ancien de Thioubalel

RÉGION DE SÉDHIOU

Département de Sédhiou

1. Fort Pinet-Laprade, ville de Sédhiou
2. Préfecture de Sédhiou
3. Grande mosquée de Sédhiou, quartier Doumassou

Département de Bounkiling

4. Tata de Fodé Kaba Doumbouya à Sédhiou

Département de Goudomp

5. Mosquée de Karantaba, arrondissement de Tanaf
6. Mosquée de Baghère, arrondissement de Tanaf

RÉGION DE TAMBACOUNDA

Tous les monuments mégalithiques, les tumuli et les Villages anciens, suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Tambacounda

1. Gare ferroviaire et Hôtel de la Gare de Tambacounda
2. Bâtiment abritant la Préfecture de Tambacounda
3. Puits et vestiges historiques de Ndoungoussine
4. Site mégalithique de Thiékène Boussoura
5. Site mégalithique de Kodiam
6. Site mégalithique de Saré Diouldé
7. Site mégalithique de Saré Sékourou
8. Parc national de Niokolo Koba, (site du patrimoine mondial Unesco)

Département de Bakel

1. Pavillon René Caillé, ville de Bakel
2. Fort de Bakel, ville de Bakel
3. Tours militaires de Bakel, ville de Bakel
4. Cimetière des circoncis et la colline sacrée de Ngoundéiny Guidimpalé, ville de Bakel
5. Fort de Sénoudébou, arrondissement de Kidira
6. Tombe de Malick Sy, premier Almamy du Bundu à Ouro Himadou

RÉGION DE THIÈS

Tous les tumuli suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Thiès

1. Gare ferroviaire et entrepôts
2. Place Ibrahima Sarr, Cité Ballabey
3. Le bâtiment de la Direction Générale de la SNCS
4. Le bâtiment des " 3 Horloges " de la SNCS
5. Fort de Thiès, Ex 10e, actuel Musée régional
6. Bâtiment principal abritant la Gouvernance
7. Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce
8. Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Evêché
9. Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face à la Cathédrale
10. Poste de Thiès
11. Fort de Mbidièm, arrondissement de Pout
12. Carrières de Diack, site archéologique, arrondissement de Thiénaba
13. Carrières de Diakité, site archéologique
14. Bureau de Poste de Pout
15. Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall)

Département de Tivaouane

1. La gare ferroviaire de Tivaouane
2. Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du Commandant de Cercle du Kayor)
3. Village de Longhor, site historique et religieux
4. Villages de Soughère et de Nguiguis, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Cayor
5. Village de Mboul, site historique, capitale des Damels
6. Mausolée de Khaly Madiakhaté Kala à Keur Makala, arrondissement de Niakhène
7. Mosquée et Zawia de El Hadji Malick Sy (la première construite en 1904)
8. Mosquée Serigne Babacar Sy
9. Mosquée et Zawia de la famille Kounta de Ndiassane
10. Grande Mosquée de Pire
11. Mausolée de Khaly Amar Fall à Pire

Département de Mbour

1. Résidence de Popenguine et le Cap de Naze
2. Les tumuli de la forêt de Bandia
3. Eglise et Sanctuaire de Popenguine
4. Ile Fadiouth, Île Cimetière et Greniers sur pilotis
5. Fort du Comptoir de Saly Portudal
6. Thiémassas, site préhistorique
7. Petit Séminaire de Ngazobil
8. Maison familiale Senghor à Joal
9. Eglise de Ndianda
10. Sangomar, lieu de culte sereer, à Palmarin
11. Fangool et canon de Mbalamson
12. Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel

RÉGION DE ZIGUINCHOR

Amas coquilliers de la Basse Casamance suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (Annexe)

Département de Ziguinchor

1. Cathédrale Saint-Antoine de Padoue à Ziguinchor
2. Gouvernance de Ziguinchor
3. Bâtiment abritant le Conseil Régional de Ziguinchor
4. Bâtiment abritant le Palais de justice
5. Baobab "Front Bone" à Boutoupa Camaracounda, arrondissement de Niaguis
6. Grande Mosquée de Santhiaba, Ziguinchor
7. Cimetière mixte (musulman et chrétien), Route du Sud, Ziguinchor
8. Fromager Dialang Bantang à Niéfoulène Ziguinchor, lieu de culte pour les femmes diolas et mandingues
9. Maisons à impluvium du royaume de Bandial

Département de Bignona

1. Mausolée Ahoune Sané, Koundi Ou Ghor, arrondissement de Sindian
2. Fromager centenaire de Sindian, lieu de culte pour les rituels d'initiation
3. Site Bakolon Badji à Niankite, lieu de culte pour les cérémonies d'initiation (en mémoire de Bakolon)
4. Puits d'eau douce de Kafountine, arrondissement de Diouloulou
5. Baobab Palmier de Balignamе
6. Termitière Nankoray à Djilondine, lieu de culte des prêtresses animistes.

Département d'Oussouye

1. Karabane, centre historique, arrondissement de Loudia ;
2. Bâtiment abritant la résidence du Préfet à Oussouye ;
3. Fromagers centenaires de Kagnout ;
4. Puits d'El Hadji Omar, à Elinkine, arrondissement de Loudia ;
5. Maisons à étage de Mlomp.

Article 2 : Toute intervention (restauration, rénovation, destruction) sur un bien inscrit sur la liste des monuments historiques par le présent Arrêté est soumise à autorisation préalable du Ministère chargé de la Culture.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel.

Ministre de la Culture et des loisirs

Serigne Mamadou Bousso LAYE

Bibliographie

1. ABN. Rapports de performance annuels de l'ABN de 2016 à 2022
2. ANA, 2022. Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture 2022 - 2026, 96 p.
3. ANAT, 2020 : Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT), 298 pages
4. ANSD (4ème trimestre 2022). Comptes nationaux trimestriels
5. ANSD, décembre 2022. Comptes nationaux semi-définitifs de 2021 et définitifs de 2020 (Base 2014)
6. ANSD, mars 2022. Evolution annuelle de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) EN 2021
7. ANSD. Avril 2023. Evolution annuelle de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) en 2022
8. Bassène, C., Diallo, M.D., Diaité, B., Diop, A., Guissé., 2020. Caractérisation de la végétation herbacée d'une parcelle mise en défens dans le ferlo Nord au Sénégal. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux 73 (3), 207-212,2020*
9. Code de la Chasse de la protection de la faune du Sénégal, 1986
10. Code forestier, 2018
11. CSE, 2009. Annuaire de l'environnement et des ressources naturelles du Sénégal, 2ème édition, 54 p.
12. CSE, 2010. Carte de sensibilité à l'érosion hydrique
13. CSE, 2013. Annuaire de l'environnement et des ressources naturelles du Sénégal, 3ème édition, 54 p.
14. CSE, 2018. Annuaire de l'environnement et des ressources naturelles du Sénégal, 4ème édition, 54 p.
15. CSE, 2021. Carte d'occupation des sols du Sénégal
16. DAMCP, 2022, Rapport annuel
17. DEEC, rapports annuels de la surveillance de la qualité de l'air de 2017, 2018 et 2019
18. DEEC, rapports annuels des Évaluations environnementales de 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021
19. DEEC, rapports annuels des Urgences environnementale de 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022
20. DGEFM, 2022, Rapport annuel d'activités 2022, 02 p.
21. DGEFM, Mars 2022. Plan d'action national de lutte contre les engins de pêche abandonnés, perdus, ou rejetés en mer (EPAPR) 2022 – 2026, 51 p.
22. Diallo A.-Y, 2012), Sélection des ressources par la Spatule blanche (*Platalea leucorodia leucorodia*), la Spatule africaine (*Platalea alba)* et l'échasse blanche (*Himantopus himantopus*) dans la ZICO (Zone d'importance pour la conservation des oiseaux) des Niayes (Pikine - Sénégal), Mémoire de master. BA/FST
23. DIP, 2022. Rapport annuel d'activités, 17 p.
24. DITP, 2022. Rapport annuel d'activités 2022, 58 p.
25. DITP, 2022. Rapport Statistique annuel des exportations de produits de la pêche 2022, 52 p.
26. DPC, 2021. Plan Stratégique de Développement de la pêche continentale au Sénégal 2021 – 2025, 69 p.
27. DPC, 2022. Rapport annuel d'activités 2022, 35 p.
28. DPEE, mars 2022. Situation économique et financière en 2021 et perspectives 2022
29. DPM, 2019. Résultats généraux des pêches maritimes 2019, 86 p.
30. DPM, 2022. Rapport annuel d'activités 2022, 78 p.
31. DPN, 2022, Rapport annuel
32. DPN, Rapport du suivi des tortues marines, 2021
33. DPN, Rapport du suivi des tortues marines, 2021
34. DPSP, 2022. Rapport annuel d'activités 2022, 41 p.
35. FALL C. A., 2008. SENEGAL : Deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. ISRA, FAO, Dakar, Sénégal et Rome, Italie. iii + 48 p.
36. FALL R.D. et Diagne P.N., 2010. Les ressources en terres pour l'agriculture au Sénégal, Institut National de Pédologie, série n° ISSN -5387, 60 p.
37. IFDC, 2021. Cartes de fertilité du Sénégal élaborées dans le cadre du projet dundeel suf
38. INP, 2008. Carte morpho pédologique du Sénégal 1/500 000 réactualisée à partir de la base de données SOTER
39. INP, 2010. Les ressources en terres pour l'agriculture au Sénégal, série ISS0850-5387, 60p.
40. INP, 2011. Rapport PAPIL de la cartographie des sols salés dans les régions de Kaolack et Fatick
41. INP, 2014. Document Cadre national d'Investissement stratégique pour la Gestion Durable des Terres, 66p.
42. INP, 2022. Rapport d'activités 2022, 21p.
43. INP, 2022. Rapport d'activités du projet " Accroître la résilience des écosystèmes et des communautés par la restauration des bases productives des terres salées"
44. IRD, 2010. Carte des espaces agricoles du Sénégal
45. MAERSA, 2022. Rapport des conférences territoriales
46. MCTADT et MFB : Arrêtés interministériels portant répartition du Fonds de Dotation de la Décentralisation entre les départements,

les communes et les services de l'État, au titre de l'année 2019, 2020, 2021, 2022, 2023
47. MEDD, 2020 : Contribution Déterminée au niveau National, 47 pages
48. MEDD, Direction de l'Environnement et des Établissements classés, 2019 : Cartographie des risques industriels majeurs et des stocks de produits chimiques obsolètes, 178 pages
49. MEDD/DAMCP, Janvier 2020. Stratégie Nationale des Aires Marines Protégées du Sénégal, 80 p.
50. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2007 : Communication Initiale Nationale du Sénégal à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
51. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, DEEC, 2010 : Deuxième communication nationale du Sénégal à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 177 pages
52. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et des Etablissements classés, 2015 : Deuxième communication nationale du Sénégal à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 204 pages
53. Ministère de l'intérieur, 2021 : Décret n° 2021- 689 du 28 mai 2021 fixant le ressort territorial et le Chef-lieu des régions, départements et arrondissements
54. MPEM/CEP, 2018. Rapport de Revue Sectorielle 2018, 66 p.
55. MPEM/CEP, Août 2016. Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016 – 2023, 37 p.
56. MPEM/CEP, Janvier 2017. Cadre d'Investissement Sectoriel de la pêche et de l'Aquaculture 2017 – 2023, 45 p.
57. MPEM/MEDD, Février 2017. Stratégie de mise en œuvre du plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux effets du changement climatique, 114 p.
58. MPEM/MEDD, Octobre 2016. Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035, 166 p.
59. MSAS (CES). Rapport des Comptes de la santé 2017/2021
60. MSAS (CSSDOS). 2022. Rapport annuel de suivi de la Carte sanitaire
61. MSAS (DSISS). Plateforme nationale DHIS2
62. MSAS, Annuaire statistique des Ressources humaines de 2021 / DRH-MSAS
63. MSAS, DPRS. Plan national de Développement sanitaire et social 2019/2028
64. MSAS (DSISS). Annuaire " Statistiques sanitaires et sociales" 2021
65. MSAS, REDISSE-Plan de Gestion des Déchets biomédicaux 2019
66. Ndour, A., Laïbi R.A., Sadio M., Degbe C., Degbe E., Diaw A.T., Oyede L.M., Anthony E.J. Dussouillez P. Sambou H. Dieye E.B. Management strategies for coastal erosion problems in west Africa: Analysis, issues, and constraints drawn from the examples of Senegal and Benin, Ocean & Coastal Management (2017), https://doi.org/10.1016/ j.ocecoaman.2017.09.001
67. Ndoye (2019), Étude de vulnérabilité de l'aire Marine Protégée de Saint-Louis face aux enjeux actuels de développement ; Mémoire de master, BA/FST
68. Niang (2017), Contribution à l'étude de la dynamique des ressources aviaires dans l'aire marine communautaire protégée (AMP) de Cayar et ses environs. Mémoire de master. BA/FST
69. PAGE, 2021, Évaluation du marché des déchets en vue de l'utilisation de l'avantage coopératif dans le secteur. Sénégal – Mars 2021
70. PFNAC, 2022. Rapport d'activités Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires du Sénégal
71. Rapport d'évolution de la richesse spécifique dans les AMP, DAMCP, 2022
72. Rapport du dénombrement général de la grande et moyenne faune du PNNK, 2018
73. Rapport du dénombrement international des oiseaux d'eau, DPN, 2022
74. Rapport sur l'état de conservation du PNNK, 2022
75. SAGNA P. 2006. Dynamique du climat et son évolution récente dans la partie Ouest de l'Afrique occidentale. Thèse de doctorat d'État, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2006.
76. SENELEC, 2017. Rapport annuel
77. SENELEC, 2018. Rapport annuel
78. SENELEC, 2019. Rapport annuel
79. SENELEC, 2020. Rapport annuel
80. SENELEC, 2021. Rapport annuel
81. SIE, 2017, 2018, 2021
82. SONAGED SA, 2015. Rapport de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères et assimilées, 56 pages
83. SONAGED SA, 2016. Plan stratégique de la gestion des déchets solides dans la région de Dakar, 52 pages
84. SONAGED SA, 2019-2020-2021-2022 : Rapports d'activités annuels
85. UEMOA, 2013. Rapport national sur l'enquête cadre 2012 « pêche artisanale continentale » Sénégal, 107 p.
86. UICN, 2021. Rapport d'évaluation de la biodiversité et ses différentes menaces au Sénégal / Projet de facilitation d'engagements pour la biodiversité au Sénégal (biodev2030)
87. Wetlands international, Rapport d'inventaire des puits de lamantin / projet Mangrove Capital Africa (MCA), 2021

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

Certifié pour ses performances, le CSE prend en compte les besoins et attentes de ses clients.

CSE
Centre de Suivi Ecologique

Rue Léon Gontran Damas, - Fann Résidence, DAKAR - BP 15532 Dakar Sénégal,
Tél. : (+221) 33 825 80 66 - +221 33 825 80 67 - Fax : (+221) 33 825 81 68
Courriel : contact@cse.sn - Site web : www.cse.sn